



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Département

Séance du 10 décembre 2021

N° 12 21 - Décembre 2021

ISSN 0755-7582



DELIBERATIONS DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Réunion du 10 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de
Monsieur Arnaud VIALA
Président du Conseil Départemental

ISSN 0755 - 7582

SOMMAIRE

1 - Programme de mandature et Désignation des membres siégeant à l'Assemblée pour l'Aveyron	4
3 - Rapport Développement Durable 2021	353
4 - Présentation du projet de Décision Modificative n°2 2021	387
5 - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022	541
6 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	586
7 - Rapport d'activité 2020 de la SAEML AIR 12	595
8 - Personnel départemental : modification de l'état des effectifs budgétaires	633
0 - Motion de soutien à l'entreprise SAM	636



EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Direction de l'Assemblée et des Commissions

Objet	Programme de mandature et Désignation des membres siégeant à l'Assemblée pour l'Aveyron	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/BE/1	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41783-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/BE/1 intitulé Programme de mandature et Désignation des membres siégeant à l'Assemblée pour l'Aveyron

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT les travaux des commissions thématiques réunies le 15, 22 et 29 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du 10 décembre 2021 ont été adressés et présentés aux élus le 26 novembre 2021 en commissions thématiques ;

APPROUVE le programme d'action 2021-2028 «L'AveyrOn se bouge : 12 défis pour faire vibrer l'Aveyron », tel que joint en annexe 1, définissant les interventions du Département selon les axes suivants :

- Gouvernance – Performance
- Labels, Image, partenariats
- Agriculture et aménagement du territoire
- Eau et Transition écologique
- Culture, patrimoine, Occitan
- Jeunesse, Education, immobilier départemental
- Solidarités
- Mobilités
- Numérique, Innovation, Energie
- Attractivité, Tourisme
- Sports
- L'Assemblée pour l'Aveyron

DECIDE que :

- le programme d'actions « L'Aveyron se bouge : 12 défis pour faire vibrer l'Aveyron » sera mis en œuvre à la date d'accomplissement des formalités visant à rendre la présente délibération exécutoire pour toutes demandes d'interventions nouvelles ou non complètes à cette date;
- les dossiers instruits actuellement dans les services , réputés complets à la date de l'accomplissement des formalités visant à rendre la présente délibération exécutoire, seront traités selon les anciennes règles.

PREND ACTE de l'organisation des services du Département autour de 5 pôles tels que détaillés dans le rapport joint en annexe 2 : un nouvel organigramme ,soumis au comité technique du 22 novembre dernier qui a émis un avis favorable, prend naturellement en compte les créations de l'agence départementale du tourisme et de l'attractivité, de l'agence départementale du sport et l'agence départementale du numérique, de l'innovation et de l'énergie, ainsi que les nouvelles dénominations des services du Département et les créations de postes afférentes.

CONFIRME en application de la délégation d'attribution confiée à la Commission Permanente par délibération du 23 juillet 2021, déposée et affichée le 2 août 2021, que celle-ci pourra apporter tout ajustement, adaptation et définition qui s'imposeront pour la mise en œuvre du programme d'actions.

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021, déposée et affichée le 18 novembre 2021 approuvant la création d'un conseil citoyen à l'échelle départementale ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil respecte la proportionnalité des groupes politiques de l'Assemblée départementale et qu'il est composé pour 50% de représentants des structures issues de la société civile dite « organisée » ou jouant un rôle de corps intermédiaire, pour 25% de personnes qualifiées et pour 25% de conseillers départementaux remplaçants ;

CONSIDERANT que le conseil citoyen est ainsi composé de 36 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif
- Collège 3 : personnes qualifiées
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants

APPROUVE à l'unanimité sans abstention la liste nominative des membres siégeant au conseil citoyen nommé « l'Assemblée pour l'Aveyron » jointe en annexe 3.

PREND ACTE de l'avis favorable de l'Assemblée pour l'Aveyron concernant le programme de mandature 2021-2028 tel que détaillé en annexe 4.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 40
- Abstentions : 6
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

PROJET DE MANDATURE 2021 - 2028

L'Aveyron se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



WWW.AVEYRON.FR



PROJET DE MANDATURE 2021 - 2028

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS	p. 9
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	p. 81
5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL	p. 115
6# SOLIDARITÉS	p. 141
7# MOBILITÉS	p. 189
8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
10# SPORTS	p. 247
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON	p. 265
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS	p. 9
# LABELS	
1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)	
1.2 - Aveyron, terre de tournages	
1.3 - Fabriqué en Aveyron	
# IMAGE	
1.4 - Communication institutionnelle	
1.5 - Communication de projets	
1.6 - Communication opérationnelle	
1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée	
# PARTENARIATS	
1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires	
1.9 - Aveyron Ingénierie	
1.10 - Partenariats France Services	
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
# AGRICULTURE	
2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre	
2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer	
2.3 - Échanges amiables	
2.4 - Plateforme d'approvisionnement local	
2.5 - Cuisines centrales	
2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire	
# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
2.7 - Fonds de soutien aux territoires	
2.8 - Politique départementale de l'habitat	
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
# UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU	
3.1 - Eau potable	
3.2 - Assainissement collectif	
3.3 - Aménagement des rivières	
# UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	
3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics	
3.5 - Agir sur le patrimoine départemental	
3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques	
3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE	
3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie	
# UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR	
3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité	
3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles	
3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale	
3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable	
3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	
3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement	

SOMMAIRE

4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN p. 81

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL p. 115

JEUNESSE / ÉDUCATION

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse :
à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter
pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation
des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire
d'études supérieures

IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

SOMMAIRE

6# SOLIDARITÉS p. 141

- 6.1 - Développement social et local et innovation territoriale
- 6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles
- 6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

ENFANCE ET FAMILLE

- 6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance
- 6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse
- 6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »
- 6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants
- 6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés

EMPLOI ET INSERTION

- 6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement
- 6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social
- 6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA
- 6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion

VIEILLESSE ET HANDICAP

- 6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées
- 6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge
- 6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie
- 6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD
- 6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées
- 6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap

7# MOBILITÉS p. 189

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

- 7.1 - Modernisation du réseau routier départemental
- 7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron
- 7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI
- 7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération
- 7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département
- 7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h

MOBILITÉS DOUCES

- 7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces
- 7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces
- 7.9 - Aménagements cyclables
- 7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité

TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE

- 7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur

SOMMAIRE

8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
# NUMÉRIQUE	
8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	
8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité	
8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique	
8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap	
# INNOVATION / ÉNERGIES	
8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation	
8.6 - L'énergie et le développement durable	
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
9.1 - Destination Aveyron	
9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents	
9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron	
10# SPORTS	p. 247
10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport	
10.2 - Sport pour tous-santé par le sport	
10.3 - Sport de nature et tourisme	
10.4 - Sport et comités sportifs départementaux	
10.5 - Sport et évènements	
10.6 - Sport et clubs	
10.7 - Sport et élite	
10.8 - Sport et qualité de vie locale	
10.9 - Sport et infrastructures	
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON	p. 265
11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale « L'Assemblée pour l'Aveyron »	
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269
# FINANCES	
12.1 - Prospective budgétaire	
12.2 - Contrôle / conseil de gestion	
12.3 - Mobilisation de fonds européens	
# RESSOURCES HUMAINES	
12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés	
12.5 - Recrutement	
12.6 - Valorisation des compétences	
12.7 - Connaissance des métiers et missions	
12.8 - Apprentissage / alternance	
12.9 - Marque employeur	
12.10 - Maintien de l'employabilité	
12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	
12.12 - Médecine scolaire	
12.13 - Personnel des collèges	

ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigue de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

Arnaud VIALA
Président du Département

L'Aveyron
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #1

**LABELS / IMAGE /
PARTENARIATS**



#1 LABELS / IMAGE / PARTENARIATS

#LABELS

Essentiels d'Aveyron
(Grands Projets)

Aveyron – Terre de tournages

Fabriqué en Aveyron

#IMAGE

Communication
institutionnelle

Communication
de projets

Communication
opérationnelle

Communication internationale /
Coopération décentralisée

#PARTENARIATS

Contrat de Projets
Aveyron-Territoires (CPAT)

Partenariats France Services

Aveyron Ingénierie

#1 LABELS / IMAGE / PARTENARIATS

#LABELS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Essentiels d'Aveyron (Grands Projets)	EPCI, Communes, Associations	Valoriser via un label départemental les grands projets emblématiques aveyronnais (sites, évènements, manifestations...).	#1.1
Aveyron – Terre de tournages	Professionnels de l'audiovisuel	Accompagnement de projets audiovisuels réalisés en Aveyron.	#1.2
Fabriqué en Aveyron	Aveyron Entreprises Consommateurs	Améliorer l'attractivité résidentielle à travers la notoriété et l'image de l'Aveyron Valoriser les savoir-faire des entreprises, développer l'activité et la création d'emplois.	#1.3

#IMAGE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Communication Institutionnelle	Les agents, partenaires, élus, Aveyronnais	Proposer une stratégie de communication ciblée ainsi qu'une marque ombrelle unique, pour mettre en valeur les atouts du Département, les actions, les services et la ligne politique de mandat.	#1.4
Communication de projets	Aveyronnais, presse, élus	Redonner du sens aux politiques publiques, faciliter la compréhension du projet de mandature et la visibilité de ses actions, diffuser une image rassembleuse, fédératrice, accessible et réactive de la nouvelle équipe et améliorer la clarté des missions de chacun pour les aveyronnais.	#1.5

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Communication Opérationnelle	Aveyronnais, partenaires, associations	Exposer l'ampleur des actions du Département, valoriser les atouts de chaque service, optimiser la collaboration avec les territoires et partenaires extérieurs, communiquer autour des grandes causes que défend le Département.	#1.6
Communication internationale / coopération décentralisée	Usagers Collectivités locales et étrangères Établissements scolaires, universitaires, d'éducation spécialisés Associations Clubs sportifs Acteurs culturels	Renforcer et développer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international. Faire perdurer les échanges avec les pays partenaires historiquement liés au territoire aveyronnais.	#1.7

#PARTENARIATS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Contrat de Projets Aveyron-Territoires (CPAT)	EPCI, Communes	Contractualiser avec les territoires. Ces contrats « CONTRAT DE PROJETS AVEYRON TERRITOIRES » permettront de mettre en relation les politiques départementales et les besoins des territoires.	#1.8
Aveyron Ingénierie	Les communes Les EPCI	Porte d'entrée : Faciliter et développer l'accès à l'ingénierie pour les communes et les EPCI.	#1.9
Partenariats France Services	Les usagers aveyronnais, les porteurs de projets France Service	Faciliter le déploiement des France Services et développer le partenariat avec le service du Département.	#1.10

#1.1 ESSENTIELS D'AVEYRON (GRANDS PROJETS)

L'Aveyron est riche de sites emblématiques à forte résonance patrimoniale, culturelle, touristique et économique, pour certains déjà valorisés, pour d'autres en devenir. Ces sites participent de la vitalité de nos territoires et constituent des opportunités en matière d'aménagement et d'équilibre du territoire départemental. Ces projets peuvent et doivent constituer des moteurs autour d'une ambition et dynamique communes aux acteurs du territoire.

Les investissements à consentir sont souvent conséquents et s'inscrivent en général dans la durée après qu'aient été arrêtés les contours d'aménagement et satisfaites les démarches préalables. Considérant tant la portée de ces projets que leur dimension financière et les calendriers qui leurs sont associés, deux de ces projets devraient d'ailleurs émerger au CPER 2021 -2027 en gestation, en l'occurrence le projet « Roquefort Demain », porté par le Syndicat Mixte du Combalou dont le Département est membre, et le projet de restructuration du site de l'Abbaye de Sylvanès porté par la communauté de communes Monts Rance et Rougier, accompagnée par Aveyron Ingénierie.

Le projet Conques Grands Sites de France, également suivi par Aveyron Ingénierie, compte bien sûr parmi les initiatives à accompagner tenant compte de la forte notoriété du site sur les chemins de Saint Jacques.

Fort logiquement, ces opérations appelleront le moment venu un partenariat financier du Département qui pourra le cas échéant être appréhendé sur plusieurs exercices.

Valorisation patrimoniale, culturelle, identitaire | Notoriété | Ambition



MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- Du projet, de son rayonnement et de son attractivité sur le territoire,
- Du cadre partenarial établi autour du projet et de son envergure,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- Des labels décernés/escomptés,
- Du caractère innovant du projet,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

#1.2 AVEYRON - TERRE DE TOURNAGE

Nourrir la notoriété du territoire par le film et les projets audiovisuels.

Le Département de l'Aveyron est confronté, comme tout le territoire national, à la nécessité d'augmenter sa notoriété et son attractivité.

Afin de participer à cet enjeu, le Département mettra l'accent, lors de cette mandature, sur un projet de valorisation de l'Aveyron, de son territoire, de sa population, de son patrimoine, par l'accompagnement des projets audiovisuels.

En lien avec la future Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme et la Direction de la Culture, des Arts et des Musées du Département, sous l'égide de la direction de la communication, il s'agira d'engager un programme destiné aux professionnels de l'audiovisuel :

- La production cinématographique et audiovisuelle dans toutes ses composantes devra augmenter et valoriser les atouts du territoire,
- Les actions de médiation en lien avec les tournages en Aveyron accentueront le rôle attractif de ces projets et auront pour objectif de faire des Aveyronnais et plus largement des publics, des ambassadeurs du territoire.

Les axes d'intervention du Département sur ce secteur sont multiples :

- Accompagner les professionnels du secteur pour trouver un lieu de tournage,
- Accompagner les professionnels du secteur dans leur démarche d'autorisation de tournage,
- Proposer une banque de données aux propriétaires et gestionnaires de lieux de tournages potentiels en Aveyron à destination des professionnels,
- Faciliter la mise en réseau et l'accompagnement des professionnels de la filière (acteurs, techniciens, producteurs...),
- Valoriser par la communication et la médiation les lieux de tournages et les décors de tournages auprès du grand public,
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à l'image valorisant le territoire envers le jeune public.

Par ailleurs, la Direction de la Culture, des Arts et des Musées du Département suivra la gestion des aides à la production :

- Pour la fiction longs métrages,
- Pour la fiction courts métrages,
- Pour la fiction TV et internet,
- Pour les documentaires.

#1.3 FABRIQUÉ EN AVEYRON

Il y a douze ans, le Département et ses partenaires économiques (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers) lançaient l'estampille « Fabriqué en Aveyron » dans l'objectif de valoriser l'Aveyron, son identité et ses valeurs à travers les produits emblématiques et les savoir-faire des entreprises.

Aujourd'hui ce sont 524 entreprises qui ont adhéré à la démarche pour plus de 3 650 références produits. De nombreux secteurs d'activité sont concernés : en premier lieu l'agroalimentaire avec un peu plus de 50% d'entreprises de ce secteur, mais aussi de l'artisanat d'art (coutellerie, bijoux, céramique, ...), le secteur du bois (construction et ameublement), la mécanique, le textile, -cuir –ganterie, maroquinerie-, - l'habillement ou encore l'édition.

La marque est bien installée dans le paysage aveyronnais et commence à disposer d'une notoriété hors Aveyron qu'il convient d'amplifier.

Il importe désormais de donner à la marque Fabriqué en Aveyron une nouvelle dimension.

OBJECTIFS

Améliorer la notoriété de la marque hors Aveyron à travers :

- Une ou plusieurs manifestations dédiées sur des marchés de proximité géographique (Toulouse, Montpellier) ou « affective » (Paris),
- La présence à des événements porteurs en termes de visibilité et de notoriété : Salon du Trail, MIF Expo, ...
- Une présence sur des sites vitrines de l'Aveyron accueillant de nombreux touristes (ex : aires d'autoroute),
- Un renforcement des partenariats avec des distributeurs (GMS, e-commerce...) de produits de la marque.

Améliorer l'image de la marque, notamment au regard des nouvelles exigences en matière de consommation :

- Favoriser un approvisionnement local en matières premières et en sous-traitance pour amplifier un cercle vertueux permettant le développement des activités et de l'emploi en Aveyron,
- Inclure des exigences environnementales et de développement durable.

Fiabiliser la marque et renforcer la communauté des acteurs de la marque par la mise en place de procédures de contrôle et d'une éthique dans les usages de la marque.

NATURE DE L'OPÉRATION

Organisation d'un événement dédié à la marque hors Aveyron (type Salon),
Présence à des événements en Aveyron et hors Aveyron (Salon de l'agriculture, Marchés des Pays de l'Aveyron à Bercy, Made in France...),
Actions de communication numérique,
Création d'espace de promotion du Fabriqué en Aveyron sur des lieux vitrines accueillant des touristes,
Évolution de la Charte de la marque intégrant des nouvelles exigences environnementales,
Mise en place d'un dispositif de contrôle des usages de la marque.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyron (image, notoriété, attractivité) - Entreprises tous secteurs d'activité - Consommateurs.

PARTENAIRES

Chambres consulaires, État (DDETSPP), Organisations de défense et de gestion des Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

#1.4 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Afin de disposer d'une stratégie de communication cohérente et uniformisée pour l'ensemble des acteurs du Département, il conviendra de travailler de façon coordonnée sur l'image que nous souhaitons donner de l'Aveyron et de son action tant à l'intérieur du territoire qu'à l'extérieur.

La direction de la communication et l'Agence de Développement de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT) travailleront de concert pour proposer une stratégie de communication ciblée qui mettra en valeur les atouts du Département, les actions de ses services et la ligne politique du mandat.

OBJECTIFS

Définir une stratégie et un plan de communication pour :

- Énergiser, dynamiser, moderniser l'image du territoire,
- Accompagner l'action du Département autour de ses défis sociaux et sociétaux,
- Valoriser les initiatives sur les grands projets du mandat (numérique, sport, emploi, attractivité et tourisme),
- Promouvoir la qualité et l'excellence de l'Aveyron,
- Communiquer sur la qualité des infrastructures.

1.4.1 Les Grands rendez-vous du Département

1- Organiser des moments de rassemblement.

Objectifs : créer des moments de convivialité et de rassemblement pour partager les messages et les valeurs avec les partenaires et les agents. Affiner la visibilité des missions du Département, lancer le projet de mandature. Première étape : l'organisation des vœux.

CIBLES

Les agents : organisation d'une cérémonie conviviale dans un lieu emblématique du Département chargé d'histoire comme par exemple le Palais épiscopal. A cette occasion la nouvelle charte sera présentée avec le projet de la mandature.

Les partenaires et les élus : organisation à une autre date d'une cérémonie dans le même lieu avec présentation du projet, dévoilement de la marque, projection d'images du territoire.

Ces vœux feront l'objet d'une création particulière qui sera le reflet des messages que veut envoyer le Président pour lancer l'année.

2 – Les salons

Le Département de l'Aveyron se doit d'être présent sur des temps forts liés à son histoire, ses compétences, son projet.

Le salon de l'Agriculture en février en est un emblème majeur.

Objectif : faire rayonner l'image du Département au-delà de son périmètre.

Le service communication devra recenser l'ensemble des salons qui insufflent cette visibilité au territoire, on peut d'ores et déjà noter : les marchés des pays aveyronnais à Bercy, le week-end adrénaline, Fabriqué en Aveyron (qui peut s'exporter ailleurs en France ou à l'étranger), le carrefour national « pêche et loisirs » en janvier, le marché de Pays à Toulouse, le salon du randonneur à Lyon en mars, les natural games à Millau en juin, routes d'Occitanie en juin, le tour de France en juillet, le what a trip festival en septembre, l'IFTM en octobre, Roc d'Azur en octobre à fréjus. Ces dossiers seront menés avec l'ADAT.

Organisation d'événementiels hors Département liés au recrutement avec élargissement des actions (à la gastronomie, aux savoir-faire, ...) pour faire connaître la marque aveyronnaise :

- Exporter les marchés « Fabriqué en Aveyron » à l'extérieur du Département,
- Aménager des espaces dédiés à l'intérieur du Département pour promouvoir la marque aveyronnaise,
- Concevoir et diffuser des kits Aveyron Attractivité à l'attention des communes,
- Accentuer l'image économique de l'Aveyron,
- Mettre en valeur le « fabriqué en Aveyron »,
- Exporter les marchés Fabriqués en Aveyron dans les métropoles de la Région.

Dans l'attente de la mise en place de la future Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, il faut continuer l'organisation d'événements de prospection délocalisés en y associant les vecteurs d'images positifs du Département (gastronomie, capacités économiques, espaces de randonnées, qualité des produits, ...).

1.4.2 L'information des citoyens

1. Le magazine

Objectif : remettre à l'étude la pertinence du magazine et sa périodicité.

Avant de décider d'un abandon ou d'un maintien de cet outil de communication, il serait utile d'en tester l'efficacité auprès d'un échantillon de population du Département. Cette étude nous permettra de cerner ou de définir la ligne éditoriale, de tester une nouvelle approche (périodicité, distribution, maquette).

2. Les réseaux sociaux

Rédaction de la stratégie digitale pour déterminer quel réseau, pour quelle cible, pour quel contenu, à quelle fréquence.

3. Le site internet

Après 10 ans d'existence, le site internet de la collectivité ne reflète plus vraiment la nouvelle identité et les messages que souhaite donner le Département. Les usages du web ont évolué, les attentes aussi.

La proposition est de repenser l'outil après une assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra recenser les besoins des pôles, les logiciels métiers à développer, les fonctionnalités à mettre en œuvre.

1.4.3 L'image du Département

Quatre grands dispositifs vont être créés en 2022 : l'ADAT, l'agence départementale des sports, l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie et l'assemblée citoyenne. La communication devra s'appuyer sur ces « événements » pour porter des messages forts de changement et de dynamisme. Ça bouge en Aveyron !

Cible : les Aveyronnais et les « prospects ».

Objectif : déployer un nouveau message qui exprime la volonté de dynamiser le Département et de s'organiser autour de services en lien avec les problématiques des Aveyronnais et futurs Aveyronnais.

Le message : le Département concentre son énergie, ses efforts, ses moyens au service des habitants autour du sport, du numérique et de l'attractivité, de l'emploi et du cadre de vie.

Ex : le Département se bouge pour vous ! (Item sport).

Ces grands moments seront l'occasion de déployer une campagne multimédia sur l'ensemble du territoire (radio, télé, presse).

1.4.4 La marque : Essentiels Aveyron

CONTEXTE

Avec les années, un empilement d'appellations et de marques autour de l'Aveyron est observé : Aveyron Vivre Vrai, Fabriqué en Aveyron, Aveyron Recrute, ADAT, Direction de la Culture, des Arts et des Musées... Pouvant parfois créer de la confusion sur les messages et les émetteurs. Il devient nécessaire de simplifier la lecture des politiques publiques, sous l'égide d'une marque ombrelle qui réunisse l'ensemble des champs d'action du Département et de ses partenaires. Cette marque ombrelle sera ensuite déclinée en marques filles en cohérence avec la charte du Département.

En préambule, le logo du Département pourra être simplifié et passer en monochromie, pour s'effacer progressivement au profil d'une typographie plus épurée et contemporaine.

À ce titre, il peut être judicieux de s'appuyer sur ce qui a été fait par l'ADAT de garder les codes couleurs, notamment le noir « Soulages », plus des couleurs d'accompagnement représentatives du territoire (la palette des bleus, des verts, des ocres, ...).

Une réflexion de fond est annoncée pour renouveler et faire évoluer la marque Aveyron, ainsi qu'une baseline.

#1.5 COMMUNICATION DE PROJETS

1.5.1 Projet de mandature

CONTEXTE

Le rôle du Département est fondamental dans l'aménagement du territoire. C'est pour débattre autour des grands enjeux à venir que les élus se sont réunis au mois de septembre pour deux demi-journées de réflexion qui ont préfiguré les grands axes de l'action sur les 7 ans à venir.

L'objectif des élus est que chacun trouve sa place pour concourir à la réussite du territoire. Ce qui a été dit durant ces ateliers conforte la volonté de créer une dynamique durable. Le Département se veut accompagnateur pour produire un effet de levier.

Apporter un service à tous les Aveyronnais, mobiliser les moyens et dispositifs structurants, permettre d'accompagner le bloc communal et collectivités, répondre aux enjeux actuels, décloisonner nos politiques, ... tels sont les enjeux qu'embrasse la nouvelle mandature.

CIBLES

- Les agents : les faire adhérer aux projets de mandature. Ils sont les meilleurs ambassadeurs de ces projets,
- Les territoires partenaires : les accompagner dans leurs réalisations suivant l'orientation des aménagements globaux du Département,
- Les électeurs : transformer le programme électoral en actions concrètes pour ne pas décevoir les citoyens.

OBJECTIF

Redonner du sens aux politiques publiques.

La communication autour du projet devra rendre compte :

- Des résultats du séminaire,
- De l'avancement du projet.

Elle fera l'objet de 3 documents :

- Un document de travail à usage des services et des élus,
- Un document charté de présentation des intentions et des grands axes de travail à destination des partenaires politiques et institutionnels,
- Un document charté et synthétisé orienté grand public.

Ce travail de communication sera accompagné de relations presse et d'une stratégie de communication digitale spécifique.

1.5.2 Le point d'étape

OBJECTIFS

Afin de ne pas perdre le fil des actions inscrites dans le projet de mandature et faciliter la compréhension et la visibilité de ces missions, le Président et son équipe devront effectuer des points d'étapes qui jalonnent la mandature.

CIBLES

Les agents : organisation de rencontres avec les services afin d'effectuer un bilan des actions mises en place, échanger sur un retour d'expérience et adapter au mieux l'action auprès des citoyens,

Les électeurs : instauration d'une ligne éditoriale sur les réseaux sociaux pour relayer le projet de mandature (utilisation des #, messages vidéos du Président, point presse sur une fiche projet, les 100 jours du Président, ...).

1.5.3 La communication de l'exécutif et des élus

La communication du Département passe aussi par l'incarnation d'un homme qui a été choisi par les électeurs pour les représenter et porter la voix de l'Aveyron au-delà de ses frontières. Autour de lui une équipe travaille à transformer les « promesses » en réalité et assurer la proximité avec les habitants du Département.

OBJECTIFS

Le premier objectif est d'assurer l'influence du Président à l'échelle nationale et départementale,

Diffuser une image du Président et de son équipe qui se veut rassembleuse, fédératrice, accessible et réactive,

Améliorer la visibilité des compétences de l'équipe et la compréhension du projet.

COMMENT ?

Visites de terrain = agents, collectivités et événements.

La presse = les points réguliers sous forme de petits déjeuners de presse à l'hôtel du Département.

Les habitants => participation du Président à certains événements sportifs et culturels, visites de l'hôtel du Département par les élus lors des journées du patrimoine...

Présence permanente sur les réseaux sociaux avec des réponses individuelles aux questions posées. Ceci suppose, l'écriture et la validation d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux et une charte éditoriale. Elle s'accompagne inévitablement d'une stratégie concertée entre tous les élus de la majorité.

La manière de communiquer sur les réseaux sociaux sera simplifiée, accessible, sympathique, légère pour faire adhérer l'audience et agréger autour de l'image du président. (Forme et fond des messages. Ex : utilisation de la vidéo).

1.5.4 La communication des assemblées

OBJECTIF

Faciliter la compréhension des décisions et rendre l'assemblée accessible et proche des citoyens. L'assemblée travaille pour vous !

CIBLES

Presse : donner l'ordre du jour avant la date, dossier remis le jour même, envoi dématérialisé,

Les habitants : retransmission en direct des assemblées et en différé sur le site internet du Département.

Mise à disposition des délibérations sur le site internet.

Sur les réseaux sociaux du Département et du Président : une vidéo récapitulante les décisions de l'Assemblée.

#1.6 COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

CONTEXTE

Les services du Département sont organisateurs de nombreuses actions vers leur public (sport, culture, solidarité, collèges, routes, tourisme...).

Ces actions doivent nécessairement être relayées pour atteindre leur public. La communication doit donc se mettre en ordre de marche pour répondre au mieux à ces objectifs dans des délais qui permettent de diffuser les messages en temps et en heure.

1.6.1 Le relais des opérations des services

OBJECTIFS

Montrer l'ampleur des actions du Département,

Donner des informations utiles aux Aveyronnais pour qu'ils utilisent à bon escient les services du Département,

Valoriser les atouts de chaque service.

Le service communication a été restructuré en conséquence fin 2021.

1.6.2 Valorisation des évènements et de la présence du Département sur ces derniers

OBJECTIF

En collaboration avec l'ADAT, continuer à soutenir les évènements type festival des templiers, la course du viaduc, l'Estivada, Fabriqué en Aveyron... et persévérer dans l'organisation de manifestations à vecteurs d'images positifs (gastronomie, capacités économiques, espaces de randonnées, qualité des produits, ...).

La présence du Département doit être optimisée pour servir les orientations du projet et ne pas se contenter de faire de la figuration. Ex / Course des Templiers qui doit être un lieu où faire passer les messages du « bien vivre et travailler » en Aveyron.

1.6.3 Valorisation de la collaboration avec les territoires et partenaires extérieurs

OBJECTIF

Montrer l'implication dans les différentes étapes de collaboration entre le Département et les collectivités.

- Pour les aménagements structurants : les conventions comprennent une contrepartie sous la forme d'un panneau de chantier avec les montants des financements puis d'une plaque posée lors ou après l'inauguration,
- Création d'un « club des communicants » de l'Aveyron. Il aura pour vocation de faciliter et fluidifier les informations entre les acteurs de la communication du Département. Des rencontres conviviales seront proposées à un rythme à définir,
- Les autres organismes qui reçoivent des financements du Département : ces partenariats devront être optimisés (ex : Rodez Aveyron Football).

1.6.4 Les grandes causes du Département

OBJECTIF

Lors du séminaire des élus, plusieurs « causes » ont émergé comme les difficultés des entreprises à recruter, le déploiement du numérique ou encore la réponse aux enjeux sociétaux comme le vieillissement des populations et le nécessaire accompagnement de nos aînés. Ces causes saillantes pourraient faire l'objet d'une communication importante, montrant ainsi la volonté du Département de s'en saisir.

Ex :

- Création des assises (ou états généraux) du recrutement,
- Communication autour de la problématique des aidants,
- Communication autour du travail qui est fait pour trouver des médecins,
- Valorisation du travail qui est fait pour lutter contre la fracture numérique.

Autant de sujets à explorer en matière de valorisation de l'action du Département.

#1.7 COMMUNICATION INTERNATIONALE / COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

OBJECTIFS

Parce que les Aveyronnais manifestent un besoin grandissant de s'ouvrir au monde, la coopération décentralisée internationale a pour objectif de placer l'Aveyron au coeur de projets internationaux, de présenter une image du Département positive et dynamique dans sa diversité, dans sa qualité de vie et dans la notoriété de ses acteurs et produits.

Fort de l'expérience acquise à travers les échanges et relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires (Japon, Roumanie, Argentine), le Département entend faciliter l'accompagnement de projets et d'échanges de dimension internationale.

Il confortera son rôle de chef de file dans la mise en oeuvre de projets internationaux dédiés et identifiés en partenariat avec les acteurs locaux tels que les chambres consulaires, associations, services départementaux afin de pouvoir répondre aux appels à projets.

Le Département soutiendra et mettra la jeunesse aveyronnaise au coeur de ses projets internationaux. Ainsi il visera à favoriser la mobilité internationale chez les jeunes et notamment ceux ayant le moins d'opportunité de mobilité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international par des actions de promotion du Département, Accueillir les délégations étrangères en intégrant la découverte, la valorisation du Département par un accueil institutionnel de qualité,

Mettre en oeuvre des projets dédiés, faciliter les échanges avec les collectivités étrangères partenaires et acteurs locaux (associations, établissements scolaires, acteurs culturels, comités et clubs sportifs, etc.),

Poursuivre l'appel à projet récemment remporté « Jeunesse et sport » avec le Judet de Tulcea en Roumanie et répondre aux appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en partenariat avec les pays partenaires,

Soutenir et faciliter l'exposition Soulages au Musée départemental de Kobé en 2022,

Soutenir les projets jeunesse à travers le sport, la culture, la solidarité à l'international à travers les territoires.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, collectivités locales et étrangères, chambres consulaires, établissements scolaires, universitaires, d'éducation spécialisées, associations, clubs sportifs, acteurs culturels.

PARTENAIRES

Services départementaux (transversalité des équipes), Chambres consulaires, Éducation Nationale, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Assemblée des Départements de France, ressources et réseaux de coopération internationale ou européenne (AFCCRE, CUF...).

#1.8 CONTRAT DE PROJETS AVEYRON-TERRITOIRES (CPAT)

UNE RENCONTRE ENTRE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ET STRATÉGIE DES TERRITOIRES

Le Département, en qualité de garant de la solidarité territoriale, a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires aveyronnais.

Doté de nombreuses compétences et d'une offre d'ingénierie territoriale, d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants concourant au développement des territoires, à l'équilibre territorial et à la cohésion sociale, le Département souhaite confirmer et développer son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire aux côtés des communes aveyronnaises et de leurs groupements en veillant à apporter des réponses efficaces aux disparités de développement observées entre ses différents bassins de vie.

Ainsi, pour apporter une réponse plus adaptée aux besoins de chaque territoire, le Département propose une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « **CONTRAT DE PROJETS AVEYRON TERRITOIRES - CPAT** ».

Ces contrats permettront de mettre en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

Cette politique territoriale contractuelle constitue une approche innovante de l'action publique, plus transversale et partenariale, avec un soutien renforcé du Département à travers aussi son offre d'ingénierie par l'agence AVEYRON INGENIERIE.

Elaborés à partir de besoins des territoires, il s'agira de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire partagé dans une logique de mutualisation des réflexions, des moyens et d'actions.

Les contrats seront établis avec les territoires (Communes et intercommunalités) pour la durée du mandat (révision possible à mi-mandat), ce qui donne une lisibilité à plus long terme.

Les principes

La durée du mandat 2021 - 2028 (révision à mi-mandat),

Un renforcement de la gouvernance locale du dispositif, permettant d'associer les communes en plus des communautés de communes,

Une phase préalable, organisée à l'échelle du territoire, mettra en évidence les priorités et les enjeux de la collectivité autour d'un projet de territoire partagé avec le Département,

Une ingénierie de proximité territoriale renforcée, à travers Aveyron Ingénierie et des services associés de la collectivité départementale,

Une présence forte des élus départementaux dans les échanges, la négociation et le suivi des contrats.

#1.9 AVEYRON INGÉNIERIE

OBJECTIFS

Conforter et développer l'ingénierie technique apportée aux communes et EPCI,
Faciliter l'accès à l'ingénierie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Intensifier et développer l'offre de services à l'attention des communes et EPCI,
Créer un « réflexe » AVEYRON INGENIERIE,
Structurer l'Agence pour répondre aux objectifs.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes,
Les EPCI.

PARTENAIRES

Les agents,
Les services,
Les organismes associés.

MODALITÉS

1. Intensifier et développer l'offre de services à l'attention des communes et EPCI

Développer de nouveaux champs d'ingénierie : ingénierie culturelle, conseil en - organisation, énergies renouvelables, ingénierie financière, proposition d'outils mutualisés (groupements de commande, SIG, ...),
Développer l'offre sur la nature d'intervention : maîtrise d'œuvre sur certains projets, AMO complète (faisabilité technique, administrative, juridique, plans de financement, accompagnement dans la mise en œuvre de la décision...),

Développer et structurer des partenariats avec les structures proches du CD : ADAT, agence du sport, CAUE, ADIL, AVEYRON HABITAT, Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

2. Devancer les besoins : étudier la rénovation des logements ; répondre aux appels à projets ; mobilisation de financements européens ; opérations groupées

3. Créer un « réflexe » AVEYRON INGENIERIE

Placer l'ingénierie au cœur de la contractualisation avec les territoires, conventionner avec l'ANCT pour valoriser la présence territoriale de l'Agence,

Fluidifier et simplifier les procédures de saisine,

Développer un réseau des DGS / DST des membres animé par AVEYRON INGENIERIE afin de mieux anticiper les besoins, créer du lien régulier, partager des expériences,

Développement d'une politique de communication (en lien avec la direction de la communication du Département) : site internet, prospection (agents ambassadeurs de l'agence),

4. Structurer l'agence pour répondre aux objectifs

Réflexion organisationnelle sur la mutualisation et recrutements ciblés en fonction des champs nouveaux à investir,

Évolution du pilotage de l'Agence : un(e) directeur(rice) qui pilote AI, supervisé(e) par le DG du Département et qui s'appuie sur un encadrement mutualisé avec les DGA concernées,

• Réflexions sur le financement de l'agence : tarification à l'acte pour certaines prestations....

#1.10 PARTENARIATS FRANCE SERVICES

En matière d'accueil et d'accès aux services publics, certaines communautés de communes, communes ou structures associatives sont labellisées France Services. Ce label vise à garantir l'accessibilité aux services publics sur des accueils du public de proximité par des agents polyvalents formés.

Le Département a de nombreuses implantations de proximité, spécialisées sur les domaines de compétence de la collectivité (Maisons des Solidarités, centres d'exploitation, subdivisions, collèges, permanences, etc.). Les services associés ont également des implantations territoriales et permanences.

OBJECTIFS

Dans ce contexte, le Département sera facilitateur et attentif à l'implantation des France Services en vue d'améliorer la couverture territoriale, et accompagnera les porteurs de projets :

- À travers des aides à l'investissement pour les projets portés par les collectivités,
- En développant des partenariats sur le fonctionnement de ces espaces, en permettant à l'utilisateur de disposer de réponses sur les compétences du Département dans ces espaces,
- En étudiant l'opportunité et la faisabilité d'un accueil de ses services dans ces enceintes, sous quelque forme que ce soit, pour étoffer les services proposés.

En particulier, en tant que chef de file des politiques de solidarités, le Département est pilote de la mise en place du réseau de 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité. A ce titre, sur le champ des solidarités, il animera la mise en réseau des acteurs de proximité, afin d'améliorer l'information et l'orientation des Aveyronnais les plus fragiles.

NATURE DE L'OPÉRATION

Aides financières à l'investissement (dispositifs d'intervention en direction des communes ou EPCI).

Développer des conventions partenariales Département de l'Aveyron / France Services définissant les modalités de coopération et de travail, en intégrant un premier niveau de réponse sur les compétences du Département au sein de l'accueil polyvalent, mutualisation des missions d'accueil (immersion, formations, partage d'outils), intégration de permanences du Département, inclusion numérique.

Proposer, à l'échelle de territoires pertinents, des articulations et des complémentarités entre le Département et les France Services, en matière d'accueil, d'accompagnement, d'accès aux services publics et aux droits.

Mise en réseau des acteurs de l'accueil social à travers des réunions de travail : connaissance mutuelle, culture commune, coordination des accueils, outils de travail en réseau, charte d'accueil, actions collectives, formations communes...

BÉNÉFICIAIRES

Tout public,

Les porteurs de projets et gestionnaires France Services.

PARTENAIRES

EPCI, communes, administrations et institutions, associations.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Subventions d'investissement pour les investissements (travaux) portés par les collectivités,
Conventions de partenariat avec les porteurs de France Services,
Ingénierie de création et d'animation de réseaux accueil social,
Adaptation des modalités d'accueil et de l'offre de service des Maisons des Solidarités dans le cadre du réseau et des partenariats avec les France Services et les acteurs locaux de l'accueil social,
Création de supports de communication et d'information pour les usagers « facile à lire et à comprendre »,
Associer les usagers à la démarche de coopération pour prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Action Sociale Territoriale et du Développement Social Local
Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Action Territoriale

**L'Aveyron
se bouge!**
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #2

AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



#2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#AGRICULTURE

Préserver notre agriculture,
la valoriser pour mieux
la transmettre

Bâtir notre identité agricole
pour mieux
la communiquer

Échanges amiables

Plateforme
d'approvisionnement local

Cuisines centrales

Vers un Projet Alimentaire
de Territoire

#AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds de soutien aux territoires

Politique départementale
de l'habitat

#2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#AGRICULTURE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre	Associations, groupements d'agriculteurs, communes, intercommunalités, cantons	Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante. Un territoire agricole proactif pour une agriculture partenariale.	#2.1
Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer	Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, collèges, EHPAD Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs	Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.	#2.2
Échanges amiables	Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire, communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants	Identifier les enjeux agricoles du territoire et accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire.	#2.3
Plateforme d'approvisionnement local	Chambre d'Agriculture CCI ou CMA Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal Collégiens Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective	Promouvoir une politique de « manger local ».	#2.4
Cuisines centrales	Collèges Ecoles primaires Centres de loisirs EHPAD Portage à domicile	Développement et/ou création de cuisines centrales.	#2.5
Vers un Projet Alimentaire de Territoire	Les Aveyronnais, les producteurs, les éleveurs, la restauration collective (collèges, EHPAD)	Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.	#2.6

#AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Fonds de soutien aux territoires	Communes et intercommunalités	Accompagner les projets communaux, services à la population et équipements structurants, aménager et singulariser nos espaces publics.	#2.7
Politique départementale de l'habitat	Communes et intercommunalités	Répondre aux attentes sociétales en matière d'habitat.	#2.8

L'AGRI POUR TOUS, TOUT POUR L'AGRI

L'agriculture est une activité clé dans les zones rurales où elle joue un rôle primordial dans la cohésion du territoire : production de biens alimentaires et non alimentaires, énergétiques, création d'emplois localisés, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Élément structurant du territoire, elle participe pleinement à l'ossature du milieu rural où elle apporte sa contribution à la vie économique, sociale et culturelle ainsi qu'à l'occupation de l'espace.

Le secteur agricole aveyronnais, pilier de l'agroalimentaire régional, fait preuve de dynamisme de par l'innovation en pointe, le développement de la digitalisation, le nombre d'AOP et d'IGP, et les jeunes générations de mieux en mieux formées qui souhaitent s'engager dans l'agriculture et s'installer en Aveyron.

Autant de problématiques différentes et d'orientations stratégiques nouvelles auxquelles le Département propose de répondre en déployant sur ces territoires, acteurs de l'agriculture, son programme : « **L'Agri pour Tous, Tout pour l'Agri** ».

Il est conçu autour de 3 enjeux stratégiques, socles de la politique agricole départementale.

- Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre,
- Légitimer notre approvisionnement local pour créer notre souveraineté alimentaire,
- Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer.

Un programme transversal, sur mesure, à une nouvelle échelle (intercommunalité et canton), qui se veut en lien avec les compétences et les initiatives du Département en matière d'Agriculture, et en partenariat avec les acteurs du monde agricole et les collectivités des territoires identifiés.

#2.1 PRÉSERVER NOTRE AGRICULTURE, LA VALORISER POUR MIEUX LA TRANSMETTRE

Les zones rurales contribuent de par leurs fonctions productive, résidentielle, touristique, environnementale et patrimoniale, à la cohésion et au développement des territoires.

L'agriculture de ces zones participe largement à ces fonctions et dans certains cas constitue l'activité nécessaire et préalable à leur attractivité et à leur développement.

C'est précisément sur ces territoires qui regorgent de richesses naturelles, de pépites et de nouvelles énergies, sur lesquels coexistent « différentes campagnes », que des défis sont à relever en matière de développement de valeur, de lien social, de culture, de patrimoine, et d'environnement.

OBJECTIFS

Accompagner les acteurs de l'agriculture à l'élaboration et la mise en œuvre de projets ruraux,

Rassembler les acteurs locaux pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture,

Construire des dynamiques de complémentarité, de coopération et de mutualisation,

Valoriser l'ingénierie du Département en lien avec l'expertise locale afin de proposer aux acteurs locaux des réponses et un accompagnement mieux coordonnés et plus intégrés,

Affirmer le rôle moteur et innovant du Département en matière d'agriculture,

Faciliter le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante

1. NATURE DE L'OPÉRATION

Faciliter l'installation et la transmission des exploitations par le biais d'outils de formation, d'information, d'orientation et de promotion pour :

- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture et au salariat agricole,
- Susciter des vocations et proposer un cursus d'accompagnement vers de futures carrières agricoles,
- Favoriser l'accès des jeunes et des publics en situation de précarité, au métier d'agriculteur,
- Animer, avec les territoires qui le souhaitent, le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, Intercommunalités.

PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, FD CUMA, structures de formation....

MODALITÉS D'INTERVENTION

Partenariat financier à construire (convention) entre le Département, les intercommunalités, les Jeunes Agriculteurs, FDCUMA, ou autres..., à l'échelle d'un territoire pertinent (intercommunalité, canton)

Animation territoriale à construire (maîtrise d'ouvrage départementale)

Ingénierie départementale pour mener des opérations dans le domaine du foncier et des échanges amiables

Soutien aux initiatives visant la lutte contre la déprise agricole dans le cadre des programmes sur la biodiversité du Département

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

2. NATURE DE L'OPÉRATION

Inciter à la création et à la diversification de l'activité de productions agricoles (maraîchage, plantes médicinales...), de transformations sur l'exploitation, et d'activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs...).

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, intercommunalités...

PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Initiative Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière* pour l'étude de faisabilité des projets.

Le montant de l'aide (30 % des coûts HT) est calculé au cas par cas, au regard du projet et de sa dimension « agriculture durable », des co-financements obtenus, avec un plafond d'aide de 2 000 €.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

Un territoire agricole pro-actif pour une agriculture partenariale

NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter un concours au développement du secteur agricole sur les territoires

Aider au fonctionnement des organismes concourant à la création de valeur

Favoriser l'économie de l'élevage et du revenu des éleveurs en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits

Favoriser l'innovation technique et technologique

Soutenir l'usage du numérique chez les agriculteurs

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles ...

PARTENAIRES

Aveyron Labo...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conventions d'objectifs et arrêtés.

L'aide financière apportée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget du projet selon sa nature et ses objectifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.2 BÂTIR NOTRE IDENTITÉ AGRICOLE POUR MIEUX LA COMMUNIQUER

Nos campagnes et notre agriculture constituent des opportunités fortes d'un nouveau rapport à la société.

Elles sont aujourd'hui porteuses d'une identité, d'une vie locale densifiée, de rencontres, de valeurs renouvelées et d'accueil du cosmopolitisme.

Conscient de cette nouvelle tendance, le Département participe à la construction de ces nouveaux équilibres complexes et pluriels, en préservant la singularité et l'originalité des lieux, par une communication sur notre identité agricole.

OBJECTIFS

Mailler le territoire par une diversité d'évènements et d'initiatives valorisant le patrimoine gastronomique aveyronnais,

Construire et véhiculer une image positive et innovante de l'agriculture, de ses métiers, de ses filières et de ses produits,

Permettre de pacifier les conflits d'usage entre les agriculteurs et les habitants,

Tisser un lien entre le monde rural et les nouvelles communautés (bassin de vie, néo-ruraux, jeunes...).

Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.

NATURE DE L'OPÉRATION

Concevoir une campagne de communication d'envergure pour moderniser et revaloriser l'agriculture, ses métiers, ses filières et ses produits (des opérations événementielles, un jeu-concours interactif, des documents et objets promotionnels),

Coordonner et mettre en œuvre des animations agricoles départementales régionales et nationales (l'Aveyron dans l'Assiette, Agrilocal 12, site internet monproducteur.aveyron.fr,

Fabriqué en Aveyron, le challenge de l'agriculture « manger local », le marché de Bercy, le Salon de l'Agriculture...).

BÉNÉFICIAIRES

Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, Intercommunalités, collèges.

PARTENAIRES

Filières de qualité, communes, Chambre d'Agriculture, collèges, EHPAD...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Maitrise d'ouvrage départementale (Direction de l'agriculture, Direction des collèges, Direction de la Communication, en lien avec l'ADAT).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutenir les évènements valorisant l'espace rural à vocation multiple (patrimoniale, culturelle, sociale, environnementale...), en lien avec la Direction de la Culture, des Arts et des Musées.

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles.

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, intercommunalités, communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière*

L'organisateur sollicitera le Département 4 mois avant la manifestation afin d'envisager les modalités de partenariat.

L'aide financière accordée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget prévisionnel de la manifestation.

Un plafond d'aide départementale selon la portée de la manifestation :

- Manifestation départementale 10 000 €,
- Manifestation supra-départementale 20 000 €,
- Manifestation internationale 50 000 €.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.3 ÉCHANGES AMIABLES

OBJECTIFS

Exploiter une surface agricole utile structurée est le souci de tout agriculteur. C'est pourquoi le Département souhaite accompagner les initiatives en faveur de la restructuration parcellaire. Par sa compétence Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers - AFAP (article L 121-1 du code rural et de la pêche maritime), le Département peut participer à l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières, à la mise en valeur des espaces naturels, et à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les échanges amiables d'immeubles ruraux peuvent être conduits à la demande d'une commune lorsqu'il existe dans son périmètre des agriculteurs volontaires pour réorganiser leur parcellaire et améliorer les conditions d'exploitation. Le Département accompagne cette initiative en réalisant un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux agricoles du territoire et d'accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire. Si cette réorganisation s'avère structurante, le Département peut accompagner financièrement les frais de notaire et de géomètre engagés par les propriétaires fonciers.

BÉNÉFICIAIRES

Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire : communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants.

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, SAFER, communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toute démarche doit être précédée d'une demande de la commune qui, après délibération de son conseil municipal, identifie le besoin et exprime le souhait de réaliser une opération d'aménagement foncier agricole et forestier. Elle doit être adressée au Président du Département.

Sur la base de cette demande, le Département fait réaliser un diagnostic agricole et foncier qui doit permettre d'identifier les problématiques et de définir un plan d'échanges le plus restructurant possible en lien avec les acteurs du territoire.

Ce plan d'échange sera soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) qui doit en reconnaître l'utilité pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière.

Sont éligibles :

- Échanges restructurants portant au moins sur 50 ares,
- Les échanges permettant le dégagement des bâtiments agricoles (sans condition de surface),
- Les opérations concernant essentiellement des zones viticoles ou fruitières (sans condition de surface).

Pour ces opérations, le Département prend en charge en totalité et sous sa maîtrise d'ouvrage l'étude diagnostic et d'aménagement et peut apporter une aide à hauteur de 80% des frais de notaires et les frais de géomètre HT engagés par les demandeurs pour la confection et la publication de l'acte d'échange/cession, ainsi, le cas échéant, que ceux afférents à la mise à jour préalable du plan cadastral.

Ne sont pas éligibles :

- Les échanges dont la superficie totale échangée et cédée le cas échéant, serait inférieure à 50 ares,
- Les opérations dont le montant de la soulte attribuée pour équilibrer l'opération dépasse 30% de la valeur des biens échangés.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.4 PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : Plateforme d'approvisionnement local à améliorer.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal

Collégiens

Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Départemental, qui viserait notamment à favoriser le « manger local », l'amélioration de(s) plateforme(s) d'approvisionnement local est un enjeu essentiel qui recouvre deux volets :

- La structuration des filières et la création de coopératives intra départementales,
- La mise à disposition d'outil de mise en relation des producteurs et des acheteurs (plateforme d'achat).

C'est ce deuxième levier qui est traité dans la présente fiche.

Le dispositif AGRILocal a vocation à compléter les groupements de commandes existants en permettant notamment aux producteurs locaux et artisans les moins structurés, d'accéder au marché de la restauration collective tout en respectant le code de la commande publique.

Agrilocal est une plate-forme internet, portée par les Départements, pour la mise en relation simple, immédiate et sans intermédiaire, entre producteurs agricoles locaux, artisans et acheteurs de la restauration collective.

Depuis son lancement en septembre 2018, 162 producteurs sont référencés sur la plateforme et 60 acheteurs. Il a été passé 1066 consultations pour 779 commandes pour un volume financier d'environ 200 000 € HT. Pendant l'année 2020, le Département a mis en place le site monproducteur.aveyron.fr, accessible au grand public et qui référence les producteurs présents sur le territoire aveyronnais. Ce projet a été mené par la Direction de l'Agriculture.

Pour une meilleure lisibilité et une montée en puissance de ces outils, une réflexion pourrait être engagée sur l'évolution de ces deux plateformes, tout en maintenant les fonctionnalités spécifiques de la plateforme Agrilocal (passation de commandes en direct sur le site et respect du code de la commande publique).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur– Service Exploitation

#2.5 CUISINES CENTRALES

OBJECTIFS

Aides bonifiées aux équipements publics de proximité : création de cuisines centrales.

NATURE DE L'OPÉRATION

Développement et/ou création de cuisines centrales.

BÉNÉFICIAIRES

Collèges,
Ecoles primaires,
Centres de loisirs,
EHPAD,
Portage à domicile.

PARTENAIRES

Communes,
Intercommunalités,
CCAS.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département bénéficie actuellement d'un maillage important permettant de fournir des repas de qualité aux différentes structures. Cependant, le nombre de structures très diversifiées ne permet pas d'obtenir la garantie de production en circuits courts et à un tarif égalitaire sur le Département.

Un nouveau maillage du territoire pourrait être envisagé à partir de l'état des lieux du nombre de repas servis sur chaque entité. Des volumes de repas pourraient ainsi être redéfinis par secteur.

Il existerait alors différentes options :

- Cuisine centrale existante : évaluer le potentiel de production de repas,
- Création de nouvelles cuisines centrales en fonction du volume de repas à produire. Un accompagnement des structures amenées à fermer (notamment cuisines primaires et collèges) sera nécessaire, notamment pour le redéploiement des personnels,
- Développement de la cuisine d'un collège pour augmenter sa capacité de production et diversification du type de repas : évaluation juridique de la forme à retenir pour la production, notamment hors temps scolaire – passage en CA du collège nécessaire.

Il conviendra alors d'évaluer le coût de production du repas (actuellement 6,50€ dans un collège), le prix de vente aux familles (primaire, collèges) et le prix de vente aux autres prestataires (Ehpad-Portage).

Les 2 premières options obligent néanmoins à conserver des cuisines pour la mise en température des aliments et la distribution des repas (self). La « centralisation » des systèmes de production permettrait notamment de générer des économies d'échelle, de bénéficier de meilleurs tarifs d'achat des denrées alimentaires. Une structuration de filières locales de production serait nécessaire pour permettre de répondre aux besoins sur de plus gros volumes.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

Pôle Ressources et Moyens – Direction des Affaires Juridiques

#2.6 VERS UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Département de l'Aveyron oeuvre depuis de nombreuses années pour une agriculture saine et de qualité.

La montée en puissance de la question alimentaire, la diversité des acteurs qui s'en saisissent, la multiplication des initiatives, font de l'alimentation un vecteur de développement pour les collectivités. Celles-ci élaborent ainsi leur politique alimentaire territoriale pour développer une vision à la fois systémique et globale, afin de relocaliser l'alimentation et renforcer l'ancrage territorial de la production. C'est dans cette dynamique que le Département s'inscrit, en projetant la préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Il se définit comme un projet global et transversal qui vise à renforcer l'articulation entre agriculture durable et alimentation locale, et qui s'inscrit dans un cadre multi-partenarial répondant aux besoins et aux attentes des acteurs du territoire.

Ce projet de PAT, à l'échelle départementale, vise une performance économique, sanitaire, sociale et environnementale.

Il doit permettre de conforter les actions déjà menées par le Département (le groupement de commandes pour les collèges, L'Aveyron dans l'Assiette, le site monproducteur.aveyron.fr, le dispositif Agrilocal 12...), de faire émerger de nouvelles actions (en lien avec le social) et de coordonner les différentes stratégies alimentaires liées aux PAT existants et hors PAT.

OBJECTIFS

Structurer et consolider les filières de production et développer des filières de transformation intégrant des performances économiques, sociales et environnementales,

Conduire une politique d'achats de produits locaux dans l'approvisionnement des collèges publics et des EHPAD,

Contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles,

Maintenir de la valeur ajoutée sur le territoire de façon équilibrée et durable,

Développer de l'emploi local et non-délocalisable,

Œuvrer pour une consommation responsable (nutritionnelle, environnementale et sociale).

Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposer une méthodologie de travail, de concertation, d'animation territoriale et de gouvernance avec les élus du territoire et les partenaires

Élaborer un diagnostic agricole et agroalimentaire du territoire pour constituer un état des lieux des dynamiques territoriales en cours, une analyse fine et quantitative de la production et des besoins alimentaires des bassins de vie

Déterminer une stratégie territoriale, déclinée sous forme d'objectifs en lien avec les dispositifs des politiques publiques

Mettre en œuvre les actions qui doivent permettre de soutenir le modèle agricole de l'Aveyron, les industries alimentaires et les emplois qu'elles génèrent, dans une perspective de développement durable
Assurer un suivi du plan d'actions avec des indicateurs de résultats à court, moyen et long terme

BÉNÉFICIAIRES

Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs.

PARTENAIRES

Collectivités territoriales (communes, EPCI, pays, Départements, régions).

Agriculteurs et transformateurs (coopérative, IAA, artisans, interprofession...).

Organismes de distribution et de commercialisation (GMS, commerces de détail, restauration commerciale, restauration collective, hôtellerie...).

Services de l'État et structures publiques (DREAL, DRAAF, DDT, ADEME, PNR...).

Consommateurs / société civile (citoyens, collectifs, associations...).

Acteurs de la santé (ARS, nutritionnistes...).

Organismes de développement et de recherche (chambres consulaires, instituts de recherches, syndicats agricoles...) filières de qualité, Chambre d'Agriculture, structures en lien avec la restauration collective....

MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, un pilotage interne au Département devra être envisagé.

Le pilote interne animera un comité de pilotage chargé de la coopération et de la transversalité entre les services, ainsi que de la coopération avec les partenaires extérieurs.

Il devra disposer de moyens (humains, matériels, financiers, ...) pour mener à bien sa mission.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.7 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

L'Aveyron est riche d'un patrimoine naturel, architectural, historique et d'un environnement au sens large que beaucoup nous envient. Pour autant, tout un chacun est désireux de modernité et d'accès à une large gamme d'activités et de services dans le domaine du sport, de la culture, de la santé...

La qualité des structures qui accueillent ces activités ou services, participe fort logiquement à leur attractivité. L'appétence des médecins pour les Maisons de Santé est symptomatique du lien entre le cadre d'exercice et l'attractivité du territoire.

De la même manière, la qualité de nos espaces publics et leur singularité participent à l'image véhiculée par le territoire d'un espace investi et support d'activités, à contrario d'espaces non aménagés, peu attractifs.

OBJECTIFS

Fort de ce constat, le Département entend accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics comme autant de lieux de vie à investir en lien avec les nouvelles aspirations sociétales (végétalisation des espaces, dés-imperméabilisation des surfaces, place dévolue aux vélos, espaces de type halles, marchés, meilleure prise en compte de l'humain...).

En sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend par conséquent être solidaire des communes et intercommunalités pour les projets qu'elles initient en adéquation avec l'ambition que le Département fait sienne « Bien vivre en Aveyron », intégrant par ailleurs une prise en compte plus aboutie des considérations environnementales. Il entend pour ce faire conforter la place des bourgs centres qui accueillent les services dits « essentiels », tout en étant solidaire de l'ensemble des communes dont les projets sont souvent proportionnels aux capacités budgétaires qui sont les leurs. Par ailleurs, pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions et dans un environnement administratif et normatif de plus en plus complexe, le Département entend développer son offre de services aux communes via AVEYRON INGENIERIE.

Voir page suivante tableau « Nature des opérations et modalités d'intervention ».

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
STRUCTURES DE SANTÉ	Attirer et maintenir les professionnels de santé, renforcer la couverture médicale en densifiant l'offre de soins au plus près des Aveyronnais	Maisons de santé Pluri-professionnelles	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 150 000 €
		Services de santé	Cne	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 100 000 €
ENFANCE PETITE ENFANCE	Permettre à chaque jeune Aveyronnais d'apprendre et d'évoluer dans un cadre propice à son épanouissement	Ecoles et centres de loisirs (CLSH)	Cne EPCI	Jusqu'à 15% d'aide
	Permettre à chaque famille aveyronnaise, où qu'elle réside, de disposer de moyens de garde adaptés à ses besoins	Structures d'accueil petite enfance	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
BATIMENTS À VOCATION ADMINISTRATIVE OU ASSOCIATIVE	Rapprocher les services publics de chaque Aveyronnais	Maisons France Service	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
	Proposer des espaces de vie et d'accueil de proximité avenants. Investir les lieux intergénérationnels de rencontre et de vie sociale	Mairies, salles associatives et espaces de convivialité	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	Permettre l'accès de chaque Aveyronnais à la culture en dotant les territoires d'équipements de proximité modernes et attractifs	Bibliothèques médiathèques ludothèques Salles de spectacles	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Doter l'Aveyron d'infrastructures sportives modernes et performantes	Construction de complexes sportifs, gymnases, stades...	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 500 000 € sauf projets d'envergure départementale
		Rénovation, amélioration fonctionnelle, extension...	Cne EPCI	
MULTISERVICES COWORKING TIERS LIEUX	Favoriser le maintien des services à la population en milieu rural. Diversifier le tissu économique local en accueillant de nouvelles activités, capitaliser sur de nouvelles façons de travailler pour maintenir les populations sur le territoire	Multiservices ruraux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €
		Coworking/tiers-lieux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
ESPACES PUBLICS	Jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs, conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attractivité du Département Inciter les communes et les accompagner dans la prise en compte des préoccupations environnementales dans leurs projets d'aménagement des espaces publics	Cœur de Village	Cne de - 2000 hab	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €/tranche
		Bourg Centre	Cne de + de 2000 hab et anciens chefs-lieux de cantons	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €/tranche
		Acquisition-démolition d'ilots délabrés	Cnes EPCI	Jusqu'à 50% Aide plafonnée à 120 000 €
ESPACES DE LOISIRS		Plateaux multisports, jeux, pistes de BMX	Cnes EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
PROJET D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL	Accompagner les projets et infrastructures qui participent au rayonnement de l'Aveyron	Opérations d'intérêt ou d'envergure départementale	Cne EPCI	Analyse au cas par cas
FSTE (FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL EXCEPTIONNEL)	Pouvoir accompagner de manière exceptionnelle tout projet ou initiative présentant un intérêt départemental	Toute opération présentant un intérêt, mais n'ayant pas de solutions au titre des programmes dédiés	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 10 000 €

PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet pour tendre vers des projets Haute Qualité Environnementale,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- Des labels décernés à la commune en lien avec le cadre de vie et l'environnement, en particulier le label Villes et Villages fleuris,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets d'envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.8 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Le Département de l'Aveyron compte 182 028 logements (donnée INSEE 2018), dont 71,8 % occupés à titre de résidence principale. Ce parc est relativement ancien, puisque près d'un logement sur 2 date d'avant 1970. Leur niveau de performance énergétique est par conséquent relativement faible et engendre des dépenses de fonctionnement importantes.

Au regard de l'évolution démographique, dont la progression relève exclusivement du solde migratoire, l'existence d'un parc locatif de qualité permettant de fixer et d'accueillir des populations nouvelles apparaît comme un enjeu.

Longtemps conduites sous la responsabilité quasi exclusive de l'État, les politiques du logement et de l'habitat ont été sensiblement modifiées par les lois de décentralisation. Ces dernières ont considérablement renforcé la dimension locale des politiques du logement. Si l'État fixe le cadre réglementaire qui régit les politiques du logement avec comme principal objectif ces dernières années de répondre aux besoins des ménages, de garantir un habitat de qualité, de corriger les effets du marché (ex. promotion de l'accession à la propriété, maîtrise des loyers, contrôle de la production de logements sociaux...), la politique de l'habitat est désormais une « compétence partagée » entre l'État et les collectivités territoriales, au rang desquelles les EPCI (dans le cadre de PLUi par exemple) mais également les communes.

OBJECTIFS

Fort des constats établis, et aujourd'hui animé d'une forte ambition, considérant par ailleurs les enjeux associés à l'accueil de nouvelles populations, à l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements et à la mise en place de politiques dédiées, le Département entend accompagner les collectivités :

- À appréhender les enjeux d'aménagement urbain de leur commune au travers d'un schéma directeur réalisé par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement, mandaté en cela par le Département,
- Pour les études préalables à la déclinaison d'une politique opérationnelle, à l'échelle d'un ilot ou à l'échelle intercommunale,
- Pour la création, la réhabilitation ou la rénovation énergétique de logements communaux,
- Pour la création de logements passerelles, internats territoriaux et autres projets innovants de nature à répondre à des besoins ponctuels en logements, qui peuvent augurer des installations pérennes de nouveaux arrivants.

Aux fins de mise en œuvre de ses dispositifs d'intervention en faveur de l'habitat, et autant que de besoin, le Département fera appel à l'expertise de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), partenaire privilégié de la collectivité ainsi qu'à celle d'Aveyron Habitat qui a vocation à se transformer en Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH).

Les politiques du logement intègrent également les enjeux sociaux.

En sa qualité de chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement, et de l'habitat inclusif, le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Via le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » 2019-2023 mis en place en partenariat avec l'État, l'ANAH, Action Logement et les bailleurs sociaux, le Département encourage les propriétaires précaires pour la réhabilitation de logements privés sur les secteurs géographiques non couverts par une OPAH. Les principaux objectifs sont la rénovation énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement.

Dans ce panorama, et en tant qu'opérateur en logement social du Département, Aveyron Habitat accompagnera les collectivités pour les études, la construction et la gestion de logements sociaux.

À noter enfin, en écho à ces politiques de l'habitat, que le Département est également compétent au titre des solidarités pour les dispositifs financiers ou humains d'accompagnement au logement des personnes les plus vulnérables (ex : Fonds de Solidarité Logement).

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
SCHÉMA DIRECTEUR CAUE (Mandaté par le Département)	Appréhender les enjeux d'aménagement à l'échelle communale, en tenant compte des nouvelles préoccupations environnementales et d'occupation de l'espace	Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement	Cne	Prestation d'ingénierie réalisée par le CAUE, mandaté par le Conseil départemental, consécutive du partenariat établi entre le CAUE et le Département
ÉTUDES HABITAT	Accompagner les communes dans leurs réflexions préalables à la reconversion d'îlots délabrés Soutenir les études habitat de portée territoriale pour inciter à des plans d'action	Etudes pré-opérationnelles à l'échelle d'un îlot Etudes pré-opérationnelles préalables ou complémentaires à la mise en place d'une politique territoriale de l'habitat	Cne EPCI	Jusqu'à 50 % Aide plafonnée à 12 500 €
LOGEMENTS PERMANENTS	Développer une offre qualitative par la réhabilitation du bâti existant	Acquisition d'un bien immobilier pour la création ou rénovation de logements locatifs Réhabilitation / création de logements locatifs (T2 minimum) dans du bâti existant Travaux annexes permettant la valorisation des logements locatifs	Cne EPCI	Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 30 000 € Jusqu'à 30 % 2 logements maximum <i>la réalisation d'un nombre de logements supérieur à 2 devra être justifiée</i> Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 4 500 €
LOGEMENTS PASSERELLE INTERNAT TERRITORIAL PROJETS INNOVANTS	Développer les habitats nécessaires à l'accueil de nouveaux arrivants et cibles que sont les médecins, jeunes étudiants, stagiaires et apprentis notamment	Création de logements meublés	Cne EPCI	Analyse au cas par cas

PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- De la prise en compte des personnes dépendantes dans le projet et/ou réflexions initiées par le territoire,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux. Les travaux de strict entretien des logements ne sont pas éligibles.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Plan identifiant les parcelles concernées
- Justificatif des coûts d'acquisition (le cas échéant)
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Etude thermique (le cas échéant)

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

Défi #3

EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

Eau potable

Assainissement collectif

Aménagement des rivières

#UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Limitier l'imperméabilisation
des espaces publics

Agir sur le patrimoine
départemental

Equiper les bâtiments
départementaux de
panneaux photovoltaïques

Infrastructures
de Recharges pour
Véhicules Electriques - IRVE

Développement durable
et amélioration du cadre de vie

#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

Préservation et valorisation
de la biodiversité

Aménagement et valorisation
des espaces naturels sensibles

MICROPOLIS
vitrine départementale

Éducation à l'environnement
et au développement durable

Plan départemental
des itinéraires de promenade
et de randonnée

Embellissement des villages
et concours départemental
du fleurissement

#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Eau potable	Communes rurales et groupements de communes	Assurer l'approvisionnement en eau des Aveyronnais et des activités.	#3.1
Assainissement collectif	Communes rurales et groupements de communes	Préserver la qualité de l'eau et des usages.	#3.2
Aménagement des rivières	Syndicats de bassins versants	Préserver et améliorer le fonctionnement de nos cours d'eau.	#3.3

#UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Limiter l'imperméabilisation des espaces publics	Usagers (public, partenaires, élèves...) Agents du Département	Limiter / diminuer les surfaces imperméabilisées des espaces publics départementaux.	#3.4
Agir sur le patrimoine départemental	Usagers (public, partenaires, élèves...) Agents du Département	Améliorer les performances énergétiques et l'impact carbone du patrimoine bâti.	#3.5
Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques	Département de l'Aveyron	Améliorer le bilan GES du patrimoine bâti départemental et public.	#3.6
Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques - IRVE	Les Aveyronnais	Favoriser le déploiement des véhicules électriques.	#3.7
Développement durable et amélioration du cadre de vie	Les Aveyronnais Usagers des infrastructures	Préservation de l'environnement dans le cadre des chantiers routiers, de l'entretien...	#3.8

#UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Préservation et valorisation de la biodiversité	Aveyronnais, scolaires, touristes, associations départementales	Mettre en valeur les richesses naturelles du Département.	#3.9
Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles	Communes, associations	Protéger et mettre en valeur des sites naturels patrimoniaux.	#3.10
MICROPOLIS vitrine départementale	Aveyronnais, Visiteurs	Faire une vitrine du développement durable Aveyronnais.	#3.11
Éducation à l'environnement et au développement durable	Associations	Faire évoluer les comportements des Aveyronnais jeunes et moins jeunes.	#3.12
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	Communes, associations départementales	Recenser et aménager les chemins ruraux.	#3.13
Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement	Communes	Encourager un cadre de vie favorable à l'attractivité et au bien-être des Aveyronnais.	#3.14

UNE NOUVELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

L'Aveyron possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, très largement marqué par les activités humaines qui ont permis des évolutions harmonieuses de nos paysages. Ce patrimoine reste néanmoins souvent fragile, soumis à des contraintes qu'il convient de maîtriser si l'on ne veut pas courir le risque de déséquilibres nuisibles.

C'est la chance du Département de pouvoir aujourd'hui prendre cet héritage partagé en exemple du développement durable des territoires.

En s'engageant dans une nouvelle stratégie en faveur de l'eau et de la transition écologique, le Département souhaite anticiper les effets du changement climatique au niveau local et garantir un futur viable aux générations futures.

Cette nouvelle démarche construite sur 3 axes stratégiques facilitera la coordination des projets à l'échelle départementale mais elle est aussi une opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Aveyron.

Une politique ambitieuse en matière d'eau

Un département exemplaire dans la gestion de son patrimoine départemental

Un patrimoine naturel à valoriser et à faire découvrir

#3.1 EAU POTABLE

OBJECTIFS

Garantir la même qualité de service à l'ensemble des Aveyronnais,
Assurer la sécurité quantitative et qualitative pour tous les approvisionnements en eau potable : enjeux économiques, humains et d'aménagement du territoire,
Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'eau potable.
Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des projets est conditionnée par le prix de l'eau qui doit être au minimum de 1 € par m³ (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m³ hors taxes et redevances).
À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

Application d'un taux différencié selon que le nombre d'abonnés desservis par le service est ou non supérieur à 15 000 abonnés.

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Service de distribution
> 15 000 abonnés*
Taux maximum

Service de distribution
<=15 000 abonnés*
Taux maximum

ÉTUDES

Recherche de nouvelles ressources	10%	20 %
Schéma directeur, zonage	0%	20 %
Étude patrimoniale et financière, modélisation, numérisation des réseaux	0%	20 %
Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, captages)	0%	20 %
Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence)	10%	10 %

TRAVAUX

Création et équipement d'un nouveau captage	0%	20 %
Réhabilitation d'un captage	0%	20 %
Création d'une interconnexion (entre 2 entités distinctes qui gardent leur indépendance de gestion ou dans le cadre d'une adhésion)	10%	20 %
Création d'un maillage (au sein d'une même entité de gestion) pour des raisons de sécurité des approvisionnements, de qualité ou la suppression d'un captage	0%	20 %

ÉQUIPEMENTS

Mise en place d'un traitement	0%	20 %
Acquisition de matériel d'autosurveillance	0%	20 %
Installation d'équipements de comptage (sectorisation, prélèvement)	0%	20 %
Mise en place de la télégestion	0%	20 %

* nombre d'abonnés domestiques ou assimilés (un abonné peut avoir plusieurs abonnements).

Sont exclus de la dépense subventionnable les travaux relatifs à la desserte et au renouvellement, les réservoirs ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études, honoraires, frais de publicité, opérations de contrôle).

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location de matériel justifiables sur factures.

La dépense subventionnable est plafonnée à 460 000 € HT par an et par collectivité pour les travaux et à 100 000 € HT pour les études.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJECTIFS

Préserver la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ressource) ainsi que la biodiversité,
Satisfaire les besoins d'hygiène et de confort,
Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'assainissement collectif.

Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

L'éligibilité des projets est conditionnée par le montant de la redevance assainissement qui doit être au minimum de 1 € par m³ (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m³ hors taxes et redevances). À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Les travaux projetés devront être conformes au zonage d'assainissement validé par enquête publique.

Pour les travaux de réseaux, il conviendra de justifier de l'existence préalable d'un ouvrage de traitement.

Dépenses subventionnables :

ÉTUDES

Schéma directeur (assainissement, pluvial),

Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, station d'épuration),

Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence),

Valorisation des boues (hors suivi agronomique),

Aides à la décision, faisabilité.

TRAVAUX

Création d'une station d'épuration,

Mise en place de traitement ou d'équipement supplémentaire sur une station existante : traitement de l'azote, du phosphore, des matières de vidange, désinfection, amélioration de la filière boues, télégestion du système d'assainissement,

Création de réseaux eaux usées concomitamment à la création de la station,

Extension de réseaux eaux usées (collecte/transfert) visant à accroître la charge de pollution de la station notamment dans le cadre de la suppression de rejets directs existants ou de points noirs caractérisés par des pollutions avérées sur des zones sensibles (baignades, protection eau potable).

Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux de renouvellement,
- Les travaux sur les réseaux pluviaux,
- Les extensions de réseaux pour récupérer des pollutions nouvelles,
- Les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études géotechniques, honoraires de notaire, frais de publicité, opérations de contrôle réseaux).

La dépense subventionnable est plafonnée, par an et par collectivité, à 500 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est intercommunale et à 250 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est communale, et à 100 000 € HT pour les études.

Pour la création ou l'extension des réseaux, le plafond de la dépense subventionnable est de 7 650 € HT par branchement (hors réseau de transfert). Pour les stations d'épuration le plafond de la dépense subventionnable est de 2 000 € HT par équivalent-habitant.

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location du matériel justifiables sur factures. Ils sont également soumis aux opérations de contrôle (contrôles caméra, test d'étanchéité et de compactage).

MODES D'INTERVENTION FINANCIERE

Pour les études, le taux pourra atteindre 20% maximum du coût HT en fonction des co-financements obtenus.

Pour les travaux, le taux d'intervention pourra atteindre :

- 10% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers bénéficiant d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau,
- 30% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers ne bénéficiant pas d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.3 AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES

OBJECTIFS

Préserver et améliorer la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau avec le souci de préserver la ressource, la biodiversité, les usages et le cadre de vie,
Optimiser la dépense en incitant à la prévention (entretien régulier).

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des études et travaux de préservation des fonctionnalités des cours d'eau portés par les collectivités.

BÉNÉFICIAIRES

Les maîtres d'ouvrage compétents juridiquement et organisés à une échelle adaptée.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau, Région.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des travaux est conditionnée à leur inscription dans un plan pluriannuel de gestion.
Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

Dépenses subventionnables :

- Les études visant à affiner la connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des cours d'eau et des bassins versants (hydromorphologie, hydraulique),
- Les travaux d'aménagement et entretien du lit et des berges des cours d'eau non domaniaux : gestion de la végétation, des atterrissements, des embâcles, protection des berges pour les zones à enjeux, aménagement d'accès du public à la rivière (pêcheurs, sportifs, baigneurs,...), aménagement de points d'abreuvement pour le bétail.

Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux d'intérêt privé,
- Les travaux d'équipement urbain ou d'aménagement paysager,
- Les travaux de lutte contre les inondations, de protection des biens et des personnes.

La dépense subventionnable est plafonnée par an et par structure à 230 € HT par km² de bassin versant.

Ce plafond intègre les études, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais divers et imprévus.

En l'absence d'un prestataire extérieur, les frais de maîtrise d'œuvre sont évalués forfaitairement à 10% du montant HT des travaux.

Taux d'intervention maximum 10% du coût TTC (si non récupération de la TVA).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.4 LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES ESPACES PUBLICS

OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réfléchir sur des actions concrètes au sein des services administratifs.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers (public, partenaires, élèves...),
Agents du Département.

PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme de modernisation du patrimoine départemental et donc des espaces publics, la Direction des Bâtiments intègre systématiquement les volets environnementaux et énergétiques aux études préalables menées avant la mise en œuvre.

Ainsi pour les espaces publics, la limitation / diminution de l'imperméabilisation des espaces « publics » (stationnements, cours, etc..) fait l'objet d'une réglementation dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Une réflexion est déjà engagée pour aller au-delà de la réglementation et rendre perméable un maximum de surfaces d'espaces publics ; dans la limite de la faisabilité technique et fonctionnelle :

Sur les collèges, le recours à des enrobés bitumineux pour le revêtement des cours a été privilégié de façon généralisée : mise en œuvre maîtrisée, bonne tenue dans le temps, il permet de pratiquer l'EPS et de limiter l'entretien des espaces intérieurs (moins de salissures). La création d'espaces verts nécessite la limitation de ces accès aux élèves afin de réduire les salissures (mise en place de clôtures, couvresols...). A noter également la difficulté d'entretien des surfaces non goudronnées du fait de l'interdiction des phytosanitaires. Des enrobés ou bétons drainants offrent notamment des alternatives intéressantes afin de diminuer les surfaces imperméabilisées, pour un coût 2 fois supérieur à un enrobé classique.

De plus, l'éclairage des espaces publics fait également l'objet d'une attention particulière pour limiter la consommation et les nuisances aux riverains.

Pour répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable, l'opportunité **d'une remise à niveau des revêtements des cours des collèges et de tous les espaces publics départementaux sera systématiquement intégrée aux projets de modernisation**. Pour aller plus loin, **un programme spécifique pluriannuel pourrait être envisagé** (ex. 1 à 2 réfections de cours de collège/an, soit environ 200 000 €/an).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation
Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.5 AGIR SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Agir sur le patrimoine départemental.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers (agents du Département, public, partenaires, élèves...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation du patrimoine départemental, la Direction des Bâtiments veille à intégrer, dans la limite des disponibilités financières dont elle dispose, les volets énergétiques et environnementaux.

Une attention particulière est notamment portée à :

- L'utilisation de matériaux biosourcés (structure bois, isolation bois paille) ainsi que de consommables respectueux de l'environnement (produits d'entretien),
- L'innovation (plancher alliage bois /béton, brasseur d'air sans pale, récupération d'énergie fatale sur les groupes froids des cuisines),
- La gestion des eaux de pluie (récupération des eaux de pluie pour l'arrosage),
- La consommation de l'eau potable (chasse d'eau économe, robinets limiteurs...),
- La gestion des espaces verts (limiter l'imperméabilisation par ex),
- La gestion et la valorisation des déchets (alimentaires, ordinateurs, mobiliers...),
- La gestion des flux (liaison douce en lien avec les voies à proximité),
- La mutualisation d'équipement avec d'autres collectivités (parking, services de restauration).

Concernant la **transition énergétique**, en 2012, le Département a lancé une analyse énergétique de ses bâtiments via notamment la réalisation de Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) de l'ensemble de son patrimoine et de ses collègues. Cet état des lieux a été le point de départ d'un nouveau programme de travaux d'économies d'énergie, selon 3 axes :

1- Diminution des besoins énergétiques :

- En renforçant l'isolation des bâtiments : menuiseries, isolation par l'extérieur,
- En remplaçant les éclairages traditionnels par des équipements basses consommations (LED),
- En installant des « gestionnaires » d'éclairage.

2- Rénover des chaufferies de plus de 25 ans avec installations d'équipements plus performants.

3- Expérimentation de la mise en place de **systèmes de supervision** pour améliorer la gestion de consommations en adaptant la production aux besoins.

Supervision :

Le système de supervision expérimenté depuis 2019 permet d'améliorer la gestion et d'affiner le pilotage des équipements afin d'optimiser nos consommations en s'adaptant strictement aux besoins.

Les premiers résultats constatés font apparaître une **diminution de 10 à 12 % des consommations énergétiques** sur la période hivernale. Avec la création d'une **interface informatique** qui pourra être mise à disposition de chaque occupant la **diminution des consommations pourrait atteindre 15 à 20%** (voir fiche Centre départemental supervision #Immobilier départemental).

Énergies renouvelables :

Les évolutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables offrent des marges de progression pour notre patrimoine.

Photovoltaïque : cf. fiche photovoltaïque

Bornes de recharge véhicules électriques : cf. fiche action bornes recharges véhicules électriques.

Les réseaux de chaleur :

Le Département est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus qui alimente en chauffage les bâtiments de l'INSPE (ex-IUFM), du CDDS (Centre Départemental pour Déficients Sensoriels), de l'ensemble scolaire St Joseph et des logements Fabié à Rodez. De plus, trois collèges (Cransac, Decazeville et Saint Affrique) sont raccordés à un réseau de chaleur communal.

La loi NOTRe ne nous permet plus de créer de nouveaux réseaux. Cependant, toutes les opportunités de raccordement à des projets de réseaux sont étudiées.

Le bois énergie :

Cinq sites sont déjà équipés et chauffés grâce à des chaudières biomasse : le Centre Technique Départemental à Flavin, les collèges de Pont-de-Salars, Naucelle et Réquista, ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez. Le collège du Larzac, en cours de construction, sera également équipé d'une chaufferie bois. Cette solution est étudiée pour tous les projets de rénovation.

Solutions passives / confort d'été :

Suite aux fortes chaleurs des étés 2017 et 2018, une étude de faisabilité technico-économique pour le rafraîchissement des locaux du patrimoine départemental a été menée par la Direction des Bâtiments. Il a été acté la priorisation de la mise en place du rafraîchissement pour les bâtiments accueillant un public « sensible » en nombre important (MSD) et/ou présentant des températures élevées en période de forte chaleur.

Le projet de programme pluriannuel intègre un budget de 2 M € pour équiper les bâtiments « prioritaires » de système de rafraîchissement.

Il convient de noter que ces installations qui représentent un investissement important génèrent aussi des coûts d'exploitation élevés. Compte tenu des exigences réglementaires à venir (décret tertiaire – 40 % en 2030), et afin de maintenir un confort d'été acceptable pour les usagers de nos divers bâtiments, **des solutions alternatives vont donc devoir être privilégiées. Celles-ci sont dites « passives »** et peuvent combiner différentes techniques : ventilation intensive (principe de « free cooling » : sur ventilation la nuit avec des températures plus fraîches), installation de brasseurs d'air en plafond, mise en place d'occultations solaires ou de casquettes, végétalisation des façades ou des toitures...

Des études vont être engagées en ce sens pour évaluer tous les impacts mais il conviendra de définir le niveau de confort acceptable compatible avec les enjeux environnementaux.

Ces actions vont faire l'objet d'une réflexion pour les renforcer et ainsi répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable pour tendre vers l'objectif d'un parc de bâtiment neutre ou quasi neutre (norme QNE).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.6 ÉQUIPER LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Equiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques.

BÉNÉFICIAIRE

Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Département a été réalisée en 2013.

Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue a ainsi été équipé de 238 m² de panneaux photovoltaïques. L'installation est en service depuis octobre 2015 et permet de générer une recette moyenne issue de la vente d'électricité de 5800 € / an.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Départemental de Bel-Air, 153 m² de panneaux photovoltaïques ont également été installés. Cette installation est en service depuis mars 2021, la production annuelle attendue est de 38 060 kWh/ an soit une recette prévisionnelle d'environ 5 000 €/an.

Le collège du Larzac à la Cavalerie, en cours de construction, sera également équipé d'environ 900 m² de panneaux photovoltaïques situés sur la toiture du gymnase.

La baisse des coûts de fabrication et d'installation des panneaux, l'amélioration des rendements et la baisse des coûts de rachat de l'énergie produite ont obligé à mettre à jour totalement l'étude réalisée en 2013.

Cette actualisation, menée sur 23 sites jugés comme les plus favorables à recevoir des panneaux photovoltaïques, fait apparaître un coût d'investissement variant de 20 K € HT à 50 K € HT par site (hors désamiantage éventuel de toiture). Les temps de retour sur investissement varient de 11 à 16 ans en revente totale et de 9 à 24 ans avec de l'autoconsommation. En cas de désamiantage (nécessaire sur 11 des 23 sites étudiés), les temps de retour seront supérieurs à 30 ans.

Le contrat d'obligation d'achat avec EDF est d'une durée de 20 ans et la durée de vie de l'installation (capacité de production > 80 % capacité initiale) est en moyenne de 30 ans.

Des propositions sur l'opportunité, le nombre de sites à équiper et le budget consacré à cette opération seront finalisées d'ici la fin de l'année.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.7 INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ELECTRIQUES - IRVE

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

IRVE

BÉNÉFICIAIRES

Les Aveyronnais

PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures,
Agence Départementale du Numérique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Concernant le patrimoine départemental, les premières bornes de rechargement pour les véhicules électriques de service du Département vont être installées en fin d'année 2021 - début d'année 2022, sur les sites où des livraisons de véhicules électriques ont été actées dans le cadre du programme d'investissement matériel 2021 : CA FOCH, CTD Flavin, PSH Paraire Rodez, MSD Rodez, MSD Decazeville. Les conditions d'accès à ces bornes devront faire l'objet d'une réflexion. Dans un premier temps, elles seront limitées pour les besoins des véhicules de service du Département ; la faisabilité de la mise à disposition de ces bornes aux agents, visiteurs, services extérieurs, élus devra être étudiée, compte tenu des coûts significatifs de recharge des batteries.

De plus, le SIEDA participe au déploiement, en partenariat avec la société REVEO, de bornes de rechargement sur le Département. Le réseau de bornes couvre aussi bien les territoires urbains que ruraux ; placées près des commerces, services et lieux publics et touristiques, ces bornes favorisent l'attractivité de la commune.

Au-delà de ce réseau de bornes, il existe des bornes de rechargement privées (centres commerciaux, parkings publics payants...).

Ainsi, le Département pourrait s'inscrire dans ce réseau d'infrastructures de rechargement de véhicules électriques. Compte tenu de son implantation, les bornes qui seraient installées seraient en zone urbaine uniquement.

Une réflexion pourrait être engagée en tenant compte des volets techniques, juridiques et financiers de la mise à disposition de bornes pour les Aveyronnais ; le premier volet à étudier étant le volet juridique sur la vente (ou mise à disposition) d'énergie.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.8 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

OBJECTIFS

Préservation de l'environnement (qualité des paysages, gestion des ressources naturelles),
Respect des enjeux liés à la biodiversité (faune, flore),

Les enjeux de biodiversité devenant de plus en plus prégnants, il est nécessaire de prolonger les actions déjà mises en œuvre en identifiant de nouveaux champs de réflexion au travers de la définition de stratégies complémentaires au volet développement durable et mobilités douces du projet de mandature.

NATURE DE L'OPÉRATION

Contribution de politique des mobilités à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale dédiée au développement durable, à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, usagers des infrastructures du Département (routes, mobilités douces).

PARTENAIRES

Secteur institutionnel : Office Français de la Biodiversité - OFB, DDT, Intercommunalités (déchetteries, unités de méthanisation, chaufferies/réseaux de chaleur), Fédération Régionale de la Chasse d'Occitanie - FRCO.
Secteur privé : prestataires spécialisés (titulaires de marchés), structures d'insertion, associations, monde agricole.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La stratégie proposée repose sur 3 axes :

- **Axe 1** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions participant aux objectifs environnementaux, mises en œuvre dans le cadre des opérations de modernisation.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Inventaire écologique sommaire ou détaillé selon les enjeux identifiés par un écologue,
- Élaboration des projets dans le respect de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser),
- Mesures compensatoires visant à replanter à l'identique voire davantage les arbres ou haies supprimés dans le cadre de projets routiers,
- Rétablissement des continuités écologiques (transparence écologique) par la réalisation d'ouvrages spécifiques (passerelles animales) et plantation de haies destinées à guider la faune sauvage,
- Appropriation de la base de données ORFeH (Ouvrages Routiers, Ferroviaires et Hydraulique) + Partenariat FRCO et OFB pour la prise en compte des continuités écologiques dans tous les projets routiers : Modélisation théorique des déplacements de la faune avant création du projet routier puis prise en compte de la modélisation pour le maintien et l'amélioration des déplacements (trame verte) dans l'élaboration du projet,

- Mise en place de FSE (Fossé en Surprofondeur Enherbé) pour réguler l'écoulement des eaux de ruissellement issues des plateformes routières et circonscrire les pollutions accidentelles,
- Diminution des prélèvements de ressources – recyclage,
- Retraitement à la chaux évitant des prélèvements et des transports entre les carrières et les chantiers,
- Privilégier les enrobés phoniques.

Propositions d'actions complémentaires :

- Recours aux revêtements drainants hors chaussée (technique innovante),
- Lors des opérations de compensation, utilisation d'essences végétales locales (cf. fiche : Faire évoluer la pépinière départementale) : Plan de montée en charge de la Pépinière départementale pour la production des essences locales en Aveyron (environ 50 espèces champêtres locales).

Le surcoût s'agissant des actions modernisation en faveur de l'environnement est estimé à environ 5 à 10 % du montant global de la modernisation.

- **Axe 2** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions dans le cadre des opérations d'entretien routier.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Diminution drastique puis suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires (de 2011 à 2015, avant même l'obligation Ophyto en 2017),
- Débroussaillage manuel sous glissières (insertion des personnes éloignées du travail),
- Méthodologie fauchage raisonné (hauteur de coupe, période d'intervention, circuits bisannuels ...),
- Réutilisation des broyats d'élagage (valorisation en plaquettes de chauffages, mise à disposition d'associations pour paillage ...),
- Lutte contre les espèces invasives,
- Actions de sensibilisation en lien avec l'Office Français de la Biodiversité à destination de l'encadrement des équipes des services routiers,
- Action de sensibilisation à la bonne gestion du végétal avec les associations partenaires (principalement sur la taille : fauchage et débroussaillage).

Proposition d'actions complémentaires :

- Continuité écologique / maintien de l'habitat lors de la réparation des ouvrages d'art,
- Mesures adaptées lors des travaux d'entretien des dépendances (curage de fossé et trame bleu, gestion des arbres morts et dépôt temporaire, etc...),
- Comptage de la mortalité de la faune sur les axes structurants du Département (partenariat Viafauna avec la Fédération Régionale de la Chasse).

- **Axe 3** : Maintien, intensification et expérimentation d’actions dans le cadre du programme d’acquisition de matériels :

- Expérimentation puis généralisation de la thermologie : dosage automatique du sel de déneigement répandu en fonction des températures de chaussée autorisant une réduction significative de la quantité de fondant utilisée (environ 15 %),
- Poursuite de l’achat de véhicules de moins de 3.5 tonnes à faibles ou très faibles émissions en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques pour répondre aux directives de la loi LOM (véhicules électriques, hybrides...) compatibles avec l’utilisation qui en est faite par les services concernés,
- Réflexions menées sur l’utilisation d’épareuses électrique (système hydraulique du rotor remplacé par un système électrique). Le régime moteur du tracteur entraîne une consommation moindre de carburant et une réduction des nuisances sonores, avec un risque de pollution hydraulique réduit (expérimentation en 2020 et 2021),
- Des réflexions sont à mener sur les autres sources de carburants pour les poids-lourds ou autres engins (Biogaz, GNV, hydrogène...) en lien avec les acteurs locaux,
- Renforcer la maintenance préventive auprès des utilisateurs pour réduire les coûts d’intervention.

> La Direction des Mobilités et Infrastructures souhaite par ailleurs se doter d’une cellule spécifique qui aura la charge :

- D’une veille juridique, technique et méthodologique,
- D’accompagner les services de la DMI dans la définition et la mise en œuvre d’actions innovantes en matière de préservation de la biodiversité.

COMPOSITION DU DOSSIER

Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Mobilités et Infrastructures

#3.9 PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Aveyron est un territoire marqué par des espèces et des espaces emblématiques que le Département souhaite préserver et valoriser ; mais le Département est également riche d'une biodiversité ordinaire qu'il a également le souci de préserver à travers des actions de soutien aux essences locales, de lutte contre certains ravageurs dans un contexte de changement climatique et de nouveaux défis environnementaux.

Le Département est compétent pour la mise en place d'une politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Art. L113.8) avec des outils juridiques (droit de préemption, convention de gestion) et financier (part départementale de la taxe d'aménagement). Cette politique s'inscrit dans un cadre régional et national.

Aujourd'hui on compte 43 ENS ouverts au public dont 25 sont labellisés (signalétique répondant à la charte graphique du Département, équipement d'accueil...) et 2 ENS départementaux (la tourbière des Rauzes et le conservatoire du Châtaignier).

OBJECTIFS

Mettre en valeur les joyaux départementaux de notre patrimoine naturel : acquisition, aménagement, gestion de sites départementaux d'exception permettant de préserver et de mettre en valeur la biodiversité aveyronnaise,

Travailler en transversalité à travers d'autres politiques départementales (routières, agricoles, aménagement du territoire, pépinière départementale) pour préserver la biodiversité ordinaire et les espèces emblématiques,

Développer la sensibilisation, la connaissance du grand public, des jeunes, des sportifs.

NATURE DE L'OPÉRATION

Poursuivre et développer les outils de valorisation : guide multimédia, animations, vitrines, circuits autour des sites départementaux existants : Micropolis, Tourbières des Rauzes, Conservatoire Régional du Châtaignier ; en intégrant également le réseau des sites communaux labélisés,

Centraliser les connaissances existantes acquises à travers les différentes politiques départementales, ou en lien avec les partenaires associatifs ou scientifiques,

Définir une stratégie départementale de la biodiversité identifiant les sites, et en privilégiant les espèces locales à préserver ou à ré-introduire,

Développer les partenariats avec la communauté scientifique, la recherche privée aveyronnaise (expérimentations technologiques et scientifiques), la profession agricole (autour des variétés locales, lutte contre les ravageurs par la biodiversité, lutte contre la déprise agricole), les associations d'envergure départementales et autres acteurs locaux (monde sportif par exemple concernant leur impact sur certains milieux à enjeux) pour mieux connaître et maîtriser la pression sur les espaces sensibles, ainsi que pour préserver ou réintroduire des espèces emblématiques du territoire.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais,
Scolaires,
Touristes,
Associations.

PARTENAIRES

Associations, communauté scientifique, monde agricole, monde sportif.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Actions à maîtrise d'ouvrage départementale ; ingénierie et expertise,

Convention de partenariat avec des associations ou partenaires d'envergure départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.10 AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

OBJECTIF

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la protection et la mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial déjà labellisés ou susceptibles de devenir des espaces naturels labellisables (au regard de la stratégie départementale définie préalablement) en renforçant l'accompagnement technique et scientifique (ingénierie) des porteurs de projets.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier pour des projets d'acquisition, d'aménagement ou de valorisation d'espace présentant un enjeu sur le plan de la biodiversité.

BÉNÉFICIAIRES

Commune,
Groupement de communes ou associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Jusqu'à 50% du montant des dépenses subventionnables HT avec un plafond de dépenses subventionnables de 50 000 € pour l'aménagement ainsi que pour l'acquisition (cumulables) dans la limite des crédits budgétaires disponibles, en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département et des cofinancements.

Dépenses subventionnables :

- Les acquisitions foncières,
- La mise en place d'aménagement permettant de concilier l'ouverture du site au public et sa préservation ; uniquement le matériel et les fournitures en cas de travaux réalisés en régie,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par un prestataire spécialisé pour le projet d'aménagement et l'élaboration du plan de gestion.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.11 MICROPOLIS VITRINE DÉPARTEMENTALE DES SAVOIR-FAIRE AVEYRONNAIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Micropolis est un équipement construit par le Département en juin 2000 sur les hauteurs du village de Saint-Léons, terre natale du célèbre entomologiste Jean-Henri FABRE.

Cette cité des insectes, unique en Europe, est dédiée à la découverte de la nature et aux insectes et à la sensibilisation au milieu naturel.

Elle accueille chaque année en moyenne 70 000 visiteurs, avec une clientèle diversifiée et essentiellement locale.

Aujourd'hui, on constate que le choix de bâtir Micropolis sur une dimension naturelle, s'inscrit parfaitement dans les attentes sociétales contemporaines, mais aussi dans le prolongement des recherches scientifiques sur l'importance de l'équilibre naturel (biodiversité).

Aussi, cet outil peut être valorisé comme emblème des savoir-faire développés dans l'Aveyron en matière de développement durable auprès des Aveyronnais et des visiteurs.

OBJECTIFS

Faire de Micropolis l'atout développement durable, au cœur de la stratégie départementale d'attractivité, en lien avec les acteurs du territoire.

Redonner du sens à Micropolis en faisant évoluer le site pour qu'il soit clairement perçu comme un outil de valorisation et de fierté territoriale mais aussi comme un lieu éducatif, de loisir familial et de savoirs, au service de l'attractivité du territoire.

NATURE DE L'OPÉRATION

Créer à proximité du site, en bordure de la route départementale 911, une vitrine mettant en valeur l'ensemble des actions réalisées en Aveyron qui concourent à en faire un département responsable en matière de développement durable et de protection de la biodiversité.

Y valoriser les actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire départemental : entreprises, associations, privés, collectivités...

Faire de Micropolis une pierre angulaire de la stratégie départementale :

- Repenser la gouvernance, créer des partenariats avec les acteurs du territoire dans le domaine de la biodiversité, qu'ils soient publics ou privés,
- Positionner l'équipement et l'offre sur l'ancrage territorial, l'angle ludo-éducatif (en lien avec la politique jeunesse et la sensibilisation des jeunes publics) et la protection de la nature, des insectes...,
- Faire évoluer l'offre / la scénographie en fonction de cette stratégie, créer des événements, revoir la stratégie de communication (en lien avec la direction de la communication du Département).

#3.12 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF

Faire évoluer les comportements des Aveyronnais, jeunes et moins jeunes, par la prise de conscience individuelle et collective des enjeux du développement durable dans tous les domaines du quotidien : alimentation locale, gaspillage alimentaire, recyclage, alternative à la voiture, mobilité douce.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des actions d'éducation et de sensibilisation menées par les associations dans le domaine de l'environnement et du développement durable : animations pédagogiques, manifestations, expositions, colloques, ouvrages, formations, informations...

BÉNÉFICIAIRES

Les associations ayant leur siège en Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

2 formes d'intervention :

- Subvention à un projet : taux d'intervention jusqu'à 25% en fonction de l'intérêt du projet et du plan de financement,
- Convention de partenariat avec des associations d'envergure départementale sur des axes stratégiques de la politique départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.13 PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) constitue une compétence obligatoire du Département. Il permet d'assurer la continuité et la pérennité des itinéraires pédestres, équestres et VTT, par un volet administratif protégeant réglementairement et juridiquement les chemins. Cette pratique sportive permet également aux randonneurs de découvrir les sites naturels remarquables et diversifiés de notre patrimoine naturel départemental.

Il est complété par des actions positionnant la randonnée comme un vecteur de développement économique et social de notre département, en structurant les nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour construire une offre de randonnée qualifiée.

Le schéma départemental des mobilités douces (cf #Mobilités) intégrera le volet chemins de randonnée et permettra de veiller à la cohérence du maillage départemental et de hiérarchiser les niveaux d'inscriptions.

OBJECTIFS

Pérenniser les sentiers de randonnée, à travers le recensement et l'inscription des sentiers au PDIPR, en priorisant les chemins structurants identifiés dans le futur schéma départemental des mobilités douces, Conforter le rôle de coordonnateur du Département sur les grands itinéraires (GR, GRP), Participer à l'aménagement et à la valorisation de chemins ruraux afin d'améliorer l'offre de randonnée de loisirs et de participer également aux enjeux de la mobilité douce du quotidien.

NATURE DE L'OPÉRATION

1/ Assistance technique et méthodologique au territoire à travers :

- L'inscription des chemins au PDIPR en priorisant les GR, GR de Pays, les circuits incluant un Espace Naturel Sensible ainsi que les circuits de l'Aveyron à Pied ; les chemins inscrits devront répondre à plusieurs critères qualitatifs : inscription dans un circuit entretenu, balisé et répertorié sur un support écrit ; ils ne devront pas comporter plus de 30% de goudron,
- L'expertise sur les projets locaux,
- La mise en place d'une charte de la signalétique,
- La prise en charge de la signalétique des circuits structurants d'intérêt départemental ou interdépartemental (GR, GRP) dans le cadre d'une concertation avec les territoires.

2/ Accompagner financièrement des collectivités pour les travaux d'aménagement et de valorisation de leurs chemins ruraux (inscrits au PDIPR) :

- Création ou réfection d'itinéraires de randonnée pédestres, équestres et VTT :
 - Frais d'acquisition foncière y compris frais de notaire et de géomètre,
 - Travaux d'aménagement si justifiés pour la pratique d'activités de pleine nature : élagage, débroussaillage, abattage d'arbres, mise à niveau de murets et talus, reprofilage, empierrement, enrochement, revers d'eau, busage, fossés,
 - Création, réalisation et mise en place de la panneautique et de la signalétique respectant la charte départementale,
 - Équipements spécifiques : passerelle, passage canadien, chicane, portillon, escalier.
- Aménagement de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Études intercommunales liées à l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée.

BÉNÉFICIAIRES

Communes,
Communauté de communes,
Associations d'envergure départementale.

PARTENAIRES

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Parcs Naturels Régionaux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Taux d'intervention = jusqu'à 30% du montant HT des dépenses subventionnables.

Cas particuliers :

La dépense subventionnable est plafonnée :

- 50 000 € par an et par collectivité,
- Pour la mise à niveau par empierrement à 15 € HT par mètre linéaire,
- Pour des travaux de ponts-piéton ou de passerelle à 30 000 € HT.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.14 EMBELLISSEMENT DES VILLAGES ET CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

OBJECTIF

Accompagner et valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable à l'attractivité de notre territoire et au cadre de vie des habitants et touristes en intégrant les enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité (zérophyto).

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement de projets d'aménagement paysager des espaces publics à travers la fourniture de plants et de conseils techniques notamment au travers de l'organisation du concours départemental du fleurissement qui permet de récompenser les collectivités qui s'investissent le plus.

Production de plants sur le site de Pépinière départementale de Salmiech (45 000 plants produits par an sur 4.3 ha) avec une préoccupation environnementale forte : inscription au label végétal local pour produire des essences locales, choix d'essence mellifères et adaptées au changement climatique, gestion différenciée.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes du Département.

PARTENAIRES

L'association Arbres, haies, paysage dans le cadre du Label Végétal Local.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Fourniture de plants en fonction de la richesse communale,

Appui et conseils techniques dans le cadre de la participation au Concours départemental du fleurissement, Organisation de la Journée technique départementale de sensibilisation,

Organisation du Concours départemental du fleurissement : dispositif de récompense sous forme de bons d'achat et de participation à un voyage découverte.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

L'Aveyron
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #4

**CULTURE /
PATRIMOINE /
OCCITAN**



#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

Éducation artistique et culturelle

Des livres et des bébés

Talents d'Aveyron

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

Soutien à l'archéologie

Soutien à la restauration
du patrimoine protégé

Soutien à la restauration du
patrimoine rural non protégé

Aveyron Occitan et identité
culturelle aveyronnaise

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

Plan départemental concerté
pour le développement d'un réseau
des bibliothèques en Aveyron

Actions et animations culturelles
itinérantes en bibliothèques

Une offre culturelle numérique

Informatisation des bibliothèques

Ingénierie culturelle et territoires

Partenariat départemental
avec les structures culturelles
et les territoires

Festivals et manifestations
culturelles aveyronnaises

Offre culturelle départementale

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Éducation artistique et culturelle	Enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron et leurs élèves	Soutenir des parcours artistiques et culturels, des résidences d'artistes dans les établissements scolaires et l'offre de structures culturelles ou d'enseignement spécialisé.	#4.1
Des livres et des bébés	Le jeune public 0-6 ans, les personnels des bibliothèques, les professionnels de la petite enfance et les familles	Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité à travers la lecture à voix haute.	#4.2
Talents d'Aveyron	Jeunes Aveyronnais et auteurs/compositeurs Aveyronnais	Soutenir l'expression artistique, encourager les jeunes dans cette voie et favoriser la connaissance de l'Aveyron.	#4.3
Soutien à l'archéologie	Les collectivités locales, les associations, les archéologues	Sauvegarder, connaître et promouvoir le patrimoine archéologique, l'utiliser comme vecteur de connaissance.	#4.4
Soutien à la restauration du patrimoine protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.5
Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.6

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise	Les collectivités locales, les associations, les structures et les artistes	Sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel, rendre l'occitan plus attractif et plus visible.	#4.7

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques en Aveyron	Les usagers et les non usagers des bibliothèques aveyronnaises, les publics scolaires	Développer un service public de bibliothèques professionnalisé, moderne et de proximité répondant aux usages et aux attentes actuels.	#4.8
Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques	Les bibliothèques et tous les publics	Favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant une offre culturelle itinérante riche et variée dans les bibliothèques.	#4.9
Une offre culturelle numérique	Usagers, partenaires et personnels des bibliothèques	Proposer des services culturels numériques en bibliothèques pour tous les publics.	#4.10

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Informatisation des bibliothèques	Les collectivités locales	Moderniser et mettre en réseau les bibliothèques. Encourager et faciliter les usages du numérique.	#4.11
Ingénierie culturelle et territoires	Collectivités locales, acteurs culturels, structures publiques et privées	Soutenir l'élaboration de projet de développement culturel impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.	#4.12
Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires	Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes professionnels	Favoriser l'accès à la culture et soutenir les projets culturels des intercommunalités.	#4.13
Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises	Associations culturelles, communes et intercommunalités	Soutenir une diffusion et une programmation plurielles et participer à la cohésion et au dynamisme des territoires.	#4.14
Offre culturelle départementale	Pour tous les publics et particulièrement les jeunes	Encourager l'accès à la culture en proposant un évènement de niveau « départemental », renforcer le partenariat avec les intercommunalités.	#4.15

LA CULTURE POUR TOUS : UN PROJET DE TERRITOIRE

La culture est un élément indispensable à la cohésion sociale et à la construction de l'individu tout au long de sa vie et notamment dès le plus jeune âge. En effet, elle favorise le lien social, le vivre-ensemble et la citoyenneté. Plus largement, la transversalité de la culture favorise les interactions entre tous les acteurs d'un territoire au profit de son attractivité : acteurs de l'éducation, de l'enseignement artistique spécialisé, du sport, du social mais aussi acteurs économiques et notamment touristiques.

Le soutien à la culture est aujourd'hui un objectif important partagé par l'État et les collectivités territoriales. Cela se traduit par un programme qui peut être proposé à l'ensemble des habitants du territoire aveyronnais et toucher l'ensemble des publics.

L'exercice de la compétence culturelle du Département est à plusieurs entrées : la lecture publique et la préservation de la mémoire et du patrimoine écrit (archives), le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant, l'archéologie préventive, le patrimoine muséal, le patrimoine occitan mais aussi l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle.

L'Aveyron étant un département vaste et rural dans lesquels la problématique des transports peut être un frein, le soutien à la culture peut aussi passer par des outils culturels et artistiques itinérants.

La culture, pour tous les publics, pour tous les acteurs

Les publics ciblés par les actions culturelles sont en effet multiples : enfance et jeunesse, familles, personnes âgées, personnes éloignées de la culture mais aussi personnes en activité et visiteurs. L'action culturelle s'adresse également à l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de ces publics à savoir les acteurs de l'éducation sur les temps scolaires et extrascolaires et les encadrants des pratiques amateurs.

Les pratiques amateurs

- Dans le cadre de la mise à jour de son projet d'établissement, une réflexion sur l'évolution des objectifs assignés au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron est en cours. Il s'agit notamment d'augmenter l'efficacité de la mission de service public du Conservatoire, tout particulièrement en direction des jeunes Aveyronnais.

Dans cette perspective, les actions, menées en lien avec l'Éducation nationale, visant à renforcer l'accès à la musique et au théâtre doivent être développées.

L'une des principales pistes d'évolution est donc l'accroissement des interventions en milieu scolaire (IMSES) qui, à terme, doivent constituer l'activité d'enseignement prioritaire au CRDA. Il devra également participer à l'essor de l'éducation artistique et culturelle (EAC), souhaité par le Département.

- Les acteurs privés et publics encadrant les pratiques amateurs

Par ailleurs, la collectivité soutient les pratiques amateurs, notamment en faveur de la jeunesse en accompagnement d'initiatives d'encadrants ou de groupes constitués dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels (écoles de musique et de danse, compagnies de théâtre amateur, chorales, harmonies, clubs de peinture...).

- Culture et lien social

Le Département s'engagera dans des projets culturels vers des publics éloignés de la culture (culture et lien social) en lien avec les services du pôle Solidarités Humaines du Département.

Un réseau départemental de bibliothèques au service de la démocratisation de l'accès à la culture

Le Département s'engage à mener une politique de démocratisation pour rendre la culture accessible à tous les Aveyronnais avec une attention particulière à la jeune génération.

À cette fin, notre département dispose de nombreux atouts, dont un réseau de bibliothèques publiques animé par sa Médiathèque départementale (MDA). L'objectif fixé en matière culturelle nécessite de professionnaliser, de moderniser et de consolider davantage ce réseau, notamment en engageant le renouvellement de son Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDLP), adopté en 2016 et arrivé à son échéance en 2021.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce plan pour une nouvelle période de cinq années qui portera son terme en 2027, en lien avec les intercommunalités.

Archives départementales

Les Archives départementales collectent, classent, conservent l'ensemble des documents produits par les administrations publiques situées dans le département afin de permettre leur communication à tous, conformément à leur mission de service public. Dans un souci d'optimiser les conditions actuelles de prise en charge de ces documents, la construction d'un nouveau bâtiment-annexe incluant une démarche en recherche d'innovations techniques permettant la réduction du port de charges et des manutentions est actuellement à l'étude et une réflexion sur l'archivage numérique et la gestion de la donnée papier et numérique de l'ensemble des services est en cours.

Patrimoine matériel et immatériel

La culture englobe également la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine matériel (notamment archéologique) et immatériel (notamment la langue et la culture occitane) en lien avec les acteurs publics et privés qui œuvrent dans ces domaines.

Poursuite du projet de développement des Musées départementaux

Les activités des musées départementaux se déploient à partir de riches collections patrimoniales attirant chaque année de nombreux visiteurs. Cette richesse patrimoniale constitue le fil conducteur du projet de développement raisonné autour des thématiques suivantes : archéologie, histoire, ethnographie, patrimoine scientifique et technique.

Le Département s'attachera à développer la connaissance, protéger et restaurer les collections, accélérer la diffusion des collections auprès des publics par le biais des expositions permanentes comme temporaires et des opérations de médiations. Le Département poursuivra, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, les opérations ciblées de modernisation et d'aménagement dans les musées avec notamment, en perspective, le projet ambitieux du Musée des Mœurs et Coutumes d'Espalion.

Une politique culturelle en appui aux initiatives locales

Pour mener à bien ses actions, le Département se positionne en appui des initiatives prises par les acteurs publics, notamment les collectivités territoriales ayant développé ou souhaitant développer un projet culturel de territoire.

Une concertation avec les acteurs culturels

L'ensemble des actions de cette politique culturelle se fera dans un esprit de concertation avec les acteurs culturels et artistiques présents en Aveyron.

En effet, pour évaluer et affiner son action, le Département organisera des temps de rencontre avec les professionnels de la culture (artistes, programmateurs du spectacle vivant, des arts visuels et du patrimoine) en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment les acteurs sociaux, les encadrants des pratiques amateurs et les autres associations œuvrant pour la culture en Aveyron.

#4.1 ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Le Département soutient l'Éducation Artistique et Culturelle au travers d'Arts vivants et d'Arts visuels au collège ainsi que le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA).

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture pour les élèves du Département.

OBJECTIFS

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectifs de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture, de manière équitable en termes géographiques et sociaux, tout au long du parcours éducatif de l'enfant et de l'adolescent, de la maternelle au lycée voire jusqu'à l'enseignement supérieur.

En effet, l'EAC participe à la construction de l'individu dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, en reposant à la fois sur des connaissances mais aussi sur l'être sensible, en favorisant l'égalité des chances, le vivre-ensemble et la citoyenneté.

Dans ce cadre peuvent être soutenus des parcours artistiques et culturels favorisant la pratique personnelle, des rencontres avec les artistes et les œuvres, enfin des outils de compréhension des œuvres favorisant l'expression et l'interprétation, à destination des élèves comme des enseignants.

NATURE DE L'OPÉRATION

Organiser et soutenir des parcours artistiques et culturels dans la durée, proposant plusieurs rendez-vous pendant une année scolaire (ateliers de pratique et de création, rencontres avec les artistes, sorties dans des lieux de culture en arts vivants, arts visuels ou patrimoine, présentation de contenus artistiques et culturels, restitutions publiques...) pour les élèves et les enseignants ou encadrants de la maternelle au lycée, voire l'enseignement supérieur,

Organiser et soutenir la production et la circulation d'outils de médiation culturelle itinérants (conférences, expositions, éditions de supports, mallettes pédagogiques...),

Organiser et soutenir des résidences d'artistes en immersion dans les établissements scolaires, en co-construction entre une équipe artistique et une structure culturelle,

Soutenir l'offre des structures culturelles ou d'enseignement spécialisé du Département (Conservatoire par exemple), en tissant des partenariats avec les acteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels, et permettre des interactions primordiales avec de nombreux acteurs d'un territoire (culture, éducation, jeunesse, sport, social, environnement...).

BÉNÉFICIAIRES

Elèves et enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron de la maternelle au lycée, puis de l'enseignement supérieur.

PARTENAIRES

Structures culturelles (lieux de culture en arts vivants, arts visuels et patrimoine) et lieux de résidence d'artistes,

Partenaires éducatifs et culturels institutionnels (DSDEN/Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aveyron, DDEC/Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de l'Aveyron, Rectorat, Atelier Canopée 12, associations sportives comme l'UNSS/Unions Sportive des Sports Scolaires, l'USEP/Union des Sports de l'Enseignement du Premier Degré, la DRAC/Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie...),

Équipes artistiques (arts vivants, arts visuels et patrimoine) démontrant des capacités à porter des parcours EAC.

MODALITÉS D'INTERVENTION

À adapter selon la nature de l'opération sous la forme d'appel à projet, de marché public ou de tout autre dispositif d'intervention.

#4.2 DES LIVRES ET DES BÉBÉS

OBJECTIFS

Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité, dans une relation de plaisir et à travers la lecture à voix haute,
Sensibiliser les bibliothécaires, les professionnels de la petite enfance et les parents à l'intérêt de la lecture dès le plus jeune âge,
Contribuer à l'éveil culturelle et artistique des jeunes enfants,
Développer les partenariats entre les acteurs de la petite enfance et les bibliothèques,
Favoriser des événements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition de services (formations, accompagnements de proximité, actions de sensibilisation, éveil artistique et culturel...).

BÉNÉFICIAIRES

Le jeune public 0-6 ans (crèche et maternelle),
Les personnels des bibliothèques,
Les professionnels de la petite enfance (structures collectives, relais d'assistants maternels, PMI),
Les familles.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie (labellisation Premières Pages),
Le Pôle Solidarités des Territoires.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de projets de territoire « lecture et petite enfance »,
Organisation de formations et de journées professionnelles,
Mise en place de parcours artistiques et cultures,
Prêt et conception d'outils d'animation spécifiques,
Mise à disposition de ressources documentaires (albums, livres... « etc. »),
Un livre de naissance offert à chaque nouveau-né Aveyronnais et sa famille.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.3 TALENTS D'AVEYRON

Afin de mettre en lumière et de soutenir les talents en Aveyron, le Département met en place deux actions spécifiques :

- Un concours dédié aux jeunes qui récompense des projets réalisés par les collégiens au sein de leur établissement scolaire,
- Une aide à l'édition d'ouvrages, de DVD et de CD pour soutenir l'expression artistique d'auteurs et compositeurs Aveyronnais.

Ces actions sont complétées par le dispositif proposé dans la politique Jeunesse Éducation dans la fiche 6.6 «Des parcours pour soutenir les jeunes» avec pour objectif d'inciter les jeunes à la lecture : proposition du Prix Livr'ado qui permet de valoriser un ouvrage que les ados auraient plébiscité et qu'ils souhaiteraient valoriser auprès de leur camarade.

OBJECTIFS

1. Concours dédié aux jeunes :

- Éveiller la curiosité des jeunes,
- Révéler des talents parmi eux,
- Donner une chance aux passionnés d'écriture et de littérature de se révéler à eux-mêmes et à leur public,
- Encourager les jeunes à l'exercice de la lecture à haute voix,
- Réaliser un projet artistique et culturel mais aussi scientifique au sein de l'établissement scolaire,
- Développer la coopération entre les partenaires.

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

- Soutenir l'expression artistique d'auteurs et de compositeurs Aveyronnais,
- Favoriser la connaissance des spécificités de l'Aveyron par l'acquisition d'ouvrages, de DVD ou de CD.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Concours dédié aux jeunes

Il s'agit de récompenser des projets réalisés par des collégiens au sein de leur établissement durant une année scolaire.

- Catégorie : Prix littéraire : concours de nouvelles,
- Catégorie d'action d'éducation : catégorie différente chaque année - par exemple : Concours de lecture à haute voix, action culturelle et artistique, projet scientifique (fête des sciences associatives).

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Ce dispositif concerne les :

- Les ouvrages portant sur l'Aveyron ou écrits par des auteurs aveyronnais,
- Les compacts disques concernant des compositeurs interprètes aveyronnais ou des thématiques musicales propres à l'Aveyron,
- Les DVD concernant une thématique Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

1. Concours dédié aux jeunes

Les collèges publics et privés

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Artistes, écrivains ou éditeurs

PARTENAIRES

Éducation nationale, association Canopée, CDI des collèges

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Concours dédié aux jeunes

Prix par catégorie attribué à l'établissement scolaire

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

L'aide correspond à l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Concours dédié aux jeunes

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Lettre de saisine adressée au Président du Département

Prix de l'ouvrage, du DVD ou du CD

Un exemplaire de l'ouvrage, du DVD ou du CD

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.4 SOUTIEN À L'ARCHÉOLOGIE

OBJECTIFS

L'Aveyron possède un exceptionnel patrimoine archéologique avec plusieurs fleurons de renommée internationale : le plus grand nombre de dolmens de l'hexagone, une concentration remarquable de statues-menhirs, l'exceptionnel sanctuaire protohistorique à stèles des Tourières et les célèbres ateliers de céramique sigillée gallo-romaine de la Graufesenque, entre autres. Ces richesses sont autant d'archives du sol qui nous aident à déchiffrer notre longue histoire.

L'archéologie est une tradition en Aveyron depuis le début du XIXe, entre le désir d'explorer le passé, de retrouver ses racines ou la mémoire de lieux emblématique et enfin transmettre aux générations suivantes un patrimoine commun.

Le Département contribue activement à cet objectif de préservation, d'étude et de valorisation des sites tout en facilitant la réalisation des opérations d'aménagement indispensables à l'évolution de notre territoire.

Deux objectifs majeurs guideront notre politique en faveur de l'archéologie :

- **Sauvegarder, connaître et promouvoir ce patrimoine** : archéologues professionnels d'horizons divers comme bénévoles au sein d'associations, agissant en complémentarité, s'y emploient, réunis par la même passion et quête de découvertes,
- **Utiliser l'archéologie comme un vecteur de connaissance du patrimoine, un formidable levier pédagogique** : faire découvrir l'histoire à un large public, en priorité au public scolaire en l'intégrant dans un projet éducatif. Il s'agit d'initier et de faire découvrir toute la démarche archéologique et les richesses de nos territoires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Promouvoir l'archéologie nécessite l'intervention dans 3 domaines :

- Sur le terrain : réalisation de prospections-inventaires, des fouilles archéologiques, d'études archéologiques du bâti, des actions de valorisation de sites archéologiques (chantiers de bénévoles),
- Culturel : actions de médiation et de valorisation du patrimoine, avec le concours de structures dédiées à la vulgarisation dans ce secteur patrimonial (musées, etc),
- Scientifique : études spécialisées ou de vestiges, publications, colloques, etc.

Faire rayonner l'archéologie, utiliser son potentiel d'attractivité pour le développement territorial par exemple par la création d'un équipement de présentation et de valorisation des statues-menhirs, dans le Sud-Aveyron, dans leur territoire d'origine.

BÉNÉFICIAIRES

Archéologues professionnels et bénévoles titulaires de l'autorisation de fouilles ou de prospections,
Associations ayant pour objet la recherche archéologique,
Communes ou groupements de communes maîtres d'ouvrage de projet de présentation et de valorisation d'un patrimoine archéologique.

PARTENARIATS

- Opérateurs techniques de la collectivité
 - Direction départementale d'Archéologie,
 - Espace archéologique départemental de Montrozier.
- Externes :
 - Ministère de la Culture (DRAC, Service régional de l'archéologie),
 - Musées archéologiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide aux projets de fouilles archéologiques.

L'aide est fixée au cas par cas en fonction d'un faisceau de critères associant l'intérêt scientifique du projet, les actions de médiation et de valorisation envisagées, le contexte territorial et les co-financements obtenus.

Les opérations sont soumises à l'autorisation des services de l'État compétents (DRAC/Service régional de l'archéologie) et le produit des fouilles doit être remis au Département, soit au Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) départemental, soit à l'Espace archéologique départemental de Montrozier.

Aide aux opérations de valorisation du patrimoine archéologique réalisées (sans fouilles) par des bénévoles (débroussaillage, protection de sites, etc.).

L'aide vise à participer aux frais d'hébergement et de repas à hauteur de 3 € par journée-chantier, dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Soutien au projet de centre de présentation et de valorisation des statues menhirs en Sud-Aveyron. Sur la base du projet définitif, le concours financier à ce projet d'intérêt départemental sera étudié dans le cadre des aides aux communes et intercommunalités.

Élaboration d'un programme d'actions pédagogiques, à l'attention du public scolaire, autour de la découverte de la chaîne archéologique, élaboré par l'Espace archéologique de Montrozier avec le concours de la Direction de l'Archéologie pour les contenus scientifiques : visite des chantiers et de sites de fouilles, études de vestiges, restauration des objets, médiations autour du métier d'archéologue, expositions temporaires communes, ateliers de pratiques à Montrozier ou dans les établissements scolaires.

Réflexion sur la valorisation des ressources archéologiques du territoire, notamment en Sud-Aveyron celles liées aux remarquables stèles issues du site d'intérêt européen des Touriès (commune de Saint Jean – Saint Paul).

#4.5 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

- MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS
- OBJETS MOBILIERS
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les paysages et monuments donnent un visage à l'Aveyron, ils participent à l'identité culturelle aveyronnaise.

Les hauts lieux patrimoniaux, des monuments historiques à l'instar de nos nombreux châteaux contribuent au rayonnement de l'Aveyron.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Monuments historiques inscrits ou classés : conservation des immeubles protégés afin d'éviter de graves dégradations susceptibles d'engendrer des engagements financiers lourds et préservation et mise en valeur optimale du patrimoine architectural protégé visant notamment à un développement touristique et culturel, participant à l'attractivité du territoire.

Objets mobiliers : conservation, mise en valeur et mise en sécurité des objets mobiliers inscrits ou classés et du mobilier non protégé présentant un intérêt patrimonial avéré.

Chantiers de bénévoles : restauration, mise en valeur et animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'associations.

Actions de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine :

- Encourager l'émergence et le développement de projets innovants de médiation,
- Fédérer les monuments, sites et équipements patrimoniaux et garantir la cohérence de l'offre culturelle à l'échelle départementale,
- Susciter la participation des habitants,
- Garantir la qualité des contenus des actions de médiation.

NATURE DE L'OPÉRATION

- Monuments historiques inscrits ou classés :
 - Strict entretien : opérations relevant de l'entretien régulier des immeubles ou parties d'immeubles protégés, nécessitant une intervention légère,
 - Gros travaux : restauration d'immeubles ou parties d'immeubles protégés visant à la remise en état du gros œuvre et de certaines structures intérieures telles les plafonds, planchers, escaliers et cheminées ainsi que l'aménagement de jardins dépendant de ces immeubles et ayant un intérêt patrimonial.
- Objets mobiliers : travaux de restauration et/ou de mise en sécurité des objets mobiliers protégés et non protégés.
Études de diagnostic des objets mobiliers inscrits ou classés.
- Chantiers de bénévoles :
 - Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine architectural,
 - Opérations de restauration, de mise en valeur, d'aménagement et de protection du patrimoine naturel (débroussaillage pour valoriser l'accès aux sites patrimoniaux).
- Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :
 - Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
 - Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
 - Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
 - Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes,
Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
Associations,
Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité
- Opérateurs techniques externes :
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine – Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Monuments historiques inscrits ou classés :

L'immeuble ou partie d'immeuble concerné doit bénéficier d'une protection au titre des Monuments historiques : classés ou inscrits.

Le propriétaire, maître d'ouvrage, doit s'engager à ouvrir l'immeuble restauré au public pour une durée minimum de 5 ans notamment pour les Journées du Patrimoine et dans le cadre de visites thématiques en lien avec les acteurs touristiques du territoire et dans des conditions fixées par convention entre le maître d'ouvrage et le Département.

Les études préalables sont éligibles et peuvent être financées indépendamment des travaux sous réserve d'un cofinancement de l'État.

- Objets mobiliers protégés : l'objet mobilier doit bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

Les travaux de mise en sécurité réalisés indépendamment de la restauration d'un objet concernent les édifices abritant des objets mobiliers classés ou inscrits et sont étroitement liés à la protection de ces objets.

Sont éligibles les études de diagnostic des objets mobiliers nécessitant avant travaux des expertises spécialisées (sculptures polychromés, retables...).

À titre exceptionnel, les travaux de restauration et de mise en sécurité de tableaux et de retables non protégés sont éligibles dans la mesure où ils présentent un intérêt patrimonial avéré.

- Chantiers de bénévoles : aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural, naturel réalisées par des bénévoles.

- Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,

- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,

- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> Modes d'intervention financière :

- Monuments historiques inscrits ou classés :

- Pour les travaux de strict entretien : **taux de subvention jusqu'à 20 %** du coût H.T. de l'opération pour les communes et EPCI et du coût TTC de l'opération pour les propriétaires privés et associations,

- Pour des gros travaux : **conventionnement avec le Département taux d'aide modulé** en fonction :

- Du projet,

- De son impact en termes d'attractivité touristique,

- De son programme d'ouverture au public,

- Des actions de médiations envisagées,

- De la participation des autres partenaires financiers.

- Objets mobiliers
 - **Taux de subvention : jusqu'à 25 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers inscrits ou classés,
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers non protégés (retables et tableaux).
- Chantiers de bénévoles : **aide fixée à 3 € par journée-chantier** (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.
- Action de médiation numérique et d'Animation culturelle autour du patrimoine :
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif,
 - Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande daté et signé
- Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Plans de localisation cadastral
- Photos
- Autorisation des services compétents de l'État

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.6 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI
- FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEYRONNAIS
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les églises et chapelles indissociables de nos villages, notre patrimoine de pays, patrimoine de proximité, rural et vernaculaire occupent une place dans la mémoire collective et sont pour tous autant de points de repères et d'ancrages.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Accompagner les initiatives concourant à la valorisation et à la préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle ayant un intérêt patrimonial avéré.

Apporter une aide à la conservation d'édifices culturels ou non culturels, culturel, historique ou architectural et à la restauration du petit patrimoine bâti chargé d'usages et de traditions.

Soutenir les chantiers de bénévoles qui contribuent à la mise en valeur et à l'animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'association.

Poursuivre l'organisation du prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais. Ce concours a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine et de la création.

Soutenir les initiatives de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine.

NATURE DE L'OPÉRATION

Travaux de clos et de couvert, gros travaux de sauvetage indispensables à la conservation du bâtiment ou de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

Opérations spécifiques relatives à la restauration de fresques murales ayant un intérêt culturel et artistique et acquisition ou restauration d'orgues.

Dans le cadre de l'organisation de chantiers de bénévoles :

- Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais.

- Il a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
- Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
- Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
- Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Associations, Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité,
- Opérateurs techniques externes :
 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE),
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC / l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron - UDAP).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- **Sauvegarde du petit patrimoine bâti :**
 - Sont concernés, fours à pain, fontaines, les burons, jasses, moulins, granges-étables, sécadous, pigeonniers, cazelles, caves à vin... (hors patrimoine culturel), bâtis dans des sites exceptionnels. Les projets portant sur la restauration de grange concerneront des bâtis caractéristiques de l'architecture vernaculaire locale dans l'objectif de préservation du patrimoine,
 - Le caractère exceptionnel du bâtiment, le respect de l'authenticité architecturale, la notion d'intérêt collectif (doit être visible de l'espace public), son affectation sont autant d'éléments permettant d'apprécier la recevabilité du dossier,
 - Les projets concernés doivent respecter l'intégralité patrimoniale du bâti, et utiliser des matériaux et des techniques de mise en œuvre traditionnelle,
 - Non transformation à des fins d'usage économique ou d'habitation.

- **Fonds départemental de soutien à la Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé**

- Sont éligibles, les édifices cultuels (chapelles, églises, abbayes...), les édifices non cultuels (châteaux, tours, maisons médiévales, patrimoine industriel),
- Les opérations relatives à la restauration de fresques murales et à l'acquisition ou la restauration d'orgues devront s'intégrer dans un projet d'animation culturelle et seront examinées au cas par cas.

Dépenses subventionnables pour les deux thématiques précédentes :

Sont subventionnées les dépenses relatives aux travaux de sauvetage, travaux de clos et de couvert : toitures, maçonneries, crépis extérieurs indispensables à la conservation du bâtiment, réfection de vitraux. Ainsi que les travaux liés à la restauration et le remplacement pour la mise aux normes électrique de l'appareil campanaire (hors entretien du système électrique). Ces travaux devront être réalisés par des artisans (ou associations) habilités et/ou qualifiés.

À titre exceptionnel pourront être étudiés des travaux de restauration, de conservation, de patrimoine situé aux abords immédiats de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

- **Chantiers de bénévoles**

Aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural et naturel réalisées par des bénévoles.

- **Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :**

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,
- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,
- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> **Modes d'intervention financière :**

Sauvegarde du Petit Patrimoine bâti :

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations - H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention : 5 500 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Pour l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Fonds Départemental de Soutien à la Restauration du Patrimoine Rural non Protégé

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations – H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention 12 000.00 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Aux projets utilisant des matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Des projets d'un intérêt patrimonial avéré pourront être étudiés suivant une approche exceptionnelle. Les opérations relatives à la restauration de fresques murales ainsi que l'acquisition ou la restauration d'orgues seront examinées au cas par cas en fonction de l'intérêt patrimonial, des cofinancements mobilisés et de la disponibilité des crédits budgétaires du programme départemental.

Chantiers de bénévoles :

Aide fixée à 3 € par journée-chantier (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

Taux de subvention : jusqu'à 30 % du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif. Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande daté et signé
- Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Plans de localisation cadastral
- Déclaration de travaux ou permis de construire
- Photos

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.7 AVEYRON OCCITAN ET IDENTITÉ CULTURELLE AVEYRONNAISE

OBJECTIFS

Les langues régionales et l'occitan en particulier, portent en elles le pluralisme culturel, la richesse et la diversité.

La langue et la culture occitanes sont parties intégrantes de notre culture, de notre patrimoine et de l'identité aveyronnaise. Le Département a vocation à créer un environnement socio linguistique favorable, à sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel fragile, à valoriser les projets artistiques, en particulier les créations contemporaines, qui témoignent de la vitalité retrouvée de la culture occitane.

Rendre l'occitan plus attractif, plus visible, se réapproprié ce patrimoine : c'est le challenge à relever pour lequel le Département, par sa proximité avec les acteurs, a un rôle d'impulsion et de fédérateur.

Outre l'occitan, le patrimoine culturel aveyronnais tant matériel qu'immatériel participe activement à forger l'identité de notre territoire et de ses habitants. Sa transmission à la jeune génération doit être assurée.

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutien à des actions relatives à la conservation, la valorisation, la transmission et la diffusion de la langue et de la culture occitanes notamment :

- Déployer l'opération « País » avec le concours de l'Institut Occitan de l'Aveyron (IOA) : opération de valorisation de la langue et de la culture occitane à l'échelle des communautés de communes de l'Aveyron en partenariat avec les offices de tourisme,
- Consolider et développer les actions d'initiation à la langue dans les écoles.

Soutien, aux initiatives contribuant à valoriser et à diffuser, notamment auprès des jeunes, les éléments constitutifs de l'identité aveyronnaise de sa mémoire collective et de l'histoire de l'Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

Les structures associées dans le cadre du Pôle Aveyron Occitan :

- L'Institut Occitan de l'Aveyron,
- L'ADOC 12 (Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron,
- L'Ostal Joan Bodon.
- Collectivités locales, associations, artistes professionnels (musique, théâtre...).

PARTENAIRES

Techniques :

- Opérateurs du Pôle Aveyron Occitan (convention avec le Département),
- Services du Département, communication, musées ethnographiques de Salles-la-Source et Espalion, Archives départementales.

Externes :

- Ministère de l'Éducation Nationale,
- Ministère de la Culture,
- Office Public de la langue occitane,
- Sites patrimoniaux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Convention de préférence triennale avec le Pôle Aveyron Occitan, les associations membres, sur la base d'un programme concerté et coordonné, avec le Département articulé autour de 3 axes :

- Le patrimoine immatériel (recherche, collectage, étude, restitution au public),
- La transmission de la langue occitane,
- La création et la diffusion artistique.

Aide aux projets associatifs, ou le cas échéant portés par des collectivités locales, visant à promouvoir la langue occitane et ses usages et à ceux contribuant à améliorer sa visibilité dans l'espace public ;

Aide aux initiatives associatives et aux artistes visant à valoriser auprès de la jeunesse, la vitalité de la culture occitane (spectacle vivant, édition...). L'aide aux artistes sera établie suivant les dispositions établies au titre de la politique culturelle ;

Élaboration d'un plan de communication pluriannuel, à l'initiative du Département, en concertation avec les acteurs impliqués visant à la diffusion d'outils permettant la connaissance et la transmission de l'occitan et à la valorisation du site internet occitan-aveyron.fr. ;

À partir de l'expérimentation menée en 2021 sur le Ségala, déploiement progressif des opérations « País » sur d'autres territoires avec le soutien en ingénierie des équipes du Département et en fonction des ressources propres de l'Institut Occitan de l'Aveyron ;

Mise en œuvre en direction de la jeunesse d'actions de diffusion de l'histoire et de l'identité culturelle des aveyronnais (expositions temporaires, itinérances d'expositions et actions de médiation menées par les musées ethnographiques départementaux de Salles-la-Source et d'Espalion, par les Archives Départementales, par l'Institut Occitan de l'Aveyron, et par des sites patrimoniaux référents sur ces thématiques ...).

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Budget prévisionnel de la structure
- Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- Présentation des actions
- Courrier de réponse des Co-financeurs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.8 PLAN DÉPARTEMENTAL CONCERTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES EN AVEYRON

OBJECTIFS

Élaborer un nouveau plan départemental qui régira la période 2022-2027 en faveur de l'action des bibliothèques aveyronnaises, coconstruit avec l'ensemble des acteurs partenaires,
Définir et mettre en place des actions et des services répondant aux attentes et aux usages actuels, notamment en direction des publics jeunes et empêchés,
Développer un réseau de bibliothèques professionnalisé, dynamique et coopératif autour d'objectifs communs en renforçant le partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de l'exercice d'une compétence partagée,
Permettre un accès équitable pour tous à des bibliothèques publiques de proximité et modernes sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Favoriser la mise en place de réseaux intercommunaux de bibliothèques,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Conduite de projet en mode participatif,
Proposition de services dans le domaine de la lecture publique.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers et les non-usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les publics scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie,
Les acteurs associatifs et institutionnels de la lecture publique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conduite d'une concertation territorialisée et participative associant tous les acteurs concernés (élus, bibliothécaires, associations ... « etc. ») : réunion et animation de groupes de travail délocalisés sur l'ensemble du territoire.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.9 ACTIONS ET ANIMATIONS CULTURELLES ITINÉRANTES EN BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle itinérante riche et variée,
Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment à la jeune génération, sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Soutenir les bibliothèques dans leur rôle d'acteur et d'animateur culturel, éducatif et social,
Amener de nouveaux usagers dans les bibliothèques,
Renforcer et développer le partenariat avec les collectivités locales aveyronnaises,
Encourager la mise en réseau des bibliothèques et la coopération entre les acteurs culturels du territoire,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Propositions de services, d'actions et d'animations culturelles,
Financement d'actions et d'animations culturelles.

BÉNÉFICIAIRES

Les bibliothèques des collectivités locales,
Tous les publics, dont les scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
État/DRAC Occitanie (Contrat Départemental Lecture-Itinérance),
L'Éducation nationale,
Le Réseau CANOPE,
Les associations œuvrant dans le domaine culturel.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Organisation de rencontres avec des artistes (auteurs, illustrateurs...etc.), d'ateliers d'écriture, d'illustration, d'éducation aux médias et à l'information...etc. en bibliothèques et dans les établissements scolaires, en lien avec les manifestations culturelles aveyronnaises et nationales,
Déclinaison l'opération Mois du film documentaire (organisation de projections cinématographiques, actions de médiation),
Mise en place d'expositions temporaires et itinérantes,
Prêt et développement d'outils d'animation culturelle.

CONTACTS/SERVICE / RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.10 UNE OFFRE CULTURELLE NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle numérique accessible à tous les Aveyronnais,
Favoriser l'accès au numérique et à ses usages pour tous les publics en s'appuyant sur les collectivités locales et leurs bibliothèques,
Moderniser les bibliothèques à l'heure d'internet et du numérique afin de les rendre plus attractives, notamment auprès de la jeunesse,
Développer des services numériques à destination des jeunes publics et des adolescents,
Accompagner et soutenir les bibliothèques aveyronnaises et leurs partenaires dans leurs rôles de médiation autour des services et des usages du numérique,
Participer à la lutte contre la fracture numérique.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition et financement de services.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers et non usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les partenaires des bibliothèques (Ecoles, Collèges, Centres de loisir, EHPAD, ...),
Les personnels des bibliothèques.

PARTENAIRES

Les collectivités locales et leurs bibliothèques,
L'État/Drac Occitanie (Contrat Territoire Lecture-Numérique),
Éducation Nationale,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Proposition et développement d'un catalogue de ressources culturelles accessibles en ligne : Musique, Films, Presse, Autoformation,
Prêt de livres numériques téléchargeables gratuitement depuis le portail de la MDA,
Prêt de matériel et d'outils numérique à l'attention des bibliothèques et de leurs usagers : jeux vidéo, tablettes, liseuses, casque de réalité virtuelle,
Formation et accompagnement à l'attention des personnels des bibliothèques pour la prise en main et à l'utilisation des ressources et des équipements numériques.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.11 INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Moderniser les bibliothèques en soutenant l'informatisation de leur gestion,
Encourager les usages du numérique,
Favoriser la mise en réseau des bibliothèques.

NATURE DE L'OPÉRATION

Subvention d'aide aux coûts d'investissement.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales (Intercommunalités, Communes).

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/DRAC Occitanie,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les projets de mise en réseau informatique au niveau intercommunal (informatisation de plusieurs bibliothèques en réseau ; réinformatisation de réseaux déjà constitués ; élargissement de réseaux déjà constitués à d'autres communes) et les projets d'informatisation de bibliothèque municipale souhaitant intégrer la base unique départementale.

Sont éligibles, les dépenses concernant :

- L'acquisition des matériels et logiciels,
- La licence multi-bibliothèque,
- Les frais de récupération de données,
- Les frais de migration des données,
- Les frais de rétro conversion,
- Les frais de transport, d'installation et de paramétrage,
- Les frais de formation du personnel au titre de l'année de mise en place du système informatique.

Modes d'intervention financière :

- Aide financière à l'achat de matériel informatique et de logiciels plafonnée à hauteur de 30 % du montant total HT.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Courrier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage à adresser à Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
- Délibération de la collectivité (communes, communauté de communes)
- Présentation technique du projet (équipement informatique, améliorations attendues de l'informatisation, etc.)
- Devis estimatifs détaillés et plan de financement
- Echancier de réalisation

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.12 INGÉNIERIE CULTURELLE ET TERRITOIRES

Le dispositif « Ingénierie culturelle et Territoires » est destiné à accompagner les collectivités aveyronnaises conformément à la volonté du Département de positionner la culture comme composante de l'attractivité et du développement du territoire aveyronnais en lien avec les problématiques sociale, touristique et économique.

OBJECTIFS

Accompagner les collectivités (particulièrement communauté de communes) qui souhaitent élaborer un projet de développement culturel connecté à leur projet global de territoire,

Accompagner des acteurs publics ou privés dans la réalisation de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de leur projet culturel de territoire à travers Aveyron Ingénierie :

- Réaliser un diagnostic culturel (état des lieux de l'offre culturelle, recensement des acteurs, des projets et des dynamiques, approche des pratiques culturelles de la population, identification des enjeux),
- Stimuler la réflexion des élus afin qu'ils définissent leur projet culturel de territoire (c'est à dire leurs priorités, leur stratégie en matière de développement culturel en lien avec leur projet global de développement) et mettent en œuvre leurs compétences culture,
- Apporter les ressources (informations, conseils ...) utiles à la mise en œuvre de leur projet,
- Le projet culturel de territoire pourra s'inscrire dans le cadre d'une convention liant la collectivité au Département. Il pourra également être utilisé par la collectivité pour rechercher des financements auprès d'autres financeurs (État, Région ...).

Accompagnement de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale :

- Le porteur de projet culturel peut être une collectivité ou un privé,
- L'accompagnement est adapté à la demande du porteur de projet, au projet et au contexte territorial : clarification des objectifs, apport d'informations de conseils et de ressources, proposition de méthode pour la mise en œuvre...

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales, élus, acteurs culturels, structures publiques et privées, désireux de construire des projets de développement culturel sur leur territoire ou d'élaborer des projets artistiques et culturels fortement connectés à un territoire.

PARTENAIRES

Tous les services départementaux et particulièrement la Direction de la Culture, des Arts et des Musées (médiathèque départementale, service patrimoine ...),

Les acteurs culturels aveyronnais,

Les structures en charge du développement territorial : PETR, PNR ...,

Les fédérations, réseaux d'acteurs culturels aveyronnais mais aussi régionaux et nationaux (DRAC, Fédération arts vivants et départements ...),

Aveyron Ingénierie.

#4. 13 PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES ET LES TERRITOIRES

Le Département met en œuvre une politique de partenariats avec les pôles culturels départementaux.

4 actions sont menées en ce sens :

- Soutenir les programmations culturelles intercommunales,
- Soutenir les programmateurs du Département,
- Aider à la diffusion du spectacle vivant,
- Favoriser l'accueil d'artistes en résidence.

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics sur l'ensemble du territoire départemental en s'appuyant sur des structures « tête de pont » et sur des pôles culturels départementaux, Valoriser et dynamiser un territoire en l'accompagnant sur une programmation culturelle de qualité en soutenant le lancement d'initiatives intercommunales fédératrices.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit d'apporter une aide aux structures professionnelles dont certaines ont un lieu dédié qui proposent une programmation culturelle et diversifiée développant ainsi une politique de création et de diffusion sur l'année, intégrant des actions artistiques et un travail sur un territoire élargi au-delà de leur lieu d'implantation. Il s'agit également de soutenir les intercommunalités ayant développé un projet culturel sur leur territoire en lien avec le projet culturel départemental.

Ce dispositif s'appuiera notamment sur les conventions cadres d'objectifs signées entre le Département et les EPCI qui établissent les priorités partagées entre chaque signataire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes et compagnies professionnels domiciliés en Aveyron ou hors Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères d'éligibilité sont :

- S'inscrire dans une dynamique territoriale traduite dans un projet culturel de territoire et dans un travail en réseau, et à développer des partenariats avec d'autres acteurs culturels,
- Programmer des spectacles professionnels notamment en direction des jeunes,
- Proposer des actions de sensibilisation en direction du « public cible » notamment les scolaires,
- Accueillir des compagnies professionnelles en résidence de création,
- Accompagner à la professionnalisation d'artistes/groupe de musiques actuelles,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Intégrer dans la programmation des actions transversales au titre du lien social (par exemple : actions intergénérationnelles...).

Une attention particulière sera apportée aux actions de médiation en lien avec le patrimoine local matériel et immatériel.

L'aide sera déterminée au cas par cas au vu des critères d'éligibilité, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires du Département et après examen des aides obtenues des autres partenaires publics et privés :

- Pour les associations relais à vocation intercommunale : une convention sera en outre nécessaire entre l'association relais et l'intercommunalité concernée,
- Pour les artistes et compagnies domiciliés en Aveyron (hors résidence).

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

3. Volet communication :

Une convention sera établie entre le Département et le bénéficiaire de l'aide qui précisera notamment les obligations en matière de communication.

Ainsi, le bénéficiaire mettra à disposition du Département l'ensemble des supports de communication relative aux actions programmées afin de permettre la promotion à l'échelon départemental.

Le bénéficiaire devra valoriser l'image du Département, apposer le mot « Aveyron » et le logo selon les prescriptions de la charte graphique départementale sur tout document de promotion.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et de la programmation
- Bilan financier de la structure et de la programmation de l'année n-1
- Présentation du projet artistique incluant les actions de médiation
- Courrier de réponse des Co-financeurs
- Licence d'entrepreneur de spectacle pour les associations
- Exemple de support de communication
- RIB
- Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4. 14 FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES AVEYRONNAISES

Le Département soutient les festivals et événements à forte notoriété et les manifestations qui animent le territoire aveyronnais.

OBJECTIFS

Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des événements porteurs d'une identité départementale et contribuant à l'attractivité de notre territoire,
Soutenir des événements qui portent une attention particulière aux jeunes,
Favoriser des événements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Ce dispositif concerne trois catégories d'événements programmés en Aveyron dans les domaines du spectacle vivant, de la littérature, des arts visuels, du cinéma, de la culture occitane animant ainsi notre territoire et notamment nos lieux patrimoniaux.

- Festivals et manifestations à forte notoriété,
- Manifestations animant le territoire rural,
- Actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères pris en compte pour les festivals et manifestations à forte notoriété :

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Le rayonnement du festival au-delà du Département,
- Action structurante permettant la sensibilisation et la formation culturelle et artistique, et l'organisation pérenne et structurante d'activités culturelles sur le territoire,
- Pérennité du projet,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique,
- Soutien à la création locale,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Mise en place d'une billetterie,
- Plan de communication rigoureux, les organisateurs s'engagent à valoriser le partenariat avec le Département.

Plusieurs catégories de festivals et manifestation à forte notoriété seront considérées en fonction de l'importance de leur budget et de leur impact sur l'économie touristique de l'Aveyron permettant de justifier les différents niveaux d'intervention du Département.

Subvention calculée au cas par cas en fonction du bilan de l'année précédente, du nombre de spectacles proposés, des actions entreprises envers les publics cibles et du budget prévisionnel total avec une lecture attentive de la part artistique.

Une convention pourra être établie entre le Département et l'organisateur.

Les critères pris en compte pour les manifestations animant le territoire rural et les actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire:

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique accompagnée d'actions de sensibilisation,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Plan de communication.

Subvention calculée en fonction du budget de la manifestation, des actions d'animations proposées, du territoire, de l'implication des partenaires locaux.

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- Présentation du projet artistique incluant la programmation de la manifestation (artistes, lieux, dates)
- Courrier de réponse des Co-financeurs
- Licence d'entrepreneur de spectacle
- Exemple de support de communication
- RIB
- Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.15 OFFRE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

Le Département propose une offre culturelle afin d'encourager l'accès à la culture, notamment auprès des jeunes en partenariat avec les intercommunalités.

OBJECTIFS

Encourager l'accès à la culture en proposant un évènement de niveau « départemental » et en ciblant plus particulièrement les jeunes,

Renforcer le partenariat avec les intercommunalités permettant ainsi de proposer une action culturelle sur leur territoire,

Rendre visible l'action culturelle du Département grâce à un label L'AVEYRON EN SCENE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit de proposer une action culturelle différente chaque année, non concurrentielle avec celle de nos partenaires.

Le projet culturel organisé à l'initiative du Département sera itinérant contribuant ainsi au développement culturel local.

Les EPCI seront associés à ce projet.

Cette offre culturelle peut être :

- La diffusion de spectacles par une ou plusieurs équipes artistiques sur le territoire,
- Un festival singulier et unique, itinérant et valorisant des sites exceptionnels de l'Aveyron (patrimoine matériel et immatériel).

PARTENAIRES POTENTIELS

Intercommunalités et communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION/DE SÉLECTION

Le Département lancera chaque année un appel à projet avec une thématique spécifique, originale notamment un festival de lectures musicales.

Un comité de sélection fera son choix parmi les projets présentés.

L'Aveyron
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #5

JEUNESSE /
ÉDUCATION /
IMMOBILIER
DÉPARTEMENTAL



#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

Sectorisation des collèves

Repas des collégiens

Actions numériques
pour la jeunesse

Une consultation
intergénérationnelle :
collégiens et professionnels
de la jeunesse : à vos projets !

Accompagner les jeunes
qui bougent : leur permettre
d'explorer et d'expérimenter
pour mieux comprendre

Des parcours pour soutenir
les jeunes : Projet
« Sac'ADO-Avenir-Aveyron »

L'enseignement supérieur
en Aveyron : un élément
d'attractivité et de mobilisation
des Aveyronnais

1 Etudiant
= 1 Aveyronnais en devenir !
Choisir l'Aveyron comme territoire
d'études supérieures

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Maîtrise des charges
de fonctionnement des
bâtiments et des collèges

Politique Immobilière
Programmation Pluriannuelle
d'Investissement – PPI

Centre départemental
de supervision

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Sectorisation des collèves	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Adapter la sectorisation scolaire des collèves aux évolutions d'effectifs à horizon 5 ans.	#5.1
Repas des collégiens	Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) Collégiens	Promouvoir une politique de « manger local ».	#5.2
Actions numériques pour la jeunesse	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Développer le numérique dans les collèves au bénéfice de l'apprentissage des jeunes.	#5.3
Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !	Jeunes à partir de 11 ans (dont les collégiens et conseillers juniors), les étudiants et les professionnels de la jeunesse	Construire la politique jeunesse de demain pour les 11-25 ans.	#5.4
Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre	La jeunesse aveyronnaise: écoles, collèves, lycées, établissements d'éducation spécialisée	Faire découvrir L'Aveyron pour une appropriation du territoire et favoriser l'ouverture culturelle et humaine.	#5.5
Des parcours pour soutenir les jeunes : Projet « Sac'ADO-Avenir-Aveyron »	Jeunes aveyronnais : collégiens, lycéens, étudiants	Accompagner les jeunes dans des parcours facilités propices à la réussite éducative.	#5.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des Aveyronnais	Etudiants et futurs étudiants	Veiller à conserver et développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.	#5.7
1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir ! Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures	Etudiants in situ, les futurs étudiants (prospection hors territoire et élèves en terminales)	Informier et orienter en Aveyron et donner envie de rester, à minima de vanter l'Aveyron.	#5.8

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges	Le Département	Optimiser nos moyens (améliorer la qualité thermique et fonctionnelle des bâtiments départementaux) Investir pour l'avenir.	#5.9
Politique Immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI	Le Département	Arbitrer / Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges sur le mandat.	#5.10
Centre départemental de supervision	Les usagers des Routes Départementales et bâtiments départementaux aveyronnais (communes et EPCI)	Plateforme départementale pour la surveillance de l'état des chaussées et la surveillance des bâtiments.	#5.11

#JEUNESSE / ÉDUCATION

Le Département de l'Aveyron s'est fixé un nouvel objectif en définissant une véritable politique ambitieuse en faveur de la jeunesse dans son nouveau programme de mandature. Un nouveau pilier de l'action départementale pour les 7 ans à venir.

Les jeunes doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale.

Associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais est une piste que le Département souhaite privilégier.

#5.1 SECTORISATION DES COLLÈGES

OBJECTIF

Revisiter la sectorisation pour le 31 décembre 2021.

BÉNÉFICIAIRES

Le Département
Les collégiens et leur famille
Etablissements

PARTENAIRES

DSDEN
Région Occitanie (transports scolaires)
Collectivités locales

MODALITÉS D'INTERVENTION

La sectorisation d'un collège est le territoire qui regroupe l'ensemble des adresses rattachées à ce collège.

La loi de décentralisation 2004-809 du 13 Août 2004 a transféré aux Départements la mise en place de la sectorisation des collèges publics. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2005, les Départements sont chargés d'arrêter, après avis du Département de l'Éducation Nationale (CDEN), le périmètre de recrutement de chaque collège public.

Le Département définit et modifie les secteurs de recrutement des collèges afin d'assurer des conditions de scolarisation optimales aux collégiens, en veillant notamment à la capacité d'accueil des établissements et à leur accessibilité depuis le lieu de domicile des familles.

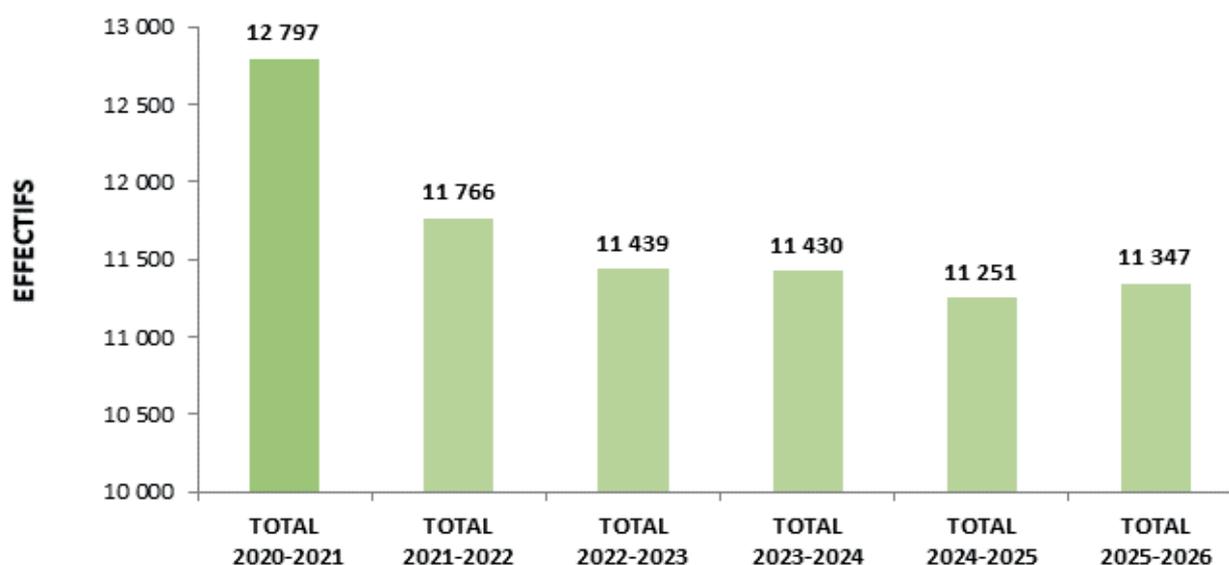
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans leur collège et de l'examen des demandes de dérogation.

En Aveyron, la dernière révision de la carte scolaire date de 2009 ; les secteurs de Rodez Fabre et Jean-Moulin avaient alors été modifiés pour rééquilibrer les effectifs.

Avec la construction du nouveau collège du Larzac, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023, la carte actuelle nécessite d'être modifiée afin de créer un secteur de rattachement spécifique.

D'autre part, selon les projections basées sur les effectifs connus des écoles primaires, la tendance à la baisse amorcée en 2020 va s'accroître pour les prochaines années :

Prévisions de l'évolution globale des effectifs des collèges publics / privés



Cette diminution globale qui se répartit de façon très variable sur le territoire aveyronnais, va créer des déséquilibres sur certains secteurs et potentiellement mettre en difficulté des établissements. **Il est donc primordial d'adapter la sectorisation afin d'atténuer ces effets de seuil.**

En parallèle, les collèges de Rodez Fabre, Baraqueville, Rignac, Onet le Château et Millau (pour la partie restauration), atteignent leur limite en termes de possibilités d'accueil d'élèves.

L'analyse devra évidemment intégrer les établissements privés, qui accueillent un peu plus d'1/3 des collégiens.

Enfin, la problématique des transports scolaires est un paramètre essentiel de la délimitation des secteurs scolaires, qui nécessitera d'associer la Région.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.2 REPAS DES COLLÉGIENS

OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : réfléchir sur le prix de vente repas aux collégiens.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...),
Collégiens.

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture / Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Établissements scolaires / DSDEN.

MODALITÉS D'INTERVENTION (A adapter selon la nature de l'opération)

Depuis 2019, l'Assemblée Départementale a décidé de porter le prix de base d'un repas élève à **2,80 €** dans le cadre du forfait 5 jours. Ce tarif est appliqué sur l'ensemble des collèges publics aveyronnais. Par ailleurs, plusieurs formules de forfaits de demi-pension ou d'internat, sur 3, 4 ou 5 jours sont mises en place afin de permettre à un maximum de familles de bénéficier des services de restauration de qualité tout en s'adaptant à leurs besoins.

Le coût des denrées dans l'assiette oscille entre 1,80 € et 2,05 € en fonction de la part de produits bios ou issus des circuits courts.

Au cours de l'année 2019, il a été confectionné sur l'ensemble des collèges publics 1 100 289 repas pour les collégiens, écoles primaires, commensaux et convives (année 2020 : 703 746 repas en raison de la fermeture des établissements pendant le COVID).

De plus, 9 collèges publics sur 21 fournissent des repas aux élèves des écoles primaires et maternelles de leur commune : Espalion, Marcillac, Mur de Barrez, Pont de Salars, Réquista, Rieupeyroux, St Amans des Côtes, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Séverac d'Aveyron. Le prix des repas fournis à ces écoliers varie de 2,94 € à 4,50 € en fonction de l'aide communale apportée par la mise à disposition de personnel.

L'intégralité de ces recettes est laissée au bénéfice des établissements.

Le prix de vente de vente des repas dans les collèges est particulièrement bas comparativement aux autres structures de production de repas scolaires. À titre de comparaison, le prix d'un repas au Lycée en 2021 est de 3,65 €.

À compter du 1^{er} janvier 2022, la loi EGALIM introduit une obligation de 50% de produits de qualité et durables dont 20% de bio dans la restauration collective.

Pour faire face aux nouvelles obligations de la loi EGALIM et pour favoriser au maximum les filières de production locales de qualité, le prix de vente de ces repas pourrait être augmenté. Les établissements étant autonomes pour l'achat des denrées et la définition des menus, un travail d'accompagnement sera indispensable pour les inciter à favoriser la filière courte.

Par conséquent, au-delà du prix de vente, plusieurs leviers doivent être actionnés en parallèle pour répondre aux objectifs du Département :

- Structuration des marchés d'achat de denrées alimentaires sur le principe du groupement de commandes existant, qui pourrait être élargi à d'autres acteurs de la restauration collective (écoles, cuisines centrales, EPHAD, etc.) afin de disposer de prix encore plus attractifs,
- Mise en relation directe des producteurs et des acheteurs : Agrilocal, monproducteur.aveyron.fr (cf. fiche «2.4 - Plateforme d'approvisionnement local »),
- Structuration des filières de production locales pour s'adapter aux besoins des établissements (volumes, livraison, conditionnement, typologie des produits, etc.),
- Formation des chefs cuisiniers,
- Bonus financier incitatif conditionné à l'atteinte d'objectifs d'achats en filière courte ?

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Direction de l'Eau et du Développement Durable

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#5.3 ACTIONS NUMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

OBJECTIFS

Développer le numérique dans les collèges au bénéfice de l'apprentissage des jeunes collégiens aveyronnais en s'appropriant de nouveaux outils numériques, et en apprenant avec le numérique,
Mettre à disposition des établissements des services numériques permettant une communication innovante entre élèves, enseignants et familles au travers d'espaces collaboratifs accessibles à tous,
Doter les élèves d'équipements numériques adaptés et ainsi favoriser un accès équitable aux nouvelles technologies de l'information.

NATURE DE L'OPÉRATION

- **WIFI*** : Déployer des infrastructures Wifi dans 12 collèges publics n'en bénéficiant pas afin de permettre l'utilisation d'équipements mobiles,
- **SERVEURS*** : Renouveler les équipements serveurs dans 10 collèges afin de préparer l'environnement numérique de ces établissements aux évolutions,
- **THD'Oc** : Prendre en charge dans le cadre du marché THD'Oc :
 - L'accès internet Haut débit des collèges n'en bénéficiant pas,
 - L'évolution des accès des collèges qui en bénéficient au regard de l'éligibilité à la fibre optique.
- **ENT** : L'espace numérique de travail est un outil évolutif dont l'offre de services pourrait être étoffée : Suite bureautique en ligne, outil de Webinar, vie scolaire, envoi de SMS ...,
- **APPLICATION** : Possibilité de créer une application ou un site spécifique pour les fonctionnalités qui ne seraient pas adressées par l'ENT,
- **VISIO** : Installation d'équipements de Visioconférence de salle pour permettre des échanges avec des entreprises ou des institutions en France ou à l'étranger, des échanges avec d'autres collèges du Département ou extérieurs au Département, et des enseignements à distance.

Opportunités de subventions dans le cadre du programme REACT-EU.

BÉNÉFICES

Développer l'apprentissage du numérique,
Harmoniser et moderniser les infrastructures des collèges,
Renforcer l'attractivité du Département à travers le volet numérique de l'enseignement,
Limiter la fracture numérique.

PARTENAIRES

Équipes administratives et éducatives des collèges,
Rectorat (projets pédagogiques), autres Départements,
Région (Financement, groupements de commande ENT et THD'Oc),
Prestataires de maintenance et d'assistance,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Coordination Numérique des établissements afin de permettre une cohérence des usages et mesurer l'impact des investissements déployés,
Élaboration d'un projet pédagogique en partenariat avec le Rectorat et plus particulièrement les EDULAB, pour les 7 collèges ne disposant pas de tablettes si la proposition des classes mobiles est retenue,
Pour le déploiement des infrastructures Wifi et serveurs, possibilités de faire appel aux marchés en cours,
Possibilité de solliciter une subvention européenne à hauteur de 80 % des actions réalisées en 2022.

#5.4 UNE CONSULTATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : COLLÉGIENS ET PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE : À VOS PROJETS !

Le Département souhaite centrer le programme politique sur l'accompagnement de la jeunesse durant toute la durée du mandat et associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais. Le Département encourage l'intérêt et l'enthousiasme de ces jeunes pour les questions de société et de vie civique. Ils sont capables et susceptibles de se concentrer sur des questions spécifiques qui les concernent personnellement, ayant recours à des modes d'action différents de ceux qui étaient utilisés par la génération de leurs parents et celle de leurs grands-parents mais enrichissant pour dessiner l'avenir.

OBJECTIFS

Organiser une démarche participative pour comprendre les besoins des jeunes,
S'appuyer sur l'expérience des collégiens par le biais du Conseil départemental des jeunes pour venir compléter la démarche participative de la politique jeunesse à venir.

NATURE DE L'OPÉRATION

PARTICIPATION CITOYENNE

Initier, piloter et animer un groupe de réflexion (Les chefs d'établissements, les étudiants, les partenaires...) autour de la question de la jeunesse. (Transversalité avec les services du Département et les agences spécialisées),

Réaliser une enquête en ligne « Quelle politique jeunesse en Aveyron ? En lien avec la direction de l'informatique mise en place d'une plateforme participative,

Écrire les résultats de l'enquête et les restituer pour le grand public,

Créer un support de restitution spécifique pour privilégier les partenaires.

LE DÉPARTEMENT DES JEUNES, UN COLLECTIF AU SERVICE DES AUTRES

Animer et redynamiser le Conseil départemental des jeunes,

Réunir le Conseil départemental des jeunes à l'occasion de 4 ou 5 journées (ce programme fait l'objet d'une fiche spécifique),

Réaliser un questionnaire spécifique dans le cadre du Conseil départemental des jeunes sur la thématique vivre ma vie d'adolescent en Aveyron au collège et hors collège,

- Restitution des résultats de l'enquête et des échanges dans le cadre des 4/5 réunions via un live du président sur un/ou plusieurs supports adéquats (réseaux sociaux : Instagram, tiktok, youtube...) pour les plus grands et multiplexe dans les collèges avec introduction in situ des conseillers départementaux locaux,
- Réflexion autour de la mise en place d'une nouvelle mandature Conseil départemental des jeunes. Revoir la semaine d'élection du Conseil départemental des jeunes pour 2022 en proposant une organisation dynamique et innovante pour l'ensemble du territoire. (Outils spécifiques, live, relations presse, en lien avec la direction de la communication ...).

BÉNÉFICIAIRES

Tous les jeunes Aveyronnais : Collégiens, lycéens, étudiants – jeunes élus du Conseil départemental des jeunes, les professionnels de la jeunesse.

PARTENAIRES

Éducation nationale (DSDEN –DDEC et établissements scolaires)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CCI - Université

Les associations du domaine de la jeunesse

Les intercommunalités/les communes

#5.5 ACCOMPAGNER LES JEUNES QUI BOUGENT : LEUR PERMETTRE D'EXPLORER, D'EXPÉRIMENTER POUR MIEUX COMPRENDRE

Le voyage forme la jeunesse, un adage classique mais toujours vrai auquel l'Aveyron adhère. Le voyage scolaire éducatif permet de travailler autrement et de raviver la curiosité et le goût de l'apprentissage. Il participe à la réduction d'inégalités sociales. De plus, la découverte grandeur nature engage à une confrontation d'un savoir plutôt théorique à une réalité parfois plus complexe.

OBJECTIFS

Encourager à découvrir l'Aveyron pour faire de nos jeunes Aveyronnais, les ambassadeurs de notre territoire,

Favoriser l'ouverture culturelle sur l'Europe afin de les accompagner dans leur construction civique, Renforcer l'action éducative et civique en s'appuyant sur le devoir de mémoire,

Créer une nouvelle dynamique d'intégration et d'appropriation du territoire pour faire des jeunes des ambassadeurs d'exception de l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter une aide financière au bénéfice des familles, versée aux établissements scolaires, pour venir en déduction du prix d'un voyage éducatif en France ou à l'étranger, d'un voyage sur le devoir de mémoire, ou d'un voyage favorisant l'intégration de début d'année.

Faciliter, à la demande des établissements scolaires, pour une meilleure intégration, la venue d'associations aveyronnaises culturelles, sociales ou sportives qui interviendront dans les classes, en début d'année, pour les collèges et les lycées, pour un projet de cohésion tel que : découverte de l'handisport, ensemble en s'entraînant, participation à du théâtre d'improvisation. Programme réservé aux classes de sixième et seconde.

Mettre en place un parcours virtuel, ludique, de découverte « de l'Aubrac au Larzac », pour apprendre à mieux connaître le territoire aveyronnais. Ainsi, en s'appuyant sur un outil gaming, type application, l'objectif est que les jeunes prennent plaisir à découvrir le territoire en résolvant des énigmes et qu'ils relèvent des défis sur des thématiques spécifiques. Cette exploration entrainera les jeunes au cœur de la gastronomie, d'une culture multiple et riche ou d'activités sportives d'exception.... La fin du parcours sera marquée par une visite de l'hémicycle du Département, avec la classe, organisée en lien avec les élus, les services et les partenaires concernés.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : écoles, collèges, établissements d'éducation spécialisée accueillant des élèves de 3 à 17 ans.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Elles seront définies plus précisément, selon le type de voyages, les objectifs, le nombre de nuitées, la destination, les lieux d'hébergements...

Une période transitoire sera nécessaire avant la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs afin de permettre une continuité et un suivi des dispositifs déjà existants jusqu'en fin d'année scolaire 2021/2022.

COMPOSITION DU DOSSIER

Dossier de demande d'aide à saisir en ligne par les établissements scolaires sur le site du Département : www.aveyron.fr.

#5.6 DES PARCOURS POUR SOUTENIR LES JEUNES : PROJET « SAC' ADO – Avenir – Aveyron »

L'avenir de notre Département dépend de notre jeunesse. Ainsi, le Département de l'Aveyron s'est engagé à mener une politique ambitieuse en faveur des jeunes. Ces derniers doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale. L'action du Département vise à renforcer cette réussite et à accompagner cette jeunesse tout au long de son parcours d'adolescent afin de devenir les citoyens engagés de demain et les ambassadeurs de l'Aveyron.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et assurer une information permanente et utile aux jeunes, des outils numériques adaptés peuvent offrir aux différents acteurs (monde éducatif, associatif, culturel, parents, élèves, ...) la possibilité de communiquer avec les jeunes tout au long de leur parcours d'ado à adulte.

Outre l'apprentissage qui peut être appréhendé de différentes manières, le numérique peut être une aide précieuse permettant de captiver les jeunes à la fois pour leur parcours scolaire, leur engagement associatif, l'accès à la culture, leur vie de citoyen...

Encourager les jeunes à apprendre au-delà des murs de leur établissement scolaire et construire pour eux et avec eux un lien.

« AVEYRONNAIS je suis – en AVEYRON je reste »

OBJECTIFS

Accompagner les jeunes dans un parcours facilité propice à la réussite éducative,

Accompagner le parcours jeunesse par des outils adaptés et par l'ouverture vers de nouvelles pratiques,

Mener une réflexion autour du cartable numérique,

Inciter à développer leur savoir et la connaissance de leur territoire dans toutes ses composantes (emploi, filière de qualité, patrimoine, culture...),

Faire découvrir l'institution départementale : le rôle d'un élu (Maire, Conseiller départemental, Député, Sénateur...) et ce qu'est l'engagement d'élus et citoyens,

Développer une véritable culture citoyenne en fidélisant les engagements.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours jeunesse : équipements et services

- Créer une plateforme web (application ou site) pour développer des itinéraires éducatifs qui jalonnent le parcours d'adolescent (culture, sport, santé, sécurité civile, stage, découverte métier, forum d'échange...). Cet outil devra être une ressource interactive et collaborative pour nos jeunes et participera à l'ouverture vers de nouvelles pratiques,

- Inciter au soutien éducatif hors temps scolaire en mettant étudiant/retraité et famille en contact. S'appuyer sur la concertation jeunesse pour identifier les besoins et la plateforme dédiée,
- Faciliter le déplacement entre le collège et les associations en réactivant la plateforme co-voiturage sur un modèle BlaBlaCar, afin de structurer un ramassage privé/associatif facilité et pour tous,
- Mener une réflexion autour du cartable numérique : depuis plusieurs années, c'est une question récurrente sur laquelle il est temps de faire un point précis sur les équipements des adolescents. Pour cela, il est proposé, à titre expérimental, d'intégrer un questionnement dans la consultation intergénérationnelle prévue à la fiche # 6.4.

Parcours jeunesse : découverte et rencontres sur les métiers et filières économiques aveyronnaises

- Créer ou accompagner des rencontres avec le milieu professionnel dont les filières aveyronnaises d'excellence afin que nos jeunes puissent choisir leurs parcours/orientations : forum, salons, visites d'entreprises – être facilitateur de ces opérations. A titre d'exemple, créer des journées spécifiques (stag'dating) sur des thématiques liées aux besoins des acteurs de nos territoires en matière de recrutement (en lien avec les partenaires concernés et adaptés à chaque territoire) : la journée « Le bois j'y crois » ou la journée de l'industrie...,
- Créer et animer un réseau d'entreprises intéressées tous secteurs confondus, les inciter à accueillir les jeunes pour des journées découvertes ou des mini-stages,
- Présenter sur la plateforme dédiée aux jeunes des fiches sur les métiers et filières économiques aveyronnaises. Organiser des concours spécifiques qui permettront de faire connaître des métiers parfois mal connus et ce en partenariat avec les chambres consulaires et d'autres partenaires. Déployer des passerelles entre les filières qui recrutent et les jeunes. Inciter à la création de mini entreprise « du rêve à la réalité » !

Parcours citoyen jeune : faire connaître

- Développer les visites à l'hémicycle – compléter avec un support de médiation adapté aux tranches d'âge en relation avec l'Éducation nationale,
- Faire connaître le fonctionnement du Département, le rôle des élus + proposer des actualités thématiques sur le support web jeunesse,
- Proposer pour l'ensemble des collégiens un magazine consacré à des sujets généraux nationaux en lien avec les compétences départementales enrichis de rubriques personnalisées locales faisant l'objet d'une rédaction spécifique par un journaliste spécialisé dédié, associé à la publication du journal départemental.

Parcours citoyen jeune : s'engager

- Créer un parcours d'engagement et de citoyen, en incitant les jeunes à faire du bénévolat. Pour cela, référencer sur la plateforme web jeunesse les structures culturelles, sociales et sportives partenaires de la collectivité et valoriser leur besoin en bénévolat,
- Mettre en place un système de reconnaissance et valorisation des engagements bénévoles de nos jeunes Aveyronnais à l'instar des pass jeunesse. Encourager ces investissements personnels de bénévolat en le faisant savoir et voir.

Expérimenter une application qui pourrait enregistrer en scan des attestations de bénévolat fournies par les associations ou les institutions. Cette application permettra d'obtenir des statistiques fiables et de connaître les profils des engagés afin de valoriser leur action sur les outils du Département (articles sur les publications du Département, sur le site internet...).

Également, des récompenses, adaptées à chacun, pourront être attribuées.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : collégiens, lycéens, étudiants.

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les Chambres consulaires, les associations du domaine de la jeunesse, les associations, les services associés du Département.

COMPOSITION DU DOSSIER

Formulaire de demande en ligne

#5.7 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AVEYRON : UN ÉLÉMENT D'ATTRACTIVITÉ ET DE MOBILISATION DES AVEYRONNAIS

OBJECTIFS

À l'aube de la signature du nouveau CPER 2021-2027 (contrat de plan État-Région), identifiant notamment le cadre d'intervention des politiques retenues en termes d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation, il s'agit de veiller par une **participation active à l'écriture du prochain SRESRI** (schéma régional enseignement supérieur recherche et innovation) à préserver la place et les intérêts du Département de l'Aveyron.

Rodez compte parmi les Villes universitaires d'équilibre (VUE) de la Région Occitanie, dénomination concernant les sites permettant une offre de proximité à l'enseignement supérieur, et jouant à ce titre un rôle déterminant tant pour nos concitoyens que pour les entreprises locales.

Les thématiques prioritaires d'ores et déjà retenues dans le cadre du CPER 2021-2027 à venir abordent les enjeux environnementaux et se veulent contribuer à des systèmes agricoles et alimentaires durables et sains. L'un des projets envisagés dans ce cadre devrait prendre place sur le site de La Fage à St Jean St Paul (La Fage 2025, une bergerie du futur).

Ce nouveau CPER 2021-2027 doit également nous permettre de concrétiser le projet de construction d'un gymnase sur le site du Campus St Eloi, équipement indispensable aux 500 étudiants en STAPS de l'INU Champollion, et permettant à tous les étudiants ruthénois de bénéficier d'un équipement appréciable, mutualisé avec la ville de Rodez.

Notre département se trouve actuellement en difficulté face à un manque flagrant de main d'œuvre qualifiée susceptible de répondre aux nombreuses offres d'emploi à pourvoir. Il nous importe donc de **veiller à conserver sur notre territoire une offre de formation** adaptée à nos besoins et d'encourager nos jeunes diplômés à s'investir professionnellement sur notre territoire.

Il s'agit également de veiller à **développer l'offre actuelle de formations** afin d'anticiper au mieux les besoins futurs en main d'œuvre sur les différentes filières en tension (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, médico-social, services à la personne ...).

L'accompagnement au développement de **l'alternance** pourrait en outre constituer une réponse adaptée aux besoins du territoire.

Il nous apparaît par ailleurs important de poursuivre l'accompagnement de **projets pédagogiques innovants** en encourageant les projets de recherche et d'innovation, favorisant l'accès à tous à l'enseignement via le numérique et les nouvelles technologies. De même, et dans le même esprit, les projets de « campus connectés » tels que ceux d'Espalion, Millau et Saint Affrique, nous paraissent pouvoir être une réponse adaptée aux besoins des Aveyronnais.

OPÉRATIONS

Poursuivre la mise en œuvre du projet de Campus Rodez/Saint-Eloi dans le cadre des engagements pris lors de la signature du CPER 2015-2020 et 2021-2027.

Participer dans le cadre d'un partenariat avec les établissements du territoire :
Au développement de l'offre de formation ainsi que des activités de recherche et innovation,
Aux réflexions à mener sur une rationalisation et une optimisation des moyens.

BÉNÉFICIAIRES

Les établissements d'enseignement supérieur du territoire, les collectivités locales, les étudiants et leurs familles, les employeurs potentiels du territoire.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement des dépenses d'équipements et des dépenses relatives au développement de l'offre de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux,
Accompagnement de la réalisation d'infrastructures améliorant l'accueil des étudiants dans les principaux sites universitaires aveyronnais sous réserve d'une contribution partagée avec les institutions compétentes et de la viabilité du projet.

#5.8 1 ÉTUDIANT = 1 AVEYRONNAIS EN DEVENIR ! CHOISIR L'AVEYRON COMME TERRITOIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Informier et orienter les futurs étudiants dans leur choix de formation, les accompagner dans la découverte de notre territoire, leur donner envie tout simplement d'Aveyron, d'y revenir, de s'y installer et de vanter le territoire.

OBJECTIFS

Redynamiser notre territoire en incitant les jeunes étudiants à venir étudier en Aveyron, Accueillir les étudiants (définir une politique d'attractivité avec l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT), envisager des actions de communication incitatives, Prioriser les forums sur les métiers majeurs de l'économie aveyronnaise, Encourager les élèves à participer aux salons professionnels (TAF : Travail, Avenir, Formation), Fédérer les jeunes et les encourager à découvrir l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours étudiant : des outils adaptés transversaux

- Création d'un site dédié aux étudiants (ex : @aveyronétudiants) pour les « bons plans ; les stages en Aveyron ; l'apprentissage en Aveyron ; se loger ; se déplacer : l'agenda des manifestations ; le programme spécial étudiants... (ADAT),
- Initier un forum avec les entreprises et métiers aveyronnais,
- Créer un passeport étudiant pour encourager les élèves à participer aux différents salons aveyronnais : parrainages étudiants/entreprises, notification de visites en forum, de visites d'entreprises – prévoir une récompense à la clé,
- Créer des Challenges-sportifs/culturels inter établissements (politique sport/culture),
- Via plateforme web étudiant donner la possibilité de gagner des places chez nos partenaires de manifestations culturelles et sportifs,
- Via plateforme web étudiant communiquer sur les offres de formation postbac existantes,
- Créer des ambassadeurs étudiants.

BÉNÉFICIAIRES

Etudiants in situ, prospects étudiants, lycéens en terminale

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les partenaires privés, les associations

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Le Département de l'Aveyron est propriétaire d'un important patrimoine immobilier (133 sites / 325 000m²) composé pour moitié des collèges et pour moitié de divers bâtiments administratifs, techniques et culturels (certains étant issus d'héritages historiques), nécessaires au fonctionnement de ses services.

Ce patrimoine lui est essentiel pour répondre aux compétences qui sont les siennes, mais il mobilise des moyens humains et matériels conséquents qu'il lui appartient de maîtriser au mieux notamment dans un contexte budgétaire contraint.

Certains autres bâtiments, propriétés du Département sont mis à disposition de l'État depuis les lois de décentralisation de 1982 : le Palais de Justice à Rodez et à Millau, les Sous-Préfectures à Villefranche de Rouergue et Millau. Pour ces sites, l'État jouit de tous les droits et devoirs du propriétaire et assure leur gestion en toute autonomie aussi longtemps que les services publics sont maintenus dans ces locaux.

La **politique immobilière** repose sur trois axes principaux :

1. La sauvegarde avec l'objectif de maintenir le patrimoine en bon état tout en répondant aux enjeux réglementaires (notamment de sécurité et d'accessibilité), environnementaux, d'hygiène de sécurité et de bien-être au travail.

La sauvegarde porte aussi sur la **conservation en bon état du patrimoine historique notamment des sites protégés classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques** comme le palais épiscopal, la chapelle de l'ancien lycée royal et l'ancienne chartreuse de Rodez.

2. Le fonctionnement qui consiste à assurer la maintenance, l'entretien courant et toutes les charges immobilières (consommations, assurances, impôt, locations, déménagements ...) des bâtiments.

3. La modernisation qui a pour but de répondre aux gros travaux d'amélioration, d'extension ou de construction selon les besoins de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique immobilière se décline en quatre missions :

- La gestion des biens immobiliers relevant des obligations du propriétaire,
- La maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations pour les travaux d'entretien, de sauvegarde et de modernisation,
- L'exploitation du patrimoine : dépannages, évènementiel, gardiennage, déménagements,
- La direction et l'encadrement qui pilotent l'ensemble des actions et alimente la réflexion pour les affectations du patrimoine en adéquation avec l'évolution des besoins et l'élaboration des programmes de travaux qui en découlent.

#5.9 MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'économies et de redistribution pour pouvoir investir.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réduire les charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toutes les optimisations déjà réalisées sur le fonctionnement du patrimoine départemental notamment suite à la crise financière de 2008 ont permis d'absorber à budget quasiment constant les hausses de coûts de l'énergie, l'augmentation des besoins énergétiques (rafraîchissement et informatique ainsi que le coût de l'externalisation du ménage passé de 100 000 € TTC en 2007 à 850 000 € TTC en 2021 au fur et à mesure des départs à la retraite des agents départementaux.

Tous les travaux d'amélioration des performances énergétiques déjà réalisés ont permis de faire passer la consommation moyenne d'énergie primaire de 97 kWh / m² en 2008 à 83 kWh / m² en 2020 soit une baisse de 15 % malgré une augmentation des besoins notamment en termes de climatisation.

De plus, alors que depuis 5 ans le coût de l'électricité a subi une augmentation de l'ordre de 14 % et le coût du gaz une augmentation d'environ 12 %, les dépenses énergétiques du Département sont restées stables (environ 1,1 M € TTC / an).

Les coûts de fonctionnement des bâtiments départementaux se décomposent en 4 grandes catégories :

- | | |
|---|------|
| • Les travaux d'entretien et de maintenance | 39 % |
| • Les énergies | 24 % |
| • Le ménage des locaux | 17 % |
| • Autres frais divers (études techniques, assurances, impôts fonciers...) | 20 % |

L'entretien et la maintenance qui relèvent de l'obligation du propriétaire font l'objet d'accords-cadres conclus à l'issue de procédures de mise en concurrence parfaitement encadrées ; les marges d'économie paraissent très faibles dans ce domaine.

Il convient donc d'agir sur les deux autres postes de dépenses principaux le ménage et l'énergie.

Concernant le ménage des locaux, au fur et à mesure du départ à la retraite des personnels chargés du ménage, cette prestation est externalisée via un marché à commande conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Afin de réduire les coûts, les niveaux de service notamment en termes de définition de la prestation et de fréquences de passages ont été ajustés. De nouvelles économies sur ce poste nécessiterait de baisser ce niveau de service au-dessous du seuil d'acceptabilité.

Concernant les consommations d'énergie, bien que beaucoup d'efforts aient été faits en la matière des marges de progression existent en matière de transition énergétique, cf. fiche « Eau / transition écologique / Agir sur le patrimoine départemental ».

Décret Tertiaire /Décret BACS :

Les objectifs de réduction de la consommation énergétique finale, fixés par ces décrets, pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à savoir :

- -40% avant 2030,
- -50% avant 2040,
- -60% avant 2050.

Vont générer une baisse des coûts de fonctionnement des bâtiments. Cependant, d'une part il sera difficile d'atteindre ces objectifs, d'autre part les fortes augmentations des coûts des énergies sur les prochaines années vont atténuer voire annuler l'impact des réductions de consommation sur les budgets.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.10 POLITIQUE IMMOBILIÈRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - PPI

OBJECTIF

Disposer des outils d'arbitrage financier pour la mise en œuvre du projet de mandature.

NATURE DE L'OPÉRATION

Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges à l'échelle de la mandature.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les opérations de travaux s'inscrivent dans un temps de plus en plus long, de plusieurs années, notamment du fait des contraintes administratives et réglementaires de plus en plus fortes.

Le PPI, établi à minima sur la période de la mandature, est un outil indispensable pour assurer la continuité des opérations engagées et un « lissage » des budgets avec une planification physique et financière des projets.

Élaboré sur la base du programme politique et de l'arbitrage des besoins recensés, le PPI, qui constitue le volet financier du Schéma Directeur de l'Immobilier, concrétise la vision stratégique de la collectivité.

Le budget de sauvegarde mis en place depuis plusieurs années pour les collèges et les autres bâtiments départementaux permet de maintenir tout le patrimoine en bon état, de l'adapter à l'évolution des besoins en cours d'année et de renouveler les équipements. Il est indispensable pour répondre aux enjeux de modernité et aux ambitions environnementales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents dans les collèges.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.11 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SUPERVISION

OBJECTIF

Améliorer la sécurité des biens et des personnes.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers des RD et bâtiments départementaux,
Aveyronnais,
Communes / EPCI.

PARTENAIRES

SDIS

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre de ses compétences obligatoires liées à la gestion des routes départementales et du patrimoine bâti dont il est propriétaire, le Département veille à garantir la sécurité des usagers et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la conservation et l'entretien normal de son patrimoine. Pour aller plus loin l'idée d'une plateforme départementale de supervision permettrait :

- Pour les routes : de mettre en place des équipements connectés de surveillance de l'état de la chaussée afin de disposer des informations à distance et en temps réels. Ex. : mise en place de caméras positionnées sur des points stratégiques du réseau routier, avec accès aux images en direct via Inforoute. Des systèmes automatisés de vérification de gabarits sur des points singuliers (ex. : ouvrage d'art limité en tonnage) pourraient également être installés. Une information automatisée des usagers, via l'application inforoute ou par les réseaux-sociaux, des conditions de circulation serait également envisageable (dégradation des conditions de circulation par itinéraire, chantiers programmés, etc.).
- Pour les bâtiments départementaux et les collègues :
 - Reports d'alarme sur les aspects techniques : généralisation du dispositif d'hypervision avec reports d'alarme centralisés sur les systèmes de chauffage, pannes électriques, éclairage, alarme incendie, etc.
 - Généralisation des alarmes anti-intrusion avec report d'alarme centralisé sur un dispositif d'astreinte. Possibilité de compléter le dispositif avec des caméras de vidéoprotection avec possibilité de prise en main à distance pour effectuer des levées de doute si besoin.

Un travail collaboratif avec le SDIS (qui gère notamment le standard téléphonique des astreintes techniques et sociales du Département en dehors des heures normales) sera engagé afin d'analyser des synergies et des connexions directes possibles.

Au-delà de nos besoins propres, le Département pourrait également assurer la mise en place d'une plateforme départementale à disposition des communes. Cette plateforme permettrait de centraliser l'ensemble des reports d'alarme et les caméras de vidéoprotection installées par les communes et de mutualiser les moyens à affecter pour le traitement des alarmes.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Services Exploitation – Direction des Mobilités et des Infrastructures – Direction des Systèmes d'Informations

L'Aveyron
se bouge !
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #6 SOLIDARITÉS



#6 SOLIDARITÉS

Développement social local
et innovation territoriale

Afficher la solidarité du Département
envers les familles

Renforcer la lutte contre
les violences conjugales
et intrafamiliales

#ENFANCE ET FAMILLE

Renforcer les actions
de prévention petite enfance

Développer des actions
de prévention en direction
de la jeunesse

Valoriser le métier
de « famille d'accueil »

Accompagner les enfants
à difficultés multiples
et leurs accueillants

Prise en charge des Mineurs
Non Accompagnés

#6 SOLIDARITÉS

#EMPLOI ET INSERTION

Mobilisation pour l'emploi,
l'insertion et le recrutement

Aveyron recrute
dans le médico-social

Droits et devoirs
des bénéficiaires du RSA

Partenariats et proximité
avec les acteurs de l'insertion

#VIEILLESSE ET HANDICAP

Expérimentation plateforme
de prise en charge globale
des personnes âgées

Maintien à domicile : innover pour
améliorer la prise en charge

Politique de l'habitat pour les
personnes en perte d'autonomie

Soutenir et moderniser les EHPAD

Conforter et développer
le dispositif de coordination des
parcours des personnes âgées

Améliorer la réponse
de proximité aux usagers
en situation de handicap

#6 SOLIDARITÉS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Développement social local et innovation territoriale	Les Aveyronnais et en particulier les personnes en difficultés sociales	Renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.	#6.1
Afficher la solidarité du Département envers les familles	Les familles aveyronnaises	Faire connaître l'action et les services du Département en direction des familles.	#6.2
Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	Les familles aveyronnaises	Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.	#6.3

#ENFANCE ET FAMILLE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Renforcer les actions de prévention petite enfance	Les familles aveyronnaises et les jeunes enfants	Organiser et renforcer nos interventions de prévention auprès de la petite enfance.	#6.4
Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	Les familles aveyronnaises et les adolescents	Organiser nos interventions de préventions auprès des adolescents et les accompagner dans leur vie de jeune adulte.	#6.5
Valoriser le métier de « famille d'accueil »	Les assistants familiaux, les équipes ASE et les mineurs protégés	Améliorer les conditions de travail des assistants familiaux, maintenir ce dispositif d'accueil, offrir des prises en charge de qualité aux mineurs protégés .	#6.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	Les familles et les enfants, les équipes ASE, les accueillants	Améliorer les prises en charge partenariales des situations les plus complexes, sécuriser les pratiques des intervenants.	#6.7
Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	Les Mineurs Non Accompagnés	Confirmer la volonté de garantir l'intégration des MNA confiés à la collectivité.	#6.8

#EMPLOI ET INSERTION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi	Favoriser le recrutement par les entreprises et le retour à l'emploi.	#6.9
Aveyron recrute dans le médico-social	Toute personne en situation d'insertion Les établissements et services employeurs	Accompagner les établissements et services face à leurs difficultés de recrutement.	#6.10
Droits et devoirs des allocataires du RSA	Les bénéficiaires du RSA	Intensifier les démarches d'insertion sociale et professionnelle.	#6.11
Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	Public en situation d'insertion	Soutenir les professionnels et les partenaires qui accompagnent les publics en insertion.	#6.12

#VIEILLESSE ET HANDICAP

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	Personnes âgées	Renforcer et améliorer la prise en charge des personnes âgées.	#6.13
Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	Les séniors, les personnes en situation de handicap, leurs aidants	Renforcer la politique départementale du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et répondre à leurs besoins.	#6.14
Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	Les séniors et les personnes en situation de handicap	Permettre aux personnes en perte d'autonomie de bien vivre à leur domicile en leur proposant des modes d'habitat adaptés.	#6.15
Soutenir et moderniser les EHPAD	Les personnes accueillies en établissement et leurs accompagnants	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées et d'accompagnement par les équipes. Garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins.	#6.16
Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	Les seniors et leur entourage	Consolider les dispositifs de coordination pour garantir un accompagnement adapté.	#6.17
Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	Les personnes en situation de handicap	Garantir un accueil et un accompagnement de proximité.	#6.18

#6 SOLIDARITÉS

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 donne compétence aux Départements pour promouvoir la solidarité sociale et la cohésion territoriale sur le territoire départemental. L'article 94 de cette loi précise : « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants et l'autonomie des personnes. Il a également compétence pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont il a la charge.

Le rôle du Département, chef de file en matière d'action sociale et médico-sociale, est depuis lors renforcé et élargi à la notion de développement social local.

Les missions essentielles du Département en matière de Solidarités ont été particulièrement mises en lumière lors de la crise sanitaire COVID-19. La collectivité a accompagné l'ensemble des acteurs des solidarités dans cette période extrêmement difficile, a soutenu les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les EHPAD, les bénéficiaires du RSA, les établissements et services d'accueil de personnes en situation de handicap ou d'enfants placés, et a reconnu le travail des salariés de ce secteur en 1^{ère} ligne lors de la crise.

Lors de la mandature 2021-2028, au vu de son rôle de chef de file et au regard des besoins des Aveyronnais les plus fragiles à la sortie de la crise, le Département a pour ambition de renforcer ses politiques sociales et d'innover en matière de réponses et d'interventions sociales. L'action de la collectivité s'inscrira dans un cadre partenarial constructif, avec une volonté commune des acteurs aveyronnais de l'action sociale de lutter contre la précarité, l'isolement et d'accompagner les plus fragiles.

Ces nouvelles orientations s'adossent au socle de compétences de la collectivité fixées par la loi et déployées au quotidien en direction des Aveyronnais. Elles seront intégrées au sein des différents schémas pluriannuels (autonomie, enfance-famille, insertion, majeurs vulnérables), définis par le code de l'action sociale et des familles. Ils feront l'objet d'une révision en début de mandature, à travers une large concertation.

Les services sociaux de proximité, forts de près de **400 agents**, intervenants dans les **6 Maisons des Solidarités Départementales, à domicile** ou au sein des **60 permanences sociales** sur l'ensemble du territoire aveyronnais, poursuivront l'accompagnement des Aveyronnais les plus fragiles, et contribueront à la mise en œuvre du projet de mandature.

Ce projet de mandature se décline par des interventions de la collectivité tout au long de la vie. En premier lieu, l'enfance et la famille, avec notamment le renforcement des actions de prévention en direction de la petite enfance et de la jeunesse, et la promotion du métier d'assistant familial.

Ensuite, les problématiques de recrutement étant un frein à la reprise économique en Aveyron, le retour à l'emploi des personnes en insertion sera une priorité, avec une mobilisation de tous les acteurs de l'Aveyron sur le recrutement.

Par ailleurs, au vu de ses caractéristiques et du vieillissement de sa population, l'Aveyron sera un territoire d'innovation pour l'autonomie. L'approche globale et humaine de la prise en charge sera au cœur des actions de la mandature en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'expérimentation d'une plateforme de prise en charge globale des personnes âgées permettra de tester un nouveau modèle d'accompagnement de proximité du parcours, dans une logique de continuum de prise en charge.

Dans cette optique, une véritable politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie sera instituée, le maintien à domicile sera renforcé, et les EHPAD modernisés. Les réponses de proximité aux personnes en situation de handicap seront développées, avec une humanisation de leur prise en charge.

L'action sociale de proximité sera renforcée, avec des projets locaux de développement social local et d'innovations territoriales, en mobilisant les leviers offerts par la culture, le sport, les actions intergénérationnelles et les partenariats pour améliorer l'accompagnement des plus fragiles et la cohésion sociale.

Enfin, le Département poursuivra son action en direction des majeurs vulnérables. Le schéma départemental, récemment renouvelé, fixe les modalités de coordination entre les 25 partenaires signataires et d'amélioration des réponses à ces situations souvent complexes. En tant que chef de file de l'action sociale, la collectivité animera le réseau des partenaires intervenant sur ces situations et mobilisera ses services de proximité pour protéger les Aveyronnais les plus fragiles. Également, la collectivité maintiendra son action en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

#6.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL ET INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE

Le développement social local est une réponse adaptée à mettre en œuvre en complément de l'action individuelle pour bien appréhender les besoins des publics ; il peut être défini comme un processus de transformation qui vise l'amélioration des conditions de vie individuelles ou collectives et qui renforce la cohésion sociale sur un territoire défini.

Il suppose ainsi le décroisement des politiques publiques et l'innovation, il implique des pratiques de co-construction.

OBJECTIF

Chef de file du développement social local, le Département a pour objectif d'engager des démarches sur les territoires en mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires d'allocations, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources disponibles, afin de faire émerger des projets locaux innovants permettant de renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Le programme développement social local et innovation sociale territoriale se déclinera en 5 dispositifs :

1/ Culture et lien social

Les publics fragiles ont des difficultés d'accès à la culture, et les programmateurs, les associations culturelles et les artistes méconnaissent ces publics et ont des difficultés à les intégrer. Face à ces constats, l'ambition du Département est de proposer un dispositif d'accompagnement visant à :

- Promouvoir le rôle de la pratique artistique comme levier de remobilisation, de développement personnel, d'insertion sociale et de citoyenneté pour les publics en difficulté sociale,
- Rendre les personnes accompagnées actrices d'un projet culture et lien social réfléchi et coconstruit en mobilisant les acteurs d'un territoire (élus, institutionnels, associations, artistes, habitants...),
- Contribuer à l'autonomie des participants par une reconnaissance et une valorisation de leurs aptitudes,
- Favoriser le vivre ensemble autour de projets culturels sur les territoires : transversalité et décroisement des services (ex : favoriser l'ouverture des établissements sur la vie locale ; mixer les publics-intergénérationnel à travailler ; croisement de publics : jeunes en difficulté/personnes âgées...).

En particulier, des projets pluriannuels « culture et lien social » seront définis avec les établissements médico-sociaux.

2/ Sport et lien social

Le dispositif vise à faire émerger des actions coconstruites entre acteurs du sport et de l'action sociale (en particulier le monde associatif), au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les Aveyronnais.

Des actions seront initiées, avec pour objectifs de favoriser l'ouverture du mouvement sportif et le développement personnel des publics en difficultés.

3/ Projets intergénérationnels

Ce nouveau programme d'actions affirme le choix de la collectivité d'encourager et valoriser les actions intergénérationnelles : il s'agit d'impliquer les jeunes, les seniors et/ou les personnes en situation de handicap dans des initiatives partagées selon le principe du faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

L'objectif est de maintenir du lien social pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap et ainsi de contribuer au « mieux vieillir ». L'intergénérationnel amène un croisement des regards portés sur chacun, il développe la bienveillance et le respect; il est source d'enrichissement mutuel basé sur l'échange et la réciprocité.

Des conventionnements pourront être mis en place entre des établissements scolaires - collèges prioritairement - et des établissements d'accueil, structures ou associations intervenant auprès de ces publics.

En coordination avec les politiques jeunesse, diverses thématiques pourront être choisies en support de ces projets : santé, alimentation, développement durable, numérique, vie civique par exemple.

4/ Les projets de territoire d'action sociale et l'innovation sociale territoriale

Les projets de territoire d'action sociale visent à décliner à l'échelle locale une partie des politiques sociales départementales, avec une approche de développement social local. Ils proposent un cadre pour l'émergence d'une action sociale de proximité en réponse aux besoins territoriaux spécifiques et en coordination avec les acteurs présents localement.

Les projets de territoire 2019-2021 seront prorogés en 2022 afin de finaliser les actions en cours. Ils feront ensuite l'objet d'un bilan.

A l'appui de ce bilan, de nouvelles méthodes d'intervention seront proposées par la collectivité pour faire émerger des projets d'innovation sociale en vue d'améliorer les prises en charge et de contribuer à la cohésion sociale.

5/ Trophées des Solidarités

Chaque Aveyronnais de tout âge et de tout horizon peut contribuer de diverses manières à la création ou à la préservation du lien social sur notre territoire, en développant des initiatives solidaires en faveur de ses concitoyens.

Par ces Trophées, le Département souhaite valoriser les engagements des Aveyronnais en mettant à l'honneur les personnes, les associations et les établissements scolaires qui mènent, parfois dans l'ombre, des actions de solidarité en faveur des jeunes, personnes âgées, handicapées, isolées ou en situation précaire. Une attention particulière sera accordée aux actions innovantes.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en difficulté sociale accompagnées par le Département, par des établissements et structures associatives intervenant dans le champ social : bénéficiaires de minima sociaux, jeunes ou familles en difficulté, personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement, personnes âgées isolées à domicile ou en établissement...

PARTENAIRES

L'ensemble des forces vives des territoires : collectivités territoriales, institutions, structures associatives, tissu associatif local, clubs sportifs, programmateurs culturels, artistes, habitants...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Promotion du développement social local et de l'innovation sociale auprès des acteurs du territoire, Ingénierie du Département pour animer les 4 dispositifs et accompagner les porteurs de projets, Organisation de journées professionnelles thématiques annuelles pour favoriser le partage d'expérience et l'innovation,

Conventions de partenariat avec les porteurs de projets : soutien financier et en ingénierie aux opérations, suite à appels à projets,

Édition annuelle des Trophées des Solidarités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Action Sociale Territoriale et du Développement Social Local

#6.2 AFFICHER LA SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT ENVERS LES FAMILLES

OBJECTIF

Donner de la visibilité sur l'action du Département envers les enfants et les familles.

NATURE DE L'OPÉRATION

Actions de communication auprès du public sur les dispositifs portés par le Département et mises en œuvre par les professionnels médico-sociaux du Département.

Informers sur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire par le Département et ses partenaires, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

BÉNÉFICIAIRES

Ensemble des familles aveyronnaises.

PARTENAIRES

Intercommunalités, communes et CCAS, associations locales et partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Un groupe de travail sera mis en place pour définir des actions et supports de communication. Les pistes de travail suivantes sont identifiées :

- Nouveaux outils de communication en ligne (témoignages vidéos, etc.),
- Journées portes ouvertes ou actions de type Forum regroupant les principaux acteurs de terrain,
- Aller au contact des familles pour présenter l'offre de services de proximité des Maisons des Solidarités Départementales.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction de la Communication

#6.3 RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

OBJECTIF

Dans le prolongement des missions relevant de la compétence de la collectivité, et notamment des services de la PMI, de la protection de l'enfance et de la famille, de protection des majeurs vulnérables, le Département souhaite renforcer son implication dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

NATURE DE L'OPÉRATION

À ce titre et dans le cadre des politiques sociales territoriales, afin d'être pleinement engagé auprès de ces victimes, le Département contribuera à la mise en place d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Cette fonction permet une meilleure coordination entre les champs du travail social et de sécurité publique, et également d'identifier les besoins sociaux des familles et des mineurs révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre, dont les situations sont rarement portées à la connaissance du Département.

Les travailleurs sociaux reçoivent la victime, l'écoutent et l'accompagnent dans toutes ses démarches, afin de lui permettre de trouver des solutions concrètes s'agissant de l'hébergement, des contraintes financières, etc.

Leurs principales missions (circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un cadre de référence) :

- Orienter et conseiller les personnes signalées par les services de police et de gendarmerie,
- Faire le relais entre les services de police, de gendarmerie et les services sociaux,
- Éventuellement accueillir les victimes ou les personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention de police ou de gendarmerie.

BÉNÉFICIAIRES

Familles aveyronnaises, victimes de violences.

PARTENAIRES

État, Conseils locaux (ou intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans un premier temps, il est proposé d'expérimenter le dispositif dans les centres urbains. Les modalités d'intervention de la collectivité seront précisées dans ce cadre.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 ENFANCE ET FAMILLE

Au cœur des compétences du Département, la prévention et la protection de l'enfance représentent un enjeu fort au regard de leurs objectifs. Elles s'inscrivent dans une des priorités absolues du Département, à savoir la protection et l'épanouissement de la jeunesse du territoire.

En tant que chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département associe l'ensemble des intervenants et des partenaires de l'Aveyron à la réalisation des actions. L'évolution des besoins et des profils des enfants en situation de risque de danger ou de danger appelle à une approche sans cesse renouvelée. Les particularités de notre territoire vaste et étendu avec des zones de ruralité et les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social viennent alimenter nos réflexions et notre volonté d'élaborer des réponses innovantes, souples, modulables.

La prévention est un axe majeur de la protection de l'enfance sur laquelle la loi de 2007 a mis l'accent, renforcée par celle de 2016. La prévention vise à prévenir le plus précocement possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. Elle intervient auprès des enfants, des jeunes et des familles soit en réponse à des besoins identifiés, soit à visée de sensibilisation. La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra. Le Département souhaite confirmer son engagement en faveur de la santé et du développement du jeune enfant et de l'accompagnement de ses parents. A ce titre, il renforcera et développera des actions de soutien à la parentalité et en faveur de la petite enfance. Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un acteur central, il est le pivot d'un partenariat local œuvrant auprès de la petite enfance.

Au-delà de la petite enfance, le Département fait le choix de développer des actions de prévention et d'accompagnement de la jeunesse. L'objectif est de favoriser de meilleures conditions de vie, un accès aux droits pour tous, et de les accompagner dans leurs premiers pas de vie de jeune adulte.

Concernant les actions de protection de l'enfance, afin de garantir la protection et des conditions de bons développements des enfants, des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance sont mises en œuvre et parmi elles des mesures administratives ou judiciaires d'accueil. Ces dernières années le nombre d'enfants accompagnés par nos services a augmenté notamment en lien avec la prise en charge de Mineurs Non Accompagnés (MNA). Confronté à cette arrivée massive, sans anticipation, le Département a dû faire face dans l'urgence à de nombreuses difficultés tant sur le plan humain, organisationnel que financier. Nos efforts ont porté leurs fruits et nous observons une bonne intégration de ces jeunes dans le tissu social local. Nous devons maintenir nos efforts et nos actions pour répondre aux besoins spécifiques de ce nouveau public.

En Aveyron, 65 % des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance sont en familles d'accueil. Or, dans les cinq prochaines années, plus de 40 % des assistants familiaux feront valoir leurs droits à la retraite. Le Département mène une politique d'attractivité pour ce métier. Il convient de confirmer cette volonté et d'améliorer les conditions de travail des assistants familiaux recrutés.

Par ailleurs, les familles d'accueil comme l'ensemble des accueillants au titre de la protection de l'enfance sont en difficultés dans l'accueil des enfants présentant des difficultés multiples. Afin d'accompagner les enfants et leurs familles, de soutenir les accueillants et les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance des propositions sont formulées. Il est proposé la création d'une équipe mobile, la coordination du partenariat pour une responsabilité partagée autour de ces situations sensibles et la définition du périmètre d'intervention de nos professionnels.

Il conviendra de coordonner et d'intégrer ces orientations dans les différents travaux en cours : schéma enfance et famille 2018-2022, contractualisation nationale de la prévention et de la protection de l'enfance, schéma des services aux familles.

#6.4 RENFORCER DES ACTIONS DE PRÉVENTION PETITE ENFANCE

OBJECTIF

Renforcer l'engagement du Département dans ses compétences d'actions de prévention de risque de danger pour les enfants et notamment auprès des plus jeunes.

NATURE DE L'OPÉRATION

Renforcer l'intervention des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le domaine de la prévention et de la petite enfance,

Favoriser l'accès aux familles à un mode de garde pour leur jeune enfant et promouvoir le métier d'assistante maternelle,

Élaborer un plan d'actions en faveur des 1 000 premiers jours de l'enfant et structurer un dispositif type « Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant » sur l'intégralité du territoire,

Développer une politique de recrutement des professionnels de santé, en lien avec la démarche recrutement,

Apporter des réponses innovantes et souples en matière de prévention auprès des familles et auprès des assistants familiaux,

Développer un soutien ponctuel et un relais au domicile des familles et au domicile des familles d'accueil,

Mettre en place une équipe médicosociale mobile de la collectivité.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises et leurs enfants,

Les professionnels petite enfance : assistante maternelle, PMI,

Les professionnels de l'ASE : équipe de terrain et assistants familiaux.

PARTENAIRES

Professionnels de santé, Maison de santé, Hôpitaux, assistantes maternelles, structures petite enfance et relais petite enfance, Caisse d'Allocations Familiales, organismes de formation, Communes et intercommunalités, associations locales et associations d'intervention à domicile, Éducation Nationale, ordres professionnels, sage-femmes, médecins, infirmiers...

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 - Les interventions PMI

- Élaborer un projet de santé publique du service de protection maternelle et infantile et de planification familiale constitué à partir d'un état des lieux des problématiques et des dispositifs de santé du territoire aveyronnais et se déclinant en plan d'actions,
- Communiquer autour du rôle et des missions PMI,
- Conforter les interventions précoces dès la période prénatale,
- Diversifier les modes d'intervention : aller vers, actions collectives,
- Organiser la participation des familles à leur accompagnement : enquêtes de satisfaction, études de besoin,
- Engager une réflexion pour améliorer l'accueil des familles dans nos services,
- Participer au maillage partenarial en matière de soutien à la parentalité pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions proposées,
- Renforcer la mobilisation des services du Département pour des actions de prévention.

2 - Les modes de garde petite enfance

- Renforcer la mission d'accompagnement professionnel des assistantes maternelles en activité,
- Travailler avec les relais petites enfance pour informer et soutenir les éventuels candidats à l'agrément ; pour soutenir les projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles,
- Organiser des rencontres régulières avec les assistantes maternelles et les candidats à l'agrément,
- Faire un bilan et préciser les modalités de mise en place de la formation pour les candidats ayant échoué à l'agrément,
- Envisager une information grand public sur la profession d'assistante maternelle et sur les Maisons d'Assistants Maternelles, en associant les collectivités locales (communes et EPCI), le service public régional de l'orientation et le service public de l'emploi départemental.

3 - Une Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant :

- Organiser l'accueil sur des temps réguliers des parents, de leurs enfants, ainsi que de leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, professionnels),
- Sur ces lieux organiser des supports de rencontre adultes–enfants-professionnels : actions collectives ou individuelles, jeux, lecture, activités,
- Organiser des supports d'information sur le développement de l'enfant, accessibles à tous : affiche, flyer,
- Organiser un accueil de premier niveau pour les familles et accompagner l'orientation,
- Favoriser l'intervention de partenaires en les sollicitant au sein de ce dispositif et à travers des appels à initiatives spécifiques à chaque territoire pour être au plus près des besoins des familles (actions d'informations et de sensibilisation, groupe de paroles de parents, ateliers parents-enfants, groupe d'échange de pratiques des professionnels petites enfance...).

4 - Le recrutement et la fidélisation des professionnels de santé :

- Rendre le service de PMI visible auprès des organismes de formation lors des réunions professionnelles de médecins, ou des événements d'accueil des internes organisés par la collectivité. Organiser l'accueil des stagiaires auprès des équipes de terrain,
- Accepter et valoriser les recrutements à temps partiel. Autoriser les vacations en consultation PMI. Réinterroger le mode de gratification,
- Proposer des formations qualifiantes à l'embauche (type pédiatrie, cadre de santé, etc.). Accompagner à la préparation des concours pour titularisation,
- Communiquer autour du projet de service PMI pour faire connaître les spécificités des missions.

5 - Une équipe mobile médico-sociale au sein de la collectivité :

- Permettre des interventions médico-sociales d'évaluation et de soutien auprès des familles en difficultés aiguës ponctuelles avec leurs enfants y compris en dehors de mesure ASE et en dehors d'un contexte d'information préoccupante : difficultés familiales, arrivée d'un enfant, enfant en situation de handicap dans l'objectif d'une évaluation rapide de la situation et d'une intervention visant à prévenir la séparation de l'enfant avec sa famille,
- Permettre des interventions médicosociales auprès des assistants familiaux à leur domicile pour évaluer la situation d'accueil complexe, soutenir l'accueillant, le remplacer quelques heures.

Cette équipe mobile pourrait être composée de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), travailleurs sociaux, professionnels de santé, psychologue et d'un cadre. Elle interviendrait ponctuellement et pour une durée limitée sur l'ensemble du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6.5 DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS

En complémentarité avec la politique jeunesse, soutenir les jeunes, réduire les inégalités, améliorer leur bien-être au quotidien et favoriser leur prise d'autonomie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Favoriser l'accessibilité des jeunes à la vie culturelle et artistique, au sport et au loisir : solliciter les dispositifs culture-lien social et sport-lien social pour ce public,

Développer des appels à projets éducatifs pour les jeunes : citoyenneté, participation et investissement des jeunes dans le territoire, prévention contre les addictions,

Mobiliser le Conseil départemental des jeunes pour définir des thématiques et actions de prévention, et pour avis sur les actions proposées en réponses à l'appel à projets éducatifs,

Renforcer la mise en œuvre de la mission des Centres de Planification et d'Éducation Familiale d'intervention collective au sein des collèges et lycées pour la sensibilisation autour de la sexualité et de la contraception, ainsi que pour la sensibilisation à la prévention de la violence dans les relations entre les filles et les garçons,

Organiser, en lien avec les partenaires, des actions de communication et d'information en direction des jeunes et de leurs familles sur la formation, l'emploi et le logement : accès aux droits, orientation, démarches administratives.... Information par les réseaux sociaux, affichages, information collective,

Favoriser, par un accompagnement financier, les interventions de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes. Soutenir l'intervention d'associations qui ont pour missions de transmettre et diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, de promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société,

Nouer des partenariats pertinents pour mieux accompagner les jeunes fragiles et en difficultés.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les jeunes de 11 à 21 ans.

PARTENAIRES

Associations locales, Maison des Adolescents, Conseil départemental des jeunes, Etablissements scolaires et de formation, santé scolaire, Mission Locale, Comité pour le logement autonome des jeunes, Communes et intercommunalités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Pôle Avenir des Territoires

#6.6 VALORISER LE MÉTIER DE « FAMILLE D'ACCUEIL »

65 % des enfants confiés à l'ASE sont pris en charge par les assistants familiaux, un taux plus élevé que la moyenne des Départements. Cette caractéristique aveyronnaise permet une prise en charge de qualité. Elle est toutefois en péril en raison du départ à la retraite de 40% des assistants familiaux.

OBJECTIF

Valoriser le métier de « famille d'accueil » pour préserver cet atout pour le territoire et la qualité de prise en charge des enfants de l'ASE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agira de poursuivre et de renforcer la stratégie d'attractivité du métier initiée. Les orientations du projet de loi Protection de l'Enfance seront également prises en compte :

- Revaloriser le métier,
- Développer le sentiment d'appartenance des assistants familiaux à la collectivité,
- Organiser le soutien et le relais au domicile des assistants familiaux,
- Organiser le relais des accueils permettant la prise de congés des assistants familiaux,
- Renforcer la formation des assistants familiaux.

BÉNÉFICIAIRES

Les assistants familiaux recrutés par la collectivité, les candidats au métier.
Les mineurs accueillis au titre de la protection de l'enfance.

PARTENAIRES

Partenaires départementaux de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réviser le régime indemnitaire des assistants familiaux et le règlement d'attribution des aides versées aux enfants accueillis (Règlement Départemental des Aides Sociales).

Doter les assistants familiaux d'outils numériques, améliorer leurs conditions d'accueil dans les locaux (places de parking, salles de convivialité et de rencontre pendant les entretiens et visites médiatisées des enfants accueillis ...), newsletter élaborée par une équipe d'assistants familiaux pour les assistants familiaux (informations..., participation des assistants familiaux à l'organisation de leur réunion de service....

Intégration systématique dans le travail pluridisciplinaire.

Mettre en place une équipe mobile de la collectivité (Fiche action prévention) ayant entre autres objectifs de venir en soutien de l'assistant familial à son domicile dans des situations d'accueil complexe ou en remplacement temporaire de l'assistant familial pendant la journée.

Confirmer le dispositif expérimenté en 2021 sur des temps de week-ends et de vacances ayant permis à une dizaine d'assistants familiaux de prendre leurs vacances. Engager une réflexion sur d'autres dispositifs de ce type ou de modèle différents : unités d'accueil de relais.

Proposer des actions de formation aux assistants familiaux mixant les publics (référents ASE, psychologue...) favorisant un développement des compétences et une culture partagée.

Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la stratégie d'attractivité du métier : amélioration des conditions d'exercice du métier, valorisation de l'image du métier, démarches pro-actives de recrutement.

Associer les assistants familiaux à l'évolution de leurs conditions de travail et de leurs pratiques : solliciter les assistants familiaux par des groupes de travail et favoriser l'expérimentation de leurs propositions.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#6.7 ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DIFFICULTÉS MULTIPLES ET LEURS ACCUEILLANTS

OBJECTIFS

Organiser les interventions autour des enfants présentant des difficultés multiples (social, sanitaire, médico-social, délinquance, scolarité).

Garantir la continuité des parcours de ces enfants.

Soutenir, former les intervenants professionnels.

NATURE DE L'OPÉRATION

S'impliquer, avec les partenaires, dans les réponses aux appels à projet de création d'une équipe mobile, Solliciter les initiatives des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à travers les CPOM,

Soutenir les accueillants et plus particulièrement les assistants familiaux par l'intervention d'une équipe mobile de la collectivité à leur domicile,

Développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social,

Favoriser l'inclusion des jeunes dans des dispositifs ordinaires,

Favoriser le recrutement de professionnels aux profils spécifiques pour les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance, fidéliser ces professionnels, les former à l'accompagnement de situations complexes et valoriser cette montée en compétence, en lien avec la démarche recrutement,

Recentrer les interventions au titre de l'ASE sur le champ de compétence du Département,

Mettre en place et animer des espaces de concertation pluridisciplinaire et partenariales autour des situations d'enfants à difficultés multiples,

Accompagner les dernières évolutions légales notamment concernant les procédures de délaissement parental.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les accueillants : assistants familiaux, MECS, lieu de vie et d'accueil (LVA).

Les professionnels intervenant dans la prise en charge des enfants à difficultés multiples.

Les jeunes à difficultés multiples.

PARTENAIRES

Hôpitaux, Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), Centre Medico-Psychologique (CMP), Unité Médico-Psychologique pour Adolescents (UMPA), Agence Régionale de Santé (ARS), Etablissements médico sociaux type Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et Instituts Médico-Éducatifs (IME), Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Lieux de Vie et d'Accueil (LVA), assistants familiaux, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale, Conseil de Famille, Collèges, Lycées, centres de formation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une réponse partenariale à un appel à projet en 2019 pour la création d'une équipe mobile auprès des adolescents n'a pas obtenu de réponse favorable. Une action est déclinée dans le cadre de la Contractualisation Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour créer 15 places dédiées aux enfants accompagnées par l'ASE dans le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (dispositif médico-social ambulatoire). L'ARS indique un futur appel à projet pour la création d'une équipe mobile. Au vu des enjeux, il conviendra de se saisir des opportunités de développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social dans l'objectif d'interventions auprès des adolescents à difficultés multiples.

Solliciter les MECS pour une transformation ou une création d'offre d'accueil permettant de garantir l'accueil et la continuité de parcours des jeunes à difficultés multiples. Nous observons que positionner plusieurs accueillants autour d'un même enfant permet de stabiliser la prise en charge et que la mise en place d'accueils séquentiels est un des facteurs de réussite.

Mettre en place un soutien au domicile des assistants familiaux à travers la mise en place d'une équipe mobile (fiche action prévention petite enfance).

Renforcer la concertation et le développement de nos modes d'articulation avec les partenaires.

Solliciter les internats scolaires et notamment ceux du rural pour accueillir certains jeunes (petite unité d'internat avec encadrement de proximité), solliciter les dispositifs locaux type accompagnement à la scolarité, accès aux loisirs, pour permettre aux jeunes une immersion en milieu ordinaire et pour étayer nos dispositifs spécifiques.

Former les professionnels médico-sociaux du Département et des partenaires aux interventions auprès de public en situation de handicap et de trouble de la santé mentale, à la prévention et à la gestion de crise, d'agressivité, de violence.

Développer une stratégie de recrutement et de formation des professionnels d'Aide Sociale à l'Enfance adaptée à ces profils à difficultés multiples.

Penser nos interventions et engagements en respectant notre champ de compétences et ne pas accueillir par défaut de place dans les dispositifs adaptés (médico-social, sanitaire).

Mettre en place des réunions de concertation pluridisciplinaires partenariales autour des situations complexes pour favoriser une responsabilité partagée, des réponses multiples, une analyse pluridisciplinaire.

Mobiliser les Commissions d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC), favoriser une culture partagée avec les partenaires dont le tribunal, envisager l'éventuelle adoption très spécifique de ces enfants parfois en fratrie en lien avec le service adoption et le conseil de familles.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#6.8 PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

OBJECTIF

Améliorer l'accompagnement, la prise en charge et les parcours des Mineurs Non Accompagnés.

NATURE DE L'OPÉRATION

Confirmer les partenariats avec l'État (tribunal et préfecture) concernant les évaluations de minorité et la régularisation de la situation administrative des MNA confiés,

Favoriser l'accès aux soins,

Maintenir un dispositif d'accueil de mise à l'abri et d'accueil des MNA confiés fluide et souple, s'adaptant aux variations de flux, adapté à ce public spécifique,

Accompagner leur montée en autonomie et le parcours socio-professionnel,

Développer des compétences interculturelles de nos professionnels,

Mettre en place la pair-aidance.

BÉNÉFICIAIRES

Les Mineurs Non Accompagnés confiés au Département de l'Aveyron.

PARTENAIRES

État, Tribunal, Préfecture, DDETSPP, Services de santé : hôpitaux, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Accueillants : MECS, FJT, association, ADEPAPE.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Actualiser nos protocoles d'intervention partenariale et développer des instances de coordination régulières avec les services de l'État et les partenaires.

Confirmer le partenariat avec les associations accueillant les MNA. Garantir une souplesse concernant le nombre de places d'accueil en fonction des flux. Penser à l'accueil de ce public spécifique en développant des outils de communication accessibles à tous : livret d'accueil avec pictogramme, traduction de certaines procédures, explication du quotidien....

Développer des partenariats sur l'accès aux formations, à l'emploi, au logement, à l'autonomie financière de ces jeunes.

Former les référents ASE MNA à l'évaluation de la minorité et à l'interculturalité.

Solliciter les MNA accueillis depuis plusieurs années ou sortants de nos dispositifs pour des interventions d'entraide ponctuelle.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 EMPLOI ET INSERTION

Depuis la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA), le Département est chef de file des politiques d'insertion.

Pour cela, le Département adopte un programme départemental d'insertion qui recense l'offre et les besoins en insertion et planifie les actions correspondantes, et pour sa mise en œuvre conclut avec les partenaires un pacte territorial pour l'insertion. Ce pacte définit les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La politique d'insertion est déclinée en plusieurs thématiques :

- L'insertion sociale et l'accès aux droits : permettre à chaque personne en difficultés d'avoir un minimum de ressources financières garanties, et pouvoir être accompagnée afin de faire valoir ses droits et d'être insérée dans la société.

Les actions d'insertion sociale sont conduites au quotidien par les services du Département et plus particulièrement au sein des Maisons de Solidarités Départementales,

- L'insertion professionnelle : permettre le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, quel qu'en soit le motif (santé, mobilité, qualification professionnelle...).

Les actions d'insertion professionnelle sont mises en œuvre avec le concours de Pôle Emploi, et les partenaires associatifs dans le cadre de la garantie d'activité,

- L'insertion par le logement : accompagner les personnes en difficultés vers et dans le logement dans des conditions qui permettent à un foyer de vivre convenablement en maîtrisant notamment les dépenses d'énergie.

Ces actions sont conduites par les services du Département ou des opérateurs du logement social à qui nous faisons appel.

La politique d'insertion est également déclinée sous d'autres thématiques comme la lutte contre la pauvreté, la participation à la politique des quartiers prioritaires ou encore l'accompagnement des gens du voyage dans le cadre de schémas ou de conventions spécifiques.

Le programme de la mandature a pour ambition de donner une impulsion sur la politique d'insertion professionnelle, et plus particulièrement de rapprocher l'offre de la demande d'emploi afin d'aider les entreprises en besoin de recrutement à trouver les ressources humaines qu'elles attendent.

Cette impulsion se traduit notamment par la mise en place d'une volonté de réunir les partenaires publics et privés de l'emploi et du recrutement, pour agir auprès des territoires afin d'organiser concrètement la rencontre entre les entreprises qui peinent à recruter, et les chercheurs d'emplois qui ont des difficultés à se faire embaucher.

C'est dans le cadre d'un comité d'orientation pour l'attractivité et le recrutement, et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) mis en œuvre en Aveyron que ces actions seront concrétisées.

Le renouvellement des schémas à partir de 2022, notamment le programme départemental d'insertion, puis le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et enfin le schéma départemental des gens du voyage, traduiront dans leurs programmes et leurs actions cette volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, dans le respect des droits et devoirs pour les bénéficiaires d'une allocation, notamment le revenu de solidarité active, en s'appuyant toujours sur le milieu associatif qui est un acteur de l'insertion particulièrement utile aux personnes qui rencontrent des difficultés.

#6.9 MOBILISATION POUR L'EMPLOI, L'INSERTION ET LE RECRUTEMENT

OBJECTIFS

Autour d'un Comité d'orientation attractivité et recrutement, le Département mobilise, en partenariat avec l'État l'ensemble des acteurs publics et privés de l'emploi et de l'insertion, avec les territoires, pour agir sur les problématiques de recrutement rencontrées par les entreprises, et permettre aux publics en recherche d'emploi ou en insertion de retrouver un emploi.

NATURE DE L'OPÉRATION

Sur la base d'une cartographie des territoires recensant les offres d'emploi, les besoins en recrutement, et le potentiel de personnes employables à l'échelon des intercommunalités, il s'agit d'accompagner les entreprises sur chaque territoire dans leurs démarches de recrutement par des opérations de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 25 ans et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'agriculture, intercommunalités, acteurs privés du recrutement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département mobilise les acteurs institutionnels de l'emploi et de l'insertion, ainsi que les acteurs privés du recrutement (notamment les agences d'intérim) et propose sur la base d'une méthodologie de travail partagée, la mise en place d'opérations territoriales de recrutement (ex : job dating) à l'échelon des intercommunalités : États généraux de l'emploi regroupant des initiatives pour concrétiser des recrutements.

Une cartographie précise de l'offre et de la demande d'emploi sera établie à l'échelon de chaque établissement public de coopération intercommunale. Sur la base de cette cartographie, le Département accompagnera par des moyens et de l'ingénierie l'organisation d'opérations de recrutement sur les intercommunalités partenaires. Les opérations évolueront régulièrement, au regard des besoins des territoires.

Le Département adaptera et développera des outils numériques du format l'Aveyron Recrute permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Le Département valorisera par une campagne de communication à destination des demandeurs d'emploi et des publics en insertion, les filières et les métiers souffrant d'un déficit d'image.

Les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi, qui sont accompagnés par le Département ou par Pôle Emploi, seront mobilisés dans le cadre de leurs contrats d'insertion pour participer activement à ces opérations de recrutement.

En complément, le Département accompagnera les petites structures (entreprises, associations, collectivités) en mobilisant les outils de l'insertion professionnelle dont il dispose, et notamment le Parcours Emploi Compétence.

La mise en place d'un support d'assistance administrative et juridique (droit du travail, URSSAF) sera développée au sein du Département pour accompagner les petites structures qui embauchent via un Parcours Emploi Compétence (PEC).

Le nombre Parcours Emploi Compétences financé par le Département pourra être réévalué selon les possibilités offertes par la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour permettre le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand notamment.

Des co-financements européens (FSE, LEADER) seront recherchés pour ces opérations.

CONTACTS/SERVICES RÉFÉRENTS

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Pôle Solidarités des Territoires

#6.10 AVEYRON RECRUTE DANS LE MÉDICO-SOCIAL

OBJECTIFS

Accompagner les établissements et services du secteur médico-social face à leurs problématiques de recrutement, au vu des enjeux pour ce secteur relevant des compétences de la collectivité, et du nombre d'emplois concernés (près de 5 000 emplois).

NATURE DE L'OPÉRATION

L'action du Département se déclinera à travers l'animation de plusieurs opérations :

- Un plan d'action partenarial défini suite à une large concertation,
- La mise en place de la plateforme Aveyron métiers de l'autonomie, la candidature de l'Aveyron ayant été retenue suite au dossier coconstruit avec les partenaires,
- La valorisation et la promotion des métiers de l'aide à domicile suite à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le Département se mobilisera également dans le projet Occitanie Métiers Grand Age (OMEGA).

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en situation d'insertion professionnelle

Les employeurs du secteur : gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, IFSI/IFAS, acteurs de la formation, ordre des Infirmiers
Les gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Plan d'action partenarial concerté : 12 actions mises en œuvre avec l'implication des établissements et services. Une campagne digitale de recrutement sera engagée, des opérations d'accueil et de fidélisation des étudiants de l'IFSI/IFAS seront initiées, des journées de découverte dans les EHPADs seront mises en place. Les établissements seront également accompagnés pour conduire des réflexions sur l'attractivité de leurs métiers et de leurs établissements (marque employeur, groupements d'employeur, ...).

Plateforme Aveyron métiers de l'autonomie : La candidature de l'Aveyron ayant été retenue, le projet de plateforme sera mis en place. La démarche rapprochera, spécifiquement pour ce secteur, les besoins en recrutement des personnes en recherche d'emploi.

La plateforme portera les missions suivantes :

- MESURER les besoins en recrutement des établissements et services médico-sociaux à l'échelle du territoire départemental,
- CAPTER les publics sans emplois, en situation d'insertion ou de reconversion en les sensibilisant à ces métiers,
- MOBILISER les employeurs pour structurer la découverte opérationnelle du secteur,
- IMPLIQUER les employeurs dans les parcours,
- FORMER les candidats à l'emploi dans ce secteur : formations longues/qualifiantes, formations courtes professionnalisantes, formations en alternances, etc,
- ACCOMPAGNER dans l'emploi les nouveaux entrants (tutorat, suivi renforcé par les structures d'insertion),
- FIDÉLISER les salariés sur les métiers de ce secteur.

Elle s'appuiera en priorité sur la mobilisation des dispositifs existants et le déploiement d'actions innovantes.

Valoriser et promouvoir les métiers de l'aide à domicile : Les mesures issues de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences seront poursuivies : rencontres territoriales offres / personnes en recherche d'emploi, appui à la création d'un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ) des métiers de l'aide à domicile, valorisation de l'image du métier.

S'investir dans le projet OMÉGA (Occitanie Métiers Grand Age) : Ce projet, qui réunit tous les acteurs de l'emploi, comprend des actions autour du recrutement tels que l'augmentation de l'offre de formation pour les étudiants comme les demandeurs d'emploi vers des métiers en tension ; le « contrat recrutement » qui permet de cofinancer l'intervention d'un cabinet RH pour soutenir les recrutements de profils rares, experts, atypiques ou les plus en tension ; le développement des « contrats aidés » (en zone de revitalisation rurale notamment) ; ou encore le recours aux jeunes du service civique (projet «service civique - Solidarité Sénior»).

Pour les métiers les plus qualifiés de ce secteur, nous ferons appel également à des publics d'actifs hors Département, que l'Aveyron peut accueillir, et pour lesquels nous mobiliserons tous les atouts de notre territoire (cf. fiche attractivité / Aveyron recrute).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion - Direction de l'Autonomie

Pôle Solidarités des Territoires

#6.11 DROITS ET DEVOIRS DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

OBJECTIFS

Renforcer les devoirs des bénéficiaires du RSA dans l'objectif d'une insertion professionnelle et d'un retour plus rapide vers l'emploi.

Maîtriser la dépense de la prestation RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réviser les procédures d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en les fondant sur l'objectif de reprise d'emploi.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA et mettre en place une procédure de contrôle interne.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA.

PARTENAIRES

Référents uniques des parcours d'accompagnement :

- Département : Territoires d'action sociale,
- Pôle Emploi,
- Talenvies, BGE, Espaces Emploi Formation, Humanis, Mission locale,
- MSA, CCAS de Rodez, CIAS Rodez Agglomération, Habitats Jeunes du Grand Rodez, UDAF.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Rendre obligatoire dans chaque contrat d'engagement réciproque l'inscription d'une action d'insertion professionnelle tels que :

- Une action de reprise d'emploi (exemple : intérim, contrat),
- Une action d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, association intermédiaire, entreprise d'insertion),
- Une action de formation (formation professionnelle ou savoirs de bases),
- Une période de mise en situation professionnelle (PMSMP),
- Un atelier collectif à visée professionnelle,
- Une action de bénévolat.

En cas de non-respect du contrat, valider des décisions de sanction par les Présidents des Equipes pluridisciplinaires RSA.

Rendre obligatoire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi l'inscription d'une action d'insertion professionnelle :

- Demander à Pôle Emploi d'inscrire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) une action professionnelle,
- Demander de signaler au Département tous les bénéficiaires du RSA qui ne se sont pas inscrits dans une telle démarche afin de trouver les solutions adéquates ou prendre des mesures coercitives,
- Installer une Equipe pluridisciplinaire « PPAE » pour examiner les situations individuelles.

En cas de non-respect du contrat, prendre des mesures de sanction par les Présidents des équipes pluridisciplinaires RSA.

Accélérer les parcours d'insertions créateurs d'entreprise :

- 12 mois maximum,
- Recentrer rapidement vers l'emploi salarié les bénéficiaires pour lequel le projet de création n'est pas viable.

Convoquer les bénéficiaires du RSA susceptibles de sanction ou les équipes pluridisciplinaires pour un rappel des devoirs et des démarches attendues.

Pour appuyer ces actions, un cadre juridique sera défini, et les actions suivantes seront menées :

- Révision du référentiel d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Révision du référentiel parcours d'insertion et notamment le parcours « choix de vie »,
- Spécialisation d'équipes de travailleurs sociaux du Département sur l'insertion socio-professionnelle pour améliorer l'accompagnement proposé.

Pour les bénéficiaires du RSA qui ont des freins qui les empêchent de revenir rapidement vers l'emploi (santé, mobilité, logement, garde d'enfants), continuer à développer des actions ou des programmes permettant de lever ces freins :

- Actions collectives au sein des Territoires d'action sociale (TAS),
- Appel à des partenaires permettant de lever ces freins dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA

Dispositifs existants :

- Contrôles par croisement de fichiers par la CAF et la MSA,
- Contrôles sur place par 2 contrôleurs assermentés de la CAF,
- Contrôles sur pièces de bénéficiaires du RSA, par la CAF et le Département.

Le Département participe depuis 2019 au CODAF (comité départemental anti-fraude), qui permet de relier les signalements avec la justice, l'URSSAF et l'inspection du travail.

Le Département dispose dans ses effectifs d'un contrôleur qui contrôle exclusivement des bénéficiaires du RSA :

- 100 à 120 bénéficiaires du RSA contrôlés chaque année depuis 2016,
- Des indus constatés dépassant 200 000 € depuis 2018,
- Près de 40 amendes administratives prononcées chaque année depuis 2018.

Une réflexion sera engagée pour renforcer le volume de contrôles.

Mise en place d'une procédure de contrôle interne

Une procédure de contrôle interne peut être posée sur le RSA pour vérifier :

- Les délais d'orientation des entrants dans le RSA,
- Les délais de rendez-vous d'accompagnement,
- Le taux de couverture contractuel des bénéficiaires du RSA.

Cette procédure nécessite des moyens pour établir les indicateurs de suivi et de contrôle et mettre en place la démarche d'amélioration continue.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6.12 PARTENARIAT ET PROXIMITÉ AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION

OBJECTIFS

Dans le cadre de la mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement, initiée par la collectivité, un double objectif :

- Aider les associations qui œuvrent pour le compte du Département à insérer plus efficacement et plus rapidement les bénéficiaires du RSA qui leurs sont confiés,
- Renforcer les méthodes et pratiques de collaboration entre les professionnels de terrain en vue d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Reposer les objectifs et les résultats attendus en termes d'insertion professionnelle,

Poser une dynamique partenariale plus intense et coordonnée avec les associations partenaires du Programme Départemental d'Insertion (PDI) en s'appuyant sur le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (cartographie de l'offre),

Donner aux associations partenaires accès aux outils de l'insertion professionnelle (Ouiform, PMSMP, PEC ...),

Valoriser financièrement les associations et structures d'insertion selon les objectifs posés et les résultats attendus,

Poursuivre et développer la mobilisation de structures d'insertion pour des contrats de remplacements au sein de la collectivité, à l'image des remplacements dans les collèges,

Développer les clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité,

Encourager la création d'associations d'insertion dans les secteurs géographiques qui en sont dépourvus et notamment :

Espaces Emploi Formation : associations de proximité qui œuvrent pour l'accompagnement socioprofessionnel des publics en insertion, et agissent sur le placement dans l'emploi auprès des entreprises locales,

Chantier d'insertion à Decazeville, projet en cours.

Participer aux appels à projet dans le cadre de la politique de la Ville.

Informersur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

Engager des programmes expérimentaux et innovants dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA et publics en accompagnement social ou professionnel.

PARTENAIRES

Partenaires du Département qui ont le statut de référent unique :

- Espaces Emploi Formation, Humanis,
- BGE, Talenvies,
- Mutualité Sociale Agricole,
- Mission Locale Départementale,
- CCAS / CIAS de Rodez, UDAF, Habitats Jeunes du Grand Rodez.

Autres partenaires qui accompagnent des bénéficiaires du RSA :

- Entreprises d'insertion (2),
- Ateliers et chantiers d'insertion (7),
- Associations intermédiaires (5),
- Autres partenaires du PDI et du SPIE.

Intercommunalités, Communes et CCAS.

Associations locales œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Adapter le règlement du partenariat (fiche 24 du RDAS – Règlement Départemental d'Aide Sociale) avec les structures d'insertion et les projets collectifs, revoir les modalités d'intervention, coût fixe et coût variable.

Mettre en œuvre et application ces nouvelles dispositions dans les conventions de partenariat annuelles.

Actualiser ou établir les référentiels ou les protocoles pour la mise en œuvre effective d'échanges entre les professionnels des institutions (État, Département, Pôle Emploi, CAMSA, Région) et les acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle (action identifiée dans le protocole de mise en œuvre du SPIE).

Ce protocole de coordination devra proposer :

- Des méthodes et pratiques de collaboration entre professionnels de terrain,
- Des actions communes pour que les professionnels des différents acteurs de l'insertion connaissent les offres d'accompagnement disponibles,
- Des formations transversales,
- Des commissions locales,
- La constitution de réseaux,
- Des accords pour présenter et rendre plus accessible l'offre des autres acteurs,
- Des possibilités de collaboration entre acteurs,
- Des groupes de travail pour partager des constats et des freins chez des personnes en insertion.

Contenu :

- Programme d'action de concertation,
- Calendrier de mise en œuvre.

Ces partenariats se déclineront notamment par 2 nouveaux projets expérimentaux :

SERVICE DE TRANSPORT PAR DES PERSONNES EN INSERTION

La mobilité est un enjeu crucial dans un Département rural et très étendu comme l'Aveyron pour permettre notamment aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap d'accéder à la vie sociale, aux commerces et services, aux soins. Des moyens de transport existent mais ils sont souvent inadaptés aux besoins notamment en termes d'horaires ou d'accessibilité.

Organiser un service de transport pour des publics en ayant besoin pour :

- Les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap,
- Les enfants (écoles et lieux de scolarisation ou formation, services accompagnement handicap).

Ce transport est assuré par des personnes en insertion, dans une démarche d'insertion professionnelle, qui ont le permis de conduire, qui seront formées pour la gestion de ces transports et des relations aux usagers et suivies par des associations spécialisées ; et enfin, qui seront rémunérées pour ce service.

Une étude de besoins, préalable à la publication d'un appel à projet, à un échelon territorial ciblé sera engagée.

Ce projet s'appuiera sur une ou plusieurs associations d'insertion (Associations intermédiaires), pour mettre en place et faire fonctionner un service de transport à la demande qui devra faire les démarches de demandes d'agrément et/ou autorisations pour réaliser ces transports.

CRÉATION D'UNE LÉGUMERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce projet a pour objectifs, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de contribuer aux circuits courts pour les productions aveyronnaises et ainsi au Projet Alimentaire Territorial aveyronnais (cf. fiche action dédiée), et enfin d'œuvrer pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

La légumerie pourrait notamment préparer des fruits et légumes à destination de la restauration collective ; et ainsi intégrer une démarche d'approvisionnement en circuit court.

Une étude de faisabilité sera lancée sur cette thématique et sur un territoire expérimental, avec la mobilisation des partenaires de l'insertion socio-professionnelle (État, Région, Fonds Social Européen, intercommunalités).

A l'issue de l'étude de faisabilité, un appel à projet pourra être lancé auprès des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour la mise en place de la légumerie.

Les 2 porteurs de projets de ces expérimentations pourront solliciter le Département pour un conventionnement relatif à la prise en charge des bénéficiaires du RSA et/ ou un accompagnement aux investissements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6 VIEILLESSE ET HANDICAP

Réaffirmé par la loi NOTRe du 7 avril 2015 comme chef de file des politiques sociales de proximité, le Département place les Aveyronnais les plus fragiles au cœur de ses politiques. Il œuvre pour préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant à domicile ou accueillies en établissement et leur proposer un parcours de vie et une prise en charge adaptée.

Afin d'apporter la réponse la plus efficace possible aux besoins des Aveyronnais tout en respectant leur liberté de choix, le Département s'est doté d'un **Schéma de l'Autonomie 2016-2021** et d'un Schéma de l'aide à domicile 2018-2022.

Ces schémas ont comme fil conducteur de proposer des accompagnements et des prises en charge en adéquation avec le parcours de vie des personnes en renforçant la dynamique partenariale et mettent l'accent sur 4 axes :

- Prévention et anticipation de la perte d'autonomie,
- Adaptation de l'offre aux enjeux et aux besoins,
- Amélioration de la qualité de la prise en charge à domicile comme en établissement,
- Renforcement de la coordination et de l'accompagnement.

Ils réaffirment la priorité du maintien à domicile répondant ainsi aux souhaits de la majorité des Aveyronnais de pouvoir vivre au domicile.

Déployer des innovations et expérimentations afin d'aller plus loin dans l'amélioration des réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie tout au long de leur parcours de vie, telles sont les nouvelles orientations que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

Dans le cadre de cette mandature, les ambitions de la collectivité en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront notamment les suivantes :

- Encourager l'expérimentation par la création d'une plateforme de prise en charge globale pour faciliter les parcours de vie des personnes âgées,
- Innover pour réunir les conditions d'un maintien à domicile de qualité grâce à une politique de l'habitat favorisant le parcours résidentiel à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile (accompagnement pour l'adaptation des logements, apport de nouvelles technologies, déploiement de nouvelles formes d'habitat : inclusif, intermédiaire, partagé relevant ou pas du secteur médico-social...), au déploiement de dispositif de relayage, au soutien apporté aux services et aux professionnels ainsi qu'aux aidants qui accompagnent au quotidien les personnes en perte d'autonomie,
- Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées,
- Structurer les parcours en adaptant, soutenant et modernisant les établissements,
- Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap en organisant sur l'ensemble du territoire un accueil de proximité, en renforçant l'accompagnement pour améliorer les parcours des personnes en situation de handicap, avec une approche globale et plus humaine, en poursuivant la transformation de l'offre.

Ces actions poseront le cadre de révision et d'actualisation du schéma autonomie pour les années 2022-2026.

#6.13 EXPÉRIMENTATION PLATEFORME DE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PERSONNES ÂGÉES

L'Aveyron dispose d'un contexte propice au développement d'expérimentations en prise en charge des personnes âgées :

- Un vieillissement important de la population aveyronnaise (27,5% ont plus de 65 ans en 2020), et des besoins en autonomie qui n'auront de cesse d'augmenter dans les prochaines années,
- Un maillage de services et de petites structures de proximité pour la prise en charge sanitaire et sociale de nos aînés,
- Des innovations et expérimentations portées par de nombreux acteurs du secteur sanitaire et du médico-social,
- Un partenariat historique et de qualité avec les acteurs intervenant dans le champs gérontologique, et en particulier avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, avec des capacités à l'innovation et des expertises à encourager, telles que le maillage des points info seniors portés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les associations, l'expérimentation en repérage des fragilités et l'expertise en gérontopsychiatrie.

Notre territoire a donc un contexte propice à l'expérimentation de modèles territoriaux innovants de prise en charge qui pourraient, en cas de bilan positif, être dupliqués. C'est dans ce contexte que nous souhaitons relever le défi de la structuration territoriale des parcours des personnes âgées sur les territoires, du domicile aux structures médicalisées au fur et à mesure du vieillissement et de la montée en charge de la dépendance.

OBJECTIFS

Une volonté politique affirmée pour cette mandature : expérimenter pour faire émerger un nouveau modèle

Expérimenter un modèle innovant de prévention et de prise en charge globale et coordonnée du parcours de la personne âgée de 60 ans et plus adapté à l'évolution de ses besoins, afin de le dupliquer en cas de bilan positif.

L'objectif de la démarche est de structurer, organiser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle du bassin de vie de la personne âgée permettant de définir des parcours de vie au regard de l'évolution de ses besoins en s'appuyant sur les dispositifs innovants et les potentialités offertes par le numérique.

Cette démarche repose sur des objectifs de fond que la collectivité souhaite atteindre :

- La prévention du vieillissement,
- Le recul de la perte d'autonomie,
- La qualité de vie (bien vieillir),
- L'attractivité du territoire pour les seniors.

Cette démarche sera menée en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé, et en concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans la prise en charge des aînés, dont les intercommunalités.

NATURE DE L'OPÉRATION

Une plateforme territoriale support de l'innovation et de la coordination renforcée des ressources locales au service des parcours de vie des personnes âgées

L'expérimentation permettra de construire un continuum de prise en charge entre :

- **Le domicile**, avec l'intégration d'innovations tirées du « virage domiciliaire » et le renfort de l'aménagement de l'habitat pour améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile, dont la domotique,
- **L'habitat intermédiaire** : habitat inclusif, résidences autonomes, résidences services...,
- **Les EHPAD** avec une approche modernisée : EHPAD « centre de ressources », EHPAD « hors les murs » et EHPAD « de demain » sur le volet architectural.

L'expérimentation portera sur :

- Une **coopération renforcée** des acteurs locaux du domicile et des hébergements sur les territoires, pour améliorer les parcours et assurer une prise en charge globale,
- Une **combinaison d'innovations et d'expérimentations** permettant de moderniser les prises en charge et d'améliorer les parcours notamment par les possibilités offertes par le numérique.

Elle proposera notamment :

- La **gestion complète des EHPAD par le Département**, dont le cadre législatif nécessite une évolution, pour contribuer, par cette innovation, à la définition de l'EHPAD de demain en matière de gestion de proximité. Cette gestion prendrait en compte également la maîtrise d'ouvrage des réhabilitations lourdes,
- Le positionnement du **Département en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif**,
- La définition de **parcours de soins de la personne âgée en coordination avec l'ensemble des acteurs santé et de l'accompagnement médico-social du territoire concerné**,
- La **mise en place de dispositifs de prévention de la dépendance et de repérage de la fragilité**,
- Des **solutions innovantes et numériques** notamment sur l'accès à l'information et aux services de proximité, sur l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique et la téléassistance, et permettre le suivi de la santé via les téléconsultations, la télémédecine, et la coordination des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

La gouvernance du dispositif sera également définie dans l'expérimentation : la plateforme devra s'appuyer sur une organisation permettant de piloter la démarche au niveau territorial, d'assurer le fonctionnement de la plateforme et d'animer les travaux des partenaires locaux engagés dans la démarche.

Le pilotage stratégique de ce projet sera conduit au niveau départemental, au sein d'une instance réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, dont l'Agence Régionale de la Santé pour le volet sanitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et partenaires de leur prise en charge.

PARTENAIRES

Acteurs de l'action sanitaire et médico-sociale en direction des personnes âgées, dont notamment : ARS, SAAD, SSIAD, EHPAD, Résidences autonomes, Résidences Services, Points Info Senior, Maisons de Santé, Hôpitaux, Dispositif d'Appui à la Coordination, Mairies, CCAS, intercommunalités, association œuvrant sur la vie sociale des personnes âgées, Aveyron Habitat, Oc'Teha, associations caritatives, etc.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Des territoires expérimentaux aux caractéristiques différentes

Plusieurs territoires d'EPCI ont été identifiés pour mener cette expérimentation :

- Communauté de communes Pays Ségali,
- Communauté de communes Monts, Rance et Rougier,
- Communauté de communes Conques-Marcillac,
- Ouest Aveyron Communauté,
- Communautés de communes Lézou-Pareloup et Pays de Salars,
- Rodez Agglomération.

Une concertation sera menée sur chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour présentation du projet et recueil de leur adhésion.

Méthodologie de l'expérimentation

La première phase de l'expérimentation, d'une durée d'un an, aura pour objectif de coconstruire le projet de plateforme avec les acteurs et les usagers des territoires concernés, avec une méthodologie de design de service. Cette large concertation mobilisera l'ensemble des acteurs du champs sanitaire et social œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées ainsi que les collectivités locales.

Il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour définir l'ensemble du dispositif ainsi que le modèle juridico-économique.

Ensuite, l'expérimentation sera conduite sur une durée de 3 ans. Outre la création et l'animation de la plateforme, la démarche permettra de déployer sur le territoire plusieurs innovations numériques ou de prise en charge des aînés, qui contribuent à la modernisation et à l'amélioration des parcours.

Une évaluation sera menée lors de la dernière année d'expérimentation. En cas de bilan positif, la généralisation du modèle expérimenté pourra être envisagée.

Appel à co-financements

Des co-financements seront sollicités auprès des partenaires pour conduire cette innovation (Ministère des solidarités et de la santé/ministère chargé de l'autonomie, CNSA, Banque des territoires, Agence Régionale de santé d'Occitanie, organismes de sécurité sociale et caisses de retraite...).

Le Ministère délégué en charge de l'Autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé soutient ce projet qui préfigure un véritable « Service Public de l'Autonomie ».

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie s'est d'ores et déjà positionnée positivement sur cette expérimentation. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un **contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.14 MAINTIEN À DOMICILE : INNOVER POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE

OBJECTIF

Politique du maintien à domicile : renforcer et innover pour améliorer la prise en charge.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile

2. Déploiement d'un dispositif de relayage (forme de baluchonnage) : expérimenter le dispositif Bulle d'Air. Le diagnostic réalisé par le Département en 2019 a confirmé que les aidants ont besoin d'aide. En effet, ceux qui se sont exprimés dans le cadre de l'enquête par questionnaire et à l'occasion des entretiens collectifs ont majoritairement fait part d'un besoin de répit, non seulement en semaine le temps d'un accueil de jour ou de répit, mais aussi le temps d'un week-end ou d'une période plus longue.

Le relayage est considéré par les aidants interrogés comme une solution à envisager, à condition que le recours à ce service soit financièrement accessible.

Cette aide au répit à domicile est un dispositif qui pallie l'absence temporaire d'un aidant. Elle s'adresse à des personnes en perte d'autonomie pour lesquelles le changement d'environnement causerait une désorganisation importante et engendrerait une perte de repères.

L'ADMR a été retenue par la MSA pour porter le dispositif Bulle d'Air sur le Département.

3. Proposer des formations pour valoriser le métier d'aide à domicile

Action mise en œuvre dans le cadre du plan d'action « l'Aveyron recrute dans le médico-social ».

4. Valoriser et reconnaître le rôle du proche aidant

Dans un contexte de hausse des tarifs d'intervention des services à domicile, au vu du faible niveau de revenu moyen des personnes âgées aveyronnaises, une réflexion sur le ticket modérateur pour les interventions au titre de l'APA sera engagée afin de limiter le reste à charge.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

SAAD - MSA – ADMR – CPAM- Caisses de retraites complémentaire, Région, Pôle Emploi, DREETS, Missions locales, ARS, OPCA, organismes de formation en Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Accompagner les rapprochements, mutualisations et regroupements des SAAD pour limiter les zones de tension et améliorer la continuité de service dans le cadre des CPOM.

- Favoriser les expérimentations de mutualisation de fonctions supports, de pool de remplacements, de flottes de véhicules,
- Identifier les éléments objectifs permettant de définir un territoire d'intervention optimal, d'assurer la pérennité et la continuité de prise en charge par les services,
- Étudier les nouvelles demandes d'autorisation en prenant en compte les constats sur les zones de tension et les critères de référence pour la pérennité du secteur,
- Accompagner les SAAD dans la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- Accompagner les SAAD pour les mutualisations sur les fonctions supports, les remplacements, les achats par exemple ; et pour les démarches de fusions ou regroupements qui permettent d'atteindre des tailles suffisantes pour être à l'optimum de gestion,
- Les indicateurs de gestion seront renforcés dans le cadre des futurs CPOMs, et les SAAD accompagnés pour optimiser leur gestion et leur performance,
- Engager une réflexion pour structurer un appui technique.

2. Relayage : intégrer le recours possible au dispositif dans les plans d'aide APA – PCH.

Dans ce cadre, proposer les modalités de prise en charge pour réduire le reste à charge des bénéficiaires : Étudier la possibilité de payer directement au service mandataire les heures réalisées sur la base d'un tarif à définir ou de reverser au bénéficiaire.

Accompagner les usagers vers ce dispositif : informer les équipes médico-sociales en charge des évaluations (travailleurs sociaux du Département, MDPH) et les partenaires (SAAD, PIS, Tuteurs...).

Évaluer, en lien avec les partenaires, le fonctionnement du dispositif et réfléchir, si opportun, aux conditions de son développement sur l'ensemble du territoire.

3. Poursuivre la professionnalisation des intervenants et l'adaptation de leurs compétences aux nouveaux besoins :

- Recenser les besoins de formation des différents SAAD et identifier les besoins partagés,
- Travailler avec les OPCO (Uniformation, CNFPT, AGEFOS PME, etc.) sur la possibilité de financer une formation commune,
- Participer aux travaux de la Région sur la formation professionnelle dans le secteur médico-social pour relayer les besoins des SAAD du Département,
- Mettre en place des temps de partage de pratiques entre SAAD sur les besoins de formation, les outils d'élaboration des plans de formation,
- Accompagner les SAAD dans la mise en place de formations pour les encadrants (éventuellement mutualisées entre plusieurs SAAD du Département).

Accompagner les SAAD dans la création d'un groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) (cf. action « Aveyron recrute dans le médico-social »).

4. Mettre en œuvre un Plan d'actions en faveur des aidants :

- Structurer une politique départementale de soutien aux aidants non professionnels : créer des instances de pilotage et d'animation et développer une communication en direction des aidants ciblée, afin de mieux informer les aidants et de renforcer la structuration du réseau de partenaires ; élaborer une politique de mobilité solidaire ; lever les freins au recours à l'accueil temporaire,
- Améliorer l'accompagnement aux aidants de personnes en situation de handicap : mettre en place un primo accueil efficient en lien avec les projets de création d'antennes de la MDPH ; améliorer la prise en compte des besoins des aidants dans les plans de compensation ; développer des programmes et outils de soutien pour les aidants non professionnels ; promouvoir les actions favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Impulser et soutenir des actions de proximité en faveur des aidants : soutenir la création de structures de ressources en proximité ; étudier la création de dispositifs mobiles ; expérimenter le dispositif de relayage ; susciter la prise de conscience du rôle d'aidants,
- Réorganiser et renforcer l'offre de répit territoriale, afin d'optimiser les outils déjà existants et les rendre plus accessibles aux aidants et à leurs proches,
- Soutenir des projets innovants, afin de pouvoir diversifier l'offre en matière d'aide aux aidants.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.15 POLITIQUE DE L'HABITAT POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

Mettre en place une politique en faveur de l'habitat intermédiaire et/ou partagé, médico-social (résidences autonomie) ou pas (résidences services, habitats inclusif et intermédiaire, habitat adapté aux personnes âgées), avec notamment l'objectif de redynamiser nos centres bourgs.

Améliorer les conditions du maintien à domicile.

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer une réponse innovante dans le cadre du parcours résidentiel, à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile.

À cette fin, le Département se positionne en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif. Le Département déploiera cette compétence notamment dans le cadre de l'expérimentation de la plateforme de parcours global de la personne âgée.

Le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Cette approche sera déclinée dans le cadre de l'expérimentation autour du parcours de la personne âgée. Aveyron Habitat et les autres bailleurs sociaux du territoire seront mobilisés pour concrétiser des projets habitat en direction de ces publics.

Au-delà des interventions directes, le Département poursuivra son intervention en garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux dont le siège social est dans l'Aveyron, dans la limite de 50% du montant du prêt souscrit.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

Communes et intercommunalités – État (CNSA) - ARS - Membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif- bailleurs sociaux, dont notamment Aveyron Habitat – collectivités - MSA (label MARPA, le cas échéant).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Habitat inclusif

- Dresser l'état des lieux de l'existant et des projets d'habitat inclusif en sollicitant les associations locales, les collectivités, les CCAS, les services historiquement compétents en la matière : services du Département, de l'État, Délégation départementale ARS,
- Programmer et organiser, en concertation avec les acteurs, une offre territoriale d'habitat inclusif relevant d'un repérage partagé des besoins par le Département et la MDPH favorisant la mixité des publics,
- Présenter cette programmation à la conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif,

- Favoriser le développement des logements adaptés aux personnes dépendantes par les bailleurs sociaux ou par des structures privées devant se situer dans des lieux proches des commerces et services du quotidien. Réfléchir à la possibilité d'apporter un soutien financier à l'investissement pour ces projets,
- Inscrire et ouvrir un droit individuel à une prestation d'aide à la vie partagée (AVP) dans le règlement départemental d'aide sociale et conventionner avec la CNSA pour sa mise en œuvre,
- Intégrer dans le RDAS les conditions de mutualisation des prestations individuelles (APA-PCH) pour apporter aux bénéficiaires qui le souhaitent des possibilités de financer des services collectifs complémentaires.

2. Habitat intermédiaire

- Créer ou pérenniser des places de logement évolutif de transition dans le cadre, le cas échéant, des établissements médico sociaux (transformation de l'offre d'hébergement pour les personnes en situation de handicap par exemple, établissements pour personnes âgées hors les murs),
- Accompagner les porteurs, notamment les collectivités locales, en partenariat avec Aveyron Ingénierie dans l'élaboration et la définition de leurs projets (résidences services, foyers intergénérationnels ...)

3. Résidences autonomie et résidences services

- Renforcer l'analyse des besoins sociaux de chaque territoire, dans le cadre des études territoriales menées par les collectivités ou les acteurs du champ des solidarités,
- Réaliser un diagnostic global sur les besoins en résidences autonomie sur le territoire, et, le cas échéant, lancer des appels à projet,
- Faire un état des lieux des résidences services et réfléchir aux conditions d'accompagnement pour ce type d'offre qui ne relève pas de la compétence du Département (hors champs d'application du code de l'action sociale et des familles),
- Étudier les possibilités de financement des actions d'animation, de prévention, d'isolement, de repérage de la fragilité par la conférence des financeurs et les projets de territoire.

4. Adaptation de l'habitat au vieillissement

- Développer la prévention en matière d'adaptation de l'habitat pour prévenir la perte d'autonomie,
- Mettre en place, en lien avec les partenaires, un service mutualisé d'expertise en adaptation de l'habitat des personnes en perte d'autonomie en vue d'une approche globale (analyse des besoins au domicile par un expert indépendant),
- Intégrer les packs domotique dans l'offre d'adaptation du logement (cf. fiche action domotique),
- Inciter les bailleurs sociaux et les collectivités, dans le cadre des opérations d'habitat (réhabilitation ou constructions neuves), à intégrer des logements adaptés au vieillissement dans celles-ci : une réflexion sera engagée sur les modalités d'intervention du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6. 16 SOUTENIR ET MODERNISER LES EHPAD

OBJECTIF

Soutenir et moderniser les EHPAD pour améliorer les conditions de prise en charge

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Plan de rénovation :

Le Département intervient pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège social en Aveyron,
- Pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Département,
- Et dont l'établissement est implanté en Aveyron.

Ses programmes d'aide à l'investissement (Programme Départemental d'Équipement Social-PES, et Programme exceptionnel) permettent d'apporter une aide financière à l'investissement pour les établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées sous forme de prêt sans intérêt, en complément des aides accordées par la CNSA dans le cadre des programmes annuels d'investissement élargis dans la cadre des mesures du Ségur de la Santé. Les établissements du Département pourront ainsi bénéficier d'aides financières dans le cadre d'opérations de reconstruction ou de réhabilitation (une dizaine d'établissements concernée ce jour).

2. Assurer une gestion plus locale des établissements pour personnes âgées, EHPAD notamment, via le programme expérimental parcours PA : Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir **un contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Encourager le rapprochement entre les petits EHPAD pour mutualiser certaines fonctions supports. De nombreux EHPAD du Département sont des établissements de petite taille et ont des difficultés à structurer leurs fonctions supports.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées accueillies en EHPAD.

PARTENAIRES

ARS, EHPAD, association gestionnaires, collectivités et CCAS.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Plan de rénovation

- Conforter la mobilisation d'Aveyron Ingénierie pour être au plus près des besoins d'accompagnement des projets d'offre pour personnes âgées et en situation de handicap le cas échéant,
- Accompagner des porteurs par les services du Département dans la définition des projets, en vue notamment de faire évoluer le contenu de l'offre (lien domicile, « EHPAD de demain », etc),
- Engager une réflexion sur la refonte des programmes d'aide à l'investissement actuels du Département : Programme d'Équipement Social et Programme Exceptionnel, afin de les adapter aux besoins des porteurs de projet pour garantir la réussite des opérations,
- Engager également une réflexion sur l'évolution du prix de journée plafond aujourd'hui fixé à 60€, tout en maintenant l'objectif de maîtriser le reste à charge des usagers vu les niveaux de retraite en Aveyron. En effet, il devient difficile pour les porteurs de projet de le respecter compte tenu de l'évolution des coûts de la construction et des coûts de fonctionnement.

2. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un contrat de gouvernance partagée de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Soutenir financièrement et techniquement les initiatives de rapprochement via notamment les CPOM, les projets et /ou à l'occasion des changements de gouvernance.

- Accompagner les établissements à s'interroger sur les choix organisationnels qui leur permettraient de mieux répondre aux besoins du territoire et d'améliorer le service rendu aux usagers. Leur donner des outils leur permettant d'approfondir leur réflexion, en s'appuyant notamment sur les données issues de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance) ou des diagnostics CPOM, et de se projeter vers un nouveau positionnement sur leur territoire,
- Inciter les regroupements d'établissements et services médico sociaux à structurer leurs fonctions RH. Les inciter également à envisager d'autres types de mutualisations visant à la fois à dégager des économies, à consolider l'offre à proposer aux PA/PH (achat, formation, logistique, finances, etc.), et enfin à renforcer l'attractivité des structures face aux problématiques de recrutement,
- Réfléchir à la mise en place d'une cellule d'ingénierie sociale qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la création d'une Maison Départementale de l'Autonomie en lien avec l'action « Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile ». Celle-ci aurait vocation à apporter un appui technique spécifique sur ces questions de rapprochement.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.17 CONFORTER ET DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DE COORDINATION DES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

OBJECTIF

Développer et consolider les outils-démarches pour garantir un accompagnement adapté aux personnes âgées.

NATURE DE L'OPÉRATION

Maintenir et conforter le dispositif « Point info seniors ».

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées de 60 ans ou plus et leur entourage, partenaires intervenant auprès de ce public, élus locaux.

PARTENAIRES

Les gestionnaires des Points Info Séniors (associations et/ou intercommunalités).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réaffirmer le principe de conventionnement avec les intercommunalités

1. Atteindre la couverture totale du Département

Actuellement 91% du Département est couvert par un Point info seniors conventionné.

- Impulser la démarche avec les territoires non couverts (communauté de communes du Pays Rignacois et celle du Grand Figeac pour les 6 communes concernées),
 - Réimpulser la démarche avec la communauté de communes de Pays de Salars et avec celle d'Aveyron Bas Ségala Viaur,
- Programmer des réunions avec les élus et les services des communautés de communes et du Département : appui technique pour la présentation du dispositif.

2. Adapter les conventions de partenariat

- Pour les territoires concernés, fixer l'implication des Points Info Sénior dans l'expérimentation des plateformes territoriales de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées,
- Revoir le contenu afin d'améliorer la cohérence et la coordination avec les travailleurs sociaux du Département,
- Revoir les modalités de financement,
- Organiser des réunions des président(es) pour présenter la nouvelle convention et recueillir leur avis/attentes.

3. Impulser/accompagner la reprise par les intercommunalités concernées des 6 Points info seniors portés par des associations

- Programmer des réunions avec les élus et les services des intercommunalités et du Département, leur apporter un appui technique pour la présentation du dispositif.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.18 AMÉLIORER LA RÉPONSE DE PROXIMITÉ AUX USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIF

Déployer des moyens et des réponses de proximité pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Créer des antennes pour la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour garantir un accueil territorial de proximité.
2. Renforcer le suivi de l'accompagnement relatif à l'accès aux droits et la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH.
La MDPH, guichet unique d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap, est en charge de l'accueil, de l'information et de l'évaluation des besoins de compensations du handicap. Elle est chargée de l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans l'accès aux droits, mais le suivi de la mise en œuvre des décisions qu'elle prend relève de la compétence de ses différents partenaires (Éducation Nationale, Service Public de l'Emploi, Etablissements et Service, CAF, Département au sein des Maisons des Solidarités Départementales).
3. Poursuivre la transformation de l'offre afin de l'adapter à l'évolution des besoins et d'améliorer les réponses notamment pour les personnes qui présentent des troubles autistiques.
4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

CCAS, France Services, Associations de personnes en situation de handicap, ARS, Éducation Nationale, CAF, Service Public de l'Emploi Départemental, Associations gestionnaires d'établissement.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Mettre en place des permanences de proximité, en partenariat avec les acteurs locaux, dont notamment les Maisons des Solidarités Départementales, les CCAS, les France Service.
 - Former les professionnels mobilisés sur ces points d'accueil au handicap, aux modalités d'accès aux droits,
 - Désigner un référent handicap par territoire au sein de la MDPH et/ou dans chaque MSD,
 - Faciliter les prises de rendez-vous via le site RDV Solidarité

2. La MDPH peut agir sur l'accompagnement qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap en veillant à :
 - Optimiser les délais de traitement des demandes et rendre efficaces les échanges avec les partenaires,
 - Rendre plus lisible le système des prestations et communiquer autrement,
 - Garantir la participation effective et l'information des personnes par le renforcement de leur participation :
 - Création de comités d'usagers,
 - Développement de la pair aidance : intégrer les sujets d'autodétermination, de participation et de pair expertise dans la formation des professionnels et l'information aux membres de la CDAPH.
 - Amplifier la mesure de satisfaction de la MDPH et poursuivre la démarche engagée pour améliorer la qualité de service,
 - Maintenir sa mobilisation autour des démarches Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), communauté 360 pour les situations complexes ou en risque de rupture.

Pour améliorer le suivi et l'accompagnement global des personnes en situation de handicap, une réflexion sera également engagée sur la mobilisation des travailleurs sociaux du Département basés au sein des Maisons des Solidarités Départementales.

3. Transformation de l'offre d'hébergement

Engager une réflexion avec les gestionnaires d'établissements pour recomposer l'offre existante dans une logique de « panier de service » évolutif en fonction de l'intensité de l'accompagnement nécessaire et de l'intensité du handicap qui permette de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

→ Prise en compte des besoins en matière d'autisme

- Réaliser un diagnostic avec l'ARS et l'ensemble des partenaires sur la situation en Aveyron puis définir ce qu'il est possible de faire en matière de prise en charge des enfants et de l'aide aux familles,
- Travailler en partenariat avec les associations représentant les familles pour mieux définir les besoins,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs et les structures petites enfance en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Améliorer la formation des assistants familiaux, des TISF,
- Valoriser l'action du Département en faveur de l'autisme : volet hébergement de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) pour personnes atteintes de troubles autistiques à Saint-Geniez d'Olt (ouverture fin 2021 : 9 places au 1^{er}/11/2021, 11 places en 2022).

4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée

Les établissements médico sociaux qui accueillent des enfants en situation de handicap n'assurent pas de prise en charge les week-ends et pendant la totalité des vacances scolaires. Les parents de ces enfants ou les familles d'accueil ont besoin, en fonction des profils des enfants, d'avoir des accueils relais et d'être soutenus.

Les actions suivantes seront engagées :

- Mettre en place un groupe de réflexion avec l'ARS en charge du pilotage des dispositifs pour les enfants afin d'étudier la possibilité de maintenir sur le Département l'accueil au sein des établissements médico sociaux pendant les temps de vacances scolaires,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Participer à l'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires sur le besoin d'accueil alternatif,
- Étudier la possibilité de créer une équipe mobile départementale venant en soutien des parents dans les familles, auprès des familles d'accueil et des différents lieux de vie de l'enfant (école...).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

Défi #7

MOBILITÉS

L'Aveyron
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#7 MOBILITÉS

#INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Modernisation du réseau
routier départemental

RN88 à 2x2 voies dans le
Département de l'Aveyron

Programmation Pluriannuelle
d'Investissement - PPI

Aménagement des routes
départementales en traverse
d'agglomération

Aménager des routes
départementales dans les zones
urbaines du Département

Élargissement du relèvement
de la Vitesse Maximale Autorisée
à 90 km/h

#7 MOBILITÉS

#MOBILITÉS DOUCES

Schéma directeur départemental
des mobilités douces

Doter le patrimoine départemental
de mobilités douces

Aménagements cyclables

Aménagement d'aires
de covoiturage modernes
et adaptées aux nouveaux
besoins de mobilité

#TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE

Un département ouvert
vers l'extérieur

#7 MOBILITÉS

#INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Modernisation du réseau routier départemental	Usagers de la route Développement économique et touristique	Désenclavement du territoire, sécurité et confort des usagers.	#7.1
RN 88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	Usagers et développement économique et touristique	Aménagement à 2 x 2 de la section entre Rodez et Séverac-le-Château.	#7.2
Politique Routière Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	Usagers de la route	Désenclavement du territoire, sécurité et confort des usagers.	#7.3
Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	Usagers et riverains de la route	Confort et sécurité, embellissement des traverses des villes et villages.	#7.4
Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	Les collectivités urbaines	Confort et sécurité des riverains et usagers.	#7.5
Élargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90 km/h	Aveyronnais, usagers des infrastructures aveyronnaises	Ouvrir le Département vers l'extérieur par la diminution du temps de parcours.	#7.6

#MOBILITÉS DOUCES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Schéma directeur départemental des mobilités douces	Aveyronnais et touristes	Définir un réseau pour les déplacements alternatifs à l'usage automobile.	#7.7
Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	Les Aveyronnais et les agents départementaux	Favoriser les déplacements 2 roues des agents du Département.	#7.8
Aménagements cyclables	Usagers cyclistes Communes et intercommunalités	Assurer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier.	#7.9
Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	Ensemble des usagers de la mobilité	Aménagement d'aires équipées d'ombrières photovoltaïques, de bornes de recharge, abris pour vélos.	#7.10

#TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE

Un département ouvert vers l'extérieur	Aveyronnais, entreprises et touristes	Développer l'accès des Aveyronnais aux lignes aériennes et aux lignes à grande vitesse.	#7.11
---	---------------------------------------	---	--------------

#7 MOBILITÉS

Le réseau routier départemental est constitué d'environ 5 910 km, de près de 1 450 ponts, et de 55 ha de murs de soutènement de hauteur supérieure à 2 mètres. La longueur du réseau routier positionne l'Aveyron au 2^{ème} rang de la région Occitanie derrière la Haute Garonne. A titre d'information, la longueur moyenne du réseau départemental est en France métropolitaine de 3 970 km.

La valeur de ce patrimoine est estimée à 7 milliards d'euros dont 0,55 milliards d'euros pour les seuls ouvrages d'art.

Ce réseau est situé entre 150 mètres et 1 360 mètres d'altitude, implanté à flancs de vallée, de coteaux et sur les plateaux. Le département étant sous influence de plusieurs climats (continental, océanique et méditerranéen), son entretien est parfois rendu difficile par des épisodes significatifs de chacun de ces climats.

Depuis 1988, ce réseau est hiérarchisé en cinq catégories réparties comme suit :

Classe A : réseau départemental assurant la continuité du réseau national (298 km) ;

Classe B : liaisons d'aménagement du département (260 km) ;

Classe C : liaisons de décloisonnement économique et touristique (411 km) ;

Classe D : liaisons de rabattement cantonal (2 363 km) ;

Classe E : réseau de désenclavement de proximité (2 578 km).

Le trafic varie de quelques centaines de véhicules par jour sur le réseau secondaire implanté dans les zones géographiques les moins denses, à environ 25 000 véhicules par jour sur le réseau le plus circulé autour de Rodez.

La politique routière se décline au travers de trois grandes modalités qui concourent à garantir la sécurité, la performance et la pérennité du réseau routier départemental.

a) La modernisation en premier lieu, qui consiste à aménager les routes, créer des déviations et des liaisons nouvelles. L'objectif vise à assurer la sécurité et le confort des usagers, à améliorer les temps de parcours, à continuer d'améliorer le réseau local et à prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité.

b) La sauvegarde en second lieu, consiste à maintenir le bon état du patrimoine routier. Il s'agit du renouvellement périodique des chaussées ainsi que l'entretien de l'ensemble des ouvrages formant dépendance du domaine public.

c) La viabilité, enfin, a pour objet de garantir des conditions de circulation optimales aux usagers. Elle recouvre les actions d'exploitation, d'entretien courant) et de conservation du domaine public routier départemental, et se décline au travers de plans d'intervention précisant les modalités d'application et les niveaux de service (Plans d'Intervention Surveillance Active, Végétation, Viabilité Hivernale, Ouvrages d'Art et Convergence des Efforts).

La nouvelle politique des mobilités poursuit l'effort entrepris sur ces thématiques, et propose d'approfondir la prise en compte des enjeux liés aux mobilités douces, au développement durable et à la protection de la biodiversité.

D'autre part, l'accent sera mis sur des contractualisations avec les communes et intercommunalités afin, notamment, de les accompagner dans leur projet d'élaboration d'une politique de gestion patrimoniale, d'entretien et de modernisation de leurs infrastructures routières.

Enfin, la collectivité œuvrera pour développer l'accès des Aveyronnais aux lignes aériennes à travers son implication dans l'aéroport de Rodez-Aveyron, équipement indispensable à l'attractivité de notre territoire et à son développement économique et touristique. Par ailleurs, la décision récente du Gouvernement de créer la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse permettra de rapprocher l'Aveyron des gares TGV de Montauban et de Toulouse. Le Département portera une attention particulière à la connexion de ces gares à l'Aveyron.

#7.1 MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

OBJECTIFS

Le Département de l'Aveyron ne sera jamais traversé par une liaison ferroviaire à grande vitesse et les gares TGV se situeront à plus de 150 km. De même, les dessertes ferroviaires entre les secteurs du Département sont peu nombreuses et peu attractives.

La route reste donc le seul moyen de mobilité pour la desserte du territoire aveyronnais. Il est donc essentiel de prévoir la modernisation de ce réseau pour atteindre les objectifs suivants :

- Désenclavement du territoire,
- Sécurité et confort des usagers,
- Attractivité économique et touristique de l'ensemble du territoire aveyronnais, avec un objectif transversal de préservation de la biodiversité,
- Expérimenter l'usage de nouveaux matériaux de voirie en lieu et place du bitume par la réalisation d'un chantier expérimental au cours de la mandature. Une fois, les travaux réalisés, cette technique expérimentale pourra faire l'objet d'une analyse en Commission.

NATURE DE L'OPÉRATION

Ces opérations de modernisation peuvent être très variées et sont fonction de la classe et de l'importance de l'itinéraire. Elles peuvent consister aux différentes natures d'aménagement :

- Déviation des agglomérations,
- Aménagement de liaisons nouvelles,
- Créneaux de dépassement,
- Rectifications de virages,
- Calibrage de chaussées,
- Amélioration de carrefours.

Par ailleurs, Aveyron Ingénierie peut apporter un concours technique et administratif à l'ensemble de ces adhérents (communes et intercommunalités) en vue de définir une politique de modernisation et de réfection de chaussée de la voirie communale.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route, tissu économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Les intercommunalités et communes concernées par le projet, les partenaires financiers (fonds européens, Région (RRIR et autres), État (DSID, DSIL).

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'intervention de la collectivité se fait de la manière suivante :

Élaboration d'un programme pluriannuel de modernisation voté par l'Assemblée Départementale. Un programme sur 15 ans sur le réseau structurant et sur 10 ans sur le réseau secondaire paraît adapté pour permettre de planifier les études et les procédures administratives, environnementales et foncières.

Élaboration du programme ou des études préliminaires selon la nature de l'opération par les services techniques et validation du tracé par les élus.

Élaboration d'un Avant-Projet prenant en compte tous les aspects techniques, de préservation de la biodiversité, de circulations douces et intégrant des techniques nouvelles permettant de définir une estimation de l'opération.

Vérification de l'interaction du projet avec un programme d'aménagement local porté par un tiers (mobilités douces, Zone d'Activités, équipements structurants...) pour optimiser le projet et éventuellement définir des modalités de partenariat (financier ou d'organisation de la commande publique).

Validation de l'Avant-Projet par la commission permanente.

Concertation avec les usagers, les riverains, (selon la nature du projet).

Élaboration d'un plan de financement avec recherche de partenaires financiers (fonds Européen, Région, État, ...).

Élaboration du projet, des procédures administratives et environnementales et acquisitions foncières.

Programmation pluriannuelle d'une opération nécessitant d'être aménagée par phases et vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement par l'Assemblée Départementale.

Réalisation des travaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

Ces dossiers sont réalisés sous maîtrise d'œuvre interne.

- Note de présentation non technique
- Plans associés
- Fiche d'opération incluant les prévisions de dépenses, le découpage en tranches et le plan de financement
- Calendrier global de l'opération

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.2 RN 88 À 2X2 VOIES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

OBJECTIFS

La poursuite de l'aménagement à 2x2 voies entre Rodez et Séverac-le-Château constitue un enjeu essentiel pour le Département de l'Aveyron et pour la région Occitanie. Cet aménagement permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Un maillage autoroutier entre l'autoroute A20 à Toulouse et l'A75 à Séverac-le-Château,
- Le désenclavement routier du territoire aveyronnais,
- Un gain socio-économique très important,
- Une amélioration très importante de la sécurité des usagers (entre 2010 et 2020, il y a eu 17 tués sur la RN 88 entre Rodez et Séverac-le-Château. Pour une section équivalente de l'A75, le nombre de tués a été de 3 sur la même période),
- Une amélioration des temps de parcours (le temps de parcours actuel de 45 mn serait ramené à 23 mn avec 2x2 voies limitée à 110 km/h).

NATURE DE L'OPÉRATION

Réalisation en tracé neuf de l'axe à 2x2 voies tel que prévu à la DUP de novembre 1997 en excluant tout phasage en 2x1 voie entre Rodez et Séverac-le-Château.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, tissu économique et touristique aveyronnais, aménagement pouvant rayonner sur les départements voisins et la Région.

PARTENAIRES

État et Région Occitanie en tant que co-financeurs de la section Rodez-A75, État, Région Occitanie et Rodez Agglomération en tant que co-financeurs pour la rocade de Rodez, Chambres consulaires.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention sont différentes entre la section Rodez-A75 et la rocade de Rodez.

Rodez-A75 :

Pour rappel, cette opération a été déclarée d'utilité publique le 20 novembre 1997 et les emprises foncières ont été acquises par l'État.

L'enchaînement des procédures restant à réaliser est le suivant :

1. Proposition d'un transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au Département de l'Aveyron pour les études et pour les travaux.
2. Signature d'une convention de cofinancement avec la répartition suivante :
 - État : 50 %,
 - Région : 25 %,
 - Département : 25 %.

3. Élaboration des études environnementales qui vont nécessiter un délai de 2 à 3 ans pour obtenir un accord de l'autorité environnementale et du Conseil National pour la Protection de la Nature pour la préservation de la biodiversité.
4. Études techniques pour élaborer un projet qui devra ensuite être approuvé par les services de l'État (procédure qui a nécessité 3 à 4 ans pour la liaison Rodez Causse Comtal).
Les études environnementales et les études techniques seront menées simultanément pour réduire les délais.
5. Réalisation des travaux en plusieurs phases :
 - 1 – Rodez-Laissac : montant estimé à 144 M€, ce qui représente une participation du Département de 36 M€,
 - 2 – Laissac-A75 : montant estimé à 148 M€, ce qui représente une participation du Département de 37 M€, qui pourrait se réaliser en 2 tranches : Laissac-Recoules et Recoules-A75 :

Rocade de Rodez :

Dénivellation des carrefours giratoires :

Pour rappel, la Maîtrise d'ouvrage est portée par l'État et cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2021, pour un montant estimé à 66,6 M €.

L'enchaînement des procédures restant à réaliser est le suivant :

- 1 - Signature d'une convention de cofinancement avec la répartition suivante :
 - État : 40 %,
 - Rodez Agglomération : 40 % (avec une compensation de la Région Occitanie),
 - Département : 20 %.
- 2 - Inscription des crédits nécessaires à cette opération (61,6 M€) au futur Contrat de Plan 2022-2028 pour permettre la réalisation de la totalité de cette opération, un crédit de 5 M€ étant déjà inscrit sur le Contrat de Plan 2014-2020.
- 3 - Vote des AP et CP par le Département pour financer sa quote-part (montant 13,32 M€).
- 4 - Participation aux comités de pilotage mais sans réel pouvoir de décision.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Signature d'une convention de partenariat

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.3 POLITIQUE ROUTIÈRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT PPI

OBJECTIFS

La route reste le seul moyen de mobilité pour la desserte du territoire aveyronnais. Il est donc essentiel de définir des moyens financiers pour entretenir et moderniser ce réseau pour atteindre les objectifs suivants :

- Désenclavement du territoire,
- Sécurité et confort des usagers,
- Attractivité économique et touristique de l'ensemble du territoire aveyronnais,
- Préservation de ce patrimoine routier,

Le Département souhaite se doter d'une programmation pluriannuelle qui présente de nombreux avantages :

- Planification des investissements sur une période de 10 à 15 ans,
- Établissement de plans de financements sur du long terme,
- Anticipation des procédures administratives et environnementales et des acquisitions foncières qui peuvent parfois nécessiter un délai de 5 ans,
- Coordination des travaux d'entretien des routes avec des futures opérations d'aménagement afin d'éviter des dépenses inutiles,
- Coordination des opérations avec des intervenants extérieurs (cessionnaires, collectivités, etc).

NATURE DE L'OPÉRATION

Ce programme pluriannuel concernera plusieurs opérations très variées et fonction de la classe et de l'importance de l'itinéraire :

- Mise à 2x2 voies de la RN 88,
- Déviation des agglomérations,
- Aménagement de liaisons nouvelles,
- Créneaux de dépassement,
- Rectifications de virages,
- Calibrage de chaussées,
- Amélioration de carrefours,
- Réfection des ouvrages d'art,
- Sauvegarde des chaussées,
- ...

BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route, tissus économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Les intercommunalités et communes concernées par le projet, les partenaires financiers (fonds européens, Région (RRIR et autres), État (DSID, DSIL).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Cette programmation pluriannuelle devra être élaborée en prenant les hypothèses suivantes :

Définition des niveaux de service en fonction des classes d'itinéraires.

Recensement des opérations à réaliser pour atteindre ces niveaux de service.

Estimation des coûts de ces aménagements en fonction de ratios.

Bilan des finances du Département et hypothèses de possibilités d'emprunt pour définir les enveloppes budgétaires annuelles.

Élaboration de scénarios.

Choix par l'Assemblée départementale d'un scénario.

Vote par l'Assemblée départementale de la programmation pluriannuelle.

Communication de cette programmation aux autres partenaires.

Vote des AP/CP chaque année.

COMPOSITION DU DOSSIER

Cette programmation est à piloter par les services du Pôle Développement des Territoires avec l'appui de la Direction des Affaires Financières.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.4 AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

OBJECTIFS

Assurer le confort et la sécurité des riverains des routes départementales,

Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,

Coordonner l'amélioration de la voirie départementale et l'aménagement urbain avec un objectif d'embellissement de nos traverses d'agglomération,

Inciter les communes, en les accompagnant financièrement, à réaliser des opérations d'aménagement des espaces publics, participant à la valorisation de l'image du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

- Aménager les routes départementales dans les traverses d'agglomération notamment dans le cadre d'un programme global qui intègre les abords, les réseaux, les équipements de sécurité.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération sera assurée de préférence par :

- Le Département pour les catégories A et B,
- Les autres collectivités locales pour les catégories C, D et E.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route départementale, riverains de la route départementale, Département (sauvegarde du patrimoine routier départemental), Commune (embellissement du cadre de vie).

PARTENAIRES

Les communes ou intercommunalités concernées par le projet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aveyron Ingénierie est très régulièrement sollicité par les communes adhérentes pour les aider à définir un programme d'aménagement relatif à la réfection des chaussées et d'embellissement des abords, dossier préalable auxancements des études détaillées par le maître d'ouvrage désigné.

Etudes :

Les Frais d'études et de maîtrise d'œuvre sont à la charge du maître d'ouvrage.

Chaussée :

Travaux subventionnables :

- Bande de roulement de la route départementale

La participation départementale est définie conformément aux montants de référence suivants :

Catégorie A et B : 470 000 € HT / km

Catégorie C enrobé : 340 000 € HT / km

Catégorie C enduit : 200 000 € HT / km

Catégorie D et E : 135 000 € HT / km

Maîtrise d'ouvrage généralisée des travaux sur la chaussée portée par le Département au travers d'un groupement de commande et / ou maîtrise d'ouvrage des traverses élargie à l'ensemble du réseau (NB : le Département réalise aujourd'hui très majoritairement des opérations sur le réseau structurant).

Acquisitions foncières :

- Acquisitions foncières nécessaires à la chaussée : 40 %.

Abords :

- Pose d'avaloir et canalisation pour évacuation des eaux pluviales routières : 40 %,

- Bordures et trottoirs : 40 %.

Avec une dépense totale subventionnable de 100 000 € le Kilomètre pour ces deux postes.

- Pose des équipements de sécurité pour les deux-roues.

Dépense totale subventionnable de 135 000 € le kilomètre pour ces deux postes (acquisitions et abords).

La problématique des dossiers mobilité douce est abordée dans la fiche spécifique.

COMPOSITION DU DOSSIER

Note de présentation

Plans associés

Profils routiers

Détail estimatif

Calendrier global de l'opération

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.5 AMÉNAGER DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DANS LES ZONES URBAINES DU DÉPARTEMENT

OBJECTIFS

Assurer le confort et la sécurité des riverains des routes départementales,

Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,

Coordonner l'amélioration de la voirie départementale et les liaisons urbaines.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les collectivités suivantes sont concernées par ces programmes :

- Rodez Agglomération,
- La communauté de communes Decazeville Communauté,
- La communauté de communes de Millau Grands Causses,
- Les communes de Saint-Affrique et Vabres l'Abbaye,
- La commune de Villefranche-de-Rouergue.

Aménager les routes départementales dans les zones urbaines du Département notamment dans le cadre d'un périmètre global des territoires concernés qui intègre les milieux urbains, semi-urbains et de rase campagne.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de chaque opération est arrêtée :

- Soit dans la convention cadre initiale définissant le programme pluriannuel,
- Soit dans une convention spécifique de chaque opération.

BÉNÉFICIAIRES

Département (sauvegarde du patrimoine routier départemental), Commune (embellissement du cadre de vie).

PARTENAIRES

Communes ou intercommunalités concernées par le projet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le financement intervient de la manière suivante sur le montant HT des travaux (chaussée, pluvial, abords) :

SITUATION	DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉS LOCALES
Milieu urbain	30 %	70 %
Milieu Semi-urbain	50 %	50 %
Milieu Rase Campagne – Demandeur Département	100 %	
Milieu Rase Campagne – Demandeur Collectivité Locale		100 %

La définition des milieux urbains, semi urbain et rase campagne doit tenir compte de l'évolution de l'urbanisation constatée depuis 1986.

De nouvelles cartes doivent définir les milieux urbains, semi urbain et rase campagne pour chaque entité.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Note de présentation
- Plans associés
- Profils routiers
- Détail estimatif
- Calendrier global de l'opération
- Résultat d'appel d'offre pour l'élaboration de la convention de partenariat

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.6 ÉLARGISSEMENT DU RELÈVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE (VMA) À 90KM/HEURE

OBJECTIFS

Dans les territoires ruraux dont fait partie l'Aveyron, il existe très peu d'alternatives à l'usage du véhicule individuel pour se déplacer.

Dans le cadre de sa politique routière, le Département investit donc en moyenne annuellement 45 millions d'euros pour entretenir et moderniser son réseau routier, améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Un des principaux objectifs recherchés est d'ouvrir le Département vers l'extérieur, de décroïsonner les cantons, les communes, les activités économiques ainsi que les sites touristiques.

Or, toute augmentation des temps de parcours va à l'encontre de cet enjeu de désenclavement.

L'objectif recherché au travers de la diminution des temps de parcours est l'attractivité du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

Comme le permet la Loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019, le Département a relevé la VMA à 90 km/h sur environ 1 000 km de son réseau routier. Il s'agit maintenant de :

- Définir le réseau sur lequel cette mesure peut s'élargir,
- Préparer les procédures nécessaires à la présentation du dossier devant la Commission Départementale de Sécurité Routière,
- Mettre en place les mesures de signalisation règlementaires adéquates,
- Définir et mettre en œuvre les mesures de communication autour de cette action.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, usagers du réseau routier départemental.

PARTENAIRES

Préfecture, DDT, Commission Départementale de Sécurité Routière, associations d'usagers, Communautés de communes et Communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Définition du réseau à relever à 90 km/h

Deux possibilités existent concernant la définition du réseau pouvant être relevé à 90 km/h :

- Identifier des itinéraires dont les caractéristiques géométriques permettent de circuler à 90 km/h,
- Généraliser la mesure à l'ensemble du réseau indépendamment des paramètres géométriques.

La démarche de relèvement de la VMA à 90 km/h au printemps 2021, s'est fondée sur la première hypothèse. À cet effet, un travail fin et exhaustif d'identification des itinéraires dont la VMA pouvait être relevée a été effectué. Il ne paraît donc pas possible aujourd'hui d'élargir la mesure sur de nouvelles sections de routes aux caractéristiques adaptées.

L'élargissement de la mesure de relèvement de la VMA doit donc être envisagé sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Modalités règlementaires

Les circulaires relatives au relèvement de la VMA stipulent que le Président du Département doit soumettre le projet en Comité Départemental de la Sécurité Routière (CDSR), appelé à émettre un avis simple. Les représentants de l'État et de ses organisations voteront contre les projets qui ne respectent pas les préconisations et les critères géométriques du Conseil National Supérieur de la Sécurité Routière. Or, aucune route départementale aveyronnaise ne correspond à ces critères.

Il est donc nécessaire de présenter le projet aux membres de la CDSR non-représentants de l'État afin de recueillir leur avis et leur soutien.

Le Président du Département signe ensuite les arrêtés de relèvement de la VMA, au titre de son pouvoir de police.

Mise en place de la signalisation et mesures de communication

La signalisation règlementaire devra être définie et mise en œuvre. La généralisation du principe de signalisation actuellement en place sur les 1 000 km de réseau à 90 km/h représente un investissement d'un montant d'environ 1.20 M €.

La solution de mise en place de panneaux de communication à l'entrée du département couplée à la pose ponctuelle de panneaux de limitation à 90km/h, comme cela a été fait dans le Cantal et la Lozère est plus simple mais elle pose, d'une part des questions de respect de la réglementation et d'autre part elle est source de confusion pour les usagers.

En matière de calendrier, la procédure de relèvement pourrait se dérouler suivant le planning indicatif suivant, sur les bases de la première démarche effectuée en 2021 :

MOIS M	MOIS M+1	MOIS M+2	FIN DU MOIS M+2	MOIS M+4	MOIS M+5	MOIS M+6
Lancement de la démarche	Identification du réseau à relever et définition du principe de signalisation.	Rencontres avec les membres non-représentants de l'État de la CDSR en vue de recueillir leur avis. Constitution du dossier à présenter en CDSR.	Saisine de la Préfecture pour réunir la CDSR et transmission du dossier (hypothèse de tenue de la CDSR dans un délai de 2 mois, mais ce délai n'est pas connu).	Réunion de la CDSR. Commande et préparation de la mise en place de la signalisation de police.	Présentation du projet de relèvement de la VMA en Commission Permanente. Signature des arrêtés de police par le Président	Fin de la mise en place de la signalisation. Suivant le principe de signalisation retenu, le délai de mise en place peut être variable. Mise en application de la mesure.

COMPOSITION DU DOSSIER

Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.7 SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES MOBILITÉS DOUCES

OBJECTIF

Définir un réseau maillé, hiérarchisé pour répondre à des besoins de déplacements utilitaires, de déplacements de promenade et de découverte alternatifs à l'usage de l'automobile.

NATURE DE L'OPÉRATION

La loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) impose aux gestionnaires de voirie la réalisation d'itinéraires cyclables à l'occasion des réalisations et rénovations des voies urbaines ainsi que l'évaluation du besoin de réalisation des voies cyclables hors agglomération.

Afin de concevoir un schéma directeur d'aménagements de liaisons douces, il conviendra d'engager un diagnostic du territoire à l'issue duquel plusieurs scénarii seront proposés.

Le diagnostic du territoire devra identifier les bassins de vie (notamment en lien avec la carte scolaire), les pôles d'attractivité, les pôles touristiques et les offres actuelles de mobilités douces, mais également préciser les enjeux des déplacements utilitaires (en considérant que la distance est limitée, à priori inférieure à 5 kms) et ceux liés au tourisme.

Le schéma directeur départemental des mobilités douces pourra alors faire apparaître :

1. Les enjeux en termes de mobilités douces.
2. Les itinéraires à aménager (population à moins de 5 kms, attraits touristiques à moins de 5 kms) et les pôles d'attractivité (zones d'emplois, desserte des collèges, gares, équipements sportifs) à desservir au regard des différents types d'usage.
3. Les programmes départementaux mis en œuvre à l'occasion de réaménagements courants sur routes départementales :
 - Requalification de certaines routes départementales en boulevard urbain,
 - Création de pistes cyclables sur routes départementales.
4. Les partis d'aménagement retenus (voie partagée identifiée par une signalisation spécifique, surlargeurs, pistes cyclables, voie verte, etc...) à mettre en œuvre en fonction des situations géographiques et des besoins identifiés.

BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des Aveyronnais, les touristes.

PARTENAIRES

Communes, intercommunalités et Région Occitanie, associations d'usagers, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, Commission Départementale de Sécurité Routière, la Prévention Routière.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département engagera un diagnostic de son territoire de manière à préciser les enjeux liés à la mobilité douce et élaborer plusieurs scénarii.

Après concertation des partenaires des mondes associatifs et institutionnels concernés par la thématique des circulations douces, il pourra élaborer un Schéma départemental des mobilités douces, qui contiendra :

1. Une évaluation des besoins en matière de mobilités douces : les enjeux en déplacements utilitaires et notamment l'intérêt porté à la desserte des collèges, les enjeux touristiques du territoire, les enjeux transversaux (hébergements, location, réparation entretien, etc).
2. Définition des critères de sélection et des priorités par itinéraires, par pôle d'attractivité, ou par pratique (pratique du vélo, pratique marche à pied, pratique équestre).
3. Définition de partis d'aménagements en fonction des itinéraires, des trafics, de l'usage.
4. Définition d'une cartographie matérialisant les itinéraires retenus et estimation sommaire des coûts.

Le Schéma directeur départemental des circulations douces devra inciter à la création de circulations douces locales mais également permettre leur animation et leur valorisation.

COMPOSITION DU DOSSIER

Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.8 DOTER LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL DE MOBILITÉS DOUCES

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

BÉNÉFICIAIRES

- Les Aveyronnais,
- Les agents départementaux.

PARTENAIRES

- Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Tout d'abord, concernant le patrimoine départemental, au fur et à mesure des travaux menés sur le patrimoine, des espaces de stationnement pour les deux roues (avec mise à disposition aux agents du Département de prises pour le rechargement des vélos) sont aménagés. Ainsi, une dizaine de sites est déjà équipée de stationnements deux roues dont quatre avec mise à disposition de prises de rechargement ; environ la moitié des Collèges est équipée de stationnement deux roues.

Dans le cadre de l'aménagement des aires de covoiturage, l'installation de stationnements 2 roues sécurisés sera analysée afin de favoriser l'intermodalité des déplacements domicile-travail (cf. fiche action aire de covoiturage/mobilité douce).

Comme pour les bornes de rechargement pour véhicules électriques, le Département pourrait s'inscrire dans un réseau d'infrastructure de rechargement ; réseau qui serait de fait en zone urbaine uniquement.

Une réflexion pourrait être engagée en tenant compte des volets techniques, juridiques et financiers de la poursuite du programme d'aménagement de stationnement pour les deux roues ainsi que la mise à disposition de ces stationnements avec bornes de rechargement pour les Aveyronnais.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur - Services Exploitation
Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.9 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

OBJECTIFS

L'usage du vélo sur le réseau routier départemental connaît un développement important, que ce soit pour les besoins de déplacement du quotidien, pour les loisirs, le tourisme, la pratique sportive et l'itinérance. Cet essor de la pratique du vélo fait apparaître un besoin de création d'aménagements destinés à assurer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier, et se traduit également par des évolutions législatives dans la Loi d'orientation sur les Mobilités (LOM), qui impose aux gestionnaires de voirie de créer des aménagements cyclables lors des travaux de rénovation des voies urbaines. Cette même loi impose en outre d'évaluer le besoin de créer des aménagements cyclables lors des travaux de réaménagement des routes hors agglomération, et de créer ces aménagements lorsque le besoin est avéré.

Le Département, qui souhaite encourager et accompagner le développement des mobilités douces se doit de définir une politique ambitieuse de mise en œuvre des aménagements cyclables nécessaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Plusieurs strates de collectivités (intercommunalités, communes, Département) se sont emparées de ce sujet, sur des périmètres différents et avec des objectifs propres. La coordination de ces différents acteurs fait l'objet d'une fiche action spécifique visant à élaborer un schéma directeur départemental, garant de la coordination et de la cohérence des diverses démarches en cours ou à venir.

En fonction de la nature, de la fonction de la situation des projets d'aménagements cyclables, il apparaît que leur mise en œuvre a vocation à être réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de plusieurs acteurs. Les aménagements liés aux déplacements du quotidien, ou dans les périmètres urbains, relèvent plutôt du ressort des communes ou intercommunalités. Les aménagements liés à des usages de loisirs, touristiques d'itinérance, présentant un intérêt à l'échelle départementale, ainsi que la gestion des continuités des usages quotidiens aux limites des intercommunalités, pourraient être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

Cette politique devra se fonder sur les itinéraires et les types d'aménagements définis dans le schéma départemental des mobilités douces lorsqu'il sera défini, et devra se fixer pour objectif d'en assurer la réalisation dans un délai pertinent.

Il existera une période transitoire avant la validation du schéma départemental. Dans cet intervalle, les dossiers de participation soumis par les communes et EPCI seront instruits au regard de leur compatibilité avec les objectifs stratégiques et partis d'aménagement que le Département aura défini.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers cyclistes, communes et intercommunalités.

PARTENAIRES

Communes, intercommunalités, associations d'usagers.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale :

Sont concernés :

- Les aménagements de type bande cyclable ou piste cyclable réalisés concomitamment à une opération de modernisation ou de sauvegarde hors agglomération par le Département (Taux : 50 % Département : 50 % commune ou EPCI),
- La réalisation hors agglomération de vélo routes sur routes départementales et voies vertes inscrites au schéma national (taux : 50 % Département : 50 % commune ou EPCI),
- La continuité hors agglomération des usages du quotidien aux limites des intercommunalités de type bande cyclable ou piste cyclable (taux : 50 % CD 12 ; 50 % commune ou EPCI),
- La signalisation hors agglomération mise en place en matière de sécurité routière afin d'inciter Aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale ou EPCI.

Aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale

Sont concernés :

- Les aménagements à l'intérieur des agglomérations sur voirie départementale et communale (taux : 20 % Département ; 80 % commune ou EPCI),
- La réalisation de vélo route et voie verte d'intérêt local (non inscrite au schéma national) (taux : 20 % Département ; 80 % commune ou EPCI),
- La signalisation en agglomération mise en place en matière de sécurité routière (taux : commune ou EPCI à 100 %).

Pour ces réalisations sous maîtrise d'ouvrage par les communes et EPCI, l'aide est plafonnée selon une assiette maximale de calcul qui est la suivante :

- Chaussée à voie centrale banalisée : 10 000 € par km,
- Bande cyclable : 50 000 € par km,
- Piste cyclable unidirectionnelle (env. 1,5 m de large) : 50 000 € par km,
- Piste cyclable bidirectionnelle (à partir de 2,5 m de large) : 100 000 € km,
- Voie verte : 100 000 € par km,
- Création de passerelles piétons vélo ou cheminement doux sur ouvrages : au cas par cas.

L'entretien (surveillance, entretien courant, balayage des bandes cyclables, etc...) de ces aménagements réalisés dans le prolongement de la chaussée (cas de la bande cyclable que seul le Département pourra réaliser, représente un coût conséquent. Pour les autres aménagements (piste cyclable, voie verte) une convention d'entretien sera proposée à la communauté de communes ou commune concernée.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Délibération de demande de participation au Département
- Notice présentant les objectifs et le parti d'aménagement retenu, et démontrant la compatibilité avec les objectifs du Département
- Dossier technique (plans et pièces techniques utiles)
- Estimation du projet comprenant le détail estimatif des travaux

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.10 AMÉNAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE MODERNES ET ADAPTÉES AUX NOUVEAUX BESOINS DE MOBILITÉ

OBJECTIF

Permettre aux Aveyronnais par le biais d'aménagement d'aires de covoiturages innovantes une utilisation conjointe et organisée de la voiture dans le but d'effectuer un trajet commun qui procure des avantages individuels (économie financière) et collectifs (réduction des gaz à effet de serre notamment).

NATURE DE L'OPÉRATION

L'Assemblée départementale a approuvé en 2014 un programme pluriannuel d'aménagement d'aires de covoiturage. Il prévoyait l'aménagement d'environ 80 aires, au droit des pratiques recensées de covoiturage hors agglomération, en bordure des routes départementales les plus circulées. 34 aires ont été aménagées entre 2014 et 2020.

Le projet de mandature prévoit, outre la poursuite d'aménagements d'aires supplémentaires, de les doter de plusieurs équipements novateurs tels que :

- Des ombrières photovoltaïques permettant une production d'électricité et assurant un ombrage aux véhicules stationnés,
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques (automobile, vélo),
- Des rack ou abris de stockage pour vélo.

Par ailleurs, l'aménagement des aires nouvelles doit intégrer l'enjeu de moindre imperméabilisation des sols, en combinant par exemple voirie étanche et stationnements perméables.

L'intermodalité de ces aires doit également être réfléchiée avec les autorités organisatrices de la mobilité en Aveyron (Région, Intercommunalités compétentes) afin de permettre aux usagers d'alterner entre plusieurs modes de transports depuis ces aires.

Enfin, des campagnes de communication à l'attention des usagers doivent permettre de développer ces usages, en argumentant sur les gains économiques, écologiques et conviviaux de cette pratique.

BÉNÉFICIAIRES

Ensemble des usagers de la mobilité.

PARTENAIRES

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Région, Intercommunalité, communes, associations d'usagers des déplacements.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Un diagnostic général doit être réalisé par le Département en partenariat avec l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie afin de mesurer les opportunités à équiper les aires de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharges vis-à-vis de l'éloignement au réseau électrique suffisamment dimensionné pour ces besoins. Ce diagnostic doit être précédé d'un inventaire actualisé des pratiques de covoiturage étendu au réseau secondaire.

De même, ce diagnostic doit comporter une analyse économique permettant de vérifier la rentabilité de l'équipement photovoltaïque et de recharge qui sera fonction de plusieurs paramètres (coût du génie civil vers le réseau électrique, taille et exposition de l'aire). Enfin, les contraintes d'urbanisme pesant sur chaque site doivent être identifiées.

Ce diagnostic sera terminé fin 2021 / début 2022 et il permettra de proposer pour chaque aire une grille d'analyse permettant de décider de son équipement énergétique.

Vis-à-vis des stationnements de vélos, il est proposé de rencontrer les associations d'usagers de vélo mais également les utilisateurs des aires de covoiturage de sorte à vérifier si la construction d'un abri sécurisé permettrait de développer ce mode d'acheminement vers l'aire.

S'agissant de l'intermodalité, des analyses partagées avec les AOM sont nécessaires afin de vérifier le soin de créer des équipements spécifiques (quai et abri).

Enfin, la préoccupation de la moindre imperméabilisation devra être étudiée pour toutes les futures aires mais également à l'occasion des travaux importants de maintenance qui restent de la compétence du Département, les partenaires (communauté ou commune) étant chargés de l'entretien.

En dernier lieu, le Département doit mieux communiquer sur les bienfaits de cette pratique.

Par ailleurs, le Département pourrait accompagner les communes qui souhaitent aménager des aires de covoiturage à l'intérieur des agglomérations. Cet accompagnement financier pourrait se faire sur la base d'une participation selon le taux des règles du programme Bourg centre ou cœur de village et de la répartition du produit des amendes de Police (le décret permettant d'allouer une dotation pour ce type d'aménagement).

COMPOSITION DU DOSSIER

- Plan de situation de l'aire
- Notice de présentation mettant en évidence le besoin et le programme en réponse (capacité, ombrières, bornes de recharge, rack vélo, règles d'urbanisme, intermodalité, coût et calendrier)
- Plan d'aménagement détaillé
- Projet de convention d'entretien avec partenaire local (commune ou EPCI), dans le cadre d'une aire départementale

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.11 UN DÉPARTEMENT OUVERT VERS L'EXTÉRIEUR

Les transports aérien et ferroviaire sont des éléments clé de l'aménagement du territoire et jouent un rôle majeur dans le désenclavement et l'attractivité des territoires ruraux. Le Département de l'Aveyron mise sur le désenclavement de son territoire par son réseau ferroviaire et aérien, mobilités alternatives à la route. Le Département de l'Aveyron s'est doté d'un aéroport dès les années 1970, sous l'impulsion de chefs d'entreprise afin de permettre de disposer d'une liaison vers PARIS, pour développer leur activité. Ce besoin est toujours d'actualité et toujours plus prégnant et l'aéroport tient un rôle primordial pour le développement et l'attractivité de notre territoire. C'est un équipement clé pour le maintien et le développement de nos entreprises, pour le tourisme et pour attirer de nouvelles populations.

La collectivité départementale a choisi de tenir un rôle central dans le développement de cet aéroport, en détenant 70% des parts du syndicat mixte, propriétaire de l'infrastructure, cas unique en France.

OBJECTIFS

Le Département, en partenariat étroit avec Rodez Agglomération, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie, poursuivra son implication au sein du Syndicat mixte, avec les objectifs suivants :

- Conforter l'ouverture et le désenclavement du territoire, en le connectant à destination françaises et européennes,
- Contribuer à son attractivité économique et touristique,
- Développer la liaison aérienne Rodez-Paris et garantir qu'elle réponde au besoin des Aveyronnais,
- Développer une stratégie territoriale sur l'aéroport autour du besoin du territoire, son attractivité,
- Développer les investissements pour offrir une plateforme aéroportuaire de qualité et attractive et accueillir de nouvelles activités, créatrices d'activité économique et d'emplois.

Par ailleurs, l'Occitanie va bénéficier, dans les prochaines années, d'une amélioration du réseau de Lignes à Grande Vitesse avec la ligne Bordeaux-Toulouse.

Dans ce contexte, l'objectif de la collectivité sera de:

- Déployer des modalités d'accès aux gares TGV de Montauban et de Toulouse, afin de permettre aux aveyronnais un report modal vers le ferroviaire à grande vitesse,
- Développer l'accès à l'Aveyron depuis cette gare dans le cadre des politiques d'attractivité et de développement économique,
- Maintenir le train de nuit Rodez-Paris et améliorer la qualité et les services de cette ligne.

NATURE DE L'OPÉRATION

Aéroport Rodez-Aveyron :

- Contributions du Département au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Rodez-Aveyron pour l'exploitation de l'aéroport, la diversification des activités, le développement des destinations,
- Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public en 2024, poursuite de la modernisation et du développement de l'offre de service pour en faire un aéroport régional de 1^{er} plan.
- Liaison aérienne Rodez-Paris : c'est le socle de l'activité de l'aéroport et cette liaison doit avoir la souplesse et la réactivité pour s'adapter aux besoins de ses usagers.
Cette liaison qualifiée de liaison d'aménagement du territoire, est destinée prioritairement à la clientèle d'affaires : ainsi, la qualité de service est au coeur des préoccupations du Département pour offrir aux entreprises des services correspondant à leurs besoins, et notamment des horaires adaptés pour permettre de passer une journée sur Paris.
L'Aveyron est aujourd'hui reliée régulièrement à 4 capitales européennes (PARIS, LONDRES, BRUXELLES, DUBLIN) et offre donc à ses habitants l'accès à des plateformes de correspondances internationales.
Ce travail d'ouverture vers l'extérieur doit être approfondi.

Transport ferroviaire :

- Tronçon LGV Toulouse-Bordeaux : L'opportunité de désenclavement ferroviaire de l'ouest Aveyron à travers la LGV Toulouse – Bordeaux via Montauban est un enjeu fort pour le département de l'Aveyron,
- Train de nuit Rodez/Paris : Un train de nuit de qualité proposant de réels services (voitures relookées, douches etc.), de haut de gamme et avec des horaires adaptés. Il serait aussi envisageable de faire une opération de marketing territorial – « L'Aveyron à une nuit de Paris »,
- Étude des temps de trajet pour accéder aux gares TGV de Montauban et de Toulouse, identification des actions de mobilité pour améliorer les conditions d'accès des Aveyronnais à cet équipement,
- Développement de l'offre de mobilité pour « connecter » ces gares à l'Aveyron : dessertes régulières en bus, offre de voyageurs.

Le Département se rapprochera de la SNCF et de la Région pour définir les investissements à réaliser afin de rendre encore plus attractif le réseau ferroviaire desservant l'Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, tissu économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Rodez Agglomération, Région, CCI, intercommunalités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires

Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

**L'Aveyron
se bouge!**

**12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON**

Défi #8

**NUMÉRIQUE /
INNOVATION /
ÉNERGIE**



#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

#NUMÉRIQUE

Développement du très haut débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire

Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité

Lutte contre l'exclusion numérique

Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

#INNOVATION / ÉNERGIES

Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation

L'énergie et le développement durable

#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

#NUMÉRIQUE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Développement du très haut débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	Secteur économique / tourisme Les usagers	Accès de chaque Aveyronnais au numérique quel que soit son lieu de résidence. Contribuer à l'attractivité du Département (tourisme, économie).	#8.1
Le numérique au service des usagers, du secteur économique et des services publics, véritable facteur d'attractivité	Le monde des entreprises Les services publics Les usagers La jeunesse	Permettre à l'ensemble des acteurs du territoire et aux usagers d'avoir accès aux nouveaux usages du numérique.	#8.2
Lutte contre l'exclusion numérique	Les Aveyronnais en difficulté avec les usages numériques	Permettre aux Aveyronnais de tous âges de gagner en autonomie dans leurs usages.	#8.3
Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap	Monde économique personnes âgées et personnes en situation de handicap	Faire émerger une filière et des emplois. Améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile.	#8.4

#INNOVATION / ÉNERGIES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'Innovation	Collectivités locales Entreprises, artisans Jeunes	Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation.	#8.5
L'énergie et le développement durable	Usagers Collectivités locales	Développer les énergies nouvelles. Accompagner les programmes de rénovation énergétique des collectivités locales. Développer les mobilités douces.	#8.6

#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

Création d'une Agence départementale « Numérique Innovation Énergie »

Lors de la session de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021, nous avons acté notre intention de créer un outil moderne et performant dédié aux thèmes du numérique, de l'innovation et des énergies sous la forme de la constitution d'une Agence autour des Services du Département, du SIEDA et du SMICA.

I- Contexte

Nous souhaitons mener une stratégie volontariste et ambitieuse en matière de développement du numérique, de l'innovation et des énergies pour faire de l'Aveyron un Département innovant et attractif. Pour atteindre ces objectifs le Département doit se doter d'un outil moderne et performant pour relever les défis des évolutions technologiques actuelles et à venir, et faire de l'Aveyron un laboratoire d'innovation et d'expérimentation au service des Aveyronnais, des collectivités locales et des entreprises.

II- Les objectifs stratégiques :

II.1- Le développement du numérique :

si le Département s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement dynamique pour permettre l'accès le plus large possible aux Aveyronnais à la téléphonie mobile et au réseau très haut débit, le développement des usages et des services du numérique doit être développé pour participer à l'attractivité du Département. Les axes stratégiques, pour partie identifiés dans le Schéma Départemental des Usages du Numériques et des Services (SDUNS) adopté en 2019 sont les suivants :

- Assurer le développement des usages et services numériques pour permettre à tous les acteurs du territoire de se saisir des usages et services numériques,
- Favoriser les conditions pour innover avec le numérique et attirer de nouveaux talents,
- Améliorer la qualité de vie et la sécurité des Aveyronnais au quotidien grâce au numérique. Favoriser l'accès à l'offre de services du territoire,
- Agir contre l'exclusion numérique des personnes très éloignées de l'outil informatique et de ses usages,
- Moderniser la gestion des administrations pour des collectivités efficaces proches des citoyens et accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par le programme « Action publique 2022 »,
- Soutenir les acteurs économiques (entreprises, artisans...) dans le développement de leur activité grâce aux usages du numérique,
- Créer un environnement et des conditions favorables au maintien à domicile des personnes âgées par le développement de la domotique et des nouveaux services et usages offerts par le numérique,
- Faire de la jeunesse une cible privilégiée aux usages du numérique, en les encourageant à être des acteurs d'innovations, et en accompagnant leurs projets. Des actions de sensibilisation seront impulsées au sein des collèges, favorisant l'émergence de projets innovants qui seront accompagnés par le Département pour leur mise en œuvre,
- Développer de nouvelles applications numériques d'aide à la mobilité permettant l'accès à des informations en temps réel.

II.2- L'Innovation :

elle doit être au cœur des politiques publiques du Département. Les initiatives innovantes quels qu'en soient les domaines et les porteurs doivent être encouragées, soutenues, mises en valeur. Des structures dédiées à l'innovation devront être mises en place au service de l'ensemble de porteurs de projets : mise à disposition d'un laboratoire de l'innovation publique pour les collectivités, et d'un « Fab Lab » pour les initiatives privées. Le Département serait ainsi l'incubateur des initiatives, le laboratoire de l'innovation et de l'expérimentation.

II.3- L'énergie :

au regard des mutations et transitions environnementales en cours et à venir, les politiques publiques en matière d'énergie doivent être revues. La gestion du système électrique actuelle centralisée et unidirectionnelle (du site de production jusqu'aux sites de distribution) doit muter vers un système de réseaux « intelligents » rendu possible par le numérique et modélisés sous le concept de « Smarts Grids ». Les circuits courts devront être privilégiés en favorisant les productions locales d'énergie notamment par le photovoltaïque.

Le Département s'engagera par ailleurs dans une démarche de Département **écoresponsable**, par :

- **Une politique volontariste de réduction de consommation d'énergie :**

- > Par le soutien des collectivités dans leurs programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ingénierie et aide financière), et en intégrant dans les critères de subventionnement des projets immobiliers des collectivités l'obligation de constructions sous la norme HQE (Haute Qualité Environnement),
- > Par l'équipement des bâtiments du Département de panneaux photovoltaïques pour la production d'une énergie en autoconsommation collective.

- **Le développement des « mobilités douces »** (vélos et véhicules électriques) sur l'ensemble du territoire par un maillage du territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sous la forme d'espaces de stationnement/rechargement selon les cibles et usages identifiés.

Les actions mises en œuvre en la matière par le SIEDA seront amplifiées.

II.4- promouvoir l'Aveyron comme un Département connecté, innovant, et écoresponsable

- Bâtir une stratégie de communication sur le triptyque « Numérique-Innovation-Énergie » en synergie avec l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme,
- Promouvoir les initiatives innovantes.

III- Doter le Département d'un outil moderne et performant par la création d'une Agence

« Numérique-Innovation-Énergie » au service des collectivités, des entreprises et des Aveyronnais pour relever les défis des évolutions sociales, technologiques, énergétiques et économiques actuelles et à venir, et contribuer à l'attractivité du Département dans une démarche de développement durable. Cette agence dont la forme juridique est à déterminer sera constituée du SMICA, du SIEDA et des Services du Département en charge du numérique. D'autres acteurs ou partenaires intervenant dans les champs couverts par cette Agence seront associés sous une forme ou sous une autre dans sa constitution.

#8.1 DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT PAR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Suivant le programme France Très Haut Débit lancé par l'État, les Départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère se sont associés pour procéder ensemble au déploiement de la fibre optique sur leurs territoires. Le réseau « ALL FIBRE » a ainsi été créé pour amener le très haut débit dans chaque foyer, dans chaque entreprise dans chaque service public y compris dans les villages les plus isolés, délaissés par les opérateurs privés.

Les trois opérateurs s'appuient pour ce déploiement sur une société filiale d'Orange créée spécialement pour cette mission : Alliance Très Haut Débit.

Les collectivités ont désigné le SIEDA pour piloter cette opération.

Ce déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire est primordial pour l'attractivité de l'Aveyron, et pour l'amélioration du quotidien des usagers qui devront de plus en plus faire appel aux services du numérique pour leurs démarches notamment administratives.

Le déploiement de la fibre devra être terminé courant 2022.

NATURE DE L'OPÉRATION

Effectuer un bilan du déploiement de la fibre optique au regard des objectifs et échéances fixés. Mettre en œuvre les régulations nécessaires en cas de non atteinte des résultats attendus ou de retard dans la mise en œuvre du déploiement.

Permettre l'ouverture d'une offre de services large aux opérateurs / acteurs du numérique, désireux d'utiliser le réseau fibre optique.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics...

PARTENAIRES

SIEDA, intercommunalités, Départements partenaires, Orange et sa filiale Alliance Très Haut Débit.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réunir sans délai le comité de suivi.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département

#8.2 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS, DU SECTEUR ÉCONOMIQUE, ET DES SERVICES PUBLICS, VÉRITABLE FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

OBJECTIFS

Si le Département s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement volontariste pour permettre l'accès le plus large possible aux Aveyronnais à la téléphonie mobile et au réseau Très Haut débit, le développement des usages du numérique doit être accéléré au regard des évolutions technologiques et sociétales en cours et à venir.

En 2019, la collectivité a défini une stratégie de développement des usages et services numériques, intitulée SDUSN « Aveyron 12.0 vos usages numériques pour demain ».

Cette stratégie se décline en dix enjeux formulés pour répondre aux différentes composantes des axes stratégiques pour lesquels sont définies des actions à mettre œuvre et des indicateurs de réussites.

Axe 1 : Assurer le développement des usages et services numériques

- Enjeu 1 : Structurer la filière du numérique sur le territoire,
- Enjeu 2 : Permettre à tous les acteurs du territoire de se saisir des usages et services numériques,
- Enjeu 3 : Permettre à la donnée de circuler sur le territoire pour développer l'usage du numérique.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité et l'innovation sur le territoire en mobilisant ses réseaux et en valorisant ses atouts

- Enjeu 4 : Favoriser les conditions pour innover avec le numérique et attirer de nouveaux talents,
- Enjeu 5 : Mettre en valeur les ressources du territoire.

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et la sécurité des Aveyronnais au quotidien grâce au numérique

- Enjeu 6 : Améliorer les conditions de travail grâce au numérique,
- Enjeu 7 : Favoriser l'accès à l'offre de services du territoire,
- Enjeu 8 : Réduire la vulnérabilité des personnes en situation de risque ou difficulté.

Axe 4 : Moderniser la gestion des administrations pour des collectivités efficaces proches des citoyens

- Enjeu 9 : Accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par le programme Action publique 2022,
- Enjeu 10 : Renforcer l'efficacité et l'efficience de la gestion des administrations.

NATURE DE L'OPÉRATION

Évaluer la mise en œuvre des actions prévues dans le SDUSN et le compléter au regard des objectifs stratégiques du Département en ciblant notamment les jeunes pour les accompagner dans l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication et encourager, soutenir leurs initiatives.

BÉNÉFICIAIRES

Tous types de publics, les entreprises, les artisans, le secteur touristique, les collectivités locales, les jeunes...

PARTENAIRES

Le SMICA, le SIEDA, les collectivités locales, les chambres consulaires, l'Éducation Nationale et le secteur universitaire, les acteurs locaux de médiation du numérique...

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie,
Direction Générale du Département

#8.3 LUTTE CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

Le déploiement du très haut débit s'accompagne d'évolutions des services et usages dans le quotidien des Aveyronnais ; en particulier avec la généralisation des démarches en ligne pour l'accès aux droits et aux services publics.

Dans ce contexte, le Département souhaite accompagner les Aveyronnais en difficultés dans les usages numériques. La crise sanitaire a souligné l'entrave que représente le numérique pour certains citoyens dans leur vie quotidienne. En Aveyron, cela représente plus de 50 000 personnes en situation d'exclusion numérique.

Notre objectif est de permettre aux Aveyronnais de tous âges de monter en compétence et de gagner en autonomie dans leurs usages et démarches au quotidien.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie du développement des usages et services numériques (SDUSN) « Aveyron 12.0 - vos usages numériques pour demain » adoptée en 2019.

NATURE DE L'OPÉRATION

1/ Pass numérique

En septembre 2019, le Département, en partenariat avec 17 communautés de communes, a été lauréat de l'appel à projet national pour le déploiement de **9 000 carnets de 10 Pass numériques en Aveyron sur la période 2019-2022**.

Les personnes identifiées comme en difficulté avec le numérique peuvent recevoir un ou plusieurs carnets de 10 pass numériques auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite s'inscrire à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique organisé par des acteurs de formation labellisés. Les structures qui délivrent la formation sont alors remboursées de la valeur du Pass (soit 9.40 € par pass).

2/ Déploiement du dispositif Aidants connect

Viser l'autonomie pour tous les publics n'est pas réaliste. Pour des raisons différentes, certaines personnes ne pourront pas acquérir une autonomie numérique.

Dans le cadre de l'accompagnement des usagers, notamment dans leurs démarches administratives, des gestionnaires de dossiers administratifs ou des travailleurs sociaux sont contraints, du fait de l'urgence ou de l'impossibilité à réorienter les personnes de « faire à la place de ».

Cet état de fait pose des problématiques juridiques de responsabilité et de protection des données : gestion des mots de passe, accès aux données personnelles, responsabilité en cas d'erreur...

Le service numérique Aidants connect garantit un accompagnement humain pour l'utilisateur, donne un cadre légal et sécurisé à l'aidant pour agir, facilite les démarches en ligne réalisées pour l'utilisateur.

Au vu des enjeux liés à la manipulation de données personnelles d'utilisateurs par des agents de la collectivité et afin de faciliter l'inclusion numérique des publics en difficulté, la collectivité s'habilitera Aidants connect, et déploiera l'outil auprès des agents concernés.

BÉNÉFICIAIRES

Tous types de publics reconnus en situation de difficulté numérique, non autonomes pour utiliser leurs outils informatiques et appréhender les usages numériques.

Le public des personnes âgées sera particulièrement ciblé.

PARTENAIRES - Un réseau d'acteurs sur tout le territoire

Pour réussir ce projet ambitieux, un réseau d'acteurs, maillant tout notre territoire, a été créé et continue de se consolider :

- 75 structures d'accueil de 1er niveau (MSD, centres sociaux CAF, Mission Locale, MDPH, Points Info Seniors, CCAS, médiathèques, France Services),
- 17 acteurs de médiation numérique (exemples : GRETA, cyberbase, Espace Emploi Formation, association),
- Les employeurs des conseillers numériques sur le territoire : communes, EPCI, associations.

Des réunions sont périodiquement organisées par le Département au sein des territoires des intercommunalités destinées à évaluer le dispositif mis en place, l'ajuster et coordonner les interventions.

Une réunion annuelle est organisée entre le Département, les 17 EPCI et les employeurs de conseillers numériques pour faire le bilan des actions menées et proposer des actions d'amélioration du dispositif de lutte contre l'exclusion numérique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Des conventions de partenariat ont été signées avec l'État, les 17 EPCI, les structures d'accueil de 1^{er} niveau et les acteurs de médiation numérique pour structurer le dispositif du pass numérique.

La convention avec l'État et les 17 EPCI fixe les participations au budget global des pass numériques de 1 064 920 € sur la période 2019-2022 :

- 300 000 € sont apportés par le Département,
- 136 620 € par les 17 EPCI partenaires,
- 628 300 € par l'État (ce qui représente 59% du budget total).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines / Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie

#8.4 FILIÈRE DOMOTIQUE / OBJETS CONNECTÉS ET SERVICES NUMÉRIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIFS

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire ouvre de nouvelles opportunités de développement d'équipements et services numériques en direction des personnes en perte d'autonomie.

Dans ce contexte, notre ambition est de faire de l'Aveyron un territoire d'innovation et d'attractivité dans le domaine de la domotique / objets connectés et de l'autonomie.

Nos objectifs seront les suivants :

- Initier une filière domotique / objets connectés et services numériques à rayonnement national,
- Favoriser le bien vieillir à domicile : adaptation de l'habitat au vieillissement et à la perte d'autonomie, avec installation de packs domotique/ objets connectés pour améliorer le confort et la sécurité au domicile,
- Déployer de nouveaux services numériques en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap pour leur permettre de prendre toute leur place dans une société dans laquelle les technologies de l'information et de la communication sont omniprésentes.

NATURE DE L'OPÉRATION

Filière domotique/ objets connectés et services numériques à rayonnement national : le Département fédèrera les acteurs autour du projet : acteurs du monde économique, de l'habitat, collectivités. La filière sera structurée autour de 8 pôles : communication, solutions domotiques / objets connectés, services numériques, financement, réseau de professionnels, formation professionnelle, Recherche et Développement (R&D), développement durable et économie circulaire.

Des aides du Département en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap leur permettront d'aménager leur habitat, avec l'installation de packs domotique / objets connectés.

Déploiement de solutions numériques adaptées aux personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap, entreprises du secteur.

PARTENAIRES

Acteurs du monde économique : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Acteurs de l'habitat : Aveyron habitat, ADIL, Oc'Teha, Procivis Sud Massif Central.

Partenaires du développement économique : intercommunalités, Région Occitanie.

ARS – CNSA – Editeurs de logiciels – GIP e-santé Occitanie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Pilotage de la démarche de filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées par le Département.

Dans le cadre de l'expérimentation de plateformes territoriales de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie, le Département se positionnera en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif.

Mesures au domicile

À ce titre, seront testées des solutions innovantes et numériques notamment sur :

- L'accès à l'information des personnes âgées pour l'ensemble de leur parcours,
- L'accès aux services de proximité,
- Le lien social, le maintien des capacités cognitives,
- Le confort, l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique/ objets connectés et la téléassistance,
- La géolocalisation pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés, ou personnes en situation de handicap souffrant de troubles cognitifs,
- Le suivi de la santé : accès aux téléconsultations, à la télémédecine, articulation des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

Mesures dans les lieux d'accueil de personnes âgées et de personnes en situation de handicap

Par ailleurs, dans les lieux d'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'installation des bornes interactives multimédia adaptées avec interface tactile et intuitive complétant les dispositifs d'accès aux informations et permettant de promouvoir des contenus ciblés : loisirs adaptés, culture, associations à contacter, services publics.

Dans les établissements d'hébergement, le déploiement de tablettes aux fonctionnalités adaptées pour le maintien du lien social, les activités cognitives, ... sera poursuivi.

Services en lignes

Les solutions de télé service interconnectés avec les systèmes d'information pour le dépôt des demandes en ligne de droits et prestations PA et PH et le suivi de l'état d'avancement des dossiers par les usagers seront déployées.

Le Département accompagnera également le déploiement de Via trajectoire (PA et PH) pour le dépôt et le suivi des demandes d'admission en établissement médico-social.

Aide financière de la collectivité en direction des personnes âgées bénéficiaires de l'APA et des personnes en situation de handicap bénéficiaires de la PCH pour accompagner l'installation de packs domotique / objets connectés dont la géolocalisation pour les personnes souffrant de troubles Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés.

Commande publique pour l'évaluation des besoins, la fourniture et l'installation des packs domotique / objets connectés et le suivi des bénéficiaires.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines / Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie

#8.5 FAIRE DE L'AVEYRON UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION

OBJECTIFS

Développer l'innovation doit être au cœur des politiques publiques du Département. Les initiatives innovantes, tous secteurs d'activité confondus, doivent être encouragées, soutenues, mises en valeur.

NATURE DE L'OPÉRATION

Créer au sein de l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie **un laboratoire d'innovation publique** ouvert aux usagers, aux collectivités locales, aux associations, aux jeunes, aux établissements scolaires permettant aux porteurs de projets d'expérimenter de nouveaux concepts ou usages.

Créer un « **Fab Lab** » départemental pour les initiatives privées.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics, établissements scolaires...

PARTENAIRES

SMICA, SIEDA, Intercommunalités, Chambres consulaires, Éducation nationale, État...

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département

#8.6 L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

Au regard des mutations et transitions environnementales en cours et à venir, les politiques publiques en matière d'énergie doivent être revues. La gestion du système électrique actuelle centralisée et unidirectionnelle (du site de production jusqu'aux sites de distribution) doit muter vers un système de réseaux « intelligents » rendu possible par le numérique et modélisés sous le concept de « Smarts Grids ». Les circuits courts devront être privilégiés en favorisant les productions locales d'énergie notamment par le photovoltaïque. La notion de **Département écoresponsable** devra être prise en compte par le SIEDA dans ses missions, par :

- **Une politique volontariste de réduction de consommation d'énergie :**
 - > Par le soutien des collectivités dans leurs programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ingénierie et aide financière), et en intégrant dans les critères de subventionnement des projets immobiliers des collectivités l'obligation de constructions sous les normes les plus performantes en matière d'économies d'énergies et de qualité environnementale,
 - > Par l'équipement des bâtiments du Département et des collectivités locales membres du SIEDA de panneaux photovoltaïques pour la production d'une énergie en autoconsommation collective.
- **Le développement des « mobilités douces »** (vélos et véhicules électriques) sur l'ensemble du territoire par un maillage du territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sous la forme d'espaces de stationnement/rechargement selon les cibles et usages identifiés.

NATURE DE L'OPÉRATION

Redéfinir les objectifs stratégiques du SIEDA par l'élaboration d'un nouveau schéma directeur.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics...

PARTENAIRES

SIEDA, Intercommunalités, Départements partenaires, État.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Evaluer l'action du SIEDA au regard de ses missions et des orientations stratégiques définies par le Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département

L'Aveyron
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #9

ATTRACTIVITÉ / TOURISME



#9 ATTRACTIVITÉ / TOURISME

Destination Aveyron

Identifier et attirer
de nouveaux talents

Offrir des « facilités de vies »
pour s'installer en Aveyron

#9 ATTRACTIVITÉ / TOURISME

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Destination Aveyron	Touristes Acteurs du tourisme Collectivités territoriales aveyronnais	Consolider l'attractivité et la dynamique touristique du Département.	#9.1
Identifier et attirer de nouveaux talents	Médecins Spécialistes du secteur de la santé Vétérinaires Télétravailleurs Nouveaux arrivants et candidats à l'emploi	Freiner le déclin démographique. Pallier les besoins de main d'œuvre du Département.	#9.2
Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron	EPCI Grand public Jeunes Jeunes actifs Nouveaux arrivants Employeurs Filières professionnelles	Faire venir et rester de nouveaux talents. Inciter les territoires à mieux structurer l'offre territoriale et leur politique d'accueil. Proposer une image moderne et visuelle destinée à valoriser les métiers et les filières.	#9.3

RELANCER L'ATTRACTIVITE DE L'AVEYRON AVEC LE PROJET « DESTINATION L'AVEYRON »

CONTEXTE GÉNÉRAL

Parmi les priorités identifiées par la majorité départementale pour cette nouvelle mandature, figure la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attractivité pour l'Aveyron.

L'objectif du Département de l'Aveyron se résume ainsi :

Pour transcender les risques d'affaiblissement démographique et ses conséquences sur la vie quotidienne des Aveyronnais, notre ambition est de porter un projet de qualité de vie qui améliore le quotidien de tous et de révéler l'Aveyron auprès de publics choisis qui sont à la recherche d'un lieu identitaire et innovant offrant une perspective de renouveau personnel et professionnel.

Pour améliorer la situation démographique, l'Aveyron peut compter sur l'expérience accumulée.

Le Département a incubé et porté en son sein des personnes, dispositifs et actions opérationnelles qui jouent aujourd'hui un rôle important en faveur de l'attractivité de l'Aveyron.

Ceci a permis de montrer la pertinence de ces actions et d'avoir des résultats intéressants. L'échéance de mars 2022 est fixée pour la mise en place de l'outil opérationnel décidé le 23 juillet 2021 à savoir l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme aveyronnaise (ADAT).

Durant cette période, les actions déjà en place se poursuivent avec un renforcement de la coordination et de la coopération des équipes.

De nouveaux projets peuvent également être lancés en fonction des opportunités. Les fiches qui suivent cette présentation, permettent d'identifier des axes de travail.

La nouvelle agence aura, parmi ses missions, le rôle de conforter, améliorer, faire évoluer cet ensemble de propositions, pour répondre aux objectifs politiques qui seront fixés.

Afin d'accompagner au mieux les actions imaginées, un certain nombre de programmes d'intervention est nécessaire dont la conception s'appuie sur une approche souple et agile.

#9.1 DESTINATION AVEYRON

Le tourisme est par essence un pan de l'économie non-délocalisable. L'offre d'un territoire lui est singulier, l'Aveyron est riche de sa diversité. Le tourisme est à la fois un secteur d'activité essentiel à l'économie du Département et l'opportunité pour ses habitants de profiter de ses nombreuses richesses.

Il constitue un formidable moteur en matière d'attractivité et de développement. Il est souvent la première occasion de contact avec le territoire ; cette découverte peut générer une envie de revenir pour résider, créer son entreprise, poursuivre des études.

Il est aussi un facteur d'équilibre car il a le pouvoir de générer des flux et donc des ressources partout où équipements adaptés, sites préservés, animations organisées captent l'intérêt du visiteur. Source de richesse et d'emplois directs ou induits, il participe à la viabilité de certains commerces et équipements.

Le tourisme contribue à préserver l'identité en mettant à l'honneur le patrimoine, les coutumes, les savoir-faire ... Par son caractère transversal, il met en réseau des acteurs œuvrant dans des secteurs aussi variés que le patrimoine, la culture, l'environnement, le sport, la gastronomie...

L'Aveyron bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée notamment pour les courts séjours. La destination Aveyron incarne un art de vivre et des valeurs identitaires et elle propose une diversité de paysages, patrimoines, savoir-faire et traditions qui séduisent le visiteur.

L'Aveyron est également une échelle pertinente d'un point de vue touristique car il offre à la fois la proximité et un périmètre suffisamment large pour aider à structurer une offre pertinente.

OBJECTIFS :

Fort des constats établis, le Département souhaite maintenir le tourisme comme un axe important de développement et d'attractivité de son territoire. Il entend maintenir sa dynamique et son ambition engagée depuis de nombreuses années.

Le Département souhaite encourager la montée en gamme, la qualification de l'offre pour les sites, les structures d'hébergement et équipements touristiques. La qualité et la diversité des activités de pleine nature est également un des enjeux de sa politique touristique, notamment en vue de rajeunir sa clientèle.

Il suscitera et accompagnera l'innovation dans le tourisme et une attention particulière sera portée aux projets ayant une approche « tourisme durable ».

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURE DE L'OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
SITES TOURISTIQUES EMBLÉMATIQUES	Valoriser les pépites du patrimoine naturel/bâti Renforcer l'attractivité de sites touristiques emblématiques Favoriser la pluriactivité en accueillant différents types de publics toute l'année (incluant le touriste aveyronnais)	Travaux d'aménagement du site et équipements, respectueux de l'environnement : points de vue, aires de pique-nique, sanitaires, signalisation, sécurisation, information touristique, ou tout autre aménagement à vocation touristique	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 30 000 € HT
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	Développer une offre d'hébergements touristiques de qualité pour répondre à la demande et tendre vers un tourisme durable Soutenir les projets insolites et atypiques	Travaux de création ou de réhabilitation de meublés de tourisme, chambres d'hôtes, camping, ...	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 90 000 € HT
AIRES D'ACCUEIL TOURISTIQUES	Développer un maillage d'aires d'accueil touristiques de qualité à l'échelle du Département	Travaux de création et d'aménagement d'aires d'accueil et de services	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 24 000 € HT
ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS	Accompagner l'aménagement et la requalification de structures et/ou espaces touristiques d'envergure Soutenir les projets audacieux	Travaux de création, de rénovation, modernisation structures et/ou espaces touristiques d'envergure. Aménagement paysager. Acquisition foncière. Honoraires de maîtrise d'œuvre.	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 90 000 € HT
RANDONNÉES/ ITINÉRANCE	Répondre à la demande croissante de pratique de l'itinérance (multi-activités) en accompagnant le développement d'une offre de services dédiée.	Acquisition et installation d'équipements liés à la pratique, type parcs à vélo, borne de recharge pour les Vélos Assistance Electrique, acquisition de VAE dans le cadre d'un produit touristique Travaux d'aménagement d'équipements annexes au circuit (points d'eau, sanitaires, aires de pique-nique, point d'information, aire de bivouac...)	Commune EPCI	Analyse au cas par cas

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURE DE L'OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	Valoriser/sécuriser les sites et les espaces de pratiques des activités de pleine nature	Travaux de sécurisation, d'aménagement technique lié à la pratique de l'activité. Travaux d'aménagement annexes du site notamment pour l'accueil (parking, sanitaires, aires de pique-nique, ...).	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 30 000 € HT
OFFICES DE TOURISME & ACTEURS DU TOURISME	Renforcer l'identification et la mise en réseau des OTs Inciter les territoires à se doter d'une stratégie touristique globale et structurée Favoriser le déploiement des outils et projets numériques en lien avec la stratégie déployée par l'ADT.	Dotation d'équipement dans le cadre du programme d'accompagnement des OTs. Prestations intellectuelles liées à la définition d'une stratégie territoriale Création de contenus et développement d'outils / dispositifs numériques.	EPCI OTs Acteurs du tourisme	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 6 000 €
AGRI-TOURISME	Développer des produits touristiques en lien avec le patrimoine agricole (itinéraires thématiques liés à la gastronomie/savoir-faire locaux, activité culturelle liée au patrimoine agricole, viticole ...)	Travaux d'aménagement liés à la création du produit et/ou à la pratique de l'activité (itinéraire, aménagement d'un site) : gros œuvre, balisage, point d'information, ... Accompagnement d'événements thématiques ou liés à la valorisation du produit créé (type Circuit Vélo et Fromages, traditions, ...).	Commune EPCI OTs	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 6 000 €
MANIFESTATION/ ÉVÈNEMENT À VOCATION TOURISTIQUE	Favoriser les opérations, manifestations, événements dont l'action, la notoriété, la fréquentation dépassent le seul public local et qui mettent en avant les richesses et les savoir-faire locaux	Actions qui favorisent le développement, l'organisation touristique des territoires. Actions d'animation, de promotion de niveau départemental concourant à valoriser le territoire aveyronnais.	Commune EPCI ADAT Associations	Analyse au cas par cas

TOUT PROJET TOURISTIQUE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Précisions sur les modalités d'interventions

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'accessibilité pour tous,
- D'éventuels Labels (Grand Site de France, Plus beaux villages de France, Petites cités de caractères, Villes et village fleuris, Vélo et Fromages, ...),
- De la notoriété du site,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières du maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Ces plafonds d'aides s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets selon leur envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Action Territoriale

#9.2 IDENTIFIER ET ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

CONTEXTE

Depuis la fin du 1^{er} semestre 2021 et à mesure que la crise sanitaire semble s'éloigner, la reprise économique est confirmée avec un taux de chômage en Aveyron qui est retombé à 6 % et un nombre de bénéficiaires du RSA qui a diminué. Les indicateurs en matière de créations d'entreprises, d'emplois salariés et les offres d'emploi ont retrouvé les niveaux d'avant-crise.

De fait, tous les secteurs d'activité (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, sanitaire, médico-social, services à la personne...) font face à d'importantes difficultés de recrutement. Les employeurs s'adressent régulièrement aux élus pour leur faire part du manque de main d'œuvre qui pénalise leur activité. Au cours du printemps 2021, plus de 4 000 offres ont été enregistrées à POLE EMPLOI, soit une hausse de 44 % des enregistrements par rapport à 2019 sur la même période.

En parallèle, le vieillissement des professionnels de santé fait craindre un manque à court terme de praticiens généralistes et spécialistes dans le Département alors que l'offre de santé constitue un facteur d'attractivité majeur.

Le bilan chiffré depuis 2013 fait apparaître 86 installations de médecins généralistes libéraux pour 81 départements. Il convient de poursuivre nos actions dans ce domaine avec l'ensemble de nos partenaires. Il convient également de rester vigilant et d'analyser l'apport complémentaire que pourrait générer la création de centres de santé, soit localement, soit en lien avec d'autres niveaux de collectivités.

OBJECTIFS

Dresser un état des lieux des besoins en recrutement auprès des employeurs et des territoires,
Identifier les talents dont l'Aveyron a besoin, salariés, porteurs de projet, repreneurs, ...,
Définir une ou plusieurs stratégies opérationnelles de démarchage de ces talents,
Prioriser des cibles,

Conforter la politique d'attractivité dans le secteur de la santé (Voir Fiche : Développer les actions de préventions et valoriser les métiers des professionnels de santé),

Favoriser le recrutement de salariés agricoles et la transmission d'exploitations agricoles en lien avec la commission compétente (Voir Fiche : Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre),

Soutenir les actions de recrutement de personnel médico-social (Voir fiches relatives à la thématique Solidarités),

Accompagner les services de l'insertion sur la remise dans l'emploi du public bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) (Voir fiches relatives à la thématique Solidarités),

S'appuyer sur les nouvelles formes d'organisation du travail pour encourager des projets de vie en Aveyron à partir du télétravail,

Attirer et faire rester la jeunesse pour résoudre la problématique de pénurie de main d'œuvre (Voir Fiche : 1 Étudiant = 1 aveyronnais en devenir ! Choisir l'Aveyron comme territoire études supérieures et fiche : L'enseignement supérieur : Un élément d'attractivité et de mobilisation des Aveyronnais).

Les opérations proposées se divisent en deux catégories :

- Des programmes d'accompagnement,
- Des opérations directement portées par le Département.

Les programmes d'accompagnement

Les programmes d'accompagnement seront à affiner et à préciser en fonction des évolutions du projet de mandature et de la conjoncture.

Conforter les démarches favorisant la réalisation de stages de médecins dans le département.

Descriptif : Poursuivre et conforter l'action existante du Département en matière d'attractivité des médecins concernant la réalisation de stages pour les internes.

Modalité d'intervention :

- Aide forfaitaire de 300 €/ mois par interne dans les zones non financées par l'État pour les internes ne bénéficiant pas de l'indemnité logement nationale.
- Aide forfaitaire de 100 €/mois aux assistants en temps partagé en poste dans un hôpital aveyronnais.

Cibles : Médecins

Partenaires : Ordre des médecins, ARS, CPAM, SDIS, Faculté de médecine et Hôpital, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

Encourager la découverte du territoire pour les internes réalisant de stages de médecins dans le département.

Descriptif : Invitations faites aux internes pour participer aux événements culturels et sportifs, et plus récemment offre faite à chaque interne en stage dans le département, d'un coaching sport santé découverte du territoire, tout au long de son stage en Aveyron.

Cibles : Médecins.

Poursuivre le week-end découverte du territoire ouvert à tous les internes de France, dit « Week-end Adrénaline Aveyron ».

Descriptif : Attirer les internes en médecine en leur faisant découvrir le territoire en vue de favoriser leur choix de stage et leur installation sur le département.

Cibles : Médecins.

Les programmes et actions portées par le Département

Comme pour les programmes d'accompagnement, ils devront être affinés et précisés en fonction du projet de mandature et de la conjoncture.

Conforter les démarches favorisant l'accueil de stagiaires vétérinaires et le recrutement de vétérinaires.

Descriptif : Poursuivre et conforter l'action existante du département en matière d'attractivité des vétérinaires.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Poursuivre en s'appuyant sur les représentants du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, le GTV 12 (Groupement Technique de Vétérinaires) et les vétérinaires aveyronnais, les actions favorisant l'attractivité du Département en direction de ce public (présentation du Département dans les écoles de vétérinaires, communication sur les réseaux sociaux, création de temps conviviaux et mises en relation).

Cibles : vétérinaires

Partenaires : Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, GTV 12, les vétérinaires aveyronnais.

Encourager la venue de télétravailleurs sur le département.

Descriptif : face au contexte de la crise sanitaire qui a favorisé l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail, réunir l'ensemble des tiers lieux du Département afin de proposer une offre territoriale globale, à savoir un espace de travail et un lieu de vie, aux télétravailleurs indépendants et salariés.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Poursuivre les actions engagées par le Département en s'appuyant sur les tiers lieux existants.

Repérer les talents dont l'Aveyron a besoin.

Descriptif : Afin d'aller vers plus de qualitatif dans l'installation de nouveaux arrivants, identifier les cibles en adéquation avec les opportunités professionnelles disponibles sur le territoire.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En s'appuyant sur le savoir-faire de L'Aveyron Recrute, d'Accueil Médecins Aveyron, en partenariat avec la future agence du tourisme et de l'attractivité, réunir les employeurs et leurs représentants, les intercommunalités, les acteurs publics et privés de l'emploi afin de déterminer les cibles pertinentes à rechercher. Capitaliser sur les études existantes et compléter en fonction des manques.

Partenaires : intercommunalités, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, recruteurs, fédérations et groupements d'employeurs, partenaires publics de l'emploi dont Pôle Emploi et privés.

#9.3 OFFRIR DES « FACILITÉS DE VIES » POUR S'INSTALLER EN AVEYRON

CONTEXTE

L'opportunité professionnelle est utilisée comme le principal levier pour attirer de nouveaux talents mais elle ne suffit pas. Pour faire venir de nouveaux talents, il faut que le territoire d'accueil soit aussi en capacité d'offrir un logement, des services, des activités de loisirs et du lien social... pour ainsi dire une offre de vie complète.

La structuration et la valorisation de cette offre globale est d'autant plus essentielle que les ambitions d'attractivité de l'Aveyron sont soumises à rude concurrence. Les besoins en compétences des entreprises aveyronnaises sont en effet les mêmes que de nombreux autres recruteurs français relevant de secteurs d'activité en tension au niveau national (médico-social, restauration, BTP...). Autrement dit, il ne manque pas seulement des chaudronniers ou des infirmiers en Aveyron mais partout en France et peut-être même encore plus en milieu rural. L'argument d'une qualité de vie favorable, avancé par notre Département comme décisif dans le choix d'installation de potentiels nouveaux talents est également un élément fortement concurrentiel, d'autant plus en période post covid où tous les départements communiquent sur les mêmes leviers. En d'autres termes, fait-il meilleur vivre en Aveyron que dans d'autres départements ruraux équivalents ? En vue de tirer son épingle du jeu dans un environnement devenu plus concurrentiel que jamais, il conviendra de travailler sur l'identification et la mobilisation de leviers « différenciants » qui permettront à l'Aveyron d'atteindre ses objectifs.

À noter que chaque territoire du Département ayant des besoins spécifiques, une approche territorialisée sera mise en place en lien avec les intercommunalités.

Fort de l'expérience de l'Aveyron Recrute sur la facilitation de l'installation de nouveaux arrivants (aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint, renseignements sur la scolarité, le logement...), le Département poursuivra et adaptera ces accompagnements « cousu main ».

Plus qu'une qualité de vie, il faut offrir aux nouveaux arrivants des « facilités de vie ».
Une attention particulière devra être portée sur la cible jeunesse en privilégiant une offre adaptée.

Enfin, il conviendra d'accompagner les intercommunalités au plus près des besoins des nouveaux arrivants en les encourageant à améliorer leur politique d'accueil.

OBJECTIFS

Faire venir et faire rester de nouveaux talents,
Inciter les territoires à mieux structurer l'offre territoriale et leur politique d'accueil,
Recenser les besoins en emploi exprimés par les territoires,
Recenser l'offre en logement et habitat des territoires et l'offre territoriale de services du territoire (école, accueil d'enfants, équipements...),
Mettre en place une offre dédiée à la jeunesse pour lui donner envie de venir vivre en Aveyron, en s'appuyant sur les travaux déjà initiés sur Paris,
Etudier la possibilité d'une formation de professionnels de santé en Aveyron,
Poursuivre et améliorer le « sur mesure » initié par la Cellule Marketing dans la facilitation de l'installation des nouveaux arrivants,
Valoriser l'image du Département à travers la production audiovisuelle pour s'adresser à la cible Grand Public,
Proposer une image moderne et visuelle destinée à valoriser les métiers et les filières,
S'appuyer sur la marque « Fabriqué en Aveyron » pour véhiculer une image développement durable du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les opérations proposées se divisent en deux catégories :

- Des programmes d'accompagnement,
- Des opérations directement portées par le Département.

Des programmes d'accompagnement

Les programmes d'accompagnement seront à affiner et préciser en fonction des évolutions du projet de mandature et de la conjoncture.

Recensement et mise en valeur de l'offre territoriale aveyronnaise et des opportunités d'installation dans le but de co-instruire une offre globale d'accueil.

Descriptif : Faciliter la mise en œuvre d'actions de recherche, compilation et mise en forme de l'offre territoriale dans les domaines du :

- Logement,
- De l'emploi,
- Des services à la population,
- Du foncier et de l'immobilier d'entreprise,
- Des dispositifs d'aide et d'accompagnement de nouveaux arrivants.

Dans la perspective de structurer et porter à connaissance (Imprimerie, site internet, vidéos promotionnelles) des nouveaux arrivants et potentiels nouveaux arrivants.

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.
L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : potentiels nouveaux arrivants, nouveaux arrivants, Aveyronnais.

Développer une culture de l'accueil de nouveaux arrivants dans le but d'accompagner l'installation et l'intégration de nouveaux arrivants.

Descriptif : Création des outils et dispositifs d'accueil de nouvelles populations, par exemple :

- Livret d'accueil,
- Réseaux d'ambassadeurs,
- Comité d'accueil,
- Création d'évènements dédiés aux nouveaux arrivants (autres que pots d'accueil)....

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : Ambassadeurs, comité d'accueil, EPCI.

Mise en place de sessions de découvertes et de visites de territoires pour des actifs salariés, des créateurs et repreneurs d'entreprises et télétravailleurs dans le but de faire découvrir le territoire et ses acteurs et leur donner envie de s'y installer.

Descriptif : Création de sessions de découverte, éductours, visites d'entreprises du territoire.

Exemple : Mettre en relation un salarié avec un recruteur ou des repreneurs avec des cédants tout en présentant l'offre globale de services et d'accueil du territoire.

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : prospects salariés ou créateurs/repreneurs.

Prospecter de nouvelles compétences non présentes sur le territoire dans le but de faire venir et revenir des actifs.

Descriptif : Mise en place d'actions de prospections de compétences manquantes sur le territoire ou participation à des actions conduites par des tiers.

Montant de l'aide :

L'aide accordée jusqu'à 50% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5000 € (plafond)

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : l'ensemble des talents dont le département a besoin.

Valoriser l'Aveyron, son territoire, sa population, sa culture, son patrimoine par l'accueil et la diffusion des films soutenus.

Descriptif : Grâce à la production cinématographique, s'adresser aux cibles consommatrices de cinéma et de documentaires.

Modalité d'intervention : Soutenir la production cinématographique et audiovisuelle sur le département.

Bénéficiaires : Les dossiers peuvent être déposés par tout producteur (association ou société de production) qui dispose d'un code APE quel que soit sa domiciliation.

Cibles : Cinéphiles, grand public, jeunes.

Partenaires : Région, Centre National du Cinéma et de l'imagerie animée, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Fiche-action globale portée en transversal en lien avec la politique culturelle et la communication.

Les actions portées par le Département

Comme pour les programmes d'accompagnement, ils devront être affinés et précisés en fonction du projet de mandature et de la conjoncture.

Mettre en place une offre dédiée pour les jeunes actifs en proposant une stratégie de communication dans le but de les faire venir, revenir ou rester en Aveyron.

Descriptif : A travers les pratiques numériques et sociales des jeunes actifs, établir une stratégie de communication afin de mieux cibler les jeunes actifs susceptibles de vivre en Aveyron.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En accord avec la Direction de la communication, le Pôle Avenir des Territoires et l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, travailler ensemble sur la stratégie de communication.

Cibles : Jeunes actifs.

Partenaires : Direction de la communication, le Pôle Avenir des Territoires, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, écoles et centres de formation.

Renforcer le « sur mesure » déjà effectué par L'Aveyron recrute et Accueil Médecins Aveyron dans le but de faciliter l'installation et l'intégration et l'ancrage des nouveaux arrivants sur le territoire.

Descriptif : Mieux accompagner qualitativement les nouveaux arrivants dans leur installation extra professionnelle :

- Faciliter la recherche de l'emploi du conjoint,
- Recherche de services :
 - Ecole
 - Crèches
- Logement,
- Activités, ...

Mettre en place des actions visant à faciliter la création de liens entre nouveaux arrivants et habitants.

Modalité d'intervention : Portage départemental en partenariat fort avec les intercommunalités pour définir des actions et des modes de fonctionnement.

Cibles : les nouveaux arrivants dans le département.

Partenaires : Intercommunalités, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Encourager et accompagner les employeurs aveyronnais sur leurs politiques de recrutement et le développement de leur marque employeur comme potentiels leviers d'attractivité.

Descriptif : Accompagner les employeurs sur les politiques globales de recrutement, la rédaction des offres d'emplois, les canaux de diffusion des annonces de recrutement à privilégier, leur marque employeurs...

Modalité d'intervention : Portage départemental : Mettre en place des ateliers ad hoc, en lien avec les partenaires concernés que sont les organismes consulaires et les organismes de formation, répondant ainsi à l'amélioration de l'offre.

Cibles : Employeurs.

Partenaires : Entreprises, organismes consulaires, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Valoriser les filières et les employeurs à travers la réalisation de vidéos courtes destinées à promouvoir les offres d'emploi en tension et les filières souffrant d'un déficit d'image.

Descriptif : Assister les entreprises et les filières en proposant des vidéos de courte durée destinées à présenter les offres d'emplois et les filières en souffrance à travers des outils modernes.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Réalisation de vidéos prises en charge par la direction de la communication permettant de valoriser une offre d'emploi de façon dynamique (avec un contenu d'offre d'emploi aisément modifiable).

De la même manière, mise en valeur de filières en tension à travers des vidéos promotionnelles vantant l'intérêt et l'attrait de métiers mal connus ou peu reconnus. Par la suite, impulsion par le Département et mise à disposition aux intercommunalités d'un outil pour une adaptation au contexte. Prévoir la formation des intercommunalités à l'utilisation de l'outil dans un objectif de transfert de la production.

Cibles : Employeurs, filières.

Partenaires : Direction de la communication, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, Service Marketing du territoire et accueil des nouvelles populations, employeurs, filières.

Infléchir la marque « Fabriqué en Aveyron » dans une orientation développement durable afin de véhiculer l'image environnementale du Département.

Descriptif : S'appuyer sur la marque « Fabriqué en Aveyron » afin de véhiculer une image environnementale du Département à travers les produits qu'elle propose et qu'elle diffuse hors du Département.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En s'appuyant sur l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme réfléchir à un avenant du cahier des charges, destiné à valoriser les produits fabriqués en Aveyron avec une éthique écologique. Envisager l'opération comme un sigle supplémentaire.

Cibles : Grand public.

Partenaires : Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, entreprises.

L'Aveyron
se bouge!
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #10

SPORTS



#10 SPORTS

Sport des jeunes-santé par le sport

Sport pour tous - santé par le sport

Sport de nature et tourisme

Sport et comités sportifs
départementaux

Sport et évènements

Sport et clubs

Sport et élite

Sport et qualité de vie locale

Sport et infrastructures

#10 SPORTS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Sport des jeunes – santé par le sport	Jeunes Aveyronnais	Éducation par le sport, formation des jeunes aux sports. Sensibilisation à la santé par le sport.	#10.1
Sport pour tous – santé par le sport	Tous publics dont les plus sensibles	Accès au sport pour tous.	#10.2
Sport de nature et tourisme	Tous pratiquants Aveyronnais et touristes	Accès pour tous à des espaces naturels aménagés.	#10.3
Sport et comités sportifs départementaux	Comités sportifs départementaux, dirigeants et éducateurs bénévoles	Valorisation et accompagnement du bénévolat associatif - sportif.	#10.4
Sport et évènements	Associations et clubs organisateurs de manifestations sportives	Favoriser l'attractivité et l'animation des territoires.	#10.5
Sport et clubs	Clubs aveyronnais	Faciliter le fonctionnement des clubs et l'action des bénévoles.	#10.6
Sport et élite	Clubs de « haut niveau » aveyronnais et leurs sportifs	Valoriser et dynamiser le Département et le sport aveyronnais par son élite.	#10.7
Sport et qualité de vie locale	Collectivités, territoires et milieu associatif local	Favoriser le lien social, les relations intergénérationnelles par le sport.	#10.8
Sport et infrastructures	Collectivités, territoires	Favoriser un développement homogène et équitable des pratiques sportives et des équipements.	#10.9

UNE POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Les choix de notre politique sportive répondent à l'identification d'enjeux auxquels nous souhaitons accéder par des objectifs adaptés et des actions durables, en faveur :

- De la pratique sportive des jeunes Aveyronnais et de leur santé par le sport,
- De la pratique sportive du plus grand nombre et de la santé des Aveyronnais par le sport,
- De la pratique des sports de nature par les Aveyronnais et les touristes,
- Du mouvement sportif aveyronnais à travers les comités sportifs départementaux et leurs bénévoles,
- Des associations sportives aveyronnaises organisatrices d'évènements,
- De l'activité des clubs aveyronnais et de leur encadrement bénévole,
- D'une valorisation de l'élite sportive départementale,
- De l'animation des territoires et d'une qualité de vie locale,
- D'un développement adapté d'équipements et d'infrastructures sportives pour la pratique de tous les Aveyronnais.

De façon très transversale, les Jeux Olympiques de Paris 2024 offrent une perspective dynamisante, le label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par notre collectivité doit permettre aux Aveyronnais de se fédérer autour de cet évènement et de sa préparation. Ainsi, nos choix d'actions en portent l'empreinte et en font parfois une priorité, jusqu'à l'échéance des Jeux 2024.

Par ailleurs il est important de rappeler que nos interventions en faveur du sport aveyronnais doivent porter et valoriser l'image du Département et de ses territoires.

Une mission confiée à une Agence Départementale du Sport

Pour atteindre nos objectifs, au profit du sport départemental et de tous les Aveyronnais, l'Assemblée départementale a décidé de confier, par convention d'objectifs, un cadre de missions à la nouvelle agence départementale du sport en cours de création.

Un ensemble d'actions

Les fiches ci-après rappellent quelles sont les actions adossées à la mise en œuvre de la politique sportive et tracent des perspectives d'intervention fortes et inédites. Leur mise en œuvre sera pour grande partie confiée à la future agence départementale du sport et ses moyens adaptés à notre nouvelle ambition.

#10.1 SPORT DES JEUNES – SANTÉ PAR LE SPORT

OBJECTIFS

Pour l'avenir des jeunes Aveyronnais, accompagner l'éducation par le sport et la formation des jeunes, vers une pratique physique régulière et de qualité :

- Inciter tous les jeunes Aveyronnais à la pratique sportive,
- Les sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique pour la santé,
- Développer la pratique sécuritaire du savoir nager.

NATURE DES OPÉRATIONS

1. Grands rassemblements : Prise en charge et organisation de grands rassemblements pour les jeunes licenciés des clubs et les scolaires (challenges, cross, raids, ...), en faire les supports d'une sensibilisation à la santé par le sport, au handicap, au développement durable et à l'éco-responsabilité.

2. Echange entre clubs et scolaires : Favoriser les échanges entre le milieu scolaire et les clubs en utilisant des évènements ou supports adaptés.

3. Sensibilisation sport-santé : Définition et diffusion de contenus de sensibilisation à la santé dans toutes ses composantes (alimentation, effort, ...) et aux sports spécifiques aux collégiens, à travers des supports adaptés (E.N.T, supports écrits, affiches, ...), en collaboration avec les associations départementales scolaires et autres experts sportifs ou intervenants du secteur médical.

4. Savoir nager : Définition d'un schéma ou projet départemental du savoir nager « sécuritaire », en complémentarité avec les projets nationaux « d'apprendre à nager » et de « l'aisance aquatique » destinés aux écoliers du 3ème cycle. En collaboration avec la ligue de natation ou le comité départemental de natation, les clubs et les collectivités locales.

Remarque : le dispositif national « classes bleues » pour les classes primaires pourra être considéré sur la politique sportive et/ ou dans les dispositifs d'aide aux voyages scolaires éducatifs dont il respecte les critères. (Voir fiche Jeunesse-Éducation : voyages scolaires).

5. Aide au fonctionnement du sport scolaire : Accompagnement financier de l'action des associations départementales scolaires dans l'organisation des rencontres hebdomadaires (UNSS, UGSEL, USEP).

6. Aide aux associations sportives des établissements : Accompagnement des associations sportives scolaires des établissements et aides aux familles :

- Aide aux déplacements des équipes d'établissements scolaires dans les championnats de France scolaires,
- Aide à la prise de licence sportive scolaire (UNSS-UGSEL) pour les 6^{èmes}, afin de favoriser la découverte d'activités sportives au collège en cohérence avec le projet de « Pass'jeunes ».

BÉNÉFICIAIRES

1. Grands rassemblements :

- Pour les rassemblements scolaires : Associations sportives départementales scolaires : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) , Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (UGSEL), Union du Sport dans l'Enseignement du Premier degré (USEP), associations sportives des établissements scolaires du 1^{er} degré et du 2^{ème} degré, formation universitaire en STAPS, établissements affiliés au comité départemental de sport adapté, écoliers, collégiens, lycéens licenciés du sport scolaire, étudiants en STAPS, résidents des établissements adaptés licenciés du comité départemental de sport adapté,
- Pour les challenges du Département : comités sportifs départementaux concernés, leurs clubs de jeunes et les jeunes licenciés de moins de 18 ans.

2. Échange entre clubs et scolaires : Associations sportives scolaires des établissements publics et privés et leurs jeunes licenciés, comités sportifs départementaux, clubs de jeunes et leurs licenciés.

3. Sensibilisation sport-santé : Tous les collégiens.

4. Savoir nager : Toutes les écoles et leurs écoliers du 3^{ème} cycle.

5. Aide au fonctionnement du sport scolaire : Les 3 associations sportives départementales scolaires : UNSS ; UGSEL ; USEP.

6. Aide aux associations sportives des établissements : Associations sportives des établissements scolaires, les collégiens de 6^{ème} et leurs familles.

PARTENAIRES

1. Associations départementales scolaires (UNSS. UGSEL ; USEP), Université Champollion, comité départemental de sport adapté et tous autres comités sportifs concernés. Intervenants des secteurs de la santé et de l'environnement.
2. Services de l'État : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), collectivités locales, associations sportives scolaires départementales (UNSS ; UGSEL ; USEP).
3. DSDEN, associations départementales scolaires (UNSS ; UGSEL ; USEP), collèges.
4. Agence Nationale du Sport, Services de l'État (DSDEN, SDJES) ligue Occitanie, comité départemental de natation et clubs aveyronnais, collectivités locales.
5. Collectivités locales.
6. Associations sportives scolaires des collèges.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel. Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.2 SPORT POUR TOUS – SANTÉ PAR LE SPORT

OBJECTIFS

Favoriser la reprise d'activité des clubs et l'accessibilité de tous les Aveyronnais à toutes pratiques sportives :

- Favoriser l'accès au sport pour les publics les plus sensibles,
- Favoriser l'accès au sport pour toutes les familles et tous les Aveyronnais,
- Sensibiliser le plus grand nombre à la santé par le sport et établir des liens avec les projets et initiatives développés sur le Département.

NATURE DES OPÉRATIONS

- 1. Sport et lien social** : Continuer l'action sport et lien social en cohérence avec la fiche programme « développement social local » pour un partenariat développé entre associations sportives et associations du secteur social afin de renforcer l'accès aux pratiques sportives pour les publics sensibles ou « empêchés ». Développement du dispositif sur les territoires d'action sociale et leurs communautés de communes.
- 2. Partenariats sport-santé** : Développer des partenariats par appel à projets ou bien budget participatif afin d'encourager les initiatives conduites ou susceptibles d'être conduites en matière de « sport-santé » par des acteurs aveyronnais : comités sportifs départementaux, clubs, maison sport-santé, territoires, ... Développer des actions départementales favorisant des actions de proximité pour tous publics et des rassemblements intergénérationnels.
- 3. Challenges « adultes » du Département** : Proposer des animations ou des challenges sportifs permettant de proposer des rassemblements sportifs et conviviaux aux adultes licenciés de clubs en partenariat avec les comités sportifs départementaux. Idem avec les étudiants, en lien avec la politique jeunesse (voir fiches relatives à la thématique Jeunesse / Éducation / Immobilier départemental).
- 4. Pass'sport Aveyron** : Proposer un Pass'sport Aveyron pour les familles et les publics les plus sensibles en complément des initiatives nationales.
Ce dispositif pourra concerner les adolescents en cohérence avec (ou à travers) un Pass' jeunes développé sur la politique jeunesse (voir fiche 5.6 «Des parcours pour soutenir les jeunes»).

BÉNÉFICIAIRES

1. Associations sportives locales et personnes sensibles ou en difficulté.
2. Acteurs du sport aveyronnais proposant des activités sportives et tous Aveyronnais.
3. Comités sportifs départementaux, clubs et licenciés adultes de tous niveaux.
4. Clubs sportifs et familles aveyronnaises.

PARTENAIRES

1. Territoires et collectivités, clubs sportifs locaux.
2. Territoires et collectivités, mouvement sportif (comités et clubs), État sur dispositifs existants, structures associatives et professionnelles de santé.
3. Comités sportifs départementaux.
4. Clubs sportifs aveyronnais.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.3 SPORT DE NATURE ET TOURISME

OBJECTIFS

Pratique sportive du plus grand nombre dans un environnement naturel accessible et aménagé

- Développer et valoriser les sports et loisirs de pleine nature ainsi que leur pratique maîtrisée à travers un schéma départemental des Activités de Pleine Nature (APN),
- Permettre le développement de pratiques de sports de nature identitaires et valorisantes pour le Département et son attractivité,
- Favoriser l'activité et la reprise des acteurs des sports de nature en Aveyron,
- Rendre les sites naturels aveyronnais attractifs pour le tourisme.

NATURE DES OPÉRATIONS

Démarche participative : Développer une démarche participative en associant les acteurs aveyronnais des loisirs et sports de nature au développement maîtrisé de leur activité : Animation et consultation d'une Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) telle que préconisée par le code du sport.

Recensement et Plan départemental : Recenser les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) aveyronnais dédiés aux sports de nature à travers le développement du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Aveyron tel que préconisé par le code du sport. En collaboration avec les collectivités locales.

Protection des accès : Faciliter l'accès à la nature aveyronnaise en stabilisant la nature juridique des chemins par le développement et le suivi du Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en prenant appui sur la commission sectorielle de l'agriculture.

Préservation des sites : Préserver la nature aveyronnaise en procédant à une évaluation environnementale des sites .et sensibiliser le grand public en s'appuyant sur les compétences et actions de la commission sectorielle de l'environnement, en lien avec les acteurs locaux (Ligue de Protection des Oiseaux, ...).

Qualité Aveyron : Proposer une qualité Aveyron par accompagnement technique et financier (crédits tourisme) des collectivités sur leurs sites pour atteindre un niveau qualitatif d'inscription au PDESI et à une labellisation départementale en s'appuyant sur la commission sectorielle du tourisme. Encourager la sécurisation des Espaces Sites et Itinéraires par études et conseils auprès des collectivités. Développer une panneautique départementale pour identifier et valoriser les E.S.I.

Projet départemental d'itinérance : Développer un projet « Aveyron itinérance » identitaire et valorisant pour le Département, par l'élaboration d'un schéma transversal d'itinérance départemental (VTT, cyclo, rando pédestre, rando équestre...) afin de proposer des circuits attractifs pour les loisirs sportifs des Aveyronnais et les touristes. Ceci en s'appuyant sur les compétences et moyens des commissions sectorielles routes, tourisme, agriculture, environnement. Articuler le projet avec un schéma départemental de « mobilité douce ».

Découverte pour le plus grand nombre : Permettre à tous les Aveyronnais de découvrir les sports de nature et les sensibiliser à des comportements écoresponsables :

- Par des journées de découverte scolaires (grands rassemblements scolaires) ou autres (par exemple une journée du vélo...),
- Sur des initiatives d'associations en matière d'animation et d'organisation de manifestations de sports de nature.

Promotion du Département : Promouvoir le territoire à travers la valorisation des lieux de pratique APN, développer une communication sur les lieux inscrits au PDESI et/ou labellisés et sur les manifestations emblématiques de sports de nature qui se déroulent sur le Département.

Valorisation des sites : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonial à travers les APN par la diffusion d'informations patrimoniales, environnementales et culturelles géolocalisées, associées au développement ou au à l'accompagnement de manifestations ou journées thématiques (journée du vélo...).

BÉNÉFICIAIRES

- Associations sportives départementales scolaires : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (UGSEL), Union du Sport dans l'Enseignement du Premier Degré (USEP), Associations sportives scolaires des établissements publics et privés et leurs jeunes licenciés,
- Collectivités,
- Comités départementaux, Clubs et leurs licenciés,
- Tous publics aveyronnais,
- Touristes.

PARTENAIRES

- Collectivités locales : communes et groupements de communes,
- Associations départementales scolaires : UNSS, UGSEL, USEP,
- Comités sportifs départementaux,
- Clubs sportifs organisateurs d'évènements.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine, budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.4 SPORT ET COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX

OBJECTIFS

Maintenir le bénévolat, accompagner et valoriser l'action des bénévoles associatifs sportifs

- Valoriser le rôle fédérateur et dynamisant des comités sportifs, du comité départemental olympique et sportif (CDOS) et de leurs bénévoles,
- Développer une dynamique départementale fondée sur l'échange, la mutualisation des moyens humains et matériels au profit des comités sportifs, de leurs clubs et des bénévoles qui les encadrent,
- Associer les comités sportifs et leurs bénévoles à l'image d'un Département sportif.

NATURE DES OPÉRATIONS

Aide au fonctionnement : Accompagner les comités sportifs dans leur fonctionnement en tenant compte de leurs caractéristiques (projets de développement, de formation, licenciés).

Appels à projets : Accompagner les comités sportifs dans leurs projets innovants au profit du développement de leur discipline et plus largement du sport aveyronnais et de tous ses pratiquants.

Contrats d'objectifs : Continuer et élargir le partenariat avec les comités sportifs et le CDOS en mesure de présenter des projets structurés de développement et de formation au profit de leurs éducateurs et dirigeants.

Pôle ressource départemental : Élargir et animer le réseau des cadres sportifs attachés aux comités partenaires par contrats d'objectifs, afin de constituer un véritable pôle ressource départemental dont l'expertise et la réflexion pourront être profitables à l'ensemble des acteurs du sport aveyronnais, sur chaque saison sportive.

Le pôle ressource pourra jouer un rôle de « conseil consultatif » au profit de toutes les associations sportives et être à l'origine d'échanges et forums de niveau départemental (par ex : forum du sport, régulier tous les ans) Il sera pôle d'échange et de formation et permettra l'élaboration d'une plateforme collaborative numérique. Une mutualisation de moyens humains et matériels pourra être envisagée pour les différentes structures du sport aveyronnais (comités, clubs).

Équipements : Aide en équipements auprès des sélections départementales de jeunes spécifiques à chaque comité, aux couleurs du Département, pour les compétitions interdépartementales.

Challenges jeunes du Département : Challenges sportifs du Département en toutes disciplines réservées aux jeunes licenciés des clubs (voir fiche sur la pratique des jeunes) ainsi que pour les adultes (voir fiche : 11.2 Sport pour tous – santé par le sport).

BÉNÉFICIAIRES

- Comités sportifs et comité départemental olympique et sportif (CDOS) : cadres techniques - dirigeants bénévoles,
- Clubs,
- Praticants jeunes et adultes.

PARTENAIRES

Les comités sportifs sous contrats d'objectifs et le CDOS.
Association « Profession sport ».

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine, budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.5 SPORT ET ÉVÈNEMENTS

OBJECTIFS

Soutenir les projets des acteurs du sport aveyronnais favorables à l'attractivité des territoires

- Favoriser l'animation, l'activité socio-économique des territoires,
- Soutenir l'activité de la vie sportive associative, force vive des territoires,
- Favoriser la sensibilisation à un développement durable et à des comportements écoresponsables,
- Permettre la reconnaissance, la valorisation et la promotion du Département par des évènements de notoriété.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement des organisations : accompagnement des associations organisatrices de manifestations sportives.

- De niveau local pour leur rôle dans le lien social et l'animation des territoires,
- De niveau régional ou national pour la valorisation des territoires et du Département,
- De niveau international ou exceptionnel pour une promotion large du département.

Labellisation des organisations : Labellisation de certaines manifestations phares du département selon des critères de notoriété sportive, de volume de participation, de valorisation et de respect de la nature aveyronnaise.

Manifestation identitaire : Accompagnement ou création ou accompagnement d'un événement de grande notoriété, identitaire et valorisant pour l'Aveyron.

Ingénierie : conseil aux organisateurs demandeurs.

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives agréées ou autres organisateurs.

PARTENAIRES

Associations sportives organisatrices et collectivités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

Les aides financières seront conditionnées au développement de procédures de communication (invitation du Président du Département ou de ses représentants à participer aux temps forts de la manifestation et autres engagements au cas par cas).

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département,
- Fiche de renseignement à compléter, budget prévisionnel avec dossier de présentation et bilans comptables pour les budgets les plus importants (comptes de résultats et bilans).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.6 SPORT ET CLUBS

OBJECTIFS

Faciliter le fonctionnement des clubs, acteurs locaux d'animation et de lien social,
Favoriser l'action éducative des clubs et la formation des jeunes,
Accompagner, reconnaître, valoriser l'action des bénévoles des clubs sportifs, faciliter leurs échanges et le partage d'informations.

NATURE DES OPÉRATIONS

Equipements pédagogiques : mise à disposition d'équipements pédagogiques auprès des clubs disposant de catégories de jeunes pour faciliter leurs séances éducatives et d'entraînement.

Aide aux déplacements :

- Aide aux déplacements des clubs disposant d'équipes de jeunes dans le cadre de leurs compétitions nationales et/ou régionales,
- Aide au financement de véhicules de transport (minibus) utilisés par les clubs pour déplacer leurs équipes.

Accompagnement des éducateurs et dirigeants bénévoles :

Développement d'une plate-forme en ligne ou autres moyens partagés de communication :

- Pour une diffusion d'informations et de « conseils » auprès de dirigeants et éducateurs bénévoles,
- Pour développer des forums ou échange de bonnes pratiques, de problématiques partagées, ...,
- Dans le cadre de la mise en place d'un pôle ressource départemental fondé sur la mobilisation de cadres techniques sportifs des comités départementaux, de clubs de haut niveau (voir fiche sur l'accompagnement de l'élite sportive) : ouverture à tous les dirigeants, éducateurs bénévoles des clubs aveyronnais, notamment sur des forums de dimension départementale (voir fiche soutien au mouvement sportif),
- Sensibilisation des jeunes à l'engagement citoyen et bénévole (en lien avec les programmes jeunesse et Éducation : parcours citoyen jeune).

BÉNÉFICIAIRES

Les clubs sportifs affiliés aux comités sportifs départementaux aveyronnais, leurs dirigeants et éducateurs bénévoles.

PARTENAIRES

Les comités sportifs départementaux,
Le Comité Départemental Olympique et Sportif,
Les clubs,
Les collectivités locales.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.7 SPORT ET ÉLITE

OBJECTIFS

Valoriser et dynamiser le sport aveyronnais par son élite,
Accompagner les clubs aveyronnais du meilleur niveau dans leur mission d'ambassadeurs du Département et de formation des jeunes,
Maintenir un haut niveau sportif en Aveyron en accompagnant les jeunes talents,
Favoriser le lien entre les clubs phares et les clubs locaux, entre l'élite et le sport éducatif,
En perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 et à travers le label départemental « Terre de jeux 2024 » valoriser les sportifs sélectionnables,
Promouvoir le Département par son élite sportive.

NATURE DES OPÉRATIONS

Aide au fonctionnement : aides et partenariats permettant d'accompagner les clubs de haut niveau dans leurs missions d'intérêt général : animation des territoires, formation des jeunes, identification et valorisation du Département :

- Une approche spécifique engageant des contrats de prestation de services pourra être accordée aux clubs professionnels du plus haut niveau,
- Des bonus pourront être accordés aux clubs de haut niveau selon des thématiques ou critères choisis.

Animation auprès des clubs locaux : mise en œuvre de dispositifs d'échange entre clubs phares et clubs locaux. Cette action concerne les clubs unanimement reconnus de tous les Aveyronnais.

Par exemple : pour Rodez Aveyron Football (club professionnel de Ligue 2) : visite tournante dans les clubs locaux (mercredis du foot) pour des séances éducatives et échanges entre les joueurs professionnels, leurs entraîneurs, les jeunes, les éducateurs, dirigeants des clubs et leurs familles.

Autres clubs de haut niveau : Dans la mesure du possible, activation des relations entre les clubs de haut niveau et les clubs locaux d'une même discipline sportive : invitations aux matches à domicile, création de tournois jeunes pratiquants ; ...

Bourse Elite : aides accordées aux clubs ou aux associations des sportifs aveyronnais évoluant à un niveau international.

Préparation olympique : aide accordée aux sportifs dont la discipline olympique et le niveau international permettent d'envisager une sélection au JO de Paris 2024, en faciliter la préparation dès 2022. Un suivi sera proposé à ces sportifs ainsi que des opérations de communication et d'échange avec les sportifs et jeunes Aveyronnais (club élite ci-dessous).

Club Elite Aveyron : création d'un groupe identitaire de sportifs aveyronnais de haut niveau porteur d'une image dynamisante à articuler avec le pôle ressource et sa plateforme d'échange attachée à l'agence départementale du sport (voir fiche : soutien au mouvement sportif). Ceci afin de favoriser tout échange entre l'élite aveyronnaise, l'ensemble des clubs formateurs, leurs encadrements bénévoles et leurs sportifs de tous âges.

Promotion : Toutes ces actions seront accompagnées d'un plan de communication spécifique valorisant pour les sportifs et le Département.

BÉNÉFICIAIRES

- Clubs de haut niveau de sports collectifs et individuels dont les équipes fanions évoluent dans les championnats nationaux et au meilleur niveau régional pour les sports collectifs,
- Clubs ou associations dont les sportifs individuels sont inscrits sur les listes de haut niveau du ministère des sports et répondent à des critères sélectifs de classement,
- Sportifs en préparation olympique.

PARTENAIRES

- Clubs et associations concernés,
- Collectivités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Lettre de saisine, renseignements administratifs, économiques et financiers des structures, documents comptables (budgets prévisionnels, comptes de résultats et bilans).

Bourses concernant les sportifs :

Lettre de saisine, renseignements sur la carrière sportive et budgets.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.8 SPORT ET QUALITÉ DE VIE LOCALE

OBJECTIFS

Viser un développement homogène et équitable de la pratique sportive sur les territoires :

- Favoriser une activité sportive pour tous,
- Favoriser la cohésion, les liens sociaux, les relations intergénérationnelles par l'activité sportive.

NATURE DE L'OPÉRATION

Initier une animation des territoires modernisée dans le domaine du sport, par des collaborations nouvelles et inédites, en s'appuyant sur les potentialités locales et l'offre existante :

- À travers le projet départemental « Terre de Jeux 2024 », développer des échanges avec les collectivités labellisées afin de développer des actions complémentaires,
- Développer un projet départemental dynamisant susceptible d'être relayé au niveau territorial-intercommunal. Proposer un accompagnement technique et/ou financier.

Exemple : rencontres interdisciplinaires ou interclubs sur un même territoire pour des activités sportives ou des échanges.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et leurs habitants, collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 », tissu associatif local, établissements scolaires, et notamment ceux labellisés « Génération 2024 ».

PARTENAIRES

Collectivités, comités sportifs départementaux, clubs, secteur scolaire, acteurs de la santé, ...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

À déterminer en fonction de la nature des opérations engagées.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.9 SPORT ET INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS

Favoriser le développement d'équipements adaptés aux besoins des territoires du Département,
Permettre une vision départementale de l'implantation des équipements sportifs et le développement d'un maillage départemental cohérent,
Favoriser le développement d'équipements sportifs adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs (clubs, scolaires),
Assurer une équité d'accès aux équipements sportifs pour tous les Aveyronnais et favoriser l'animation des territoires,
Favoriser une utilisation efficiente des équipements sportifs.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposer une ingénierie technique aux (futurs) porteurs de projet en lien avec les commissions sectorielles du Département et les services concernés,
Développer une étude départementale permettant la définition d'un schéma départemental des équipements sportifs, vers un maillage homogène, efficient et équitable d'équipements sportifs sur le territoire. Ceci en lien avec la ou les commissions sectorielles et les services en charge du financement de ces équipements. Cette étude pourrait intégrer ou impulser des objectifs ou des choix politiques départementaux (ex : «savoir nager», sport-santé, ...) et orienter vers des évolutions estimées nécessaires ou pertinentes (ex : financement des déplacements ou des accès vers des infrastructures ou équipements mutualisés).

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et leurs habitants, associations sportives, établissements scolaires, autres utilisateurs ...

PARTENAIRES

Communes et Intercommunalités,
État (conférence régionale du sport).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Étude technique à la charge du Département par son agence du sport, vers l'élaboration d'un schéma départemental des équipements sportifs et la définition de nouveaux dispositifs d'accompagnement en faveur des clubs, des scolaires et des collectivités maîtres d'ouvrage.

COMPOSITION DU DOSSIER

A déterminer en fonction de la nature des opérations engagées.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

Défi #11

L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

**L'Aveyron
se bouge!**

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#11 L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

Mise en place du conseil citoyen
à l'échelle départementale

« L'Assemblée pour l'Aveyron »

#11.1 L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer de nouvelles formes de dialogues avec les acteurs et citoyens du Département.

OBJECTIFS

La création d'un Conseil citoyen au niveau départemental a pour but de favoriser la participation directe et active de tous les Aveyronnais à la politique de leur Département. L'objectif principal est d'utiliser de multiples leviers pour favoriser la prise de parole, la connaissance, l'échange et le dialogue des citoyens aveyronnais. Ce dialogue entre élus et citoyens permet de recueillir et de définir les besoins et les attentes des Aveyronnais dans différents domaines.

CIBLES / PARTENAIRES

Citoyens Aveyronnais (groupe citoyens constitué sous forme d'un panel).

LES PÉRIMÈTRES D'ACTION

Le Département pourra demander au Conseil Citoyen de traiter des sujets particuliers (dans ce cas, le Département est « commanditaire »).

Le Conseil citoyen peut également s'autosaisir de sujets en garantissant un lien avec les compétences exercées au sein de la collectivité départementale.

Tous les travaux issus du Conseil citoyen seront exposés en séance plénière du Département.

Le Conseil citoyen aura la possibilité de faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise selon les domaines de compétences qui pourraient être abordés notamment pour l'animation de travaux.

3 niveaux de périmètres d'actions :

- **Niveau 1 : Emettre des avis consultatifs** sur des sujets identifiés par l'Assemblée pour l'Aveyron / Produire des avis (sous forme de rapport(s)).
- **Niveau 2 : Organiser le recueil des attentes des Aveyronnais / Recueillir les attentes et les besoins des citoyens sur des sujets pré-identifiés** (ex : Quels besoins/attentes en termes de mobilités douces / définition du schéma départemental des mobilités douces = 1 rapport). Consultation citoyenne.
- **Niveau 3 : Organiser la participation directe des Aveyronnais** / Participer à la définition d'une politique (ex : la politique des collégiens à l'échelle de la collectivité = 1 convention/politique).

NATURE DE L'OPÉRATION

Exemples de champs d'actions des sujets qui pourraient être traités :

- La biodiversité,
- La transition et le changement climatique,
- Les sujets sociétaux,
- L'économie – emploi - entreprises,
- Aveyron-France-Europe-Monde,
- Le rapport urbain-rural,
- La jeunesse,
- ...

LES PRINCIPES DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen est institué par le pouvoir exécutif du Département de l'Aveyron et régi par un règlement intérieur qui en fixe les règles et les modalités.

Le Conseil s'appuie sur plusieurs principes directeurs pour permettre la participation citoyenne : transparence (définition précise du cadre, du périmètre, des règles du jeu et de « l'intensité » de la participation) ; indépendance (veiller à garantir l'indépendance vis-à-vis du Département) ; inclusion (travailler à inclure les publics naturellement éloignés de ces démarches (jeunes, classes populaires, actifs...) ; les décideurs indiquent aux citoyens comment leurs avis ont été pris en considération dans la décision.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'Assemblée départementale de la société civile sera créée par simple délibération du Département qui fixera les grandes modalités d'organisation (Présidence, collèges d'intervenants, champ d'intervention, mandat, financier, ...).

Il sera ainsi composé à minima de 28 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales,
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif,
- Collège 3 : personnes qualifiées,
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants.

Le Président de l'Assemblée permanente est élu par ses pairs préalablement désignés par le Président du Département.

AVIS DU PROJET DE MANDATURE : Actions retenues

Après avoir été consultée, l'Assemblée pour l'Aveyron a formulé par écrit un avis sur le projet de mandature. Le Département décide de retenir 12 idées issues de ces travaux.

Le Département s'engage à étudier l'opportunité de mettre en œuvre ces actions au cours de son mandat (2021-2028) :

- Œuvrer pour la mise en avant du Fabriqué en Aveyron,
- Mettre en œuvre des actions visant à encourager les jeunes vers le métier d'agriculteur,
- Travailler sur une campagne de communication valorisant les actions liées à la transition écologique,
- Définir une stratégie pour fédérer les acteurs liés à la gestion de l'eau,
- Montrer aux Aveyronnais le caractère concret de l'occitan, patrimoine culturel, présent partout en Aveyron,
- Aider les étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger : bourses ?
- Mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA,
- Réfléchir à la prise en charge des accompagnants et des aidants des personnes âgées,
- Travailler sur le développement des mobilités douces,
- Étudier la possibilité de créer un « Concours Lépine en Aveyron »,
- Créer une filière d'excellence sur le sport nature à l'échelle départementale,
- A œuvrer au quotidien à donner une légitimité « suffisante » à l'Assemblée pour l'Aveyron.

**L'Aveyron
se bouge!**

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #12

**GOUVERNANCE /
PERFORMANCE**



#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#FINANCES

Prospective budgétaire

Contrôle / conseil de gestion

Mobilisation de fonds européens

#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#RESSOURCES HUMAINES

Fonctions de conseil
et accompagnement
des services et
des organismes associés

Recrutement

Valorisation des compétences

Connaissance des métiers
et des missions

Apprentissage/Alternance

Marque employeur

Maintien de l'employabilité

Personnels Adjoints Techniques
Territoriaux des Etablissements
d'enseignement

Médecine scolaire

Personnel des collèges

#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#FINANCES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Prospective budgétaire	La collectivité Les services	Evaluer et optimiser les capacités financières du Département pour mener son programme de mandature : réfléchir de manière pluriannuelle à la programmation des actions.	#12.1
Contrôle - conseil de gestion	Les élus Le DGS, les DGA, les Présidents et Directeurs des Agences, les managers (directeurs, chefs de service)	Evaluer les politiques publiques pour aider l'Exécutif et l'encadrement à la prise de décisions.	#12.2
Mobilisation de fonds européens	Le Département et ses agences Les services associés et satellites du Département Les collectivités locales	Trouver de nouvelles sources de financement pour le Département. Optimiser les plans de financement des projets portés par les collectivités locales.	#12.3

#RESSOURCES HUMAINES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés	Les élus Les services La collectivité Les organismes associés	Apporter à l'exécutif, aux pôles et aux services associés une expertise complète pour éclairer les décisions stratégiques, les projets, les réflexions.	#12.4
Recrutement	Les élus Les potentiels candidats Les écoles Les partenaires de l'emploi et du recrutement Les agents Les services	Optimiser l'adéquation « recrutement et compétences » : s'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant le niveau d'exigence souhaité au sein de la collectivité.	#12.5

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Valorisation des compétences	Les agents Les services La collectivité	Favoriser le développement professionnel des agents et le bon fonctionnement de l'institution : développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C) ; favoriser la polyvalence et l'adaptabilité en lien avec la mise en œuvre du projet politique.	#12.6
Connaissance des métiers et des missions	Les élus Les agents Les services Les Aveyronnais	Mieux connaître les missions du Département : favoriser le recrutement, la mobilité et les compétences ; valoriser les agents de la collectivité.	#12.7
Apprentissage/ Alternance	La collectivité Les agents Les services Les étudiants Les organismes de formation Les écoles	Répondre à nos besoins : favoriser un recrutement adapté et de qualité.	#12.8
Marque employeur	Les élus Les Aveyronnais et la population en général	Attractivité de la collectivité sur le marché de l'emploi. Reconnaissance des agents et des missions de la collectivité.	#12.9
Maintien de l'employabilité	La collectivité Les services Les agents	Favoriser la qualité et l'organisation de service. Agir sur l'absentéisme.	#12.10

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'enseignement	Le Département	Réduire les charges du personnel.	#12.11
Médecine scolaire	Les élèves des établissements scolaires aveyronnais	Améliorer les politiques de santé en milieu scolaire.	#12.12
Personnel des collèges	La collectivité	Gagner en maîtrise et en transparence sur le fonctionnement et l'organisation.	#12.13

#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

Le Département s'engage dans une nouvelle mandature et ce sont 1700 agents, exerçant 150 métiers différents, qui sont au service de la mise en œuvre de ce nouveau projet et de la gestion des compétences de la collectivité.

Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, les services apportés au public et aux territoires doivent viser une performance accrue.

Cette performance revêt de multiples dimensions :

- Performance financière pour phaser le projet de mandature en fonction des capacités financières de la collectivité et insuffler une culture de gestion performante,
- Performance sociale, pour attirer les compétences nécessaires au projet, valoriser le potentiel existant, créer les conditions sociales pour répondre aux besoins de la collectivité,
- Performance organisationnelle, en mettant en place de nouvelles organisations de travail plus collaboratives et en transversalité, en proposant des outils de pilotage, et encourager une culture d'innovation.

#12.1 PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

OBJECTIFS

Afficher une politique financière qui donne du sens à l'action départementale et lui serve de repère grâce à différents indicateurs,

Évaluer les capacités financières du Département pour mener son programme de mandature,

Dégager des économies de fonctionnement pour maintenir une capacité d'autofinancement. La maîtrise des charges de gestion et en particulier des charges de personnel est un enjeu majeur et déterminant pour le financement du projet de mandature,

Réfléchir de manière pluriannuelle à la programmation des actions dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF), véritables outils de prospectives budgétaires permettant de planifier, dans le temps, les projets à financer,

Donner de la visibilité sur l'action départementale à l'égard des divers partenaires, dont les établissements financiers.

NATURE DE L'OPÉRATION

Programmation budgétaire

BÉNÉFICIAIRES

Les services

La collectivité

PARTENAIRES

La Direction des Affaires Financières

Les services

Les organismes associés

MODALITÉS

Procéder à une évaluation des recettes et des charges obligatoires,

Évaluer la capacité d'autofinancement,

Établir un plan pluriannuel d'investissement compatible avec la capacité d'épargne et d'endettement (PPI),

Établir un plan pluriannuel de fonctionnement (PPF),

Bâtir des scénarios de programmation budgétaire à l'aide d'un outil de pilotage et avec l'assistance d'un cabinet de consultants spécialisés en prospective et finances locales.

#12.2 CONTRÔLE — CONSEIL EN GESTION

OBJECTIFS

Aider l'Exécutif et l'encadrement à la prise de décisions,
Contribuer à la maîtrise de la dépense publique,
Evaluer les politiques publiques menées par le Département,
Diffuser une culture de gestion orientée vers la performance,
Se doter d'un outil de pilotage de la dépense publique par mission (interventions et RH),
Maîtriser la masse salariale.

NATURE DE L'OPÉRATION

- 1- Mise en place d'un contrôle/conseil de gestion interne (stratégique et opérationnel).
 - Évaluation des politiques publiques, suivi budgétaire, indicateurs de pilotage, par mission et par politique.

- 2- Renforcement du contrôle/conseil de gestion externe.
 - Suivi du périmètre des « satellites* » avec un accompagnement et une maîtrise des risques.

BÉNÉFICAIRES

Contrôle/conseil de gestion interne stratégique : élus, DGS, DGA
Contrôle/conseil de gestion interne opérationnel : les managers (directeurs, chefs de service)
Contrôle/conseil de gestion externe : élus, DGS, DGA, Managers

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les « satellites* » du Département

MODALITÉS

1- Mise en place d'un contrôle/conseil de gestion interne (stratégique et opérationnel)

- Créer un système d'information décisionnel (SID) à l'échelle de la collectivité permettant de collecter, stocker, analyser de la donnée pour restituer rapidement de l'information nécessaire au pilotage stratégique et/ou opérationnel,
- Grâce au SID, élaborer des outils de pilotage performants, dynamiques et créateurs de valeur/richeesse tels que des tableaux de bord (stratégique et opérationnel),
- Structurer et organiser la fonction de contrôle/conseil de gestion interne déjà existante à l'état embryonnaire au sein de la collectivité,
- Harmoniser les méthodes existantes,
- Développer, grâce au SID et au savoir et savoir-faire des agents, la capacité à mener :
 - Des études sur l'efficacité/évaluation d'une politique publique,
 - Des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique,
 - Des études/audits sur la gestion des dépenses publiques et la capacité à proposer des solutions alternatives pour en maîtriser les coûts.
- Mettre en place une comptabilité analytique par mission intégrant le volet RH.

2- Renforcer le contrôle/conseil de gestion externe

- Développer l'accompagnement financier auprès des services associés de la collectivité (accompagnement sur la réglementation, les procédures et la gestion financière au quotidien),
- Renforcer le suivi des risques financier des « satellites » du Département en mettant en place une cartographie au service de l'exécutif et des managers,
- Établir des audits financiers sur demande de l'exécutif.

**Satellites : on considère comme satellites, les structures ayant un lien financier fort avec la collectivité c'est-à-dire subvention significative, garantie d'emprunt, actionnaire ou membre.*

Impacts

Financier : coût de développement du SID

Organisationnel : appropriation collective de la démarche

#12.3 MOBILISATION DE FONDS EUROPÉENS

OBJECTIFS

Trouver de nouvelles sources de financement pour la mise en oeuvre du programme de mandature du Département et préserver ainsi ses capacités financières en réduisant la part d'autofinancement,
Accompagner les collectivités aveyronnaises dans la recherche de fonds européens en perspective d'une optimisation des plans de financement associés à leurs projets.

NATURE DE L'OPÉRATION

Recherche de sources de financements européens,
Montage de dossiers de demandes de subventions pour le compte du Département, de ses agences et organismes associés,
Accompagnement des collectivités aveyronnaises dans la mobilisation de fonds européens.

BÉNÉFICIAIRES

Le Département
Ses agences
Ses services associés et satellites*
Les collectivités aveyronnaises

PARTENAIRES

Les services
Les agences du Département, organismes associés et satellites
Les collectivités aveyronnaises
Les autorités de gestion des fonds européens (et gestionnaires délégués)
Les cofinanceurs

MODALITÉS

Structurer et organiser la recherche de fonds européens via la création d'une « cellule Europe » dédiée,
Développer la veille sur les programmes européens, appels à projets et diverses opportunités de financement,
Systématiser la participation du Département aux instances de concertation, de suivi et de programmation,
Cultiver les contacts avec les divers gestionnaires et partenaires,
Renforcer les compétences des services et leurs capacités d'ingénierie en termes de montage de dossiers de demandes de subvention, pour le compte du Département, de ses agences, services associés et satellites,
Faire bénéficier les collectivités aveyronnaises de cette expertise départementale, via des missions de conseil et d'accompagnement.

#12.4 FONCTIONS DE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES ET DES ORGANISMES ASSOCIÉS

OBJECTIFS

Apporter à l'exécutif une expertise complète pour éclairer les décisions stratégiques, les projets, les réflexions,
Contribuer à optimiser les ressources et l'efficacité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Constituer une équipe ressource pluridisciplinaire (et modulée en fonction du besoin : DAF, DAJ, DSI, marchés, RH, pouvant également associer, en tant que de besoin, d'autres pôles) au service des élus et des pôles dans la mise en œuvre des politiques locales,
Constituer un réseau de référents,
Politique managériale collective,
Laboratoire d'innovation.

BÉNÉFICIAIRES

Les élus
Les services
La collectivité
Les organismes associés

PARTENAIRES

Les élus
Les services

MODALITÉS

Association du Pôle Ressources et Moyens dès le lancement et tout au long de la réflexion et des travaux pour accompagner les pôles / les élus : expertise financière, juridique, Afin de déterminer quel est le meilleur montage pour optimiser le projet financièrement,

Mise en place d'un réseau de référents (finances, juridique, RH, marchés, systèmes d'informations), relais des différentes directions du Pôle Ressources et Moyens et du Pôle Avenir des Territoires afin d'anticiper les besoins, travailler des sujets thématiques décidés collectivement, réunions transversales d'échanges sur des problématiques communes, ...

Mise en place d'un outil de gestion des dossiers collaboratifs à l'échelle de la collectivité. « Accord-cadre » management construit sur la base des orientations de l'exécutif et la direction générale,

Actions visant à développer une culture commune, sentiment d'appartenance à la collectivité : rencontres autour des politiques locales, cycles de formation,

Développement de la transversalité et des interactions entre pôles, développer les synergies communes (séminaires thématiques, rencontres de cadres, actions de co-développement, formation à la prise de poste d'encadrement ...),

Instaurer une culture de l'innovation, favoriser la recherche d'initiatives nouvelles pour améliorer le fonctionnement des services de la collectivité et les prestations fournies, en lien avec le projet politique.

#12.5 ACTION RECRUTEMENT

Donner à la collectivité des moyens humains adaptés dans un contexte concurrentiel.

OBJECTIFS

1. Mettre en avant et valoriser les atouts et les métiers de la collectivité.
2. Identifier les savoir-être en adéquation avec les attentes de la collectivité.
Pour modérer la faible projection professionnelle observée lors des jurys de recrutement (faible niveau technique des candidats, immaturité et absence de préparations des entretiens, méconnaissance des institutions, faible motivation...) proposer des partenariats adaptés.
3. Valoriser des savoirs et savoir-faire : face aux difficultés de recrutement il faut maintenir un niveau d'exigence et de professionnalisme en favorisant la transmission de savoirs et de compétences en interne.
4. Proposer un accompagnement à la prise de poste en termes de formation et d'outils.

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Mettre en avant et valoriser les atouts et les métiers de la collectivité

- Créer et valoriser l'image du Département (cf. fiche action « marque employeur »).

Exemple :

- Valoriser l'attractivité de l'Institution au travers de la diversité des métiers, des activités, des actions engagées et du projet politique de la collectivité,
- Promouvoir des actions de mentorat avec de jeunes étudiants.

- Développer l'utilisation des réseaux sociaux et des réseaux étudiants.

Exemple : alimenter en amont et en flux continu les réseaux sociaux sur la vie de la Collectivité (stratégie, initiations, projet...) LinkedIn, le Bon Coin, sites Aveyron recrute ou emploi-collectivités, la place de l'emploi public ...

- Être présent sur des événements ciblés.

Exemple : JOB DATING organisé par la Collectivité ou d'autres organismes en fonction des publics ciblés, salon de l'emploi public, salon Travail Avenir Formation (TAF)...

2- Identifier les savoir-être en adéquation avec les attentes de la collectivité

- Travailler en lien avec les différents pôles et directions pour affiner l'état des lieux et définir les stratégies de recrutements internes et externes.

Exemple : mobiliser l'encadrement pour identifier les agents ayant un potentiel (entretien d'évaluation...).

- Évaluer et vérifier l'existence d'un potentiel R.H. interne à valoriser et former pour éviter toute forme de démotivation et de perte de compétences : métiers sous tension, agents ayant un potentiel d'évolution (postes d'encadrement, expertise, postes spécialisés...).

Exemple : appel à candidature interne sur des besoins potentiels identifiés à court et moyens termes.

Commission interne de validation (Elus - DRH - Services concernés par le projet) pourrait donner un avis sur les projets d'évolutions professionnelles.

- Constitution d'un vivier de compétences qui peut aussi être appelé ponctuellement à participer à des missions de niveau supérieur pour mettre en œuvre les formations acquises.
- Mise en place éventuelle d'un dispositif de suivi et d'accompagnement à l'entrée en fonction (tuteur...) (lien avec la fiche actions « valorisation des compétences »).

3- Valoriser des savoirs et savoir-faire

- Dans les jurys et procédures de recrutement avoir une vigilance renforcée sur l'appréciation des savoir-être des candidats.

- Renforcer le partenariat avec les établissements de formation.

Exemples : diffusion plus large de nos offres d'emploi, réunion d'info dans les écoles, participation de nos cadres aux formations et enseignants dans les établissements (pour valoriser la collectivité, repérer des candidatures potentielles et influencer sur le contenu des formations).

Rencontre ciblée avec certains organismes de formation pour sélectionner des étudiants à l'entrée en cursus de formation (étudiant que nous suivrons soit en contrat d'apprentissage, soit en accueil stagiaire).

Convention pour mettre en place des cursus de formation pour valoriser notre potentiel interne (IUT – Campus Technologique – GRETA – Chambre des Métiers, Lycées professionnels).

- Mettre en place un système de cooptation.

Exemple : impliquer et responsabiliser nos agents à la diffusion de nos offres d'emplois et au recueil des candidatures.

- Développer l'accueil en stage.

Renforcer le rôle des tuteurs de stage, par rapport à l'évaluation des stagiaires, dans une perspective de recrutement ultérieur par la Collectivité.

4- Proposer un accompagnement à la prise de poste en termes de formation et d'outils

- Formation : construire avec l'agent un parcours personnalisé suite à une nouvelle affectation nécessitant des connaissances spécifiques et différentes (formation prise de poste et compagnonnage),
- Outils : « un pack de bienvenue » nous permettant de communiquer sur les informations, le fonctionnement et la réglementation interne de notre collectivité, journée d'accueil.

BÉNÉFICES

Optimiser l'offre du marché en recrutement et compétences,
S'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant le niveau d'exigence souhaité au sein de la collectivité.

PARTENAIRES

Les élus
Les agents
Les services
La direction de la communication
Les partenaires extérieurs

IMPACTS

Budget « communication »
Investissement des agents ambassadeurs de la collectivité

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.6 VALORISATION DES COMPÉTENCES

Accompagner les évolutions professionnelles et valoriser les ressources internes

OBJECTIFS

1- Impulser la formation interne

Faire appel aux compétences existantes au sein de la collectivité, recenser les agents qui disposent d'un savoir-faire spécifique et qui pourraient assurer des actions de formation en interne.

2- Valoriser et accompagner les évolutions professionnelles

Proposer des parcours de formation en interne dans le cadre d'un projet de mobilité ou d'évolution professionnelle pour favoriser la transversalité et la polyvalence.

3- Dynamiser le dispositif de préparation aux concours et examens

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Impulser la formation interne

Développer des actions de formation « in house » en faisant appel et en valorisant nos ressources internes. L'objectif de ce nouveau dispositif est de faire appel aux compétences existantes au sein de la collectivité, de recenser les agents qui disposent d'un savoir-faire spécifique et qui pourraient assurer des actions de formation en interne.

Exemple :

- Utiliser les compétences en langues étrangères de nos agents afin de faciliter et d'aider au mieux les services et les agents dans l'exercice de leurs missions (aide à la traduction lors d'un entretien avec un usager, décryptage d'un manuel spécifique, lien avec un service),
- Proposer des formations à nos agents en interne dans un objectif de répondre de manière rapide et adaptée tout en valorisant nos connaissances et savoir-faire.

2- Valoriser et accompagner les évolutions professionnelles

- Valoriser l'entretien d'évaluation comme outil de repérage de potentiels et/ou de souhaits d'évolutions professionnelles (montée en compétences),
- Favoriser la polyvalence des compétences de nos agents pour aller vers une culture d'entreprise (plus qu'une culture métier),
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des parcours professionnels internes pour faire monter en compétences des agents et disposer d'un vivier interne pour pourvoir certains emplois au sein de la collectivité. A partir de postes repérés au sein de nos services : proposer des cursus d'accompagnement-formation (postes de coordonnateur dans les collèges, chef d'équipe dans les centres d'exploitations...).

Exemple : cette année, un parcours de formation de cuisinier est proposé en interne en partenariat avec la chambre des métiers de l'Aveyron.

Ce dispositif s'étend sur une année scolaire (de septembre à juin), une demi-journée par semaine, avec la possibilité pour chacun des stagiaires de présenter l'examen du CAP cuisine en candidat libre à la fin du cursus.

3- Dynamiser le dispositif de préparation aux concours et examens

L'année 2020 a été particulièrement marquée par le développement de la formation à distance. Le service emploi-formation a profité de cette période pour mettre en place un questionnaire à destination des agents inscrits sur ce type de parcours afin de connaître à la fois leur vécu, leurs manques mais aussi leurs idées. L'objectif est d'innover en matière de propositions et d'accompagnements possibles dans le cadre d'une préparation aux concours.

Projet : mise en place d'un espace dédié aux dispositifs de préparations aux concours et examens sur le nouvel espace intranet :

- Forum interne d'échange d'expériences, d'annales, ...
- Proposition d'entraînement aux jurys,
- Réunion de formation, information sur les collectivités territoriales, les droits et les obligations des fonctionnaires.... (ces temps pourraient être dispensés par exemple par des agents de la collectivité en qualité de formateur interne).

BÉNÉFICES

Favoriser le développement professionnel des agents et le bon fonctionnement de l'institution,
Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C),
Favoriser la polyvalence et l'adaptabilité en lien avec la mise en œuvre du projet politique.

PARTENAIRES

Les agents
Les services
La collectivité

MODALITÉS D'INTERVENTION

Construire des parcours de formation sur des postes repérés en amont,
Travailler en lien avec la direction de la communication pour informer, diffuser et dynamiser les différents dispositifs.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.7 CONNAISSANCE DES MÉTIERS ET DES MISSIONS

Favoriser la mobilité, la transversalité et la culture commune au sein de la collectivité.

OBJECTIFS

Décloisonner nos politiques locales pour sensibiliser nos agents,
Permettre aux agents de découvrir les différents métiers de la collectivité,
Valoriser les métiers et leurs spécificités,
Favoriser la mobilité interne,
Faciliter le « mieux travailler ensemble » par une meilleure connaissance du métier ou des missions de l'autre et la compréhension des politiques publiques internes,
Créer un moment de convivialité et d'échanges centré sur la valorisation des compétences internes et rassemblant tous les agents.

NATURE DE L'OPÉRATION

- 1- Réalisation d'une journée interactive sous forme d'un « forum métiers » autour de la valorisation des métiers de la collectivité.
- 2- Mise en place d'un catalogue interactif des fiches de poste.
- 3- Développement des dispositifs d'immersion professionnelle (Vis ma vie).
- 4- Conseil en évolution et mobilité professionnelle interne et externe.

BÉNÉFICES

Valoriser les agents de la collectivité à travers la mise en avant des missions de chacun,
Favoriser le recrutement, la mobilité et les compétences.

PARTENAIRES

Les élus
Les agents
Les services

MODALITÉS D'INTERVENTION

1- Concernant le « forum métiers »

Organisation d'une journée en lien avec la Direction de la communication sur le principe :

- D'ateliers interactifs,
- De mise à disposition de ressources internes permettant une connaissance globale de la collectivité (représentations de certains métiers, chiffres clés...),
- De mini- conférences et débats mettant en avant les politiques locales et les missions des services du Département,
- De visites de chantiers, de services...

Les productions réalisées pourront être déclinées en supports de communication interne : affiches, vidéos, dessins...

2- Concernant le catalogue interactif des fiches de poste

Mettre en place en lien avec la direction de la communication (plus particulièrement la communication interne) un catalogue interactif des fiches de postes consultable par tous les agents de la collectivité sur l'intranet (outil de travail indispensable pour favoriser la mobilité et l'évolution professionnelle).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.8 APPRENTISSAGE/ALTERNANCE

Dans un contexte pénurique, s'assurer de pouvoir trouver des compétences techniques spécifiques adaptées aux métiers et à la culture de la collectivité.

OBJECTIFS

Recruter des jeunes sur des métiers pénuriques,
Former des jeunes à nos besoins spécifiques,
Transmettre les valeurs et les engagements de la collectivité.

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Mobiliser les services

Travailler avec les services pour identifier les métiers sur lesquels on peut envisager le recours à cette formule.

Sensibiliser les services à l'apprentissage pour qu'ils s'investissent dans l'identification et la formation de maître d'apprentissage.

2- Repérer les métiers sous tension

Mettre en place une veille active concernant certaines difficultés de recrutements résultant des vacances de postes et des jurys de recrutement (difficultés ou pénuries rencontrées).

Répertorier et développer les possibilités d'apprentissage ou d'alternance sur ces métiers en tension.
Exemple : mécanicien, dessinateur-projeteur, travailleur social, cuisinier en collectivité, informaticien, juriste, gestionnaire RH, comptable ...

3- Développer l'accueil en stage

Susciter des « vocations » en développant l'accueil de stagiaires dans une perspective de formation et/ou de recrutement ultérieur par la collectivité ou d'incitation de choix de formations en alternance pour ces métiers.

4- Renforcer le partenariat avec les établissements de formation

Actions d'information et de communication auprès des établissements et des réseaux de jeunes étudiants.

BÉNÉFICES

Répondre à nos besoins,
Favoriser un recrutement adapté et de qualité.

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les organismes de formations
Les écoles

IMPACT

Formation et rémunération des maîtres d'apprentissage (NBI) et impact sur la charge de travail de ces personnels,
Création d'emplois d'apprentis (coût budgétaire : jusqu'à 98% du SMIC pour un emploi),
Possibilité de financement extérieur.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.9 MARQUE EMPLOYEUR

Développer l'identité de la collectivité pour favoriser son attractivité dans une stratégie de recrutement.

CONSTAT

Dans un contexte difficile de recrutement (concurrence, pénurie d'emploi, faible niveau des candidats, méconnaissance de l'institution, ...) la collectivité doit conserver et attirer les meilleures compétences et valoriser son image (son projet, ses valeurs) par l'intermédiaire des personnels acteurs de la mise en œuvre du projet politique en direction des Aveyronnais.

- Baromètre social 2019 / 2021 : fort attachement des agents du Département à la collectivité employeur,
- Affiner des valeurs communes, source de motivation et de reconnaissance (charte des valeurs à construire),
- Point de vigilance : exigence de cohérence entre le projet politique, le système de gouvernance et les agents pour établir une relation de confiance et un cadre mobilisateur pour contribuer à la réussite du projet.

OBJECTIFS

Inculquer une culture du changement,
Décloisonner nos politiques locales pour sensibiliser nos agents,
Inciter les agents à être ambassadeur de la politique du Département,
Faciliter le sourcing pour la collectivité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Mettre en place une marque employeur en lien avec l'identité de la collectivité « l'Aveyron avec vous ».

BÉNÉFICES

Reconnaissance du rôle de tous les agents en qualité d'ambassadeurs de la collectivité,
Attractivité des emplois au sein de la collectivité dans un contexte concurrentiel et pénurie.

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les organisations syndicales

MODALITÉS D'INTERVENTION

En lien avec la direction de la communication (interne et externe), dans le prolongement du projet politique, construire une marque employeur (appui d'un cabinet spécialisé) avec le marketing territorial de la collectivité. Réflexion sur les valeurs de la collectivité (confiance, transparence, bienveillance, esprit d'initiative de collaboration, de transversalité et de coopération, ...).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.10 MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITÉ

Favoriser le maintien dans l'emploi dans le cadre d'une approche humaine, sociale acceptable au regard des contraintes budgétaires.

CONSTATS

Une forte baisse de l'employabilité de certaines catégories de personnel (agents des routes, des collègues, assistants familiaux, travailleurs sociaux et ponctuellement personnel administratif),

Des restrictions partielles d'activités qui génèrent le recours à des recrutements ou des prestations externes,

Une structure démographique vieillissante.

OBJECTIFS

Permettre un maintien dans l'emploi (éviter des licenciements pour inaptitudes physiques ou des mises en disponibilité d'office),

Gérer des situations humaines sociales difficiles,

Maîtriser les coûts liés aux inaptitudes partielles et aux restrictions d'activités.

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Développer les démarches de prévention en santé au travail : démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité professionnelle).

2- Développer une politique de qualité de vie au travail.

3- Promouvoir les dispositifs existants : contrats d'essai, postes passerelles, accompagnement social et accompagnement managérial, coaching individuel et collectif favorisant le retour ou le maintien dans l'emploi.

4- Poursuivre la démarche de reclassement et les actions de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

BÉNÉFICES

Action sur l'absentéisme,

Action sur la qualité et l'organisation de service.

PARTENAIRES

Les agents

Les services

Les organisations syndicales

Le service de médecine santé au travail

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Pérenniser, amplifier et structurer les procédures existantes (démarche d'amélioration continue des conditions de travail),

- S'appuyer sur le réseau des préventeurs,

- Informer les agents sur les procédures,

- Exploiter et informatiser le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),

- Mettre en place des dispositifs de veille par rapport aux risques psycho-sociaux,

- Mettre en œuvre des actions de correction préventives et curatives par rapport aux risques psycho-sociaux.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité



#12.11 PERSONNELS ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'économies et de redistribution pour pouvoir investir.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réduire et/ou maintenir les charges de personnels.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

PARTENAIRES

Établissements scolaires

MODALITÉS D'INTERVENTION

En 2012, des effectifs de référence ont été définis sur les collèges suivant plusieurs critères de dimensionnement. Ce dimensionnement a permis de passer de 200 ETP à 178 ETP avec en parallèle, la création de 10 postes de coordonnateurs basés dans les collèges, 1 poste d'agent de coordination basé à Flavin (en charge de 3 collèges) et 1 équipe mobile de 3 agents basée à Flavin.

L'externalisation de tâches difficiles comme le nettoyage des vitres ou l'entretien d'espaces verts (élagage) a permis d'accompagner cette diminution d'effectifs.

Depuis 2015, les collèges de Cransac et Rieupeyroux n'ont plus d'agent de maintenance ; cette tâche est réalisée par un agent de l'équipe mobile 1 jour par semaine.

Ce travail de rationalisation des effectifs ne permet pas aujourd'hui, à niveaux de service constants, de dégager d'autres marges de manœuvre.

Le Département compense par 45 ETP les absences constatées à la rentrée 2021 engendrant un surcoût financier important, de l'ordre de 20% de la masse salariale des ATTE. Ce niveau particulièrement élevé des dépenses liées aux remplacements doit toutefois être relativisé par la crise du COVID (remplacement dès le premier jour d'absence). En 2018 et 2019, le volume des remplacements avoisinait les 35 ETP.

Pour aller plus loin, seul un scénario d'externalisation, partiel ou total, est à envisager.

On distingue 3 secteurs d'activité sur les collèges :

Maintenance : A l'image de ce qui est en place sur les 3 « petits collèges », la maintenance de premier niveau peut être concentrée sur 1 ou 2 jours suivant la taille de l'établissement.

Sur les collèges de taille plus importante, les sollicitations sont permanentes, il paraît difficile de ne pas conserver l'agent de maintenance au quotidien.

Entretien (Service Général) : On constate que les effectifs composant ces services ont une moyenne d'âge élevée et de nombreuses difficultés physiques liées au métier et ce malgré de gros investissements sur les matériels individuels de nettoyage. Ces tâches peuvent faire l'objet d'une externalisation, en conservant un effectif minimum pour assurer l'urgence et le nettoyage des sanitaires 3 fois par jour (1 agent sur petit collège-2 agents sur moyen collège – 4 agents sur gros collège).

Restauration : plusieurs solutions sont envisageables :

- Préparation et livraison de repas par prestataire extérieur : nécessite des moyens humains pour réchauffer et assurer le service,
- Prestataire extérieur qui utilise les cuisines à disposition pour effectuer la prestation de repas (existe sur certains collèges privés du Département),
- Cuisines centrales pilotées ou non par le CD12 (avec liaison chaude).

Un point de vigilance doit être porté dans ces solutions sur la garantie d'utilisation des circuits courts ainsi que sur l'évolution du coût de revient du repas.

À noter que les services de Restauration sont aujourd'hui une source de recettes supplémentaires pour les collèges qui en bénéficient (surtout pour ceux qui assurent un service pour des écoles primaires). Ces recettes viennent abonder les fonds de roulement et permettent aux établissements de financer des actions pédagogiques sur lesquelles le Département n'intervient pas.

Remarque : compte tenu de la fragilité des personnels ATTE, la dimension sociale de ce sujet est particulièrement prégnante.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

Pôle Développement des Territoires – Direction des Bâtiments

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité - Direction des Affaires Juridiques

#12.12 MÉDECINE SCOLAIRE

OBJECTIF

Amélioration des politiques de santé en milieu scolaire.

NATURE DE L'OPÉRATION

Transfert de la médecine scolaire à la collectivité.

BÉNÉFICIAIRES

Les élèves

PARTENAIRES

L'État

Les établissements publics locaux d'enseignement

MODALITÉS

- 1- Étude de faisabilité approfondie sur le périmètre de la délégation de compétences notamment faire le lien avec l'ensemble des actions de santé en direction des élèves mené actuellement par la collectivité (PMI et CPEF).
- 2- Études des moyens financiers résultant du transfert de compétences et nécessaires pour assurer un service public de qualité.
- 3- Négociation et signature d'une convention avec l'État actant ce transfert de compétences.

POINTS DE VIGILANCE

- Obtention de l'accord préalable de l'État (en cours de discussion dans le cadre du projet de loi 3DS),
- Mêmes difficultés que pour l'Éducation nationale aujourd'hui, métiers en tension générant du mécontentement :
 - Pas de médecin scolaire sur le territoire aveyronnais,
 - Difficulté de recrutement et de fidélisation des infirmiers scolaires.

#12.13 PERSONNEL DES COLLÈGES

OBJECTIFS

Gagner en maîtrise et en transparence sur les aspects suivants :

- > Gestion des dotations de fonctionnement attribuées aux collèges,
- > Gestion RH des agents d'entretien et de restauration (organisation, niveaux de service, management),
- > Service de restauration : coût d'objectif et stratégie d'achat local des denrées alimentaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Transfert des gestionnaires de collèges

BÉNÉFICIAIRE

La Collectivité

PARTENAIRES

L'État

MODALITÉS

- 1- Étude pour définir collège par collège, le temps consacré par les gestionnaires aux tâches effectuées pour le compte de la collectivité,
- 2- Travail sur les statuts des agents concernés,
- 3- Signature d'une convention définissant les modalités organisationnelles et financières du transfert des gestionnaires des collèges.

POINTS DE VIGILANCE

- Obtention de l'accord préalable de l'État (en cours de discussion dans le cadre du projet de loi 3DS),
- Obtention de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique.

PROJET DE MANDATURE 2021 - 2028

L'Aveyron se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



WWW.AVEYRON.FR



PROJET DE MANDATURE 2021 - 2028

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Programme de mandature et Désignation des membres siégeant à l'Assemblée pour l'Aveyron

C'est un nouveau départ pour le Département de l'Aveyron.

Les élus de l'Aveyron ont souhaité fédérer l'action du Département autour d'engagements partagés qui garantissent l'avenir du territoire. C'est à travers 12 grands défis que le projet de mandature a été bâti. Il fixe la stratégie du Département pour les 7 prochaines années répondant aux objectifs de l'équipe nouvellement élue et servira de guide pour la durée du mandat 2021-2028. Une nouvelle feuille de route ambitieuse et réaliste (adaptées aux réalités que vivent nos concitoyens), marquée par un esprit de responsabilité et d'innovation.

Un projet de mandature ambitieux dans tous les domaines et pour tous les Aveyronnais.

Un projet de mandature qui embrasse de nombreux domaines pour lesquels le Département est compétent mais également des champs sur lesquels le Département entend valoriser son action à travers son rôle de coordonnateur, d'impulseur et de relais de proximité.

Les solidarités, l'attractivité territoriale, le dynamisme touristique et culturel, l'avenir de nos jeunes, l'écoute des plus fragiles, l'insertion, le retour vers emploi, le déploiement de la domotique, les mobilités, l'habitat, les services à la population sont autant de domaines que le Département souhaite investir pour garantir un aménagement équilibré de son territoire.

A travers ce projet de mandature, notre département s'engage sur la voie de l'Innovation, de la performance et de la modernité.

Priorités données #12 :

#SOLIDARITES : Chef de file de l'action sociale, le Département souhaite mieux prendre en compte les nouveaux besoins de la population confrontée au vieillissement et à l'accroissement de la précarité. Le Département a pour ambition de renforcer ses politiques sociales et d'innover en matière de réponses et d'interventions sociales. L'action de la collectivité s'inscrira dans un cadre partenarial constructif, avec une volonté commune des acteurs aveyronnais de l'action sociale de lutter contre la précarité, l'isolement et d'accompagner les plus fragiles.

#JEUNESSE : Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges publics et privés, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale. Le Département veut aller encore plus loin en améliorant les conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens, mais aussi en accompagnant la réussite scolaire et en soutenant la construction personnelle des adolescents au travers d'actions éducatives. Associer la jeunesse à la réflexion, ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais, est une piste que le Département souhaite privilégier.

#AGRICULTURE et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Le secteur agricole est un pilier incontournable du territoire, il contribue à sa richesse culturelle et économique ainsi qu'à sa renommée : production de biens alimentaires et non alimentaires, énergétiques, création d'emplois localisés, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.... Autant de problématiques différentes et d'orientations stratégiques nouvelles auxquelles le Département propose de répondre en déployant 3 enjeux stratégiques, socles de la politique agricole départementale : préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre ; légitimer notre approvisionnement local pour créer notre souveraineté alimentaire et bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer.

S'agissant de l'aménagement de nos territoires, la ligne directrice est de conforter la solidarité territoriale et de faire de notre département, un département entreprenant, innovant, tourné vers la croissance. En sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend par conséquent être solidaire des communes et des intercommunalités pour les projets qu'elles initient en adéquation avec l'ambition que le Département fait sienne « Bien vivre en Aveyron », intégrant par ailleurs une prise en compte plus aboutie des considérations environnementales. Il entend pour ce faire conforter la place des bourgs centres qui accueillent les services dits « essentiels », tout en étant solidaire de l'ensemble des communes. Par ailleurs, pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions et dans un environnement administratif et normatif de plus en plus complexe, le Département entend développer son offre de services aux communes via AVEYRON INGENIERIE.

#TRANSITION ECOLOGIQUE : Conscient de la prise en compte des préoccupations environnementales, le Département renforce au quotidien son action en faveur du développement durable. Notre ambition est de faire en sorte que chaque action, chaque politique, chaque décision soit empreinte de la volonté d'un développement du territoire plus équilibré, au service des Aveyronnais. Aussi, toutes les actions et politiques publiques menées par le Département - mobilités, infrastructures, agriculture, ... - s'inscrivent dans une politique soucieuse de la préservation d'un environnement et d'un territoire Aveyronnais unique.

#MOBILITES : Indispensables au développement des territoires et à la vie quotidienne des habitants, les mobilités s'inscrivent dans un contexte en constante évolution lié à des besoins croissants, aux enjeux environnementaux et aux révolutions technologiques et numériques. Le Département souhaite ainsi formaliser ses actions pour encourager les mobilités douces, un nouveau pilier de sa politique locale, à travers notamment la conduite d'un schéma des mobilités douces à l'échelle départementale. Il souhaite poursuivre son action pour améliorer la sécurité routière et le confort des usagers tout en intégrant les enjeux liés au développement durable qui est une des priorités du Département. Mais au-delà des compétences relatives à la modernisation, à la sauvegarde, et à la viabilité du réseau routier, le Département entend conforter son positionnement d'acteur et chef de file en matière de politique routière notamment en maîtrisant le déploiement d'axes structurants, gage d'attractivité.

#CULTURE : En réaffirmant son engagement en faveur de la culture, le Département a souhaité définir des stratégies culturelles construites pour les territoires et pour tous les Aveyronnais en positionnant la culture comme un enjeu majeur de développement. Dans ce sens, il encourage et soutient la valorisation, la création, la diffusion culturelle. Le Département s'engage également à déployer sa propre programmation culturelle, un nouvel outil d'attractivité.

#IMAGE PARTENARIATS : Une des ambitions du Département à travers sa stratégie de communication est de (re)donner du sens aux politiques publiques notamment en mettant les Aveyronnais au centre de l'action départementale. L'image d'un département innovant, dynamique et numérique doit être au cœur des actions de communication.

#ATTRACTIVITE : Parmi les priorités identifiées pour cette nouvelle mandature, figure la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attractivité pour l'Aveyron. Le Département renforce ce dispositif en créant une Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT) ; un nouvel enjeu pour l'Aveyron et un nouvel outil pour les territoires : « pour transcender les risques d'affaiblissement démographiques et ses conséquences sur la vie des Aveyronnais, l'ambition du Département est de porter un projet de vie qui améliore le quotidien de tous et de révéler l'Aveyron auprès de publics choisis qui sont à la recherche d'un lieu identitaire et innovant offrant une perspective de renouveau personnel et professionnel.

#SPORT : Au cœur des compétences du département se trouvent la promotion et la facilitation de la pratique sportive sous toutes ses formes. L'Aveyron est un terrain de jeu d'exception par ses sites, ses infrastructures. L'ambition du Département est de promouvoir le sport pour le plus grand nombre en valorisant les vertus de l'activité sportive (sport santé, sport nature, sport de haut niveau...). Une ambition qui se traduira par la création d'une agence départementale du sport.

#NUMERIQUE : Par la définition de la stratégie de développement numérique, innovation, énergies, le Département choisit de développer comme axe majeur une politique d'accélération de l'entrée dans le numérique, l'innovation et les énergies, notamment en créant une agence du numérique. Des politiques publiques novatrices pour développer les usages et les services à la population, l'innovation au service de la valorisation des savoir-faire et des territoires et, enfin, les énergies en circuit court et des smart grids (autoconsommation collective), sans oublier les équipements pour le déploiement des mobilités douces à l'échelle du département.

#ASSEMBLEE CITOYENNE : Au-delà de la mission de service public, le Département entend favoriser l'exercice de nouvelles formes de dialogues, de relations aux habitants afin d'en faire de véritables acteurs de la vie départementale. Une nouvelle instance « L'assemblée pour l'Aveyron » coordonnera ces nouveaux travaux.

#GOUVERNANCE PERFORMANCE : Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, les services apportés au public et aux territoires doivent viser une performance accrue. Cette performance revêt de multiples dimensions, d'abord, financière pour insuffler une culture de gestion performante ; sociale pour attirer les compétences nécessaires au projet, valoriser le potentiel existant, créer les conditions sociales pour répondre aux besoins de la collectivité et enfin organisationnelle, en mettant en place de nouvelles organisations de travail plus collaboratives et en transversalité, en proposant des outils de pilotage, et encourager une culture d'innovation.

La réorganisation des services

Afin de mettre en œuvre ce projet de mandature de la manière la plus efficace possible, il est apparu indispensable que les services du Département soient organisés en conséquence. Un nouvel organigramme a donc été élaboré. Il prend naturellement en compte les créations L'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT), de l'agence départementale du sport et l'agence départementale du numérique, de l'innovation et de l'énergie. L'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT) va naturellement intégrer les personnels de la mission « marketing du territoire » qui en ont fait la demande. De même, l'agence départementale du sport va s'appuyer sur l'équipe du service sport actuellement positionné au sein du pôle attractivité.

L'agence départementale du numérique, de l'innovation et de l'énergie quant à elle, issue du regroupement de 2 syndicats, le SIEDA et le SMICA, regroupera les différentes missions consacrées au numérique, jusque-là éclatées dans l'organigramme, hors les services fonctionnels internes du Département (DSI par exemple).

La principale nouveauté est la création d'un cinquième pôle permettant d'afficher clairement les objectifs ambitieux du Département concernant la jeunesse, l'éducation, le développement durable et l'innovation. Ce pôle, intitulé, pôle « **Avenir des Territoires** », comprendra :

- la direction de la jeunesse, qui reflète la volonté du Département d'agir encore davantage pour les jeunes aveyronnais ;
- la direction des collèges et de l'enseignement supérieur qui, outre les aspects bâtimentaires permettra de renforcer les liens avec les chefs d'établissement et les agents du Département qui y sont affectés. Le lien avec l'enseignement post-bac est également affirmé nettement ;
- la direction de l'eau et du développement durable, domaines dans lesquels le Département entend mener des actions innovantes ;
- la direction des systèmes d'information qui conserve sa fonction support auprès de tous les services du Département, mais qui a aussi vocation à mettre en application les innovations en matière d'informatique.
- le centre départemental de supervision qui est destiné à assurer la surveillance de l'ensemble des bâtiments et collèges départementaux et, à terme, d'autres aspects de nos compétences.

A l'instar des 4 autres pôles, le pôle « Avenir des Territoires » sera piloté par un DGA qui bénéficiera d'un adjoint.

Si, logiquement, la création des agences et de ce pôle n'impacte pas la direction de l'assemblée et des commissions, elle génère logiquement des modifications dans 3 des 4 autres pôles. Seul, le périmètre du pôle « **Solidarités Humaines** » (ex PSD) demeure inchangé.

Le pôle « **Ressources et Moyens** » conserve les mêmes directions, à l'exception de celle des systèmes d'information, comme il a été indiqué précédemment. Il intègre la direction des archives départementales. De plus, les référents déontologue/télétravail, suivi du PAD/ innovation interne et DPO/RGPD sont rattachés au DGA en charge de ce pôle.

Le pôle « **Solidarités des Territoires** » (ex-pôle attractivité) se voit doté de 2 nouvelles directions (agriculture et habitat) qui illustrent la volonté du Département de s'impliquer davantage dans ces politiques prioritaires pour la population aveyronnaise. En outre, compte tenu de la décision de ré-internaliser les actions relatives à la culture, une direction de la culture, des arts et des musées est mise en place. Elle rassemblera tous les aspects de la politique culturelle et artistique du Département : musées, patrimoine, arts vivants, langue régionale, lecture publique, médiathèque, etc.

Par ailleurs, le pôle « Solidarités des territoires » dispose toujours d'une direction de l'action territoriale (ex DAITT).

Le pôle « **Développement des Territoires** » (ex-pôle « aménagement du territoire ») s'articule dorénavant autour de 3 directions :

- la direction des mobilités et des infrastructures (ex-direction des routes et des infrastructures) ;
- la direction des bâtiments ;
- la direction de l'archéologie, transférée du pôle « animation du territoire ».

Ces différents changements entraînent la disparition de la mission d'appui à l'innovation, à la performance et à la transformation, dont les activités sont réattribuées de la manière suivante :

- la communication interne, ainsi que la qualité du service au public, au service de la communication, au sein du Cabinet ;
- le suivi du PAD et l'innovation interne, auprès du DGA en charge du pôle « ressources et moyens ». Le LAB INNOV 12 est, logiquement placé, au sein de l'agence départementale du numérique, de l'innovation et de l'énergie.

Enfin, un poste de chargé de mission « grands projets » (Palais Episcopal, Sylvanès, Conques, etc.), rattaché au Président et au DGS, est créé.

Ce nouvel organigramme a été soumis au comité technique du 22 novembre dernier qui a émis un avis favorable. Il a également fait l'objet d'une présentation détaillée au sein de chaque pôle qui sera suivie d'une communication destinée à l'ensemble des agents du Département.

S'agissant du projet de mandature « Les 12 défis pour l'Aveyron », je vous propose de le mettre en actions dès la publication de la présente délibération pour toutes demandes d'interventions nouvelles ou non complètes.

Les dossiers instruits actuellement dans nos services, réputés complets à la date de publication de la présente délibération, seront traités selon les anciennes règles.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Département,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', written in a cursive style.

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Désignation des membres siégeant à l'Assemblée pour l'Aveyron

L'Assemblée du 5 novembre 2021 a voté à l'unanimité la création d'un conseil citoyen à l'échelle départementale dont l'objectif est d'impulser une nouvelle forme de dialogue avec les acteurs du territoire et créer une instance dédiée pour susciter et favoriser les débats sur des sujets choisis entre acteurs et citoyens.

La composition du Conseil citoyen désignée par l'Assemblée départementale respecte la proportionnalité des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Ce conseil citoyen est composé pour 50% de représentants des structures issues de la société civile dite « organisée » ou jouant un rôle de corps intermédiaire, pour 25% de personnes qualifiées et pour 25% de conseillers départementaux remplaçants.

Le Conseil citoyen est ainsi composé de 36 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif
- Collège 3 : personnes qualifiées
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants

La liste nominative des membres est annexée au rapport.

Je vous invite donc à délibérer sur la désignation des membres constituant « L'Assemblée pour l'Aveyron ».

Le Président du Département,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', written in a cursive style.

Arnaud VIALA

Membres L'Assemblée pour l'Aveyron

		NOM
Collège 1 : Représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales	1	Jean-Pierre AUTHIER
	2	Guy COMBRET
	3	Elian ZULLO
	4	Dominique COSTES
	5	LAFARGE (Titulaire : DOUZIECH (Suppléant))
	6	Bernard DALMON (titulaire); Jean-Yves DUBOR (remplaçant)
	7	Bruno BELIERE
	8	Laure FRAYSSINET
	9	Bruno LADSOUS
Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif	10	Stéphane ROUQUETTE (Titulaire) ; Christohe PALOU (Suppléant)
	11	Marilise MIQUEL
	12	Romain SMAHA
	13	Elodie PEYROUTY
	14	Jean-Marc CALVET
	15	Hervé PELISSIER
	16	Brigitte BOYER
	17	Pierre PANTANELLA
	18	Joël FABRE
Collège 3 : Personnes qualifiées	19	Yves BIOULAC
	20	Jean-Claude LUCHE
	21	Théo COSTES
	22	Gaétan BOUNHOL
	23	Daniel SEGONDS
	24	Cyril BRENGUES
	25	Michel SOULIE
	26	Cécile LARROUY-MAUMUS
	27	Laure MOUYSSET
Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants	28	Jean-Luc FOREY
	29	Elizabeth AZAM
	30	Valérie SALLES
	31	Christine CORAIL
	32	Sébastien COMBES
	33	Jérôme FABRE
	34	Laurent DE VEDELLY
	35	Sébastien CROS
	36	Marie-Françoise VITRAC

AVIS SUR LE PROJET DE MANDATURE DU DEPARTEMENT

10 DECEMBRE 2021

ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON



ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

Avis sur le projet de mandature du Département de l'Aveyron

L'Assemblée pour l'Aveyron est un conseil citoyen composé de 36 membres désignés parmi les structures représentatives de la société civile organisée, des personnes qualifiées et des conseillers départementaux remplaçants.

Cette assemblée citoyenne a été installée le 19 novembre 2021 par le Président du Département qui l'a immédiatement saisie d'un premier travail sur le projet de mandature. L'Assemblée pour l'Aveyron s'est donc réunie le 29 novembre à Rodez pour produire un pré-projet d'avis lors d'ateliers de travail organisés par les services du Département autour d'experts des thématiques.

Cet avis a été consolidé et finalisé le 3 décembre par 6 rapporteurs de ces ateliers et le Président de l'Assemblée pour l'Aveyron.

Il est composé d'un avis collectif synthétique s'appuyant sur les contributions jugées « prioritaires » par les membres de l'Assemblée pour l'Aveyron (p.4 à p.16), auquel sont annexées l'ensemble des contributions recueillies pendant les ateliers d'une part et certaines contributions individuelles d'autre part.

Il a été transmis le mardi 7 décembre 2021 au Président du Département.



Considérant la saisine du Président du Département,
Considérant le projet synthétique de mandature transmis aux membres de l'Assemblée pour l'Aveyron le 19 novembre et les compléments d'information donnés par les Directrices et Directeurs des services du Département le 29 novembre,
Considérant les contributions de l'ensemble de ses membres lors des ateliers de travail,

L'Assemblée pour l'Aveyron émet l'avis suivant :

De manière générale elle SOULIGNE l'effort de transparence de la part du Département,

REGRETTE le peu de temps qu'il lui a été laissé pour examiner cet ample projet de mandature.

DEMANDE à l'avenir de bénéficier de plus de temps et d'informations plus détaillées et en particulier sur les domaines de compétences du Département.

1 #LABELS/ IMAGES/ PARTENARIATS

Sur l'axe Labels / Images / Partenariats, l'Assemblée pour l'Aveyron

REGRETTE l'absence de reconnaissance de l'identité/unité départementale de l'Aveyron dans la presse quotidienne départementale qui participe à une certaine marginalisation du territoire à l'échelle de la région et **PROPOSE** que le Département intervienne pour faire évoluer cette situation.

ENCOURAGE le Département à renforcer les actions de communication sur les vecteurs de notoriété de l'Aveyron, notamment son leadership sur la production d'énergies renouvelables, sa capacité à produire une alimentation locale de qualité

pour le Grand Sud, la densité unique des Plus beaux Villages de France ... qui sont en phase avec les attentes sociétales.

SOUTIENT les initiatives de la collectivité visant à valoriser la diversité des territoires et des paysages aveyronnais et la mise en avant du « Fabriqué en Aveyron ».

PROPOSE que le Département œuvre pour que le Viaduc de Millau change de nom et devienne le Viaduc de Millau - Aveyron.

2 #AGRICULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur l'axe Agriculture / Aménagement du Territoire, l'Assemblée pour l'Aveyron

REGRETTE l'absence de programme visant à développer les relations agriculteurs / habitants du territoire ou touristes.

S'INTERROGE sur l'opportunité de créer des dispositifs départementaux pouvant aider à stopper la baisse du nombre d'agriculteurs et à agir sur le coût du foncier agricole.

SOUTIENT la mise en place par le Département de politiques visant à encourager les jeunes à aller vers les métiers de l'agriculture.

S'INTERROGE sur les dispositifs que le Département pourrait imaginer pour gérer les conflits entre néo-ruraux et ruraux.

SOUTIENT les dispositifs départementaux visant à promouvoir « le manger local ».

DEMANDE que le Département investisse pour montrer aux jeunes que consommer de la viande locale est compatible avec les exigences liées à la transition écologique.

SOUTIENT la volonté du Département de créer des internats territoriaux, des logements passerelles pour les apprentis, les internes et étudiants paramédicaux.

DEMANDE que le Département s'assure que les jeunes, étudiants et stagiaires, aient bien connaissance des solutions d'hébergements envisagés pour eux dès l'orientation.

SOUTIENT le Département dans sa volonté de conditionner des aides financières aux projets d'aménagements du territoire au respect des enjeux environnementaux.

3 #EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sur l'axe Eau / Transition écologique, l'Assemblée pour l'Aveyron

DEMANDE que soit mise en place une meilleure communication sur les actions liées à la transition écologique.

S'INTERROGE sur la possibilité de fédérer les acteurs de la gestion de l'eau au niveau départemental.

DEMANDE que soit étudiée une meilleure adéquation du réseau de bornes électriques avec les besoins de tous les types d'utilisateurs à travers la mise en place d'un plan de déploiement départemental.

S'INTERROGE sur le soutien que pourrait apporter le Département pour accompagner les communes dans l'obtention du label plus beaux villages de France.

SOUTIENT l'intention du Département de faire de Micropolis une vitrine du développement durable en Aveyron et **PROPOSE** que soit menée une réflexion sur la stratégie de développement et de communication de cette entité.

SOULIGNE la mise en place du projet d'«Hypervision des bâtiments» destiné à optimiser les consommations d'énergies du patrimoine du Département.

4 #CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

Sur l'axe Culture / Patrimoine / Occitan, l'Assemblée pour l'Aveyron

S'INTERROGE sur une éventuelle action du Département pour aider les propriétaires à prendre conscience de l'intérêt de leur patrimoine.

ENCOURAGE les actions visant la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine non protégé tout comme la mise en avant de la langue occitane.

DEMANDE que le Département mette en place des actions permettant de montrer aux Aveyronnais le caractère concret de l'occitan, comme patrimoine culturel présent partout dans leur quotidien (noms de rue, villages, familles...).

SOUTIENT les actions du Département visant à élargir la saison culturelle au-delà de la saison touristique.

SOULIGNE la pertinence du dispositif « Talents d'Aveyron » dont la section dédiée aux jeunes favorise l'accès à la formation des jeunes artistes.

5 #JEUNESSE/ EDUCATION/ IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

Sur l'axe Jeunesse / Education / Immobilier départemental, l'Assemblée pour l'Aveyron

S'INTERROGE Sur le risque de fracture numérique parmi les citoyens aveyronnais et notamment parmi les jeunes aveyronnais scolarisés et **DEMANDE** que le Département mette en place des actions, complémentaires de celles de la Région, visant à garantir une préparation équitable des élèves aux différents usages du numériques.

DEMANDE que le Département soutienne les projets de logements de qualité pour les alternants dont apprentis en formation et les étudiants.

PROPOSE que le Département étudie la possibilité d'accompagner les étudiants aveyronnais qui souhaitent étudier à l'étranger (mise en relation, information).

6 #SOLIDARITES

Sur l'axe des Solidarités, l'Assemblée pour l'Aveyron

REGRETTE qu'il n'y ait pas d'engagement de la part du Département pour favoriser et accélérer la formation des assistantes maternelles.

SOULIGNE l'ambition du Département de favoriser davantage de mise en relation entre les personnes en insertion et les besoins de recrutement des entreprises.

PROPOSE que le Département étudie la possibilité de créer une aide sous conditions pour les jeunes Aveyronnais de 18 à 25 ans pour les aider à rentrer dans la vie active ou continuer leurs études (RSA jeunes) en lien avec les dispositifs existants.

S'INTERROGE sur le contenu de l'action « renforcer la lutte contre les violences conjugales » et en particulier sur les leviers financiers que le Département pourrait activer afin de créer les logements manquants pour accueillir des femmes battues.

DEMANDE que soit davantage pris en compte le nécessaire soutien aux accompagnants et aidants de personnes âgées et handicapées et **PROPOSE** que des Maisons permettant le répit des aidants soient créées.

DEMANDE que soit envisagée une augmentation du nombre de maisons d'accueil pour les personnes âgées et/ ou handicapées en particulier dans le secteur rural et de logements adaptés pour les personnes handicapées en ville.

SOUTIENT la volonté du Département de faire de l'Aveyron un terrain d'expérimentation sur la politique vieillesse.

7 #MOBILITES

Sur l'axe des Mobilités, l'Assemblée pour l'Aveyron

SOUTIENT les investissements du Département destinés à aménager et sécuriser les traverses de villages.

REGRETTE le manque d'informations du grand public sur les actions de préservation et restauration de milieux naturels engagées lors des aménagements routiers.

S'INTERROGE sur la compatibilité entre les objectifs d'ouverture du département par la baisse des temps de parcours et la réduction de l'accidentologie routière.

S'INTERROGE si le Département ne devrait pas mener une réflexion globale sur la place de l'automobile en Aveyron.

SOUTIENT le développement des zones de covoiturages avec production d'énergie électrique et **REGRETTE** que les nouvelles énergies produites par des acteurs économiques du département ne soient pas encore assez intégrées (hydrogène par exemple).

DEMANDE davantage de cohérence entre la carte scolaire et les transports scolaires ainsi qu'entre les mobilités routières et l'offre de transport ferroviaire.

DEMANDE que le Département poursuive son investissement dans le développement de l'Aéroport Rodez-Aveyron.

SOUTIENT l'ambition du Département de développer et prendre en compte systématiquement la place des mobilités douces et **PROPOSE** qu'il favorise l'essai de ces solutions de déplacement et participe au développement de parcs à vélo électrique pour les zones particulièrement attractives et touristiques.

8 #NUMERIQUE/ INNOVATION/ ENERGIES

Sur l'axe Numérique, Innovation et Energies, l'Assemblée pour l'Aveyron

SOUTIENT l'initiative du Département de créer une Agence de l'innovation et de l'énergie.

DEMANDE que le Département réfléchisse à la mise en place d'une vitrine permanente de l'innovation à destination du grand public et des publics jeunes (collégiens et lycéens.).

PROPOSE la création d'un « concours Lépine de l'Aveyron ».

DEMANDE que le Département veille à assurer une égalité numérique entre les collégiens : un collégien = un ordinateur.

DEMANDE que l'accompagnement des commerces aveyronnais pour développer leur communication numérique soit accentué.

DEMANDE que le Département envisage la mise en place de guichets d'aide au numérique ou la création d'une plateforme téléphonique pour aider les personnes en difficulté face à l'utilisation des services numériques et dématérialisés.

PROPOSE que soit étudiée la pertinence de développer les contenus utiles aux applications numériques qui répertorient les différents modes de déplacements disponibles en Aveyron.

SOULIGNE l'investissement du Département dans le développement de solutions domotiques pour personnes âgées et handicapées.

SOUTIENT l'ambition du Département de développer les mobilités douces tout en veillant à mettre en place des infrastructures adaptées.

9 #ATTRACTIVITE ET TOURISME

Sur l'axe Attractivité et Tourisme, l'Assemblée pour l'Aveyron

REGRETTE la présence de zones blanches persistantes dans les réseaux de télécommunications haut débit.

S'INTERROGE sur le calendrier d'aménagement de la RN88 en 2x2 voies.

PROPOSE d'une part que le Département mette en place des dispositifs visant à garder un lien avec les Aveyronnais qui quittent le Département (étudiants, mobilités professionnelles...) et d'autre part qu'il envisage la création de bourses pour les jeunes qui viennent travailler en Aveyron.

DEMANDE que le Département se fixe des objectifs ambitieux en terme de communication sur les réseaux sociaux digitaux.

10 #SPORTS

Sur l'axe Sports, l'Assemblée pour l'Aveyron

SOUTIENT la création de l'Agence départementale du Sport.

SOUTIENT les actions visant à faire du sport nature un atout de notre territoire et
DEMANDE que le Département œuvre pour créer une filière d'excellence dans ce domaine.

REGRETTE la disparité de la qualité des équipements sportifs à l'échelle du territoire aveyronnais.

S'INTERROGE sur les actions qui pourraient être engagées par le Département pour soutenir le renouvellement des bénévoles.

PROPOSE que le Département mette en place une campagne de communication sur le Sport comme vecteur de santé.

DEMANDE que soit étudiée la possibilité de mettre sur pied un Fonds départemental de remise en état des infrastructures sportives.

11 #ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

Sur l'axe « Assemblée pour l'Aveyron », l'Assemblée pour l'Aveyron

S'INTERROGE sur la portée des avis qu'elle va être amenée à produire et dans quelle mesure le Département va intégrer ses propositions.

DEMANDE que le Département œuvre pour fournir une légitimité suffisante à l'Assemblée pour l'Aveyron, et ainsi garantir sa capacité de travail sur des sujets structurants dont elle souhaitera s'autosaisir.

SOUHAITE ne pas être considérée comme une caution mais davantage comme une force de proposition, éventuellement contradictoire, sur des sujets ciblés en lien avec l'attractivité et la dynamique du territoire.

SOUTIENT le Département qui souhaite faire de la diversité des membres de l'Assemblée pour l'Aveyron un atout pour la réflexion et la proposition.

12 #GOUVERNANCE / PERFORMANCE

Sur l'axe Gouvernance / Performance, l'Assemblée pour l'Aveyron

S'INTERROGE sur la manière dont le Département pourrait favoriser la mutualisation du personnel ou des compétences sans perdre de la valeur et sans impact négatif sur le personnel.

SOUTIENT les actions qui seront engagées pour développer l'accessibilité et l'attractivité des métiers du Département ainsi que leur lisibilité sur Internet.

PROPOSE que le Département présente les métiers recherchés aux futurs diplômés, ainsi qu'aux entreprises en difficulté.

SOUTIENT toutes les actions qui seront engagées en faveur de l'accompagnement des agents de la collectivité (montée en compétences, découverte d'autres métiers au sein de la collectivité, formation...).

FIN DE L'AVIS COLLECTIF SYNTHETIQUE DE L'ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

ATELIERS DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

29 NOVEMBRE 2021

COMPOSITION DES ATELIERS.....	18
ATELIER N°2 : 1 #LABELS/ IMAGES/ PARTENARIATS.....	19
ATELIER N°3 : 2 # AGRICULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	20
ATELIER N°4 : 3 #EAU / TRANSITION ECOLOGIQUE.....	21
ATELIER N°3 : 4 #CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN.....	22
ATELIER N°4 : 5 #JEUNESSE/ EDUCATION/ IMMOBILIER DEPARTEMENTAL.....	23
ATELIER N°5 : 6 #SOLIDARITES.....	24
ATELIER N°1 : 7 #MOBILITES.....	25
ATELIER N°5 : 8 #NUMERIQUE/ INNOVATION/ ENERGIES.....	26
ATELIER N°6 : 9 #ATTRACTIVITE ET TOURISME.....	27
ATELIER N°6 : 9 #ATTRACTIVITE ET TOURISME (SUITE).....	28
ATELIER N°6 : 10 #SPORTS.....	29
ATELIER N°2 : 11 #ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON.....	30
ATELIER N°1 : 12 #GOUVERNANCE / PERFORMANCE.....	31

COMPOSITION DES ATELIERS

ATELIER 1 #12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE #7 MOBILITES	ATELIER 2 #1 LABELS / IMAGES / PARTENARIATS #11 ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON	ATELIER 3 #2 AGRICULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE #4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	ATELIER 4 #3 EAU / TRANSITION ECOLOGIQUE #5 JEUNESSE / EDUCATION / IMMOBILIER DEPARTEMENTAL	ATELIER 5 #6 SOLIDARITES #8 NUMERIQUE / INNOVATION / ENERGIES	ATELIER 6 #9 ATTRACTIVITE / TOURISME #10 SPORTS
Animatrice : Nathalie SOULIE	Animateur: Arnaud VILLEFRANQUE	Animateur: Stéphane THIEVENAZ	Animateur: Frédéric DURAND	Animatrice : Delphine BIELANSKY	Animatrice : Amélie COMBRES
Experts: Françoise CARLES - Directrice générale adjointe Pôle Ressources et Moyens Anthony ROUXEL - Directeur général adjoint Pôle Développement du Territoire	Experte: Dominique BODET - Directrice de la communication	Experte: Véronique BASTIDE - Directrice générale adjointe Pôle des Solidarités des Territoires	Expert: Thomas DEDIEU - Directeur général adjoint Pôle Avenir des territoires	Expert: Eric DELGADO – Directeur général adjoint Pôle des Solidarités. Préfigurateur de l'Agence Départementale du Numérique, de l'innovation et de l'énergie	Experts: Jean-François GAVALDA - Directeur de l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité Serge BRU Directeur de l'Agence Départementale du Sport
Composition	Composition	Composition	Composition	Composition	Composition
Jean-Pierre AUTHIER	Guy COMBRET (rapporteur)	Elian ZULLO	Christophe PALOUS (rapporteur)	Jacques DOUZIECH	Bernard DALMON
Bruno BELIERE	Laure FRAYSSINET	Bruno LADSOUS	Ludvine CHATELAIN	Marilise MIQUEL	Romain SMAHA (rapporteur)
Elodie PEYROUTY	Jean-Marc CALVET	Caroline RUELLE	Gaëtan BOUNHOL	Pierre PANTANELLA	Cyril BRENGUES
Yves BIOULAC	Jean-Claude LUCHE	Théo COSTES (rapporteur)	Laurent DE VEDELLY	Daniel SEGONDS	Valérie SALLES
Michel SOULIE	Sébastien COMBES	Laure MOUYSET		Elisabeth AZAM (rapporteuse)	Marie-Françoise VITRAC
Christine CORAIL (rapporteuse)		Jérôme FABRE		Sébastien CROS	

ATELIER N°2 : 1 #LABELS/ IMAGES/ PARTENARIATS

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...		L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...	
L'absence de la reconnaissance de l'identité de l'Aveyron = + de communication (4 votes).	Désert agricole = exode rural La non prise en compte d'une lutte plus intense contre la désertification agricole et l'exode rural	Terre de tournages : idée excellente : vecteur d'attractivité et d'images. Mais nécessité de manifestations et de moyens appropriés. Comment utiliser l'image de l'Aveyron sans superposer les messages? (4 votes).	Viaduc de Millau de l'Aveyron (2 votes). Pertinence du Magazine Aveyron écrit. Encourager les événements sportifs et culturels grand publics.	La mise en avant du Fabriqué en Aveyron (3 votes). Valoriser les territoires et la diversité aveyronnaise des paysages. Terres de voyages ; Assemblée pour l'Aveyron (2 votes).	
		Distribution des Tee-shirts Aveyron = retour sur investissements Le coût engendré par rapport au résultat produit.	Fédérer les producteurs en vente directe autour d'un outil ou des actions communes	Terre d'accueil agriculture et santé.	Information des projets et communication auprès de la population.
				Renforcer les vecteurs de notoriété de l'Aveyron (par ex : faire manger local, ENR le 1er en France...) (1 votes).	

ATELIER N°3 : 2 # AGRICULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...	
L'absence de programme visant à développer les relations agriculteurs / habitants du territoire ou touristes (1 vote)	Sur les dispositifs départementaux pouvant aider à stopper la baisse du nombre d'agriculteurs (coût du foncier ?) (2 votes)	Que les aménagements soient planifiés et que les investissements soient véritablement nécessaires (éviter les éléphants blancs ?)	La mise en place de politiques visant à encourager les jeunes à aller vers l'agriculture. (1 vote), souligne l'importance d'une communication dans les collèges et visant particulièrement les personnes n'ayant pas d'agriculteurs dans leur famille	
L'absence d'aide à l'implantation des médecins. Pourquoi ne pas les salarier ?	Sur les dispositifs que le Département pourrait imaginer pour gérer les conflits entre urbains (néo-ruraux ?) et ruraux (1 vote)	Le Département investisse pour montrer aux jeunes que consommer de la viande locale ce n'est pas faire du mal à la nature (3 votes)	Le Département dans le conditionnement des aides aux aménagements au respect des enjeux environnementaux (3 votes)	
Que, concernant l'offre de logement, la réhabilitation des cœurs de ville et cœur de bourg ne soit pas prioritaire par rapport à la construction de logement neuf		Que le Département envisage des actions visant à renforcer le lien rural-urbain	Les dispositifs départementaux pour promouvoir « le manger local » (2 votes)	
L'absence d'orientation visant à renforcer le pastoralisme afin d'éviter que les milieux ouverts ne se referment (en lien avec l'entente Unesco Causse et Cévennes et en mobilisant les industriels de l'agro-alimentaire) (1 vote)		Que le Département s'assure que les jeunes, étudiants et stagiaires, aient connaissance des solutions d'hébergements envisagés pour eux dès l'orientation (1 vote)	Le projet alimentaire territorial	
			Soutient la volonté du Département de créer des internats territoriaux, des logements passerelles pour les apprentis, les internes et étudiants paramédicaux (4 votes)	
			Les dispositifs dédiés à l'aide au recrutement et à la valorisation de l'image du métier d'agriculteur.	

ATELIER N°4 : 3 #EAU / TRANSITION ECOLOGIQUE

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...
	Sur la possibilité de fédérer les acteurs de la gestion de l'eau (priorité 2).	Meilleure adéquation du réseau de bornes électriques (priorité 3).	Hypervision (priorité 5).
	Sur la possibilité d'accompagner les communes sur le label plus beaux villages de France (priorité 6).	Meilleure communication sur les actions liées à la transition écologique (Priorité 1).	La notion de vitrine de Micropolis (priorité 4).
		Réflexion sur la stratégie de développement et de communication de Micropolis (priorité 4).	

ATELIER N°3 : 4 #CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...
Que la protection des lieux patrimoniaux essentiels (Biens UNESCO, Grands sites de France) face aux agressions industrielles (Energies et autres) ne soient pas assez prise en compte	Sur la pertinence de promouvoir l'écrit dans une société ou tout est image ?	Que le Département réfléchisse à la manière de conserver le petit patrimoine non protégé (ex : l'oustalou de la RD 85) quand il appartient à un propriétaire privé	La logique d'élargir la saison culturelle au-delà de la saison touristique (1 vote)
Que les nouveaux modes de consommation du patrimoine, qui font de la visite une expérience, et qui aide à faire vivre le patrimoine ne soient pas assez pris en compte	Médiathèque, bibliothèque et bibliobus ? Pour que tous les publics viennent à la lecture, ne faut-il pas diversifier les modes d'accès à la lecture ?	Que Le Département envisage d'aider les Monuments Historiques inscrits à l'inventaire à passer au statut de Monument Historique Classé	Les actions visant à la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine non protégé (5 votes) et de l'Occitan.
La culture ce n'est pas que des bibliothèques. Il faut montrer que l'accès à la culture par la musique est possible et surtout valoriser d'autres formes de cultures non littéraire et artistique.	Sur une éventuelle action du Département pour aider les propriétaires à prendre conscience de l'intérêt de leur patrimoine (1 vote)	Que le Département engage une réflexion sur la manière de faire davantage vivre les médiathèques afin que les Aveyronnais puissent y entre plus facilement. Favoriser les supports numériques.	Les dispositifs départementaux visant la découverte et la pratique des arts pendant la scolarité
		Que le Département montre aux aveyronnais le caractère concret de l'occitan, comme patrimoine culturel présent partout (noms de rue, villages, famille...) (2 votes)	Les politiques visant à soutenir le secteur associatif
			Le dispositif « Talents d'Aveyron » - Favoriser l'accès à la formation des jeunes artistes. (3 votes)

ATELIER N°4 : 5 #JEUNESSE/ EDUCATION/ IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...
	Sur le risque de fracture numérique parmi les citoyens aveyronnais (priorité 3) et notamment les élèves.	Préparer les élèves à l'usage du numérique de façon équitable. (priorité 2)	
		Logement / Accueil des élèves, étudiants et apprentis en formation (priorité 1)	
		Aider les étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger (priorité 4)	

ATELIER N°5 : 6 #SOLIDARITES

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...
Regrette qu'il n'y ait pas d'engagement pour favoriser et accélérer la formation des assistantes maternelles (2 votes).	S'interroge sur le contenu de l'action : ex : renforcer la lutte contre les violences conjugales. Il manque de logements pour accueillir des femmes battues. Y-aurait-il des aides pour la création de logements ? (2 votes).	Création d'aides sous conditions pour les jeunes de 18-25 ans pour les aider à rentrer dans la vie active ou continuer leurs études (RSA jeunes) (2 votes).	
Regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du détail des fiches actions avant la réunion afin de pouvoir apporter un avis éclairé. Soutient le concept de l'innovation dans le champ social, mais ne sait pas concrètement en quoi il consiste.	Quels liens avec la justice concernant la protection de l'enfance et le placement des enfants ?	Prise en charge des accompagnants et aidants de personnes âgées ? (1 vote).	Insertion et recrutement (2 votes). Mettre en relation les personnes en Insertion avec les besoins de recrutement des entreprises
Sujet un peu trop large pour des observations un peu trop précises. Regrette que certains actions relèvent plus d'une politique nationale que départementale.	Interrogation sur le grand nombre d'actions proposées, toutes concevables ?	Création de maisons d'accueil pour les personnes âgées et/ ou handicapées notamment dans le secteur rural (5 votes).	Expérimentation, prise en charge globale des personnes âgées.
Absence de lien entre les entreprises qui recrutent et les bénéficiaires du RSA	Quelles sont les compétences qui relèvent exclusivement du Département, et celles dans lesquelles le Département peut intervenir en second lieu tout en se différenciant des autres Départements ?	Création de logements adaptés pour les personnes âgées en ville (1 vote).	Soutien l'idée de faire du département un territoire d'expérimentation sur le suivi de la vieillesse.
		Nous devrions mettre en place une politique très volontariste, dotée de moyens conséquents et de communication pour attirer le personnel médical dans l'Aveyron (1 vote).	Renforcer mes actions de prévention de la petite enfance. Accompagner les enfants en difficultés.
		Maisons de logements de repos pour les aidants (1 vote).	

ATELIER N°1 : 7 #MOBILITES

<p>L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...</p> <p>Que les nouvelles énergies qui font l'économie du département soient peu intégrées (hydrogène, BOSCH, BRALEY)</p> <p>Le peu de connaissance ou d'information sur la préservation des espaces naturels</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...</p> <p>Le lien entre ouverture du département et augmentation de la vitesse</p> <p>Si le Département ne devrait pas mener une réflexion globale sur la place de l'automobile en Aveyron</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...</p> <p>Une mise en cohérence des transports scolaires avec la carte scolaire</p> <p>Une mise en cohérence des mobilités routières et ferroviaires</p> <p>Que le Département investisse dans le développement de l'Aéroport de Rodez</p> <p>Que le Département favorise l'essai des mobilités douces (ex : Vélib)</p> <p>Que le Département associe plus d'acteurs avant les travaux</p> <p>La possibilité pour le Département de participer au développement de parcs à vélo électriques pour les zones particulièrement attractives et touristiques.</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...</p> <p>Les aménagements de routes départementales en traversée de villages</p> <p>Le souhait du département de favoriser les déplacements en véhicule deux roues et mobilités douces.</p> <p>La volonté du Département d'intégrer les nouveaux modes de mobilité.</p> <p>De systématiser la prise en compte des mobilités douces dans tous les projets nouveaux</p> <p>L'intégration largement réparties de mobilités douces sur le département</p> <p>l'assemblée soutient les propositions en lien avec l'aménagement des traversées de village et l'attention donnée dans les projets à la sécurité</p> <p>Développer les zones de covoiturage avec production d'énergie (zones avec panneaux photovoltaïques)</p>

ATELIER N°5 : 8 #NUMERIQUE/ INNOVATION/ ENERGIES

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...	
Le développement excessif de l'éolienne.	Quid des 15% des personnes souffrant de l'illectronisme?	Mettre en place une vitrine permanente de l'innovation où seraient exposés les innovations à la fois entre vous et les particuliers en lien avec les collégiens et les lycées. (3 votes).	Domotique pour personnes âgées et handicapées (2 votes).	
		Photovoltaïque à intégrer sur les bornes de recharge pour vélos en ville et véhicules, et places de co-voiturage.	Soutien à l'Agence de l'innovation (3 votes).	
		Propose la création d'un « concours Lépine de l'Aveyron ». (4 votes).	Développement de la 4G/ Fibre	
		Assurer une égalité numérique aux collégiens : un collégien = un ordinateur. (1 vote).	Soutien le développement des mobilités douces tout en veillant aux infrastructures adaptées. (5 votes).	
		Développer la communication numérique des commerces/services. (1 vote).		
		Mise en place de guichets d'aide au numérique (1 vote). Créer une plateforme téléphonique pour aider « les naufragés du numérique ».		
		Développer une application pour les déplacements dans tout l'Aveyron. (2 votes).		

ATELIER N°6 : 9 #ATTRACTIVITE ET TOURISME

L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...	- Un certain manque d'information sur ce qui existe Campagnes de communication peu efficaces sur les réseaux - Un défaut au niveau des moyens de communication (déserte train, transport en commun) qui pénalise le département -Pas assez d'actions pour garder nos Aveyronnais avant de vouloir attirer de nouveaux arrivants	L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE... -Qu'est-ce qui fonctionne ? qu'est ce qui ne marche pas? -Quelle est la volonté des collectivités locales sur le collectif Aveyronnais -Quels objectifs et quels moyens pourront être mis en œuvre ? -Quelles sont les conditions favorables pour réussir ?	L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE... -l'aéroport est un atout pour le département : il faut soutenir et pérenniser, voire développer cet outil -Création d'une bourse pour les jeunes qui viennent travailler en Aveyron -Favoriser la création de résidences jeunes pour répondre à la problématique du logement. -Se fixer des objectifs ambitieux sur les réseaux facebook, youtube, ... Un partage de projet au plus près des territoires (petites communes difficile à avoir de l'info)	L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE... -Gros efforts faits par le CD12 en termes d'attractivité (Com, Haut débit, Image) -L'aveyron dispose d'une bonne image générale, son bien vivre. Il faut davantage communiquer autour de ça. -Un travail en réseau, créer un maillage du territoire -Image de l'Aveyron : une vision globale de l'attractivité du territoire- Ne pas disséquer l'emploi, les transports, la santé...) mais utiliser les imbrications -Dépasser les limites du département. Fédérer les acteurs locaux autour d'une marque forte
	-Des divisions internes au département qui nous font apparaître moins attractif vu de l'extérieur -Main d'œuvre très compliquée à trouver – lien entre CFA formation en alternance dans les entreprises du département - manque de communication entre les différents organismes.	-Attractivité des métiers en lien avec les associations des territoires, commerçants, artisans, faire revenir nos étudiants -L'aire du Viaduc de Millau pourrait être mise à dispo temporaire des entreprises locales (recrutements, expositions,...)		

ATELIER N°6 : 9 #ATTRACTIVITE ET TOURISME (SUITE)

<p>L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...</p> <p>-Le manque d'ouverture qui pénalise en son temps le département</p> <p>-Manque de coordination entre les secteurs économiques et les collectivités (échange de CV pour les recrutements, problématique du travail du conjoint)</p> <p>-Les déserts médicaux qui empêchent des jeunes de s'installer</p> <p>-Encore des zones blanches / réseaux telecom haut débit favorisant le télétravail</p> <p>-Les gueuques quand une entreprise veut s'installer</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...</p> <p>-M'interroge pour préserver la dynamique de nos villages Tissu associatif.</p> <p>-S'interroge pour garder notre main d'œuvre, nos entreprises, nos artisans</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...</p> <p>-Une tête de réseau collectant et diffusant efficacement les offres d'emplois</p> <p>Plus d'échanges entre monde éco, politique et enseignement</p> <p>-Suivre ceux qui quittent l'Aveyron (étudiants, mobilité professionnelle,...)</p> <p>-Soutenir les actions qui existent pour transmettre, créer dans les villages, villes du département par le biais des Com com , des associations, des commerçants</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...</p>
---	---	---	---

ATELIER N°6 : 10 #SPORTS

<p>L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...</p> <p>Le manque de soutien apporté aux associations, en termes de logistique, de formations.</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...</p> <p>La valorisation des bénévoles. Le renouvellement des bénévoles. Le rôle important du militantisme pour « rendre ce que j'ai reçu. »</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...</p> <p>Favoriser le sport-santé : prévention de certaines maladies...</p>	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...</p> <p>Bonne dynamique des clubs et associations.</p>
<p>L'Etat de certaines infrastructures sportives.</p>	<p>Valoriser ou promouvoir le sport-santé. L'éducation à la santé. C'est aussi travailler sur l'image des adolescents et l'estime de soi</p>	<p>Une campagne : faire du sport en Aveyron c'est la santé.</p>	<p>Soutenir les clubs sportifs en respectant l'échelon local.</p>
<p>Trop de règles et pas assez de soutien pour l'organisation d'événements.</p>	<p>Pour devenir bénévole quels accompagnements et aides ?</p>	<p>Créer une filière d'excellence sur le sport nature.</p>	<p>Valoriser la randonnée : un recensement des circuits a été fait par canton, il y a quelques années... Ce type d'action serait à poursuivre et adapter.</p>
<p>Pistes cyclables : infrastructures vieillissantes dans le local : quelle implication des COM-COM ?</p> <p>La disparité des équipements sur le territoire. Le manque de formation économique, juridique, management de nos bénévoles. Le manque de solidarité entre clubs. La solidarité dans les collectivités quand il y a un équipement à rénover.</p>	<p>La cohérence des infrastructures sur les territoires : comment le CD peut intervenir ?</p> <p>Organisation d'événements sportifs : quel est le rôle d'une Agence ?</p>	<p>Soutenir les structures.</p> <p>Fonds départemental de remise en état des infrastructures sportives.</p>	<p>Proposer des activités ludiques aux jeunes en matière de sport santé et de sport nature</p> <p>La création de l'Agence départementale du sport. Les excellentes relations entre clubs, comités et CD12 élus et salariés du Département.</p>
<p>Le sport nature est un atout pour notre département.</p>	<p>Que toutes nos piscines d'été puissent être transformées en bassin nautique chauffé</p> <p>Sécurisation des lieux de baignade l'été. Aménagement de voie cyclable dans la nature ex : Entraygues-> Cahors en vélo. Renforcement des relations clubs sportifs, éducation nationale, collectivité, Etat.</p> <p>Stages sportifs gratuits Challenges inter-collèges Sport nature</p>		

ATELIER N°2 : 11 #ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

<p>L'Assemblée pour l'Aveyron REGRETTE ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fracture entre le politique et les citoyens. 	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron S'INTERROGE...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Va-t-on nous écouter ? Credibilité de la démarche. - Le groupe s'interroge sur la portée juridique des avis produits (3 votes). - Frustration sur des sujets non abordés (1 vote). 	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron PROPOSE, DEMANDE...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les collégiens - Vecteur de sens de l'action du département : ambassadeurs. - Pouvoir solliciter les experts dans les services du département pour s'imprégner des sujets 	<p>L'Assemblée pour l'Aveyron SOUTIENT, ENCOURAGE, SOULIGNE...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche soutenue - Faire de la diversité des membres un atout pour la réflexion et la proposition. Mais impératif de ne pas raisonner en tuyaux d'orgue et donc dispersion (2 votes).
		<ul style="list-style-type: none"> - Légitimité de l'Assemblée citoyenne sur les sujets (3 votes). - Assemblée : pas une caution mais une force de proposition contradictoire sur des sujets cibles (en lien avec l'attractivité et la dynamique du territoire) (3 votes). 	

CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES DE LA PART DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON

Contribution de Monsieur Romain SMAHA

« Je souhaitais soumettre une proposition dans la perspective du vote du projet de mandature par les conseillers départementaux le 10/12 prochain.

Ma proposition s'intéresse à la problématique de la **mobilité chez les jeunes**, qui est un véritable frein pour l'accès à l'emploi ou à une formation.

Aussi, il serait intéressant que le conseil départemental envisage la mise en place du dispositif "**Permis Citoyen**". Ce dispositif permettrait de financer le permis de conduire aux jeunes aveyronnais en contrepartie de 70 heures d'engagement citoyen dans une association aveyronnaise.

Le principe de ce dispositif, mis en place sur la commune de Decazeville, permet aux jeunes de voir leur permis de conduire financé, mais il y a une contrepartie. Cette contrepartie permet de répondre à une autre problématique, celle de la perte de vitesse du bénévolat dans divers secteurs. En effectuant ses 70 heures d'engagement citoyen dans une association de son choix, le jeune intègre pendant deux semaines la vie d'une association, ce qui peut créer des vocations associatives.

Je suis disponible pour rentrer plus dans le détails dans les modalités pratiques du dispositif qui, par ailleurs, existe à l'échelle départementale dans le département de l'Oise ».

Contribution de Monsieur Bruno LADSOUS

Un programme complet et fort bien structuré, en vision long terme.

A côté des missions dévolues par la Loi NOTRe au département et couvertes par les chapitres 3, 6, 7, 8, 5, 10, 11, et 1 - dont on perçoit ici le souci de consolider leur efficacité - on voit que le programme de mandature est centré sur **une démarche stratégique visant à renforcer l'attractivité de l'Aveyron**.

Cette attractivité, c'est notre capacité à séduire et donc notre capacité (1) à attirer talents et compétences ; (2) à les garder. Elle renvoie à notre identité.

Les préoccupations que nous avons échangées le 19 novembre se retrouvent-elles dans le programme de mandature ?

critères d'attractivité	observations
offre de services en milieu rural	Semble-t-il déjà traité dans la fiche #2.7 (à vérifier cependant à lecture de la fiche elle-même)
offre de santé	Le mot santé est absent du dossier, or l'offre de santé est une préoccupation qui a été fortement partagée dès le 19 novembre, et c'est une compétence partagée du département
offre de formations	En partie traité dans les fiches #6.i, il a cependant été évoqué trois autres sujets - projets : faire venir une nouvelle filière post-bac représentative de l'Aveyron élargir les filières d'apprentissage : gage d'emploi durable au pays + accueil de nouveaux venus en finançant leur hébergement augmenter les filières d'apprentissage proposées aux jeunes handicapés (trois, élémentaires, ce n'est pas assez)
offre de mobilité	Le côté routes et déplacements alternatifs est a priori déjà traité dans les fiches #8.i. Sur le ferroviaire, s'il est vrai que c'est une compétence plutôt régionale, le département pourrait négocier des choses très concrètes : la qualité du service, ses horaires etc.
offre d'énergie	Au-delà de la fiche # 9.6, expérimenter une nouvelle manière pour l'Aveyron (terre déjà à énergie positive) de contribuer à la transition écologique et énergétique

	en respectant ses attributs écologiques cf. ci-dessous et ses critères d'attractivité.
offre de nature et d'environnement	Sur la biodiversité : ok sur fiche # 4.9 « <i>mettre en valeur les richesses naturelles du département</i> » mais il faudrait aller plus loin, car nous avons une richesse exceptionnelle : s'il est vrai que les habitats ont parfois souffert, il nous reste une impressionnante capacité d'accueil en espèces volantes (elle participe à la beauté de nos paysages) qu'il faudrait protéger durablement. Offre de nature pour les citadins et les touristes : nous leur offrons oxygène et bien-être, du calme, laissant la réserve de ciel étoilé à nos voisins lozériens. La maîtrise de l'urbanisme (ZAC, lotissements etc.) et des installations classées est dans ce contexte prioritaire.
offre de patrimoine	Même observation que ci-dessus à propos de la biodiversité : ici à propos du patrimoine Prolonger l'action #4.10 par une action visant à : renforcer la protection des Biens Unesco, GSF et SPR, MH classés, en lien avec CAUE ; protection donc et non pas seulement l'« <i>animation</i> » prévue par les fiches #5.5 et #5.6 accélérer le passage MH inscrit → MH classé
gestion de l'eau	a priori traitée dans les fiches #4.1 à 4.3, mais peut-être les proposant du conseil citoyen ont-ils des propositions en plus ?
offre de tourisme	a priori traitée dans la fiche #10.1
offre de culture	Utilité à lier davantage les chapitres « culture » et « tourisme », en ajoutant les touristes dans la liste des ' Pour qui ? ' : un tourisme culturel est un tourisme de qualité, bon pour l'image et pour l'attractivité.
offre d'alimentation de qualité	a priori déjà traitée dans la fiche #3.6



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



aveyron.fr



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Rapport Développement Durable 2021	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/005/3	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41593-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

42 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Bertrand CAVALERIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Christophe LABORIE

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/005/3 intitulé Rapport Développement Durable
2021

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 10 décembre 2021 ont été adressés aux élus le 26 novembre 2021 ;

VU l'avis de la commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie lors de sa réunion du 26 novembre 2021 ;

VU les lois Grenelle et le décret de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Département de l'Aveyron comme collectivité de plus de 50 000 habitants est tenu de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable ;

VU l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales prescrivant le rapport porté à connaissance et l'article D.3311-8 fixant son contenu ;

PREND ACTE des informations communiquées dans le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Département pour l'année 2020 ci annexé.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

Commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie

OBJET : Rapport Développement Durable 2021

Dans le cadre des lois Grenelle et en application du décret de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Département de l'Aveyron comme collectivité de plus de 50 000 habitants est tenu de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce document met en évidence les actions significatives en matière de développement durable conduites dans le cadre des politiques mises en place par le Département. Il intègre également le bilan des émissions de gaz à effet de serre (article L 229-25 du code de l'environnement).

Conformément aux exigences réglementaires et comme les années précédentes, les actions sont décrites au travers des cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'environnement et mises en œuvre dans les traités internationaux :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère : **CLIMAT**
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : **NATURE**
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations : **SOLIDARITE**
- l'épanouissement de tous les êtres humains : **BIEN-ETRE**
- la dynamique de production et de consommation responsable : **ECO-RESPONSABILITE**

Le rapport est articulé autour des enjeux de solidarités humaines, de solidarités territoriales et d'exemplarité de la collectivité.

Il nous appartient de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2021, ci-annexé.

Le Président du Département,

Arnaud VIALA



*RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE
2021*

(DE L'ANNEE 2020)

Préambule

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Cet exercice permet d'effectuer une photographie des politiques engagées sur le territoire et des actions menées en interne par notre collectivité au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au-delà de l'obligation imposée par les textes, cette analyse doit permettre aux élus du Département d'orienter les politiques publiques en faveur du développement durable.

Chaque édition est l'occasion de faire le point sur les actions et les projets que tous les services élaborent et conduisent au quotidien au sein de notre collectivité.

Les solidarités territoriales – cadre de vie – environnement

- Attractivité des territoires et services à la population
- Valorisation et préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle
- Un programme de protection de la faune sauvage lié à la restauration des ouvrages d'art routiers
- Espaces Naturels Sensibles : la mise en valeur de la zone humide de Nostre-Seigne (commune d'Onet-le-Château)
- Développement des mobilités douces : véloroutes-voies vertes, itinéraires de promenade et randonnée
- La Médiathèque départementale : un accès en ligne à une offre culturelle riche et variée
- Les musées : un patrimoine valorisé auprès du jeune public
- Etude, protection et valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais
- Agriculture : Développer une politique territoriale de l'alimentation locale

Les solidarités humaines

- Le dispositif Point Info Sénior
- L'observatoire départemental de l'enfance
- L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- La promotion de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics
- Le Programme d'Intérêt Général labélisé « Habiter mieux »
- Sport : un lien maintenu avec les comités sportifs pendant les périodes de confinement
- Médiathèque départementale : développement de la filière de réemploi des documents désherbés

Le Département une collectivité exemplaire

- Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- La pérennisation de la filière du réemploi informatique
- Installation de production photovoltaïque
- Construction d'un collège et d'un gymnase à la Cavalerie dans le cadre de la démarche Bâtiment durable Méditerranée Occitanie (BDMO)
- Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives

Attractivité des territoires et services à la population

A travers son programme AGIR POUR NOS TERRITOIRES, le Département confirme son ambition d'être aux côtés des collectivités locales pour favoriser le maintien des services à la population et accompagner les équipements structurants et indispensables au développement de nos territoires.

Dans le cadre du dispositif Projets d'Intérêt Communal, ont ainsi été accompagnés les espaces à usage associatif, les travaux sur les mairies, les espaces dédiés aux services publics et à la pratique d'activités culturelles ou sportives, les écoles, les services de santé, ainsi que les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

Ces travaux visent pour la majorité, une amélioration des performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A noter, par ailleurs en 2020, le finacement du premier campus connecté du Département, implanté à Espalion. Ce nouveau type d'accès à l'enseignement supérieur permet d'éviter le décrochage scolaire en milieu rural, en associant les outils numériques à distance et un tiers-lieu de regroupement des étudiants.

Zoom sur l'année 2020

Sur 159 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 108 avaient une dimension développement durable significative.

La dimension développement durable de ces dossiers réside en la réduction de l'impact sur l'environnement par la création de voies de circulation douce, d'aménagements paysagers favorisant la désimperméabilisation des sols, de travaux favorisant des gains énergétiques, l'adoption de méthode de travail à faible impact carbone et l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement. La prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que la plus-value en termes de lien social et de services à la population sont également des critères d'appréciation du caractère durable de ces opérations.



Aménagement d'un City-Stade

Un second programme, intitulé Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire a permis d'accompagner la réalisation d'infrastructures qui participent aux services essentiels et à l'attractivité du territoire, tels que les structures d'accueil de la petite enfance, les écoles, les équipements sportifs et culturels structurants et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.



PROJET DE GYMNASE A LA CAVALERIE

Le Département contribue par ailleurs à conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attrait touristique du département, via les programmes Cœur de Village et Bourg Centre. A ce titre ont été notamment financés une dizaine d'aires multisports, véritables espaces de rencontres entre jeunes.



AMENAGEMENT DE LA RUE DU TROU A BOZOULS

Les modalités d'intervention qui leur sont associées, avec en particulier la prise en charge par le Département du schéma directeur réalisé préalablement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, participent à l'écho très favorable que ces dispositifs rencontrent et à la valeur qualitative des aménagements réalisés sur l'ensemble du département, ainsi qu'à leur plus-value environnementale.

En accompagnant les communes dans leurs aménagements paysagers et urbains, ces deux dispositifs ont façonné le Département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par essence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine.

Enfin, en complémentarité de ces dispositifs, le programme départemental en faveur de l'habitat permet de jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs en accompagnant l'acquisition, démolition de bâtis délabrés, afin d'aérer et revaloriser le cœur aggloméré de nos villes et villages, ainsi que la création ou réhabilitation de logements communaux dans du bâti existant.

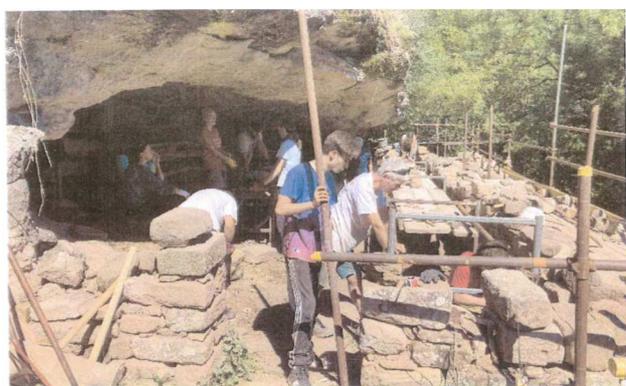
Valorisation et préservation du patrimoine emblématique de l'architecture traditionnelle rurale

Le Département accompagne les initiatives portées par les chantiers de jeunes bénévoles pour des projets visant à la mise en valeur et à l'animation du patrimoine traditionnel rural ainsi que l'aménagement et la protection du patrimoine naturel.

Les chantiers regroupent des bénévoles de tous âges venus du monde entier. Ensemble, ils participent à des travaux pour restaurer et sauvegarder les éléments caractéristiques du patrimoine aveyronnais : chapelles, fontaines, murets, maisons, châteaux... mais également aux tâches de la vie quotidienne, puisque les bénévoles vivent en collectivité durant toute la durée du séjour.

Pour participer, aucune compétence particulière n'est demandée. Les animateurs sont là pour initier et transmettre les techniques traditionnelles de restauration. La vie sur les chantiers est rythmée par les échanges culturels, la vie de groupe, les loisirs et la découverte des richesses du territoire... C'est un enrichissement culturel qui réunit des personnes d'horizons et de milieux variés, venant de régions et de pays différents, et de ces différences naît la richesse du séjour et son authenticité.

Grâce aux chantiers, les bénévoles œuvrent à la protection et à la transmission de cet héritage de pierre dont nous sommes les gardiens



**Amis du château de
Montaigut à Gissac : bergerie
troglodytique**

**Chantier Ecole Le Bastidou à
Peyrusse-le-Roc**



Un programme de protection de la faune sauvage lié à la restauration des ouvrages d'art routiers

Habitée à la prise en compte des enjeux aquatiques dans les projets routiers (après un travail de sensibilisation avec le service de Police de l'Eau il y a quelques années), la Direction des Routes s'est confrontée à un nouvel enjeu lors de la programmation 2020 de réparation des ponts en maçonnerie : la protection des chiroptères. En effet, les ouvrages d'art en maçonnerie peuvent constituer un habitat pour ces espèces (cavités, fissures).

Afin de définir au mieux les principes de protection à mettre en œuvre sur les chantiers, la DRI s'est rapprochée de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), elle-même en lien avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Au pied du pont de Plaisance, sur la RD 106, des solutions pour réparer l'ouvrage, tout en permettant l'accueil des chiroptères, ont été formulées de concert.

Le protocole ci-dessous a été retenu. Il a également été appliqué sur 2 autres chantiers similaires conduits quasi-simultanément (Pont de Fayet sur la RD 902 et Pont du Moulin du Juge sur la RD 50, commune de Saint-Affrique) :

- Passage sur chaque ouvrage d'un bureau d'études spécialisé en chiroptères : prospection des cavités (fissures, fractures, drains, ...), recherche d'individus, repérage des cavités habitées et de gîtes potentiels
- Intervention entre le 15 août et le 15 octobre, en dehors des périodes de reproduction ou d'hivernage
- Mise en place d'habitats provisoires : positionnement de niches à proximité des ouvrages pour offrir un habitat temporaire pendant la durée des travaux
- Mise en place de filets de protection aux entrées de l'ouvrage : déploiement des filets à la tombée de la nuit (une heure après le dernier envol) qui resteront en place jusqu'à la fin des travaux en intrados
- Réalisation de nouveaux gîtes pendant la réalisation des travaux :
 - création de cavités artificielles dans la voûte et les piédroits de l'ouvrage pour remplacer les habitats potentiellement détruits lors du rejointement des maçonneries. Ces cavités artificielles sont constituées de petites briquettes insérées dans la maçonnerie préalablement carottée.
 - maintien en place de certaines fissures qui ne présentent pas d'enjeux structurels.

L'OFB a été associé pendant toute la durée des travaux (envoi des comptes rendus de chantier, visite de fin de travaux). L'occupation des niches provisoires a été observée pendant les chantiers puis des niches définitives recrées dans les ponts. Ce protocole pourra donc être reproduit sur de nouveaux chantiers dont l'étude environnementale initiale aura mis en évidence un enjeu chiroptère et après un nouveau cadrage avec l'OFB et la DREAL. En effet, un enjeu majeur comme la présence d'une colonie avec reproduction et/ou hivernage nécessiterait d'établir une procédure de dérogation aux espèces protégées (délai d'instruction : 1 à 2 ans).



Niches provisoires à proximité de l'ouvrage
Réutilisation des niches mises en place sur des chantiers passés



Filet de protection pour bloquer l'accès aux chiroptères afin de ne pas les piéger lors du rejointement



Ouvrage d'art avec cavités artificielles et fissures laissées en place (fissures qui ne présentent pas d'enjeux structurels pour l'ouvrage)



Chiroptère dans l'ouvrage d'art après travaux

Espaces Naturels sensibles

la mise en valeur de la zone humide de Nostre-Seigne sur la commune d'Onet-le-Château



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont a engagé en partenariat avec la commune d'Onet-le-Château un projet ambitieux de restauration, d'aménagement et d'ouverture au public d'une zone naturelle d'expansion de crues autour de l'Auterne.

Afin de permettre un accès facilité aux visiteurs, des pontons ont été aménagés et des panneaux d'information ont été mis en place tout au long de l'itinéraire. Ils permettent notamment de comprendre les rôles de la zone humide, de découvrir les espèces animales et végétales présentes ou encore l'histoire du site et de ses vestiges archéologiques.

Toujours dans une optique d'amélioration de la diversité biologique du site sur lequel plus de 135 espèces animales ont été inventoriées, des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris fournis par le Département ont été implantés.

Ce projet a été accompagné financièrement par le Département de l'Aveyron dans le cadre de sa politique de protection des Espaces Naturels Sensibles.

Ouvrir les Espaces Naturels Sensibles au public

Dans cet objectif, ce sont :

- 66 sorties nature qui ont été proposées gratuitement en 2020 sur les différents ENS du Département.
- 19 circuits de petites randonnées ouverts et balisés sur un certain nombre d'ENS.

Connaître et sauvegarder le patrimoine naturel

Le Département soutient également l'édition d'un atlas départemental des quelques 1 500 espèces de papillons du territoire portée par la Ligue de Protection des Oiseaux.



Développer les mobilités douces : véloroutes-voies vertes, itinéraires de promenade et randonnée

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES POUR LA CREATION DE VOIES VERTES LE LONG DES VELOROUTES NATIONALES V85 ET V86

Le Département de l'Aveyron s'est engagé en faveur de l'ouverture des Véloroutes de son territoire inscrites au schéma national. Il s'agit d'une part de la Véloroute de la vallée du Lot (V86), longue de près de 250 km avec sa variante par la vallée du Dourdou, et d'autre part de la Véloroute de vallée du Tarn, Larzac et Cévennes (V85), longue de 160 km.

Une étude de signalétique menée par les services a été initiée sur l'ensemble de ce linéaire, et a débouché au cours de l'année 2020 sur une ouverture d'itinéraires immédiats praticables par les voyageurs à vélo.

Toutefois, près de 90% du linéaire est composé de voies revêtues (Routes départementales, Voies communales...).

Afin d'améliorer la qualité et l'attractivité de ces axes, il est important de développer autant que possible la part de Voies vertes où seule la circulation des véhicules non motorisés est autorisée, en accompagnant les collectivités qui se porteraient maître d'ouvrage de ce type d'opération.



Aussi, un nouveau dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrages locaux (communes, communautés de communes...) pour la création de Voies Vertes a été voté par le Département.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

L'Aveyron compte aujourd'hui : 850 km sentiers de Grande Randonnée (GR), 390 km de GR de pays (GRP), 660 km de petite randonnée (PR) dans le topoguide 'L'Aveyron à pied', 3 900 km de PR dans les topoguides « les Belles Balades de l'Aveyron ».



La randonnée pédestre arrive au premier rang des demandes d'informations portant sur les activités de plein air devant la pêche, les activités équestres, le vélo, les activités nautiques. A travers cette pratique sportive, les randonneurs souhaitent découvrir, en toute sécurité, des sites naturels très diversifiés présents sur notre Département.

Ces divers aménagements doivent être compatibles avec la préservation de cet environnement naturel riche, exceptionnel et irremplaçable. Il faut donc en assurer sa sauvegarde afin qu'il n'y ait pas d'impact destructeur par son utilisation et cela nécessite également de sensibiliser et d'impliquer les randonneurs à cette préservation.

Le développement d'un tourisme de qualité porteur d'avenir et respectueux du remarquable patrimoine de l'Aveyron, s'avère un enjeu important. Longtemps méconnu ou sous-évalué, le tourisme de randonnée est perçu aujourd'hui comme un enjeu du développement local, il doit être envisagé dans le cadre d'une véritable démarche touristique, potentiellement génératrice de retombées économiques au niveau local.

zoom *sur l'année 2020*

Le développement de la randonnée favorise l'émergence de nouvelles pratiques, liés à la pratique des Activités de Pleine Nature. Aussi le Département accompagne la création de sites permanents de Trail : le dernier en date est le Trail d'Aqui porté par la Communauté de communes Comtal-Lot et Truyère.

Un projet d'envergure traversant 3 départements (Lozère, Aveyron, Tarn), le projet d'itinérance « Gorges et Vallée du Tarn » devrait voir le jour quant à lui en 2022.

Médiathèque départementale : l'accès en ligne à une offre culturelle riche et variée

Après une expérimentation menée en 2019, animé par la volonté de soutenir et d'accompagner la modernisation des bibliothèques aveyronnaises via le numérique, le Département a validé, en décembre 2020, la généralisation de son offre de ressources numériques en ligne aux usagers de toutes les bibliothèques aveyronnaises, avec le soutien financier de l'Etat.

La Médiathèque départementale propose cette offre culturelle composée de ressources en lignes autour de 4 axes :

- La musique (concerts vidéo, concerts audio, guides d'écoute multimédia, documentaires, conférences...
- L'autoformation (modules d'apprentissage et de formation sur des thèmes variés sous forme de vidéos et d'interactions ; parcours pédagogiques d'initiation culturelle pour les 8-12 ans)
- La presse en ligne (presse française, revues (plus de 12 000 titres) au format numérique, consultable depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou Smartphone)
- Films (courts métrages d'animation pour les enfants, films documentaires)

Tous les usagers des bibliothèques partenaires de ce projet peuvent profiter gratuitement d'un accès à toutes les ressources en ligne proposées, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone portable connecté au site internet les Médiathèques aveyronnaises.

zoom sur l'année 2020

Durant le premier confinement de mars à mai 2020, le Département a ouvert l'accès à cette offre à tous les aveyronnais, avec une attention particulière portée au public accueilli en EPHAD. Dans ce contexte, environ 500 personnes ont pu en bénéficier.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

RES-SOURCES EN LIGNE
gratuit 24h/24

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AVEYRON
AVEYRON
aveyron.fr
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

UNE CONDITION
être inscrit dans une bibliothèque
Retrouvez la liste des bibliothèques partenaires
mediatheque.aveyron.fr
avec le soutien financier de l'Etat

En complément de l'offre de ressources en ligne, la Médiathèque départementale accompagne les bibliothèques aveyronnaises vers les usages du numérique à travers des formations et la mise à disposition d'outils numérique d'animation.

Les Musées du département : un patrimoine valorisé auprès du jeune public

Le Département gère 4 musées situés à Salles-la-Source, Montrozier et Espalion. Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, ils contribuent, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux générations à venir.

Dans un contexte fortement impacté par la crise sanitaire (saison amputée de 3 mois, jauge limitée...), ils ont reçu **10 218 visiteurs** en 2020.

La saison fut marquée par le lancement de l'exposition *Roquemissou – Plongée dans la Préhistoire du Causse* à l'espace archéologique. Adaptée à tous les publics, réalisée en partenariat avec le CNRS de Toulouse, elle livre le résultat d'années de recherches menées à 3 km du musée sur un site archéologique majeur du département. Régulièrement occupé par les hommes pendant 10 000 ans, cet abri sous roche offre un témoignage exceptionnel sur les derniers chasseurs-cueilleurs et les premiers paysans. Un catalogue permet d'approfondir le propos de l'exposition.

L'offre « hors les murs », qui permet à des élèves de tout le département de bénéficier en classe d'animations pédagogiques, a été poursuivie. Les médiateurs culturels de l'espace archéologique sont ainsi intervenus dans 7 écoles (203 élèves) et 4 collèges (494 élèves), tandis que les médiatrices du musée des arts et métiers traditionnels sont intervenues dans 2 écoles (83 élèves) dans le cadre du dispositif national « La classe, l'œuvre ! ».



ÉTUDE, PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE AVEYRONNAIS

Le Département de l'Aveyron, soucieux de concilier patrimoine archéologique et aménagement du territoire, a créé en 2009 un Service départemental d'archéologie, devenu depuis 2020 Direction départementale d'archéologie.

Les missions de la Direction départementale d'archéologie visent, d'une manière générale, à étudier, sauvegarder et promouvoir notre patrimoine. Son rôle est éminemment stratégique : concilier devoir de mémoire avec l'indispensable développement économique et l'attractivité de notre département. Les archéologues exhument les vestiges enfouis et enregistrent toutes les informations qui constituent les « archives du sol », avant qu'elles ne soient définitivement détruites.

En 2020, quatre diagnostics ont été conduits : l'implantation d'un bâtiment d'accueil et l'aménagement d'une place publique à l'Abbaye de Sylvanès, la construction d'une ligne électrique souterraine à Arnac-sur-Dourdou, la construction d'un bâtiment au lycée Louis Querbes à Rodez et la rénovation d'une maison individuelle rue Pasteur à Rodez.

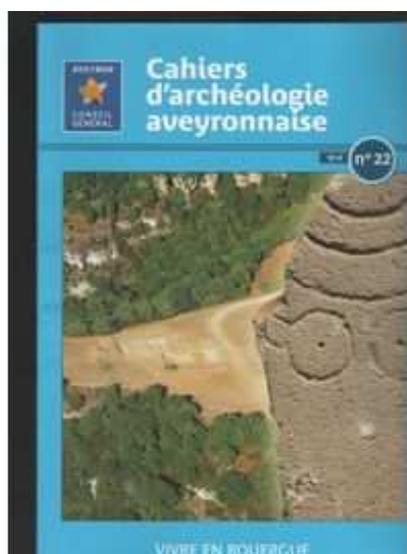
Un rapport de prospection-inventaire présentant une dizaine de suivis de travaux ou de découvertes fortuites, sur l'ensemble du département de l'Aveyron : couvent des Capucins, avenue Victor Hugo et stade Paul Lignon à Rodez ; Vieux cimetière des Cascades à Creissels ; Notre-Dame de l'Espinasse à Millau ; le Besset et la Calmette à Arvieu ; la chapelle Saint-Cyrice au Truel. Ses interventions ont été menées dans le cadre de la sauvegarde de notre patrimoine et ont permis de s'assurer qu'aucun vestige n'était menacé.

Le chantier des collections a été poursuivi, dans le cadre de la création d'un Centre de Conservation et d'Étude départemental (CCE) ayant pour vocation de conserver, valoriser et rendre accessible pour étude les collections archéologiques découvertes dans le département.

La Direction départementale d'archéologie a mis en place une convention entre l'État et le Département de l'Aveyron qui fixe les modalités de sa participation à l'exploitation scientifique des

opérations d'archéologie préventive et programmée ainsi que son implication dans la recherche scientifique, la valorisation du patrimoine archéologique (animations, carte archéologique, missions déléguées...).

La restitution des résultats de ces recherches est un axe important de la direction. Elle prend en 2020 plusieurs formes : conférences, informations sur le site internet du Département, des publications scientifiques et grand public, etc. L'édition annuelle des Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise est également un des piliers de la politique de notre collectivité dans le domaine de l'archéologie. Elle participe activement à la diffusion de nos connaissances auprès du public mais aussi à son indispensable pérennisation.



Développer une politique territoriale de l'alimentation et de l'approvisionnement local

L'approvisionnement local représente un véritable enjeu sanitaire, environnemental, et socio-économique pour notre territoire.

L'objectif est d'apporter aux acteurs du monde agricole un accompagnement et des outils opérationnels adaptés aux circuits courts pour :

- Favoriser l'évolution des comportements vers des modes de production et de consommation durables,
- Répondre aux demandes de la société civile pour une meilleure alimentation,
- Conforter les circuits courts dans la restauration collective.

Les différentes actions menées ont permis d'asseoir une véritable politique territoriale de l'alimentation et de l'approvisionnement local :

- **L'aide aux agriculteurs dans leurs projets de circuits courts** (création ou diversification) visant à construire une offre de proximité à l'échelle territoriale ;

- **Les animations territoriales CD 12 - Agrilocal12**

Mini-salons circuits courts en webinaire, échanges entre agriculteurs et professionnels de la restauration et du tourisme...

Accompagnement technique et informatique des adhérents Agrilocal12 (acheteurs - producteurs) à l'utilisation de l'outil



- **L'opération « l'Aveyron dans l'assiette »** permet de donner accès à une alimentation saine et de qualité et de faire découvrir les filières sous signe officiel de qualité ;



- **Les visites de fermes grand public et collégiens** permettent d'informer et de sensibiliser sur le métier d'agriculteurs et de valoriser les initiatives locales en terme d'approvisionnement ;

- **Les manifestations territoriales / grand public des OPA** (Organismes Professionnels Agricoles) et des filières valorisent le patrimoine culinaire du département

- **La création du site internet monproducteur.aveyron.fr**

Mise en ligne en septembre 2020 et à destination du grand public, le site a pour objectif de répertorier les offres en matière d'approvisionnement local

- **Le partenariat avec les 4 PAT déployés dans le département** (PNR des Grands Causses, PNR de l'Aubrac, Rodez Agglomération, Ouest Aveyron Communauté) : l'objectif de ce partenariat est de contribuer à structurer et consolider les filières dans les territoires, rapprocher l'offre et de la demande /approvisionnement local, et maintenir la valeur ajoutée sur le territoire.

Zoom sur l'année 2020

- **Agrilocal 12 : 66 000 € HT**
CA 2020 réalisé sur 6 mois
dont 13% en bio et à 98% par les collèges
- **Organismes Professionnels Agricoles :**
Accompagnement d'une dizaine de
manifestations sur l'ensemble du
département
- **Site internet monproducteur.aveyron.fr**
128 producteurs/éleveurs inscrits

Les solidarités humaines

La protection de l'enfance et de la famille

Le dispositif Point info seniors



Du fait de la démographie du département, le soutien des personnes âgées et de leur entourage, notamment pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, est un enjeu prégnant.

Aussi, le Département poursuit sa politique publique permettant de préserver l'autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus.

Afin d'accompagner chacun et chacune dans son choix de vie, le Département en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs associatifs, a créé le dispositif « Point info seniors ». Ce service de proximité permet à la personne âgée ainsi qu'à son entourage d'accéder à leurs droits et d'être accompagnés dans les démarches de la vie quotidienne ou à un moment particulier de leur vie. Ce guichet propose un accueil dédié à la population aveyronnaise âgée de 60 ans ou plus.

Ce guichet a trois missions

- **Accueil, information, orientation** : il écoute et informe ce public sur toutes questions en lien avec l'avancée en âge. Il assure aux personnes un accès facilité et homogène à l'information sur tout le territoire départemental. Il les oriente vers les services adaptés.
- **Accompagnement individualisé** : il accompagne dans leur démarche certaines personnes plus fragiles et coordonne les actions au domicile de la personne.
- **Observation et animation du territoire** : il renforce l'interaction entre la population du territoire grâce à des animations. Il développe l'interconnaissance entre les acteurs de terrain et facilite leur coordination dans l'intérêt des personnes.
-

Pour mener à bien ces missions, les professionnels de ce guichet travaillent notamment avec les médecins, les responsables d'établissements, les services d'aide à domicile, les mairies, les CCAS, les caisses de retraite et les professionnels du Département.

Ce dispositif couvre aujourd'hui 91% du département, son déploiement se poursuit.

L'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance

L'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE), créé en Aveyron en novembre 2011, réunit l'ensemble des acteurs aveyronnais concourant à la protection de l'enfance.

Il propose un partage de connaissances du domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille en Aveyron pour une intervention aux plus près des besoins des enfants et des jeunes aveyronnais, et pour des réponses complémentaires, cohérentes et concertées entre partenaires.

L'ODPE a réuni ses membres le 14 décembre 2020 afin de faire un bilan à mi-parcours du Schéma Départemental Enfance Famille pour la période 2018-2022. Il a notamment été question des évolutions dont a su faire preuve la collectivité pour adapter et diversifier ses réponses, en lien avec les différents partenaires, et ainsi répondre aux différents besoins ou nouveaux challenges : l'accueil des Mineurs Non Accompagnés et l'attractivité du métier d'assistant familial. Les membres de l'ODPE ont été informés du projet de contractualisation de la collectivité avec l'Etat dans la cadre de la stratégie nationale de la prévention et de la protection de l'enfance pour 2021 et 2022. Cette contractualisation vise à garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants : la santé, l'éducation, la sécurité affective, l'autonomie lors de l'accès à la majorité. Elle doit permettre l'amélioration de la situation des enfants protégés par une convergence des réponses à leurs besoins et garantir l'accès aux droits des mineurs et notamment des mineurs confiés.

Vivre ensemble

La période de la crise sanitaire a conduit les assistants familiaux à faire preuve de disponibilité et d'adaptation, mais aussi d'innovation et d'imagination.

Par leur dynamisme, les assistants familiaux ont su inventer des activités pour faciliter le quotidien des enfants pendant la période de confinement. Ces derniers ont pu laisser libre court à leur créativité et développer leur talent.



L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle

De par la loi du 1er décembre 2008, le département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Le nouveau Programme Départemental d'Insertion a été adopté en avril 2017 pour la période 2017-2021 et un Pacte Territorial pour l'Insertion a été signé en 2018 pour la mise en œuvre partenariale du programme.

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) soumis aux droits et devoirs (4 960 personnes au 31 décembre 2020) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement – objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le BRSA, et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les BRSA qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les BRSA qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des BRSA en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Département, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, Habitats Jeunes du Grand Rodez).

Le projet parcours d'insertion adopté en juin 2012 par le département, en application du PDI, guide la rédaction des contrats d'engagement réciproque des BRSA, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition.

Le projet Parcours d'insertion est entré en vigueur au 1er janvier 2013 et continue à s'appliquer dans la cadre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021.

Zoom sur l'année 2020

La mission a permis à 120 personnes en insertion, dont 12 bénéficiaires du RSA, de retrouver une activité professionnelle dans le cadre de 88 600 heures de travail et 3 900 heures de formation professionnelle.

La promotion des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics

Le Département, en partenariat avec l'Etat et 3 communautés de communes, confie à l'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, une mission de promotion, de développement et de contrôle de l'exécution des clauses sociales d'insertion dans le cadre des marchés publics publiés en Aveyron par l'Etat et les collectivités publiques.

La mission comprend plus particulièrement la constitution d'un guichet unique départemental qui doit favoriser l'harmonisation des pratiques, assurer une promotion du dispositif, et permettre aux publics en situation d'insertion professionnelle de retrouver un emploi.

La mission comprend également la mise en œuvre et la vérification de l'exécution des clauses sociales d'insertion dans le cadre de la délégation de service public conduite par le Département de l'Aveyron (exemple : partenariat avec le SIEDA pour le déploiement de la fibre optique).

Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux »

Sur proposition de l'Etat, le Département de l'Aveyron a décidé de mettre en œuvre un deuxième Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Département est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Ce deuxième PIG porte sur la période 2019/2024 et permet d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'objectif est de rénover 550 logements chaque année.

zoom *sur l'année 2020*

En 2020, 573 logements ont fait l'objet d'une rénovation. Sur cette année 2020, ce sont 11 696 823 € de travaux qui ont été engagés avec des aides financières à hauteur de 5 586 852 €.

Le mouvement sportif départemental : le lien maintenu avec les comités pendant les périodes de confinement

Les 7 comités sportifs en convention d'objectifs ont développé une action de formation avec le Département.

Dans le but d'«accompagner la stratégie de communication des comités», la formation a rassemblé à la fois les techniciens sportifs, les dirigeants et bénévoles concernés par cette thématique.

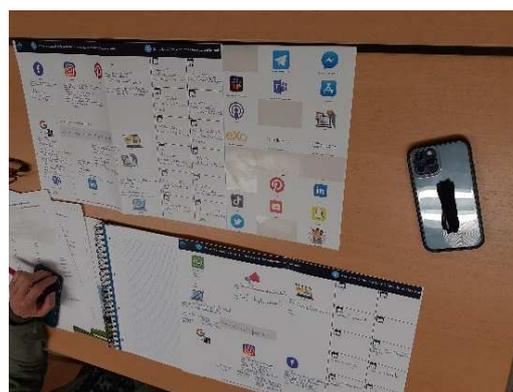
Encadrées par un professionnel de la communication, les interventions ont adopté divers formats, en visio lors des modules 1 et 2, pour une présentation des outils collaboratifs, des tendances de la communication digitale et en consulting formation lors du module 3, pour répondre à la problématique spécifique de chacun avec des leviers opérationnels.

Cette approche a participé au maintien d'activité dans le milieu sportif associatif durant la période confinée de l'année 2020 ; les outils développés témoignent de la volonté des dirigeants des comités de soutenir leurs clubs et adhérents pour retrouver une dynamique et susciter de nouveaux engagements autour de leur pratique sportive.



Module 1 en visio : une partie des participants

2 moments proposés avec les dirigeants et techniciens des comités sur les modules 1 et 2



Module 2 en consulting/formation : exemple d'outil

Utilisation d'une « map de com » composée des éléments spécifiques à chaque comité

Transition vers une économie circulaire par la mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque Départementale

L'une des activités courantes des bibliothèques consiste à sortir du fonds documentaire les documents (livres, DVD, CD...) abîmés ou ne correspondant plus à l'état des connaissances ou aux intérêts du public : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Le département souhaitant que ces documents puissent retrouver une seconde vie et alimenter un projet d'envergure sociale, solidaire, économique et environnementale, s'est rapproché de l'Association « Passerelle » et l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre.com » pour développer une filière de réemploi des livres désherbés par la MDA.

Dans le cadre de cette démarche partenariale, le département a fait don de 10 000 documents désherbés à l'association Passerelle qui via l'emploi de BRSA en contrat aidé, a procédé à l'évaluation de ces documents à partir d'un logiciel de tri mis à disposition par Recyclivre.

A partir de cette évaluation, trois orientations possibles :

- revente dans la boutique sociale de l'association à de faibles prix favorisant ainsi l'accès aux livres,
- équipement des livres pour revente sur internet par Recyclivre.com qui reverse 15% des revenus nets à l'association,
- destruction des livres par recyclage via une entreprise de recyclage.



Ainsi, cette démarche, impulsée et mise en œuvre par la Médiathèque départementale, en collaboration étroite avec la Direction de l'Emploi et de l'Insertion, permet :

- de soutenir l'insertion par l'activité économique en créant des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- de donner une seconde vie aux documents désherbés,
- de favoriser l'accès à la culture pour les publics précaires,
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets.

Le Département une collectivité exemplaire

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Données 2020

Dans le cadre de la **loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (article 75)** portant un engagement national pour l'environnement et en conformité aux engagements internationaux et européens, le Département de l'Aveyron a réalisé son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des données d'activité. L'objectif de l'étude n'est pas d'obtenir un bilan des émissions à la tonne de CO₂e près, mais bien d'avoir une vision générale de celles-ci, d'analyser leur évolution et surtout de savoir où agir. Le Bilan Carbone® permet d'identifier les marges d'action pour réduire l'impact et hiérarchiser les actions à mener.

Les postes d'émission ainsi pris en compte pour les différentes compétences sont les suivants :

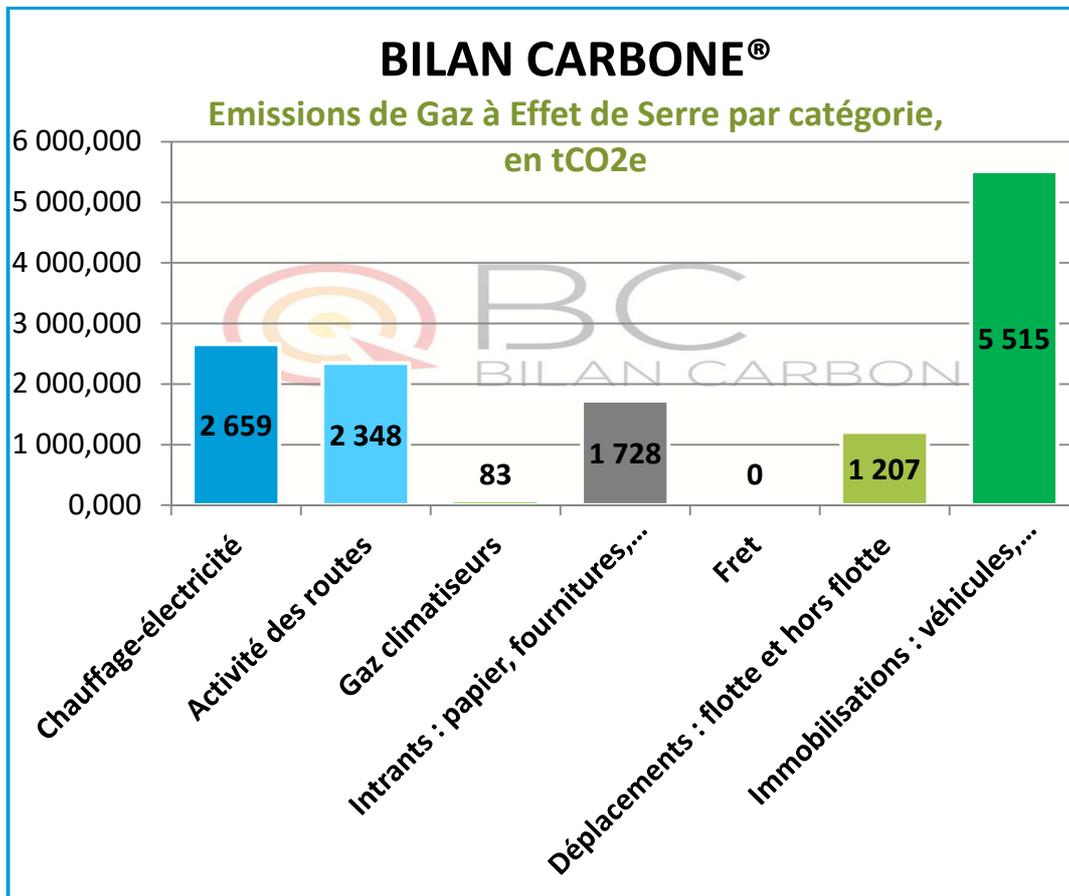
- Consommations d'énergies des bâtiments propriétés du Département ou loués pour ses services ainsi que les collèges
- Les consommations d'énergies des engins possédés ou loués (ainsi que celle des engins des activités sous-traitées)
- Les émissions générées par l'utilisation des climatisations (pertes de gaz)
- Les déplacements (élus compris), avec les véhicules de la flotte et hors flotte
- Les intrants (papier, petites fournitures et consommables bureautique, repas, produits d'entretien, subvention DSP)
- Les immobilisations (flotte, patrimoine, informatique).

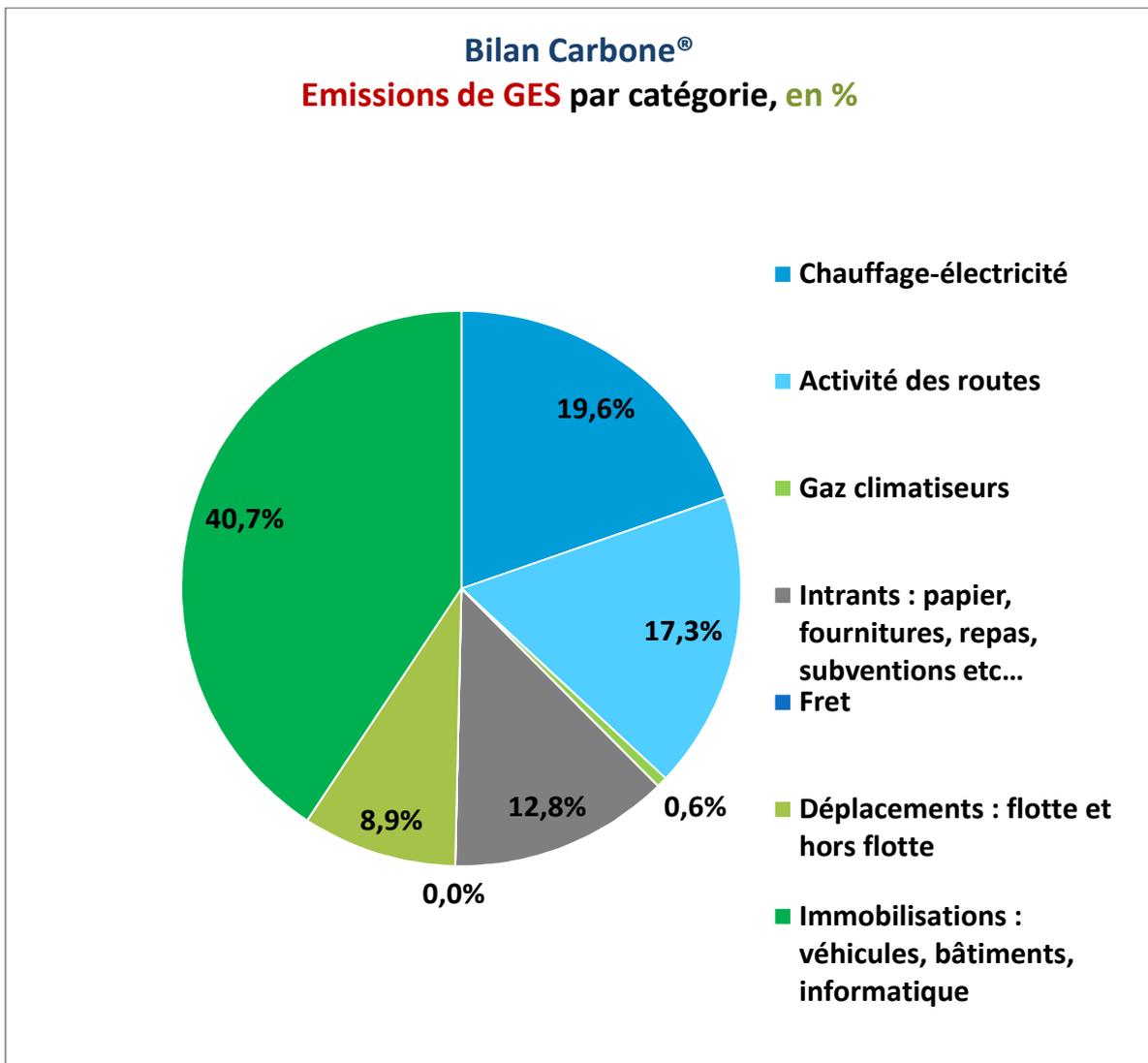
zoom sur l'année 2020

Les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Département de l'Aveyron ont été évaluées à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® à :

13 545 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e)

Soit 3 098 tonnes équivalent CO₂ de moins qu'en 2019





Les consommations énergétiques des bâtiments prennent en compte les bâtiments départementaux ainsi que les collèges. Elles représentent 19,6 % des émissions globales.

Les consommations énergétiques dues à l'activité des routes prennent en compte les consommations d'énergie des engins utilisés pour les opérations de fauchages, d'élagage et de viabilité hivernale (sous-traitées ou non). Elles représentent environ 17% des émissions globales.

Les émissions fugitives de gaz des climatiseurs (hors énergie) représentent 0,6% des émissions.

Les intrants (papiers, carton, consommables bureautiques, produits d'entretiens et subventions DSP) représentent 12,8% du total.

Les déplacements des agents et élus sont constitués de l'utilisation de la flotte départementale de véhicules, et des déplacements professionnels hors flotte (véhicule personnel, train, bus, avion...). Ils représentent 8,9% des émissions totales.

Les immobilisations prennent en compte l'amortissement du patrimoine départemental, de la flotte de véhicules et engins possédés et du matériel informatique (ordinateurs et photocopieurs). Elles représentent environ 40% des émissions totales.

Pérennisation de la filière du réemploi informatique

La gestion du parc informatique des services du département et des collèges génère une quantité importante de micros ordinateurs à éliminer.

Dans un souci d'exemplarité au regard des objectifs nationaux en matière d'environnement et d'économie circulaire, le Département a impulsé l'émergence d'une filière départementale de réemploi du matériel informatique.

Il s'est orienté vers une solution de traitement qui ait une envergure à la fois sociale, économique et environnementale.

En effet l'activité, différente du recyclage, consiste à remettre en état de fonctionnement des ordinateurs : effacement des données, nettoyage, remplacement des pièces usées et défectueuses, réinstallation d'un système d'exploitation et des logiciels nécessaires à son fonctionnement. Ce matériel est ensuite mis à disposition d'un public en difficulté.

Cette solution permet :

- de créer des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- de lutter contre la fracture numérique,
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets et la pollution liée à leur transport.

Après avoir soutenu la mise en place de cette filière, le Département a poursuivi le partenariat avec des associations locales et de l'économie sociale et solidaire, intéressées par cette opération :

- des associations d'insertion : l'association PROGRESS, Régie du territoire du Grand Rodez, la Recyclerie du Rouergue à Villefranche de Rouergue et l'Association Solidarité Accueil (ASAC).
- avec l'appui de l'association RACK qui récupère et répare des ordinateurs sur le routhénois à titre bénévole,

en fournissant du matériel informatique devenu obsolète issu du renouvellement de l'équipement de ces propres services ou des collèges.

Le Département accompagne également l'acquisition de ce matériel reconditionné par un public prescrit (bénéficiaires du RSA) à travers un dispositif d'aide individuelle.

En outre dans le cadre de sa politique en matière d'insertion professionnelle, le Département participe au financement des postes en insertion auprès de la Régie de Territoire du Grand Rodez et de la Recyclerie du Rouergue au moyen de contrats aidés (régime normal des contrats d'insertion en CDDI).

En 2020, au regard de ce bilan positif et de la constitution d'un nouveau stock de matériel obsolète, il a été décidé de reconduire cette opération.

Ainsi, la recyclerie du Rouergue a récupéré 4 palettes contenant 139 UC, 10 ordinateurs portables, 4 imprimantes multifonctions, 123 écrans et 20 cartons contenant des claviers, souris, câbles....

Installation de production photovoltaïque

Le Département s'est doté d'équipement de production photovoltaïque installé sur la toiture du bâtiment de stockage du Parc Départemental de Bel Air à Rodez.

Les panneaux d'une surface de 210 m², posés par l'entreprise CEGELEC, représentent une puissance en crête de 32 kW.

La production annuelle est estimée à 41 713 kWh dont 60% sera autoconsommée sur le site, et l'excédent de 40% réinjecté sur le réseau public et revendu.

Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie

Pour accompagner la croissance des effectifs scolaires suite à l'arrivée de la Légion à La Cavalerie, le Département a engagé la construction d'un collège sur le Larzac. Une étude multicritères et comparative, conduite par Aveyron Ingénierie, a permis de retenir un site d'implantation pour cet équipement sur la commune de La Cavalerie à proximité du groupe scolaire.

De son côté, la Communauté de Communes Larzac et Vallées a acté la construction d'un gymnase qui permettra de répondre aux besoins des activités EPS dispensées au sein du collège, aux besoins des écoles du territoire, ainsi qu'aux besoins des clubs et association sportives.

Afin de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité, et ainsi optimiser les coûts de ces deux équipements, notamment avec la mutualisation de certains éléments comme les voiries d'accès, les stationnements et la production de chauffage..., le Département et la Communauté de Communes ont décidé une réalisation conjointe du collège et du gymnase dans le cadre d'un groupement de commandes, constitué à cet effet, coordonné par le Département.



Ces deux projets :

- s'inscrivent dans le cadre de la **démarche Bâtiment Durable Méditerranée Occitanie (BDMO) et font partie des meilleurs projets en Occitanie,**
- sont retenus dans le cadre de **l'expérimentation nationale du nouveau référentiel «Energie Positive Réduction Carbone (E+C-)»,**
- candidatent à **l'appel à projets de la Région Occitanie « Bâtiments NoWATT »** en répondant aux exigences de qualités et de performances fixées.



Caractéristiques environnementales du projet

- **Une conception bioclimatique** avec une orientation majoritaire Sud, des espaces extérieurs récréatifs à l'abri des vents dominants et une maîtrise de l'ensoleillement avec un taux de surface vitrée raisonné et des protections solaires passives.



- **Une mise en œuvre d'éco-matériaux locaux** comme l'ossature bois avec isolation en paille compressée et des soubassements en pierre massive.



- **Une empreinte carbone et performance énergétique en énergie renouvelable :**
 - niveau visé E4C2 (ré. E+C-)
 - gain BBio/Réf = - 38%
 - gain Cep/Réf = - 73%
 - chaufferie bois commune pour le collège et le gymnase à plaquette forestière locale
 - production photovoltaïque 2*98Kwc en revente totale
 - éco matériaux 50.8Kg/m² SDP
- **Des innovations :**
 - Le plancher type alliage bois/béton avec poutres lamellé-collées

- Les brasseurs d'air sans pale pour la destratification de l'air ambiant pour la réduction de la sensation de chaleur en période estivale
- La production ECS de la restauration par la récupération de l'énergie fatale sur la production frigorifique des chambres froides
- Organisationnelle avec la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et la Communauté de communes Larzac et Vallées permettant de garantir la cohérence et la complémentarité des 2 projets et ainsi optimiser les coûts avec la mutualisation des certains équipements : chaufferie, voirie, aire de stationnement...
- Sociale avec la maîtrise d'usage : une approche sociotechnique pour la prise en compte de tous les usagers (collégiens, enseignants, équipe administrative, agents des collèges, parents d'élèves et habitants du territoire) concertés dans des groupes de travail organisés tout au long du projet.



Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives

Les Archives départementales de l'Aveyron poursuivent leurs actions de dématérialisation de données publiques conservées en leur sein, avec une mise en ligne progressive de ces informations sur le site internet archives.aveyron.fr. L'accroissement du volume de données disponibles en ligne a déjà notablement réduit les déplacements du public.

L'administration continue de produire des archives au format papier. Un projet au sein de la collectivité associant en particulier la Direction des Archives et la direction des systèmes d'informations travaillent conjointement au projet d'archivages électroniques permettant notamment de ne générer que des données au format numériques.



EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Direction de l'Assemblée et des
Commissions

Objet	Présentation du projet de Décision Modificative n°2 2021	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/002/4	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41597-DE-1-1 Reçu le 14 décembre 2021
	Déposée le	14 décembre 2021
	Affichée le	14 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur André AT

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/002/4 intitulé Présentation du projet de Décision Modificative n°2 2021

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la transmission aux élus, en date du 26 novembre 2021, des rapports de la réunion de l'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 ;

VU l'examen de ce rapport par la commission des finances en date du 26 novembre 2021 ;

APPROUVE :

-l'ensemble des recettes réelles et des dépenses réelles inscrites en Décision modificative n°2 2021, du budget principal et du budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille, telles que décrites dans le rapport ci-annexé ;

-l'ensemble des écritures d'ordre inscrites dans le document budgétaire ci-annexé.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 44
- Abstentions : 2
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22120001700012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

M. 52

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

	PAGE
<u>I - Informations générales</u>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	7
<u>II - Présentation générale du budget</u>	
A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15
<u>III - Vote du budget</u>	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	16-17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	18
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	19
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	20
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	21
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	22
A2 - Equipements non départementaux	23
A3 - Dépenses financières	24
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	25
A4.2 - Recettes RMI / RSA	26
A4.3 - Recettes financières	27
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	28
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	29
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31-32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	33-36
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37-39
<u>IV - Annexes</u>	
A - Présentation croisée par fonction	
A1 - Vue d'ensemble	42-51
A1/01 - Opérations non ventilées	52
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	54
A1/1 - Fonction 1	56
A1/2 - Fonction 2	57
A1/3 - Fonction 3	59
A1/4 - Fonction 4	61
A1/5 - Fonction 5	62-69
A1/6 - Fonction 6	70
A1/7 - Fonction 7	72
A1/8 - Fonction 8	74
A1/9 - Fonction 9	76
Opérations financières	75
B - Budgets annexes	
Foyer Départemental de l'Enfance	81-119
C - Annexes	
Méthodes comptables en matière d'amortissement	123
État des provisions	127
Opération pour compte de tiers	131
Équilibre des opérations financières	135
État des subventions	139
Suivi des autorisations de programme	143

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	289 583	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	325 281
Longueur de la voirie départementale (en km)	5 911	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	16

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
142315771	183923426	592,71	554,03

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 084 €	
2	Produit des impositions directes/population	252 €	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 190 €	
4	Dépenses d'équipement brut/population	227 €	
5	Encours de dette/population (3)	629 €	
6	DGF/population	231 €	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	24,90 %	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	97,33 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	19,11 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	52,88 %	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	4 005 439,32	0,00	-37 966,76	0,00	3 967 472,56
204	Subventions d'équipement versées (8)	20 329 258,62	0,00	-212 000,00	0,00	20 117 258,62
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	4 190 762,40	0,00	134 066,76	0,00	4 324 829,16
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	54 407 697,11	0,00	184 300,00	0,00	54 591 997,11
Total des dépenses d'équipement		83 003 157,45	0,00	68 400,00	0,00	83 071 557,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	835 177,00	0,00	0,00	0,00	835 177,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 620 200,00	0,00	0,00	0,00	21 620 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	31 560,00	0,00	0,00	0,00	31 560,00
27	Autres immobilisations financières (8)	788 247,00	0,00	-100 000,00	0,00	688 247,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 275 184,00	0,00	-100 000,00	0,00	23 175 184,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	728 541,35	0,00	0,00	0,00	728 541,35
Total des dépenses réelles d'investissement		107 006 882,80	0,00	-31 600,00	0,00	106 975 282,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 511 259,00	0,00	0,00	0,00	1 511 259,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 096 816,00	0,00	0,00	0,00	5 096 816,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 608 075,00	0,00	0,00	0,00	6 608 075,00

TOTAL	113 614 957,80	0,00	-31 600,00	0,00	113 583 357,80
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	27 179 680,86
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 763 038,66
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	13 765 438,00	0,00	-45 000,00	0,00	13 720 438,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	47 000 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	80 000,00	0,00	45 000,00	0,00	125 000,00
Total des recettes d'équipement		60 845 438,00	0,00	0,00	0,00	60 845 438,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 174 449,00	0,00	0,00	0,00	8 174 449,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	27 608 547,66	0,00	0,00	0,00	27 608 547,66
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	1 074 391,00	0,00	0,00	0,00	1 074 391,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 800,00	0,00	100 000,00	0,00	455 800,00
Total des recettes financières		37 213 187,66	0,00	100 000,00	0,00	37 313 187,66
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	201 500,00	0,00	0,00	0,00	201 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		98 260 125,66	0,00	100 000,00	0,00	98 360 125,66

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	16 034 865,00		-131 600,00	0,00	15 903 265,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	21 402 832,00		0,00	0,00	21 402 832,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 096 816,00		0,00	0,00	5 096 816,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		42 534 513,00		-131 600,00	0,00	42 402 913,00

TOTAL	140 794 638,66	0,00	-31 600,00	0,00	140 763 038,66
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 763 038,66
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	35 794 838,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	31 368 748,41	0,00	275 813,87	0,00	31 644 562,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	78 151 162,54	0,00	-2 954,00	0,00	78 148 208,54
014	Atténuations de produits	2 138 579,00	0,00	0,00	0,00	2 138 579,00
015	Revenu minimum d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	48 977 583,57	0,00	120 000,00	0,00	49 097 583,57
017	Revenu de solidarité active	33 431 149,00	0,00	-886 000,00	0,00	32 545 149,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	126 630 134,24	0,00	1 578 840,13	0,00	128 208 974,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	158 200,00	0,00	0,00	0,00	158 200,00
Total des dépenses de gestion courante		320 865 556,76	0,00	1 085 700,00	0,00	321 951 256,76
66	Charges financières	3 000 000,00	0,00	-39 000,00	0,00	2 961 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	436 500,00	0,00	300 000,00	0,00	736 500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	700 000,00		2 076 679,90	0,00	2 776 679,90
022	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		325 202 056,76	0,00	3 423 379,90	0,00	328 625 436,66

023	Virement à la section d'investissement (4)	16 034 865,00		-131 600,00	0,00	15 903 265,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	21 402 832,00		0,00	0,00	21 402 832,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 437 697,00		-131 600,00	0,00	37 306 097,00

TOTAL	362 639 753,76	0,00	3 291 779,90	0,00	365 931 533,66
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	-------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	365 931 533,66
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	1 243 003,00	0,00	0,00	0,00	1 243 003,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 983 843,00	0,00	335 000,00	0,00	19 318 843,00
017	Revenu de solidarité active	1 660 000,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 891 468,00	0,00	0,00	0,00	2 891 468,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	186 660 294,00	0,00	0,00	0,00	186 660 294,00
731	Impositions directes	36 495 592,00	0,00	0,00	0,00	36 495 592,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	87 570 135,00	0,00	667 100,00	0,00	88 237 235,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	12 336 000,00	0,00	1 396 216,90	0,00	13 732 216,90
Total des recettes de gestion courante		347 840 335,00	0,00	2 398 316,90	0,00	350 238 651,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	395 705,00	0,00	760 463,00	0,00	1 156 168,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	209 000,00		133 000,00	0,00	342 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		348 445 040,00	0,00	3 291 779,90	0,00	351 736 819,90

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 511 259,00		0,00	0,00	1 511 259,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 511 259,00		0,00	0,00	1 511 259,00

TOTAL	349 956 299,00	0,00	3 291 779,90	0,00	353 248 078,90
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	-------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 683 454,76
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	365 931 533,66
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	35 794 838,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	-37 966,76	0,00	-37 966,76
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	-212 000,00	0,00	-212 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	134 066,76	0,00	134 066,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	184 300,00	0,00	184 300,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	-100 000,00	0,00	-100 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		-31 600,00	0,00	-31 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-31 600,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	275 813,87		275 813,87
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	-2 954,00		-2 954,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	120 000,00		120 000,00
017	Revenu de solidarité active	-886 000,00		-886 000,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	1 578 840,13	0,00	1 578 840,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-39 000,00	0,00	-39 000,00
67	Charges exceptionnelles (8)	300 000,00	0,00	300 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	2 076 679,90	0,00	2 076 679,90
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-131 600,00	-131 600,00
Dépenses de fonctionnement –Total		3 423 379,90	-131 600,00	3 291 779,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 291 779,90
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	-45 000,00	0,00	-45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	45 000,00	0,00	45 000,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		-131 600,00	-131 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		100 000,00
Recettes d'investissement –Total		100 000,00	-131 600,00	-31 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-31 600,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	335 000,00		335 000,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	667 100,00		667 100,00
75	Autres produits d'activités (7)	1 396 216,90	0,00	1 396 216,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	760 463,00	0,00	760 463,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	133 000,00	0,00	133 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		3 291 779,90	0,00	3 291 779,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 291 779,90
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	113 614 957,80	0,00	-31 600,00	0,00	-44 600,00	13 000,00	113 583 357,80
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	62 673 898,83	0,00	280 400,00	0,00	287 400,00	-7 000,00	62 954 298,83
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	62 583 898,83	0,00	280 400,00	0,00	287 400,00	-7 000,00	62 864 298,83
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	20 329 258,62	0,00	-212 000,00	0,00	-232 000,00	20 000,00	20 117 258,62
Dépenses financières (détail en III-A3)	23 275 184,00	0,00	-100 000,00	0,00		-100 000,00	23 175 184,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	728 541,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 541,35
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	1 511 259,00		0,00	0,00		0,00	1 511 259,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	5 096 816,00		0,00	0,00		0,00	5 096 816,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	27 179 680,86
---	----------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	140 763 038,66
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	113 186 091,00	0,00	-31 600,00	0,00	113 154 491,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	60 845 438,00	0,00	0,00	0,00	60 845 438,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	201 500,00	0,00	0,00	0,00	201 500,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	9 604 640,00	0,00	100 000,00	0,00	9 704 640,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	21 402 832,00	0,00	0,00	0,00	21 402 832,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	5 096 816,00	0,00	0,00	0,00	5 096 816,00
021 Virement de la section de fonctionnement	16 034 865,00	0,00	-131 600,00	0,00	15 903 265,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	27 608 547,66
---------------------------------------	----------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	140 763 038,66
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		62 583 898,83	0,00	280 400,00	0,00	287 400,00	-7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 005 439,32	0,00	-37 966,76	0,00	-37 966,76	0,00
2031	Frais d'études	3 266 611,56	0,00	-28 500,00	0,00		
2033	Frais d'insertion	137 197,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	601 630,76	0,00	-9 466,76	0,00		
21	Immobilisations corporelles	4 190 762,40	0,00	134 066,76	0,00	137 966,76	-3 900,00
2111	Terrains nus	636 395,00	0,00	0,00	0,00		
2115	Terrains bâtis	250 000,00	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	17 732,78	0,00		
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	550 000,00	0,00	0,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	571 846,10	0,00	99 641,86	0,00		
216	Collections et oeuvres d'art	24 022,08	0,00	-18 822,08	0,00		
2182	Matériel de transport	40 231,00	0,00	0,00	0,00		
21831	Matériel informatique scolaire	400 034,89	0,00	84 629,77	0,00		
21838	Autre matériel informatique	536 056,98	0,00	-521,00	0,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	130 942,23	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	218 529,30	0,00	33 521,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	137 039,55	0,00	-37 663,01	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	695 665,27	0,00	-44 452,56	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	54 387 697,11	0,00	184 300,00	0,00	187 400,00	-3 100,00
231311	Bâtiments administratifs	1 783 853,52	0,00	-59 124,55	0,00		
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	650 710,47	0,00	80 924,55	0,00		
231314	Bâtiments culturels et sportifs	428 170,13	0,00	0,00	0,00		
231318	Autres bâtiments publics	1 253 026,19	0,00	-50 000,00	0,00		
23151	Réseaux de voirie	39 509 521,00	0,00	215 600,00	0,00		
23153	Réseaux divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	60 000,00	0,00	-3 100,00	0,00		
2317312	Bâtiments scolaires	9 482 101,80	0,00	0,00	0,00		
238	Avancés commandes immo corporelles	1 210 314,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	70 000,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040001	RESEAUX ET TELEPHONIE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040001	RESEAUX ET TELEPHONIE	D HAUTDEBIT 2010/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 040001
LIBELLE : RESEAUX ET TELEPHONIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D HAUTDEBIT 2010/1

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d
			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (3)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 040001
LIBELLE : RESEAUX ET TELEPHONIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (2)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	20 329 258,62	0,00	-212 000,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	60 000,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	3 000 000,00	0,00	-215 600,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	963 105,82	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	271 613,62	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	12 927 857,64	0,00	515,63	0,00
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	440 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	1 207 183,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	135 670,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	323 569,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	471 316,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	528 943,54	0,00	3 084,37	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		23 275 184,00	0,00	-100 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	835 177,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	835 177,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 620 200,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 120 200,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 494 000,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	31 560,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	31 560,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	788 247,00	0,00	-100 000,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	12 011,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	6 720,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	718 236,00	0,00	-100 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 280,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	49 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		60 845 438,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	13 765 438,00	0,00	-45 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 334 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	772 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 680 000,00	0,00	-24 069,18	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	2 030 005,00	0,00	-20 930,82	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	105 995,00	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 078 438,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	975 000,00	0,00	0,00	0,00
1346	Dot. soutien investissement départements	1 790 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	47 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	47 000 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	80 000,00	0,00	45 000,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	80 000,00	0,00	45 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	37 213 187,66	0,00	100 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 782 996,66	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	8 174 449,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 608 547,66	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 074 391,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	356 333,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	718 058,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 800,00	0,00	100 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	0,00	0,00
4544110	AMENAGEMENT FONCIER	0,00	0,00	0,00
455110	CITE SCOLAIRE SAINT AFFRIQUE	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	0,00	0,00
4544110	AMENAGEMENT FONCIER	0,00	0,00	0,00
4544210	AMENAGEMENT FONCIER RECETTES	0,00	0,00	0,00
455210	CITE SCOLAIRE ST AFFRIQUE	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	1 511 259,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	135 270,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	85 231,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	114 780,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	780,00	0,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	92 130,00	0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	4 334,00	0,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	296,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	1 078 438,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	21 402 832,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	532 455,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	48 388,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	148 608,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	14 592,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	6 053,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	39 588,00	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	7 329 072,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	179 254,00	0,00	0,00
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	80 000,00	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	34 999,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	188 816,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 917,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	87 971,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 384 526,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	66 370,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 612 586,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 505,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	311 771,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 174 587,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	57 799,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	528 389,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	279 190,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	572 582,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	17 673,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	43 052,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	797 030,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	1 615 428,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 745 882,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	198,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	398 740,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	454 653,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	498 929,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	222 199,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	158 581,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	63 454,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	437 995,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES				A7
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	5 096 816,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	2 795 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	206 000,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	76 343,00	0,00	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	39 033,00	0,00	0,00
231314	Bâtiments culturels et sportifs	9 571,00	0,00	0,00
231318	Autres bâtiments publics	59 268,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	508 884,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des collections oeuvres art	864,00	0,00	0,00
2317312	Bâtiments scolaires	1 401 853,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	5 096 816,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 087 632,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 184,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 001 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		362 639 753,76	0,00	3 291 779,90	0,00	0,00	3 291 779,90	365 931 533,66
011	Charges à caractère général (5)	31 368 748,41	0,00	275 813,87	0,00	0,00	275 813,87	31 644 562,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	78 151 162,54	0,00	-2 954,00	0,00		-2 954,00	78 148 208,54
014	Atténuations de produits	2 138 579,00	0,00	0,00	0,00		0,00	2 138 579,00
015	Revenu minimum d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	48 977 583,57	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	49 097 583,57
017	Revenu de solidarité active	33 431 149,00	0,00	-886 000,00	0,00	0,00	-886 000,00	32 545 149,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	126 630 134,24	0,00	1 578 840,13	0,00	0,00	1 578 840,13	128 208 974,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	158 200,00	0,00	0,00	0,00		0,00	158 200,00
66	Charges financières	3 000 000,00	0,00	-39 000,00	0,00		-39 000,00	2 961 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	436 500,00	0,00	300 000,00	0,00		300 000,00	736 500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	700 000,00		2 076 679,90	0,00		2 076 679,90	2 776 679,90
022	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00		0,00	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	16 034 865,00		-131 600,00	0,00		-131 600,00	15 903 265,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	21 402 832,00		0,00	0,00		0,00	21 402 832,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	365 931 533,66
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		349 956 299,00	0,00	3 291 779,90	0,00	353 248 078,90
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 891 468,00	0,00	0,00	0,00	2 891 468,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	186 660 294,00	0,00	0,00	0,00	186 660 294,00
731	Impositions directes	36 495 592,00	0,00	0,00	0,00	36 495 592,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	87 570 135,00	0,00	667 100,00	0,00	88 237 235,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	12 336 000,00	0,00	1 396 216,90	0,00	13 732 216,90
013	Atténuations de charges (5)	1 243 003,00	0,00	0,00	0,00	1 243 003,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 983 843,00	0,00	335 000,00	0,00	19 318 843,00
017	Revenu de solidarité active	1 660 000,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	395 705,00	0,00	760 463,00	0,00	1 156 168,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	209 000,00		133 000,00	0,00	342 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 511 259,00		0,00	0,00	1 511 259,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	12 683 454,76
--	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	365 931 533,66
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	31 368 748,41	0,00	275 813,87	0,00
60611	Eau et assainissement	75 000,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	622 000,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	500 000,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 475 351,30	0,00	-84 931,75	0,00
60623	Alimentation	20 000,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	389 211,60	0,00	6 253,91	0,00
60631	Fournitures d'entretien	26 000,00	0,00	1 470,76	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 014 184,69	0,00	-54 367,49	0,00
60633	Fournitures de voirie	2 267 962,90	0,00	12 205,30	0,00
60636	Vêtements de travail	102 339,54	0,00	-292,73	0,00
6064	Fournitures administratives	165 000,00	0,00	-1 470,76	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	223 184,60	0,00	112,72	0,00
60662	Vaccins et sérums	34 800,00	0,00	-10 000,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	36 309,36	0,00	-1 339,74	0,00
6068	Autres matières et fournitures	19 185,26	0,00	354,15	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 664 070,00	0,00	-226 500,00	0,00
6132	Locations immobilières	331 609,88	0,00	6 653,33	0,00
6135	Locations mobilières	285 251,40	0,00	16 930,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	46 000,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	204 000,00	0,00	9 675,95	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 931 857,77	0,00	52 200,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 659 643,10	0,00	249 554,57	0,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	780 000,00	0,00	115 200,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	496 267,00	0,00	-23 374,19	0,00
6156	Maintenance	1 612 438,22	0,00	-50 055,00	0,00
6161	Multirisques	245 000,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	130 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	223 071,50	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	161 032,60	0,00	4 020,67	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	647 763,60	0,00	-2 000,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	182 152,88	0,00	50 250,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	7 000,00	0,00	1 000,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	494 000,00	0,00	2 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	130 000,00	0,00	-1 800,00	0,00
6228	Divers	1 863 723,65	0,00	136 178,05	0,00
6231	Annonces et insertions	190 334,00	0,00	-2 971,16	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 171,40	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	204 500,00	0,00	-728,57	0,00
6236	Catalogues et imprimés	105 660,90	0,00	-4 900,00	0,00
6238	Divers	1 159 152,66	0,00	-9 837,51	0,00
6241	Transports de biens	9 442,20	0,00	1 692,93	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	985 160,00	0,00	-3 699,65	0,00
6247	Transports collectifs	25 000,00	0,00	-24,00	0,00
6248	Divers	16 300,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	712 648,70	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	350 500,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	756 326,40	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	41 000,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	103 185,00	0,00	-1 600,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	995 000,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	289 170,80	0,00	3 219,92	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 187 835,50	0,00	89 151,42	0,00
63512	Taxes foncières	100 200,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10 000,00	0,00	-2 600,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 050,00	0,00	182,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	78 151 162,54	0,00	-2 954,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 042 897,70	0,00	461 814,25	0,00
6331	Versement mobilité	154 850,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	201 050,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	360 500,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	31 932 000,00	0,00	-464 700,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	441 800,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	280 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	9 639 000,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	4 081 500,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	260 000,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	4 910 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	3 570 800,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 101 200,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 828 006,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 558,84	0,00	-68,25	0,00
6473	Allocations de chômage	250 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	69 000,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 020 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 138 579,00	0,00	0,00	0,00
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	2 138 579,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 779,57	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	220,43	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	48 977 583,57	0,00	120 000,00	0,00
6228	Divers	288 326,77	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 900,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 300,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 900,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	760 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	18 000,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 500,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	185 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	66 400,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 000,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	245 000,00	0,00	0,00	0,00
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	20 289 614,20	0,00	240 000,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	4 360 000,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	21 514 555,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	88 445,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	71 849,00	0,00	23 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	930 793,60	0,00	-143 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	33 431 149,00	0,00	-886 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	56 961,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	301 000,00	0,00	-9 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 700,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 800,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	450 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	7 000,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	8 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	120 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	78 420,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 200,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	157 880,00	0,00	0,00	0,00
6512	Secours d'urgence	100 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	24 575 000,00	0,00	-610 000,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 025 000,00	0,00	-462 523,11	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	73 654,26	0,00	56 193,11	0,00
6542	Créances éteintes	7 045,74	0,00	330,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	640 000,00	0,00	9 000,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	740 000,00	0,00	90 000,00	0,00
65662	Contrat d'initiative-emploi	260 000,00	0,00	40 000,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	100 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	1 594 488,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	5 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	126 630 134,24	0,00	1 578 840,13	0,00
65111	Famille et enfance	907 000,00	0,00	29 500,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	8 237 600,00	0,00	300 000,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	1 984 987,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	380 000,00	0,00	7 000,00	0,00
65113	Personnes âgées	510 000,00	0,00	13 000,00	0,00
6512	Secours d'urgence	29 352,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	206 500,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	17 400,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	28 000,00	0,00	1 500,00	0,00
65212	Frais périscolaires	121 000,00	0,00	1 000,00	0,00
6522	Accueil familial	196 000,00	0,00	-12 000,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	3 000,00	0,00	-2 000,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	12 793 200,00	0,00	-30 000,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	2 719 000,00	0,00	0,00	0,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	1 860 000,00	0,00	-2 000,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	55 000,00	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	160 000,00	0,00	349 100,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	33 215 000,00	0,00	1 239 900,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	10 675 000,00	0,00	263 000,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	6 500,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	1 313 000,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	123 000,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	81 000,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	424 000,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	7 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	977 613,00	0,00	-6 400,60	0,00
6542	Créances éteintes	101 000,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	2 307 717,00	0,00	0,00	0,00
65512	Etablissements privés	2 413 937,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	10 144 669,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	34 676,00	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	191 000,00	0,00	-2 659,87	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	4 247 397,00	0,00	0,00	0,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	8 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	11 754 190,68	0,00	-500 900,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	20 037,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	1 239 533,40	0,00	4 600,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	5 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	65 800,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	835 793,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	14 683 222,16	0,00	-73 799,40	0,00
6577	Remises gracieuses	18 000,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat ^e informatique nuage	130 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	158 200,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	143 200,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	15 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		320 865 556,76	0,00	1 085 700,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	3 000 000,00	0,00	-39 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 999 970,00	0,00	-39 015,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	30,00	0,00	15,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	436 500,00	0,00	300 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	-405,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	431 500,00	0,00	300 355,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	50,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	700 000,00		2 076 679,90	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	700 000,00		60 463,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		2 016 216,90	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	200 000,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		325 202 056,76	0,00	3 423 379,90	0,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>16 034 865,00</i>		<i>-131 600,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	<i>21 402 832,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>21 402 832,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 437 697,00		-131 600,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	362 639 753,76	0,00	3 291 779,90	0,00
---	-----------------------	-------------	---------------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	365 931 533,66
--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	738 893,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	738 893,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 891 468,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	498 000,00	0,00	-545,86	0,00
70388	Autres	1 829 968,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	17 500,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	5 000,00	0,00	2 050,70	0,00
70872	Remb. frais Budgets annexes	15 000,00	0,00	-1 504,84	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	524 000,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	186 660 294,00	0,00	0,00	0,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	7 490 000,00	0,00	0,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	51 200 000,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00
7352	TICPE	15 212 682,00	0,00	0,00	0,00
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	72 938 612,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres	4 719 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	36 495 592,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	13 235 315,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	5 098 386,00	0,00	0,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	6 658 000,00	0,00	0,00	0,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	702 042,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	1 786 000,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 101 849,00	0,00	0,00	0,00
73128	Autres reversements de fiscalité	1 914 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	87 570 135,00	0,00	667 100,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	25 874 305,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	16 982 538,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	23 978 052,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 154 446,00	0,00	128 732,00	0,00
7461	DGD	2 787 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 706 615,00	0,00	517 100,00	0,00
7472	Participation régions	315 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	20 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	45 000,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	2 000,00	0,00	21 268,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	7 554 031,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 538 926,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles resto, héberg	600 000,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	312 222,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 336 000,00	0,00	1 396 216,90	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	280 000,00	0,00	80 000,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	453 000,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	11 415 000,00	0,00	1 316 216,90	0,00
752	Revenus des immeubles	188 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	1 243 003,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 033 003,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	200 000,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 983 843,00	0,00	335 000,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	17 140 000,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	118 104,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	690 901,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	859 838,00	0,00	335 000,00	0,00
7533	APA	75 000,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	100 000,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	1 660 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	190 000,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	180 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL GESTION DES SERVICES		347 840 335,00	0,00	2 398 316,90	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits
« surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	395 705,00	0,00	760 463,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	15 000,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	34 000,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	346 705,00	0,00	760 463,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	209 000,00	0,00	133 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	209 000,00	0,00	133 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		348 445 040,00	0,00	3 291 779,90	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 511 259,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 511 259,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 511 259,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		349 956 299,00	0,00	3 291 779,90	0,00
---	--	-----------------------	-------------	---------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				12 683 454,76
-------------------------------	--	--	--	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				365 931 533,66
--	--	--	--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

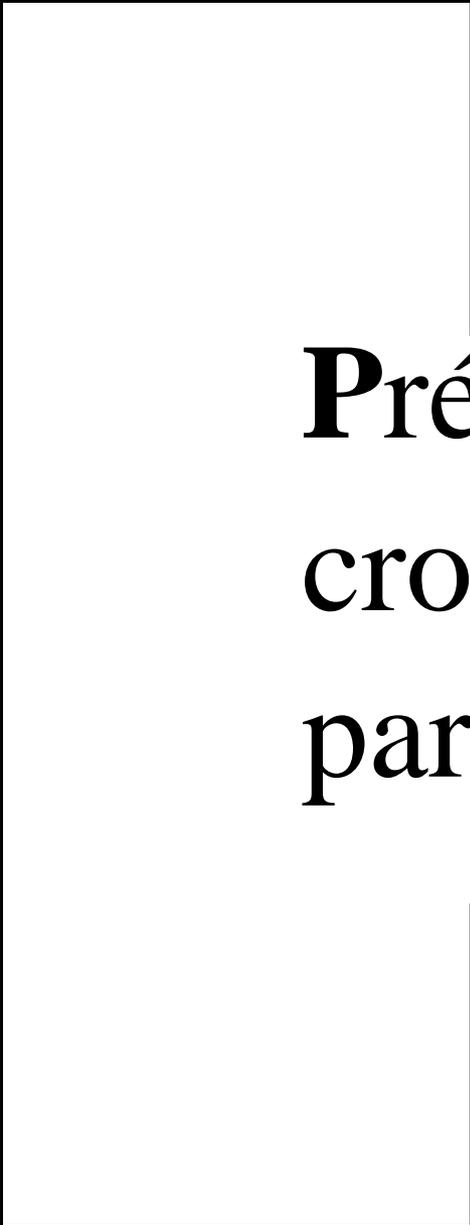
(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Présentation croisée par fonctions

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	22 491 437	6 802 528	479 194	14 737 952	852 549	9 000
- Equipements départx		6 802 528	0	11 932 881	140 962	9 000
- Equip. non départx (c/204)		0	467 183	2 078 410	711 587	0
- Opérations financières	22 491 437					
<i>Dépenses d'ordre</i>	6 608 075					
Total dépenses de l'exercice	29 099 512	6 802 528	479 194	14 737 952	852 549	9 000
RAR N-1 et reports	27 179 681	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	56 279 193	6 802 528	479 194	14 737 952	852 549	9 000
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	117 684 704	11 877 006	57 242	1 279 938	104 000	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	117 684 704	11 877 006	57 242	1 279 938	104 000	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	21 202 856	80 784 823	10 258 341	7 205 118	10 907 671	797 409
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	21 202 856	80 784 823	10 258 341	7 205 118	10 907 671	797 409
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	305 307 175	2 402 660	0	900 000	165 100	163 000
RAR N-1 et reports	12 683 455	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	317 990 630	2 402 660	0	900 000	165 100	163 000

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	622 736	0	0	70 000	48 319 443	10 869 003	0	1 721 441	106 975 283
- Equipements départx	0	0	0	0	43 654 781	307 147	0	37 000	62 884 299
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	70 000	4 615 662	10 561 856	0	1 682 561	20 187 259
- Opérations financières									22 491 437
<i>Dépenses d'ordre</i>									6 608 075
Total dépenses de l'exercice	622 736	0	0	70 000	48 319 443	10 869 003	0	1 721 441	113 583 358
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	27 179 681
Total cumulé dépenses d'investissement	622 736	0	0	70 000	48 319 443	10 869 003	0	1 721 441	140 763 039
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	1 017 149	0	0	0	8 743 000	0	0	0	140 763 039
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	1 017 149	0	0	0	8 743 000	0	0	0	140 763 039

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	123 612 262	10 000	49 097 584	33 160 149	12 229 925	3 832 284	5 681 367	7 151 744	365 931 534
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	123 612 262	10 000	49 097 584	33 160 149	12 229 925	3 832 284	5 681 367	7 151 744	365 931 534
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	18 372 773	0	19 318 843	2 010 000	728 000	3 697 190	20 000	163 338	353 248 079
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	12 683 455
Total cumulé recettes de fonctionnement	18 372 773	0	19 318 843	2 010 000	728 000	3 697 190	20 000	163 338	365 931 534

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		29 099 512	6 802 528	479 194	14 737 952	852 549	9 000
Dépenses réelles		22 491 437	6 802 528	479 194	14 737 952	852 549	9 000
106	Réserves	835 177	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	21 614 200	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	473 441	0	1 438 962	17 340	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	467 183	2 078 410	711 587	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	587 164	0	5 000	0	0
211	Terrains	0	37 000	0	250 000	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	550 000	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	40 860	0	0	8 088	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	5 200	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	1 016 503	0	756 817	53 434	9 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	4 097 560	0	9 482 102	56 900	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0
261	Titres de participation	31 560	0	0	0	0	0
274	Prêts	2 220	0	12 011	0	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	2 280	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0
455	Opérations d'investissement sur établis	0	0	0	726 661	0	0
Dépenses d'ordre		6 608 075	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		1 511 259	0	0	0	0	0
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 511 259	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		5 096 816	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	2 795 000	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	206 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	2 095 816	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		117 684 704	11 877 006	57 242	1 279 938	104 000	0
Recettes réelles		84 928 797	2 230 000	57 242	1 279 938	104 000	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 800	0	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	8 174 449	0	0	0	0	0
106	Réserves	27 608 548	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	2 230 000	0	0	104 000	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	0	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	1 078 438	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	1 790 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	47 000 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	0	0	57 242	0	0	0
455	Opérations d'investissement sur établiss	0	0	0	201 500	0	0
Recettes d'ordre		32 755 907	9 647 006	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		27 659 091	9 647 006	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	15 903 265	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	11 755 628	580 843	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	198	9 066 163	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		5 096 816	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	2 095 816	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	3 001 000	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		21 202 856	80 784 823	10 258 341	7 205 118	10 907 671	797 409
Dépenses réelles		5 299 591	59 381 991	10 258 341	7 205 118	10 907 671	797 409
022	Dépenses imprévues	200 000	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	1 808 506	0	43 523	319 875	37 800
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	266 430	0	92 227	41 037	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	46 000	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	2 434 191	0	1 188 175	235 597	8 144
616	Primes d'assurances	0	375 000	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	80 000	0	0	20 000	0
618	Divers	0	798 560	0	5 213	33 938	115 000
621	Personnel extérieur au service	0	1 257 800	0	4 000	236 912	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	646 615	0	40 000	165 830	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	701 714	0	8 000	557 074	6 000
624	Transports biens, transports collectifs	0	28 776	0	0	22 976	0
625	Déplacements et missions	0	441 100	0	0	19 800	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	916 826	0	190 000	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	41 000	0	0	0	0
628	Divers	0	1 246 437	0	220 375	190 607	1 000
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	392 500	0	0	0	200
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	103 200	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	800	0	433	0	0
6411	Personnel titulaire	0	28 814 300	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	2 065 800	0	0	0	0
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	6 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	10 934 700	0	0	491	2 500
647	Autres charges sociales	0	2 168 000	0	0	0	0
651	Aides à la personne	0	0	0	0	0	0
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	1 948 000	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	163 137	0	0	0	0
655	Contributions obligatoires	0	34 676	10 144 669	4 721 654	0	0
656	Participations	0	67 500	0	425 000	1 727 109	556 465
657	Subventions de fonctionnement versées	0	519 564	113 672	266 518	7 336 424	62 000
658	Charges diverses de gestion courante	10	288 200	0	0	0	0
661	Charges d'intérêts	2 960 955	0	0	0	0	0
668	Autres charges financières	45	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	2	4 593	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	27 604	0	0	0	2 300
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	760 463	0	0	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 138 579	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		15 903 265	21 402 832	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		15 903 265	21 402 832	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	15 903 265	0	0	0	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	21 402 832	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		305 307 175	2 402 660	0	900 000	165 100	163 000
Recettes réelles		303 795 916	2 402 660	0	900 000	165 100	163 000
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	551 830	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
647	Autres charges sociales	0	200 000	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	17 500	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
708	Autres produits	0	359 000	0	0	2 000	0
731	Impositions directes	36 495 592	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	37 490 000	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	51 200 000	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	18 612 682	0	0	0	0	0
738	Autres taxes	77 657 612	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
741	D.G.F.	66 834 895	0	0	0	0	0
744	FCTVA	1 283 178	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	2 787 000	0	0	0	0	0
747	Participations	0	15 000	0	300 000	145 600	60 000
748	Autres attributions et participations	11 092 957	0	0	600 000	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	103 000
752	Revenus des immeubles	0	188 000	0	0	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	1 088 830	0	0	0	0
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	342 000	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 511 259</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>1 511 259</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte resul</i>	<i>1 511 259</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		622 736	0	0	70 000	48 319 443	10 869 003	0	1 721 441	113 583 358
Dépenses réelles		622 736	0	0	70 000	48 319 443	10 869 003	0	1 721 441	106 975 283
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	835 177
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	21 614 200
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	1 425 565	0	0	20 000	3 375 309
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	70 000	4 615 662	10 561 856	0	1 682 561	20 187 259
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	592 164
211	Terrains	0	0	0	0	599 395	0	0	0	886 395
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	17 733	0	0	17 733
213	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	613 540	4 000	0	5 000	671 488
216	Collections et œuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	5 200
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	60 846	285 414	0	12 000	2 194 013
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	39 745 121	0	0	0	53 381 683
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	1 210 314	0	0	0	1 210 314
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	31 560
274	Prêts	622 736	0	0	0	0	0	0	0	636 967
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	2 280
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	49 000	0	0	0	49 000
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	1 880	1 880
455	Opérations d'investissement sur établis	0	0	0	0	0	0	0	0	726 661
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 608 075</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 511 259</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 511 259</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 096 816</i>
215	<i>Install., matériel, outillage techniques</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 795 000</i>
218	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>206 000</i>
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 095 816</i>
RECETTES										
Total recettes d'investissement		1 017 149	0	0	0	8 743 000	0	0	0	140 763 039
Recettes réelles		1 017 149	0	0	0	8 743 000	0	0	0	98 360 126
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	100 000	0	0	0	455 800
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	8 174 449

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	27 608 548
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	0	0	0	0	2 334 000
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	7 543 000	0	0	0	7 543 000
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 078 438
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	975 000	0	0	0	2 765 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	47 000 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	125 000	0	0	0	125 000
274	Prêts	1 017 149	0	0	0	0	0	0	0	1 074 391
455	Opérations d'investissement sur établis	0	0	0	0	0	0	0	0	201 500
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	42 402 913
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	37 306 097
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	15 903 265
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	12 336 471
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	9 066 361
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	5 096 816
203	<i>Frais d'études, recherche, développement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 095 816
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3 001 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		123 612 262	10 000	49 097 584	33 160 149	12 229 925	3 832 284	5 681 367	7 151 744	365 931 534
Dépenses réelles		123 612 262	10 000	49 097 584	33 160 149	12 229 925	3 832 284	5 681 367	7 151 744	328 625 437
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
606	Achats non stockés de matières et fourni	49 964	0	0	0	4 534 668	8 389	0	35 799	6 838 524
611	Contrats de prestations de services	675 500	0	0	0	538 000	0	1 224 070	0	2 437 570
613	Locations	2 900	0	0	0	229 850	8 000	0	0	640 445
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	5 848 655	0	180 000	152 645	10 047 407
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	375 000
617	Etudes et recherches	123 072	0	0	56 961	0	0	0	0	280 033
618	Divers	87 000	0	0	0	6 050	3	0	156	1 045 920
621	Personnel extérieur au service	5 000	0	0	0	0	1 000	0	0	1 504 712
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	292 700	0	288 327	747 000	915 156	60 000	0	58 800	3 214 428
623	Pub., publications, relations publiques	9 940	0	0	0	20 005	276 671	0	77 978	1 657 382
624	Transports biens, transports collectifs	967 119	0	0	0	15 000	0	0	0	1 033 871
625	Déplacements et missions	249 749	0	0	0	0	0	0	2 000	712 649
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0	0	0	1 106 826
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	41 000
628	Divers	739 881	0	0	0	0	179 021	2 400	86 242	2 665 963
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	323 700	0	17 100	11 500	0	0	0	0	745 000

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 000	0	0	0	31 400	0	0	1 000	137 600
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 233
6411	Personnel titulaire	13 013 800	0	964 500	585 000	0	0	0	0	43 377 600
6412	Assistants maternelles	9 251 500	0	0	0	0	0	0	0	9 251 500
6413	Personnel non titulaire	1 505 000	0	66 400	78 420	0	0	0	0	3 715 620
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 994 006	0	381 000	253 080	0	0	0	0	19 565 777
647	Autres charges sociales	171 000	0	0	0	0	0	0	0	2 339 000
651	Aides à la personne	12 619 939	0	46 404 169	100 000	0	0	0	2 400	59 126 508
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	23 965 000	0	0	0	0	23 965 000
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	3 562 477	0	0	0	0	3 562 477
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	65 040 200	0	0	0	0	0	0	0	65 040 200
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 948 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	909 075	10 000	88 445	137 223	0	0	0	0	1 307 881
655	Contributions obligatoires	0	0	0	809 000	28 340	0	0	0	15 738 339
656	Participations	4 410 712	0	0	1 130 000	50 000	1 585 055	4 274 897	2 411 950	16 638 688
657	Subventions de fonctionnement versées	2 450 339	0	882 643	1 699 488	12 801	1 714 095	0	4 322 774	19 380 317
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	288 210
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	2 960 955
668	Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	45
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	4 595
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	701 951	0	5 000	25 000	0	0	0	0	761 855
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	50	0	0	50
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 016 217	0	0	0	0	0	0	0	2 776 680
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	2 138 579
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	37 306 097
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	37 306 097
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	15 903 265
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	21 402 832
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		18 372 773	0	19 318 843	2 010 000	728 000	3 697 190	20 000	163 338	353 248 079
Recettes réelles		18 372 773	0	19 318 843	2 010 000	728 000	3 697 190	20 000	163 338	351 736 820
6419	Remboursements rémunérations personnel	481 173	0	0	0	0	0	0	0	1 033 003
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000
647	Autres charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	497 454	1 684 968	0	145 000	2 327 422
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	17 500
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	7 051	0	0	0	7 051
708	Autres produits	0	0	0	0	178 495	0	0	0	539 495
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	36 495 592

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0	0	0	0	0	1 700 000	0	0	39 190 000
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	51 200 000
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	18 612 682
738	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	77 657 612
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	66 834 895
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 283 178
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	2 787 000
747	Participations	4 391 383	0	19 143 843	1 800 000	45 000	0	20 000	0	25 920 826
748	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	312 222	0	0	12 005 179
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	13 441 217	0	0	0	0	0	0	0	13 544 217
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	188 000
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	75 000	180 000	0	0	0	0	255 000
771	Produits exception. / opérations gestion	15 000	0	100 000	15 000	0	0	0	0	130 000
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	34 000	0	0	0	0	0	0	0	34 000
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	15 000	0	0	0	18 338	1 122 168
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0	0	0	0	0	0	0	0	342 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 511 259</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 511 259</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 511 259</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		29 099 512,00
Dépenses réelles		22 491 437,00
106	Réserves	835 177,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	21 614 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00
261	Titres de participation	31 560,00
274	Prêts	2 220,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 280,00
Dépenses d'ordre		6 608 075,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 511 259,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 511 259,00
041	Opérations patrimoniales	5 096 816,00
215	Install., matériel, outillage techniques	2 795 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	206 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 095 816,00
RECETTES		117 684 703,66
Recettes réelles		84 928 796,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 800,00
102	Dotations et fonds d'investissement	8 174 449,00
106	Réserves	27 608 547,66
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	1 790 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	47 000 000,00
Recettes d'ordre		32 755 907,00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 903 265,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	11 755 826,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	11 755 628,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	198,00
041	Opérations patrimoniales	5 096 816,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 095 816,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 001 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		21 202 856,00
Dépenses réelles		5 299 591,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00
661	Charges d'intérêts	2 960 955,00
668	Autres charges financières	45,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	2,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 138 579,00
Dépenses d'ordre		15 903 265,00
023	Virement à la section d'investissement	15 903 265,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		305 307 175,00
Recettes réelles		303 795 916,00
731	Impositions directes	36 495 592,00
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	37 490 000,00
734	Taxes liées aux véhicules	51 200 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	18 612 682,00
738	Autres taxes	77 657 612,00
741	D.G.F.	66 834 895,00
744	FCTVA	1 283 178,00
746	Dotations générales de décentralisation	2 787 000,00
748	Autres attributions et participations	11 092 957,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	342 000,00
Recettes d'ordre		1 511 259,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 511 259,00

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 511 259,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				4 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
DEPENSES REELLES		0,00	6 762 528,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	6 802 528,00	
Equipements départementaux		0,00	6 762 528,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	6 802 528,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	473 441,15	0,00	0,00	0,00	0,00	473 441,15	
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	547 164,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	587 164,00	
211	Terrains	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	
213	Constructions	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	40 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 860,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 016 502,54	0,00	0,00	0,00	0,00	1 016 502,54	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 097 560,31	0,00	0,00	0,00	0,00	4 097 560,31	
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES REELLES		0,00	2 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 000,00	

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
DEPENSES REELLES		46 371 663,60	9 985 562,82	2 022 100,00	970 665,00	0,00	32 000,00	59 381 991,42	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 696 006,28	0,00	112 500,00	0,00	0,00	1 808 506,28	
613	Locations	0,00	266 130,00	0,00	300,00	0,00	0,00	266 430,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	2 434 190,57	0,00	0,00	0,00	0,00	2 434 190,57	
616	Primes d'assurances	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	
617	Etudes et recherches	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
618	Divers	517 663,60	280 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 559,60	
621	Personnel extérieur au service	1 250 000,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	1 300,00	1 257 800,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 500,00	631 115,20	0,00	0,00	0,00	0,00	646 615,20	
623	Pub., publications, relations publiques	38 000,00	86 685,74	56 000,00	516 928,00	0,00	4 100,00	701 713,74	
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	27 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 776,00	
625	Déplacements et missions	20 000,00	415 500,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	441 100,00	

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	804 826,40	0,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	916 826,40
627	Services bancaires et assimilés	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
628	Divers	12 000,00	1 172 099,72	600,00	59 737,00	0,00	2 000,00	0,00	1 246 436,72
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	392 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	103 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6411	Personnel titulaire	28 814 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 814 300,00
6413	Personnel non titulaire	2 065 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 065 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 933 700,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 934 700,00
647	Autres charges sociales	2 168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 168 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	1 948 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	163 137,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 137,41
655	Contributions obligatoires	0,00	34 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 676,00
656	Participations	0,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	67 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	343 363,50	0,00	169 200,00	0,00	7 000,00	0,00	519 563,50
658	Charges diverses de gestion courante	143 200,00	130 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 200,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	4 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 593,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	27 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 604,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	760 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 463,00
RECETTES REELLES		751 830,00	1 647 830,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 402 660,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	551 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 830,00
647	Autres charges sociales	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
708	Autres produits	0,00	356 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 000,00
747	Participations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 088 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 088 830,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	12 011,00	467 183,00	0,00	0,00	479 194,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	467 183,00	0,00	0,00	467 183,00
	RECETTES REELLES	0,00	57 242,00	0,00	0,00	0,00	57 242,00
274	Prêts	0,00	57 242,00	0,00	0,00	0,00	57 242,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	113 672,00	10 144 669,00	0,00	0,00	10 258 341,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	10 144 669,00	0,00	0,00	10 144 669,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	113 672,00	0,00	0,00	0,00	113 672,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	13 119 213,15	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	11 925 816,71	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 438 962,41	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	5 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	250 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	749 752,50	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	9 482 101,80	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	466 735,32	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 279 938,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	1 078 438,00	0,00
455	Opérations d'investissement sur établiss	0,00	0,00	201 500,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	6 710 398,46	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	39 645,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	68 124,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 186 525,46	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	40 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	190 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	196 450,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	4 721 654,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	265 000,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	900 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	300 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	600 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		1 611 674,82	0,00	0,00	7 064,00	14 737 951,97
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	7 064,00	11 932 880,71
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438 962,41
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 064,00	756 816,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	9 482 101,80
Equipements non départementaux (c/204)		1 611 674,82	0,00	0,00	0,00	2 078 410,14
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 938,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 078 438,00
455	Opérations d'investissement sur établiss	0,00	0,00	0,00	0,00	201 500,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		211 272,00	0,00	0,00	283 448,00	7 205 118,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	3 877,81	43 522,81
613	Locations	0,00	0,00	0,00	24 103,33	92 227,33
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 650,00	1 188 175,46
618	Divers	0,00	0,00	0,00	5 213,00	5 213,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
628	Divers	1 272,00	0,00	0,00	22 653,12	220 375,12
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	432,74	432,74
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 721 654,00
656	Participations	160 000,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	50 000,00	0,00	0,00	216 518,00	266 518,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	693 586,63	8 000,00	60 962,08
Equipements départementaux		0,00	0,00	10 000,00	0,00	60 962,08
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 340,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 300,00	0,00	36 222,08
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 700,00	0,00	6 200,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	683 586,63	8 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	104 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	104 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		0,00	6 690 652,55	314 126,00	360 000,00	643 194,70
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	12 900,00	250 000,00	25 300,00
613	Locations	0,00	0,00	15 199,04	13 700,00	1 638,24
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	6 850,04
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	15 394,50	7 100,00	2 004,00	2 600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	108 356,54	75 846,00	27 111,00	22 598,41
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	61 425,49	54 404,96	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	17 659,00	23 790,00	194 706,22
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 667,00	7 614,00	10 165,20
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	6 350,00	12 000,00	0,00
628	Divers	0,00	2 350,00	0,00	23 392,00	6 235,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	389,00	101,59
656	Participations	0,00	1 384 108,92	0,00	0,00	343 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 119 017,10	122 800,00	0,00	10 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	100 000,00	37 600,00	27 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	98 000,00	37 600,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
DEPENSES REELLES		70 000,00	20 000,00	0,00	0,00	852 548,71
Equipements départementaux		70 000,00	0,00	0,00	0,00	140 962,08
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 340,00
215	Install., matériel, outillage techniques	8 088,30	0,00	0,00	0,00	8 088,30
216	Collections et oeuvres d'art	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 911,70	0,00	0,00	0,00	53 433,78
231	Immobilisations corporelles en cours	49 000,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	20 000,00	0,00	0,00	711 586,63
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
DEPENSES REELLES		362 090,44	2 452 257,00	85 350,00	0,00	10 907 670,69
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 975,07	7 700,00	0,00	0,00	319 875,07
613	Locations	0,00	10 500,00	0,00	0,00	41 037,28
615	Entretien et réparations	228 547,00	0,00	0,00	0,00	235 597,04
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	6 839,77	0,00	0,00	0,00	33 938,27
621	Personnel extérieur au service	0,00	3 000,00	0,00	0,00	236 911,95
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	50 000,00	0,00	0,00	165 830,45
623	Pub., publications, relations publiques	21 218,52	299 700,00	0,00	0,00	557 073,74
624	Transports biens, transports collectifs	29,88	3 500,00	0,00	0,00	22 976,08
625	Déplacements et missions	1 450,00	0,00	0,00	0,00	19 800,00
628	Divers	80 030,20	78 600,00	0,00	0,00	190 607,20
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	490,59
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 108,92
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 999 257,00	85 350,00	0,00	7 336 424,10
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	165 100,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	145 600,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
Equipements départementaux		0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	710 609,00	86 800,00	0,00	0,00	797 409,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 000,00	24 800,00	0,00	0,00	37 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 144,00	0,00	0,00	0,00	8 144,00
618	Divers	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
656	Participations	0,00	556 465,00	0,00	0,00	0,00	556 465,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
RECETTES REELLES		0,00	160 000,00	3 000,00	0,00	0,00	163 000,00
747	Participations	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	100 000,00	3 000,00	0,00	0,00	103 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	4 500,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		21 562 477,26	37 921 244,44	47 471 087,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	20 251,30	23 712,24	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	410 000,00	63 500,00
613	Locations	1 000,00	1 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	123 071,50	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	162 500,00	33 200,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 940,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	967 119,40	0,00
625	Déplacements et missions	234 748,70	15 000,00	0,00
628	Divers	4 500,00	735 380,60	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	222 600,00	101 100,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 000,00	0,00
6411	Personnel titulaire	13 013 800,00	0,00	0,00
6412	Assistants maternelles	0,00	9 251 500,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 505 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 541 006,00	2 453 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	51 000,00	120 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	1 158 000,00	11 432 587,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	19 458 300,00	34 634 900,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	41 342,00	0,00	0,00
656	Participations	32 521,76	2 388 942,00	1 325 100,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	701 235,20	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600 196,00	101 755,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		895 884,00	2 070 672,00	7 015 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	288 501,00	192 672,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00
747	Participations	577 383,00	1 114 000,00	2 700 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	750 000,00	4 300 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	15 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 000,00	14 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	618 236,00	0,00	0,00	622 736,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 017 149,00	0,00	0,00	1 017 149,00
274	Prêts	0,00	0,00	1 017 149,00	0,00	0,00	1 017 149,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	13 534 305,55	0,00	1 106 931,20	123 612 262,35
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	49 963,54
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	202 000,00	0,00	0,00	675 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	2 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 071,50
618	Divers	0,00	0,00	7 000,00	0,00	80 000,00	87 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	97 000,00	0,00	0,00	292 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	9 940,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967 119,40
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 748,70
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739 880,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 013 800,00
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 251 500,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 505 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 994 006,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	29 352,00	12 619 939,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	10 947 000,00	0,00	0,00	65 040 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	867 732,99	0,00	0,00	909 074,99
656	Participations	0,00	0,00	292 000,00	0,00	372 148,00	4 410 711,76
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	1 121 572,56	0,00	612 531,20	2 450 338,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 951,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 016 216,90
RECETTES REELLES		0,00	0,00	8 391 216,90	0,00	0,00	18 372 772,90
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 173,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 391 383,00

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	8 391 216,90	0,00	0,00	13 441 216,90
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		1 522 445,00	26 060 583,57	0,00	21 514 555,00	49 097 583,57
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	288 326,77	0,00	0,00	288 326,77
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 100,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
6411	Personnel titulaire	964 500,00	0,00	0,00	0,00	964 500,00
6413	Personnel non titulaire	66 400,00	0,00	0,00	0,00	66 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	381 000,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
651	Aides à la personne	0,00	24 889 614,20	0,00	21 514 555,00	46 404 169,20
654	Pertes sur créances irrecouvrables	88 445,00	0,00	0,00	0,00	88 445,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	882 642,60	0,00	0,00	882 642,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES REELLES		14 740 000,00	4 563 843,00	0,00	15 000,00	19 318 843,00
747	Participations	14 740 000,00	4 403 843,00	0,00	0,00	19 143 843,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	60 000,00	0,00	15 000,00	75 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		70 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	70 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		636 000,00	0,00	649 000,00	3 010 488,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	476 000,00	0,00	0,00	81 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	100 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	160 000,00	0,00	649 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	1 699 488,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		350 000,00	0,00	0,00	1 645 000,00
747	Participations	350 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00
753	Recouvrement induit d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	180 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	70 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	70 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	1 090 223,11	27 527 476,89	246 961,00	33 160 149,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	56 961,00	56 961,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	190 000,00	747 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00
6411	Personnel titulaire	0,00	585 000,00	0,00	0,00	585 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	78 420,00	0,00	0,00	78 420,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	253 080,00	0,00	0,00	253 080,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	23 965 000,00	0,00	23 965 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	3 562 476,89	0,00	3 562 476,89
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	137 223,11	0,00	0,00	137 223,11
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	809 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699 488,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES REELLES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 010 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	723 142,85	47 576 300,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	43 634 781,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 425 565,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	599 395,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	613 539,66	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	60 846,34	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	39 725 121,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 210 314,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	723 142,85	3 892 519,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	8 743 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	7 543 000,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	975 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		2 000,00	0,00	11 255 961,44	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	4 534 668,20	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	538 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	215 300,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 000,00	0,00	5 834 397,67	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	6 050,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 004,84	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	31 400,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	28 340,13	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	12 800,60	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	663 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	477 454,14	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	7 050,70	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	178 495,16	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	20 000,00	48 319 442,85
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	20 000,00	43 654 781,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425 565,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	599 395,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	613 539,66
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 846,34
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	39 745 121,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 314,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	4 615 661,85
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 743 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	7 543 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	975 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	971 963,73	12 229 925,17
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 534 668,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	538 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	14 550,00	229 850,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	12 257,68	5 848 655,35
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 050,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	895 156,05	915 156,05
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	20 004,84
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	31 400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	28 340,13
656	Participations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,60
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	65 000,00	728 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	20 000,00	497 454,14
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	7 050,70
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	178 495,16
747	Participations	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	79 523,00	897 604,04
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	307 147,04
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	17 732,78
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	285 414,26
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	79 523,00	590 457,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		845 425,00	0,00	258 600,00	356 600,00	1 375 946,40
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	7 625,72
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	13 671,40
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	179 021,40
656	Participations	135 000,00	0,00	0,00	356 600,00	448 455,00
657	Subventions de fonctionnement versées	710 425,00	0,00	258 600,00	0,00	726 170,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		1 997 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	1 684 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	312 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		9 891 876,00	0,00	10 869 003,04
Equipements départementaux		0,00	0,00	307 147,04
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	17 732,78
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	285 414,26
Equipements non départementaux (c/204)		9 891 876,00	0,00	10 561 856,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		995 713,00	0,00	3 832 284,40
606	Achats non stockés de matières et fourni	763,00	0,00	8 388,72
613	Locations	8 000,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	2,88
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	60 000,00	0,00	60 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	263 000,00	0,00	276 671,40
628	Divers	0,00	0,00	179 021,40
656	Participations	645 000,00	0,00	1 585 055,00
657	Subventions de fonctionnement versées	18 900,00	0,00	1 714 095,00
678	Autres charges exceptionnelles	50,00	0,00	50,00
RECETTES REELLES		1 700 000,00	0,00	3 697 190,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	1 684 968,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	312 222,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	0,00	1 226 470,00	180 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 224 070,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs		83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		24 Fluvial	25 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	4 274 897,00	5 681 367,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224 070,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	4 274 897,00	4 274 897,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	135 670,00	124 880,23
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	25 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	135 670,00	98 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	124 000,00	1 450 000,00	1 171 802,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	29 799,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	10 645,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	156,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	6 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	76 978,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	2 400,00
656	Participations	0,00	22 000,00	1 450 000,00	38 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	102 000,00	0,00	1 002 424,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	145 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	145 000,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/1/9

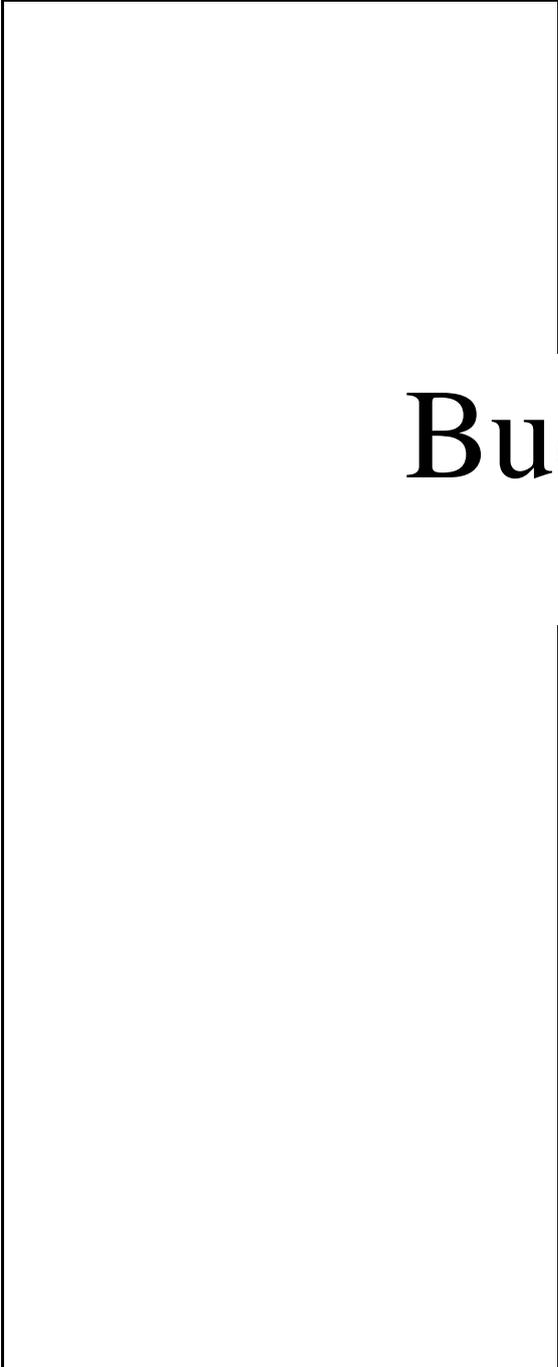
FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		440 000,00	1 020 891,00	0,00	0,00	1 721 441,23
Equipements départementaux		0,00	12 000,00	0,00	0,00	37 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		440 000,00	1 008 891,00	0,00	0,00	1 682 561,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	4 405 941,60	0,00	0,00	7 151 743,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 000,00	0,00	0,00	35 799,00
615	Entretien et réparations	0,00	142 000,00	0,00	0,00	152 645,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	52 000,00	0,00	0,00	58 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	77 978,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	83 841,60	0,00	0,00	86 241,60
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
656	Participations	0,00	901 750,00	0,00	0,00	2 411 950,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	3 218 350,00	0,00	0,00	4 322 774,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	18 338,00	0,00	0,00	163 338,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	18 338,00	0,00	0,00	18 338,00



Budgets annexes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL :CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PROJET DECISIONS MODIFICATIVE N°2 2021 (2)

Numéro SIRET : 22120001700046

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

M. 52

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : MAISON DEPARTEMENTALE ENFANCE ET FAMILLE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
O			
T			

+ + +

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
E	(1)		
P	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	reporté (1)	0,00	0,00
R			
T			

= = =

Total de la section d'investissement	0,00	0,00
(2)		

		DEPENSES	RECETTES
V	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
O			
T			

+ + +

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
E	(1)		
P	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
O		0,00	0,00
R			
T			

= = =

Total de la section de fonctionnement	0,00	0,00
(3)		

TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00
(4)		

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	379 318,57	0,00	0,00	0,00	379 318,57
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	158 519,21	0,00	0,00	0,00	158 519,21
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	1 156 191,33	0,00	0,00	0,00	1 156 191,33
Total des dépenses d'équipement		1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	61 569,00		0,00	0,00	61 569,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		61 569,00		0,00	0,00	61 569,00

TOTAL	62 658,00	0,00	0,00	0,00	62 658,00
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 631 371,11
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 694 029,11
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	61 569,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	296 047,09	0,00	-16 852,00	0,00	279 195,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 913 272,00	0,00	14 822,00	0,00	1 928 094,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	750,00	0,00	10 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 218 819,09	0,00	-1 280,00	0,00	2 217 539,09
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	1 280,00	0,00	1 280,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 218 819,09	0,00	0,00	0,00	2 218 819,09

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 569,00		0,00	0,00	61 569,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 569,00		0,00	0,00	61 569,00

TOTAL	2 280 388,09	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280 388,09
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	2 069 573,00	0,00	0,00	0,00	2 069 573,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 094 573,00	0,00	0,00	0,00	2 094 573,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 148 573,00	0,00	0,00	0,00	2 148 573,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 148 573,00	0,00	0,00	0,00	2 148 573,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	131 815,09
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	61 569,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	-16 852,00		-16 852,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	14 822,00		14 822,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	750,00	0,00	750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	1 280,00	0,00	1 280,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>	0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00	0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694 029,11
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	62 658,00	0,00	0,00	0,00	62 658,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	61 569,00	0,00	0,00	0,00	61 569,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	1 631 371,11
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		1 694 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	379 318,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	374 318,57	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	158 519,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	19 500,00	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et meublés	7 000,00	0,00	0,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	9 658,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	107 361,21	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 156 191,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 156 191,33	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	1 089,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 089,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 089,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	61 569,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	46 474,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 161,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 155,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 652,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		2 280 388,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280 388,09
011	Charges à caractère général (5)	296 047,09	0,00	-16 852,00	0,00	0,00	-16 852,00	279 195,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 913 272,00	0,00	14 822,00	0,00		14 822,00	1 928 094,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00	10 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	1 280,00	0,00		1 280,00	1 280,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	61 569,00		0,00	0,00		0,00	61 569,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		2 148 573,00	0,00	0,00	0,00	2 148 573,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	2 069 573,00	0,00	0,00	0,00	2 069 573,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (5)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	54 000,00		0,00	0,00	54 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	131 815,09
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					B1
OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX					
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	296 047,09	0,00	-16 852,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	500,00	0,00
60612	Energie - Electricité	17 500,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	15 650,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	9 000,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	25 000,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 640,00	0,00	-160,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 900,00	0,00	500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 800,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 360,00	0,00	160,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 300,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	900,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	14 700,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	23 500,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	0,00	500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 715,09	0,00	-3 572,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	15 357,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 050,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 093,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	330,00	0,00	300,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	450,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	36 350,00	0,00	-16 580,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 800,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	48 352,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	350,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00	1 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	6 350,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 913 272,00	0,00	14 822,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 400,00	0,00	700,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 100,00	0,00	500,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	35 580,00	0,00	-4 550,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	779 567,00	0,00	-33 478,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	6 500,00	0,00	-3 000,00	0,00
64113	NBI	20 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	218 000,00	0,00	-26 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	325 125,00	0,00	62 150,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	0,00	31 500,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	0,00	-13 000,00	0,00
6473	Allocations de chômage	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	750,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	3 000,00	0,00	1 300,00	0,00
65211	Frais de scolarité	1 200,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	2 974,20	0,00	-600,00	0,00
652418	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	25,80	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
65888	Autres	300,00	0,00	50,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		2 218 819,09	0,00	-1 280,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	1 280,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 280,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		2 218 819,09	0,00	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 569,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	61 569,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		61 569,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 280 388,09	0,00	0,00	0,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	2 069 573,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	2 573,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	2 067 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	10 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 094 573,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	54 000,00		0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	54 000,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		2 148 573,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 148 573,00	0,00	0,00	0,00
---	--	---------------------	-------------	-------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				131 815,09
-------------------------------	--	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 280 388,09
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00
Provisions pour paiement du compte épargne temps	0,00	03/03/2014	7 525,00	7 525,00	7 525,00	0,00
Provision pour pallier aux aléas de l'activité du FDE	0,00	30/06/2015	200 000,00	200 000,00	147 675,00	52 325,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	375 679,78	0,00	375 679,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 62 658,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 089,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 089,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		61 569,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	46 474,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 161,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 155,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 652,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	62 658,00	0,00	1 631 371,11	0,00	1 694 029,11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 375 679,78
Ressources propres disponibles	VIII 1 694 029,11
Solde	IX = VIII – IV (4) 1 318 349,33

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	5 679 672,88	0,00	5 679 672,88	1 747 621,19	1 530 509,90	1 860 000,00	164 637,32
D RESTRUCTIO 2020/1 AP2020 RESTRUCTURATION MDEF	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	1 244 852,78	1 530 509,90	1 860 000,00	164 637,32
D TRAVAUXFDE 2016/1 RESTRUCTURATION FDE	879 672,88	0,00	879 672,88	502 768,41	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

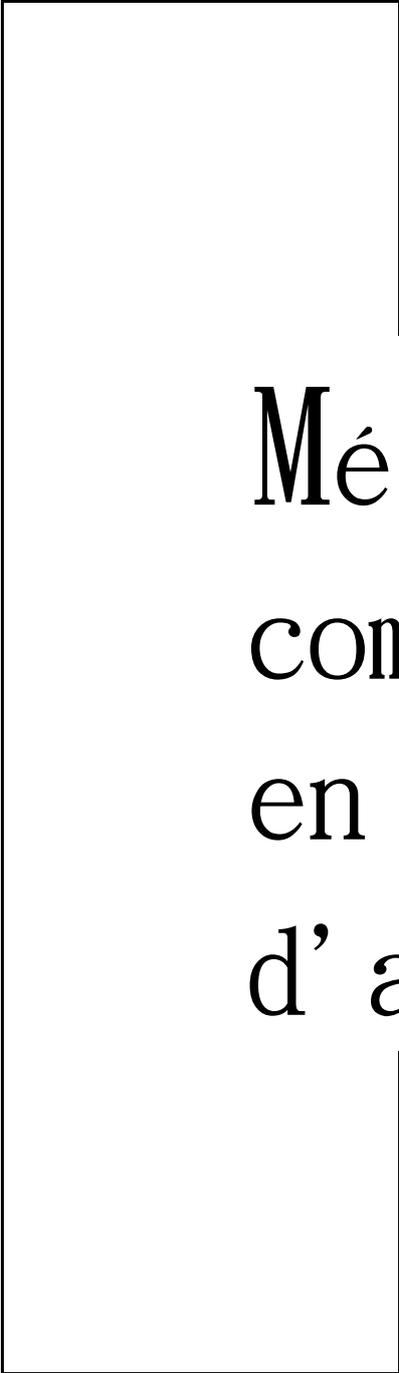
N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



Annexes



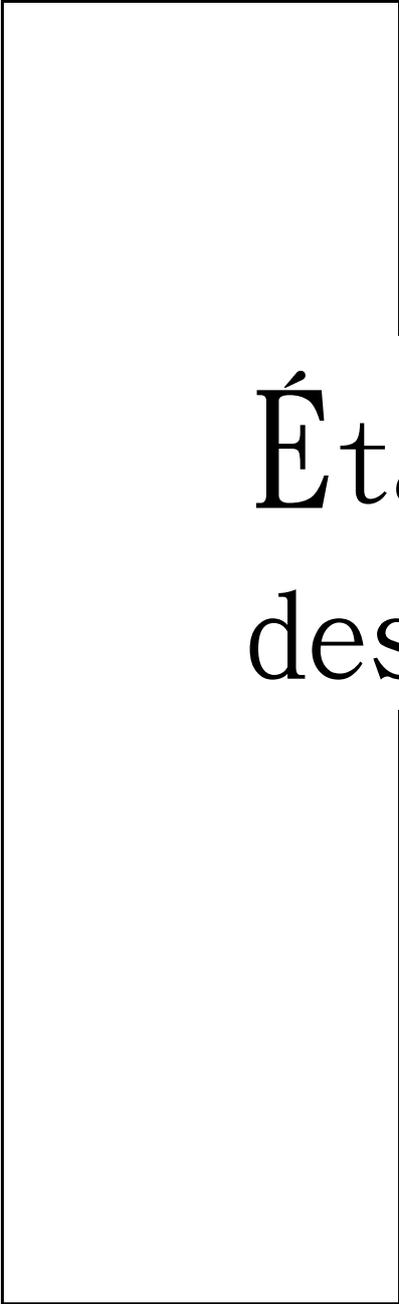
Méthodes comptables en matière d'amortissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	compte 2031 : Études non suivies de réalisations	5	21/11/2003
L	compte 2033 : Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	21/11/2003
L	compte 2051 : Logiciels	2	21/11/2003
L	compte 21311 : Bâtiments administratifs	25	21/11/2003
L	compte 21312 : Bâtiments scolaires (hors collèges)	25	21/11/2003
L	compte 21313 : Bâtiments sociaux & médico-sociaux	25	21/11/2003
L	compte 21314 : Bâtiments culturels & sportifs	25	21/11/2003
L	compte 21318 : Autres bâtiments publics	25	21/11/2003
L	compte 21328 : Bâtiments privés	25	21/11/2003
L	compte 21351 : Inst. Grales Agencements - Bât. Publics	25	21/11/2003
L	compte 217312 : Collèges	25	21/11/2003
L	compte 2153 : Réseaux divers	15	21/11/2003
L	compte 2157 : Matériel & outillage technique	8	21/11/2003
L	compte 2181 : Inst. Grales Agencements divers	8	21/11/2003
L	compte 2182 : Véhicules	8	21/11/2003
L	compte 21831 : Matériel informatique scolaire	3	21/11/2003
L	compte 21838 : Matériel informatique autre	3	21/11/2003
L	compte 21841 : Matériels de bureau & mobilier scolaire	12	21/11/2003
L	compte 21848 : Autres matériels de bureau & mobilier	12	21/11/2003
L	compte 2185 : Matériel de téléphonie	8	21/11/2003
L	compte 2188 : Autres immobilisations corporelles	8	21/11/2003
L	compte 2188 : Matériel d'analyse (L.D.A.)	5	21/11/2003
L	compte 204 : Subventions d'équipement acquisitions corporelles (biens mobiliers, matériel et études)	5	21/11/2003
L	compte 204 : Subventions d'équipement versées pour travaux (bâtiments, installations et terrains)	15	21/11/2003
L	compte 204 : Subventions d'équipement versées pour projets infrastructures d'intérêt national	25	21/11/2003
L	Bien de faible valeur : bien d'un montant unitaire < 1000 €	1	21/11/2003
L	compte 2182 : Véhicules à 2 roues (scooter, vélos...)	5	25/06/2004
L	compte 204 : Subventions d'équipement versées pour le Haut Débit	15	25/06/2007
L	compte 2031 : Études relatives à la délégation de serv pub pr le HAUT DÉBIT	15	26/10/2009
L	compte 2033 : Frais insertion relatifs à la délégation de serv pub pr le HAUT DÉBIT	15	26/10/2009
L	compte 20411 : Subvention versée à l Etat pour la RN 88	0	25/06/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
L	compte 2158 : Autre installation, matériel et outillage technique	8	26/10/2015



État des provisions

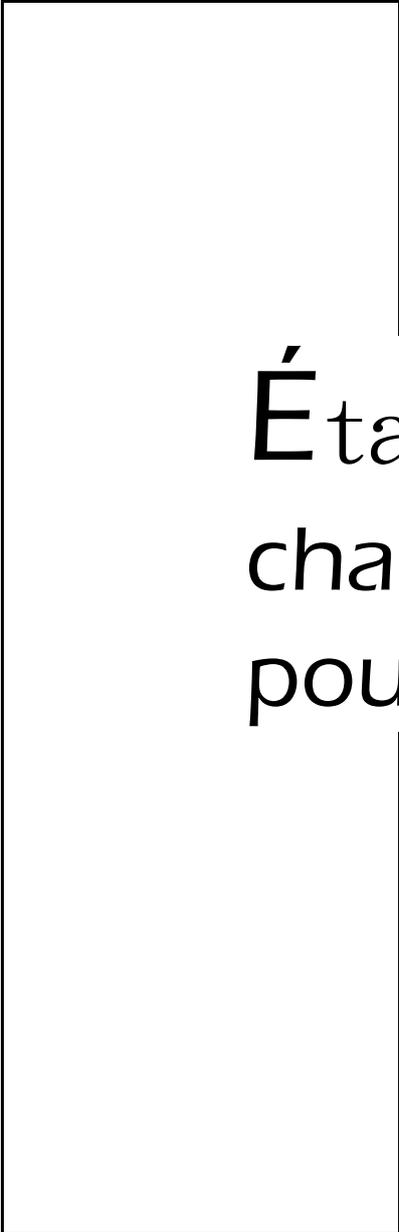
IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	760 463,00		1 477 328,00	2 237 791,00	542 000,00	1 695 791,00
Provisions pour litiges	760 463,00		849 021,00	1 609 484,00	0,00	1 609 484,00
Contentieux en cours	0,00	26/10/2018	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00
Contentieux en cours ASH	0,00	30/10/2020	429 021,00	429 021,00	0,00	429 021,00
Contentieux centre technique Flavin	760 463,00	10/12/2021	0,00	760 463,00	0,00	760 463,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		628 307,00	628 307,00	542 000,00	86 307,00
Dispositif Pass Numérique pour lutter contre l'exclusion numérique	0,00	25/10/2019	628 307,00	628 307,00	542 000,00	86 307,00
Provisions pour dépréciation (2)	2 016 216,90		0,00	2 016 216,90	0,00	2 016 216,90
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	2 016 216,90		0,00	2 016 216,90	0,00	2 016 216,90
Recouvrement sur succession créances sociales	700 000,00	01/10/2021	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
Recouvrement sur succession créances sociales	1 316 216,90	10/12/2021	0,00	1 316 216,90	0,00	1 316 216,90
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	2 776 679,90		1 477 328,00	4 254 007,90	542 000,00	3 712 007,90

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).



État des
chapitres d'opérations
pour comptes de tiers

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

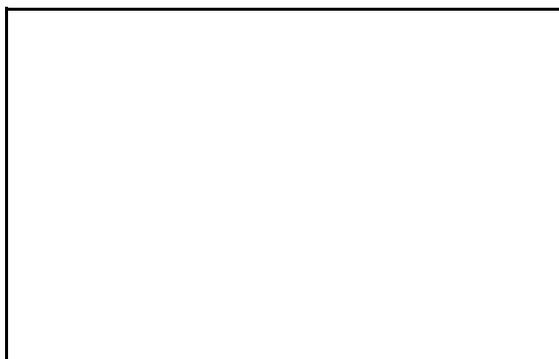
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454410		Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT FONCIER AMENAGEMENT FONCIER RECETTES		Date de la délibération : 01/01/2003	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 250 665,64	0,00	0,00	0,00	
4544110 (5)	2 250 665,64	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 250 665,64	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 731,00	0,00	0,00	0,00	
4544110 4544210 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 731,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 731,00	0,00	0,00	0,00	

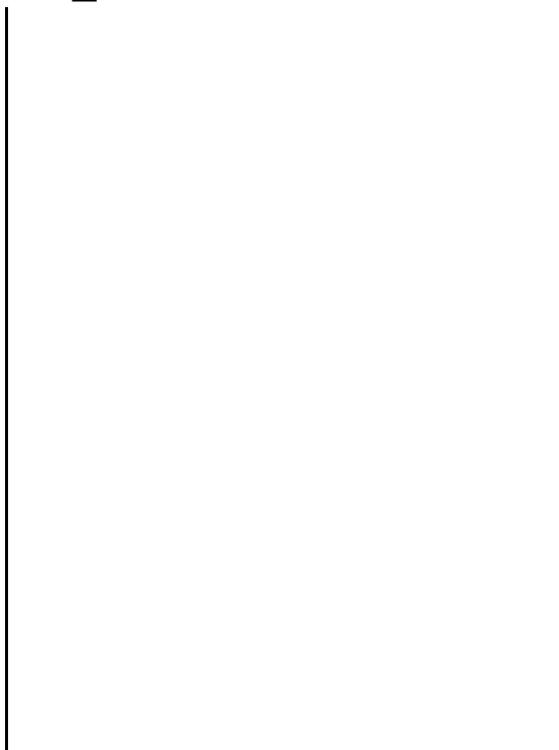
N° opération : 45510		Intitulé de l'opération : CITE SCOLAIRE SAINT AFFRIQUE CITE SCOLAIRE ST AFFRIQUE		Date de la délibération : 01/01/2003	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	5 038 535,76	0,00	0,00	0,00	
455110 (5)	5 038 535,76	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	5 038 535,76	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	2 267 148,48	0,00	0,00	0,00	
455210 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 267 148,48	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 267 148,48	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



Équilibre des opérations financières



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 23 960 636,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		21 614 200,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 120 200,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 494 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 346 436,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	835 177,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 511 259,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 960 636,00	10 428 866,80	27 179 680,86	61 569 183,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 47 042 337,00	-31 600,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		9 248 840,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	8 174 449,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	356 333,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	718 058,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		37 793 497,00	-31 600,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	532 455,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	48 388,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	148 608,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	14 592,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	6 053,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	39 588,00	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	7 329 072,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	179 254,00	0,00	0,00
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	80 000,00	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	34 999,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	188 816,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 917,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	87 971,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 384 526,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	66 370,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 612 586,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 505,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	311 771,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 174 587,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	57 799,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	528 389,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	279 190,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	572 582,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	17 673,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	43 052,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	797 030,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	1 615 428,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 745 882,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	198,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	398 740,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	454 653,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	498 929,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	222 199,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	158 581,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	63 454,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	437 995,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 800,00	100 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 034 865,00	-131 600,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	47 010 737,00	10 000 000,00	0,00	27 608 547,66	84 619 284,66

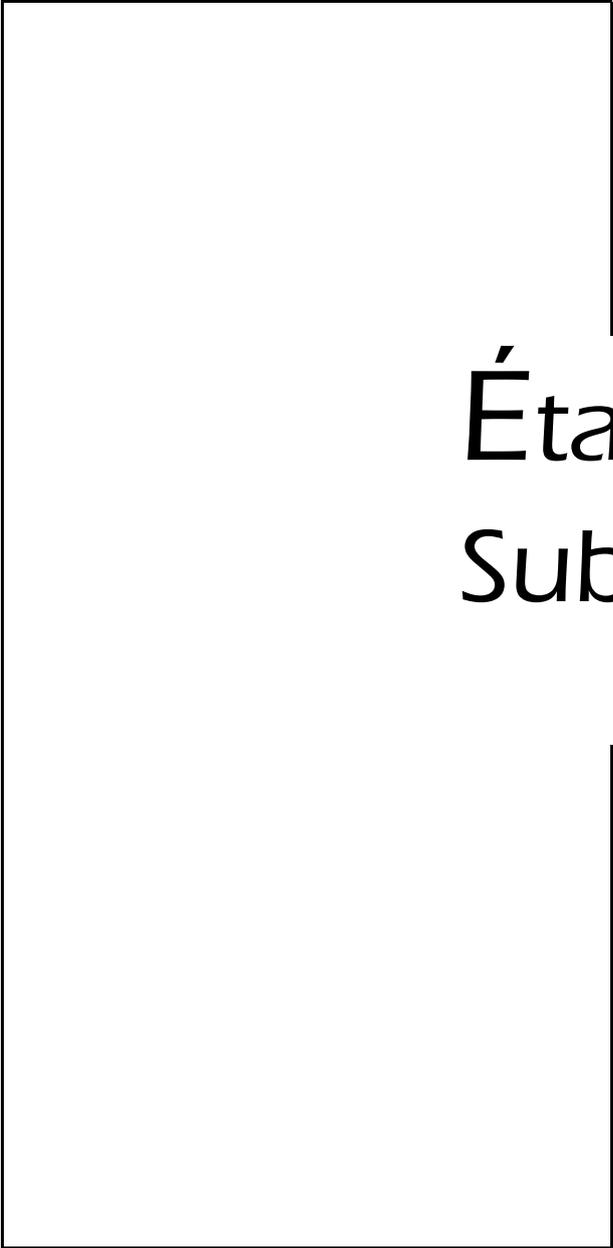
	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 61 569 183,66
Ressources propres disponibles	VIII 84 619 284,66
Solde	IX = VIII – IV (4) 23 050 101,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.



État des Subventions

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					-97 000,00
204113	Subvention Etat RN88 convention 2010	Subvention Etat RN88 convention 2010	ETAT	Etat	-215 600,00
204122	Fonds l'OCCAL Occitanie Action Locale	Fonds de soutien exceptionnel COVID	Régions	Région	45 000,00
204142	Fonds départemental de restauration du patrimoine	Fonds départemental de restauration du patrimoine	Communes et structures intercommunales	Commune	50 000,00
204142	Fonds départemental IBSP	Intégration des bâtiments situés dans périmètre de protection des monuments historiques	Communes et structures intercommunales	Commune	20 000,00
204142	Fonds départemental d'aménagement de rivières	Fonds départemental d'aménagement de rivières	Communes et structures intercommunales	Commune	30 000,00
204142	Programme élimination des déchets	Programme élimination des déchets	Communes et structures intercommunales	Commune	-20 000,00
204142	Fonds Départemental d'Intervention Touristique FDITF	Fonds Départemental d'Intervention Touristique FDITF	Communes et structures intercommunales	Commune	-10 000,00
204142	Opérations diverses de voirie	Opérations diverses de voirie	Communes et structures intercommunales	Commune	-6 400,00
20422	Subvention Équipement personnes privées	Fonds de soutien à l'investissement	Subvention Équipement personnes privées		10 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					-75 600,00
6574	Associations Aveyron Habitat	Subvention de fonctionnement	Associations Aveyron Habitat	Association	39 000,00
6574	Fonds départemental subventions diverses	Subventions diverses	Associations et organismes de droit privé	Association	15 600,00
6574	Suvention aux associations caritatives	Repas de Noël aux plus démunis	Associations caritatives	Association	-15 600,00
6574	Fonds Départemental d'Intervention Touristique FDITF	Fonds Départemental d'Intervention Touristique FDITF	Associations et organismes de droit privé	Association	-21 000,00
6574	Subventon accueil jeunes majeurs	Subventon accueil jeunes majeurs	Associations et organismes de droit privé	Association	-100 000,00
6574	Subvention de fonctionnement	Indemnités suite déviation Espalion	Associations et organismes de droit privé	Association	6 400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

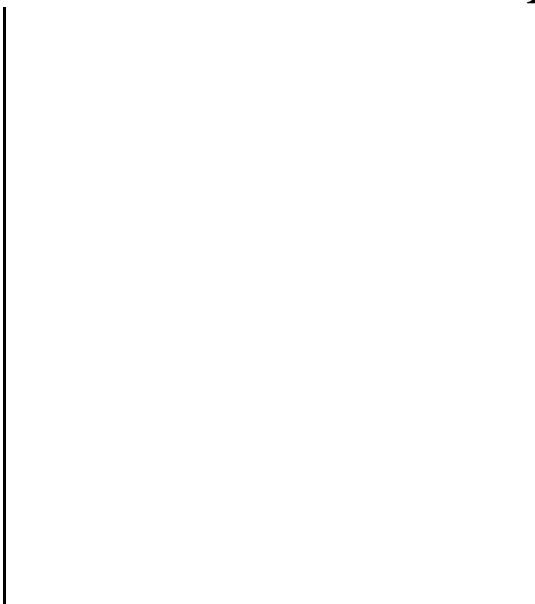
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



Suivi

des autorisations de programmes (AP)
et des crédits de paiement (CP)



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	675 432 322,73	-6 915 549,36	668 516 773,37	443 118 147,60	81 054 265,41	73 839 358,18	19 884 931,59
D EQNUMERIQUE 2018/1 2018 EQUIPEMENT NUMERIQUE	2 330 097,04	0,00	2 330 097,04	1 879 990,82	188 761,04	261 345,18	0,00
D FORMATSUP 2018/1 2018 FORMATION SUPERIEURE	1 602 850,00	0,00	1 602 850,00	240 075,00	816 999,18	545 775,82	0,00
D POLHABITAT 2018/1 2018 HABITAT	429 148,00	0,00	429 148,00	385 323,00	13 825,00	30 000,00	0,00
D TOURISME 2018/1 2018 TOURISME	350 000,00	0,00	350 000,00	269 857,00	76 145,00	3 998,00	0,00
D ACQFONCPR 2018/1 ACQ FONCIERES ET PRESTATIONS AP 2018	1 634 658,79	-10 000,21	1 624 658,58	740 263,58	439 395,00	150 000,00	295 000,00
D AF 2010/1 ACQ.FONC.PROG.NORMAL AP 2010	2 722 622,25	0,00	2 722 622,25	2 643 631,61	0,00	0,00	0,00
D TVJHFABRE 2008/1 AMENAG. IMM J.H.FABRE AP2008	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	2 147 444,94	0,00	0,00	0,00
D ACCESSIPAT 2018/1 AP 2018 ACCESS PAT TRAVAUX SAEEPAT	129 758,37	0,00	129 758,37	129 758,37	0,00	0,00	0,00
D ACCESSICOL 2018/1 AP 2018 ACCESSIBILITE COLLEGES	1 068 630,79	0,00	1 068 630,79	986 326,51	81 042,08	1 262,20	0,00
D ACQUIBAT 2018/1 AP 2018 ACQUISITION BATIMENT	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00
D AEPASST 2018/1 AP 2018 AEPASST	1 581 943,00	0,00	1 581 943,00	1 430 805,00	134 535,00	16 603,00	0,00
D CDIS 2018/1 AP 2018 CDIS	244 476,00	0,00	244 476,00	244 476,00	0,00	0,00	0,00
D ESPALPAT 2018/1 AP 2018 CMS ESPALION TRAVAUX	2 908 301,02	0,00	2 908 301,02	2 777 631,76	30 669,26	100 000,00	0,00
D FABRECOL 2018/1 AP 2018 COLLEGE FABRE MODERNCOL	537 949,16	0,00	537 949,16	537 949,16	0,00	0,00	0,00
D DESINCSLS 2018/1 AP 2018 DESINSECTISATION SALLES LA SOURCE	67 000,00	0,00	67 000,00	60 220,18	0,00	0,00	0,00
D ECOENERPAT 2018/1 AP 2018 ECO ENERG PAT SAEEPAT	1 000 664,56	0,00	1 000 664,56	829 448,90	121 215,66	50 000,00	0,00
D INFMODERN 2018/1 AP 2018 INFORMAT MODERN COLL MODERNCOL	1 273 675,96	0,00	1 273 675,96	1 188 691,83	11 002,46	73 981,67	0,00
D MUSEEESPAL 2018/1 AP 2018 MUSEE ESPALION	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D PESEXCEP 2018/1 AP 2018 PESEXCEP	4 548 408,00	0,00	4 548 408,00	2 825 215,00	421 628,00	700 000,00	601 565,00
D PREAUCOL 2018/1 AP 2018 PREAU COLLEGES TRAVAUX MODERNCOL	1 308 583,56	0,00	1 308 583,56	984 756,79	303 826,77	20 000,00	0,00
D PROJETSOM 2018/1 AP 2018 PROJETS COMMUNAUX	1 796 298,00	0,00	1 796 298,00	1 584 569,00	178 119,00	33 610,00	0,00
D REAMAPARC 2018/1 AP 2018 REAMENAG PARC TRAVAUX	4 867 263,68	0,00	4 867 263,68	4 353 633,29	323 630,39	190 000,00	0,00
D ECOENERCOL 2018/1 AP 2018 SAEECOL ECO ENERG COLL	1 602 500,00	0,00	1 602 500,00	1 523 739,34	62 547,48	16 213,18	0,00
D EQUIPCOL 2018/1 AP 2018 SAUV EQUIPEMENT COLLEGES	1 225 497,93	0,00	1 225 497,93	1 207 752,63	17 745,30	0,00	0,00
D EQUIPPAT 2018/1 AP 2018 SAUVEG PAT EQUIPEMENT SAEEPAT	778 873,04	0,00	778 873,04	687 449,26	91 423,78	0,00	0,00
D TRAVAUXPAT 2018/1 AP 2018 SAUVEG PATRIMOINE SAEEPAT	4 752 454,38	0,00	4 752 454,38	3 202 454,38	1 450 000,00	100 000,00	0,00
D SECURCOL 2018/1 AP 2018 SECURISATION COLLEGES TVX MODERNCOL	1 245 176,35	0,00	1 245 176,35	1 234 576,75	10 599,60	0,00	0,00
D STAFFRIQUE 2018/1 AP 2018 ST AFFRIQUE COLLEGE MODERNCOL	2 561 046,64	0,00	2 561 046,64	1 554 385,52	626 661,12	380 000,00	0,00
D TVSENERG 2018/1 AP 2018 TVX BOISEMENT SENERGUE	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AEPASST 2019/1 AP 2019 AEPASST	540 000,00	0,00	540 000,00	226 245,00	126 465,00	50 000,00	137 290,00
D CDIS 2019/1 AP 2019 CDIS	792 608,67	0,00	792 608,67	450 425,00	342 183,67	0,00	0,00
D DDSL 2019/1 AP 2019 DDSL	74 600,00	0,00	74 600,00	50 340,00	23 600,00	660,00	0,00
D COWORKING 2019/1 AP 2019 ESPACES COWORKING	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
D POLHABITAT 2019/1 AP 2019 HABITAT	612 264,00	0,00	612 264,00	264 078,00	277 270,00	70 916,00	0,00
D PESEXCEP 2019/1 AP 2019 PESEXCEP	76 608,00	0,00	76 608,00	0,00	76 608,00	0,00	0,00
D PROJETSOM 2019/1 AP 2019 PROJETS COMMUNAUX	4 865 758,00	0,00	4 865 758,00	3 288 823,00	1 031 071,00	545 864,00	0,00
D TOURISME 2019/1 AP 2019 TOURISME	900 000,00	0,00	900 000,00	267 738,00	350 000,00	282 262,00	0,00
D ACCESSIPAT 2020/1 AP 2020 ACCESS PAT TRAVAUX	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ACCESSICOL 2020/1 AP 2020 ACCESSIBILITE COLLEGES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	588 000,00	1 512 000,00	0,00
D ACQUIBAT 2020/1 AP 2020 ACQUISITION BATIMENT	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	587 000,00	913 000,00	0,00
D AEPASST 2020/1 AP 2020 AEPASST	540 000,00	0,00	540 000,00	0,00	195 000,00	220 000,00	125 000,00
D FORMATION 2020/1 AP 2020 CITE ENTREPRISE ET FORMATION	740 000,00	0,00	740 000,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00
D DDSL 2020/1 AP 2020 DDSL	175 247,00	0,00	175 247,00	0,00	108 712,00	66 535,00	0,00
D ECOENERPAT 2020/1 AP 2020 ECO ENERG PAT	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00
D COWORKING 2020/1 AP 2020 ESPACES COWORKING	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D EMPLOI 2020/1 AP 2020 FONDS DE SOUTIEN A L EMPLOI	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D POLHABITAT 2020/1 AP 2020 HABITAT	368 213,00	0,00	368 213,00	0,00	184 105,00	184 108,00	0,00
D INFMODERN 2020/1 AP 2020 INFORMAT MODERN COLL	857 363,09	0,00	857 363,09	0,00	480 004,74	377 358,35	0,00
D LOCCAL 2020/1 AP 2020 LOCCAL	840 000,00	0,00	840 000,00	0,00	445 000,00	395 000,00	0,00
D MODERNTRAV 2020/1 AP 2020 MODERNISATION PATRIMOINE	960 000,00	0,00	960 000,00	0,00	70 000,00	890 000,00	0,00
D PESEXCEP 2020/1 AP 2020 PESEXCEPT	3 521 869,00	-3 521 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D PROJETS.COM 2020/1 AP 2020 PROJETS COMMUNAUX	3 788 166,00	0,00	3 788 166,00	0,00	1 536 448,00	700 000,00	1 551 718,00
D RPATPROTEG 2020/1 AP 2020 RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES	150 000,00	0,00	150 000,00	23 129,20	76 871,00	49 999,80	0,00
D ECOENERCOL 2020/1 AP 2020 SAEECOL ECO ENERG COLL	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	1 250 000,00	500 000,00	0,00
D EQUIPPAT 2020/1 AP 2020 SAUVEG PAT EQUIPEMENT	779 307,76	0,00	779 307,76	0,00	279 307,76	500 000,00	0,00
D TRAVAUXPAT 2020/1 AP 2020 SAUVEG PATRIMOINE	2 560 000,00	0,00	2 560 000,00	0,00	1 591 800,00	968 200,00	0,00
D STAFFRIQUE 2020/3 AP 2020 ST AFFRIQUE COLLEGE	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	100 000,00	600 000,00	0,00
D TOURISME 2020/1 AP 2020 TOURISME	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	167 600,00	300 000,00	332 400,00
D AEPASST 2021/1 AP 2021 AEPASST	540 000,00	0,00	540 000,00	0,00	84 000,00	224 000,00	232 000,00
D DDSL 2021/1 AP 2021 DDSL	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	70 000,00	150 000,00	130 000,00
D EQNUMERIQUE 2021/1 AP 2021 EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 069 902,96	0,00	1 069 902,96	0,00	749 033,96	320 869,00	0,00
D COWORKING 2021/1 AP 2021 ESPACES COWORKING	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	0,00
D POLHABITAT 2021/1 AP 2021 HABITAT	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	138 440,00	431 560,00	430 000,00
D PESEXCEP 2021/1 AP 2021 PESEXCEPT	2 587 357,00	-1 887 357,00	700 000,00	0,00	120 000,00	580 000,00	0,00
D PROJETS.COM 2021/1 AP 2021 PROJETS COMMUNAUX	6 148 000,00	0,00	6 148 000,00	0,00	400 000,00	4 148 000,00	1 600 000,00
D RPATPROTEG 2021/1 AP 2021 RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	100 000,00	135 000,00	65 000,00
D EQUIPCOL 2021/1 AP 2021 SAUV EQUIPEMENT COLLEG	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	246 000,00	554 000,00	0,00
D SECURCOL 2021/1 AP 2021 SECURISATION COLLEGES	301 461,09	0,00	301 461,09	0,00	189 461,09	112 000,00	0,00
D TOURISME 2021/1 AP 2021 TOURISME	1 800 000,00	100 000,00	1 900 000,00	0,00	200 000,00	600 000,00	1 100 000,00
D COLLPRIVES 2018/1 AP18PART ETS SCO PRIV MAT ETUD	690 000,00	0,00	690 000,00	470 801,20	219 198,80	0,00	0,00
D QUINQUENX 2020/1 AP20 QUINQUENX MILLAU RODEZ VILLEFRANCHE 2021 A 2023	1 887 683,43	-95 366,86	1 792 316,57	0,00	872 316,57	920 000,00	0,00
D ACQUITERR 2018/1 AP2018 ACQUISITION TERRAIN	8 933,97	0,00	8 933,97	8 933,97	0,00	0,00	0,00
D LARZACCOL 2018/1 AP2018 CONSTRUCTION COLLEGE LARZAC	14 800 000,00	0,00	14 800 000,00	1 489 025,08	6 438 575,32	5 028 500,00	1 843 899,60
D DECAZECOL 2018/1 AP2018 DECAZEVILLE COLLEGE TVX	448 036,06	0,00	448 036,06	444 788,94	3 247,12	0,00	0,00
D ETCOLLEGES 2018/1 AP2018 ETUDES COLLEGES	496 234,76	0,00	496 234,76	379 330,17	116 904,59	0,00	0,00
D ETPATRIM 2018/1 AP2018 ETUDES INSERTION PATRIMOINE	631 394,92	0,00	631 394,92	417 674,42	163 720,50	50 000,00	0,00
D SUBVCOL 2018/1 AP2018 SUBV EQUIP COLLEGES	46 386,92	0,00	46 386,92	45 495,40	891,52	0,00	0,00
D EXFDDE 2019/1 AP2019 EXFDDE	287 825,00	0,00	287 825,00	181 795,00	0,00	0,00	0,00
D ONETCOL 2019/1 AP2019 ONET COLLEGE	68 078,99	0,00	68 078,99	61 238,99	6 840,00	0,00	0,00
D ACQUCOL 2020/1 AP2020 ACQ COLLEGE	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
D ACQFONCPR 2020/1 AP2020 ACQFONCPR 2021 A 2023	820 000,00	0,00	820 000,00	0,00	160 000,00	150 000,00	510 000,00
D COVOITURAG 2020/1 AP2020 AIRE DE COVOITURAGE 2021 A 2023	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
D SUBCOLCRAN 2020/1 AP2020 COLL CRANSAC EQUIP MOBILIER	1 830,00	0,00	1 830,00	1 830,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ETCOLLEGES 2020/1 AP2020 ETUDES COLLEGES	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	327 000,00	273 000,00	0,00
D ETPATRIM 2020/1 AP2020 ETUDES INSERTION PATRIM	916 934,05	0,00	916 934,05	0,00	266 934,05	300 000,00	350 000,00
D ETUDESRD 2020/1 AP2020 ETUDES RD ETUDEINSR 2021 A 2023	3 078 931,12	-628 931,12	2 450 000,00	0,00	850 000,00	680 000,00	920 000,00
D EVENEXCEPT 2020/1 AP2020 EVENEMENTS EXCEPTIONNEL 2021 A 2023	5 644 100,00	-55 050,00	5 589 050,00	0,00	2 939 050,00	2 650 000,00	0,00
D INSERTRD 2020/1 AP2020 FRAIS INSERTION ETUDES 2021 A 2023	226 000,00	-9 735,00	216 265,00	0,00	96 265,00	80 000,00	40 000,00
D MODERNCOL 2020/1 AP2020 MODERNISATION COLLEGES	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	0,00	849 799,74	1 350 200,26	500 000,00
D SUBVAMRD 2020/1 AP2020 SUBV RD EN TRAVERSE 2021 A 2023	1 000 000,00	-100 000,00	900 000,00	0,00	450 000,00	410 000,00	40 000,00
D OASAUVP 2021/1 AP2021 OUVRAGES GRANDES REPARATIONS	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	760 000,00	2 500 000,00	1 740 000,00
D SUBVCOL 2021/1 AP2021 SUBV EQUIP COLLEGES	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	38 000,00	52 000,00	0,00
D COLLPRIVES 2020/1 AP20PART ETS SCO PRIV MAT ETUD	460 000,00	0,00	460 000,00	0,00	208 645,00	251 355,00	0,00
D MODERNAB 2009/1 AVANT 2013 MODERNAB AP 2009	30 472 529,17	0,00	30 472 529,17	30 472 529,17	0,00	0,00	0,00
D QUINQRODE 2012/1 AVANT 2013 QUINQUENNAL RODEZ AP 2012	5 065 119,37	0,00	5 065 119,37	5 065 119,37	0,00	0,00	0,00
D TVCENTCULT 2008/1 CCAD REFECTION CHARPENTE	997 643,02	0,00	997 643,02	714 437,30	0,00	0,00	0,00
D CDIS 2020/1 CDIS AP 2020	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	124 999,33	375 000,67	0,00
D BUISSONNET 2007/1 CENTRE BUISSONNET PINEDE	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	283 907,58	0,00	0,00	0,00
D CENTSENERG 2006/1 CENTRE VACANCES SENERGUES	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00	1 720 822,58	0,00	0,00	0,00
D SAUVEG.C 2011/1 CHAUSSEE C SAUVEG. AP 2011	13 940 506,62	0,00	13 940 506,62	13 940 506,62	0,00	0,00	0,00
D SAUVEGDE 2011/1 CHAUSSEE D & E / AP 2011	29 699 782,85	0,00	29 699 782,85	29 698 452,75	0,00	0,00	0,00
D SAUVEGDE 2007/1 CHAUSSEES D & E AP 2007	5 133 035,00	0,00	5 133 035,00	5 133 034,34	0,00	0,00	0,00
D SAUVEGDE 2009/1 CHAUSSEES D ET E / AP 2009	6 421 143,50	0,00	6 421 143,50	6 421 143,50	0,00	0,00	0,00
D ICOLLEGES 2016/1 CITE SCOLAIRE ST AFFRIQUE	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	1 309 221,33	0,00	0,00	0,00
D EQUIPST 2018/1 COMMUNAU	2 694 400,00	0,00	2 694 400,00	1 655 138,00	453 262,00	586 000,00	0,00
D EQUIPST 2019/1 COMMUNAU	10 814 014,99	0,00	10 814 014,99	2 069 723,00	2 668 077,00	3 400 000,00	2 676 214,99
D EQUIPST 2020/1 COMMUNAU	1 818 374,00	0,00	1 818 374,00	0,00	714 330,00	600 000,00	504 044,00
D EQUIPST 2021/1 COMMUNAU	4 352 000,00	-110 000,00	4 242 000,00	0,00	690 000,00	852 000,00	2 700 000,00
D BATLAGUIOL 2009/1 CONSTRUCTION CE ET CMS DE LAGUIOLE	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 482 135,06	245,00	0,00	0,00
D CEVILLEFRA 2009/1 CONSTRUCTION CE VILLEFRANCHE	1 265 383,63	0,00	1 265 383,63	1 264 869,60	0,00	0,00	0,00
D DEVESPALIO 2014/1 DEVIATION ESPALION AP 2014	25 815 553,95	0,00	25 815 553,95	25 815 492,26	0,00	0,00	0,00
D EQRUR 2007/1 EQUIP.RURAL AMENGT FONCIER AP 2007	450 000,00	0,00	450 000,00	199 822,67	0,00	0,00	0,00
D EQRUR 2006/1 EQUIP.RURAL AMENGT FONCIER EN AP 2006	190 000,00	0,00	190 000,00	153 465,34	0,00	0,00	0,00
D ETUDONET 2010/1 ETUDES COLLEGE ONET LE CHATEAU	643 267,51	0,00	643 267,51	641 634,00	0,00	0,00	0,00
D ETUDES 2010/1 ETUDES PROG NORMAL AP 2010	6 607 747,63	0,00	6 607 747,63	6 528 099,69	0,00	0,00	0,00
D ETUDES 2007/2 ETUDES PROGR.EXCEPTNL AP 2007	603 977,82	0,00	603 977,82	603 977,82	0,00	0,00	0,00
D ETUDESRD 2018/1 ETUDESRD AP 2018	3 296 010,25	0,00	3 296 010,25	2 855 590,25	440 420,00	0,00	0,00
D TVEVCH 2008/1 EVECHE RODEZ TRAVAUX AP2008	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D TVEVCH 2007/1 EVECHE RODEZ TRAVAUX RENOVATIO	400 000,00	0,00	400 000,00	51 267,89	0,00	0,00	0,00
D EVENEXCEPT 2018/1 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AP 2018	8 673 845,77	-30 550,00	8 643 295,77	8 377 733,77	265 562,00	0,00	0,00
D EVENEXCEP 2011/1 EVENEMTS EXCEPT AP 2011	19 593 241,06	0,00	19 593 241,06	19 592 621,14	0,00	0,00	0,00
D EXFDIL 2018/1 EXFDIL	7 170 664,00	0,00	7 170 664,00	6 390 875,76	555 613,00	224 175,24	0,00
D EXFDIT 2018/1 EXFDIT	690 231,00	0,00	690 231,00	395 894,00	205 146,00	89 191,00	0,00
D FDDE 2011/1 FDDE AP 2011	800 000,00	0,00	800 000,00	613 979,00	0,00	0,00	0,00
D FDDE 2012/1 FDDE AP 2012	630 000,00	0,00	630 000,00	477 666,83	0,00	0,00	0,00
D FDDE 2013/1 FDDE AP 2013	1 409 085,00	0,00	1 409 085,00	761 082,00	0,00	0,00	0,00
D FDDE 2014/1 FDDE AP 2014	1 502 240,00	0,00	1 502 240,00	1 178 994,80	0,00	0,00	0,00
D FDDE 2015/1 FDDE AP 2015	917 000,00	0,00	917 000,00	440 038,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D FDDE 2010/1 FDDE EN AP	1 578 041,96	0,00	1 578 041,96	1 486 507,47	0,00	0,00	0,00
D FDECR 2015/1 FDECR AP 2015	400 000,00	0,00	400 000,00	366 561,00	0,00	0,00	0,00
D FDIL 2014/1 FDIL AP 2014	3 535 545,00	0,00	3 535 545,00	2 704 727,00	0,00	0,00	0,00
D FDIL 2015/1 FDIL AP 2015	1 815 107,00	0,00	1 815 107,00	1 362 369,00	0,00	0,00	0,00
D FDIL 2016/1 FDIL AP 2016	73 776,00	0,00	73 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D FDIT 2016/1 FDIT AP 2016	350 000,00	0,00	350 000,00	94 161,00	0,00	0,00	0,00
D FDIT 2017/1 FDIT AP 2017	400 000,00	0,00	400 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
D INSERTRD 2018/1 INSERTRD AP 2018	353 562,37	0,00	353 562,37	314 682,37	38 880,00	0,00	0,00
D TVMANEOU 2007/1 MANEOU LES ANGLES TRVX AMENGMT	160 000,00	0,00	160 000,00	1 043,47	0,00	0,00	0,00
D MATRDVEHIC 2018/1 MATERIEL VEHICULE PARC AP 2018	7 520 010,12	0,00	7 520 010,12	7 474 810,12	45 200,00	0,00	0,00
D MATRDVEHIC 2020/1 MATERIEL VEHICULE PARC AP 2020 2021 A 2023	3 339 500,00	214 000,00	3 553 500,00	0,00	1 839 500,00	1 714 000,00	0,00
D RDECOTOUR 2009/1 MODERN RD ECONOMQ. TOURIST AP 2009	4 056 829,17	0,00	4 056 829,17	3 196 472,95	0,00	0,00	0,00
D MODERNABC 2018/1 MODERNISATION ABC AP 2018	12 146 595,00	2 729,89	12 149 324,89	6 373 902,89	5 755 422,00	20 000,00	0,00
D MODERNABC 2020/1 MODERNISATION ABC AP 2020 2021 A 2023	8 193 920,00	-1 000,00	8 192 920,00	0,00	1 502 920,00	6 690 000,00	0,00
D MODERNDE 2010/1 MODERNISAT*D ET E / AP 2010	14 781 501,56	0,00	14 781 501,56	6 853 993,74	0,00	0,00	0,00
D RPATPROTEG 2018/1 MONUMENTS HISTORIQUES	486 000,00	0,00	486 000,00	445 551,47	16 716,00	23 732,53	0,00
D RPATPROTEG 2019/1 MONUMENTS HISTORIQUES	150 000,00	0,00	150 000,00	67 581,67	82 418,00	0,33	0,00
D RN88SEV 2005/1 OP.REMEMBRMT RN88 RODEZ SEVERAC	1 935 976,00	0,00	1 935 976,00	1 374 283,47	0,00	0,00	0,00
D RN88TAUR 2005/1 OP.REMEMBRMT RN88 TAURIAC-BARAQUEVILLE	1 310 694,00	0,00	1 310 694,00	796 160,88	0,00	0,00	0,00
D SECURITE 2018/1 OPERATIONS SECURITE AP 2018	13 891 452,26	0,00	13 891 452,26	12 242 444,26	1 649 008,00	0,00	0,00
D SECURITE 2020/1 OPERATIONS SECURITE AP 2020 2021 A 2023	9 412 200,00	-134 400,00	9 277 800,00	0,00	5 227 800,00	3 700 000,00	350 000,00
D OPSECURITE 2011/1 OPERAT* SECURITE AP 2011	29 070 353,21	0,00	29 070 353,21	29 070 353,21	0,00	0,00	0,00
D OUVRART 2011/1 OUVRAGES D ART AP 2011	7 999 784,66	0,00	7 999 784,66	7 999 784,66	0,00	0,00	0,00
D OUVRAGES 2020/1 OUVRAGES D ART AP 20120	2 845 399,98	-200 000,00	2 645 399,98	98 726,98	1 446 673,00	1 100 000,00	0,00
D OUVRAGES 2018/1 OUVRAGES D ART AP 2018	4 295 791,74	0,00	4 295 791,74	3 639 379,74	656 412,00	0,00	0,00
D ETVIM 2006/1 PROJET BARRAGE VIMENET AP 2006	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D QUINQUENX 2018/1 QUINQUENAUX MILLAU RODEZ VILLEFRANCHE	3 235 371,75	-12 020,06	3 223 351,69	2 576 506,66	596 844,43	50 000,60	0,00
D TRAVERSETV 2020/1 RD EN TRAVERSE TRAVAUX AP 2020	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
D PROGEXCEP 2006/2 RD PROG.EXCEPTNL SUBDVIS*DECAZEVILLE	1 000 543,28	0,00	1 000 543,28	1 000 543,28	0,00	0,00	0,00
D RELOGSERV 2010/1 RELOGEMENT SERVICES AP 2010	4 249 000,00	0,00	4 249 000,00	2 889 793,83	0,00	0,00	0,00
D RODCCOMTAL 2015/1 RN 88 RODEZ CCOMTAL AP 2015	8 967 663,80	0,00	8 967 663,80	2 543 355,56	0,00	0,00	0,00
D RN88BARAQ 2007/1 RN88 REMEMBRMT CONTOURN.BARAQUEVILLE	882 500,00	0,00	882 500,00	834 120,25	0,00	0,00	0,00
D ROCRODRN88 2018/1 RN88 ROCADE DE RODEZ AP 2018	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	368 400,00	631 600,00	1 000 000,00
D RN88XIICP 2018/1 RN88 SOLDE XIICPER AP 2018	131 855,50	0,00	131 855,50	131 855,50	0,00	0,00	0,00
D RODCOMTAL 2018/1 RODEZ CAUSSE COMTAL AP 2018	28 399 909,27	0,00	28 399 909,27	23 501 062,27	4 848 847,00	50 000,00	0,00
D SAUVEABC 2018/1 SAUVEGARDE A B ET C AP 2018	15 884 774,50	0,00	15 884 774,50	15 386 442,50	498 332,00	0,00	0,00
D SAUVEABC 2020/1 SAUVEGARDE A B ET C AP 2018 2021 A 2023	9 630 049,00	-60 000,00	9 570 049,00	0,00	4 630 049,00	4 940 000,00	0,00
D SAUVEDE 2018/1 SAUVEGARDE RD D ET E AP 2018	18 999 102,49	0,00	18 999 102,49	17 895 892,49	1 103 210,00	0,00	0,00
D SAUVEDE 2020/1 SAUVEGARDE RD D ET E AP 2020	11 185 831,00	-300 000,00	10 885 831,00	0,00	5 585 831,00	5 300 000,00	0,00
D SECSAUVEGA 2020/1 SECURITE SAUVEGARDE AP 2020 2021 A 2023	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00	0,00	0,00	1 430 000,00	0,00
D SIGNALSECU 2018/1 SIGNALISATION SECURITE AP 2018	3 782 451,07	0,00	3 782 451,07	3 730 328,55	52 122,52	0,00	0,00
D SIGNALSECU 2020/1 SIGNALISATION SECURITE AP 2020 2021 A 2023	2 704 721,48	-70 000,00	2 634 721,48	0,00	1 334 721,48	1 300 000,00	0,00
D EQRURASS 2011/1 SUBV AEP AP 2011	6 194 514,00	0,00	6 194 514,00	4 529 050,00	0,00	0,00	0,00
D EQRURASS 2009/1 SUBV ASSAINIS EAU POTABLE AP 2009	4 091 618,00	0,00	4 091 618,00	3 842 592,00	0,00	0,00	0,00
D EQRURASS 2010/1 SUBV ASSAINISS EAU POTABLE AP2010	3 516 744,00	0,00	3 516 744,00	3 166 387,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D SUBV10RN88 2018/1 SUBV ETAT RN 88 CONV 2010 AP 2018	13 956 400,00	0,00	13 956 400,00	8 936 000,00	2 416 000,00	2 500 000,00	104 400,00
D SUBVOPDIV 2021/1 SUBV OP DIVERSES VOIRIE AP 2021	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	0,00
D SUBVOPDIV 2018/1 SUBV OP DIVERSES VOIRIE AP2018	977 405,86	-6 000,00	971 405,86	655 301,86	304 704,00	5 000,00	6 400,00
D SUBVAMRD 2018/1 SUBV RD EN TRAVERSE AP 2018	2 789 648,50	0,00	2 789 648,50	2 426 233,50	323 415,00	40 000,00	0,00
D SUBVSIEDA 2018/1 SUBV SIEDA	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	6 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
D TVFLAVIN 2005/1 TRAVAUX CENTRE TECHNIQ.FLAVIN	15 900 000,00	0,00	15 900 000,00	15 776 769,76	0,00	0,00	0,00
D CMSESPALIO 2016/1 TRAVAUX CMS ESPALION	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D CMSESPALIO 2016/2 TRAVAUX CMS ESPALION	730 800,00	0,00	730 800,00	730 800,00	0,00	0,00	0,00
D COLLARZAC 2016/1 TRAVAUX COLLEGE LARZAC	400 000,00	0,00	400 000,00	391 698,56	0,00	0,00	0,00
D COLLEGONET 2010/1 TRAVAUX COLLEGE ONET LE CHATEAU	4 980 000,00	0,00	4 980 000,00	4 966 241,62	0,00	0,00	0,00
D COLLEGGENI 2006/1 TRAVAUX COLLEGE ST GENIEZ	1 539 262,83	0,00	1 539 262,83	1 539 262,83	0,00	0,00	0,00
D COLLEGVILL 2006/1 TRAVAUX COLLEGE VILLEFRANCHE	7 054 769,98	0,00	7 054 769,98	7 054 769,98	0,00	0,00	0,00
D TRAVAUXCOL 2018/1 TRAVAUX COLLEGES AP 2018	2 640 483,86	0,00	2 640 483,86	2 487 837,64	152 646,22	0,00	0,00
D TRAVAUXCOL 2020/1 TRAVAUX COLLEGES AP 2020	1 612 000,00	0,00	1 612 000,00	0,00	532 518,65	1 079 481,35	0,00
D HAUTDEBIT 2010/1 TRAVAUX HAUT DEBIT	5 835 595,08	0,00	5 835 595,08	2 575 887,01	0,00	0,00	0,00
D TVIUFM 2005/1 TRAVAUX IUFM EN AP	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	933 631,38	0,00	0,00	0,00
D LABORATOIR 2008/1 TRAVAUX LABORATOIRE	555 000,00	0,00	555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D EQRUR 2008/1 TVX AMENAG FONCIER AP 2008	575 000,00	0,00	575 000,00	267 930,39	0,00	0,00	0,00
D EQRUR 2009/1 TVX AMENAGEMT FONCIER AP 2009	593 500,00	0,00	593 500,00	261 963,42	1 880,23	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABADIE-ROQUES Valérie	
ABINAL Jean-Philippe	
ALAZARD Vincent	
ALIES Monique	
ANGLARS Jean-Claude	
ASSIER Claude	
AT André	
BARBEZANGE Jacques	
BAYOL Stéphanie	
BESSAOU Magali	
BUSSINGER Michèle	
CABROLIER Hélian	
CALMELLY Jean-Luc	
CANTOURNET Éric	
CAUSSE Michel	
CAVALERIE Bertrand	
CAZARD Annie	
COMBET Arnaud	
COUFFIGNAL Sylvain	
DAVID Sébastien	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

DUGAST Nathalie	
DURAND Kateline	
FIRMIN Virginie	
FRAYSSE Nadine	
GALLIARD Jean-François	
GOMBERT Dominique	
GRAL Émilie	
GROS Edmond	
JULIEN Serge	
LABORIE Christophe	
LAFON Francine	
MASBOU Jean-Pierre	
MAZARS Brigitte	
MOULY Cathy	
NAUDAN Christian	
ORCEL Karine	
PIERINI Graziella	
PRESNE Christine	
PUEL Nathalie	
RIGAL Gisèle	
RIVIERE Hélène	
SADOUL Jean-Philippe	
SAULES-LE-BARS Émilie	
TIEULIE Christian	
VIALA Arnaud	
VIDAL Sarah	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0 **46**

Nombre de membres présents : 0 **43**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **46**

VOTES :

Pour : 0 **44**

Contre : 0

Abstentions : 0 **2**

Date de convocation : **26/11/2021**

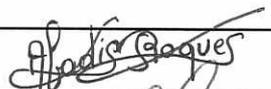
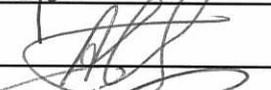
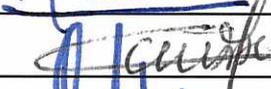
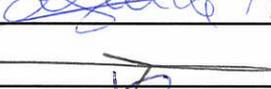
Présenté par (1), **le Président**

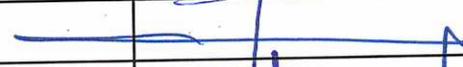
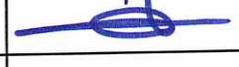
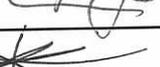
A , le **10 DEC. 2021**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABADIE-ROQUES Valérie	
ABINAL Jean-Philippe	
ALAZARD Vincent	
ALIES Monique	
ANGLARS Jean-Claude	
ASSIER Claude	
AT André	
BARBEZANGE Jacques	
BAYOL Stéphanie	
BESSAOU Magali	
BUSSINGER Michèle	
CABROLIER Hélian	
CALMELLY Jean-Luc	
CANTOURNET Éric	
CAUSSE Michel	
CAVALERIE Bertrand	
CAZARD Annie	
COMBET Arnaud	
COUFFIGNAL Sylvain	
DAVID Sébastien	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		E2
DUGAST Nathalie		
DURAND Kateline		
FIRMIN Virginie		
FRAYSSE Nadine		
GALLIARD Jean-François		
GOMBERT Dominique		
GRAL Émilie		
GROS Edmond		
JULIEN Serge		
LABORIE Christophe		
LAFON Francine		
MASBOU Jean-Pierre		
MAZARS Brigitte		
MOULY Cathy		
NAUDAN Christian		
ORCEL Karine		
PIERINI Graziella		
PRESNE Christine		
PUEL Nathalie		
RIGAL Gisèle		
RIVIERE Hélène		
SADOUL Jean-Philippe		
SAULES-LE-BARS Émilie		
TIEULIE Christian		
VIALA Arnaud		
VIDAL Sarah		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/002/5	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41777-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Arnaud COMBET

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/002/5 intitulé Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 ont été adressés aux élus le 26 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 26 novembre 2021 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires et l'annexe portant sur la présentation du personnel départemental ci-joints ;

VU les dispositions des articles L.3312-1 et D 3312-12 du Code général des collectivités

territoriales ;

L'assemblée départementale à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 qui a eu lieu sur la base de l'exposé de M. Arnaud COMBET, Président de la commission des finances et du rapport ci-annexé.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

Commission des finances

OBJET : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Le Débat d'orientations budgétaires, prévu par l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, est une étape incontournable de la préparation budgétaire, il doit permettre d'informer l'Assemblée départementale sur la situation financière du département, les évolutions de recettes et de dépenses de l'exercice à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le budget 2022, que nous serons amenés à examiner dans quelques semaines sera le premier budget de la mandature. C'est l'occasion, pour nous, de définir, au-delà de nos orientations budgétaires 2022, le programme d'actions pour l'ensemble du mandat.

Le contexte actuel d'incertitudes et de raréfaction des ressources doit nous amener à être très vigilants dans nos engagements et programmations pour maintenir des capacités financières suffisantes sur la totalité du mandat.

Le présent rapport décrit le contexte économique, règlementaire et financier qui doit être pris en compte pour la préparation du budget 2022, présente les hypothèses d'évolution des recettes, les orientations en matière de dépenses, de programmation des investissements, la structure et la gestion de l'encours de la dette départementale.

Une information sur la situation du personnel départemental est présentée en annexe.

I. LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET

1. Le contexte national

1.1. Du rebond de l'activité aux tensions

En 2020, l'économie française a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Lors du 1^{er} confinement (avril 2020), la perte d'activité en France, par rapport à une trajectoire hors crise, était de 30%, lors du 2^{ème} confinement (novembre 2020), elle se situait entre 6 et 7% et lors du 3^{ème} confinement (avril 2021) elle était de 5 à 6%.

Début 2021, l'économie a rebondi et est presque revenue à la normale.

► 1a. Pertes d'activité mensuelles estimées puis prévues, au niveau global

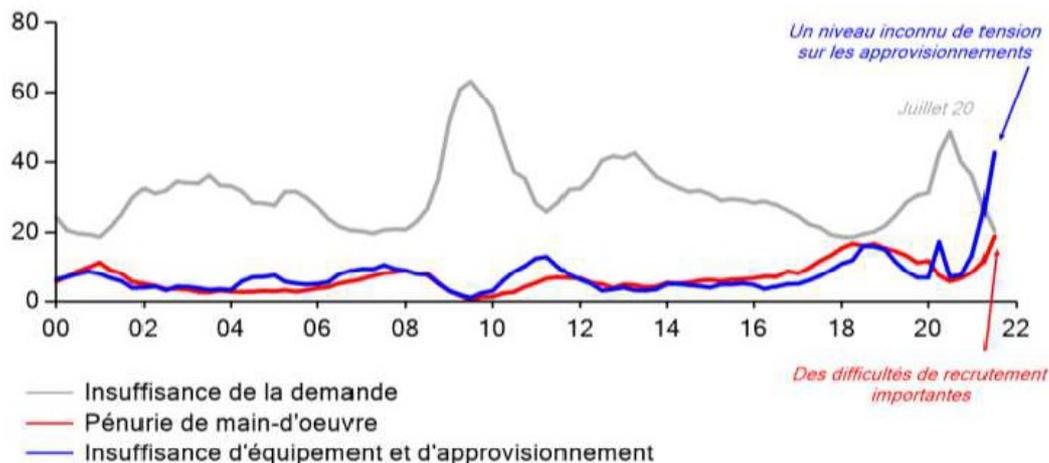


Lecture : en septembre, l'activité économique aurait été en retrait de -0,4 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

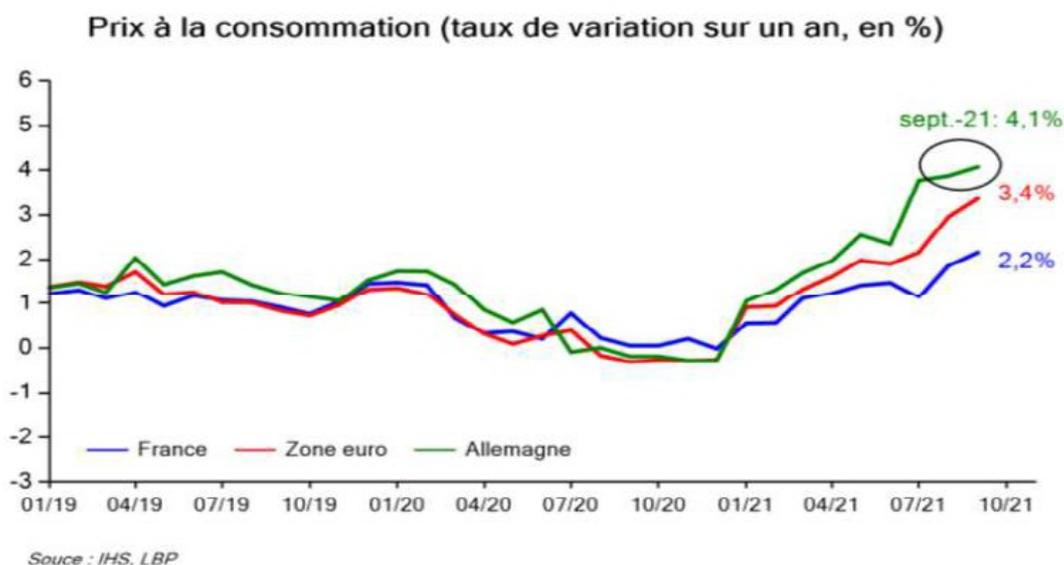
Mais l'amplitude du rebond de l'économie s'est traduite par des tensions sur l'offre (énergie, autres matières premières, composants dont les semi-conducteurs, difficultés de recrutement) qui mettent un frein à la croissance.

Zone euro : facteurs limitant la production dans l'industrie (enquête de la Commission européenne, % des réponses)



Source : IHS, LBP

Avec le rebond de l'activité, l'inflation a accéléré au cours des derniers mois mais reste toutefois limitée en France (2,6% sur un an, en octobre) et à un niveau inférieur à celui de la zone euro (3,4%) et de l'Allemagne (4,1%) en septembre. La tension sur les prix est liée pour partie à l'augmentation des prix de l'énergie et aux contraintes d'offres et d'approvisionnement auxquelles sont confrontés de nombreux secteurs d'activités.



Les économistes et les banques centrales anticipent une normalisation des rythmes d'inflation courant 2022.

1.2. Le projet de loi de finances 2022.

Le projet de loi de finances 2022 est établi sur le scénario macro-économique suivant :

- Une prévision de croissance de 6% en 2021 et de 4% en 2022.
- Une inflation à 1,5% en 2021, qui resterait stable en 2022 à + 1,5%.
- Une diminution du déficit public de 3 ½ points de PIB, passant de - 8,4% en 2021 à - 4,8% en 2022.
- Un reflux de la dette à 114 points du PIB, comparé au 115 points atteint en 2020 et 2021.

Ces prévisions restent, toutefois, soumises à des aléas très importants, dont le principal reste l'évolution de la crise sanitaire. De nombreuses incertitudes demeurent sur l'impact de vaccination par rapport à une éventuelle nouvelle vague épidémique et sur le comportement des agents économiques, à savoir, les ménages par rapport à l'utilisation de leur épargne et les entreprises sur l'évolution de leurs investissements. Les difficultés d'approvisionnement et de recrutement des entreprises peuvent également constituer un frein à la croissance comme cela a été constaté en 2021.

Concernant les collectivités locales, le PLF 2022 prévoit le maintien des dotations avec une augmentation globale de l'enveloppe de 264 M€, principalement affectée au bloc communal au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la DSID des départements reste stable. Au sein de l'enveloppe de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), attribuée aux départements, le volume consacré aux dotations de péréquation est augmenté de 10 millions d'€, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Ce volume continue d'être prélevé via un écrêtement de la dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier est supérieur de 95% de la moyenne. Le département de l'Aveyron est concerné par cet écrêtement.

Globalement, le PLF 2022, s'inscrit dans la continuité de la loi de finances 2021 en apportant des adaptations à certains mécanismes ou dotations, mais sans réforme d'ampleur.

2. Le contexte local

2.1. La situation financière du département

L'analyse rétrospective 2016-2020 est marquée par :

- Un niveau d'épargne élevé de 15% en moyenne sur la période, en raison :
 - De recettes fiscales dynamiques grâce à la forte progression des DMTO : + 7,5% en moyenne annuelle
 - De dépenses de fonctionnement maîtrisées : +1,4%.
- Le Maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé : 65 millions en moyenne annuelle.
- Une réduction de l'endettement : -0,5% en moyenne annuelle et un ratio de solvabilité de 3,6 années fin 2020.

Un effet de ciseau se dessine à compter de 2020, du fait, en partie, de la crise sanitaire, avec une augmentation des charges de fonctionnement de 3,5%, tandis que la hausse des recettes de fonctionnement est limitée à 1,6%, entraînant une baisse de l'épargne brute de 8,5%. Cette tendance se confirme en 2021, du fait d'une progression soutenue des dépenses de fonctionnement, estimée entre 3 et 3,5 %, dont plus de 4,5% pour l'aide sociale, bien supérieure à l'évolution des recettes de fonctionnement.

L'année 2021 est également marquée par la fin du lien entre les départements et la fiscalité locale avec le transfert de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal et son remplacement par une fraction de la TVA. Avec ce transfert de fiscalité, le Département a perdu toute autonomie fiscale.

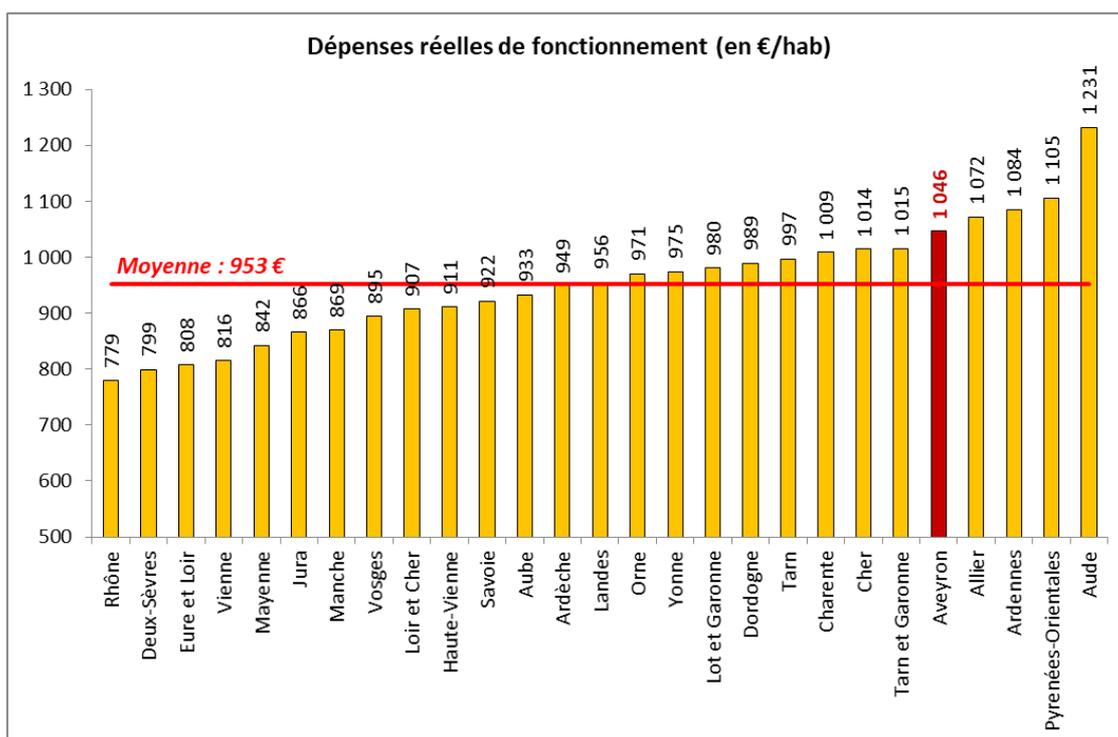
2.2. Le département comparé aux autres départements de la même strate

Pour rester sur des données comparables, il est pris en compte les données du CA 2020 des départements relevant de la même strate démographique, soit les 250 000 à 499 999 habitants. Cette strate comprend 27 départements.

Afin de pouvoir comparer équitablement le département de l'Aveyron aux autres départements de la strate, chaque indicateur est ramené en euros par habitant.

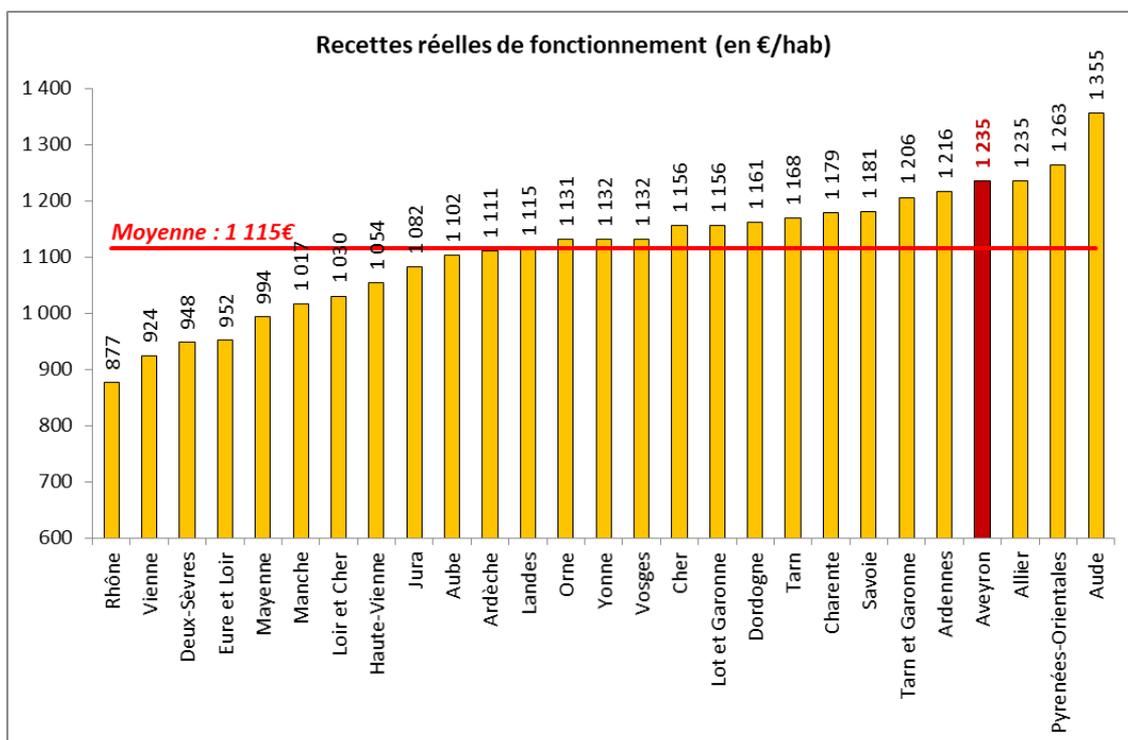
○ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Département sont supérieures aux dépenses moyennes de fonctionnement des départements de la strate : 1 046 €/hab. comparés à 953 €/hab. en moyenne. Ceci s'explique, en partie, par des charges structurelles importantes, telles que l'entretien de la voirie en zone de montagne et l'aide sociale aux personnes âgées, du fait d'un nombre de personnes de plus de 75 ans très élevé en Aveyron et proportionnellement plus important que dans les autres départements de la strate : (13,8% de la population a plus de 75 ans en Aveyron comparé à 11,9% pour la moyenne de la strate).



- **Les recettes réelles de fonctionnement**

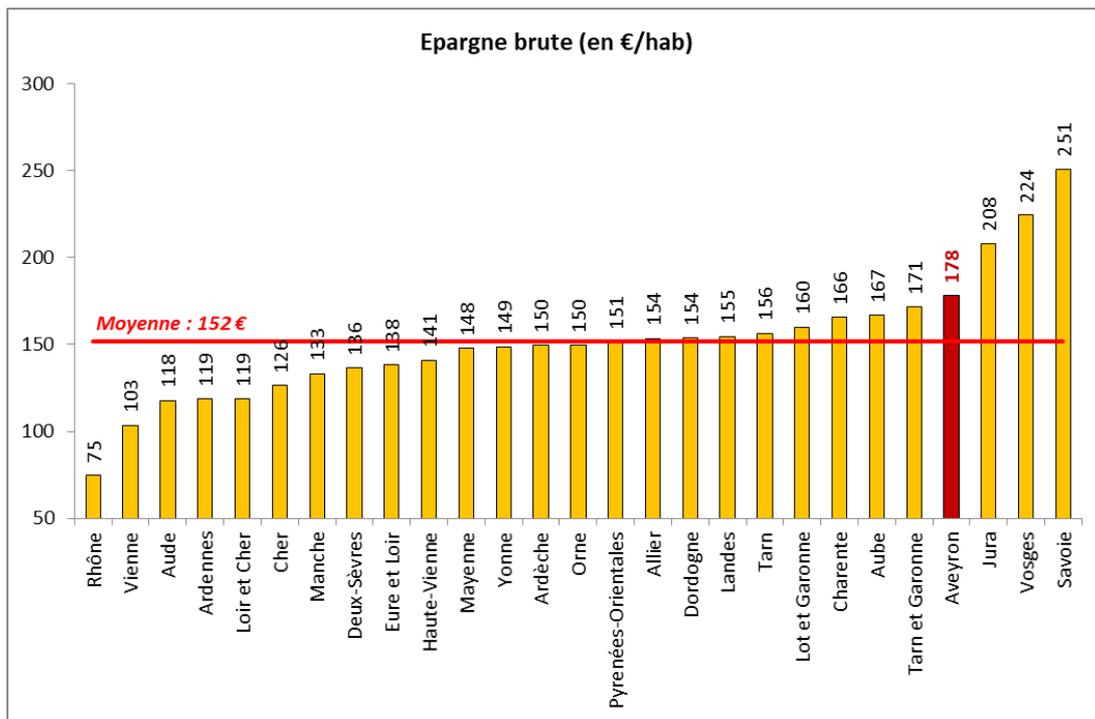
Les recettes réelles de fonctionnement du département de l'Aveyron sont supérieures aux recettes moyennes des départements de la strate (1 235 €/hab. en Aveyron comparés à 1 115 €/hab. en moyenne) ce qui permet de maintenir une épargne brute élevée supérieure à celle des autres départements.



- **L'épargne brute**

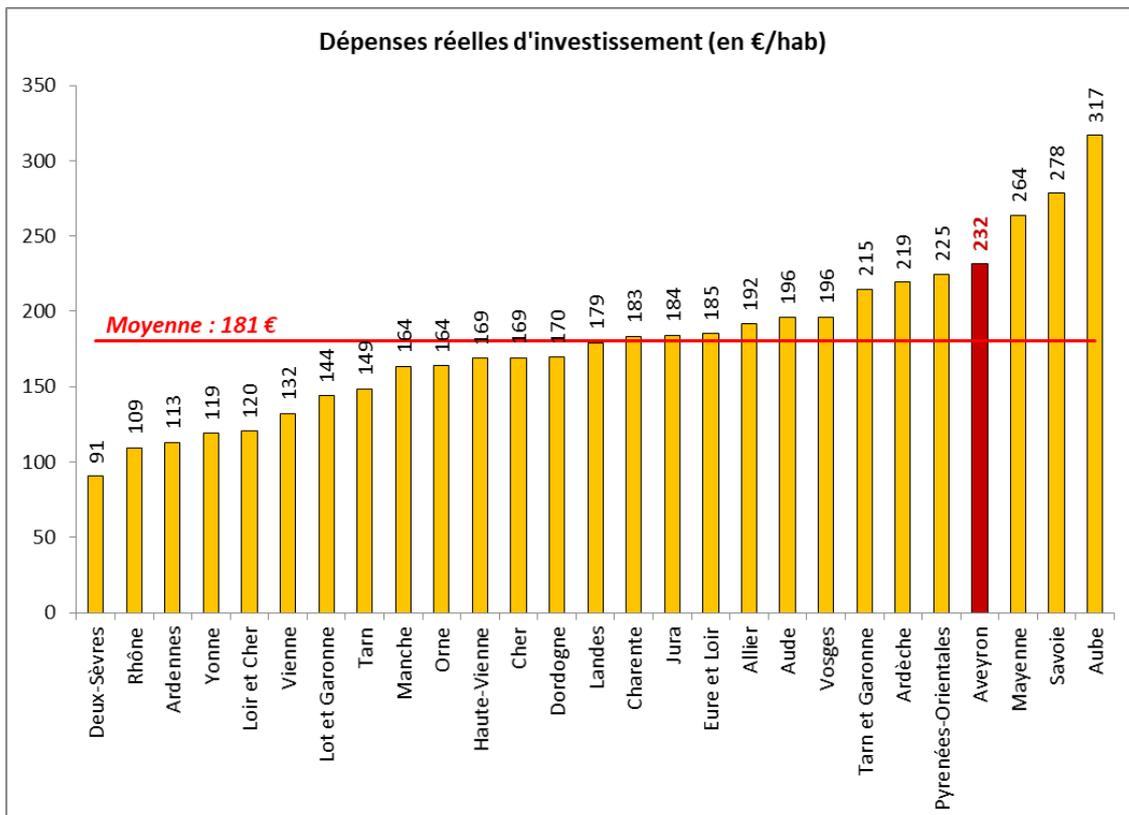
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

Avec une épargne brute de 178 €/hab., le Département se situe dans le haut de la strate. Ce qui lui a permis, en 2020, de rembourser le capital de la dette et de financer 46% de ses investissements.



○ **Les dépenses d'investissement**

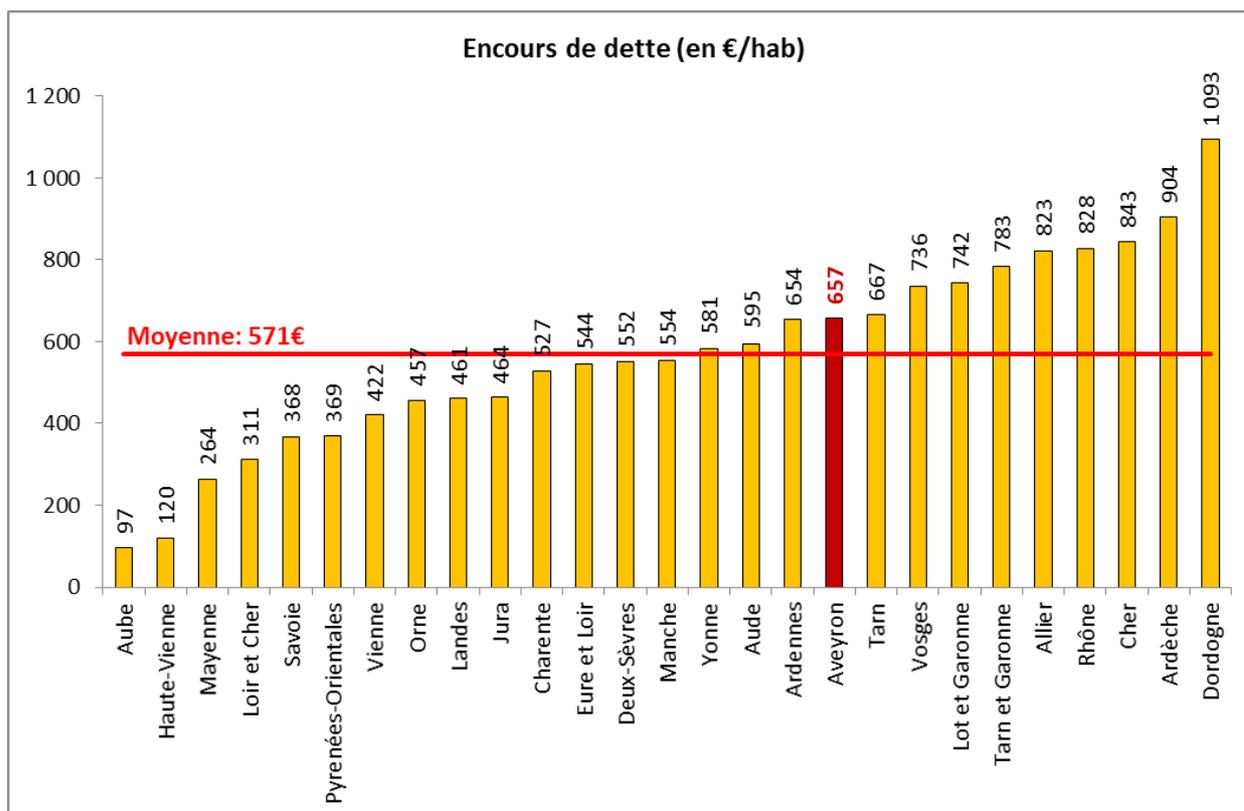
L'Aveyron figure parmi les départements qui investissent le plus par habitant, avec une dépense de 232 €/hab. en 2020, largement supérieure à la moyenne des départements de la strate qui se situe à 181 €/hab.



○ **La dette**

L'encours de dette, en Aveyron est supérieur à la moyenne de la strate (657 €/hab., comparés à 571 €/hab.) ce qui s'explique par le niveau très élevé des investissements réalisés par le département (Cf. ci-dessus).

Toutefois, le niveau d'endettement du département est bien maîtrisé puisque la capacité de désendettement ou ratio de solvabilité (nombres d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute) s'élève fin 2020 à 3,6 ans contre 4 ans en moyenne pour les départements de la strate.



2.3. Les indicateurs socio-économiques du Département

Le Département a une population de 279 206 habitants, caractérisée par une proportion élevée de personnes âgées. La part des + de 75 ans représente 13,8% en Aveyron, comparé à 10,7% en région Occitanie, alors que les moins de 18 ans représentent 5,8% en Aveyron, comparé à 7,9% en région Occitanie. La structure démographique du Département a une incidence sur la nature des dépenses départementales et en particulier des dépenses sociales.

Le montant des dépenses APA en Aveyron s'élève à : 44,2 millions d'€, soit 158 €/hab., alors que la moyenne de la strate se situe à 40,7 millions d'€ (115 €/hab.).

A contrario, les dépenses RSA sont inférieures, avec un nombre de bénéficiaires du RSA de 4 360, en Aveyron, comparé à 8 455 dans les départements de la strate et une dépense RSA de 26,8 millions d'€ en Aveyron (96 €/hab.) comparés à 57 millions d'€ (159 €/hab.) pour les départements de la strate.

Le taux de chômage est de 5,8% comparé à 8% sur l'ensemble du pays. L'Aveyron se classe au 11^{ème} rang des départements ayant le plus faible taux de chômage en France.

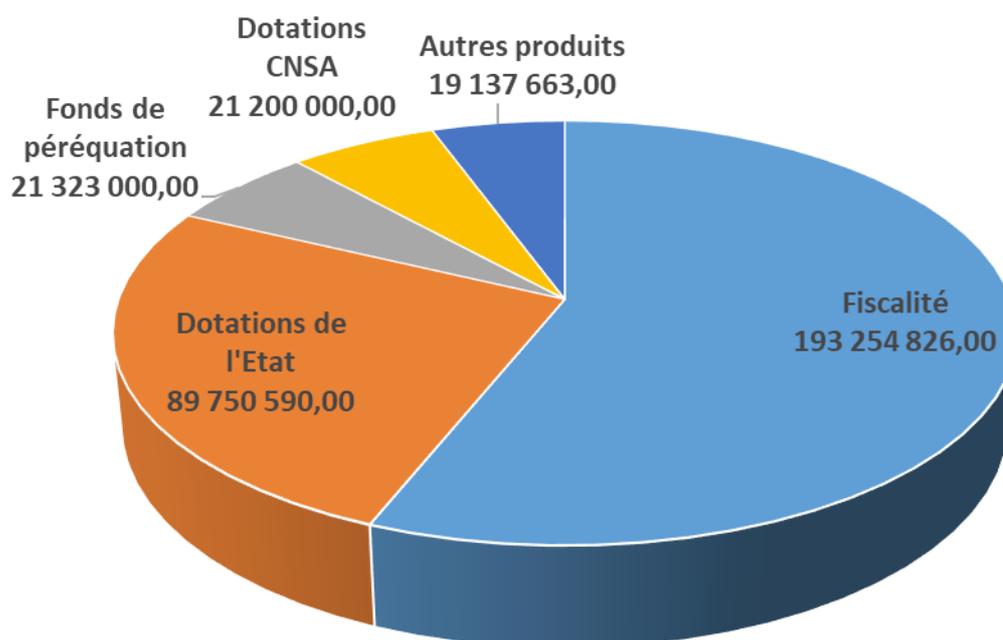
Le revenu moyen par habitant est de 14 181 € en Aveyron, très proche du revenu moyen des départements de la strate (14 202 €).

II. LE BUDGET DU DÉPARTEMENT

1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.1. Présentation de la structure des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) inscrites au budget 2021 s'élèvent à 344 666 079 €, et sont réparties de la façon suivante :



Au cours des quatre dernières années, les recettes de fonctionnement ont progressé en moyenne de 1,1% par an.

1.2. Evaluations des recettes 2022

- **Les recettes fiscales** représentent plus de la moitié des RRF (56%) et sont essentiellement constituées de fiscalité indirecte sur lesquelles le Département ne détient plus aucun levier fiscal.

Les recettes fiscales inscrites au budget 2021 sont composées de :

Transfert TVA	72 900 000,00 €
CVAE (<i>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>)	13 141 000,00 €
IFER	5 200 000,00 €
Produit DMTO (Droit de mutation à titre onéreux)	28 000 000,00 €
Produit TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurance)	51 200 000,00 €
Produit TICPE	15 212 682,00 €
Redevance sur installations hydroélectriques	2 501 144,00 €
Diverses taxes et redevances (TDA + TCFE)	5 100 000,00 €

○ **Le transfert d'une fraction de TVA** : Au 1^{er} janvier 2021, il a été transféré au bloc communal la taxe départementale sur le Foncier bâti en compensation de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et il a été attribué, en contrepartie, aux départements une fraction de TVA, dont le montant est égal au produit des bases de foncier bâti de 2020 et du taux FB 2019, majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 et des compensations d'exonérations de TFB versées en 2020.

A compter de 2022, le montant de TVA transféré au Département sera indexé sur l'évolution du montant de TVA collecté au niveau national. Le PLF 2022 prévoit une croissance de TVA de 5,4%, la fraction de TVA allouée au Département devrait suivre cette évolution.

○ **La CVAE** est une taxe basée sur le chiffre d'affaire perçue par l'Etat et reversée aux Départements et aux communes. Les départements perçoivent 43% du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises implantées sur leur territoire et les communes 53%.

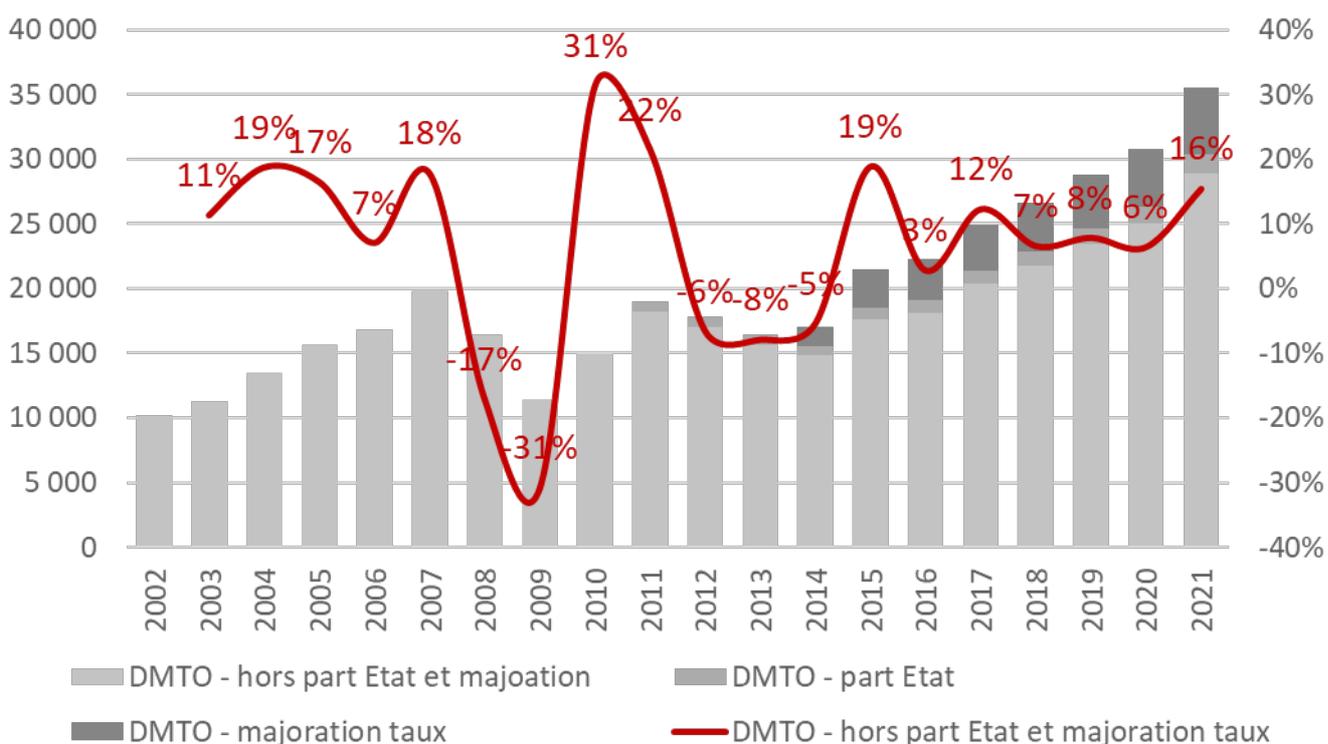
Le montant de la CVAE versé en année N par l'Etat à la collectivité correspond à la valeur ajoutée créée en N-2 et taxée en N-1 par l'Etat, avec une modulation possible des acomptes par les entreprises. Pour 2022, il est attendu une baisse du produit de la CVAE suite à la chute de l'activité des entreprises en 2020 du fait de la crise sanitaire.

○ **L'IFER : L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau** est une taxe perçue par l'Etat au profit des collectivités territoriales. Cette imposition vise certaines entreprises dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications et est liée à l'utilisation de divers réseaux d'infrastructures, dont des réseaux de transport. Le produit notifié au Département en 2021 à hauteur de 5,1 M€ enregistre une diminution de 1,3% en partie liée à la crise sanitaire. En 2022, le produit de cette taxe devrait retrouver son niveau d'avant-crise avec une évolution estimée de 1,1%.

○ **Les DMTO**, acquittés lors des transactions mobilières et immobilières, dépendent très fortement du marché immobilier qui est par nature cyclique. Depuis 6 ans la situation du marché immobilier est très favorable, avec une progression moyenne annuelle de 10% et un produit moyen de 28 M€. En 2021, les DMTO atteignent des niveaux records partout en France, y compris en Aveyron, où, au vu de la projection actuelle ils devraient atteindre 35 Millions d'€.

Mais les DMTO restent une recette très aléatoire soumise, comme le démontre le graphique d'évolution de 2002-2021, à de multiples facteurs qui ne peuvent être anticipés, tels que la crise financière de 2008-2009, la crise des dettes souveraines en 2012-2013 et la crise sanitaire en 2020.

Evolution des DMTO en Aveyron de 2002 à 2021



Pour l'avenir, il convient donc de rester prudent dans l'estimation des DMTO. Un risque de plafonnement commence à poindre du fait du resserrement des conditions de prêt et de la pénurie des biens. Au titre des orientations budgétaires 2022, il est proposé de retenir une estimation de 30 millions d'€, qui reste, somme toute, élevée au regard du produit moyen des dernières années.

○ **La TSCA**, Taxe spéciale sur les conventions d'assurance est composé de trois parts :

- une fraction destinée à contribuer aux transferts de compétences inhérents à l'acte II de la décentralisation,
- une fraction relative au financement des SDIS et venant en remplacement d'une partie de la dotation globale de fonctionnement,

- une dernière fraction dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la taxe professionnelle.

Le PLF 2022 prévoit une baisse de la TSCA de 1,7% au titre des deux premières fractions et de 1% au titre de la 3^{ème} fraction, ce qui conduit à une estimation globale de baisse de 1,4% pour la TSCA du Département en 2022.

- **La TICPE**, Taxe intérieure sur la consommation de produit énergétique comprend également trois parts destinées à compenser les transferts :
 - du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) depuis 2003,
 - du Revenu de Solidarité Active (RSA) en remplacement du RMI et de l'allocation parent isolé depuis 2009,
 - des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS) et celui des personnels des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) depuis 2008.

Les deux premières fractions disposent d'une garantie-plancher de la ressource.

L'évolution de la TICPE dépend de la consommation des produits énergétiques, mais comme celle-ci diminue continuellement depuis une dizaine d'années, l'évolution des deux premières parts reste figée ces dernières années, seule la 3^{ème} part est impactée par la baisse, d'où une baisse globale estimée à 0,5%.

- **La redevance Hydroélectrique** nous est attribuée depuis 2020, suite à un amendement à la loi de finances 2020, déposé par les sénateurs aveyronnais, au titre des concessions d'énergie hydrauliques prorogées. Le montant de la redevance est calculé par rapport aux recettes ou aux bénéficiaires de la concession. En 2020, 1^{ère} année d'instauration de cette redevance, le Département a perçu 2,5 millions d'€, en 2021, suite à la baisse d'activité durant les périodes de confinement, le montant de la taxe a été ramené à 1,685 million d'€. Pour 2022, on peut espérer revenir à une redevance proche de celle de 2020, autour de 2,5 millions d'€.

- **La taxe d'aménagement** est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Il s'agit d'une taxe affectée, dont le taux a été fixé par le Conseil départemental à 1,5% par rapport à un taux maximum autorisé de 2,5% et dont le produit est affecté pour 1/3 au financement du CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et 2/3 aux actions de gestion et protection des espaces naturels sensibles. Le produit de la TDA est relativement stable autour de 1,8 million d'€.

- **La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)**, instituée en 2011, était déterminée selon un tarif règlementé auquel été appliqué un coefficient multiplicateur variant entre 2 et 4. En Aveyron, le coefficient applicable à la part départementale a été fixé, dès 2011, à 4 soit le maximum autorisé.

A compter de 2022, il n'y aura plus de TDCFE. La taxe départementale, de même que la taxe communale seront globalisées au sein de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'État. Les collectivités se verront affecter une part de la TICFE correspondant, pour chaque bénéficiaire, à la taxe perçue au titre de 2021 augmentée des frais de gestion qui étaient prélevés par les redevables et de l'inflation.

Ce montant sera ensuite ajusté en fonction notamment de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur son territoire afin de conserver une dynamique d'assiette selon des modalités qui seront définies par décret. Le produit moyen de la TDCFE sur les trois dernières années est de 3,4 millions d'€, c'est ce montant qui est pris en compte au titre des orientations budgétaires 2022.

▪ Les dotations de fonctionnement

Les dotations versées par l'Etat sont constituées de divers fonds pour un montant global de 132,2 millions d'€, représentant 38% des recettes de fonctionnement.

Dotations de l'Etat	89 750 590,00
DGF	66 840 590,00
DGD	2 787 000,00
Compensations fiscales	3 550 000,00
DCRTP	7 555 000,00
Reversement FNGIR	6 658 000,00
FCTVA travaux entretien	1 100 000,00
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	1 260 000,00
Fonds de péréquation	21 323 000,00
Fonds national de péréquation des DMTO	12 209 000,00
Péréquation frais de gestion Taxe foncière (DCP)	7 200 000,00
Fraction supplémentaire de TVA	1 914 000,00
Dotations CNSA	21 200 000,00
Dotation CNSA/ APA 1ère Part	14 740 000,00
Dotation CNSA/ APA 2ème part	2 400 000,00
Dotation CNSA/ Conférence des financeurs	900 000,00
Dotation CNSA/ PCH	2 700 000,00
Dotation CNSA/ MDPH	460 000,00

○ **Les dotations** (DGF, DGD, compensations fiscales, DCRTP, FNGIR, FCTVA et FMDI d'un montant de **89,750 M€** en 2021, représentent 26% des RRF. En 2021, ces dotations ont diminué de **0,3%** par rapport à 2020.

La loi de finances 2022, prévoit la stabilité de ces dotations, toutefois de petites variantes pourraient intervenir du fait de l'évolution différenciée des critères départementaux de répartition. Comme indiqué plus haut, le Département est concerné par la reconduction de la mesure de prélèvement national sur la dotation forfaitaire de la DGF, du fait de son potentiel financier par habitant supérieur à 95% de la moyenne nationale. Le potentiel financier du Département est de 604,7 €/hab. comparé au potentiel financier moyen de l'ensemble des départements de 624,7€/hab., soit un rapport de 96,8% supérieur au seuil de 95%.

- **Les fonds de péréquations** totalisent 22,1 millions d'€ en 2021, soit plus 9% par rapport à 2020, du fait de la fraction supplémentaire de TVA attribuée pour la 1^{ère} fois en 2021.

Deux mécanismes de péréquation coexistent, la péréquation horizontale et la péréquation verticale.

La péréquation horizontale consiste à attribuer aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources (DMTO et CVAE) prélevées sur les plus « riches », alors que la péréquation verticale est alimentée par un prélèvement sur les ressources de l'Etat (frais de gestion de la Taxe foncière).

Depuis 2020, la péréquation horizontale est assurée par un fonds globalisé regroupant :

- Le fonds de péréquation des DMTO, créé en 2011, lors de la suppression de la taxe professionnelle.
- Le fonds de solidarité départementale, créé en 2014 pour réduire le reste à charge des AIS.
- Le fonds de soutien interdépartemental, créé en 2019.

Ce fonds globalisé est alimenté en deux parts : un prélèvement proportionnel applicable à tous les départements en fonction de l'assiette DMTO et un prélèvement progressif réservé aux départements dont l'assiette DMTO est supérieure à 75% de l'assiette DMTO moyenne par habitant.

Ces dernières années le montant mis en répartition au titre du fonds de péréquation des DMTO a été maintenu par l'Etat à 1,6 milliard d'€, quel que soit le montant reversé par les départements. Les sommes collectées au-delà de 1,6 milliard d'€ ont été mises en réserve. En 2021, il a été mis en réserve, par le comité des finances locales 57,9 millions d'€.

Au titre de ce fonds, et au vu de ses critères propres (potentiel financier, population et revenus/hab), le Département de l'Aveyron a perçu en 2021 : 12,355 millions d'€ et a contribué à hauteur de 2,139 millions d'€, soit une attribution nette de 10,2 millions d'€ en baisse de 11% par rapport à 2020.

Pour 2022, au vu, des tendances nationales d'évolution des DMTO, en retenant l'hypothèse d'une mise en réserve du fonds de 1,6 milliard et en prenant en compte l'évolution de nos propres critères, il est anticipé, pour le Département, une nouvelle baisse du fonds DMTO de 5%.

Le fonds de péréquation CVAE est alimenté par une contribution des départements en fonction du niveau de CVAE perçue (ou « stock ») et de l'évolution de la CVAE (ou « flux »).

Ce fonds, dont l'enveloppe 2021 s'est élevée à 62,1 millions d'€, (- 3%/2020) est reversé à un panel de 48 départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte du potentiel financier par habitant, du revenu moyen par habitant, du nombre de bénéficiaires du RSA et du nombre de personnes de plus de 75 ans. Le département de l'Aveyron, au vu de ses critères, se situe toujours très près du seuil d'inéligibilité. Après en avoir été écarté en 2019, le Département a été éligible au fonds CVAE en 2020 et 2021, mais pour 2022 le risque est à nouveau élevé de ne pas figurer dans le panel des bénéficiaires du fonds CVAE, ce qui peut représenter une perte de recette de 700 K€.

La péréquation verticale est assurée par le Dispositif de compensation péréqué. Ce fonds est constitué de 2 enveloppes, une 1^{ère} attribuée au prorata du reste à charge des AIS et une 2^{ème} répartie selon un indice synthétique prenant en compte le revenu/habitant, le nombre de bénéficiaires APA, le nombre de bénéficiaires RSA et le nombre de bénéficiaires PCH. Selon l'hypothèse retenue dans la loi de finances 2022, ce fonds s'élèverait à 1,026 milliard d'€ en 2021 en baisse de 0,6% par rapport au fonds réparti en 2021, toutefois, au vu de ses critères de reste à charge, le Département devrait bénéficier d'une évolution du DCP de 2,5%.

La fraction supplémentaire de TVA est attribuée, depuis 2021, aux départements au regard de critères de fragilités sociales. En 2021, 69 départements étaient éligibles à cette fraction, dont le Département de l'Aveyron pour un montant de 1,9 million. Pour 2022, il est estimé une dotation de 2 millions pour le Département.

	CA 2019	CA 2020	CA Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Péréquation horizontale	12 882 347,00	14 199 885,00	13 057 147,00	11 768 684,00
Evolution		10%	-8%	-10%
Fonds national de péréquation des DMTO	12 882 347,00	13 486 899,00	12 355 105,00	11 768 684,00
Fonds CVAE	0,00	712 986,00	702 042,00	
Péréquation verticale	6 962 608,00	6 985 794,00	9 083 849,00	9 286 497,00
Evolution		0%	30%	2%
Péréquation frais de gestion Taxe foncière (DCP)	6 962 608,00	6 985 794,00	7 101 849,00	7 286 497,00
Fraction supplémentaire de TVA	0,00	0,00	1 982 000,00	2 000 000,00
Total	19 844 955,00	21 185 679,00	22 140 996,00	21 055 181,00
Evolution		7%	5%	-5%

- **Les dotations CNSA**, au titre de l'APA et de la PCH s'élèvent à 21,2 millions d'€ au BP 2021. Ces dotations évoluent en fonction de critères économiques et sociaux. Pour 2022, il est proposé de retenir une hypothèse d'évolution de 1%.

- **Les autres produits**, concernent essentiellement les recouvrements sur bénéficiaires au titre de l'hébergement dans le cadre des politiques sociales auxquels s'ajoutent divers produits et participations liés à l'activité départementale. Globalement ces recettes s'élèvent à 22 millions d'€.

Au vu de ces estimations, les recettes de fonctionnement de 2022 s'élèveraient à 355 millions, elles progresseraient de 3% par rapport au BP 2021, mais seraient en diminution de 0,9% par rapport au compte administratif 2021.

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2021	CA 2021 prévisionnel	OB 2022
Produits fiscaux	193 254 826	201 462 963	198 881 382
<i>Evolution N/N-1</i>			-1,3%
Dotations de l'Etat	89 750 590	90 000 690	89 813 072
<i>Evolution N/N-1</i>			-0,2%
Fonds de péréquation	21 323 000	22 140 996	21 055 181
<i>Evolution N/N-1</i>			-4,9%
Dotations CNSA	21 200 000	22 144 381	22 365 825
<i>Recettes de fonctionnement (en €)</i>			1,0%
Autres produits fct	19 137 663	22 640 000	22 929 000
<i>Evolution N/N-1</i>			1,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344 666 079	358 389 030	355 044 461
<i>Evolution N/BP N-1</i>			3,0%
<i>Evolution N/CA N-1</i>			-0,9%

Au regard des scénarios d'évolution retenus par l'Etat dans le PLF 2022, en terme de croissance et des informations en notre possession à fin 2021, les projections des recettes sur la mandature sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2021 prévisionnel	OB 2022	Prospective à titre indicatif				
			OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Produits fiscaux	201 462 963,00	198 881 382	203 248 909	207 303 955	210 984 802	214 834 729	218 776 675
<i>Evolution N/N-1</i>		-1,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,8%	1,8%
Dotations de l'Etat	90 000 690,00	89 813 072	89 564 889	89 785 610	89 742 868	89 966 795	90 191 745
<i>Evolution N/N-1</i>		-0,2%	-0,3%	0,2%	0,0%	0,2%	0,3%
Fonds de péréquation	22 140 996,00	21 055 181	21 075 156	21 247 469	21 176 496	21 014 130	21 078 338
<i>Evolution N/N-1</i>		-4,9%	0,1%	0,8%	-0,3%	-0,8%	0,3%
Dotations CNSA	22 144 381,00	22 365 825	22 589 483	22 815 378	23 043 532	23 273 967	23 506 707
<i>Recettes de fonctionnement (en €)</i>		1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Autres produits fct	22 640 000,00	22 929 000	19 444 000	19 034 000	19 024 000	19 024 000	19 024 000
<i>Evolution N/N-1</i>		1,3%	-15,2%	-2,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	358 389 030,00	355 044 461	355 922 436	360 186 411	363 971 698	368 113 621	372 577 465
<i>Evolution N/CA N-1</i>		-0,9%	0,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,2%

L'évolution moyenne des recettes sur la période 2022-2027 est estimée à 0,7% par an, soit, en moyenne, 2,5 millions d'€ de recettes supplémentaires par an.

Il s'agit, bien sûr, d'une prospective qui doit être considérée avec réserve du fait des nombreux aléas et incertitudes qui planent sur les finances départementales.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

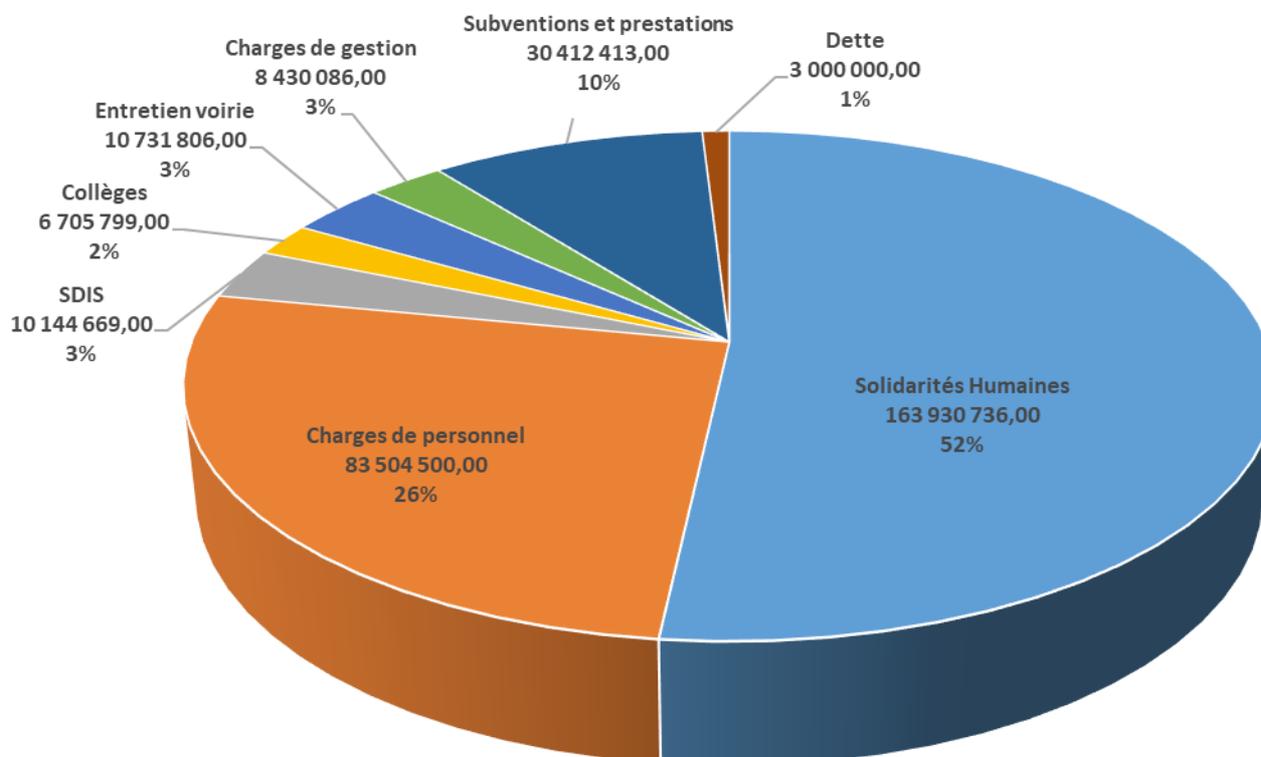
Au vu de la structure des recettes départementales, de leur très faible évolution et de l'absence totale d'autonomie du Conseil départemental en la matière, l'enjeu du budget départemental 2022 et des budgets suivants sera la maîtrise des charges de fonctionnement.

C'est un exercice qui sera ardu, compte tenu, d'une part, de la rigidité structurelle d'une large partie des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, du caractère stratégique de notre soutien à certains partenaires et à l'économie locale.

Seule une recherche d'optimisation sur l'ensemble de nos programmes et de nos modes de gestion, nous permettra de contenir l'évolution de nos charges de fonctionnement. Cet effort devra nous conduire à faire des choix qui sont indispensables pour conserver les marges de manœuvre nous permettant de mettre en œuvre notre programme et d'investir.

2.1. Présentation de la structure des dépenses de fonctionnement

Au budget 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 313 860 009 €, dont 78% sont des dépenses d'aide sociale et de charges de personnel.



2.2. Evaluations des dépenses 2022

▪ **Les dépenses du secteur social**, qui représentent 52% des dépenses de fonctionnement, ont fortement progressé depuis 2020, (+ 4,1% en 2020, + 4,9% estimé pour 2021). Elles se caractérisent principalement par :

- Des allocations individuelles de solidarités (AIS) sous pression du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de l'évolution des tarifs.
- Les allocations personnalisées à l'autonomie (APA) : + 4% en 2020, + 3,8% en 2021
- Le revenu de solidarité active (RSA) : + 10,3% en 2020, + 2,7% en 2021
- Les Prestations de compensation du handicap (PCH) : + 2,1% en 2020, + 4,5% en 2021

Pour 2022, la prévision de dépenses des AIS doit intégrer :

- Au titre de l'APA, l'impact de l'avenant 43 sur le financement des services d'aide à domicile, (surcoût évalué à 4 millions d'€ dont la moitié sera en 2022, pris en charge par l'Etat), et le relèvement des prix plancher, soit une évolution estimée en charge nette de 6%.
- Au titre de la PCH, les mesures de revalorisation salariale et de tarif des SAAD et de soutien à la parentalité, soit une évolution estimée de 6,1%.
- Concernant le RSA, au vu de la baisse du nombre de bénéficiaires sur le dernier trimestre 2021 et tablant sur la reprise économique, il est pris en compte pour 2022, une diminution de la dépense de 10%.
- Des dépenses d'hébergement en forte hausse du fait de l'augmentation des tarifs, de l'ouverture de nouvelles places EAM Autisme et de la révision des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). L'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées est estimée à + 4,8%, l'aide à l'hébergement des personnes handicapées à + 8,5% et l'hébergement de l'aide sociale à l'enfance à + 4%.

Au-delà des dépenses traditionnelles d'aide sociale, viendront s'ajouter au budget 2022, de nouvelles mesures, telles que :

- la stratégie pauvreté,
- la stratégie de prévention et protection de l'enfance,
- la plateforme métiers de l'autonomie,
- le service public de l'insertion et de l'emploi,

engagées et cofinancées dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat.

Globalement au vu de l'ensemble des mesures qui devront être prises en compte, il sera difficile de contenir l'évolution des dépenses d'aide sociale en deçà de 3% sur l'année 2022, mais c'est l'objectif vers lequel nous devons tendre.

- **Les charges de personnel** représentent également une part importante de nos dépenses de fonctionnement (26%). Comme décrit en annexe, plus de 1700 agents travaillent pour le Département, dont 338 travailleurs sociaux et agents administratifs des Maisons des solidarités, répartis sur tout le territoire, 181 assistants familiaux, 184 agents des collèges, 301 agents territorialisés des routes, auxquels s'ajoutent les effectifs :
 - des services centraux en charge des activités supports,
 - des missions liées aux politiques locales (sport, développement territorial, environnement, culture, archéologie, lecture publique, archives départementales...),
 - des activités liées à la gestion des prestations d'action sociale en faveur des aveyronnais (APA, RSA, ...)
 - des prestations de service d'appui juridique et de conseils techniques mutualisées au sein d'Aveyron Ingénierie pour le compte des communes.

Il est à noter l'impact en année pleine des renforts conséquents décidés sur le secteur social et les mesures importantes en moyens humains affectés aux remplacements et aux renforts nécessaires dans les collèges pour assurer la mise en œuvre des protocoles sanitaires imposés par l'Etat pour faire face à la crise COVID.

En 2022, la masse salariale devra intégrer l'impact :

- de la revalorisation du SMIC,
- des avancements d'échelon (GVT) et de grades,
- des mesures statutaires prévues dans le projet de loi sur la protection de l'enfance (revalorisation des salaires des assistants familiaux),
- des créations d'emplois dans le domaine de la communication, de l'informatique, du secteur technique routier (agents d'exploitation) et dans le secteur social pour mettre en œuvre les projets cofinancés par l'Etat évoqués ci-dessus,
- de la réinternalisation, dans le courant de l'année, du personnel d'Aveyron Culture.

Auxquels pourraient se rajouter les conséquences des mesures statutaires en lien avec les négociations salariales en cours au niveau de la fonction publique.

Au vu de l'ensemble de ces mesures, il est estimé une évolution des charges de personnel, en charge nette, de près de 4% par rapport au BP 2021.

▪ **La contribution au SDIS : 10,1 M€ (+0,5 M€, soit +4,9%)**

Cette dépense obligatoire pour le Département est appelée à augmenter de 500 K€ par rapport au montant alloué en 2021, en application des engagements financiers du département figurant dans la convention pluriannuelle de partenariat signé en 2020.

De 2019 à 2022, le Département aura augmenté sa contribution au SDIS de 2,6 millions d'€.

	2019	2020	2021	OB 2022
Contribution au SDIS	8 048 091	9 144 669	10 144 669	10 644 669
<i>Evolution</i>	3,1%	13,6%	10,9%	4,9%

▪ **Les dotations annuelles au fonctionnement des collèges** totalisent au BP 2021: 6,2 millions d'€ et sont appelées à progresser de 6% en 2022. Comme présenté, en séance du Conseil départemental du 1^{er} octobre, les dotations aux collèges doivent intégrer l'augmentation des coûts de viabilisation, les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre des protocoles sanitaires et la diminution des recettes des services restauration et hébergement soit une progression de 6%. Néanmoins des redéploiements peuvent être opérés sur les autres charges de fonctionnement des collèges pour ramener l'évolution autour de 1%.

▪ **Les dépenses d'entretien de la voirie ainsi que les charges de gestion** vont être impactées par l'évolution des prix, des efforts de rationalisation devront être effectués pour contenir leur évolution.

▪ **Les subventions et prestations** recouvrent les diverses politiques publiques du Département (Jeunesse, tourisme, attractivité, culture, agriculture, environnement, numérique, développement territorial...). Ces interventions seront amenées à se renouveler et se structurer pour répondre au projet de mandature. Parmi les priorités définies dans le projet de mandature figure la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attractivité pour l'Aveyron, qui va se décliner par de nouvelles interventions et la mobilisation de trois agences :

- l'Agence Départementale Tourisme et Attractivité,
- l'Agence Départementale du Sport
- l'Agence départementale « Numérique, Innovation, Energie »

Dans les divers domaines d'intervention, particulièrement en faveur de l'attractivité et de la jeunesse, une politique volontariste et ambitieuse doit être menée pour relever les défis de l'Aveyron de demain. Pour l'ensemble de ces aides, il sera prévu au budget 2022, une enveloppe de crédit permettant de franchir une 1^{ère} étape dans la mise en œuvre des priorités déclinées dans les différents domaines. De plus des redéploiements de crédits entre enveloppes seront effectués pour répondre aux besoins des nouvelles actions.

▪ **La charge de la dette**, comme présenté en annexe, s'élèvera en 2022 à 25,9 millions d'€ soit une progression de 5% par rapport à 2021.

Au vu des contraintes qui pèsent sur une grande partie des dépenses décrites ci-dessus, il sera difficile en 2022 de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de 3%, ce qui, du fait de la moindre progression des recettes de fonctionnement va se traduire par une diminution de l'épargne nette disponible, pour financer les investissements, de l'ordre de 6 à 7 M€.

Pour assurer l'équilibre budgétaire et la solvabilité du Département tout au long de la mandature, et au vu des incertitudes sur nos recettes de fonctionnement et de leur faible évolution, nous devons prendre des mesures pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement autour de 1,5% en moyenne par an et tendre vers un niveau d'épargne nette de l'ordre de 15 millions.

Ainsi, à titre indicatif, la prospective serait la suivante :

	BP 2021	CA 2021 anticipé	OB 2022	Prospective à titre indicatif					MOY 2022 - 2027
				OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	
<i>Ev° des recettes de fonctionnement</i>		2,7%	-0,9%	0,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,2%	0,7%
Recettes de fonctionnement	344 666 079	358 347 801	355 044 461	355 922 436	360 186 411	363 971 698	368 113 621	372 577 465	
<i>Ev° des dépenses de fonctionnement</i>		3,4%	5,5%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	1,5%
Dépenses de fonctionnement	310 860 009	305 918 920	322 599 092	324 857 285	327 131 286	329 421 205	331 727 154	334 049 244	
Annuité de dette	24 614 200	23 879 270	25 900 000	24 093 311	21 133 782	20 875 507	22 316 180	23 565 123	22 980 650
Épargne nette	9 191 870	28 549 612	6 545 369	6 971 840	11 921 343	13 674 986	14 070 288	14 963 099	11 357 821

A noter qu'avec un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 97% (taux habituellement constaté), le niveau d'épargne nette 2022 et 2023 en compte administratif devrait être plus élevé afin d'atteindre la cible des 15 M€ d'épargne nette en moyenne annuelle sur la mandature.

Comme pour les recettes, cette prospective doit être considérée avec prudence et réserve, de nombreux événements, qui à ce jour ne peuvent être anticipés, peuvent intervenir.

3. L'investissement et les engagements pluriannuels.

Le contexte d'incertitude et la perte de l'autonomie financière, ne doivent en aucun cas porter atteinte à notre volonté d'agir mais au contraire nous inciter à engager de nouvelles actions en privilégiant l'innovation et la transformation comme prévu dans le programme de mandature.

Par ailleurs l'accompagnement des territoires reste une priorité pour le département que ce soit au niveau financier ou technique avec une montée en puissance d'Aveyron Ingénierie.

3.1. Présentations des orientations pour 2022 en matière d'investissement.

L'aménagement du territoire et le maintien des investissements à un niveau élevé de la commande publique est une priorité pour l'économie aveyronnaise. Le Département souhaite maintenir et conforter son rôle d'investisseur public, avec un volume d'investissement qui devrait atteindre plus de 60 millions d'€ en 2022.

Ces crédits seront répartis au BP 2022, entre les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale : routes, bâtiments, collèges et les aides aux collectivités et autres porteurs de projets sociaux, économiques, culturels, environnementaux ...

A noter qu'en 2022, une tranche de travaux de 6 millions d'€ est prévu pour la construction du collège de la Cavalerie.

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par l'autofinancement, les recettes propres d'investissement et l'emprunt.

Les recettes propres d'investissement sont constituées :

- Des dotations de l'Etat :
 - Le FCTVA
 - La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)

- Et des participations diverses :
 - Le produit des amendes radars
 - Le produit des immobilisations
 - Les recouvrements d'avances
 - Les subventions liées aux projets départementaux

Ces recettes sont estimées, pour 2022, à 17 millions d'€, dont 8 millions d'€ de FCTVA.

Le montant de l'emprunt est déterminé par le besoin de financement des investissements en tenant compte de la charge de la dette et des capacités financières du département à y faire face. Au titre de la prospective budgétaire 2022-2027, le scénario d'équilibre établit le montant moyen du recours à l'emprunt autour de 23 millions d'€ par an.

En 2022, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour un montant plus élevé pour financer les travaux du collège de La Cavalerie. Une inscription équivalente à celle du BP 2021, soit 37 millions d'€, sera à prévoir au BP 2022, en précisant que le montant effectif du recours à l'emprunt sera déterminé au vu des niveaux d'exécution et des besoins réels de trésorerie. En 2021, sur les 37 millions prévus au BP, 24,5 millions ont été mobilisés.

3.2. Présentation du programme pluriannuel.

Les dispositions de l'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatives à la tenue du débat d'orientations budgétaires prévoient que soient présentées à cette occasion les engagements pluriannuels de la collectivité.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est présenté ci-après, la situation globale des autorisations de programme (AP) en cours et du montant global des AP proposées dans le cadre du projet de mandature et des orientations budgétaires 2022.

Nature de l'AP	AP votées restant à financer au 31/12/21	Nouvelles AP proposées
Routes	44 376 324	335 000 000
Bâtiments	4 983 000	
Collèges	14 525 252	
Patrimoine & Musées	1 226 690	
Agriculture & Environnement	505 549	
Tourisme	344 336	
Interventions territoriales	13 753 855	
Equopement social	1 004 957	
Enseignement supérieur	545 776	
Equipementsnumérique des services	582 214	
Participation au SIEDA: Couverture numérique	2 000 000	
Total des engagements	83 847 953	

4. Les informations relatives à la structure de la dette.

En application des articles L3312-1 et D3312-12 du code général des collectivités locales, il est porté à votre connaissance les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

4.1. Les caractéristiques de la dette au 31 décembre 2021

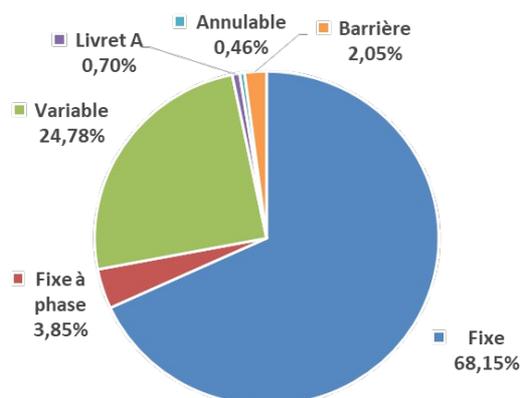
- **Une dette sécurisée**

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de **185 162 036 €** dont :

- 72% à taux fixes
- 28% à taux variables (dont annulable et barrière)

Répartition de l'encours par type de taux

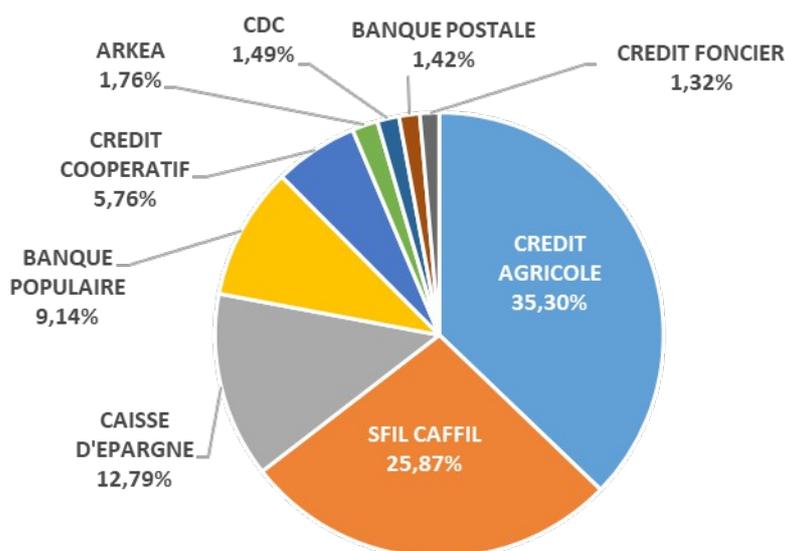
Type	Encours
Fixe	126 188 808 €
Fixe à phase	7 137 274 €
Variable	45 892 317 €
Livret A	1 295 000 €
Annulable	848 187 €
Barrière	3 800 451 €
Ensemble des risques	185 162 036 €



La typologie de risque au 31 décembre 2021 fait apparaître une augmentation pour les taux fixes au détriment des taux variables. Ceci s'explique par le contexte actuel de taux d'intérêt très bas, dont la probabilité de hausse à moyen terme est plus importante que la probabilité de baisse. Les emprunts à taux fixes sont donc privilégiés car ils ont un impact budgétaire positif sur le long terme.

- **Une dette diversifiée**

Répartition de l'encours par prêteurs



Malgré une prépondérance du Crédit Agricole et de la SFIL CAFFIL (société de gestion de la Banque Postale), l'encours de dette est réparti sur 9 établissements financiers.

▪ Une dette saine

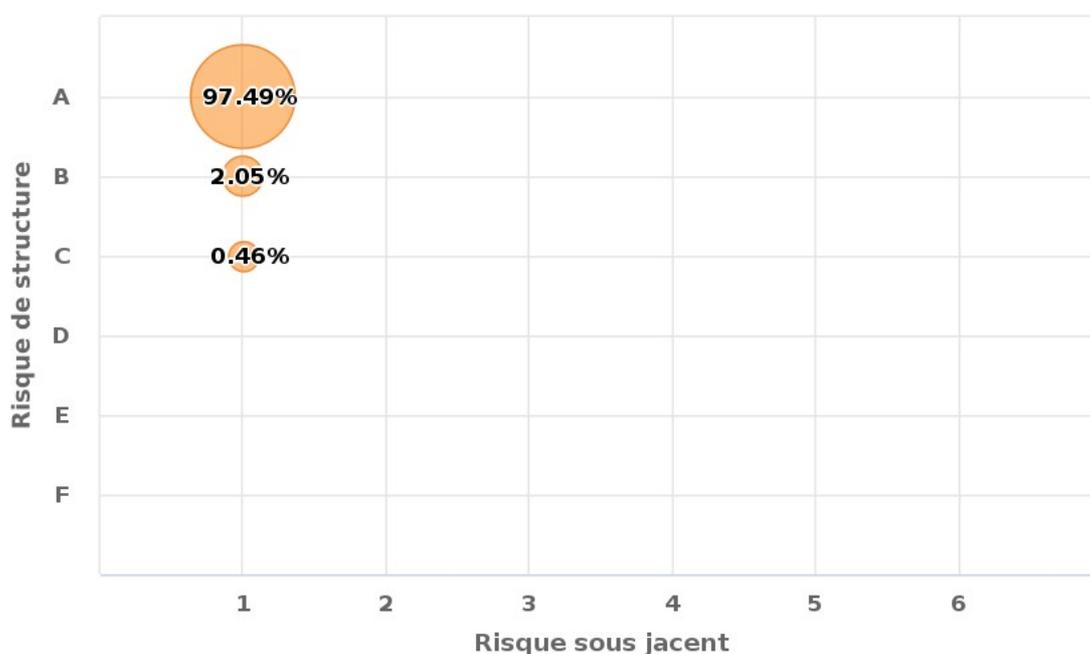
D'après la charte de bonne conduite, la dette départementale est sécurisée et ne présente pas de risque.

Cette charte, visant à régir les rapports entre collectivités territoriales et établissements bancaires, a défini une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités territoriales.

Cette classification retient deux dimensions :

1. Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor notamment) sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
2. Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à E (plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

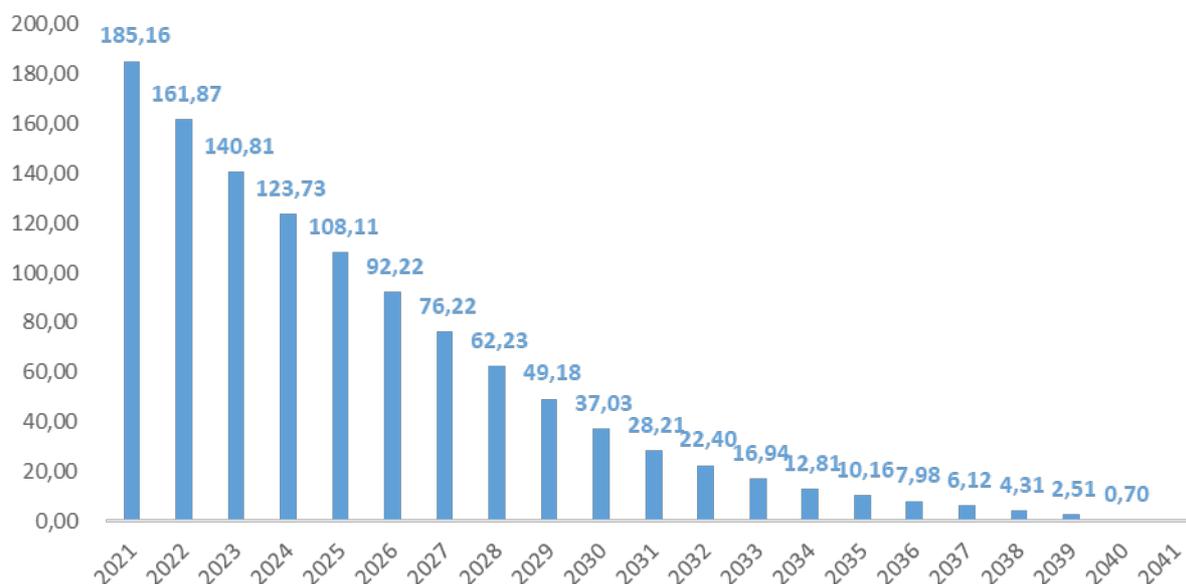
L'application de ces critères sur l'encours de la dette du département se traduit par le graphique ci-dessous :



Plus de 97% de l'encours est classé 1A soit le niveau le plus faible. Les 2,5% restants correspondent aux emprunts dits à « Barrière » et « Annulable » dont le risque est là aussi très faible (risque 1) et dont la majeure partie du capital sera remboursé en 2023.

4.2. Le profil d'extinction (en M€)

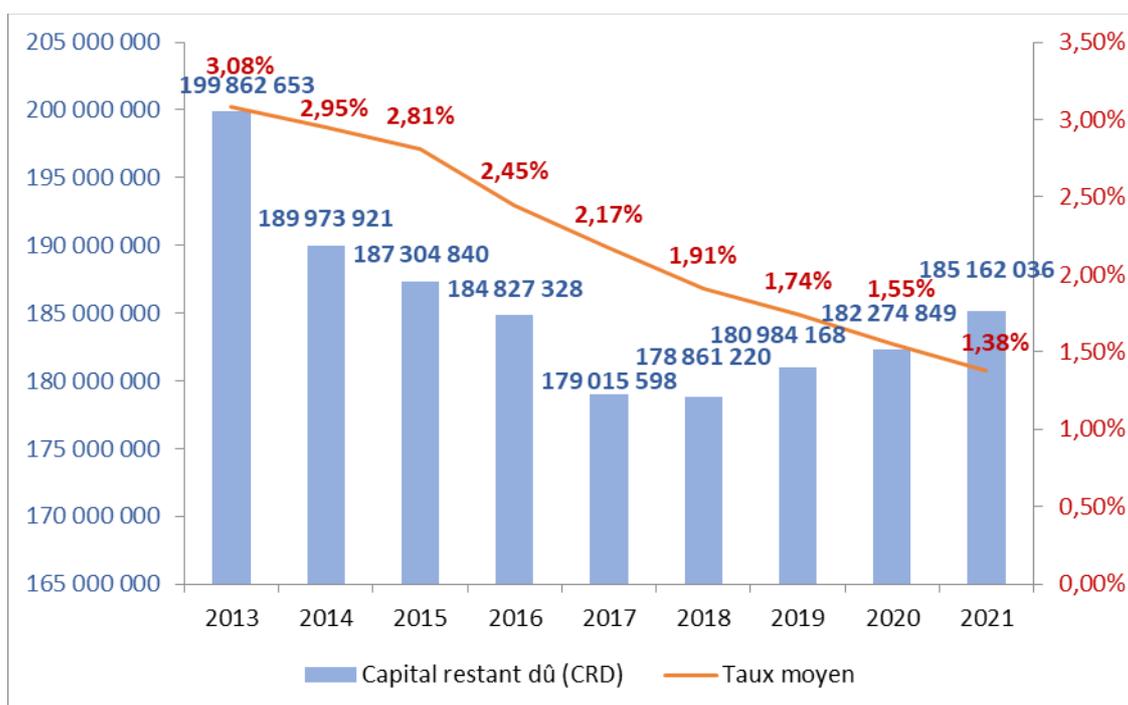
La diminution de la dette au 31/12/2022, du fait de l'amortissement annuel, dégage une capacité d'emprunts dits « de substitution » de près de 23 millions d'euros, sans augmentation de la dette.



4.3. L'évolution de l'encours depuis 2013

L'encours de dette est maîtrisé depuis 2016 à un niveau compris entre 185 M€ et 180 M€. Il s'élève au 31 décembre 2021 à 185 162 036 €, soit une hausse de 2 887 187 € par rapport à 2020.

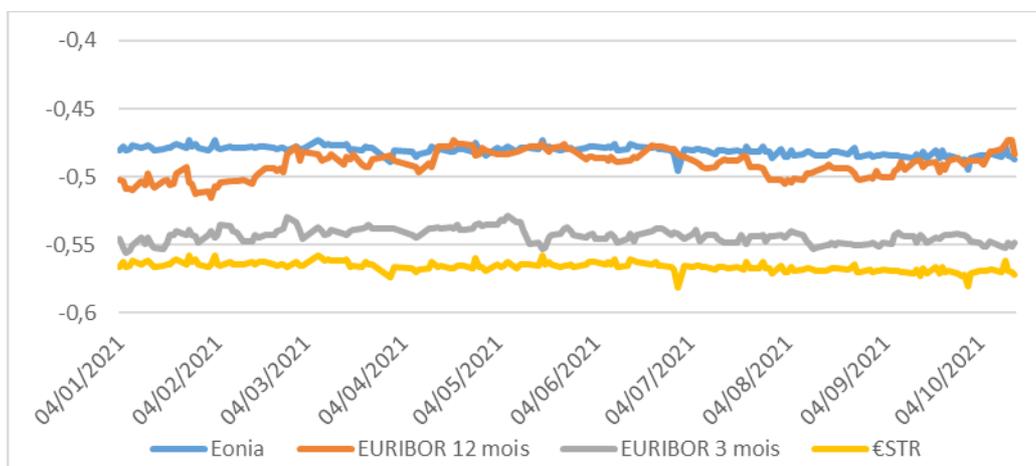
Rappelons que depuis le 31 décembre 2013, l'encours de dette a nettement diminué (-14,7 M€) tout en conservant un niveau d'investissement élevé.



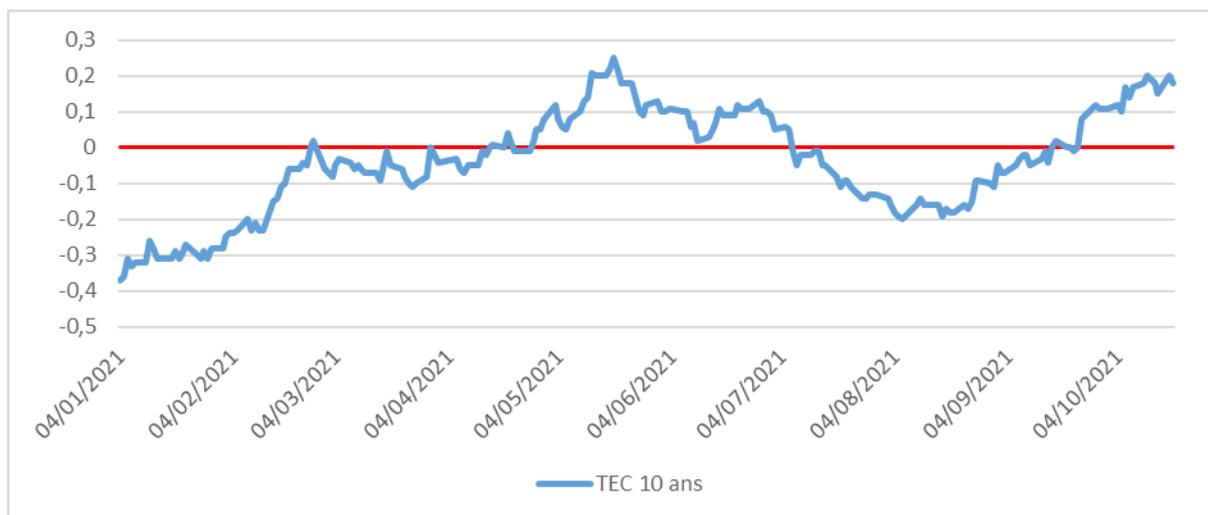
Le taux moyen de financement s'élève à 1,38% au 31 décembre 2021 contre 1,55% au 31 décembre 2020. Les conditions de financement sur les marchés financiers étant très favorables ces dernières années (taux courts négatifs, cf. ci-après), le Conseil départemental a pu bénéficier de taux historiquement bas.

4.4. Un contexte de taux extrêmement favorable

Depuis mars 2016, les taux courts sont à des niveaux historiquement bas. L'EONIA (ou l'ESTER) et l'EURIBOR 3 et 12 mois sont restés en territoire négatif tout au long de l'année 2021 (Cf. graphique ci-dessous). En effet, grâce à une politique monétaire toujours très accommodante et des perspectives de reprise économique incertaines (liées à la menace du variant delta), les taux courts se sont maintenus en territoire négatif tout au long de l'année.



Observation différente sur les taux longs (Cf. graphique ci-dessous : TEC 10 ans - taux de rendement d'une valeur du Trésor dont la durée de vie à chaque instant serait égale à 10 ans). En dépit de la reprise très marquée de l'économie et d'une poussée inflationniste inédite, le TEC 10 ans n'est pas franchement remonté et a connu une baisse durant l'été en lien avec le climat incertain résultant du variant delta. Cependant, au cours du dernier trimestre, ce variant est sous contrôle et l'horizon économique semble dégagé. Dès lors, on assiste à une nouvelle remontée des taux longs, comparable à celle observée au printemps. Sauf retournement de situation, cette tendance haussière devrait persister.



En 2021, le Conseil départemental n'a pas négocié de nouveau emprunt. Toutefois, 24,5 millions d'€ d'emprunts (contrats négociés en 2019 et 2020) ont été mobilisés en 2021 :

- Dont 4,5 millions d'€ négociés en 2019 :
 - 4,5 millions d'€ à taux fixe annuel sur 15 ans à 0,55%

- Dont 20 millions d'€ négociés en 2020 :
 - 10 millions d'€ à taux fixe annuel sur 20 ans à 0,80%
 - 10 millions d'€ à taux fixe annuel sur 20 ans à 0,85%

4.5. Perspectives 2022

▪ Sur les marchés financiers

La forte reprise économique observée en 2021 dans les pays développés a provoqué des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'inflation a donc fait son retour avec des niveaux qui ne s'étaient plus vus depuis l'été 2008 et l'envolée des cours du pétrole. L'inflation dite « sous-jacente » (excluant l'énergie et l'alimentation) accélère également, sous la pression de la demande.

En zone Euro, l'inflation que l'on connaît actuellement (proche de 2%) pourrait se maintenir en 2022 avant de diminuer en 2023.

Face au retour de l'inflation, les banques centrales réfléchissent à réorienter leurs politiques monétaires sous peine de surchauffe du système. Toutefois, la Banque Centrale Européenne a réaffirmé mi-novembre sa volonté de ne pas augmenter ses taux directeurs prochainement malgré l'accélération de l'inflation. Selon sa Présidente, un resserrement excessif des conditions de financement constituerait un obstacle injustifié à la reprise compte-tenu d'un pouvoir d'achat déjà comprimé par la hausse des factures d'énergie et de carburant.

De plus, grâce à des conditions de financement très favorables en 2020 et 2021, les Etats ont pu massivement s'endetter pour contrer l'épidémie et relancer l'économie. Une hausse des taux d'intérêt aurait donc un impact négatif sur la reprise économique et l'équilibre budgétaire des Etats, et ce d'autant plus au moment où l'Europe fait face à une 5^{ème} vague de COVID19.

Pour 2022, les anticipations de taux demeurent donc très basses avec des perspectives de taux court terme encore négatif.

▪ **Contrats de prêts signés avec mobilisation en 2022**

Afin de profiter d'un contexte de taux favorables, et au regard des investissements engagés et reportés sur la gestion 2022, il a été réservé fin 2021 une enveloppe de 15 millions d'€ d'emprunts à mobiliser en 2022 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 5 M€ auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank avec un prêt à taux fixe annuel sur 20 ans à 0,72% (amortissement linéaire)
- 5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées avec un prêt à taux fixe annuel sur 20 ans à 0,79% (amortissement linéaire)
- 5 M€ auprès d'Arkéa Banque avec un prêt à taux variable sur 20 ans à Euribor 3 Mois + 0,21%.

La stratégie de gestion de la dette sera, en 2022, guidée selon les mêmes principes que les années antérieures : mises en concurrence pour toutes les opérations de dette afin d'optimiser le coût financier, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

Telles sont les propositions, que je sou mets à votre réflexion et sur lesquelles nous aurons à débattre lors de notre prochain Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Le Président du Département,

Arnaud VIALA

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

ANNEXE

OBJET : Rapport Présentation de la situation du personnel départemental

En application des articles L3312-1 et D 3312-12 du Code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les éléments d'information concernant la situation du personnel du Département.

1 STRUCTURE DES EFFECTIFS

1-1 Evolution des effectifs

Après le vote de la DM2, l'effectif budgétaire est établi à 1 712,5 postes budgétaires permanents en intégrant les assistants familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (14 postes). Par rapport à la situation au 31 décembre 2020, on constate les évolutions suivantes :

A-Suppressions d'emplois conformément aux plans votés par l'Assemblée Départementale en 2013 et 2017.

Pour rappel, l'Assemblée Départementale avait décidé de supprimer 122,5 postes en 2013 et 86 postes en 2017. Le plan de réduction des effectifs décidé en 2013 a été mené à son terme ; celui décidé en 2017 a été partiellement exécuté pour prendre en compte en parallèle les évolutions de l'activité des services. En 2021, il a été acté les suppressions de postes suivantes :

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (catégorie A) mis à disposition de l'ADOC
- 5 emplois d'Agent d'entretien des locaux. L'activité d'entretien des locaux administratifs de la collectivité est externalisée au fur et à mesure des vacances des postes.

B-Créations d'emplois lors du vote du budget primitif 2021.

l'achat public • Pôle Ressources et Moyens – Direction des Marchés et de

- 1 poste d'Attaché Territorial (catégorie A)
- 1 poste de Rédacteur Territorial (catégorie B)

administratifs • Pôle Aménagement du Territoire – Direction des services

- 1 poste de Rédacteur Territorial (catégorie B)

l'Environnement • Pôle Attractivité – Direction de l'Agriculture et de

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (catégorie A) pour assurer temporairement un tuilage et un transfert de compétences lié à un départ à la retraite.

- **Pôle des Solidarités Départementales**

- 1 poste d'Attaché Territorial (catégorie A) : maintien d'un poste de Rédacteur à la Direction des Affaires Administratives et Financières en un poste d'Attaché
- Création d'1 poste de Contractuel (catégorie A) pour le suivi du projet domotique
- 12 postes de Conseillers Numériques (confirmés par décision de la Commission Permanente)

Pour information, les postes de Chef de projet domotique et de Conseillers Numériques ont été gelés dans l'attente d'une réflexion plus approfondie sur les missions correspondantes.

C-Créations d'emplois en DM2 2021

- **Pôle Avenir des Territoires**

- 1 poste de Directeur Général Adjoint

- **Pôle Développement des Territoires**

- 1 poste de Chef de centre à SAINT AMANS DES COTS – Agent de Maîtrise (catégorie B)
- 4 postes d'Agent des services techniques (Adjoint technique – catégorie C)

Ces emplois avaient été supprimés dans le cadre des décisions de réduction des effectifs. Ils sont recréés suite à la décision du maintien du centre d'exploitation de SAINT AMANS DES COTS.

- **Pôle des Solidarités Humaines**

- 1 poste de Puéricultrice (catégorie A)

- **Direction de la Communication**

- 1 poste de Journaliste (agent contractuel de catégorie A ou B)
- 1 poste de Community manager/Webmaster (agent contractuel de catégorie A ou B)

- **Pôle des Ressources et Moyens**

- 1 poste de Juriste (en alternance)

1-2 Structure des emplois

1-2-1 L'effectif de la collectivité est de 1 712,5 postes budgétaires permanents :

- Postes permanents relevant de la Fonction Publique Territoriale : 1 448 (dont 10 agents mis à disposition à temps complet et 14 à temps partiel)
- Postes permanents relevant de la Fonction Publique Hospitalière (44,5 ETP)
- Postes d'Assistants familiaux : 220 (statut mixte relevant à titre principal du Code de l'action sociale et des familles et partiellement du statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale)

1-2-2 Répartition des effectifs par filière/catégorie (à partir des effectifs payés en octobre 2021)

FILIERE	CAT A		CAT B		CAT C		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Administrative	31	72	3	80	10	193	44	345
TOTAL	103		83		203		389	
Technique	32	9	88	13	398	124	518	146
TOTAL	41		101		522		664	
Sociale	19	214	1	8	1	9	21	231
TOTAL	233		9		10		252	
Médico-Sociale	3	77	0	0	3	1	6	78
TOTAL	80		0		4		84	
Médico-Technique	0	0	1	3	0	0	1	3
TOTAL	0		4		0		4	
Culturelle	4	9	2	8	4	17	10	34
TOTAL	13		10		21		44	
TOTAL	89	381	95	112	416	344	600	837
	470		207		760		1437	

1-3 Emplois permanents occupés par des Agents contractuels

- Collaborateur de cabinet : 5 emplois
- Collaborateur de groupes politiques : 2 sur 3
- Emplois fonctionnels : 1
- Pôle ressources et moyens : 13
- Pôle attractivité : 9
- Pôle aménagement du territoire : 1
- Pôle des solidarités départementales : 36
- Hors pôle : 4

Le taux d'emploi des agents contractuels reste faible. Ces recrutements concernent très souvent des postes à forte expertise sur des compétences pénuriques pour lesquelles il est très difficile de trouver des personnels titulaires (médecins, informaticiens, juriste, cadre expert en analyse financière, comptable confirmé, ...).

Cet effectif inclut aussi des travailleurs sociaux relevant principalement du cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs dans l'attente d'une réussite à un concours (organisé tous les deux ans). Le recrutement d'agent contractuel, facilité par la Loi de transformation de la Fonction Publique adopté en 2019, permet aux collectivités de s'assurer des compétences nécessaires pour faire face aux évolutions de leurs missions et de rester attractives dans un contexte ressources humaines de plus en plus complexes et fortement concurrentiel.

La collectivité recrute des Agents contractuels pour assurer des remplacements de personnels administratifs et des Travailleurs sociaux ainsi que des emplois saisonniers. Dans les collèges, sauf pour les Cuisiniers, le nombre de Contractuels remplaçants est progressivement réduit car le Département fait appel aux associations d'insertion.

2 EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS

2-1 Analyse globale de la progression des dépenses

Le budget 2021 devrait être exécuté à 97 %. En volume, le niveau des dépenses réalisées est élevé. Toutefois, le montant des crédits consommés est inférieur au montant inscrit. Cette différence s'explique par :

- Les difficultés de recrutement en lien avec la crise COVID 19 et aux problématiques de plus en plus fortes pour trouver des personnels ayant les compétences nécessaires en adéquation avec les besoins de la collectivité.
- Le gel des recrutements décidé avant le renouvellement de l'Assemblée Départementale et les réflexions organisationnelles en cours suite à la mise en place de la nouvelle assemblée en lien avec le projet de mandature.

Pour 2022, il est difficile actuellement d'avoir une vision précise des évolutions de la masse salariale au-delà d'une projection à moyens constants en intégrant l'effet en année pleine des emplois créés en 2021 et le maintien probable et nécessaire des moyens décidés par la collectivité pour assurer les remplacements dans les collèges en lien avec la crise sanitaire.

Indépendamment de ces aspects, en terme de mesures nouvelles, l'évolution de la masse salariale est liée aux décisions prises par l'Etat qui s'imposent au Département et aux choix politiques arrêtés par l'Assemblée Départementale. Ces décisions sont aussi liées au contexte économique, social et politique et localement aux problématiques d'emplois de concurrence sur des emplois pénuriques, aux difficultés de recrutement.

Pour rappel, face aux enjeux ressources humaines identifiés et, en parallèle, aux décisions fortes de réduction des effectifs (hors secteur social) et des évolutions organisationnelles, la collectivité a su, sur ces dernières années, se donner les moyens d'être compétitive (régime indemnitaire, politique de gestion des carrières, prestations d'action sociale, protection sociale complémentaire, projet d'administration).

Les décisions prises ont été équilibrées et ont permis d'améliorer d'abord les carrières et les rémunérations des agents ayant les plus bas salaires et l'effort a été exemplaire à ce niveau comparativement à ce qui se fait dans d'autres collectivités.

Pour les personnels administratifs, culturels et techniques de catégorie C, la prise en compte des fonctions et la possibilité d'un surclassement en termes de régime indemnitaire a permis une amélioration très sensible des rémunérations en sus des améliorations des perspectives de carrière en termes d'avancement de grade.

De même, en 2020, un effort important a été consenti pour accompagner le passage en catégorie A de l'ensemble des agents de la filière médico-sociale avec une revalorisation du régime indemnitaire à un niveau comparable à ceux pratiqués dans les autres départements.

S'agissant de l'encadrement, l'enjeu de pouvoir attirer, conserver et valoriser les compétences nécessaires au fonctionnement de la collectivité a conduit à des efforts importants en terme de carrière et de rémunération. On constate toutefois que dans le contexte concurrentiel existant, la collectivité peut se trouver en difficulté sur des recrutements externes au niveau de l'encadrement intermédiaire et sur des compétences sensibles.

Pour 2022, la collectivité sera confrontée à l'examen de revendications locales et à la prise en compte des conséquences des orientations prises par l'Etat.

Au niveau local, l'évolution de la masse salariale sera liée aux choix d'organisation décidés en lien avec le projet de mandature et aux marges de manœuvre budgétaires identifiées.

S'agissant des mesures nationales pouvant impactées l'évolution de la masse salariale, les négociations sociales ne sont pas finalisées. Elles peuvent être impactées par le débat croissant sur le pouvoir d'achat et la période préélectorale. Le Gouvernement a identifié trois priorités :

- Les bas salaires avec une mesure déjà prise en lien avec la revalorisation du SMIC qui concerne beaucoup d'agents de catégorie C et B et de nouvelles mesures en termes de carrière début 2022
- L'équité/égalité entre les femmes et les hommes avec de possibles revalorisations de grilles indiciaires qui pourraient toucher la catégorie B
- Redonner des perspectives de carrière : dossier largement traité déjà dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations) qui avait fait l'objet d'un accord avant les précédentes élections présidentielles et qui a fortement impacté la masse salariale des collectivités locales. Ce dossier pourrait concerner la catégorie B et C. Il est aussi évoqué une prime annuelle pour les maîtres d'apprentissage.

Il convient d'attendre le résultat des négociations nationales qui s'imposeront aux collectivités afin d'éviter des coûts cumulés entre mesures locales et nationales.

A cela s'ajoutent des évolutions liées au projet de loi de protection de l'enfance qui devrait notamment entraîner une revalorisation conséquente du salaire des Assistants familiaux. Ce dernier dossier peut générer dès 2022 une dépense supplémentaire importante.

2-2 Nouvelle Bonification Indiciaire

La NBI est attribuée aux agents exerçant certaines fonctions ou travaillant dans certains territoires. Les règles sont déterminées au niveau national et s'imposent aux collectivités locales. En 2021, l'attribution de la NBI a concerné 331 postes pour un montant annuel de 286 297 euros.

2-3 Avantages en nature

Les avantages en nature sont attribués au sein de la collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en tenant compte du statut des agents concernés.

A ce titre, l'attribution d'un véhicule de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels (Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints des services) et à un Collaborateur de cabinet. Cet avantage en nature est fiscalisé et assujéti à cotisations sociales.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, seuls deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 10 agents de collègue et 2 agents exerçant des fonctions de concierge ou de surveillance de locaux (site de Flavin et centre culturel).

2-4 Régime indemnitaire et heures supplémentaires

Le régime indemnitaire en vigueur s'inscrit dans la politique de gestion des Ressources Humaines adoptée par la collectivité. Il a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du premier plan de réduction des effectifs, pour préserver l'attractivité de la collectivité et s'assurer du niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignées aux services.

* Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire était établie avec :

- deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité

-et une possibilité de modulation individuelle, sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle de l'engagement professionnel, des compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés.

* Le régime indemnitaire prend en compte l'absentéisme. Ce point devait faire l'objet d'une réflexion en tenant compte de la journée de carence, de la mise en place du contrat de participation en Prévoyance et de son impact réel en matière de prévention de l'absentéisme. La crise du COVID 19 n'a pas permis de mener cette concertation.

Le dispositif actuel n'a pas un impact significatif sur le petit absentéisme qui est le plus pénalisant pour le fonctionnement des services au quotidien. En revanche, il impacte fortement l'absentéisme de moyenne durée (au-delà de 7 jours et jusqu'à 3 mois) avec des conséquences sociales humaines fortes pour des agents qui subissent de lourdes pathologies. Une concertation reste à conduire sur ce sujet. L'absentéisme au sein de la Collectivité reste contenu dans la moyenne observée au niveau national pour des collectivités de taille identique, mais il progresse de manière continue.

Cette situation doit être prise en compte par un renforcement des politiques de préventions du risque santé en milieu professionnel, une amélioration des conditions de travail sur les métiers les plus pénibles, un renforcement des actions d'accompagnement des agents, mesures prévues dans le cadre du PAD.

L'absentéisme, notamment, la hausse des congés de longue maladie, est aussi lié au vieillissement de la population de nos agents avec des conséquences sur l'employabilité des personnels et sur le fonctionnement des services. Depuis plusieurs années, une politique visant au maintien dans l'emploi est mise en œuvre (accompagnement individuel, action de prévention de repérage, contrat d'essai, postes passerelles) pour éviter des licenciements pour inaptitude physique.

* En juillet 2016, le régime indemnitaire a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (RIFSEEP – **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce dispositif a été étendu à l'ensemble des grades et niveau de fonctions, au fur et à mesure de la sortie des textes fixant une référence automatique aux montants plafonds pour les grades de référence de l'Etat, sans modifier le barème établi en 2014, en ce qui concerne les montants de référence.

Cette transposition a été facilitée par le fait que le régime indemnitaire mis en place en 2003, préfigurait la structure qui s'impose aujourd'hui. Pour mémoire, la Chambre Régionale des Comptes a effectivement constaté la spécificité et la régularité de notre dispositif qui avait anticipé les évolutions RIFSEEP dès 2003.

Le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité représente un coût de 8 374 844,53 euros soit 10,14 % de la masse salariale.

2-5 Heures supplémentaires payées en 2021

14 872,40 heures supplémentaires payées en 2021 (soit l'équivalent de 8,17 Equivalent Temps Plein) pour un montant total de 338 263,85 euros.

73,28 % des heures supplémentaires payées concernent le Pôle Aménagement du Territoire pour l'activité de viabilité routière (ce nombre est largement lié aux conditions climatiques et peut donc varier fortement chaque année).

3-TEMPS DE TRAVAIL

La collectivité respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires. Ce point a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes car peu de collectivités respectent cette obligation. Le temps de travail des agents est fixé sur la base annuelle de 1607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaires).

Le Département veille aussi au respect de cette référence pour les agents affectés dans les collèges. Des contrôles ont été effectués en ce sens en 2017. Une circulaire rappelant cette obligation et les conditions d'application a été produite récemment à l'attention des principaux des collèges.

Le règlement intérieur sur le temps de travail pose un cadre offrant une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif, réel et collectif.

Ce dispositif applicable à tous les services de la collectivité garantit une unité de gestion de l'ensemble des personnels pour éviter que cela ne soit un frein à la mobilité interne. Il permet aussi une grande souplesse de gestion pour les services en fonction des activités et des fluctuations de la charge de travail et répond donc à l'ensemble des besoins de nos organisations identifiées dans les services. Il prévoit aussi la prise en compte des spécificités de certaines activités (Musées, Agents d'Intervention Educative, Personnel des services techniques routiers, Personnels du Service Communication).

Depuis 2016, après examen des obligations en ce qui concerne la continuité de service, des temps de compensation liés à la réduction du temps de travail sont optimisés et bloqués sur les périodes de ponts, entraînant ponctuellement des fermetures de services. Cette évolution apporte plus d'efficacité dans l'utilisation des temps de travail sans préjudicier l'offre de service, d'autant qu'un dispositif d'astreinte existe en ce qui concerne les activités pouvant nécessiter des interventions d'urgence (domaine routier - Protection du patrimoine - Intervention sociale dans le cadre de la protection de l'enfance en danger). Ce dispositif d'astreinte est renforcé depuis 2018 avec une astreinte d'intervention sur le Secteur Social dans le domaine de la Protection de l'Enfance et sur le Service Communication pour assurer une veille d'information et sur les réseaux sociaux.

4-INFORMATION SUR LA POLITIQUE RH DE LA COLLECTIVITE

4.1 Amélioration des conditions de travail

Des actions importantes sont conduites en ce domaine depuis plusieurs années et ont été confortées en 2021 :

- Accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé dans un cadre pluridisciplinaire en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail.
 - Identification d'« emplois passerelle » permettant d'envisager des essais de reclassement.
 - Mise en place de contrat d'essai
 - Poursuite et suivi des mesures actées dans le domaine de la protection des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique réactualisé chaque année.
 - Plan annuel de prévention établi en tenant des risques identifiés.
 - Suivi approfondi et analyse de l'absentéisme et l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctrices
 - Travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la direction du patrimoine départemental (Procédure de concertation et d'information validée en CHSCT) incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

En 2019 et 2020, dans le prolongement du PAD, la D.R.H. a mis en place des nouveaux dispositifs pour accompagner l'ensemble des Personnels :

- accompagnement professionnel personnalisé ou collectif
- appui managérial
- matinales du management pour les Cadres
- ateliers co-développement
- conseil en organisation
- animation de la communauté des managers
- accompagnement et conseil en évolution professionnelle et mobilité
- développement d'un réseau qualité de vie au travail

Trois professionnels en charge de ces missions sont formés, certifiés et assurent les actions auprès des Agents de la Collectivité.

Le conseil individualisé des agents sur leur situation statutaire est amplifié et développé. Le dispositif fonctionne depuis plusieurs années avec pour chaque agent l'identification de gestionnaire RH référent.

Les nombreux départs à la retraite ont conduit à mettre en place un dispositif personnalisé de suivi et de conseil pour tous les agents concernés.

La DRH réfléchit à mettre en place des permanences décentralisées pour faciliter l'accès aux informations RH pour tous les Agents.

4.2 Impact de la crise COVID 19

En 2006, le Département avait élaboré un plan de fonctionnement en mode dégradé permettant de faire face à une crise impactant le fonctionnement des services. Ce plan a été régulièrement mis à jour par les services. Parallèlement, des stocks d'équipement de protection avaient été conservés par la collectivité.

Cette situation a permis de mettre en œuvre un plan de continuité des services dès le 16 mars 2020 avec pour objectif de garantir la continuité des missions essentielles et la sécurité des personnels de la collectivité. Très rapidement, les services ont été opérationnels, dans un climat social serein et la collectivité a pu compter sur une forte mobilisation de l'ensemble des agents conscients des enjeux de leurs missions et des efforts faits par leur employeur. Le Service Hygiène et Sécurité a assuré la distribution de tous les équipements jusqu'en septembre 2022.

L'enquête réalisée auprès des personnels après la première période de confinement confirme ce climat de confiance et de mobilisation.

Cette période de crise a été un accélérateur dans la mise en œuvre d'évolution organisationnelle et notamment dans le développement du télétravail. Nous sommes partis début 2020 de 15 télétravailleurs à plus de 900 agents sur des postes télétravaillables fin 2020, grâce à la forte mobilisation de la Direction des Systèmes d'Informations. Ces évolutions nous garantissent une continuité des services en cas de survenance d'une nouvelle crise. La charte sur le télétravail élaborée en 2019 a été revisitée pour prendre en compte l'expérience COVID et les évolutions réglementaires.

Il faut noter que cette forte mobilisation n'aurait pas été possible si la collectivité n'avait pas décidé de renforcer ce service, créer les emplois nécessaires et parallèlement expérimenter le télétravail dans le cadre du PAD.

Une réflexion sur le vécu de cette crise exceptionnelle devra être fait en intégrant ces évolutions liées à la nouvelle organisation de nos services.

4.3 Maintien des actions de protection des agents

Face à la forte et croissante dégradation du tissu social qui induit des violences physiques ou verbales vis à vis de nos Agents, notamment sur le Secteur Social mais aussi sur d'autres secteurs tels que les Routes, le Département a :

- Développé des actions d'accompagnement des agents agressés, par la DRH et le service des affaires juridiques (Conseil juridique, protection fonctionnelle, accompagnement, action de recadrage des usagers par l'encadrement, saisine du procureur de la République).
- Maintenu des actions collectives ou individuelles de soutien psychologique sur demande des agents concernés (notamment de lien avec les agressions).
- Assuré un suivi approfondi de tous les incidents internes pour identifier les mesures de correction et le cas échéant la mise en œuvre d'action de régulation interne individuelle ou collective avec parfois des procédures disciplinaires.

- Pris des mesures de protection et contrôle d'accès des locaux.
- Mis en place un protocole d'alerte des Services de la justice pour le cas échéant accélérer les procédures et mobiliser l'intervention des forces de l'ordre.

Les mesures prises dès 2016 sont conformes aux nouvelles règles édictées par l'Etat dans la circulaire du 02 novembre 2020 visant à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions. Nous devons aussi veiller à protéger nos agents qui font l'objet d'attaques personnelles sur les réseaux sociaux et dans la presse.

4.4 Formation du personnel

Comme en 2020, la crise du COVID a fortement impacté la mise en œuvre du plan de formation. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de réaliser un grand nombre de formations tant avec le CNFPT qu'avec les prestataires privés.

Les formations en Hygiène et sécurité compatibles avec cette situation ont été privilégiées. Parallèlement, une offre conséquente de formation a été développée en distanciel (MOOC, Webinaire, ...).

En revanche, nous avons développé une offre importante de formations en distanciel.

4.5 Action Sociale

Le département adhère au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette mesure mise en place début 2017 permet de développer l'offre d'action sociale pour tous les agents avec un budget maîtrisé. Le coût annuel est estimé à 361 000 euros pour 2021.

4.6 Mise en place d'un contrat de participation pour la Prévoyance des Agents

Un contrat de participation sur la protection Prévoyance a été mis en place à effet au 1^{er} janvier 2019 avec le Groupe VYV.

A ce jour, 1305 Agents ont adhéré au dispositif pour un coût de 527 608,70 € en 2021.

Le montant de participation du Département (35 euros/mois/Agent) permet de couvrir la totalité de la cotisation concernant ce risque pour les agents ayant les revenus les moins élevés.

Le coût financier est conforme aux perspectives faites lors du vote du budget. Ce contrat collectif est très performant et exemplaire par rapport à ce qui se fait dans beaucoup de départements et permet aussi de gérer socialement et humainement des situations d'agents qui se trouvent en incapacité de continuer leur activité.

En application de la Loi de transformation de la Fonction Publique, il est prévu la mise en place d'une participation obligatoire en complémentaire santé par tous les employeurs publics au 1^{er} janvier 2026.

Ce dossier de la complémentaire santé induira une dépense budgétaire conséquente pour la collectivité. Le moment venu, il devrait faire l'objet d'une concertation incluant le renouvellement de notre participation en protection prévoyance.

4.7 Politique d'action en faveur des élèves et étudiants stagiaires dans le cadre de cursus de formation

La collectivité développe une politique favorisant l'accueil de stagiaires dans les services. En 2021, nous avons accueilli 57 stagiaires principalement sur le secteur social en respectant les règles en vigueur notamment en termes de rémunération. Dans la période actuelle, cette action est importante vis-à-vis des jeunes qui ont de plus en plus de mal à trouver des stages. Ces actions mobilisent fortement nos professionnels.

4.8 Recours aux contrats d'apprentissage et de formations en alternance

Nous accueillons aussi des personnes dans le cadre de contrat d'apprentissage ou de formation en alternance (travailleurs sociaux, informaticiens) en tenant compte des besoins et des projets des services. Ce dispositif a fait l'objet d'une validation en Comité Social territorial. Une réflexion est en cours pour développer le recours à l'apprentissage dans l'ensemble des services de la collectivité. Ces mesures doivent aussi nous permettre de repérer en amont des personnes pouvant correspondre aux besoins de la collectivité notamment sur des métiers en tension et de fixer le nombre global des personnes pouvant être accueillies.

4.9 Politique ressources humaines et actions d'insertion des personnes en difficulté

La collectivité a passé un marché avec les 5 associations d'insertion pour assurer les remplacements dans les collèges. Cette action permet d'aider des personnes en difficulté sociale et en parcours de réinsertion de retrouver une activité. Cela concerne des demandes d'emplois, des bénéficiaires du RSA et des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés. En 2021, cette action a concerné 161 personnes (111 femmes et 50 hommes) ; 51 personnes ont retrouvé en suivant une activité professionnelle dont 3 au sein de la collectivité.

5-PERSPECTIVES ET ENJEUX EN MATIERE DE POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La crise du COVID 19 impacte encore le fonctionnement de la collectivité notamment dans les collèges.

Les services ont répondu présents et ont assuré leurs missions. Cette mobilisation et le climat de confiance qui l'a permis sont largement liés aux décisions politiques prises par l'Assemblée Départementale et pour partie à la politique de gestion des ressources humaines mises en place depuis plusieurs années.

Indépendamment de ce contexte de crise, des enjeux ressources humaines demeurent et devront trouver des réponses de la part de notre collectivité :

- L'enjeu du renouvellement de l'encadrement notamment au regard des départs à la retraite dans l'encadrement supérieur. Cette situation a commencé à être prise en compte dans la politique de recrutement sur certains postes et dans la gestion des potentiels internes. La transmission du savoir sera importante et ne concernera pas seulement les cadres.
- L'enjeu de qualité du recrutement. On constate une baisse très significative du niveau qualitatif de certaines formations et de certains diplômes. La baisse du niveau de sélectivité des concours est identifiée au niveau national. Parallèlement, le niveau d'exigence en termes de compétences se renforce et les conditions d'exercices de certaines professions deviennent de plus en plus difficiles. Face à cette situation, nous devons maintenir un bon niveau de recrutement avec une exigence forte en terme de savoir, savoir-faire et surtout de savoir être. Les politiques de formation et d'innovation initiées dans le cadre du PAD doivent aussi accompagner et apporter des réponses à cet enjeu.
- L'enjeu de l'employabilité. Le maintien dans l'emploi, l'adaptation des personnels aux évolutions des métiers et la prise en compte des problématiques de santé sont des enjeux sur le plan humain, social et économique à court et moyen terme. Le retard dans les départs effectifs à la retraite déjà observé, cumulé avec les difficultés de santé et la baisse des capacités physiques des personnels peut impacter fortement la collectivité.

La politique de maintien dans l'emploi actuellement conduite permet de trouver des solutions tant que la situation reste contenue à quelques agents, mais elle ne pourra permettre de répondre à une baisse « massive » de l'employabilité. Cela pourrait conduire très rapidement à engager des procédures de licenciement toujours difficiles humainement, socialement et économiquement.



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/002/6	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41543A-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/002/6 intitulé Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 10 décembre 2021 ont été adressés aux élus le 26 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 26 novembre 2021 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental du 23 juillet 2021, l'Assemblée départementale a donné délégation au Président du Département pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

PREND ACTE en application de cette délégation, de l'information relative aux marchés et avenants conclus jusqu'au 31 octobre 2021 et dont la liste est jointe en annexe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 31/10/2021

Edité le 16/11/2021

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R105	RD 580 - Réfection de la chaussée du PR 0.160 à 1.190 – Canton LOT et DOURDOU – Commune de DECAZEVILLE	143 924 € HT	Marché ordinaire	SAS GREGORY	12700	20/09/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R108	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, de confortation, d'assainissement et réparation de chaussée – Subdivision Sud – Secteur de Saint-Sernin-Sur-Rance	Sans montant minimum annuel / sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	SAS GUIPAL	12400	04/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R109	RD N° 200 - PONTS DE MAZIES ET DE COUFFOULENS - REHABILITATION - ETUDE DE PROJET - Cantons de RASPES ET LEVEZOU et de SAINT-AFFRIQUE Communes de BROUSSE-LE-CHATEAU, de BROQUIES et de SAINT-IZAIRE	167 500 € HT	Marché ordinaire	Groupement d'entreprises PROFRACTAL / AEI <u>Mandataire</u> : SARL PROFRACTAL	92600	06/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R110	RD n° 997 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement -Traverse de Naucelle - PR 35.385 à 35.765 - Canton de CEOR-SEGALA - Commune de NAUCELLE	106 969,30 € HT	Marché ordinaire	COLAS France	12850	04/10/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R114	RD 38 – Opération de sécurité « Le Bourg – La Planque » - Aménagement et rectification du PR 3+810 au PR 5+130 – Canton de CEOR SEGALA – Commune de GRAMOND	286 837,90 € HT	Marché ordinaire	SCTP	12200	11/10/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	2021 21P024	Travaux paysagers – Parc départemental de Bel Air	71 889,20 HT	Marché ordinaire	SAS PAYSAGE CONCEPT	12500	12/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H003	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 1 : Autonomie</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	DALLOZ FORMATION	75009	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H004	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 1 : Autonomie</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	SPQR	69003	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H005	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 1 : Autonomie</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	ALOGIA	33000	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H006	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 2 : Établissements et services sociaux et médico-sociaux</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	SPQR	69003	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H007	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 2 : Établissements et services sociaux et médico-sociaux</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	DALLOZ FORMATION	69003	25/10/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H008	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 2 : Établissements et services sociaux et médico-sociaux</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	COMUNDI	93200	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H009	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 3 : Prévention et protection Enfance et Famille</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 90 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	ASSOCIATION COPES-CEREP	75014	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H010	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 3 : Prévention et protection Enfance et Famille</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 90 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	COUMNDI	93200	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H011	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 3 : Prévention et protection Enfance et Famille</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 90 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	SPQR	69003	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H012	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 3 : Prévention et protection Enfance et Famille</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 90 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	DALLOZ FORMATION	75009	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H013	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 6 : Gestion administrative, comptable et financière</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	COMUNDI	93200	25/10/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H014	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 6 : Gestion administrative, comptable et financière</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	ELEGIA	75015	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H015	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 6 : Gestion administrative, comptable et financière</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	CFPA	75020	25/10/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2021 21H016	Accord-cadre pour des prestations de formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local du Conseil départemental de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 6 : Gestion administrative, comptable et financière</u>	Sans montant minimum / montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à marchés subséquents	SPQR	69003	25/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R107	Fourniture, transport et pose de signalisation de direction	Avec un montant minimum de 20 000 € HT et avec un montant maximum de 400 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SIGNAUX GIROD	39401	21/10/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	2021 21P026	Mission de contrôle technique et réglementaire dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	APAVE SUDEUROPE SAS	12000	19/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R129	RD 921 – Réparation du pont de la Garderie – Canton AUBRAC et CARLADEZ – Commune de LAGUIOLE	133 611.50 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	19/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R113	Déneigement et salage des routes départementales. Subdivision Centre Circuit RD 29 « col d'Aujols »	Sans montant minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	COLAS FRANCE	12850	25/10/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R131	R.D N° 992 ET 73 - Carrefour de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON DESAMIANTAGE ET DEMOLITION SELECTIVE DE BATIMENTS Canton de MILLAU-1 - Commune de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	78 230,00 € HT	Marché ordinaire	WCMI SODEPOL	12450	26/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R115	Routes départementales et patrimoine départemental – Missions d'expertises d'arbres et de plantations d'alignement	Sans montant minimum et montant maximum de 200 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	FORET EVOLUTION SELAS	12320	27/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2021 21R130	Location d'un porteur spécifique pour la réalisation de travaux d'élagage au lamier	29 060.00 € HT / an	Marché ordinaire	BERGERAT MONNOYEUR SERVICES	93200	29/10/2021
Direction des Systèmes d'Information	2021 21I012	Suivi du progiciel ASTRE / GF et RH	Partie forfaitaire : 59 838.00 € HT / an Partie à bons de commande : sans montant minimum ni montant maximum	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	INETUM SOFTWARE France	93400	26/10/2021

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	2020 20R053	Contrôle de laboratoire – Essai sur liants et échantillons d'enrobés – <u>Lot 2</u> : Recherche amiante et HAP	AVENANT N° 1 : Création d'un prix nouveau sans augmentation du montant du marché	LABORATOIRE GRACCHUS	10/09/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	2021 21P014	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 Lots dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – <u>Lot n°5</u> : Couverture – Zinguerie – Etanchéité	AVENANT N° 1 : Modification de la clause relative au RIB	SARL DELBES / SARL ROUALDES ROQUES MASQUELIER / E.VIGUIER / SARL 2GA MONTAGE	08/09/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2020 20H002	Actions de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots <u>LOT 2</u> : Habilitations électriques	AVENANT N° 2 : Transfert de l'accord-cadre de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AVEYRON à la société ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE BUSINESS CAMPUS AVEYRON	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE BUSINESS CAMPUS AVEYRON	23/09/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2019 19R112	RD 840 Pisserate -Travaux de plantations, de semis et d'entretien - Canton de Vallon et Rodez Onet	AVENANT N° 1 : Augmentation du montant maximum du marché	SAS Paysage Concept	30/09/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2020 20R091	RD 511 – nouvelle voie – tranche 1 – Canton Tarn et Causse Commune de Séverac d'Aveyron	AVENANT N° 2 : Définition d'un prix nouveau et prolongation du délai d'exécution	CONTE ET FILS SARL	11/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2020 20R085	ROUTES DEPARTEMENTALES Fourniture, transport et pose de signalisation verticale de police et de signalisation temporaire	AVENANT N° 3 : Formule de révision des prix de pose – Fixation des mois Mo et Mn figurant à l'article 8.3.5 du C.C.A.P	SIGNAUX GIROD	12/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2020 20R085	ROUTES DEPARTEMENTALES Fourniture, transport et pose de signalisation verticale de police et de signalisation temporaire	AVENANT N° 4 : Création de prix supplémentaires	SIGNAUX GIROD	12/10/2021
Service Communication	2018 18C024	Réalisation et distribution adressée du magazine du Conseil départemental de l'Aveyron – <u>Lot n° 1</u> : Réalisation du magazine du Conseil départemental de l'Aveyron.	AVENANT N° 1 : Création d'un prix supplémentaire	GROUPEMENT D'ENTREPRISES BURLAT / 2LH COMMUNICATION / GALAGO Mandataire : BURLAT	22/10/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	2018 18R013	Fourniture et livraison au parc départemental d'éléments pour réparation de glissières de sécurité	AVENANT N° 1 : Transfert de l'accord-cadre visé ci-dessus de l'entreprise LES PROFILES DU CENTRE à l'entreprise MEISER STRASSENASTATTUNG GMBH	MEISER STRASSENASTATTUNG GMBH	29/10/2021



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Rapport d'activité 2020 de la SAEML AIR 12	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/002/7	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41670A-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/002/7 intitulé Rapport d'activité 2020 de la SAEML
AIR 12

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la transmission aux élus, en date du 26 novembre 2021, des rapports de la réunion de l'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 ;

VU l'examen de ce rapport par la commission des finances, lors de sa réunion du 26 novembre ; 2021 ;

VU les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Economies Mixtes Locales ;

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de la SAEML Air 12.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

AIR 12

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 1 962 282 euros
Siège social : Aéroport Rodez-Aveyron – 12330 SALLES LA SOURCE
RCS RODEZ 444 550 867 000 14



Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2021

Le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires en **assemblée générale ordinaire le 8 juin 2021** à l'aéroport, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Audition du rapport de gestion du conseil d'administration,**
- **Audition du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions,**
- **Questions diverses.**

TABLE DES MATIERES

Assemblée Générale Ordinaire	3
Audition du rapport d'activité du conseil d'administration	3
I - Activité :	3
II - Ligne Rodez-Paris - Qualité de service 2020 :	5
III – Actions de Promotion – Marketing et Communication	8
IV - Vols Charters.....	11
V - Activités extra-aéronautiques	11
VI - Evènements importants survenus durant l'exercice écoulé :	11
IX - Situation financière de l'exercice écoulé	17
X - Analyse du résultat de la délégation de service public (DSP)	25
XI - Autres dispositions :	28
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE	29
Audition du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.....	29
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs	29
Affectation du résultat de l'exercice	29
XII - Affectation du résultat.....	29
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	30
Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce	32
Approbation de ces conventions.....	32
Questions diverses.	32
Annexes	33
Annexe 1 : Résultats des 5 derniers exercices	34
Annexe 2 : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2021	35
Annexe 3 : Bilan et compte de résultat.....	36

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Audition du rapport d'activité du conseil d'administration

I - ACTIVITE :

1) Synthèse trafic national et européen

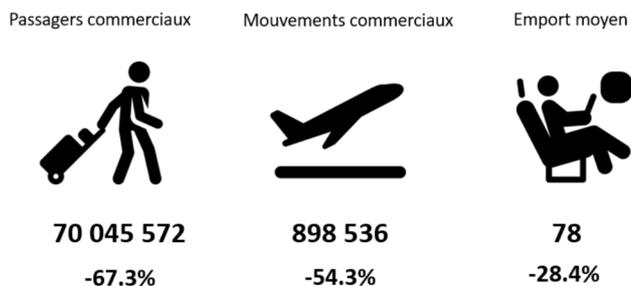
Après des années de croissance, 2020 est une année de crise pour le secteur du transport aérien. La pandémie de la COVID-19 a fait drastiquement baisser le nombre de passagers aériens. Le trafic passager des aéroports français est en diminution de 67.3% par rapport à 2019.

Au niveau européen, le trafic est tombé au niveau de celui de 1995 : seulement 728 millions de passagers dans les aéroports européens en 2020, contre 2.4 milliards en 2019 (-70.4%).

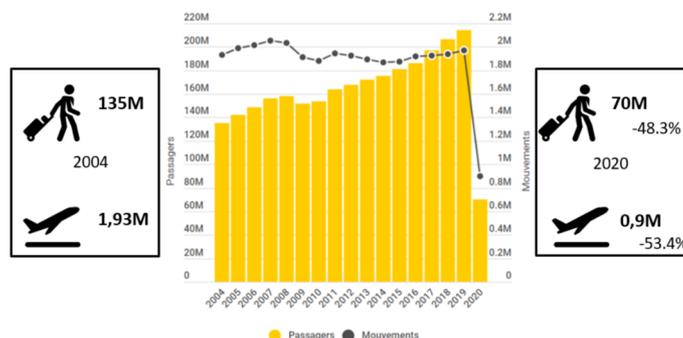
Les plateformes parisiennes continuent de représenter plus de la moitié du trafic des aéroports métropolitains (51.9% du trafic, contre 53.6% en 2019), même si la chute du trafic a été plus importante pour les aéroports parisiens (-69.4%) que pour les aéroports en région (-67.2%). Ce sont les aéroports régionaux (entre 1 million et 5 millions de passagers) qui affichent la plus faible baisse cette année avec 60.3% de passagers en moins. Les aéroports de proximité (entre 100.000 et 1 million de passagers) voient leur trafic diminuer de 65.5%, mais il peut exister des grandes disparités entre ces aéroports puisque certains présentent des pertes de trafic de l'ordre de 30% à 40% tandis que d'autres sont autour des -70% voire des -80% de trafic passagers.

Source : union des aéroports français

Chiffres clé 2020 (France) :



Evolution du trafic aérien commercial entre 2004 et 2020 (France)



2) Evolution du trafic sur l'aéroport Rodez Aveyron :

En 2020, le total des passagers commerciaux s'élève à 17.393, soit une baisse de 80,18 % par rapport à l'année 2019 (87.743 passagers). Au total, nous perdons 70.350 passagers sur l'année.

Ces chiffres sont le résultat de trois mois et demi d'inactivité (de mi-mars à fin juin) en raison de la crise sanitaire COVID-19.

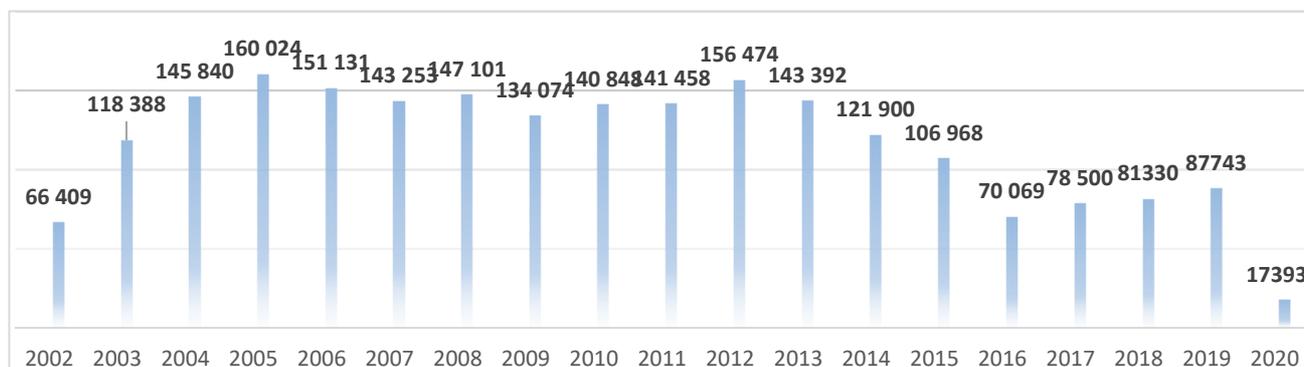
Sur les mois de Juillet et Août, la ligne Rodez-Orly a été opérée avec un programme de vols réduit à 3 rotations par semaine. À partir du 24 Août, le plan de vols se densifie avec deux rotations par jour en semaine, aucune le samedi et une rotation le dimanche. Suite à l'annonce du second confinement, le plan de vol a été modifié à raison de 3 rotations par semaine. Pour les fêtes de fin d'année, une rotation supplémentaire a été ajoutée sur les 3 dernières semaines de Décembre.

La crise de la COVID-19 a également largement impacté la saison estivale avec les vols Ryanair. En 2020, trois destinations étaient au programme : Bruxelles, Londres-Southend et Manchester avec des vols prévus de Mars à Octobre (7 mois). Finalement, uniquement deux destinations ont été opérées sur le mois d'Août seul : Bruxelles et Manchester.

Les trois vols Charters prévus sur l'année 2020 ont été annulés.

DESTINATIONS	2019	2020	EVOLUTION
PARIS	50 717	13 751	- 72,89%
DUBLIN	7 899	-	
CHARLEROI	17 815	2 011	- 88,71%
LONDRES	9 629	-	
MANCHESTER		456	
Autres (transits + non réguliers et charters)	1 683	1 175	- 30,18%
TOTAL	87 743	17 393	- 80,18%

3) Synthèse du trafic entre 2002 et 2020 (Rodez-Aveyron) :



4) Détail par lignes et par années (à partir de 2015) :

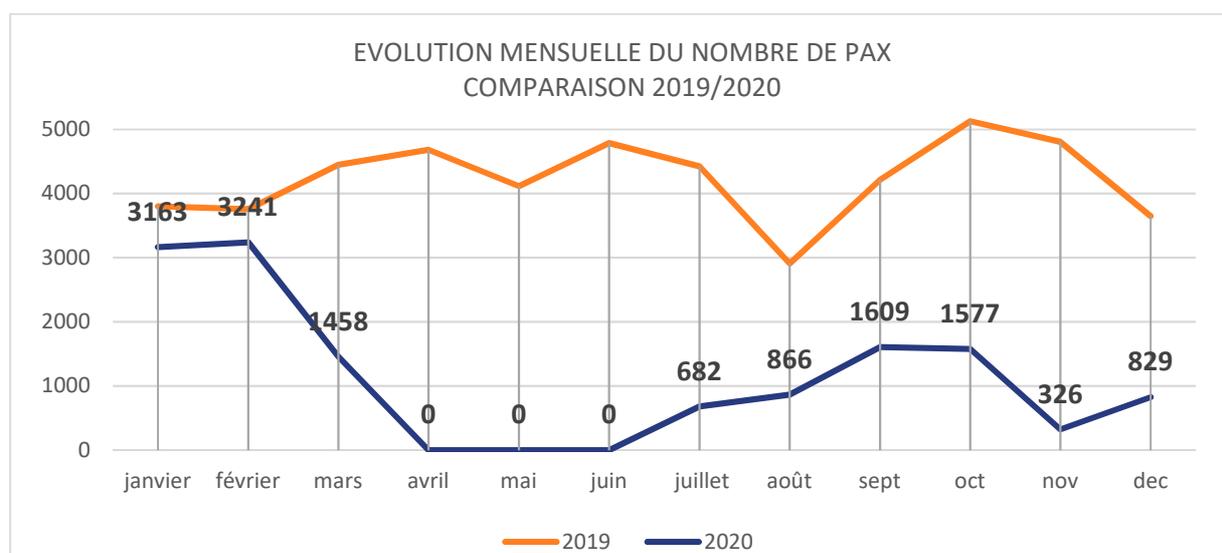
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PARIS (Brit Air / HOP / Eastern Airways / AMELIA)	55 667	43 763	49 623	52870	50717	13751
DUBLIN (RYANAIR)	5 278	8 018	8 314	5595	7899	
CHARLEROI (RYANAIR)	18 542	17 841	18 058	18542	17815	2011
Vols non réguliers + transits	1 460	447	1138	2182	1683	1175
LONDRES - STANSTED (RYANAIR)	26 021				9629	
MANCHESTER (RYANAIR)						456
SOUTHAMPTON (EASTERN AIRWAYS)			823	2141		
MILAN (EASTERN AIRWAYS)			544			
TOTAL	106 968	70 069	78 500	81 330	87 743	17 393

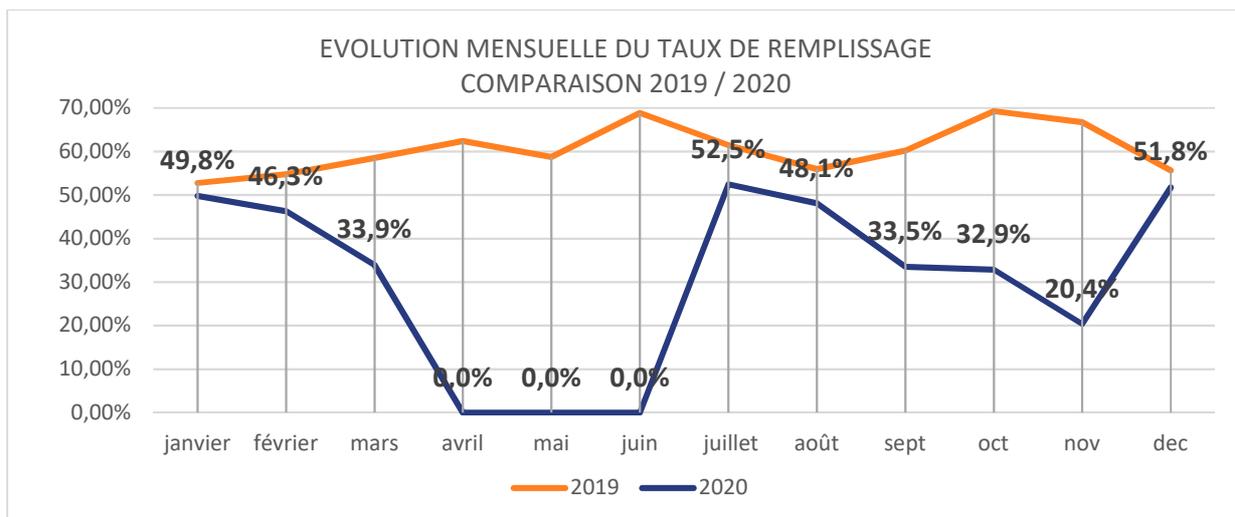
II - LIGNE RODEZ-PARIS - QUALITE DE SERVICE 2020 :

Pour rappel, la compagnie Amélia international opère les vols vers la capitale depuis le 20 janvier 2020, en remplacement de la compagnie Eastern Airways.

1) Trafic

Evolution des passagers et taux de remplissage





En début d'année, le trafic passager est en légère baisse par rapport à 2019 en raison du climat social et des nombreuses grèves qui ont eu lieu au mois de décembre. Dès le mois de Mars, la crise sanitaire du COVID-19 marque une rupture dans notre activité. Après plus de 3 mois d'inactivité, la ligne sur Paris reprend. Cette reprise lente nous a permis d'obtenir des taux de remplissage similaires à ceux du début d'année. À la rentrée, sur les mois de Septembre et d'Octobre, tandis que le nombre de passagers augmente, les taux de remplissage baissent en raison de la densification du programme de vol à raison de 2 rotations par jour. Après un mois de novembre en baisse suite au second confinement, l'activité reprendra sur le mois de décembre pour les fêtes de fin d'année avec la clientèle loisir.

De manière générale, en réduisant les rotations sur la ligne RDZ-ORY, nous maintenons un taux de remplissage global de 41 % sur 2020.

2) Ponctualité et régularité

En 2020, 669 vols ont été opérés, 3 ont été annulés pour cause compagnie (avec la compagnie AMELIA International) et 10 pour une autre cause (météo, etc.). Les 3 annulations correspondent à 0,45% du trafic sur la ligne Rodez-Paris. En 2019, on comptait 39 annulations cause compagnie ce qui représentait 2,28% du trafic.

Comparaison de la régularité de la ligne RDZ-ORY du 01/01/20 au 31/12/20 :

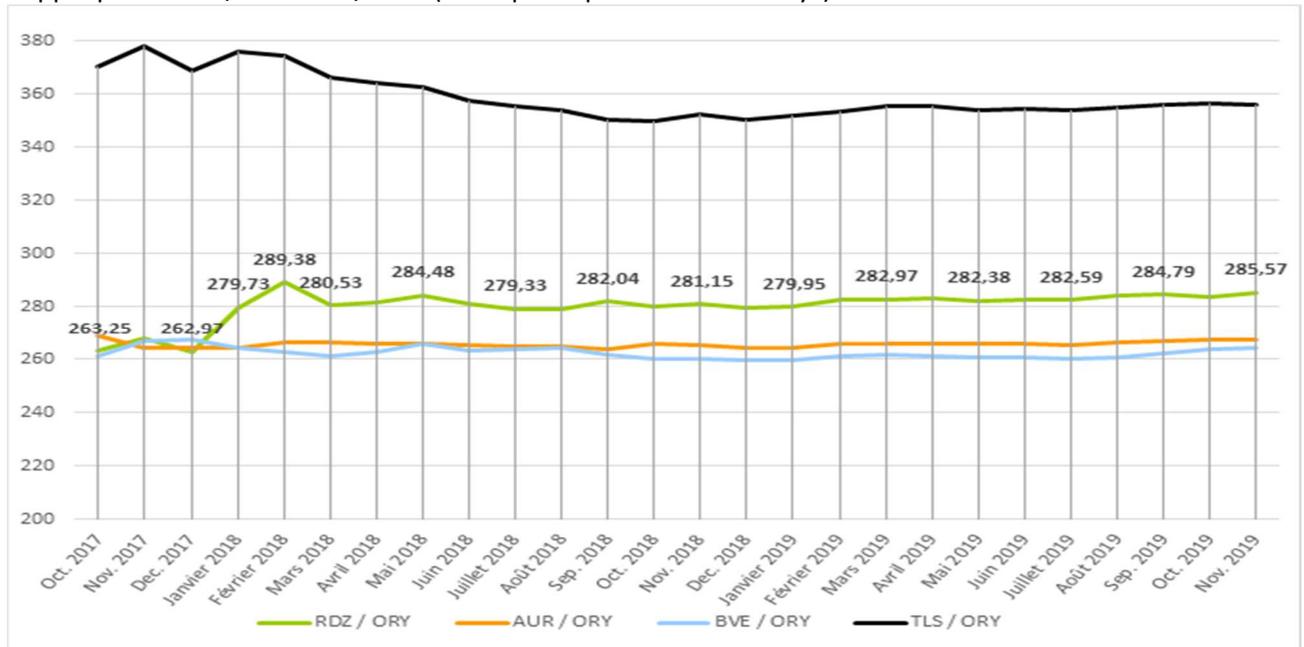
	2019	2020
Régularité	96,72 %	99,55 %
Vols à l'heure dans le 1/4h	1491 = 89,12 %	610 = 91,18 %
Retards « imputables compagnie »	70 = 4,18 %	19 = 3%
Annulations *	39	3

*Au total, on compte 2 incidents qui ont entraîné 3 annulations cause compagnie.

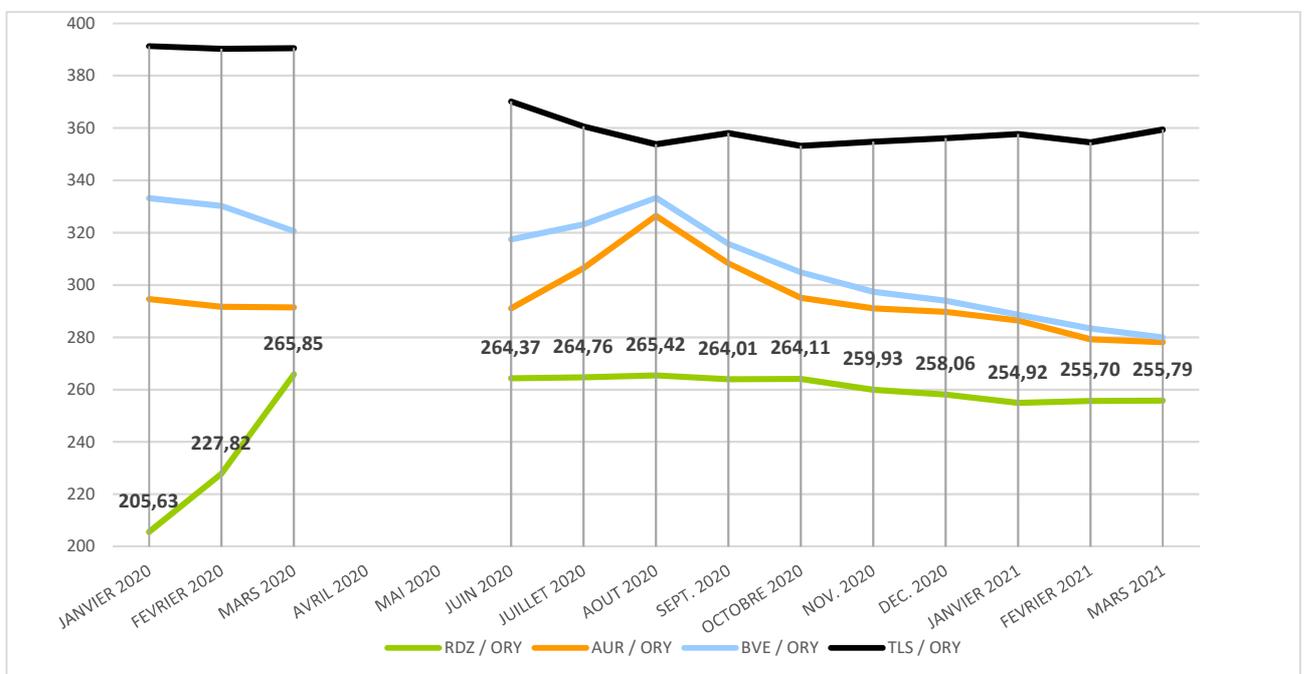
3) Evolution du prix moyen pondéré

Définition du prix moyen pondéré : prix moyen sur la période considérée d'un «aller/retour journée», effectué en semaine, pondéré en fonction des préavis de réservation à 3 jours, 7 jours, 14 jours, 20 jours, 30 et 40 jours.

Rappel période 10/2017 à 12/2019 (vols opérés par Eastern Airways)

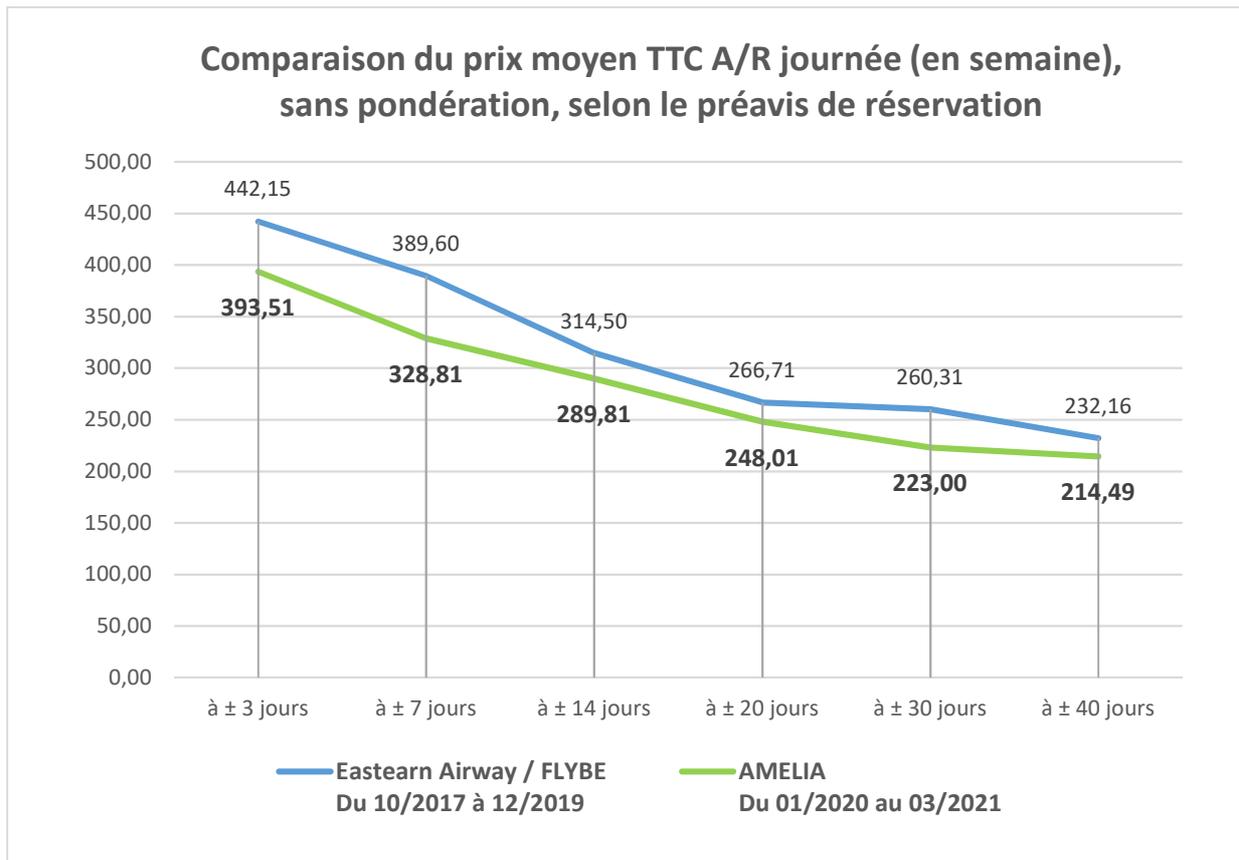


Évolution du prix moyen pondéré de Janvier 2020 à Mars 2021 (vols opérés par Amélia) :



Aujourd'hui le prix moyen pondéré d'un aller/retour journée sur Paris est de 255,79 €. On observe que la compagnie Amélia International est plus compétitive avec des prix inférieurs à ceux pratiqués par Air France dans les aéroports d'Aurillac (-22,36 €) de Brive (-24,13 €) et Toulouse (-103,60 €).

4) Décomposition du prix par préavis de réservation



III – ACTIONS DE PROMOTION – MARKETING ET COMMUNICATION

En raison de la crise sanitaire, la campagne de communication initialement prévue a dû être stoppée. Différentes actions ont été menées tout au long de l'année en suivant l'actualité de la pandémie : phases de confinement puis de déconfinement.

1) Les partenaires de l'aéroport

Nous travaillons avec Rodez Agglo principalement sur la communication media. Nous mettons à la disposition de l'Agglo de Rodez l'aérogare pour la promotion d'événements importants sur Rodez. Cette année, nous avons pu bénéficier grâce à l'Agglo de 10 emplacements publicitaires pour une campagne d'affichage dédiée à la reprise de l'activité suite au déconfinement fin Juin.

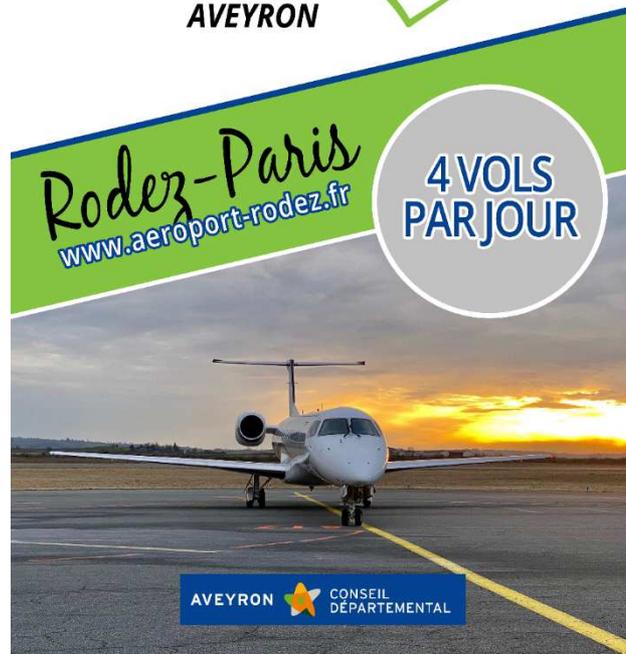
Avec le département nous nous échangeons régulièrement les supports nécessaires à la promotion du territoire (visuels, vidéos, articles...). Également, nous avons lancé en partenariat une campagne d'affichage sur le département (40 emplacements) qui s'est étendue sur les mois de Novembre et Décembre.

Visuels :

en AVEYRON

AÉROPORT

RODEZ
AVEYRON



C'EST REPARTI!
#vousnousavezmanqué

AÉROPORT
RODEZ
AVEYRON



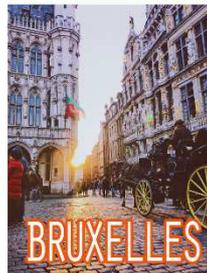
C'EST REPARTI!
#vousnousavezmanqué

AÉROPORT
RODEZ
AVEYRON

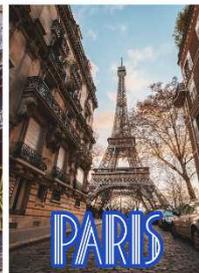


PARIS

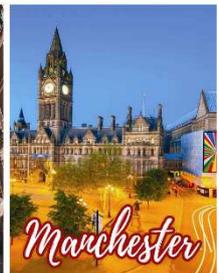
À PARTIR DU 26 JUIN
1 ROTATION PAR JOUR
www.flyamelia.com



BRUXELLES



PARIS



Manchester

PRÉPAREZ VOTRE PROCHAIN
SÉJOUR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

TOUTES LES INFOS SUR
www.aeroport-rodez.fr



AVEC LE SOUTIEN DE  RODEZ
AGGLOMÉRATION

PRÉPAREZ VOTRE PROCHAIN
SÉJOUR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

TOUTES LES INFOS SUR
www.aeroport-rodez.fr



AVEC LE SOUTIEN DE  RODEZ
AGGLOMÉRATION

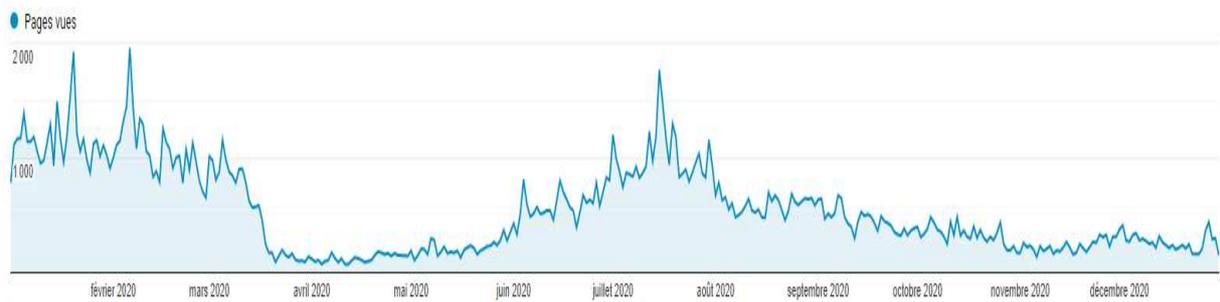
2) Stratégie de communication

Dans chacune de nos campagnes, nous intégrons à la fois :

- Des supports digitaux, nous permettant de communiquer à moindre coût, de toucher une zone de chalandise plus large et personnalisée et surtout d'avoir des retours chiffrés sur l'impact de nos actions.
- Des supports média, afin de développer notre visibilité localement et de mettre l'accent sur les points clés liés à l'activité de l'aéroport (ligne Rodez-Paris et lignes régulières estivales).

3) Stratégie digitale

Les actions de communication digitale ont pour objectif de renvoyer sur notre site Internet et ainsi de stimuler les ventes. Le graphique ci-dessous présente le trafic généré sur le site internet de l'aéroport Rodez-Aveyron.



La courbe de ce graphique est directement liée aux différentes phases qui ont marqué cette année 2020 dans le cadre de la gestion de la crise. Le site internet est très fréquenté en début d'année. Les actions digitales prévues au mois de mars pour le lancement de la saison estivale ont été stoppées et reprogrammées dès la fin Juin. La promotion de la reprise s'est faite notamment via une campagne Google Adwords dédiée au référencement sur les destinations Paris, Bruxelles et Manchester. On observe un pic mi-juillet grâce à la campagne de Display. La campagne Adwords s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année pour la mise en avant de la ligne sur Paris.

Dans le cadre de la promotion du territoire, nous travaillons avec France Today qui nous permet d'avoir une visibilité en Angleterre via leur site internet, newsletters et magazine. Quelques actions prévues sur la campagne 2020 ont été maintenues pour la promotion des vols estivaux sur Manchester. Les autres actions ont été reportées en 2021.

4) Stratégie Média

Dans le cadre de la reprise, en complément de la campagne d'affichage programmée avec Rodez Agglo, 30 emplacements supplémentaires ont été prévus sur le mois de Juillet afin de garantir une bonne visibilité localement.

Notre partenariat avec Centre Presse nous a permis de diffuser plusieurs publicités dans le journal. À cela s'ajoute une campagne Radio sur deux semaines avec une diffusion sur l'Aveyron et les départements limitrophes.

Chaque année, nous diffusons une vidéo au cinéma de Rodez. Le budget engagé sera reporté dès la réouverture des cinémas.

IV - VOLS CHARTERS

3 vols charters étaient prévus pour 2020 (Bulgarie, Malte et Jordanie). Ces vols ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

V - ACTIVITES EXTRA-AERONAUTIQUES

Compte tenu de la crise sanitaire ayant débutée en mars 2020 (cf. éléments en infra), les activités extra-aéronautiques ont été considérablement ralenties. Avec l'appui de la CCI Aveyron et d'Air 12, l'EURL KIRUPAKARAN qui exploite le bar-restaurant de l'aéroport a pu bénéficier d'autorisations exceptionnelles d'ouverture, visant l'accueil des entreprises de TP (44 établissements concernés en Aveyron). Depuis le début de la crise sanitaire, les redevances facturées font l'objet de remises commerciales compte tenu de l'inactivité contrainte.

Les locations de salles de réunion (BNI notamment), commercialisation d'espace publicitaires (affichage, guide horaire...) ont été également particulièrement impactés.

VI - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE ECOULE :

1) Changement de gouvernance d'Air 12

Suite à la fin de mandats de Monsieur Daniel SEGONDS et à la démission de Monsieur BOMETON, l'assemblée générale du 24 janvier 2020 et le conseil d'administration ayant suivi, ont acté la nomination du Conseil Départemental de l'Aveyron, représenté par Monsieur Christian TIEULIE, en tant que nouveau Président, ainsi que celle de Monsieur Vincent MENEGHETTI aux fonctions de Directeur Général à effet au 29 février 2020.

2) Nouvelle compagnie pour le renouvellement OSP Paris :

Dans le cadre du renouvellement de délégation de service public, la compagnie AMELIA International a été retenue par le syndicat mixte. Elle opère les vols depuis le 20 janvier 2020.

3) COVID-19

Rappel dates majeures :

- Janvier et février 2020 : conjoncture transport aérien en forte baisse du fait des craintes à venir,
- Début mars 2020 : annonce Ryanair suspension de ses vols jusqu'à la fin mars dans toute l'Europe,
- 17/03/2020 : annonce confinement : arrêt des vols Rodez-Paris,
- 19/03/2020 : Ryanair annonce l'arrêt de ses vols jusqu'au 8/04,
- 13/04/2020 : Annonce de la sortie de confinement au 11/05,
- Au 30/04 : Aéroport Orly fermé jusqu'au 12/06 et Ryanair en attente,
- 4/07/2020 : reprise des vols Rodez-Paris par paliers (3 rotations par semaine),
- Aout 2020 : reprise annoncée des vols vers Charleroi et Manchester par Ryanair,
- Aout à décembre 2020 : un nombre de rotations réduit est opéré sur la ligne de Paris à raison de 3 rotations par semaine en moyenne (contre 18 normalement).

Pour sa part, Air 12, de concert avec le Syndicat Mixte et ses conseils (Commissaire aux comptes et Expert-comptable) a mis en place les actions suivantes :

- Social :
 - o Activité partielle : environ 70% du personnel dès le 17/03,
 - Acceptation suite négociation de 30.000 heures jusqu'au 30.04.2021
 - 10.683,50 heures utilisés sur 2020,
 - 104 K€ de prise en charge
 - Incertitudes sur la prise en charge par l'Etat dans les prochains mois
 - o Pause de congés RTT
 - o Formation,
 - o Travail à distance des personnels en capacité (moyens importants mis en œuvre malgré les contraintes et les outils « métiers »),
 - o Non-renouvellement CDD,
 - o Pas d'embauche de saisonnier,
 - o Pas de versement de prime de sujétion,

- Trésorerie :
 - o Suspensions des cotisations sociales pendant 2 mois,
 - o Report échéances de prêt bancaire sur 6 mois,
 - o Souscription Prêt Garantie par l'Etat à hauteur de 453 K€ (3 banques : CRCA 60%, BPO pour 20% et SOREPAR pour 20%) : cf. rapport en infra,
 - o Travail projection 2020 (trésorerie et compte de résultat),
 - o Compte tenu du contexte exceptionnel, des situations mensuelles sont réalisées. Une situation comptable affinée a été réalisée au 31/05/2020 par le cabinet comptable.

- Sanitaire :
 - o Achats et mise en œuvre des protections nécessaires (masques, gants, gel hydro-alcoolique, glaces de protection (agents et passagers), annonces audio dans l'aérogare, information site internet...,
 - Une demande de prise en charge a été faite auprès de la CPAM pour l'obtention de 50 % des surcoûts engagés (environ 10K€).
 - o Règles de distanciation dans l'aérogare et à l'embarquement dans l'avion.

- Missions régaliennes (prestataires Sûreté et SLLIA/SPPA) :
 - o Ajustement des factures au prorata de l'activité (SLLIA-SPPA),
 - o Paiement de la totalité des factures de sûreté compte tenu de la santé financière du prestataire (en liquidation judiciaire), après accord de la DGAC (durée restreinte)

- Comportements passagers :
 - o Communication sur le site internet de l'aéroport des mesures sanitaires prises
 - NB : de réelles incertitudes et inquiétudes persistent sur le comportement des passagers quant à leur retour sur les vols.

- Infrastructures :
 - o Mise en sommeil quasi-total des infrastructures avec maintien à minima des outils pour le traitement des vols sanitaires et/ou exceptionnels,
 - o Adaptation des locaux (ajustements chauffage...).

4) Réduction des destinations low cost pour 2020

Pour rappel, trois destinations étaient prévues pour l'année 2020 : Bruxelles-Charleroi, Londres-Southend et Manchester. Compte tenu du contexte sanitaire, seules les lignes vers Bruxelles-Charleroi et Manchester ont été opérées en août 2020.

5) ASTRIAM Régions : Prestataire Sûreté

Suite à la défaillance de l'ancien prestataire Sûreté « ASTRIAM », placé en liquidation judiciaire, la société GIP a été retenue et a débuté son activité au 1^{er} août 2020.

6) Signature de contrats de PGE

Des contrats des Prêts Garantis par l'Etat ont été signés avec 3 banques, actionnaires, pour un montant total de 453 K€ (60 % CRCA, 20% Caisse d'épargne, 20 % BPO).

7) Prise en charge par l'Etat des frais régaliens (majoration « complément » de la taxe d'aéroport : ex-FIATA)

Compte tenu de la situation du transport aérien particulièrement sinistrée du fait du contexte COVID, le nombre de passagers au départ (contribuant au paiement de la taxe d'aéroport) a considérablement diminué en 2020. Au titre de 2020, Air 12 a pu bénéficier d'un prêt souscrit auprès de l'agence France Trésor d'un montant de 978 K€ (prêt in fine pris en charge par l'Etat).

Un risque est néanmoins pressenti sur la capacité de l'Etat, à court terme, à prendre en charge les coûts régaliens (SSLIA/SPPA et Sûreté) : « équilibre fragile ». Ce risque pourrait alors pénaliser Air 12 en terme de trésorerie notamment.

8) Call center

Pour rappel, dans le cadre de son souhait de diversification et en vue de pérenniser l'activité d'Air 12, un contrat a été signé avec la compagnie Amélia International afin de réaliser pour son compte la réservation des billets vendus sur ses vols.

Ce contrat de réservation « call center » couvre non seulement les ventes de la ligne Rodez-Paris, mais également les ventes des autres lignes opérées par la compagnie (ligne Clermont-Ferrand – Orly obtenue récemment). A terme, d'autres liaisons peuvent être concernées.

Pour se faire, Air 12 s'est dimensionné en conséquence (formations spécifiques dédiées aux agents d'escale, aménagements des locaux et création d'une salle dédiée, logistique (télécommunication, internet)).

Ces missions sont réalisées en journée du lundi au vendredi (7h30-19h30), le samedi (8h00-12h) et le dimanche (14h30-19h30).

Elles nécessitent le travail d'une personne (1 ETP) actuellement (sans recrutement supplémentaire), et pourrait s'accroître prochainement.

Enfin, ce contrat est source de revenus pour Air 12 : redevance annuelle de 20 K€ HT ainsi qu'une commission sur les ventes effectuées par billet (Jusqu'à 5.000 billets : 1 € HT, de 5.001 à 10.000 billets : 1,5 € HT, plus 10.000 billets : 2 € HT).

9) Contrôle fiscal

Pour rappel, Air 12 a connu une vérification de comptabilité par l'administration fiscale, portant sur l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2019. Aucune remarque n'a été faite par l'administration. En revanche, suite aux modifications des bases foncières et des échanges en cours entre l'administration et le Syndicat Mixte (propriétaire), des modifications de CFE pourraient intervenir au titre des exercices 2017 à 2019. Air 12 reste en attente d'un retour de l'administration.

10) Gestion des ressources humaines et politique de formation

Air 12 a poursuivi sa politique de formation de ses personnels au cours de 2020, afin notamment de maintenir ses agents en compétence pour la reprise d'activité. Une attention particulière a été apportée à la formation des personnels d'encadrement et de management intermédiaire.

Par ailleurs, l'accord d'entreprise a été modifié après négociation avec le CSE. Les entretiens annuels ont été réalisés. Divers autres aménagements sont également en cours de discussion pour la formalisation des astreintes notamment, visant ainsi une meilleure réactivité opérationnelle.

VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

1) Crise sanitaire

Sur la phase transitoire de déconfinement et compte tenu du nouveau confinement depuis le 3 avril 2021, l'activité aérienne a été largement impactée. Les vols opérés sur la ligne Rodez-Paris ont été à nouveau réduits. En moyenne, 4 rotations par semaine ont été opérées (au lieu de 18) vers Paris. Les vols low-cost opérés par Ryanair devant débiter fin mars normalement, ont quant à eux été repoussés au 4 juin 2021.

2) Avenant en vue du maintien en conditions opérationnelles du matériel ILS (Système d'atterrissage aux instruments) :

Le conseil d'administration du 5 février 2021 a ratifié la signature d'un contrat de maintenance de l'ILS pour une durée de 5 ans, soit 71 K€ par an.

3) Signature d'avenants à la convention de DSP avec le Syndicat Mixte

Le conseil d'administration du 5 février 2021 a autorisé la signature des avenants suivants :

- Avenant n°23 relatif à l'actualisation du budget promotion 2020
- Avenant n° 30 relatif à la révision de l'article 24 de la DSP (modalités de versement de contribution)
- Avenant n°27 relatif à la prolongation de la période de DSP jusqu'au 30 juin 2024.
- Avenant n°29 relatif aux comptes d'exploitation à partir de l'année 2021 jusqu'au terme de la convention.

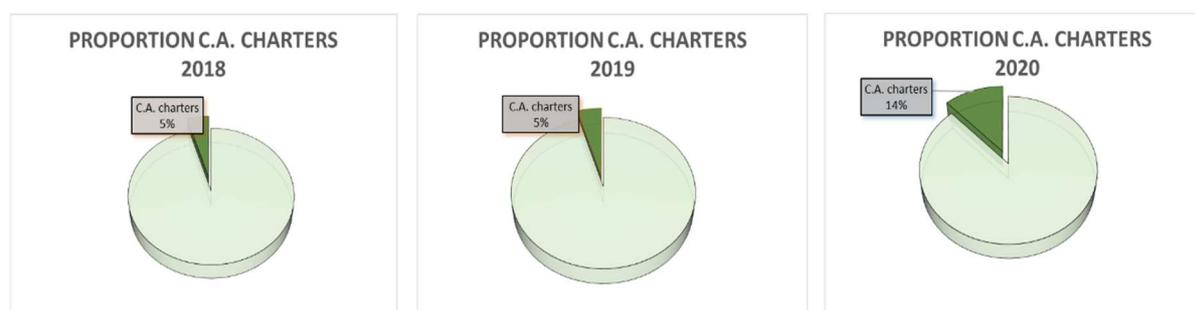
VIII - PERSPECTIVES D'AVENIR 2021 :

1) Evolution de la crise sanitaire Covid-19 et impact sur le trafic

La crise sanitaire qui nous a touché en 2020 marque donc une rupture dans nos perspectives d'évolution et dans le développement de notre activité.

Le secteur aérien devrait mettre beaucoup de temps à se remettre de la crise, toutes les prévisions s'orientent sur un minimum trois ans pour retrouver le niveau de trafic de 2019.

Parmi les secteurs visés, le trafic des vols privés et d'affaires « charters » devient une cible à court terme. Cette tendance est déjà marquée en 2020, avec un CA en croissance de 5 % (représentant 14 % du CA total et 7% du trafic passagers) :



NB : les vols d'affaires en lien avec l'activité sportive du Rodez Aveyron Football (RAF) pèse 29 K€ en 2020. Le reste du chiffre d'affaires (hors « charters » ayant été réduit par ailleurs suite à la crise sanitaire).

La clientèle « loisir » pourrait également connaître un regain lors de la sortie de crise sanitaire.

Une incertitude existe également sur la clientèle d'affaires (principale utilisatrice jusqu'alors de la ligne Rodez-Paris), notamment du fait des habitudes prises lors de la crise (télétravail, visio-conférence, etc.).

En conséquence, il est difficile de projeter un atterrissage à fin 2021. Pour rappel, le nombre de passagers visé dans le budget prévisionnel 2021 s'élevait à 55.000 (dont environ 23.000 pour la ligne Rodez-Paris et 32.000 (Ryanair et non réguliers/charters).

Plus que jamais nous devons être à l'écoute des besoins, certainement nous adapter aux nouvelles habitudes mais aussi, penser à diversifier notre activité.

2) Travaux d'aménagement des hangars industriels (anciens ASP) :

Depuis décembre 2020, une convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite a été signée entre la Syndicat Mixte, Air 12 et la société Fly Amélia international. Pour rappel, la Compagnie Amélia a fait le choix de s'orienter vers une stratégie de développement autour de l'exploitation de liaisons aériennes régionales. De plus en plus présente, elle exploite aujourd'hui soit directement (RODEZ) soit via des contrats d'affrètement la majorité des lignes d'aménagement du territoire du centre (Brive/Aurillac/Clermont-Ferrand) et du sud (Castres/Tarbes) de la France.

Les futurs aménagements des hangars, portés par le Syndicat Mixte, sont fondés sur un projet de partenariat avec cette compagnie visant à implanter, à terme et durablement, une base de maintenance à RODEZ (point central pour les liaisons opérées). Ils constituent une piste stratégique de développement, créatrice de nombreux emplois sur la plateforme et potentielle source de rebonds d'activité à la sortie de la crise sanitaire actuelle.

3) Stratégie de communication 2021

Tout comme pour 2020, la campagne de communication de cette année a dû être revue à plusieurs reprises en raison des décisions gouvernementales face à la crise sanitaire.

Les actions prévues pour le mois de Mars ont donc été reprogrammées sur les mois de Mai et Juin. Seul un fil conducteur via Google Adwords a été lancé dès le mois de Mars pour la promotion de la ligne sur Paris.

À partir du mois de Mai nous lancerons donc deux campagnes d'affichage avec Rodez Agglo et le Département ainsi que deux campagnes radio avec Totem et Chérie FM. Plusieurs articles seront diffusés dans le journal Centre Presse. Enfin, une campagne Display viendra appuyer le lancement de la saison estivale fin Mai/début Juin.

4) Dispositif des Certificats d'Economie d'énergie (CEE) - programme Airport carbon accreditation

A l'initiative de l'Union des aéroports Français (UAF) et même si l'épidémie a ralenti le mouvement, un programme EASEE (Engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement) a été lancé au niveau national. Ce programme fondé sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) vise à accompagner les aéroports français dans le programme Airport carbon accreditation et donc dans une démarche exigeante de réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO2. Avec pour objectif d'entraîner tous les aéroports français, quelle que soit leur taille, dans la démarche ACA d'ici à 2022. L'ambition collective visée est que tous les aéroports français puissent parvenir à la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 et au zéro émission nette de carbone (neutralité carbone sans compensation) d'ici à 2050.

5) Financement mission régaliennes 2021 :

Pour rappel, en 2020, Air 12 a bénéficié d'une prêt auprès de l'agence France Trésor (978.763 €) lui permettant de supporter l'avance de trésorerie des charges régaliennes (en l'absence de passagers et donc de taxe d'aéroport). Pour l'exercice 2021, selon les informations transmises par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2021 prévoit bien le versement d'une seconde avance de 250 M€ en 2021.

Selon ces mêmes informations, les conditions d'éligibilité et de versement de cette nouvelle avance seront les mêmes qu'en 2020. Aussi l'avance 2021 sera plus conforme au poids relatif des aéroports et ADP, notamment, bénéficiera d'une part bien plus importante que lors du premier versement. Les aéroports régionaux devraient donc toucher une avance inférieure à la première (978 K€).

En conséquence, à besoins identiques à 2020, et dans le cas de baisse importante de trafic en 2021, Air 12 devrait alors étudier les moyens à mettre en œuvre pour supporter l'avance de trésorerie supplémentaire liée au paiement de ses services régaliens (SSLIA/SPPA et Sûreté).

6) Audit national de suivi de certification

Dans le cadre du certificat de sécurité aéroportuaire délivré conformément aux règlements (UE) 2018/1139 et (UE) n°139/2014, Air 12 sera auditée sur les thèmes « OR » (organisation, gestion du changement...). Cet audit aura lieu du 31 mai au 30 juin 2021.

7) Revalorisation des tarifs

Suite à la tenue d'une commission d'usagers, Air 12 a informé ses utilisateurs d'une augmentation des tarifs et redevances aéronautiques de 2 %, applicable au 1^{er} juin 2021.

8) Convention APLD

Air 12 bénéficie d'un accord de la DIRRECTE pour la mise en place d'activité partielle jusqu'au 30.04.2021. Une demande de prolongation a été faite jusqu'au 31.05.2021. Par la suite, une convention d'APLD est envisagée (en cours de négociation avec le CSE).

9) Optimisation fiscale en matière d'énergie et de charges salariales

Avec l'appui de cabinets spécialisés, Air 12 a lancé en 2020 des démarches d'optimisations fiscales concernant ses consommations d'énergie (un poste important de ses achats). Il en est de même pour les charges salariales. Les résultats devraient être connus sur 2021.

IX - SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE ECOULE

☞ Sont présentés ci-dessous les éléments comptables « traditionnels » (bilan, compte de résultat) ainsi que leurs évolutions par rapport à l'année n-1 (2019). Le résultat de la DSP de l'aéroport par rapport au business plan prévisionnel sera quant à lui présenté en infra (p.25).

Chiffres clés 2020 :

L'activité a généré un chiffre d'affaires de 615 K€,

Partie exploitation : Compte tenu de la DSP versée par le Syndicat Mixte pour le « déficit d'exploitation » (1.045 K€), le résultat net est bénéficiaire de 276 K€ (soit 260 K€ + 16 K€ de produits hors DSP).

50 % de l'écart avec le prévisionnel (260 K€, soit 522 K€ * 50 %) sera à reverser au Syndicat Mixte.

Partie Promotion : Compte tenu de la DSP versée par le Syndicat Mixte pour la « Promotion » (291 K€), le besoin s'étant porté à 255 K€, la part non utilisée (100 % du restant est reversée au Syndicat Mixte (soit 36 K€).

Capitaux propres à la clôture 2019 s'élevant à 1.946 K€ (soit 99% du capital social 1.962 K€)

Pour rappel, l'activité de la société est répartie en 3 volets :

- Une partie commerciale regroupant les activités aéronautiques et extra-aéronautiques,
- Une partie Promotion du territoire (pour le compte du Syndicat Mixte)
- Une partie régalienne (sécurité, sûreté), in fine prise en charge par l'Etat. Comme pour les années précédentes, les comptes de charges et de produits de cette activité sont présentés à l'équilibre. En effet, ces missions sont accomplies dans un cadre réglementaire et budgétaire sous le contrôle exclusif de l'Etat. L'Etat doit à l'exploitant l'équilibre financier dans l'accomplissement de ces missions.

1) Analyse du compte de résultat :

1.1 Produits :

✓ Informations préalables :

Compte tenu des la crise sanitaire ayant débuté en mars 2020, les comptes de produits ont été particulièrement affectés (perte majeure de chiffre d'affaires). Dans ce contexte, et sur sollicitation de la compagnie Ryanair par courrier du 21.04.2020 (basé sur mesures restrictives gouvernementales), seules les redevances d'assistance et de balisage ont été facturées à la compagnie Ryanair (exonération redevance atterrissage et passagers, pour environ 8K€ au total) et ce conformément à leur demande.

Par ailleurs, Air 12, compte tenu de son secteur d'activité (classé « S1bis »), a pu bénéficier d'aides salariales importantes et parfois inattendues (activité partielle, allègements de charges et exonérations de charges. Au total ces aides pèsent pour 315 K€ sur l'exercice 2020.

En outre, dans un contexte de fermeture imposée par l'Etat, Air 12 a été amené à accorder diverses réductions/suspensions de redevances pour ses occupants (Bar-Restaurant et loueurs de voiture notamment).

✓ Chiffre d'affaires :

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 615 K€ contre 1.657 K€ en 2019, soit une baisse de 62,88%. Cette évolution (-1.042 K€) résulte de :

- Eléments d'activité (- 998 K€ de CA) :
 - o Arrêt total d'activité de la ligne vers Paris (mi-mars à début juillet 2020) et faible reprise activité en suivant et un seul mois d'exploitation des vols Ryanair (soit - 80.18 % de trafic) : taxe d'aéroport : - 492 K€, passagers : - 176 K€, assistance : -122 K€, atterrissage : - 23 K€, parking & emplacements : - 106 K€, ristourne carburant : - 36 K€, occupation domaine public, etc.
- Autres éléments spécifiques à 2020 (- 44 K€ de CA) :
 - o Pas d'activité bar-restaurant en 2020 (contre 4 mois d'exploitation en 2019), et un montant réduit de redevance d'occupation perçue de 3 K€ de la part de l'exploitant.

	2020	2019	
Trafic annuel	17 393	87 743	- 80,18 %
Chiffre d'affaires (K€)	615 K€	1 657 K€	- 62.88 %

✓ Autres produits d'exploitation :

Ils s'élèvent à 3.703K € contre 3.930 K€ en 2019, soit une baisse de 5,77 % (-227 K€). Il s'agit principalement de :

- Subventions d'exploitation pour 3.624 K€ (au lieu de 3.824 K€ en 2019), dont :
 - o 255 K€ de produits de promotion du territoire (versés par le Syndicat Mixte) contre 1.109 K€ en 2019 (cf. p.28),
 - o 1.305 K€ de subvention DSP (versés par le Syndicat Mixte) contre 974 K€ en 2019 (cf. p.21),
 - o 2.064 K€ de produits complémentaires de la taxe d'aéroport (ex FIATA) contre 1.740 K€ en 2019.
- Reprises sur amortissement et provisions et transfert de charges pour 50 K€ (au lieu de 88 K€ en 2019) : cet écart s'explique par l'absence de reprise de provision retraite en 2020 contre 19 K€ en 2019.
- Autres produits pour 29 K€ (reprises sur provisions) au lieu de 18 K€ en 2019.

✓ Produits financiers :

Ils pèsent pour 4 K€ (contre 8 K€ en 2019). Il s'agit principalement de revenus de placements financiers.

✓ Produits exceptionnels :

Ils s'élèvent à 17 K€ sur l'exercice. Il s'agit d'une reprise de provision pour une dette ancienne à la compagnie Air Lib. Cette reprise fait suite à la demande de l'administration dans le cadre de son contrôle. (NB : cette provision ayant été comptabilisé avant la DSP d'exploitation, la reprise de provision impacte uniquement les compte d'Air 12 et non pas le résultat de la DSP sur l'exercice 2020).

☞ **En conséquence, le total des produits au 31/12/2020 s'élève à 4.341.749 € contre 5.596.152 € HT pour l'exercice précédent (soit -22,42 %).**

1.2 Charges :

✓ Achats de marchandises / mat. premières

Aucun achat de matière première et marchandise n'a été fait en 2020, du fait du transfert d'activité au repreneur du restaurant : -20 K€ par rapport à 2019.

✓ Autres achats et charges externes

Le total de ces charges pour l'exercice 2020 s'élève à 2.135 K€ (contre 2.320 K€ (soit une baisse de 185 K€, - 8 %). Une partie « structurelle » de ces charges, est peu sensible à la variation d'activité. Néanmoins des économies importantes ont été entreprises pour s'adapter à l'inactivité. Les principaux éléments de variation par rapport à l'exercice précédent sont les suivants :

- Achats : - 50 K€ liés aux aménagements mis en place pendant l'inactivité (gaz, électricité, eau, gazoil véhicules, etc.),

- Maintenance : - 25 K€ (contrats divers réduits en lien avec la baisse d'activité : nettoyage, entretien matériel d'assistance...),
- Sous-traitance SSLIA-SPPA et Sûreté (coûts régaliens pris en charge par l'Etat) : - 84 K€ lié aux baisses de facturation obtenues (contexte covid-19) et malgré l'augmentation de tarifs liée au nouveau marché « Sûreté » suite à défaillance du précédent prestataire,
- Frais de formation : -15 K€ (reports partiels),
- Honoraires : + 33 K€ (accompagnement juridique),
- Autres : -11 K€ (frais de réception, services bancaires...) liés à la baisse d'activité également.

✓ Impôts et taxes :

Les impôts et taxes 2020 se sont élevés à 427 K€ contre 494 K€ en 2019 (soit - 67 K€ et -14 %). Cet écart provient de la baisse de CET suite aux modifications des bases d'impositions foncières et au plafonnement de chiffre d'affaires (-29 K€), ainsi qu'à la baisse de taxe sur salaire (-14 K€) suite aux diminutions de la masse salariales (covid-19).

✓ Charges de personnel :

En 2020, Air 12 a eu recours à l'activité partielle de droit commun (10.683 heures en 2020 / 102 K€ pris en charge par l'Etat à hauteur de 70% / classification catégorie S1bis) ainsi qu'à des aides salariales (réduction de charges et aides au paiements). Ainsi, le poste coûts salariaux (brut + charges) s'élève à 965 K€ en 2020 (contre 1.426 K€ en 2019). L'écart de - 461 K€ (-32,35 %) est à analyser avec les informations suivantes :

- Salaires bruts : - 219 K€ correspondant principalement à une adaptation des ressources à l'activité (pas de CDD embauchés, sans licenciements : -3,17 ETP), et à des heures non travaillées (activité partielle), et ce malgré le lancement du call center,
- Baisse des cotisations URSSAF : - 50 K€,
- Exonérations cotisations patronales : - 86 K€,
- Aides aux paiements : -78 K€
 - o Ces dispositifs n'ont été connus que tardivement, sans réelle capacité d'anticipation.

NB : Compte tenu des aides citées ci-avant (et hors impôts), le taux de charges salariales passe de 36 % en 2019, à 6% pour 2020.

- Pas d'indemnité de fin de carrière versée en 2020 : -18 K€ (versés en 2019),
- Autres : - 10K€ (diverses cotisations, mutuelle...), indexées sur la masse salariale,
- Et ce malgré :
 - o Négociation annuelle sur les salaires : + 11 K€
 - o Évolution annuelle SMIC (+ 1.2% au 1^{er} janvier 2020)

Tableau de synthèse des effectifs :

	2020	2019
Effectif ETP	25,87 (28,71*)	29,04 (32,63*)
Nbre moyen de personnes	27	30

* : y compris contrat de remplacement et CDD

En outre, dans le cadre de l'adaptation des ressources, des aménagements ont été mis en place : apurement jours de récupérations, solde de congés, RTT et jours fériés. Ces efforts ont notamment permis un maintien de salaire sur certains mois, au vu du faible volume d'activité partielle générée.

✓ Autres charges d'exploitation significatives :

- Dotations aux amortissements : 145 K€ (contre 150 K€ en 2019), soit - 5 K€ par rapport à 2019 en raison principalement de matériels totalement amortis en 2018 et 2019,
- Dotations aux provisions pour dépréciation de créances : 60 K€ (contre 15K€ en 2019), soit + 45 K€ par rapport à 2019 suite au retard de paiement de nombreuses compagnie aériennes dans le contexte de crise sanitaire,
- Autres charges : 280 K€ (contre 1.125 K€ en 2019), correspondant aux charges de promotion du territoire sur l'exercice (vols low cost opérés en Aout 2020 uniquement) – cf infra p.28.

✓ Charges financières

Elles pèsent pour 8 K€. Il s'agit de charges pour intérêts sur emprunts.

✓ Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 321 € (contre 2K€ en 2019).

☞ **En conséquence, le total des charges au 31/12/2020 s'élève alors à 4.065.446 euros (contre 5.558.220 euros en 2019 soit -26,86 %).**

1.3 Résultats :

✓ Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'élève à 261.224 € (contre 37 042 € en 2019).

NB : le résultat d'exploitation tient compte de la compensation financière versée par le Syndicat Mixte dans le cadre de la DSP de l'aéroport (cf. analyse du résultat de la DSP).

✓ Résultat financier :

Le résultat financier s'élève à – 1.318 € (contre 1.612 € en 2019).

✓ Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel s'élève à 16.396 € (contre -722 € en 2019).

✓ Résultat comptable :

Le résultat de l'activité commerciale de la DSP avant financement par le Syndicat Mixte au titre de la DSP (charges et produits régaliens étant équilibrés) s'élève à – 1.045.076 € (contre - 936 302 € en 2019).

Compte tenu des versements DSP effectués en 2020, en application de l'avenant n°26 pour un montant de 1.565.799 €, le montant final de la subvention pour 2020 s'élève à 1.305.437 € (soit 1.045.076 € (perte réelle) + 50% de l'écart avec le total prévisionnel : 260.361 €).

Par ailleurs Air 12 a constaté un produit « hors DSP » au 31/12/2020 (reprise provision Air Lib pour 15.940 euros).

En conséquence, le résultat net au 31.12.2020 s'établit alors à 276 302,06 € (contre 37.931,60 € en 2019).

Le tableau ci-après reconstitue les principaux comptes de charges et de produits sur l'exercice 2020 (12 mois) :

Charges			Produits		
	2020	2019		2020	2019
Autres achats et charges externe :	2 135 135 €	2 319 997 €	Chiffre d'affaires net :	615 064 €	1 656 855 €
Dont :			Dont :		
Matière et fourniture non stockées	144172	191 614 €	prestations de service aéronautiques :		
Sous-traitance générale	2 045 €	13 257 €	Atterrissage	19 905 €	43 016 €
Assurances	39 534 €	43 013 €	Balisage	6 581 €	9 071 €
Locations	76 662 €	79 905 €	Stationnement	23 196 €	28 330 €
Entretien et réparations	268 386 €	317 537 €	Redevance passagers	36 313 €	212 632 €
Divers (formation...)	29 358 €	44 660 €	Taxe d'aéroport	123 662 €	615 439 €
Personnel extérieur l'entreprise	0 €	0 €	Assistance	255 824 €	378 477 €
Rémunérations intermédiaires (sous-traitants GIP et ASTRIAM), achats billets Southampton, honoraires	1 514 207 €	1 564 498 €	Autres (contrat de réservation billetterie...)	10 602 €	20 000 €
Frais postaux et télécom.	18235	19 093 €	Produits annexes extra aéronautiques :		
Autres (cotisations, frais bancaires...)	42 537 €	46 420 €	Restaurant	0 €	43 976 €
Achats de marchandises et de matières premières	0 €	16 566 €	Parking	31 014 €	130 449 €
Variation de stock	0 €	2 854 €	Reversement billets de Eastern Airways (Southampton. + Milan)	0 €	0 €
Impôts et taxes	426 777 €	494 016 €	Redevances domaniales	86 045 €	98 316 €
Dont :			Autres (Ristourne/vente carburant...)	21 922 €	77 149 €
Taxes sur le CA non récupérables	319 098 €	339 345 €	Autres produits d'exploitation	3 703 519 €	3 930 360 €
Taxes sur salaires	50 876 €	65 364 €	Dont :		
CET	42 260 €	71 498 €	Produits promotion du territoire	255 114 €	1 109 488 €
Autres	14 543 €	17 809 €	Subvention DSP	1 305 437 €	974 234 €
Charges de personnel	964 663 €	1 426 016 €	FIATA	2 064 152 €	1 740 342 €
Dont :			Participation à l'emploi		0 €
Salaires et traitement :	911 142 €	1 043 566 €	Reprises/ amorti. Et provisions	49 528 €	88 232 €
Charges sociales :	53 521 €	382 450 €	Autres produits	29 288 €	18 064 €
Dotations aux amort. sur immo.	145 102 €	150 498 €			
Dont :					
Dotations amort. Immo. Corporelles :	45 477 €	45 137 €			
Amortissements régaliens :	95 689 €	95 913 €			
Amortissements restaurants :	3 936 €	9 448 €			
Dotations aux prov. sur actif circulant	60 420 €	15 353 €			
Dotations aux prov. pour risques et charges	45 114 €	0 €			
Autres charges	280 147 €	1 124 874 €			
Dont :					
Pertes sur créances de l'exercice :	0 €	5 485 €			
Charges diverses de gestion courante :	33 €	2 680 €			
Charges de promotion du territoire :	280 114 €	1 116 709 €			
SOUS TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 057 358 €	5 550 174 €	SOUS TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 318 583 €	5 587 215 €
			RESULTAT D'EXPLOITATION	261 225 €	37 041 €
Charges financières	7 767 €	6 125 €	Produits financiers	6 449 €	7 737 €
			RESULTAT FINANCIER	-1 318 €	1 612 €
Charges exceptionnelles	321 €	1 921 €	Produits exceptionnels	16 716 €	1 199 €
Dont :					
Rappel d'impôts :	0 €	20 €			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions et charges exceptionnelles :	321 €	1 901 €			
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 395 €	-722 €
Total	4 065 446 €	5 558 220 €	Total	4 341 748 €	5 596 152 €
			RESULTAT NET	276 302 €	37 932 €

Le résultat des 5 derniers exercices figure en annexe 1
Le bilan et le compte de résultat prévisionnel figurent en annexe 3

2) Informations relatives au bilan :

✓ Rappel de la constitution du capital

	Nombre de parts	Pourcentage détention	Valeur du capital détenu
Communauté d'Agglo du Grand Rodez	100	25.06%	491 800
Département de l'Aveyron	100	25.06%	491 800
CCI de Rodez	100	25.06%	491 800
Syndicat Mixte de l'Aéroport	90	22.55%	442 620
Crédit Agricole	3	0.76%	14 754
Sorepar	3	0.76%	14 754
Banque Populaire	3	0.76%	14 754
TOTAL	399	100%	1 962 282

✓ Synthèse :

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la société s'élevait à 5.199.202 € (contre 3.307.109 € contre au 31/12/2019. Cf. bilan synthétique ci-dessous (source midi centre) :

ACTIF	Présenté en euros				Variation
	Bilan clos le 31/12/2020 (12 mois)			Bilan précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	31 549	21 491	10 058	16 266	- 6 208
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terminés	2 480	2 333	147	509	- 362
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 433 675	1 157 450	276 225	373 638	- 97 413
Autres immobilisations corporelles	407 097	344 725	62 372	84 490	- 22 118
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	140		140	140	
TOTAL (I)	1 874 941	1 626 989	348 942	476 043	- 128 101
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	6 054		6 054	570	5 484
Clients et comptes rattachés	412 323	142 374	269 950	572 306	- 302 356
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	26 774		26 774		26 774
. Organismes sociaux	48 185		48 185		48 185
. Etat, Impôts sur les bénéfices	117 402		117 402	162 911	- 45 509
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 590		30 590	50 069	- 19 479
. Autres	1 222 487		1 222 487	188 494	1 033 993
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	330 000		330 000	400 000	- 70 000
Disponibilités	2 710 471		2 710 471	1 422 221	1 288 250
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	88 346		88 346	35 494	52 852
TOTAL (II)	4 992 834	142 374	4 850 460	2 832 068	2 018 194
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 867 676	1 668 373	5 199 202	3 307 109	1 892 093

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 000€)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 000€)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 962 282)	1 962 282	1 962 282	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	671	671	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 746	12 746	
Report à nouveau	-305 745	-343 677	37 932
Résultat de l'exercice	276 302	37 932	238 370
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	90	473	- 383
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 848 348	1 870 427	276 019
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	220 765	175 649	45 116
TOTAL (III)	220 765	175 649	45 116
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 714 474	328 113	1 386 361
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	11 200	11 200	
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 164	1 899	4 265
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	546 567	478 573	67 994
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	95 053	89 799	5 254
. Organismes sociaux	55 988	93 649	- 37 661
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80 466	120 030	- 39 564
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	15 346	14 701	645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	506 811	321 221	185 590
Instrument financiers à terme			
Produits constatés d'avance	22	1 848	- 1 826
TOTAL (IV)	3 032 081	1 481 033	1 671 058
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 189 202	3 307 108	1 892 098

✓ Les capitaux propres représentent 99,19 % du capital social au 31/12/2020.

3) Autres informations :

✓ Au 31/12/2020, la créance sur le client Amélia International s'élevait à 200 K€. Suite à des paiements effectués en janvier 2021, un solde en faveur d'Air 12 s'élève à ce jour à 73 K€ au titre de 2020.

✓ Acquisitions au cours de l'exercice (significatives > 2 K€)

- Logiciel Péril Animalier (pompiers d'aérodromes) : 2 K€
- Onduleur 10 KVA (aérogare) : 3 K€
- Ensemble mobilier aérogare (mange debout et tabourets) : 2 K€.

✓ Emprunt contracté au cours de l'exercice.

Deux nouveaux contrats de prêts ont été signés en 2020 :

- Prêts garantis par l'Etat pour 453 K€ auprès de 3 banques (cf. infra p.33)
- Prêt auprès de l'agence France Trésor en l'absence de produit de la taxe d'aéroport (régaliens) pour 978 K€
- Pour rappel, un emprunt contracté antérieurement pour le financement d'un camion incendie est en cours (emprunt négocié au taux de 1,6%).

X - ANALYSE DU RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Préambule :

En 2019, le budget de l'année 2020 avait été établi faisant ressortir un besoin de 960 K€ au titre de la perte d'exploitation. Compte tenu de la crise sanitaire, et la contribution financière de la délégation pour 2020 a été portée à 1.566 K€ par avenant n°26. Cette projection avait été établie au cours du premier semestre 2020, intégrant de nombreuses incertitudes. Etait notamment inclus :

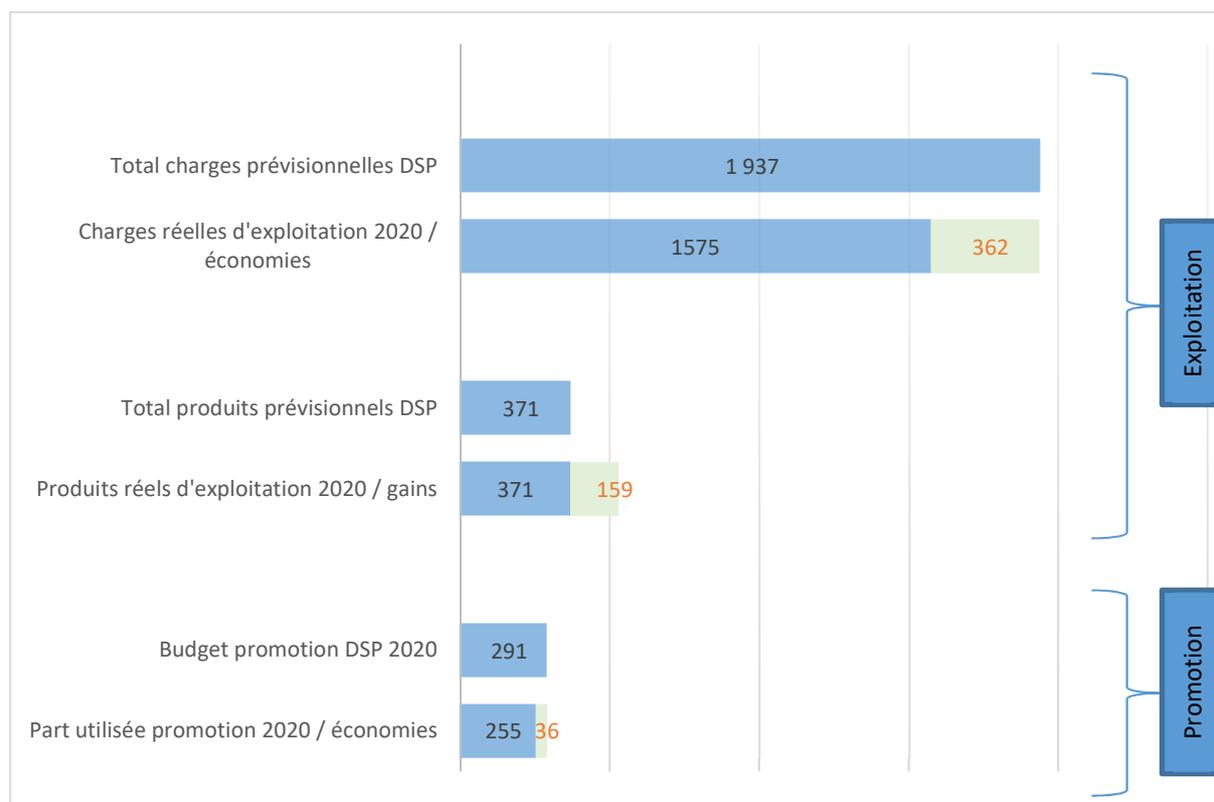
- une baisse de chiffre d'affaires (- 600 K€ environ) basée sur une projection d'un arrêt quasi-total d'activité sur les second semestre (incertitudes ligne Rodez Paris, vols low-cost, pas de charters prévus, occupation domaine public au ralenti (loueurs, restaurant...),
- un allègement des charges salariales liée à la mise en place de l'activité partielle (+ 150 K€)
 - o incertitudes sur la prise en charge de l'activité partielle par l'Etat
 - o pas de connaissances des dispositifs postérieurs (exonérations, allègements, aides au paiements...),
- divers autres éléments : impact de la quote-part de frais généraux (- 57 K€), achats supplémentaires liés à la COVID19 (- 10K€) un contrat de maintenance de l'ILS (- 81K€), divers autres éléments de produits et de charges (- 8 K€).

Compte tenu de l'activité maintenue en 2020 et des éléments décrits précédemment, sont présentés ci-dessous les résultats de la Délégation de Service Public de l'aéroport pour 2020 (écarts entre le budget DSP « réalisé » et le budget DSP « prévisionnel »).

Au titre de l'année 2020, les éléments de charges et de produits ont été meilleurs que prévu. Tableau de synthèse des écarts :

	Montant prévu pour l'année 2020 (avenant n°26) en K€	Montant réalisé pour l'année 2020 en K€	Écarts en K€
Déficit d'exploitation	1 566	1 045	- 521
Promotion Aveyron	291	255	- 36
TOTAL	1 857	1 300	- 557

Graphique synthétique :



Détails :

1) Partie déficit d'exploitation (- 521 K€ : moins importante que le déficit prévu), soit :

1.1 Produits (+ 159 K€ (produits supplémentaires)), dont :

- + 127 K€ de chiffre d'affaires, malgré une prévision de trafic passagers proche du réalisé, diverses améliorations apparaissent :
 - o + 49 K€ de facturation d'assistance (renégociation contrat assistance et vols « charters » non prévus (Rodez Aveyron Football notamment (26 K€)),
 - o + 11 K€ : call center (sans certitude de maintien lors de la prévision),
 - o + 21 K€ d'occupation du domaine public et locations (abri, bureau commerciaux) : maintien des redevances partiellement (hypothèse retenue plus défavorable lors des prévisionnels),
 - o + 13 K€ de redevances de stationnement (lié à l'inactivité des avions basés à Rodez),
 - o + 13 K€ de facturation parking payant (prévision trop pessimiste),
 - o + 20 K€ : divers produits supplémentaires (ristourne carburant, commissions publicitaires, frais de facturation, sensibilisation badges, etc.).
- + 32 K€ d'autres produits :
 - o + 25 K€ reprises de provisions (prescription vols low-cost),
 - o + 7 K€ divers (produits de gestion courante, transfert de charges).

1.2 Charges (- 362 K€ (économie)) dont :

- - 30 K€ sur les achats :
 - o - 6 K€ : fuel/gasoil : lié à l'activité moins importante,
 - o - 21 K€ : habillement (dont restaurant initialement prévu) non réalisé en 2020 (report ou annulation),
 - o - 3 K€ : divers.

 - - 21 K€ de charges externes :
 - o - 13 K€ d'entretien ILS (remplacement des pièces – maintenance curative) : contrat renégocié,
 - o - 7 K€ d'assurance (multirisque, etc.) lié à la baisse du CA/marge brute,
 - o - 5 K€ de location de véhicule d'avitaillement (renégociation contrat Total),
 - o + 2 K€ : divers.

 - - 28 K€ de services extérieurs :
 - o - 20 K€ : prise en charge des formations par les OPCA de branche (notamment suite aux contrats de professionnalisation),
 - o - 3 K€ : annonces et insertions (lié à la baisse d'activité),
 - o - 2 K€ de services bancaires (baisse d'activité : parking, etc).

 - - 32 K€ d'impôts :
 - o - 36 K€ : CET plafonnée en fonction du chiffre d'affaires et réduite suite à modification des bases d'imposition foncières,
 - o - 11 K€ de baisse participation professionnelle et effort construction (supprimé partiellement en 2020),
 - o + 14 K€ de taxe sur salaires,
 - o + 1 K€ : divers.

 - - 284 K€ de charges de personnel :
 - o - 114 K€ : salaires non versés (pas de recrutement CDD, activité partielle utilisée plus que prévue, pas de nécessité de maintien de salaire suite à prise en charge par l'Etat (70 %) sur heures d'activité partielle,
 - Air 12 estimait devoir supporter un delta d'environ 30 à 40 % sur les heures de chômage partiel : finalement pris en charge par l'état
 - o - 169 K€ de charges de personnel, dont :
 - 34 K€ d'allègement de charges non budgété,
 - Dispositifs ayant évolué au cours de l'année
 - 57 K€ d'activité partielle perçue non prévue,
 - Dispositifs ayant évolué au cours de l'année
 - 78 K€ d'aides au paiements des cotisations non prévues,
 - Dispositifs ayant évolué au cours de l'année
 - o - 1 K€ : divers.
- NB : Compte tenu des aides citées ci-avant (et hors impôts), le taux de charges salariales passe de 36 % en 2019, à 6% pour 2020.**
- - 26 K€ de quote-part de frais généraux (lié à la prise en charge de 10% des charges régaliennes),

- + 39 K€ d'amortissements et provisions :
 - o +23 K€ de provision pour client douteux (compagnies aériennes particulièrement touchées par la crise sanitaire)
 - Des procédures de relances et mises en recouvrement seront néanmoins poursuivies,
 - o + 31 K€ de provision pour risque et charges (actualisation provision retraite),
 - o -15 K€ : amortissements prévus concernant de biens totalement amortis les années précédentes.

- - 20 K€ : autres (dont reprise de provision « promotion » (en moins du compte de charges - mécanisme DSP).

2) Partie promotion Aveyron (- 36 K€ (économie)) :

Correspond aux sommes non utilisées. Les comptes d'Air 12 présentent un montant pour 2020 de 255 K€. Ce montant correspond à 280 K€ de charges de promotion de l'Aveyron pour l'exercice, diminuées de 25 K€ de reprise de provision comptabilisées au titre de 2014 (prescrites).

3) Application de la convention de DSP :

La SAEML Air 12 a reçu une compensation d'équilibre du Syndicat Mixte dans le cadre de la DSP de 1.566 K€. Le déficit réel d'exploitation est de - 1.045 K€. L'écart de résultat est de 521 K€, reparti par moitié à la SAEML Air 12 (260 K€) et au Syndicat Mixte (260 K€) suivant les dispositions de la DSP.

Dans ces conditions, la SAEML Air 12 reversera au Syndicat Mixte les montants suivants :

- Au titre du déficit d'exploitation et de la promotion :
 - o **260.361 €** au titre de la subvention d'exploitation,
 - o **35.538 €** au titre des fonds non utilisés pour les actions de promotion du territoire.
 - Dont 10.538 € au titre de 2020
 - et 25.000 € au titre de provisions comptabilisées au cours des exercices 2014 reprises cette année (prescription).

Soit un total de 295.899 €

- Autres reversements :
 - o **167.188 €**, au titre des charges et investissements financés par le Syndicat Mixte, dont une partie (régalienne) a été intégrée par Air 12 dans sa déclaration 2020 auprès du FIATA.

XI - AUTRES DISPOSITIONS :

1) Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes seront à la disposition des actionnaires.

2) Augmentation de capital réservée aux salariés

Cette disposition a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée générale d'Air 12 en date du 6 juin 2018. Par ailleurs, cette obligation n'existe plus à ce jour. Cet article est sans objet.

3) Convocation de l'assemblée générale

Il est proposé de convoquer les actionnaires en **assemblée générale ordinaire le 8 juin 2021** dans les locaux de l'aéroport (salle de réunion 1^{er} étage), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- **Audition du rapport de gestion du conseil d'administration,**
- **Audition du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions,**
- **Questions diverses.**

Audition du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

⇒ **Intervention de Monsieur Albouy (Commissaire aux Comptes)**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs

☞ cf. première résolution de l'assemblée générale ordinaire figurant en annexe 2

Affectation du résultat de l'exercice

XII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **+ 276.302,06 euros** en report à nouveau.

Pour rappel, le report à nouveau débiteur avant affectation s'élevait à – 305.745 €. Après affectation, il serait de – 29.443 euros.

☞ cf. seconde résolution de l'assemblée générale ordinaire figurant en annexe 2

1) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2) Rappel des dividendes antérieurement distribués

Aucun dividende distribué au cours des exercices précédents.

3) Situation des filiales et participations

Notre société ne détient ni filiale, ni participation.

4) Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

5) Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale du 20 juin 2016.

6) Examen des conventions visées à l'article L-225-38 du code de commerce, conformément à l'article L225-40-1 du code de commerce

Conformément à l'article L 225-40-1 du Code de commerce, il convient que le conseil d'administration examine de manière annuelle les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie sur l'exercice écoulé.

Il est ainsi rappelé que des conventions anciennement visées à l'article L 225-38 et suivants, dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé. Il s'agit des conventions suivantes :

Sociétés concernées	Objet
SYNDICAT MIXTE	Convention de Délégation de Service Public applicable en date du 1 ^{er} juillet 2010 et avenants n°1 à 23.
Conseil départemental de l'Aveyron	Convention constitutive portant sur la constitution d'un groupement de commandes relative aux achats (fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles, travaux...).

De nouveaux contrats ont été signés au cours de l'exercice :

Sociétés concernées	Objet
SYNDICAT MIXTE	- Avenants n°24 à 26 à la convention de DSP

7) Mandats des administrateurs et censeurs arrivés à expiration

Aucun mandat d'administrateur/censeur n'est arrivé à terme au cours de l'exercice.

Pour rappel, à la clôture de l'exercice, les administrateurs et leurs représentants étaient les suivants :

- Département de l'Aveyron : représenté par Messieurs Christian TIEULIÉ, Serges JULIEN et Jean-Philippe ABINAL ;
- Rodez Agglomération : représentée par Madame Laurence PAGÈS-TOUZÉ et Messieurs Alain BESSIERE et Christian TEYSSEDE,
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron, représentée par Monsieur Bernard CHARRIE, Dominique COSTES et Monsieur Daniel SEGONDS,
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron : représenté par Madame Valérie ABADIE-ROQUES ;
- SOREPAR représentée par Monsieur Jérémie ECHE

Les censeurs de la société sont :

- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représenté par Monsieur Benoît QUINTARD,
- Banque Populaire Occitane : Madame Séverine ROUSSEL.

Nous vous rappelons que conformément à la loi, certains de nos administrateurs (Conseil départemental, Rodez Agglomération et Syndicat Mixte) exercent leurs mandats de plein droit (sans renouvellement nécessaire) en vertu de la réglementation spécifique des SEM et de nos statuts.

8) Liste des mandats exercés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés (pour l'exercice clos au 31/12/2020) dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société, à savoir :

Administrateur	Direction de société (Mandat social)	Membre du conseil d'administration
Christian TIEULIÉ		
Serges JULIEN		
Jean-Philippe ABINAL		AVEYRON HABITAT
Valérie ABADIE ROQUES		
Christian TEYSSEDE		
Alain BESSIERE		
Laurence PAGÈS-TOUZÉ		
Dominique COSTES	Directeur Technique	AVEYRON EXPRESS
Daniel SEGONDS	RAGT SA	RAGT Energie SAS
Bernard CHARRIE	SARL Fontanges SCI Fontanges BMC Holding	
Jérémie ECHE		SEM RODEZ AGGLO SMCH St Afrique

9) Etat des délégations de compétence accordées par l'assemblée au conseil en matière d'augmentation de capital

Sans objet.

10) Conventions visées à l'alinéa 13 de l'article L.225-102-1 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :
Néant.

11) Choix de la modalité d'exercice de gouvernance

Non applicable en raison d'absence de modification de choix.

Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce
Approbation de ces conventions

⇒ **Intervention de Monsieur Albouy (Commissaire aux Comptes)**

☞ *cf. troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire figurant en annexe 2*

Questions diverses.

ANNEXES

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 962 282	1 962 282	1 962 282	1 962 282	1 962 282
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	615 064	1 656 855	1 814 423	1 666 199	1 313 176
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	526 549	179 060	317 131	245 377	170 995
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	526 549	179 060	317 131	245 377	170 995
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	276 302	37 932	121 470	93 877	110 813
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	911 142	1 043 566	1 003 731	1 066 995	1 013 874
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	162 601	382 450	372 234	385 197	385 143

Source Midi Centre

RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à + **276.302,06 euros (bénéfice)** en totalité au report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Personnel départemental : modification de l'état des effectifs budgétaires	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/004/8	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41576-DE-1-1 Reçu le 13 décembre 2021
	Déposée le	13 décembre 2021
	Affichée le	13 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe ABINAL

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/004/8 intitulé Personnel départemental : modification de l'état des effectifs budgétaires

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 ont été transmis aux élus le 26 novembre 2021 ;

DECIDE des créations de poste suivantes :

POLE AVENIR DES TERRITOIRES

CONSIDERANT que l'organigramme des services du Département a été modifié dans le

cadre du programme de mandature et qu'un nouveau pôle est créé regroupant plusieurs directions.

- un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint pour assurer le pilotage de ce nouveau pôle,
- un poste de technicien (Cat. B) assurant des fonctions de pilote d'opération télécom.

POLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDERANT la volonté de maintenir des services publics de proximité en pérennisant le centre d'exploitation de SAINT AMANS DES COTS et le centre d'exploitation de SAINTE GENEVIEVE.

- un poste de Chef de Centre au centre d'exploitation de SAINT AMANS DES COTS (Agent de Maîtrise – catégorie C)
- deux postes d'Agent des Services Techniques Routiers pour le centre d'exploitation de SAINTE GENEVIEVE, un poste pour le centre d'exploitation de SAINT AMANS DES COTS (Adjoint Technique de deuxième classe – catégorie C) et un poste d'Agent des Services Techniques Routiers pour le centre d'exploitation de MUR DE BARREZ (adjoint technique de deuxième classe catégorie C).

POLE DES SOLIDARITES HUMAINES

- un poste de Puéricultrice pour la Direction Enfance et Famille (catégorie A). Un poste de Puéricultrice du Département va être mis à disposition, à titre onéreux, de la MDPH (coût remboursé par la MDPH). Cet agent doit être remplacé dans ses fonctions au sein de la collectivité ce qui justifie la demande de création d'un emploi. Cette opération est neutre financièrement.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

- un emploi de Journaliste (agent contractuel de catégorie A ou B)
Cet emploi sera chargé de rédiger, mettre en forme et préparer la diffusion de l'information en tenant compte de la diversité et des spécificités du public et des supports (point et communication numérique) à partir d'informations recueillies auprès de l'institution et de l'environnement de la collectivité.
- un emploi de Community manager/Webmaster (agent contractuel de catégorie A ou B). Le Community manager (animateur de communautés web) a pour mission de fédérer les internautes via les plates-formes internet et réseaux sociaux autour de pôles d'intérêts communs et des valeurs de l'Aveyron. Il définit des contenus pour chaque cible (images, vidéos, articles,...) planifie la production, publie et anime les réseaux sociaux et évalue l'efficacité des actions. Il contribue ainsi à développer les messages du département sur les différents réseaux. Il travaillera en transversalité avec l'ensemble des agents de la Direction de la Communication et de la Documentation.

- POLE RESSOURCES ET MOYENS

-un emploi de Juriste dans le cadre d'un contrat de formation en alternance. Cette création conditionne l'accueil d'une étudiante dans le cadre d'un contrat de formation en alternance. Cette proposition s'inscrit dans le cadre des actions d'accueil de jeunes étudiants en alternance.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces créations de poste.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA



Direction de l'Assemblée et des
Commissions

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Objet	Motion de soutien à l'entreprise SAM	
Délibération	CdA/10-12-2021/D/C/0	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20211210-41803-DE-1-1 Reçu le 16 décembre 2021
	Déposée le	16 décembre 2021
	Affichée le	16 décembre 2021
	Publiée le	10 janvier 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 09h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, M. Edmond GROS ayant donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Graziella PIERINI

VU le rapport n° CdA/10-12-2021/D/C/0 intitulé Motion de soutien à l'entreprise SAM

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que 2 motions portant sur le soutien à l'entreprise SAM ont été présentées, l'une par le groupe de la majorité départementale, l'autre par le groupe divers gauche ;

CONSIDERANT l'objet identique de ces motions, une suspension de séance est intervenue en vue d'une mise en commun ;

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé ;

ADOPTE la motion de soutien à l'entreprise SAM, telle que jointe en annexe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absent excusé : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

MOTION DE SOUTIEN A L'ENTREPRISE SAM

L'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 réitère son soutien franc et massif aux 333 salariés de la SAM.

Ce qui se passe pour cette entreprise est inadmissible, inhumain et incompréhensible :

- ✓ **Inadmissible** car depuis de nombreuses années, les salariés, grâce à leur savoir-faire, tiennent à bout de bras l'activité de l'entreprise malgré les désengagements successifs ;
- ✓ **Inhumaine** car, depuis 300 jours, les allers-retours incessants des divers protagonistes sont autant d'espoir que de déception ;
- ✓ **Incompréhensible** à l'heure où il est question de relocalisation, de réindustrialisation, Renault - en dépit du soutien massif de la France - ne prend pas ses responsabilités et l'Etat n'a pas exercé une pression suffisante.

Cette usine est viable. Elle s'est déjà diversifiée et ne demande qu'à poursuivre avec des investisseurs sérieux.

Abandonner cette usine, c'est abandonner un territoire, car un emploi salarié induit 3 emplois de services et c'est in fine, abandonner un département dont toutes les composantes comptent pour son attractivité.

Le Département de l'Aveyron, aux côtés de l'ensemble des collectivités, des salariés et des forces vives de notre territoire, continuera à se mobiliser pour accompagner les mutations industrielles et les négociations à venir.

Rodez, le 10 janvier 2022

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Département

Arnaud VIALA

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès de la Direction de l'Assemblée
et des Commissions**

**Centre administratif Foch - Bâtiment D
1 rue Louis Blanc - 12000 RODEZ
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr**
